



HAL
open science

Territorialités et réticularités - essai sur les registres de spatialité des acteurs politiques locaux

Frédéric Tesson

► **To cite this version:**

Frédéric Tesson. Territorialités et réticularités - essai sur les registres de spatialité des acteurs politiques locaux. Sciences de l'Homme et Société. Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2014. tel-01093483

HAL Id: tel-01093483

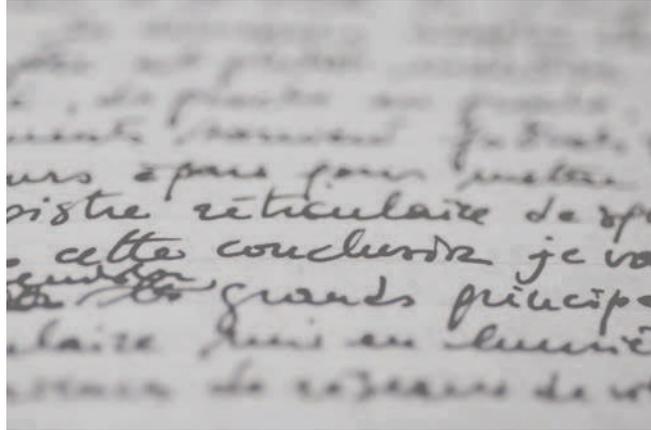
<https://theses.hal.science/tel-01093483>

Submitted on 10 Dec 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire d'habilitation à diriger des recherches



Territorialités et Réticularités

Essai sur les registres de spatialité des acteurs politiques locaux

Mémoire de synthèse

Présenté par

Frédéric Tesson

- décembre 2014 -

Jury

GIRAUT Frédéric - professeur ordinaire à l'université de Genève (Suisse) - rapporteur

RETAILLE Denis - professeur à l'université Bordeaux Montaigne - rapporteur

VANIER Martin - professeur l'université Joseph Fourier - Grenoble 1 - rapporteur

DI MEO Guy - professeur émérite de l'université Bordeaux Montaigne

JAUREGUIBERRY Francis - professeur à l'université de Pau et des Pays de l'Adour

À Éva

Sommaire

Sommaire	5
Remerciements et avant-propos	7
Introduction	9
<i>Mise en contexte.....</i>	<i>9</i>
<i>Mise en problème.....</i>	<i>10</i>
<i>Mise en programme et mise en scène</i>	<i>23</i>
<i>Mise en abîme – Une « Egogéographie » d'un clerc obscur</i>	<i>24</i>
<i>Mise en forme : organisation du volume.....</i>	<i>25</i>
Chapitre 1. Pour une géographie avec l'acteur public local comme objet :	
position scientifique.....	27
1. <i>Géographie du politique versus géopolitique ou se positionner simplement comme géographe.....</i>	<i>28</i>
2. <i>Au-delà de la position scientifique : la posture du chercheur.....</i>	<i>33</i>
3. <i>Territorialités et réticularités politiques : les paradoxes de la problématique</i>	<i>36</i>
Chapitre 2. - Réticularités et acteurs politiques locaux :	
l'intuition politique de la nécessité d'ouvrir les registres de sa spatialité.....	45
1. <i>Réticularité : un concept pour exprimer la complexification des spatialités.....</i>	<i>46</i>
2. <i>Réticularités politiques : les réseaux de villes.....</i>	<i>60</i>
3. <i>Ouvrir les territoires à l'altérité pour confronter les registres de spatialité : l'innovation dans les terroirs</i>	<i>86</i>
Chapitre 3. Territorialités ou la performativité de la ritournelle territoriale	
pour l'acteur politique local	93
1. <i>Le territoire comme ritournelle politique et sociale.....</i>	<i>94</i>
2. <i>Quand les territorialités s'inscrivent dans la tête : essai sur la température des territoires..</i>	<i>97</i>
3. <i>La problématique intercommunale : de la réticularité à la territorialité – les incohérences de l'État dans sa quête d'un optimum territorial.....</i>	<i>136</i>
4. <i>L'ambiguïté des réseaux techniques : de l'accès aux réticularités au renforcement des territorialités.....</i>	<i>154</i>
Chapitre 4. – Réflexivité : retour sur les postures de recherche	175
1. <i>La responsabilité des chercheurs et la performativité du discours politique.....</i>	<i>177</i>
2. <i>Postures : pour une formalisation des postures de l'implication</i>	<i>184</i>
Conclusion.....	223
Bibliographie	233
Table des figures.....	255
Table des matières.....	257

Remerciements et avant-propos

Remercier...

Entre le début de l'aventure et le moment d'imprimer cet objet, cette page de remerciements est passée de trois lignes à trois pages pour revenir aujourd'hui à ces quelques mots. Je me suis rendu compte qu'il était impossible de remercier ici toutes les personnes qui m'ont accompagné, avec lesquelles j'ai échangé et qui ont nourri ce texte. Je vais donc me contenter du minimum.

Je remercie **Éva** et **Théa**, les deux femmes de ma vie qui partagent mon quotidien et sont, de fait, parties prenantes de l'ouvrage, ne serait-ce qu'à travers le regard bienveillant qu'elles ont porté sur moi au moment de terminer l'écriture.

Je remercie aussi **les trois relecteurs** qui ont composé un triumvirat pour l'accompagnement de ce travail :

Guy Di Méo d'abord qui a été là dès le début de l'aventure de ce mémoire, il en a relu et annoté scrupuleusement toutes les pages depuis les premiers essais. Mais il est aussi à mes côtés depuis ma première année à l'université et a été de toutes mes aventures, encadrant ma maîtrise, participant au jury de mon DEA et présidant le jury de ma thèse,

Xavier Arnaud de Sartre dont l'avis plein de bon sens et les remarques toutes pertinentes m'ont aidé à reprendre mon texte avec une nouvelle énergie,

Francis Jauréguiberry dont la relecture critique m'a poussé encore un peu plus loin.

Je remercie enfin les personnalités qui ont accepté de me lire et de rapporter sur mon texte. Ils étaient les trois premiers sur la liste et ont tous les trois accepté immédiatement.

Frédéric Giraut, Denis Retailé et Martin Vanier.

Avant-Propos

«Comment faire pour écrire autrement que sur ce qu'on ne sait pas ou sur ce qu'on sait mal ? C'est là-dessus nécessairement qu'on imagine avoir quelque chose à dire. On écrit à la pointe de son savoir, à cette pointe extrême qui sépare notre savoir de notre ignorance et qui fait passer l'un dans l'autre.»

Gilles Deleuze

Comment reconstruire son histoire scientifique en proposant quelque chose de nouveau ? C'est sans doute là que se situe toute la difficulté de l'exercice en même temps que l'excitation qu'il procure. De ce point de vue, nos « pères scientifiques » ne nous sont pas d'un grand secours. Leurs thèses d'état découlent d'autres logiques héritées d'un autre système et s'ils ont participé à l'évolution et à la mise en place du système actuel, les mémoires d'HDR qu'ils font soutenir montrent plus l'éventail des possibles que la norme dans laquelle il faut s'inscrire. Chaque parcours est différent, c'est un fait. Mais au-delà de ce truisme, on peut se demander si chaque chercheur, en entrant dans cette aventure, ne cherche pas avant tout à montrer qu'il est différent, singulier. Ne sommes-nous pas en fait dans une vaste entreprise de distinction bourdieusienne

et/ou narcissique, chacun montrant aux autres à la fois ce qu'il apporte à la discipline, mais surtout ce qui le distingue ? Le système est peut-être voulu ainsi et je ne suis pas certain de déroger à cette règle. Il faut dire que si la thèse « nouveau régime » a pris ses marques et si les canons qui la régissent sont connus et reconnus, l'HDR reste une boîte noire. Les textes successifs produits par le CNU, notamment en section 23, pour donner un cadre à l'exercice ont le mérite d'exister et peuvent être considérés comme des avancées. Mais leurs tâtonnements montrent aussi la profondeur de l'incertitude et, de fait, la liberté laissée par l'exercice. Je le prends comme une entreprise de déconstruction/reconstruction, un rite initiatique, et en bon constructiviste cela me va bien. Cette liberté m'a aussi permis de m'appuyer sur le texte produit par le CNU en 2011 et organiser mon propos en deux parties : ce volume dit de synthèse ou principal et deux parties annexes que j'ai divisées en 2 tomes car le curriculum vitæ fait partie des pièces demandées par l'université pour constituer le dossier de demande de soutenance.

Ce volume rend compte de ce que je pense avoir apporté à la géographie et à l'aménagement. En proposant une lecture inédite, il met en scène mon aventure scientifique personnelle inscrite dans des collectifs multiples et variés, disciplinaires et interdisciplinaires. Cette aventure est finalement en phase avec ce que je cherche à montrer, dépassant les territoires disciplinaires, jouant avec les catégories, organisant de nouveaux agencements. On peut lire également mon propos comme un plaidoyer pour une recherche impliquée, mais il est surtout une démonstration de l'indispensable posture réflexive, jusqu'à la quête de la reconnaissance scientifique d'une telle dimension dans le discours scientifique. Si je n'ai pas totalement suivi le chemin qu'il a tracé, cette quête réflexive fait bien de moi un héritier de Xavier Piolle pour qui, avant toute chose, il est important de dire « qui cherche » et « comment je cherche », jusqu'à imposer à l'éditeur un second fascicule accompagnant la publication de sa thèse (Piolle, 1979)¹. De cette école paloise, il sera question tout au long de ces pages, car c'est bien là que je me suis construit et je ne peux pas renier cette origine vers laquelle je suis allé jusqu'à revenir.

Ce mémoire d'habilitation a été long à mûrir, je l'ai entamé en 2004, juste avant de quitter Bordeaux. Des morceaux de ce texte ont été écrits à ce moment-là. Cette longue maturation est aussi liée à ma posture vis-à-vis de l'exercice. J'ai toujours considéré l'HDR comme un moment de ma carrière qui devait venir « naturellement » du fait de mon inscription dans une dynamique de recherche. Elle n'est pas un aboutissement, juste un passage. Elle est intimement associée à mon métier d'enseignant-chercheur qui implique de mener de front l'enseignement, la recherche et l'administration. C'est pour cela que je n'ai jamais demandé de décharge d'enseignement ou de congé particulier. Leur légitimité n'est pas en cause, mais je n'ai jamais anticipé suffisamment l'avancée de mon travail pour solliciter quoi que ce soit. On fait tous nos recherches en enseignant, en administrant nos institutions, en dirigeant les laboratoires et les départements d'enseignement. Pour moi, toutes ces facettes du métier sont complémentaires et indispensables. Je me suis toujours dit qu'il arriverait un jour où je me sentirais prêt, sans totalement me rendre compte de la manière dont cette révélation adviendrait et sans en faire un objectif en soi. L'incitation de la section 23 du CNU lors de ma promotion à la hors classe des maîtres de conférences en 2011 a peut-être constitué un déclic subliminal.

¹ Il est difficile de trouver aujourd'hui la thèse de Xavier Piolle dans sa version complète. Le petit fascicule l'accompagnant ayant souvent été oublié dans quelques coins.

Introduction

« La seule certitude que j'ai c'est d'être dans le doute » (Desproges, 2001)

« Chaque fois qu'on entend : "personne ne peut nier...", "tout le monde reconnaîtra que...", nous savons que va suivre un mensonge ou un slogan » (Deleuze, 2003)

Mise en contexte

« Il faudrait toujours commencer un propos scientifique par dire d'où l'on cherche et où l'on a appris à douter ». Cette phrase, Xavier Piolle me l'a répétée tout au long des cinq années durant lesquelles il m'a accompagné dans l'exercice de la thèse (1991-1996) et elle a fini par devenir une doctrine. Il est en effet fondamental de donner à l'auditoire ou au lecteur les clés pour comprendre le propos que l'on tient. L'hypothèse associée à cette mise à nu du chercheur consiste à penser que si elle ne peut totalement éliminer sa part de subjectivité irréductible, elle permet du moins de l'appréhender. L'essentiel de la démarche scientifique ne réside pas dans l'objectivité, mais dans la conscience que l'on a de l'irréductibilité de sa subjectivité. De fait, pour comprendre comment j'en suis arrivé à m'interroger sur les registres de spatialité de l'acteur politique local, il est sans doute utile de revenir sur le contexte de la formation à la recherche paloise².

À la fin des années 1980, Pau était un des « lieux » du réseau de géographie sociale. Ce dernier, initié par Robert Héryn, Jacques Chevalier, Jean Renard, Guy Di Méo et Xavier Piolle³, rassemblait, dans une géométrie variable, des chercheurs des universités de l'Ouest (Caen, Nantes, Le Mans, Rennes), ainsi que des Palois, Toulousains, Grenoblois et Stéphanois pour l'essentiel. Les diverses rencontres et les rendez-vous réguliers sous forme d'école d'été (Séchet & Keerle, 2009), permettaient de confronter des approches scientifiques, de tester des méthodes sur le terrain, de débattre et surtout de forger une pensée. La géographie sociale et « l'inversion de l'ordre des facteurs » (Rocheftort, 1961)⁴ ont donc baigné ma formation, d'abord de façon subliminale lors de mes premiers pas universitaires, ensuite de façon plus réfléchie et consentante au cours de ma formation à la recherche. Cette géographie sociale, du moins la façon dont elle était enseignée à

² Il ne s'agit pas ici de reprendre tous les éléments présents dans le volume des annexes, mais d'intégrer au corps du texte quelques éléments essentiels, qui n'ont rien d'annexes.

³ Je me fonde volontairement sur mes souvenirs pour garder le principe d'être l'acteur de ma propre histoire et ne pas chercher à trouver une vérité absolue dont je n'aurais pas le souvenir. Ainsi, il est possible que d'autres noms puissent être à l'origine de ce réseau, alors que je le vivais en tant que doctorant, j'espère que ces personnages illustres ne m'en tiendront pas rigueur. Je pense bien entendu Armand Frémont dont je n'ai pas, sur le moment, capté le rôle dans cette aventure, mais aussi Guy Jalabert et Marie-Christine Jaillet à Toulouse ou Hervé Gumuchian à Grenoble. D'autres, aujourd'hui centraux dans le renouvellement de la géographie sociale, étaient à l'époque soit de jeunes enseignants-chercheurs (Raymonde Séchet notamment), soit des doctorants comme moi, à Pau (Franck Guérit, Isabelle Garat, Colette Ducournau, Frédéric Santamaria, Philippe Tizon, Foudil Teguaia,...) ou ailleurs (Vincent Veschambre, Benoit Raoux, Jean-Marc Fournier, Emmanuelle Sabot et bien d'autres...).

⁴ Le tournant social de la géographie est historiquement attribué à Renée Rocheftort qui a acté le renversement de l'ordre des facteurs en faisant du rapport à l'espace et non de l'espace lui-même l'objet de la géographie. Cette lecture de l'histoire de la géographie sociale, puisant ses racines dans la parole d'une femme à une époque où la géographie était particulièrement masculine, participe sans doute de l'image subversive de cette géographie relativement à ce que l'on appelle, par facilité et inclusion abusive, géographie « classique ».

Pau, se voulait d'une part impliquée, connectée avec le monde et ses acteurs, d'autre part réflexive. Ces deux dimensions étaient totalement liées tant la première imposait la seconde, tant les questions d'aménagement et de développement local, très tôt saisies par les chercheurs palois, nécessitaient un « réflexe réflexif » qui percolait dans l'enseignement dès les premières années.

Dans ce contexte, nourri au « territoire », un des concepts clés de cette géographie sociale, je me suis engagé, en 1988, dans un travail d'étude et de recherche (TER) de maîtrise avec Guy Di Méo, pour chercher à comprendre comment un quartier incertain et périphérique de l'agglomération paloise, nommé et repérable par certains de ses lieux emblématiques, pouvait « faire territoire ». Dans cette quête, menée à l'aide des outils méthodologiques classiques de la géographie sociale (cartes mentales, entretiens semi-directifs...), m'appuyant sur la formation sociospatiale (FSS) (DiMéo, 1991), j'ai été confronté au processus de fabrication du territoire par l'acteur politique dont l'efficacité performative du discours (Austin, 2002) finissait par faire percoler la réalité virtuelle de ce territoire/quartier. Ainsi, plutôt que de rester sur l'appropriation sociale de l'espace et son intégration en tant que territoire par les habitants, je me suis orienté à la fin de ma maîtrise, vers la fabrication politique du territoire. Ce faisant, je « quittais » Guy Di Méo pour travailler avec Xavier Piolle qui suivra mon mémoire de DEA et m'accompagnera dans ma thèse.

Cette courte histoire, reconstruite, n'est peut-être qu'une ritournelle chère à Gilles Deleuze et Félix Guattari (1980), dont « Mille plateaux » comptait parmi les références bibliographiques incontournables de cette école et qui me servira plus loin dans mon propos. À travers elle je conjure la peur de l'abîme devant lequel je me trouve et reconstitue le nid originel, mon « territoire » scientifique. Pour autant, elle est importante pour comprendre un parcours qui m'a conduit du corps social vers le champ politique. Ce glissement est également important dans la mesure où aller vers l'acteur politique procédait de deux étonnements. Tout d'abord celui du hiatus existant entre une société que je découvrais mobile dans ses pratiques, et une sphère politique qui se révélait « territorialisante » et en quête d'ancrage. Ensuite, un second paradoxe concernait l'individu lui-même, dont l'espace de vie était composé d'archipels, comme l'a écrit un peu plus tard Jean Viard (1994), fait de « lieux et de liens » (Veltz, 2002), mais dont « l'espace vécu » (Frémont, 1976), en s'ouvrant aux représentations, accordait un certain crédit à la surface, au « territoire » qu'il ne vivait plus, ou moins, en tout cas différemment.

Ce sont ces étonnements qui, s'ils sont entrés dans notre science depuis, ont guidé l'ensemble de mes recherches dans une géographie dont j'ai abandonné, sans pour autant le renier, le qualificatif de « sociale ». Tourné vers la sphère politique, j'aime à dire que je fais de la géographie avec l'acteur public local (politique essentiellement) comme objet et l'implication comme posture.

Mise en problème

Pour une géographie avec l'acteur public local comme objet

Cette géographie reste sociale dans le sens où elle tente d'appréhender non pas l'espace en tant que matérialité, mais le rapport à l'espace des acteurs publics. Elle est donc conforme au renversement aujourd'hui acquis de l'ordre des facteurs. C'est d'ailleurs bien parce que ce renversement est acquis qu'il n'est plus besoin de qualifier cette géographie de sociale. Le

dictionnaire dirigé par Jacques Lévy et Michel Lussault (2003) intitulé « *de la géographie et de l'espace des sociétés* » est aujourd'hui une référence incontournable de la discipline et acte ce renversement comme constitutif de notre science ainsi renouvelée. Si la géographie, pour reprendre les mots de Denis Retaillé, est une façon de « *penser le monde avec la terre comme référence* » (Retaillé, 2000 : 273), pour ma part, je fais de la géographie avec l'acteur public comme objet et l'espace local comme référence. Il s'agit donc, dans cette perspective, de comprendre le rapport que l'acteur public local en général et, jusque-là, l'acteur politique en particulier, entretient avec l'espace, et ce, dans le cadre de sa fonction et du statut d'acteur qu'il acquiert du fait, notamment, de « *sa compétence énonciative* » (Lévy & Lussault, 2003 : 40). Je plaide pour être considéré simplement, c'est-à-dire dans toute la complexité du terme et de la posture, comme un géographe. Ainsi, je m'autorise à changer d'espace, de contexte, de situation voire d'objet pour interpeller d'autres types d'acteurs publics. En effet, si l'espace français est celui que j'ai privilégié jusque-là, mes incursions en Espagne et au Portugal, celles, plus anciennes, en Polynésie Française ou plus récentes au Viet Nam, ne me posent pas de problèmes insurmontables. Je garde mon objet et mes méthodes et je les mets au défi d'autres hommes, d'autres sociétés, d'autres contextes, d'autres pratiques, différentes, difficilement accessibles du fait d'une complexité accrue, mais que j'essaie d'appréhender et de comprendre en gardant à l'esprit cette phrase d'Edgar Morin : « *Nous sommes condamnés à une pensée incertaine, à une pensée criblée de trous, qui n'a aucun fondement absolu de certitude. Mais nous sommes capables de penser dans ces conditions dramatiques* » (Morin, 2005 : 93).

La spatialité comme concept englobant pour comprendre les modes de rapport à l'espace

Il s'agit ici de donner corps et légitimité au choix du concept de spatialité pour signifier le rapport à l'espace de la société dans son ensemble. Ce passage a pour objectif de ne pas trop (un peu quand même) remuer le débat aujourd'hui pratiquement clos de l'opposition entre territoire et réseau pour se projeter dans la dynamique des territorialités et réticularités considérées ici comme des registres de spatialités complémentaires.

Il est peut-être en effet vain de revenir sur la sempiternelle question de l'opposition entre territoire et réseau. Elle a déjà donné lieu à de multiples mises au point scientifiques. Parmi celles-ci, l'ouvrage collectif, issu des travaux du GDR « *réseaux* », dirigé par Jean-Marc Offner et Denise Pumain : « *réseaux et territoires, significations croisées* » (Offner & Pumain, 1998)⁵ est sans doute le plus abouti et faisait de cette question son chantier. Ce qui a pu être écrit après, et notamment la remarquable démonstration de Joe Painter (2009) revisitant les travaux de la géographie anglophone, entérine cette fausse dichotomie pour parvenir à un accord, peut-être pas vraiment satisfaisant, mais qui semble faire consensus, à savoir : réseau et territoire peuvent discuter, s'enrichir et se compléter. Dans le champ de l'aménagement, Pierre Musso scelle la fin du débat en proclamant que le territoire est aménagé par les réseaux : « *les réseaux techniques aménagent le territoire, mais ne le déménagent pas. Ils ne se substituent pas à eux, mais les anamorphosent en s'entrelaçant avec*

⁵ Ma participation aux travaux du GDR « *réseaux* » de 1992 à 1998 compte parmi les expériences les plus enrichissantes de ma carrière de chercheur. Ce « *réseau* » de chercheurs travaillant sur les réseaux fut un accélérateur d'idées et un creuset de débats qui m'ont permis d'affiner ma pensée, notamment parce que la controverse en était le moteur essentiel. Je peux simplement regretter que cette controverse soit un peu moins présente dans l'ouvrage qui en constitue l'aboutissement.

eux. Réseaux et territoires se superposent et s'hybrident. » (Pierre Musso, 2002 : 5).

Personnellement, je l'aurais bien laissé entrouvert tant il me semble qu'en résolvant ainsi le problème on choisit des acceptions singulières du réseau et du territoire et que, même dans ces dimensions, les effets ne sont parfois pas là où on les attend. En effet, il est relativement aisé de considérer que les « tuyaux » aménagent les territoires institutionnels. Pour autant, les acteurs de ces institutions, devenus opérateurs de réseaux, s'appuient autant sur le développement des services et des infrastructures susceptibles d'être utilisées par leurs administrés dans leur mobilité, que sur la dimension symbolique que ces infrastructures revêtent dans la concrétisation de leur emprise territoriale.

Du côté des territoires fonctionnels, ceux qui se recomposent au gré des pratiques spatiales des individus, Pierre Musso est tout aussi enthousiaste, mais son enthousiasme le pousse presque à revenir à la dichotomie qu'il semblait vouloir annihiler. Lorsqu'il affirme que « nous appartenons à « deux mondes » : l'un est fait de « lieux » géographiques à forte mémoire (terroirs, lieux patrimoniaux), l'autre de « sites » dans les réseaux électroniques ou de « non-lieux » de passages ou de commutateurs liés à l'hypermobilité » (*ibid.* : 21), il laisse entendre que ces deux mondes, s'ils cohabitent, parfois au sein d'un même individu, sont distincts. J'aime assez cette idée d'une distinction/cohabitation qui permet de se détacher de l'opposition frontale et de ne pas tomber dans les travers, d'une part, d'une vision parfois apocalyptique de « la société en réseaux » (Castells, 1998) ou de la perspective d'une entrée dans « l'âge de l'accès » (Rifkin, 2005), d'autre part d'une béatitude nostalgique, tout aussi apocalyptique, du territoire de la mémoire ou de la « *vulgate localiste* » dénoncée par Alain Bourdin (2000 : 16).

D'un point de vue conceptuel, la distinction entre réseau et territoire peut tout de même garder un certain sens si l'on en croit Jacques Lévy qui propose de les considérer comme deux métriques de l'espace (Lévy, 1994a : 73), c'est-à-dire deux manières de mesurer la distance. Le territoire relèverait d'une métrique topographique alors que le réseau renverrait à une métrique topologique. Si cette dichotomie est séduisante, elle ne résout pas la question de la polysémie des deux concepts que l'auteur souligne pour plus facilement la rejeter. Elle n'autorise pas vraiment non plus une hybridation et l'ouverture vers d'autres types de métriques. Ainsi, si je le suis dans la distinction, sans l'accompagner dans l'ignorance de l'un envers l'autre, je retiens surtout une dichotomie plus opératoire pour aborder mon objet entre, d'une part, le caractère exhaustif et continu du territoire et, d'autre part, le caractère électif et potentiellement discontinu du réseau. Mais s'il intègre le concept de territorialité qui « devient alors une spatialité marquée par l'exhaustivité et la contiguïté » (Lévy, 1994a : 76), il ne dit rien d'une spatialité qui s'en détacherait et renverrait au réseau... Cette ouverture laisse pourtant la place à une utilisation fructueuse du concept de spatialité, pensé comme la manière de dire la relation à l'espace, et dont la territorialité serait une des manifestations, une manière de la qualifier, comme le suggère Laurent Cailly (2009), dès lors qu'elle s'inscrit dans la surface et la contiguïté.

Si on considère maintenant la richesse des concepts qui désignent ces espaces qui n'ont pas la continuité et l'exhaustivité comme fondement : « *espace nomade* » (Retailé, 1998), « *espace mobile* » (Retailé, 2004, 2005, 2009), « *territoire réticulaire* » (Monnet, 2010 ; Rozenblat, 2004), « *territoire circulatoire* » (Tarrus, 1992, 2002) ou, plus récemment « *territoire multisitué* » (Cortes & Pesche, 2013), voire, pris dans l'autre sens, les « *réseaux aréolaires* » (Rémy, 2002), ne serait-il pas (aussi) utile de forger un concept fondé sur cette discontinuité qui pourrait permettre de désigner

les types de spatialités qu'ils engendrent ? Ne peut-on pas considérer, par exemple, que « *l'espace réticulé* » proposé par Joël Bonnemaïson (1989) engendre un type de spatialité qui ne relève pas d'une territorialité, mais plutôt d'une réticularité ?

Certes, le débat n'est pas clos sur la relation exclusive du territoire et de la territorialité à la surface. Xavier Piolle (1990) parlait de territorialités sédentaire et nomade, cette dernière renvoyant à un territoire potentiellement discontinu : « *si, au contraire, les repères spatiaux sont dissociés, distants, et différent entre les groupes qui vivent dans ces espaces, le terme proposé est celui de territorialité nomade.* » (*ibid.* : 153). Par là, il considérait de fait que la continuité n'était pas une condition nécessaire au territoire, où plutôt, comme le suggèrent un peu abruptement Xavier Arnauld de Sartre et Laurent Gagnol (2012) que territoire et territorialité s'opposent. Il n'est pas question ici d'évacuer totalement cette controverse bien résumée par Pierre Veltz avec l'image du « *territoire en réseau* » qu'il oppose « *au bon vieux territoire des zones* » (Veltz, 1996 : 69). Mais si je souscris à l'effort conceptuel pour penser ces nouvelles spatialités, il me semble qu'il manque une dernière étape qui amènerait à distinguer ce qui relève d'une appréhension réticulaire de l'espace et ce qui renvoie à une construction territoriale. Ce pas est en partie franchi par Pierre Musso, depuis d'autres sphères, plus en prise avec l'aménagement et l'action, lorsqu'il explique que « *l'aménagement du territoire a pour objet cette mise en mouvement simultanée des territoires, des temporalités et des réseaux. Il faut désormais aménager « le millefeuille des territorialités et des réticularités.* » » (Musso, 2002 : 20). Le rapport du territoire à la surface présente en outre l'avantage de proposer un concept de territoire qui me permet de dialoguer avec mon objet, de trouver une interface d'échange théorique.

Réticularité et territorialité : deux registres de spatialités

Il faut comprendre mon texte comme une proposition théorique globale qui consiste à considérer territorialité et réticularité comme deux types de rapport à l'espace de la société, deux types de spatialités. Il s'agit simplement d'envisager une autre lecture du rapport spatial des individus socialisés à travers le concept de spatialité revisité. Je propose donc au lecteur de me suivre dans cette construction tout en gardant à l'esprit qu'elle ne remet pas fondamentalement en cause toutes les croyances disciplinaires, mais propose simplement un nouvel éclairage à la lumière de mon expérience de recherche sur les acteurs politiques locaux. Il est en effet indispensable de ramener cette proposition au contexte dans lequel elle s'inscrit, à savoir une géographie qui pose l'acteur politique comme objet et l'implication comme posture. Ainsi, si je me dois de maîtriser et comprendre tous les méandres de l'histoire des sciences sociales, je me heurte à un objet dont le langage impose certaines clarifications.

« *Une seconde manière, moins élémentaire, de considérer la spatialité est d'affirmer qu'elle recouvre le fait que tout objet de société possède une dimension spatiale. Celle-ci n'est pas réductible à la seule localisation, ni même aux effets de positions relatives d'une réalité sociale par rapport à d'autres réalités, car il importe de considérer les questions de généalogie de cette spatialité et de manifestation de celle-ci sous ses multiples formes idéelles et matérielles.* » (Lévy & Lussault, 2003 : 866). Cette définition ouvre des perspectives pour considérer le double jeu de la matérialité et de l'idéalité du rapport à l'espace. En entrant par ce biais, il est plus aisé d'imaginer, que tout en étant opposées - la territorialité renvoyant à une spatialité pensée et vécue en aires, en surfaces exhaustives et contiguës ; la réticularité considérant une spatialité plus élective et discontinue, constituée de lieux et de liens, pour en revenir à Pierre Veltz (2002) -

ces deux formes de spatialités puissent coexister au sein de la même société voire pour un même individu. Dans ce dernier cas, il faut sans doute, dans un premier temps, imaginer cette coexistence comme imprégnant les cycles de la vie. À certains âges, l'individu se retrouve mieux dans une spatialité territoriale, une territorialité, à d'autres dans une spatialité réticulaire, une réticularité. Mais, dans un second temps, il est intéressant de considérer ces spatialités comme potentiellement simultanées, renvoyant à un rapport à l'espace matériel, aux agencements de l'espace et/ou à un rapport à l'espace idéal ou idéalisé, aux agencements de l'esprit. On retrouve ici la déclinaison des types d'espaces de la géographie sociale : espace de vie et espace vécu. Le premier est constitué par les pratiques effectives de l'individu et se positionne dans le rapport matériel aux agencements spatiaux ; le second prend racine dans ses représentations pour se détacher d'un rapport physique et topographique à ces mêmes agencements. Ils sont distincts dans la mesure où, si les pratiques informent inévitablement les représentations du réel, ces dernières dégagent une forme d'autonomie du fait, d'une part de la possible occultation inconsciente d'agencements pratiqués, mais refoulés, d'autre part de l'intégration d'espaces rêvés ou idéalisés, imaginés aussi, sans qu'aucune pratique ne vienne en structurer la représentation. Il existerait donc des réticularités de vie et des réticularités vécues de la même façon qu'il existerait des territorialités de vie et des territorialités vécues. Les combinaisons entre ces différentes formes constitueraient la spatialité de l'individu.

Il est difficile, arrivé à ce stade de la construction, de conserver l'idée selon laquelle territorialités et réticularités seraient simplement des « formes » de spatialités. Les considérer ainsi pourrait laisser entendre qu'elles finissent par se figer, indépendantes et distinctes l'une de l'autre. Il est indispensable, au contraire de préserver deux idées maîtresses, d'une part la spatialité est mouvante, d'autre part plusieurs types de spatialités peuvent cohabiter, les unes n'étant pas exclusives des autres. Comment les considérer ? Deux idées se concurrencent, celle de registre et celle de régime. Le caractère plus malléable de la première l'emporte ici. Le régime est associé à une organisation consciente, même si on ne peut que souscrire au stimulant « *régime de territorialité réflexive* » de Patrick Mélé (2009), qui s'inspire des « *régimes d'historicité* » de François Hartog (2003). Parler de régime aurait conduit, encore une fois à les ériger l'un contre l'autre, à considérer la cohabitation comme conflictuelle. Cela aurait également entraîné le propos vers une approche diachronique pour laquelle il aurait existé un ancien régime (la territorialité) et un nouveau régime (la réticularité). Ainsi j'ai choisi d'emprunter à la musique et de considérer territorialité et réticularité comme deux registres de spatialités, deux tonalités présentes sur la même partition, que chaque instrument peut adopter simultanément même si chacun possède son registre de prédilection. De plus, si les territorialités semblent héritées d'un passé sédentaire et que les réticularités paraissent appartenir à la société contemporaine mobile, les hybridations sont multiples et les territorialités se renouvellent sans cesse. De la même façon, porter son regard sur des sociétés différentes, conduirait sans doute à des imbrications beaucoup plus fines et complexes comme le suggèrent Denis Retaillé (1993, 2004) ou Frédéric Giraut (Giraut, 1999, 2005).

Réticularités

La géographie sociale fait souvent référence aux « *coquilles de l'homme* » chères à Abraham Moles et Elisabeth Rohmer (1972) pour spécifier la manière dont s'organise le rapport au monde de l'individu. Cette référence donne du crédit au territoire du fait de la continuité spatiale des couches successives qui enveloppent voire enferment l'individu et l'amènent à circonscrire l'espace qu'il va s'approprier. Pourtant, cet emboîtement d'espaces gigognes, protecteurs, mérite sans doute d'être revisité à l'aune de deux mouvements fondamentaux.

Le premier concerne l'effritement de la résidence comme fonction de référence de l'être au monde de l'individu. Aujourd'hui, résider n'est qu'une part de plus en plus ténue de « l'habiter » (Stock, 2007). Le travail, mais aussi et surtout de plus en plus, les loisirs combinés à la consommation concurrencent la résidence dans l'importance que l'individu accorde à ses différents points d'accroche spatiaux, notamment pour développer du lien social. Ces éléments recentrent, ou plutôt décentrent, complexifient et individualisent les spatialités des individus : « *la résidence n'est plus qu'une des opportunités spatiales dans laquelle on construit nos liens sociaux* » (Piolle, 1991). Ceci ne signifie nullement que le logement et ses annexes n'ont plus de valeur, bien au contraire. En effet, si la proximité résidentielle ne prédomine plus dans la construction du lien social, le logement devient un lieu fort et incontournable, dans son enveloppe réduite aux limites de la propriété, pour recevoir les membres de son réseau. L'éloignement de ces derniers impose d'ailleurs une réception plus durable voire une possibilité d'hébergement. Ainsi, la valeur qui semble aujourd'hui accordée au logement et au jardin est totalement en phase avec cet élargissement de nos réseaux sociaux et l'affaiblissement concomitant du recours à la proximité résidentielle pour les constituer. Là où l'espace public pouvait accueillir l'échange de proximité, les réseaux sociaux distants imposent de pénétrer la maison (Viard, 2011).

Le second mouvement, complémentaire du premier, renvoie à la discontinuité des lieux au sein desquels se développent ces différentes fonctions. Le projet fonctionnaliste proposant la dissociation des fonctions (Corbusier, 1957) a semble-t-il bien fait son œuvre, alimenté par les projets politiques qui se sont saisis de l'opportunité de contrôle social qu'il constituait tout en le réinterprétant. À moins qu'il n'ait simplement été visionnaire de l'évolution sociale inéluctable proposée par le capitalisme déterritorialisant (Deleuze & Guattari, 1980) dont le paroxysme serait atteint avec le « *stade Dubaï* » (Cusset, 2007 ; Davis, 2007). On assiste à l'affaiblissement des critères de contiguïté et d'exhaustivité qui présidaient dans une société strictement territorialisée au sein de laquelle la proximité était imposée par la métrique topographique et le lien social prédéterminé par la coprésence. Peu à peu, ces critères fondateurs sont remplacés par l'électivité et la discontinuité, la première autorisant la seconde. Les stratégies individuelles de localisation, même si leur maîtrise n'est parfois qu'illusion, ont supplanté les prédéterminations sociales et culturelles. Une part croissante de la société choisit son lieu de résidence, comme elle choisit ses lieux de récréation, ou en tout cas détermine un cahier des charges composé de critères multiples et très variés, qui va guider l'implantation du lieu de résidence. Si la proximité du lieu, et de plus en plus des lieux, de travail entre en ligne de compte, le cadre de vie, les moyens de transport, la qualité des services, l'animation culturelle (ou son absence) ou le niveau social des voisins, interviennent aujourd'hui à des degrés divers que seul vient contraindre le réalisme économique du prix du foncier, de l'immobilier et le niveau des loyers. L'identité culturelle du lieu

d'implantation est une des composantes de ce cahier des charges, mais correspond bien souvent à un désir d'identité absolu, distinct de l'identité de l'individu lui-même. « L'étranger » arrivant au Pays basque, par exemple, intègre l'identité basque dans la quête du lieu de son installation sans pour autant être basque lui-même ni ambitionner de le devenir (Jauréguiberry, 2008). Le vocabulaire de l'identité est souvent limité et parfois caricatural, renvoyant au « folklore » (Rogers, 2002)⁶ incarné par le style architectural « néo-basque » pourfendu par les architectes, mais plébiscité par les élus et les nouveaux habitants (Bidart, 1995).

Ainsi, la spatialité de l'individu va s'organiser en points d'accroche spatiaux de ses différentes fonctions, reliés par des arcs matérialisant les temps de transports entre ces lieux. Ces arcs peuvent être constitués d'infrastructures de service public lorsqu'ils répondent à la demande, comme c'est souvent le cas dans les métropoles. Le choix d'une localisation peut d'ailleurs être influencé par la présence ou l'absence de ce type de service. Mais ils peuvent également, pour tout ou partie des mobilités engendrées par l'éclatement des points d'accroche spatiaux, se développer de manière autonome. La distance entre les points n'est plus topographique elle devient temporelle. Les représentations anamorphiques de l'espace témoignent de cette évolution du problème posé par la distance qui se calcule en minutes ou en heure plus qu'en kilomètres. Les sociétés d'autoroute l'ont bien compris en utilisant des panneaux lumineux pour spécifier, en temps réel tenant compte de la circulation, le temps nécessaire pour joindre deux points, ces panneaux supplantant peu à peu, dans l'esprit des automobilistes les plus mobiles, la signalétique kilométrique classique. Par ailleurs, les GPS embarqués dans les automobiles proposent eux aussi ce service en indiquant l'heure d'arrivée à destination qui importe plus que le nombre de kilomètres restant à parcourir. De la même façon, les sites Internet de calculs d'itinéraires choisissent par défaut l'itinéraire le plus rapide et s'il est possible de choisir le chemin le plus court, son efficacité... temporelle, est souvent limitée.

Ainsi en est-il d'une grande partie des spatialités individuelles contemporaines : électives et discontinues elles sont réticulaires. Ces réticularités donnent du sens aux lieux et provoquent un resserrement des « îles » de l'archipel. Elles ne nient pas, bien au contraire, des formes de territorialisations ponctuelles, parfois exacerbées par des marquages identitaires forts au sein de certains de ces points. De ce point de vue, l'éloge fait de la frontière par Régis Debray (2010), dans une conférence donnée au Japon, témoigne, à lui seul, du dialogue permanent entre un monde de plus en plus mobile, structuré par des réticularités complexes et sélectives et un resserrement de l'enveloppe identitaire territoriale originelle, plus choisie que subie et centrée sur l'individu plus que sur le groupe. D'ailleurs, lorsqu'il justifie son éloge de la frontière par leur multiplication, ne donne-t-il pas lui-même la clé de la puissance des réticularités, imposant un territoire « autour de soi », maîtrisé et appréhendé parce que sécurisé par « l'entre-soi » et duquel je peux donc partir et, éventuellement, revenir, mais surtout auquel je peux penser, si besoin et potentiellement ? Je préfère de loin l'analyse plus efficace de Manuel Castells sur le « *pouvoir de l'identité* » (Castells, 1999) qui répond directement à sa « *société en réseau* » (Castells, 1998) pour signifier plus finement le paradoxe. Il est possible d'ajouter que l'exigence des individus vis-à-vis de ces marqueurs est d'autant plus grande qu'ils sont potentiellement mobiles, susceptibles d'aller voir ailleurs, d'aller vivre ailleurs pour trouver ce qu'ils cherchent. Mais ces différents points

⁶ Folklore pris ici dans son acception populaire française et non dans la dimension scientifique qu'il a acquis dans certains pays comme le montre parfaitement Suzan Carol Rogers.

s'inscrivent dans l'espace de manières discontinues, ils sont élus par l'individu parce qu'ils correspondent à la fonction qui leur est attribuée dans l'archipel des lieux qu'il mobilise. La contiguïté est possible, mais ce n'est qu'une des possibilités qui s'offrent à l'individu. Et même lorsque l'on organise un de ces repas de quartier très à la mode, supposé renouer ce lien social au sein de l'espace de résidence redevenu territoire l'espace d'une soirée, ce moment relève du choix des individus, rien n'est imposé et le camp doit être levé tôt pour ne pas importuner ceux qui ont fait le choix de ne pas venir⁷.

La réticularité serait donc un registre de spatialité qui marque l'individu contemporain, bien aidé par les moyens dont il dispose pour assurer sa mobilité, physique ou virtuelle dans l'espace transactionnel (Internet, GSM) (Beauchard, 2000). Pour autant, la territorialité n'est pas totalement obsolète, et je ne souhaite pas alimenter le « *mythe de la déterritorialisation* » (Haesbaert, 2001), elle perdure dans deux dimensions fondamentales. D'une part elle est un cadre explicatif de spatialités rêvées, d'autre part elle permet de comprendre et de dire ce qui se passe dans les espaces resserrés des points d'accroche spatiaux des réticularités.

Territorialités

Territorialité est un concept plus commun en géographie. On peut d'ailleurs se demander si cette plus grande audience n'est pas liée au statut de paradigme du concept de territoire qui voit son substantif supplanter toute autre manière de dire ce qui se rapporte à l'espace. Claude Raffestin (1986) interrogeait d'ailleurs très tôt la dimension paradigmatique de la territorialité dans la géographie sociale. Les origines, à la fois politiques et juridiques du concept de territorialité, lui confèrent une stabilité et une légitimité qui lui a permis de traverser les glissements successifs du concept de territoire. L'ouvrage dirigé par Martin Vanier (2009) « *territoire, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives* », et les rencontres qui l'ont précédé, témoignent de son actualité. Il désigne aujourd'hui, de façon générique, la manière d'être au territoire et, par extension quelque peu étrange, à l'espace. Généralement, il lui est accordé une dimension individuelle alors que le territoire s'affirme, quant à lui, dans le collectif. Ce glissement fait partie des ouvertures proposées par Xavier Piolle au début des années 1990 comme le rappellent très justement Xavier Arnauld de Sartre et Laurent Gagnol (2012) dans l'introduction d'un numéro de la revue « *géographie et cultures* » consacré aux « *échelles des territorialités* ». Cette actualité montre, en outre, que le débat n'est pas clos et qu'il faut sans doute laisser le livre ouvert. Jérôme Monnet (2010) ajoute une double complexité. Tout d'abord, en se référant à son usage plus courant, il évoque l'extraterritorialité diplomatique qui confère au concept la qualité de déterminer l'appartenance, renvoyant ainsi explicitement au concept de territoire politico-administratif national. Ensuite, il lui attribue une connivence avec le réseau. Ce serait par le truchement de cette combinaison entre territorialité et réseau que se constitueraient les « *territoires réticulaires* » qui viennent se superposer aux « *territoires aréolaires* » des institutions. Pourquoi ne pas parler, pour évoquer ces « territorialités réticulaires » de « réticularités » ? Cela éviterait de troubler un discours déjà considérablement brouillé. On pourrait ainsi réserver le concept de territorialité à l'évocation des morceaux de vie, parfois rêvés, qui se développent dans la contiguïté spatiale, dans l'exhaustivité des voisinages ou au gré des parcours routiniers. Cette circonscription du concept permettrait aussi de dire ce qui se passe dans les nœuds de ces réticularités. Car si l'individu est

⁷ Comme l'annonçait l'affiche placardée sur les ascenseurs de la résidence (expérience vécue)

mobile entre des lieux qui forment un maillage complexe plus ou moins lâche dans lequel il élit les points de connexions, il n'en reste pas moins que même l'individu le plus mobile, le moins contraint par la proximité topographique, vit des bribes de territorialité au sein de ces nœuds. Cette territorialité peut se manifester à une échelle extrêmement restreinte, pour descendre jusqu'au corps (corporités) ou à la maison dont il subit (volontairement ou non ; positivement ou non) les agencements (certes souvent négociés) et les coprésences (certes souvent choisies ou souhaitées – la femme ou le mari, les enfants⁸). Ici se joue la territorialité avec la puissance évocatrice conférée à ce concept. Un rapport au monde puissant, stable et singulier qui a besoin de cette force et de cette singularité pour ne pas se perdre. La cage d'escalier et le quartier sont des enveloppes plus larges desquelles on peut volontairement s'émanciper ou dans lesquelles on peut au contraire s'immerger, en quête d'une forme de sécurité, voire que l'on peut continuer à subir, pour certaines catégories captives de la proximité topographique. Cette dernière est maximale lorsque cette fréquentation est assortie d'une localisation sécuritaire au sein d'un de ces « *clubs municipaux* » (Charmes, 2011 ; Estebe, 2008) voire dans les exemples exacerbés de « *gated communities* » déjà largement démasquées (Billard et al., 2005 ; Blakely & Snyder, 1997 ; Le Goix, 2003 ; Newman, 1973). Mais gardons cette force à la territorialité pour ne pas la perdre en lui faisant assumer la totalité de nos rapports spatiaux.

Si l'espace est nié, ou plutôt rejeté et réduit à sa dimension temporelle dans le processus de déplacement, il est une contrainte avec laquelle l'individu compose en développant des tactiques qui s'adaptent aux conditions du mouvement. Il soigne l'habitacle de son automobile et le dote d'attributs permettant de supporter le temps contraint du déplacement : kit mains libres pour entretenir la continuité des liens sociaux, radio, CD, dispositif multimédia pour écouter des émissions de radio en podcast ou faire patienter les occupants du véhicule devant un DVD... Si le mouvement est routinier et collectif, le temps du mouvement peut permettre de développer un lien social spécifique et temporaire en créant un microterritoire au sein de la rame de TGV ou du wagon de TER. De manière éphémère et choisie, il territorialise cet espace qui renvoie traditionnellement à un non-lieu (Augé, 1992), pour justement s'extraire de l'espace traversé en « passant le temps ». Une manière, au bout du compte, de baisser le rideau et d'occulter le paysage, seul témoin du mouvement spatial qui s'opère. Ici, l'itinéraire importe peu, il n'a de sens que dans son efficacité temporelle et l'espace traversé n'a aucune valeur. Seuls le temps passé et l'effet de répétition de cette coprésence subie vont entraîner l'individu dans le choix de faire de ce moment et de cet espace une opportunité consentie d'entamer et de renouveler un lien social éphémère, ou de refermer la bulle individuelle comme c'est souvent le cas dans des modes de transports cadencés au sein desquels la coprésence est sans cesse renouvelée (Fort Jacques, 2010) (le métro étant un exemple exacerbé par l'enfouissement déterritorialisant de la majeure partie du réseau).

Abordées à cette focale, qui en réduit la profondeur de champ, les territorialités ne sont pas exclusives des réticularités. Les deux formes de spatialités se combinent et permettent de comprendre et de dire les différents registres qui structurent notre spatialité.

⁸ Xavier Piolle expliquait l'analogie entre le couple et le territoire par la fidélité et les obligations mutuelles qu'ils imposent.

Principe de réalité

La construction que je propose s'appuie sur des phénomènes démontrés qui semblent, pour l'instant, acquis et stables. De nombreux chercheurs ont imaginé des solutions pour résoudre le paradoxe d'une « *société éclatée* » (Cormerais & Musso, 2014) qui magnifie le territoire. Paradoxe que Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran attribuent à la crise de la modernité (Berdoulay & Soubeyran, 1994). Vincent Berdoulay, à la suite de Nicholas Entrikin, mobilise ainsi le concept de lieu qui a montré son efficacité (Berdoulay, 1997 ; Entrikin, 1991). Mais au-delà de cette assise scientifique, je souhaite aussi me projeter dans ce que me dit mon objet, comprendre la manière dont il résout les problèmes qui se posent à lui. Ainsi, je prends au sérieux ce que disent et font les acteurs politiques et j'aspire à mettre en place un dialogue fructueux avec eux. Pour autant, il ne s'agit pas de prendre une position politique quant au fonctionnement du corps social, de dénoncer sa dérive individualiste et la perte des solidarités locales. Je laisse donc Régis Debray faire « *l'éloge de la frontière* » (2010) et fustiger une société qui se perd dans la mondialisation, appelant de ses vœux un retour à la barrière et faisant l'apologie des douaniers. Son essai n'est d'ailleurs pas étranger au déclenchement du besoin que j'ai ressenti d'écrire ce texte. En effet, alors qu'il dit se positionner à contre-courant de la vulgate déterritorialisante, essentiellement située dans le discours incantatoire, à laquelle il oppose un puissant retour de la frontière marqué par des faits avérés, il m'a semblé utile de lui opposer ce que j'ai rencontré durant vingt années de recherches. Celles-ci portent sur l'échelle locale, les territoires dominés et démontrent plutôt la puissance d'un discours territorial en décalage avec une société de plus en plus mobile. La vocation performative du discours territorial est renforcée par la légitimité des acteurs qui le portent et le profitent. Il s'agit ici de retourner vers Gilles Deleuze et Félix Guattari (1980) pour comprendre comment la victoire avérée du capitalisme déterritorialisant ne semble pas intégrée par l'acteur public local, dont la résistance isolée, paradoxale et parfois contradictoire, accroît le décalage entre la société et son mode de gouvernement.

Nombreux sont les acteurs au sein du microcosme politique à s'émouvoir de la perte des valeurs du territoire, cette émotion transcendant les clivages politiques puisque l'extrême gauche, jadis internationale, et l'extrême droite se retrouvent assez largement dans une apologie de la proximité dans laquelle tous les autres s'engouffrent également. Ainsi, les discours qui me semblent dominer chez les acteurs publics sont ceux du territoire. Souvent nostalgiques, ils sont sans doute les seuls politiquement corrects dans une société en crise de valeurs. Ma démonstration s'appuie sur un principe de réalité qui prend acte des décalages et surtout des paradoxes qui nuisent à la rencontre. Il ne s'agira pas d'analyser les grands traités internationaux, de comprendre l'intégration de la mondialisation par les grandes ONG ou les organisations internationales. Je me concentre sur le local, sur ce qui se passe de l'autre côté de la force globalisante qui s'impose à la société, sur ce qui se passe aussi lorsque les grandes idées atterrissent quelque part et sont digérées et manipulées par les acteurs. Je reviens ici à Pierre Veltz qui souligne la « *manipulation* » des représentations des « *bons vieux territoires de zones* » par « *les historiens, les géographes - et le sens commun* » (1996 : 62). L'idée ici n'est pas de dénoncer la manipulation, mais plutôt de l'intégrer comme une composante de la fabrique territoriale à l'œuvre, comme une manifestation de la prégnance des territorialités chez les élus locaux. Mon regard est donc singulier et, s'il est indispensable pour mon propos de me référer au « *territorial*

trap» de John Agnew, qui reprend les attendus de la critique du nationalisme méthodologique et accompagne la montée en puissance des cosmopolitismes, il est aussi important de le revisiter.

Les registres de spatialités des acteurs politiques locaux : éviter le « territorial trap » (Agnew, 1994) ...et le revisiter

Entrer dans cette problématique par l'acteur politique, même local, impose, selon moi, de positionner mon discours relativement à ce que je considère comme un texte fondateur de John Agnew⁹. Car, s'il n'évoque le piège territorial qu'à propos des théories des relations internationales et essentiellement au niveau des états, abondant ainsi la critique du nationalisme méthodologique (Beck, 2006), cela ne signifie pas que ce piège ne guette pas d'autres champs scientifiques et d'autres échelles. La construction théorique mise en œuvre autour de la notion de « registres de spatialités » consiste précisément dans l'évitement de ce piège. En effet, l'origine même de l'intérêt porté à cette problématique, à travers les expériences françaises de « réseau de villes », est à chercher du côté de cette remise en question d'une analyse en termes de « territoire » de l'action politique locale. Ces expériences, développées dans le second chapitre, témoignent d'une nouvelle dynamique qui s'inscrit ainsi dans une géographie singulière et dans un temps spécifique. Si elles ont moins de portée que les exemples cités par Agnew du fait de la focalisation de ce dernier sur les théories des relations internationales (les Balkans, Québec, les marchés communs, la mobilité des capitaux ou les interdépendances écologiques...), elles n'en demeurent pas moins illustratives de la possibilité de faire éclater les cadres territoriaux conventionnels. Ainsi, comme le second chapitre s'en fera l'écho, ces expériences s'inscrivent dans le registre réticulaire, accompagnant les grands mouvements de la société dans l'émergence ou la réémergence des réticularités en tant que registre de spatialité électif et non contigu.

Il est pourtant utile, du fait d'une transposition locale et d'un discours disciplinaire balayant trop souvent ce texte fondateur, d'aller un peu plus loin concernant le piège territorial pour le revisiter. Car deux questions restent en suspens.

Tout d'abord, lorsqu'Agnew évoque les recompositions territoriales et les revendications ethniques ou culturelles qui les animent, liées à l'évolution du monde et aux événements qui l'ont affecté, ne peut-on pas considérer qu'en dehors de quelques exemples singuliers, le registre de spatialité qui les pilote est la territorialité ? Dit autrement, l'aspiration des acteurs de ces entités spatiales naissantes ou de ces revendications territoriales exprimées n'est elle pas de construire une organisation du même ordre que celle dont elles sont issues ? Auquel cas, aborder ces nouveaux agencements en occultant le prisme du territoire uniquement pour éviter le piège ne fait-il pas courir le risque de passer à côté du renouvellement du registre territorial de spatialité ? Ainsi, il est sans doute important de dépasser la critique des analyses nationales pour ouvrir à une critique des analyses territoriales. Ce questionnement trouvera un écho dans les travaux qui structurent le troisième chapitre de ce travail, relativement à des objets saisis à l'échelle locale

⁹ Ce texte est très souvent cité mais peu discuté. Son propos est de souligner les limites d'une analyse exclusivement territoriale des positionnements politiques. Il reproche ainsi aux travaux menés sur les relations internationales de fonder leurs théories sur un *a priori* territorial engendré par l'échelle nationale à laquelle les décisions se prennent. Il souligne à quel point l'essentiel des grandes causes et des stratégies internationales (environnement, défense, patrimoine, social...) se jouent aujourd'hui sur un mode qui transcende largement les cadres territoriaux des États et sont animés par des acteurs organisés à des échelles internationales et largement réticulées. Il explique en quoi l'échelon étatique constitue un piège dès lors qu'on le choisit *a priori* comme cadre de l'analyse.

(intercommunalité, Pays et département).

Ensuite, les exemples de dépassement des cadres territoriaux hérités évoqués par John Agnew sont le fruit de multiples acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Pour l'essentiel, ils relèvent d'une prise en considération d'une économie et d'une écologie mondialisées qui imposent aux acteurs de faire évoluer leur spatialité. L'acteur politique institutionnel est présent dans ce vaste spectre, mais dans une proportion finalement assez faible, souvent contrainte, et dans des approches sectorielles, dans des sphères de son action très spécifiques et peu connectées entre elles (économie, défense, environnement). Si le monde contemporain donne à voir de nouvelles spatialités qui viennent bouleverser les cadres territoriaux de l'analyse, cela signifie-t-il que ces acteurs politiques élus se sont ouverts aux réticularités ? C'est finalement ce paradoxe que relèvent Vincent Berdoulay (1997) et Manuel Castells (1998, 1999), dans deux versants différents, en soulignant la persistance d'un discours politique à vocation performative faisant l'apologie du territoire et des territorialités.

Interroger le registre de spatialité des acteurs politiques permet de comprendre comment coexistent et cohabitent territorialités et réticularités. Cela autorise également à saisir les tensions qui affectent ces registres. Cette manière de poser le problème donne une légitimité à l'hypothèse qui structure l'inflexion majeure de cette recherche à savoir qu'en dépit d'incursions régulières dans le registre des réticularités souvent déclenchées par les intuitions politiques de leaders visionnaires, la territorialité est le registre de spatialité dominant de l'acteur politique au niveau local.

Mais ceci ne signifie pas que la prégnance de la territorialité dans la sphère politique locale soit une fatalité. L'hypothèse mise en avant consiste à penser que le territoire sert de refuge à l'acteur politique. C'est dans cet esprit que le concept de ritournelle (Deleuze & Guattari, 1980) peut être utile pour exprimer les ressorts du recours à un certain territoire sur lequel je reviendrai dans le troisième chapitre. Mais paradoxalement, ou peut-être pas, cette ritournelle concerne aussi la société et même, c'est une hypothèse crédible, une partie de la sphère scientifique en géographie et en aménagement pour laquelle le territoire s'impose comme un paradigme. On retrouve ici la distinction faite par Ulrich Beck (2006) entre « *l'optique nationale* » qui considère le fait que les acteurs sociaux adhèrent à la croyance d'une société « *nationale, territoriale, organisée et délimitée par les États* » (ibid. : 51), et le « *nationalisme méthodologique* » lorsque cette croyance « *détermine la perspective de l'observateur scientifique* » (ibid. : 51). Mon propos consiste aussi à aller au-delà de la simple perspective étatique pour généraliser à la question territoriale dans son ensemble. Cette posture paradigmatique n'est-elle pas, elle aussi un piège ?

Questions de recherche, hypothèses et inflexions

Comment l'acteur politique local s'inscrit-il dans l'évolution et la complexification des spatialités au sein de la société ?

Cette première question était au cœur de ma thèse et m'a conduit à aborder des objets singuliers (les « réseaux de villes ») qui s'inscrivaient dans l'expérimentation et montraient le mouvement. L'hypothèse fondatrice peut être posée ainsi : la discontinuité des alliances mises en œuvre dans le cadre des expériences françaises de réseaux de villes témoigne d'une intégration des réticularités dans le spectre des spatialités qui animent les acteurs politiques locaux. Mais au-delà

de la discontinuité spatiale qui les caractérise, le mode de fonctionnement de ces acteurs, dans le cadre circonscrit de ces expériences, bouscule les principes d'exhaustivité, de continuité et de verticalité hiérarchique qui gouvernent généralement leur approche du monde. Certains de mes travaux ultérieurs retrouvent cette dimension, dans des niches singulières, dont la spécificité montre aussi la rareté. Ainsi, d'autres modes de faire, concernant des acteurs différents, peuvent s'extraire du carcan territorial qui leur est imposé, pour s'engager dans des ouvertures qui, sans être radicales, s'immiscent dans les interstices du modèle dominant pour révéler le champ des possibles.

Mais en observant la fragilité des « réseaux de villes », en les voyant ensuite disparaître et en me confrontant à de nouveaux objets, j'ai fini par focaliser mon attention sur les mécanismes de la fabrique territoriale à l'œuvre qui ont fait évoluer mon questionnement.

Comment comprendre que, dans une société que l'on dit de plus en plus mobile, l'élu local, mais aussi l'État en tant qu'échelon dominant, par certaines de ses interventions, sont plus que jamais marqués par la figure du territoire ?

Cette seconde question témoigne de l'évolution de ma recherche. Ce retour insolent, sur la scène politique, d'un territoire que beaucoup avaient enterré (Badie, 1995 ; Balligand & Maquart, 1990) a constitué mon interrogation privilégiée ces dernières années. Elle me conduisait finalement sur les traces de mon travail de maîtrise au cours duquel j'avais pu observer la manière dont l'acteur public local mettait en œuvre un puissant discours territorial auprès d'une population dont le registre de spatialité était pourtant dominé par les réticularités, mais qui nourrissait pour le territoire une nostalgie bienveillante, plus rêvée que vécue. Il s'agit donc d'un retour aux sources en forme de parabole. Ainsi, l'hypothèse qui domine aujourd'hui ma recherche pose la toute-puissance du registre territorial, qui se transforme en paradigme dans notre science venant renforcer le caractère performatif de la fabrique permanente des territoires. Cette hypothèse est fondée sur le mythe tenace de la survivance nostalgique de l'exclusivité de la territorialité comme registre de spatialité susceptible de préserver notre société. Alors même que les réticularités se multiplient en se complexifiant, tout semble en effet mis en œuvre pour éviter de les comprendre et de les ériger en spatialités constitutives de notre être à l'espace. Cette inflexion de ma recherche peut surprendre, tant il est affirmé aujourd'hui que le réseau domine, faisant fi des frontières, s'émancipant de la proximité. Cependant, sur tous les terrains qui ont nourri ma recherche, j'ai essentiellement rencontré, chez l'acteur public local, la territorialité.

Mise en programme et mise en scène

Ce volume s'appuie sur vingt ans d'expérience de la recherche et sur une succession de programmes dont la mise en œuvre constitue le quotidien du chercheur. La présentation de cette histoire est intégrée à la première partie des annexes dans la mesure où elle représente les temps forts de mon *curriculum vita*. Il est donc superflu de la développer en détail ici. Pour autant, il est difficile de la passer complètement sous silence alors même qu'elle participe de la mise en scène, qu'elle abrite les « terrains » d'atterrissage et de décollage de la pensée proposée dans ce volume et occupe, de ce fait, une place centrale dans l'argumentation. Elle révèle également les choix de postures que j'ai pu faire, sciemment ou contraint, et qui, de fait, ont conduit à la lecture réflexive que je propose en filigrane pour la formaliser dans le dernier chapitre de ce volume.

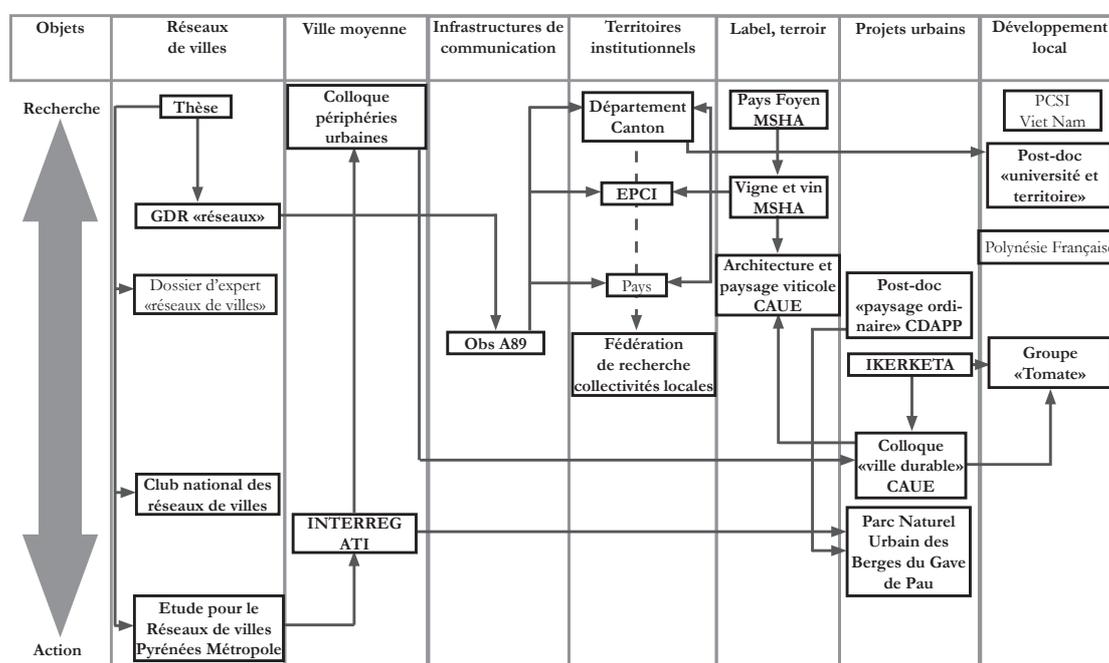


Figure 1: schéma de présentation synthétique des principaux programmes de recherche

Je propose donc ici un schéma synthétique (Figure 1) de ces « agencements » qui a pour but d'éviter un trop long catalogue et une redondance épuisante. Les axes de lecture de ce schéma permettent également de resituer ces terrains/programmes de recherche (que l'on retrouve encadrés dans le schéma) relativement aux différentes postures adoptées. Les colonnes reprennent les différents objets dont je me suis saisi et/ou que j'ai construits pour poursuivre ma quête. Le positionnement vertical situe la proximité du programme avec la sphère de l'action et, de fait, la manière dont s'est posée la question de l'implication du chercheur. Les flèches tentent de reconstruire les liens, parfois implicites, qui ont conduit à l'enchaînement des opérations et qui traduisent souvent les manières dont je me suis saisi de nouvelles opportunités. Ne sont répertoriés ici que les éléments qui se sont déroulés sur des périodes relativement longues dans des perspectives de recherches généralement collectives et le plus souvent financées.

La question réflexive est au cœur de ce travail dans la mesure où prendre comme objet les spatialités des acteurs publics impose un certain nombre de contraintes dont l'analyse est indispensable. Ainsi, c'est bien par la posture de recherche que je vais pouvoir résoudre le problème posé par le triptyque « chercher sur » - « chercher avec » - « chercher pour » qui s'inscrit en filigrane dans ce schéma. Ce triple problème se décline ensuite par une autre combinaison : « écrire pour » - « écrire avec » - « écrire sur », qui conditionne un rapport à la science et un rapport au savoir. De cette réflexivité découle une dernière question, lancinante et qui transpirera tout au long de ces pages : quel genre de discours doit recouvrir le discours réflexif, ou, dit autrement par Christine Chivallon (1999), « comment dire ce qu'il est de coutume de taire ? ».

Mise en abîme – Une « Egogéographie » d'un clerc obscur

« Ce héros anonyme vient de très loin. C'est le murmure des sociétés. De tout temps, il prévient les textes. Il ne les attend même pas. Il s'en moque. Mais dans les représentations scripturaires, il progresse. Peu à peu il occupe le centre de nos scènes scientifiques. Les projecteurs ont abandonné les acteurs possesseurs de noms propres et de blasons sociaux pour se tourner vers les chœurs des figurants massés sur les côtés, puis se fixer enfin sur la foule du public. Sociologisation et anthropologisation de la recherche privilégient l'anonyme et le quotidien où des zooms découpent des détails métonymiques - parties prises pour le tout. » (Certeau, 1990, p.11)

L'option que j'ai choisie pour ce mémoire d'habilitation consiste à élaborer une construction théorique à partir de l'ensemble des travaux menés durant ma carrière de chercheur. Toute la construction part de mes terrains de recherche et donc de ce que j'ai écrit et atterri sur mes terrains de recherche. Ces terrains seront donc très présents et c'est un choix assumé, car il s'agit d'écrire sur ce que j'ai produit en tant que chercheur et constitue aujourd'hui des éléments de la démonstration. Je suis totalement sujet de ma recherche et je tiens à ce que ce statut soit visible, c'est la raison pour laquelle je ne me cache derrière aucun artifice et écris à la première personne.

Comme le relève Jacques Lévy dans sa propre égogéographie : « parler de soi ferait partie des privilèges de personnalités hors du commun, dont tout ce qu'ils auraient touché, les lieux de leur vie, les objets les plus quotidiens et leur parcours biographique, serait peu ou prou marqué d'exceptionnalité. » (1995 : 13). Pour moi la situation est tout autre, il s'agit au contraire de considérer le chercheur comme un chercheur ordinaire, comme un « faible », développant des « tactiques » plus que des « stratégies » (Certeau, 1990), de comprendre comment il s'adapte « au propre » de son objet, l'acteur politique, qui le domine. En ce sens j'inverse le propos de Michel de Certeau mis en exergue pour me fondre moi-même dans la foule. Le combat est perdu d'avance, le chercheur le sait, jamais il ne pourra maîtriser totalement la relation qui s'installe avec celui « sur » et « avec » lequel il travaille, mais il livre un autre combat qu'il lui faut gagner, celui de la production scientifique. Il faut considérer que l'exercice auquel je me soumetts ici répond à une question qui hante ma recherche : quelle posture adopter vis-à-vis de l'objet sur lequel je cherche ? Tout ce que j'ai construit l'a été relativement à cette quête, même si j'ai conscience que ce n'est au final qu'une

reconstruction. De façon globale, je me considère comme un clerc qui n'a pas démissionné (Caillé, 1993), un clerc obscur, clerc parce qu'obscur. Cette posture n'est pas à la mode à l'époque de l'excellence déclinée de manière quasi mécanique en LabEx, EquipEx, IdEx,... mais je la revendique comme nécessaire à la production d'une recherche de qualité, une recherche au quotidien. Ma posture impliquée m'a aussi conduit à favoriser le cadre spécifique de la France qui, de fait, oriente mes analyses et en singularise le champ. J'ai conscience que ce passage pourra être compris comme une ruse, une manifestation de la *métis* (Détienne & Vernant, 1974). Je ne vous interdis pas de le penser, vous renforcerez, par là, le bien-fondé de ma posture et préserverez son efficacité, même si soutenir un mémoire d'habilitation à diriger des recherches joue un peu comme *une prophétie destructrice* (Merton, 1997).

Mais il faut aussi aller au-delà de la tactique, car derrière ces postures, l'idée de transfert n'est jamais très loin. Travailler « avec » c'est aussi faire passer des messages que la recherche met en évidence. S'ils sont parfois subliminaux et souvent dérangeants, les postures développées provoquent l'échange dans un jeu dialectique complexe. Entrer dans la proximité de l'acteur public va changer le chercheur et l'acteur, il faut en avoir conscience sans s'en effrayer, s'y préparer sans le fuir. Personne ne sort indemne de telles aventures. Comme l'explique très bien François Dubet : « *la dette du chercheur à leur [les acteurs] égard... est beaucoup plus grande qu'il ne convient de l'avouer, parfois même de se l'avouer, en ce qui concerne la formation des hypothèses, ces raisonnements vraisemblables qu'il faudra ensuite étayer* » (1994 : 235). On est bien dans de l'échange, du réciproque même si les termes du contrat ne sont pas toujours clairs. La mise en forme de ce volume tente aussi de mettre le doigt sur les attendus de ces postures, de les formaliser également. Bien entendu, la partie égo-géographique est plutôt attendue dans le volume d'annexes et vous l'y trouverez un peu, mais il serait naïf de ma part de ne pas voir également cette dimension narcissique dans ce volume principal.

Mise en forme : organisation du volume

Mon propos s'organise en quatre chapitres. J'ai souhaité, dans un premier temps positionner la géographie que je pratique dans le spectre des géographies académiques et notamment dans le champ des géographies qui s'intéressent à l'acteur politique. Ce préalable, encore introductif, et de fait assez bref, est fondamental tant le champ politique a généré des postures scientifiques multiples qui ont connoté l'ensemble des expressions construites pour évoquer les disciplines qui se sont attachées à cette entreprise. Ceci est d'autant plus important que, pour l'essentiel, je me retrouve peu dans ces divers courants qui poursuivent des objectifs qui ne sont pas les miens.

Dans un second temps (chapitres 2 et 3), j'aborderai le cœur du problème en développant les éléments de réponses que je peux aujourd'hui apporter au sujet des registres de spatialités. J'ai choisi de respecter les inflexions de mon parcours sans chercher à trop le reconstruire. Ainsi, le second chapitre portera sur les réticularités alors que le troisième chapitre s'intéressera aux territorialités.

Le dernier chapitre pourrait être considéré comme annexe et c'est pour cela que j'ai tenu à le joindre physiquement à ce volume. Il s'agira de faire entrer le lecteur dans la cuisine du chercheur pour tenter de formaliser les différentes postures qui ont permis de construire le

« savoir savant ». Cette dimension réflexive est à ce point fondamentale que j'ai envisagé un temps d'en faire l'unique objectif de ce mémoire d'habilitation à diriger des recherches, avant de revenir à la raison et de centrer mon propos sur des objectifs plus orthodoxes.

La conclusion de ce volume sera l'occasion de rassembler les propositions théoriques qui le jalonnent pour montrer les points sur lesquels il me semble avoir apporté quelque chose à la géographie et aussi à l'aménagement.

Chapitre 1. Pour une géographie avec l'acteur public local comme objet : position scientifique

J'ai isolé ce chapitre très bref qui aurait pu trouver sa place dans l'introduction pour montrer qu'il est indispensable d'engager la discussion. Son objectif est en effet de poser les éléments du délicat débat, parfois houleux et souvent vain, entre la géographie et la chose politique. Il ne s'agit pas de réécrire le scénario d'une lutte idéologique autour de la géopolitique, même si un positionnement sera nécessaire, mais plutôt de tenter de montrer comment, en se saisissant des registres de spatialité des acteurs publics, il est possible de faire « simplement » de la géographie.

Il est toutefois indispensable d'évoquer ces débats et de positionner un propos qu'il est toujours plus facile d'intégrer dans une catégorie connue (un territoire ?). En tout cas, le risque était trop grand de laisser le lecteur classer ce travail pour ne pas lui donner ma propre lecture de la position que je m'assigne. Ainsi, de la géographie du pouvoir chère à Claude Raffestin (1980), à la géopolitique d'Yves Lacoste (1976, 1986) et de Béatrice Giblin (2005), en passant par la géographie du politique de Jacques Lévy (1991) ou la nouvelle géographie du politique de Michel Bussi et Dominique Badariotti (2004), le premier point s'attachera à déconstruire tous ces qualificatifs pour mieux positionner ma propre approche et la distinguer.

Mais pour me positionner, il est tout aussi nécessaire d'analyser la spécificité de mon objet relativement au concept de spatialité, de comprendre comment, de façon générale, la territorialité fonctionne de manière intrinsèque l'acteur politique. En effet, ce dernier est à la fois homme de réseau, si on considère l'influence des réseaux politiques sur ses mandats, homme de la mondialisation, si on intègre la globalisation de l'économie et l'obligation qu'il a de s'insérer dans le vaste monde, mais aussi, par essence, homme du territoire du fait des différents modes de scrutin qui lui attribuent compétences et pouvoir et d'une anthropologie politique qui l'ancre (Beauchard, 2003). Le dernier point de ce chapitre sera consacré à ce nœud complexe de territorialités et de réticularités politiques dans une approche plutôt générale ici, destinée à présenter ma position scientifique et à révéler certains paradoxes. Ce préalable est indispensable avant d'évoquer les expériences réticulaires d'abord et le retour des territorialités ensuite qui structureront les deux chapitres suivants.

Mais la position scientifique n'est pas le seul élément de distinction et je lui préfère au final le questionnement sur la posture de recherche. En effet, il est fondamental d'évoquer les contraintes qui pèsent sur le chercheur du fait de l'objet sur lequel il travaille. Ces contraintes lui imposent de faire le choix d'une posture qui va avoir des répercussions sur la relation qui va se nouer avec son objet. Un premier temps réflexif général permettra de mieux comprendre d'une part les terrains sur lesquels je me suis engagé, d'autre part la structure du texte que je vous soumets ici.

1. Géographie du politique *versus* géopolitique ou se positionner simplement comme géographe

Dans mon histoire de chercheur, c'est sans doute la lecture de « *l'espace légitime* » (Lévy, 1994a) qui a rendu indispensable le questionnement de cette distinction : « *Géopolitique, géographie du politique : deux réalités bien distinctes et même antinomiques. Mais cela ne signifie pas qu'il n'existe pas de passage entre l'une et l'autre.* » (p.109). Mais pour moi, il s'agit surtout de baliser mon chemin.

La définition de la géopolitique proposée par Pierre-Marie Gallois positionne cette science dans un interstice restreint qui aurait, si l'on en restait là, le mérite de clarifier la situation. En effet, si on considère comme lui qu'il s'agit de « *l'étude des relations qui existent entre la conduite d'une politique de puissance portée sur le plan international et le cadre géographique dans lequel elle s'exerce* » (Gallois, 1990 : 37) je pourrais aisément m'exonérer de l'approfondissement dans lequel je m'engage, tant ma réflexion est perpendiculaire à cette définition. Mais le tableau qu'il en dresse dans les pages qui précèdent laisse entrevoir la nécessité de creuser un peu le vocable pour réellement en saisir les limites. Il serait également trop simple d'évacuer le mot sous prétexte d'un héritage peu glorieux et d'une connotation sulfureuse liée à l'école allemande de *geopolitik* dont les implications dans la propagande nazie sont considérées comme un acquis de l'histoire des sciences. En effet, l'évolution de la géopolitique et la large utilisation actuelle de ce terme imposent un détour même si l'objectif est surtout ici de me départir de cette filiation.

L'analyse très critique, très complète et détaillée de la géopolitique menée par Claude Raffestin, Dario Lopreno et Yvan Pasteur (1995) donne l'essentiel des clés de lecture plus géographiques qui pourraient manquer. Cet ouvrage est en fait un plaidoyer contre la géopolitique qui est considérée ici comme systématiquement marquée par l'héritage allemand. Même leur regard sur une géopolitique que l'on pourrait imaginer plus souple et apaisée, incarnée par Yves Lacoste, est sans concession : « *Il [Yves Lacoste] vire progressivement au cours des années 1980 puis 1990, de par la substance théorique intrinsèque à la géopolitique, vers le nationalisme [...] Il nous est impossible de trouver un quelconque contenu original et novateur dans cette « nouvelle géopolitique ».* » (Raffestin et al., 1995 : 295). Ils vont même plus loin en interprétant la relecture de la géographie politique de Friedrich Ratzel et la réhabilitation concomitante de Haushofer par Michel Korinman (1983), comme « *un objectif corporatiste scientifique (en termes de défense de la discipline-chasse gardée) qui passe par la nécessité d'échafauder une épistémologie intrinsèque à la géopolitique, afin d'étoffer son statut scientifique sans substance, afin de la rendre crédible sur le plan scientifique, afin de lui ouvrir larges les portes de l'« académie »* » (Raffestin et al., 1995 : 299). Ils terminent ce procès en énonçant « *sa seule définition possible : géopolitique signifie discours propagandiste inféodé à un pouvoir.* » (*ibid.* : 299). Sans entrer dans le débat de fond, la démonstration de ces trois auteurs, comme toute thèse portée par d'aussi brillantes personnalités scientifiques, est très convaincante et laisse le lecteur plein de méfiance vis-à-vis des écrits incriminés. Pour autant, faut-il totalement rayer la géopolitique « hérodotienne » de la carte sous prétexte qu'elle vient d'être mise à mal par une critique, certes bien construite, mais que l'on peut aussi interpréter comme un exercice de géopolitique scientifique visant à réduire la dimension de l'espace vital du voisin (*lebensraum* ratzelien appliqué à la science) pour mieux étendre le sien ? L'analyse géopolitique de l'espace scientifique pourrait sans doute

avantageusement compléter les analyses des sociologues des organisations.

Il est en effet difficile d'occulter totalement la géopolitique telle que les héritiers d'Yves Lacoste, et notamment Béatrice Giblin, l'ont fait évoluer. Dans la préface de la « *Nouvelle géopolitique des régions françaises* » (Giblin (dir.), 2005), Yves Lacoste définit en creux ce qui fait l'essence de sa géopolitique : « *En cela Béatrice Giblin et son équipe traitent beaucoup plus précisément [que dans l'ouvrage précédent (Lacoste, 1986)] de géopolitique, c'est-à-dire de rivalités de pouvoirs sur des territoires de diverses dimensions [...], rivalités qui se déroulent dans le cadre de procédures démocratiques [...] entre des hommes politiques qui chacun s'appuie sur des médias, des réseaux d'influence, qu'il s'agisse de conquérir un mandat électoral ou de le conserver, ou encore d'obtenir ou de refuser telle infrastructure ou équipement d'aménagement du territoire* » (Lacoste, 2005 : 9). Béatrice Giblin revient dans l'introduction qui suit sur la « *géopolitique interne* » dont elle avait posé les bases très tôt dans la revue Hérodote (Giblin, 1984) en expliquant ce qui fait la démarche géopolitique. Celle-ci accorde « *une grande importance aux caractéristiques du territoire [...] Ces caractéristiques ont une grande importance pour les acteurs, car s'ils les ignorent, l'échec est presque assuré, quelle que soit la nature de l'action entreprise. Agir sur un territoire pour le conquérir, le contrôler, l'exploiter nécessite la mise en œuvre de stratégies efficaces et donc adaptées au territoire considéré* » (Giblin, 2005 : 16–17). On voit se dessiner l'objectif de la géopolitique à travers les questions qu'elle pose : « *Comment les acteurs agissent-ils sur le terrain ? Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour conquérir telle circonscription électorale, obtenir tel équipement ? Qui affrontent-ils et comment ? Quelles sont leurs représentations ?* » (*ibid.* : 16). Toutes ces questions sont intéressantes et, à mon sens, renouvellent considérablement l'analyse géopolitique. Ce renouvellement me pousse tout de même à me demander si le terme géopolitique est bien choisi, si la connotation de ce dernier n'enlève pas de la force à ces desseins novateurs. Cette question est d'ailleurs évacuée par l'auteur de manière étrange, lorsqu'elle suggère que le choix du mot « *géopolitique* » plutôt que de l'expression « *géographie du politique* » est essentiellement lié au fait que « *l'un sonne mieux que l'autre* » (*ibid.* : 15). Mais au-delà de cet étrange évitement, Béatrice Giblin est une fervente défenseur du terme « *géopolitique* ». Peu de numéros de la revue Hérodote, dont elle dirige désormais la publication, font l'impasse sur une construction en légitimité de ce terme. Dans la plaidoirie de l'éditorial du numéro intitulé « *géographie, guerres et conflits* » (Giblin, 2008), elle va jusqu'à affirmer qu'il n'y a pas de géopolitique sans géographie. Elle récuse ainsi les usages contemporains du terme par ceux qu'elle appelle froidement « *les intellectuels* » pour lesquels « *il est indispensable, à coups d'allégories et de métaphores, de séparer la géopolitique de la géographie* » (*ibid.* : 3). Elle poursuit en expliquant qu'en « *associant ce terme à des discours si « savants » et distingués, ils cherchent consciemment à se l'approprier et inconsciemment peut-être à en détourner les citoyens qui jusque-là en avaient fait le succès, car ceux-ci ne comprendront pas et surtout ignoreront ces discours qui en fait n'ont rien à voir avec les vrais problèmes géopolitiques* » (*ibid.* : 3). On n'est pas loin de la théorie du complot et l'auteur semble interdire la possibilité de considérer la géopolitique comme un concept qui pourrait avoir ses propres cheminements, sa propre dynamique en étant forgé par d'autres. Mettre autant d'énergie à défendre en permanence ce qui n'est qu'une idée révèle l'extrême fragilité de la géopolitique « *hérodotienne* ». Mais au final, c'est peut-être cette fragilité, et cette forme de paranoïa, qui garantit sa résilience et son succès. La publication dans la revue Hérodote par Yves Lacoste, à quatre ans d'intervalle, de deux articles portant le même titre « *la géographie, la géopolitique et le raisonnement géographique* » (Lacoste, 2008, 2012) peut être compris dans le même esprit prosélyte ou du moins militant.

On retrouve la même quête d'identité disciplinaire dans la recherche anglo-saxonne avec la publication, dans la revue *political geography* en 2003, d'un numéro consacré à la mise en question de la géographie politique pour reprendre le titre de l'article introductif (Cox & Low, 2003). Selon les auteurs, cette nécessité de clarification corporatiste émane d'une discussion initiée au congrès annuel de l'association des géographes américains dont l'essentiel est publié dans ce numéro (*ibid.* : 599). La position tenue par John Agnew (2003) est intéressante puisqu'il tente de définir, recadrer, restreindre et légitimer la géographie qu'il fait. Ainsi, il considère que la géographie politique nécessite une forme d'hétérodoxie, considérant que la norme doit être renouvelée. Il remet notamment en question la prégnance de l'Etat comme échelle privilégiée de l'analyse, rejoignant des positions déjà affirmées (Agnew, 1994, 1996). Mais il reste dans une perspective identitaire en soulignant que « *Defending heterodoxy is not the same thing as defending "anything goes."* Far from it. At the same time that I would defend the variety of theories and methodologies in contemporary political geography as evidence of excitement and innovation I would insist on the need to define more carefully what it is we do that differs from others » (Agnew, 2003 : 606). Il ponctue cette phrase par une dimension prosélyte que n'aurait pas reniée Yves Lacoste : « *We need more truth in advertising* » (*ibid.* : 606). Pour autant, si John Agnew propose des ouvertures, la discussion ne remet pas totalement en cause les fondements proposés par Kevin Cox qui font du « *territoire et de la territorialité* » les deux concepts clés de la géographie politique : « *territoriality as an action to influence the content of an area ; territory as the area in question* » (Cox, 2003 : 607) même s'il s'agit surtout de montrer les rugosités entre les structures territoriales de l'État et les « *coalitions territoriales* » (Cox, 2002a) qui perturbent l'agencement territorial en le dépassant.

Toute renouvelée soit cette science, force est de constater néanmoins que mes questions sont sensiblement différentes de celles posées ici, même si parfois la réponse à certaines de ces questions est un préalable efficace. Car ce qui me préoccupe au final c'est ce que les luttes, les défis et les discours disent de la spatialité de l'acteur politique. Ne peut-on pas analyser les choix faits par ces hommes politiques comme révélateurs de comportements spatiaux ou plutôt comme une façon de penser l'espace et leur propre rapport à l'espace, leur spatialité et peut-être aussi la représentation qu'ils se construisent du rapport à l'espace des citoyens électeurs ? Par rapport à ces questions la géopolitique est peu disserte et ce n'est pas le « *désir de territoire* » de François Thual (1999), au-delà du titre vendeur, qui m'éclaire tant il semble tombé au fond du piège territorial.

À côté de cette géopolitique institutionnalisée, on trouve d'autres géographes qui abordent la/le politique. La géographie du pouvoir de Claude Raffestin (1980) construite sur les bases de la critique évoquée plus haut est séduisante. Cette séduction vient peut-être du rôle qu'elle a joué dans la géographie sociale de laquelle elle était assez proche. Pourtant, elle restreint l'analyse à des rapports de pouvoir qui, s'ils sont fondamentaux et peut-être premiers comme le souligne Frédéric Giraut (2005), évacuent quelque peu la question proprement spatiale qui ne serait qu'incidente. De plus elle n'accorde que peu de crédit à la spatialité développée par l'acteur politique lui-même. Plus récemment, Michel Bussi et Dominique Badariotti (2004) ont proposé une nouvelle approche en entrant par la donnée électorale. Ils renouvellent ainsi une démarche classique de la science politique initiée par André Siegfried qui, alors qu'il citait Paul Vidal de la Blache comme un de ses maîtres, n'a été redécouvert par les géographes qu'au moment où les politistes s'en détournent (Blondiaux & Veitl, 1999). Par là ils emboîtent le pas de la géographie

anglophone et notamment des travaux anciens de Kevin Cox (1969). Leur ouvrage constitue indéniablement une avancée dans la lecture de la démocratie et de sa manifestation directe par l'élection, notamment du fait de la mobilisation de techniques lourdes de traitement des données et d'une approche dite « complexe » du phénomène. Mais il s'agit plutôt, à mon sens, de rendre plus efficace l'approche du problème électoral, de s'inscrire dans l'histoire de la géographie électorale (Guillorel, 1989) que de renouveler fondamentalement la géographie du politique comme le laisserait entendre le titre choisi : « *pour une nouvelle géographie du politique* ». L'introduction de l'ouvrage ne parle d'ailleurs à aucun moment de manière explicite de « géographie du politique ». Cette expression n'est pas plus présente dans le résumé de la quatrième de couverture. On trouve à cet endroit l'évocation d'une « *nouvelle géographie du pouvoir* » et d'une « *géographie de la démocratie* » ainsi que les objets spécifiques qui vont être analysés (élections, modes de scrutins, lieux de votes, découpages électoraux, systèmes partisans, démocratie directe), mais jamais ce qui fait le renouvellement de cette géographie politique. Ce n'est en fait qu'au cœur de la conclusion générale que le titre trouve son sens : « *la géographie de la démocratie peut donc s'affirmer comme une « nouvelle » géographie du politique, c'est-à-dire une géographie du politique privilégiant le rôle fondamental des acteurs-individus, dans le cadre de consensus contractuels, presque toujours d'ordres territoriaux.* » (Bussi & Badariotti, 2004 : 281). Si les auteurs lancent au final un appel à la communauté scientifique pour les suivre dans cette voie, cette approche fondée sur la représentation cartographique (largement renouvelée il est vrai), même si elle ne manque pas d'intérêt et de pertinence, n'aborde pas réellement la question dans le sens de la spatialité de l'élu, mais plutôt dans le sens du comportement électoral de l'individu spatialisé. Si les deux sont liés et qu'il s'agit bien d'une autre façon de considérer le problème, elle apporte peu de réponses à celui qui me préoccupe.

Dans une optique rassembleuse, la jeune revue en ligne, intelligemment intitulée *l'espace politique*¹⁰ tente de réconcilier les différents courants s'intéressant au politique et à l'espace. Elle est une émanation de la commission « *de géographie politique et de géopolitique* » du comité national français de géographie (CNFG), affilié à l'union géographique internationale (UGI). Mais si on se réfère à l'histoire un peu chaotique que je viens de dresser très rapidement, il me semble que le pari est un peu osé et les formulations très consensuelles présentes dans la ligne éditoriale témoignent d'une volonté de ménager les susceptibilités tout en les révélant : « *L'Espace Politique se veut donc un vecteur de réflexion théorique, de haut niveau scientifique, sur l'espace politique en général, et un lieu de débat pour tous les chercheurs en géographie politique ou géopolitique – sans distinction ou hiérarchisation préalable entre ces appellations — ou dans les sciences humaines en général* »¹¹. Le premier article paru (Rosière, 2007) n'échappe pas à la règle légitimatrice, voire à la tentation de la réunification. En effet, Stéphane Rosière voit dans trois mouvements contemporains la possibilité d'envisager « *une forme de synthèse entre des courants autrefois antagonistes, et notamment une déconflictualisation des rapports entre géographie et géopolitique* » (*ibid.* : 4). Ces mouvements sont d'abord les révolutions épistémologiques vécues au sein de la *political geography* anglo-saxonne ; ensuite dans le contexte hexagonal, la victoire d'une « *nouvelle géographie* » qui a renouvelé totalement la géographie française et son vocabulaire ; enfin la popularité de la géopolitique dans la société. Je ne peux que souscrire à cet engouement qui renouvelle largement le prisme à travers lequel le géographe regarde la chose politique, mais je ne me reconnais pas encore tout à fait dans cette nécessité de rassembler sous

¹⁰ <http://espacepolitique.revues.org>

¹¹ Ligne éditoriale : <http://espacepolitique.revues.org/776>

une bannière des choses aussi épistémologiquement éloignées.

Les géographies du politique comme la géopolitique, si elles proposent des approches distinctes s'intéressant à la question politique, que ce soit en amont (stratégies des acteurs politiques) ou en aval (comportements électoraux des individus et des sociétés), ne recouvrent pas totalement les problématiques politiques qui m'intéressent. Si elles constituent des passages obligés, des références incontournables dans lesquelles il est indispensable de puiser, il faudra aussi que je trouve ailleurs et surtout que je construise les clés conceptuelles et méthodologiques de ma propre approche du politique.

Une approche plus féconde et surtout plus en phase avec mes préoccupations est incarnée par ce que l'on pourrait appeler « l'école de grenobloise de géographie » autour d'Hervé Gumuchian, Bernard Debarbieux et surtout, aujourd'hui, Martin Vanier, Frédéric Giraut, Romain Lajarge et Emmanuel Roux. La manière dont ils considèrent les acteurs, « *ses oubliés des territoires* » (Roux et al., 2003) autorise à interroger la chose politique de façon féconde en revenant à Claude Raffestin (1980), mais dans une lecture apaisée de l'implication du pouvoir. Il est d'ailleurs intéressant de voir que ce glissement vers le politique se réalise dans un des fiefs historiques de la géographie sociale. Ce qui, à défaut d'accorder une légitimité à mes propres inflexions, peut-être considéré comme rassurant pour ma posture. Ma quête est du côté de ceux qui cherchent à comprendre « *les modalités de construction des territoires politiques d'action et de gestion* » (Giraut, 2005 : 4). Même si je me contente, en partie, « *d'un travail [...] de déconstructions des discours, des argumentaires et des positionnements qui les accompagnent* » plutôt que de réellement chercher « *des combinatoires de logiques et modèles qui les motivent, les engendrent et les modifient* » (*ibid.* : 4). Je m'en contente en partie seulement, car dans les propositions que je formule certaines peuvent être érigées en principes, même si leur portée théorique, en dialoguant avec la posture impliquée que je m'impose, ne se situe pas au niveau de la loi.

Je reviens aussi à Jacques Lévy, chez lequel je puise, en creux, la légitimité de ma démarche. Quelques années avant la publication de « *l'espace légitime* » (Lévy, 1994a) il a dirigé un ouvrage collectif intitulé : « *géographies du politique* » (Lévy, 1991). Cet ouvrage est très éclairant sur la relation entre la/le/les politique(s) et l'espace, sa complexité et surtout la liberté qu'offre le champ ainsi ouvert. L'approche mise en avant est volontairement large et le choix du titre permet d'ouvrir vers des horizons dont on comprend qu'ils iront bien au-delà des clivages classiques pour explorer des recoins insoupçonnés. Au final, la lecture des contributions, parfois inégales, laisse le sentiment un peu étrange d'un vaste état des lieux transdisciplinaire, mais orienté par et vers la géographie, parfois lumineux, bien que complaisant (Agnew, 1991 ; Shumer-Smith, 1991), parfois simplement éclairant et pédagogique (Lévy et al., 1991). Cet ouvrage, réédition d'un numéro d'Espaces Temps paru l'année précédente, est en tout cas précieux pour ouvrir le champ des possibles. Si je ne retrouve pas totalement mon approche dans les contributions qui sont réunies, leur diversité me laisse penser qu'elle aurait pu y prendre place.

Pour conclure, dans le processus continu et peut-être infini de qualification de la géographie, le plus dérangent est d'être tenu de se positionner inévitablement derrière une épithète qui forme un duo ou plutôt un duel avec une autre qu'on lui oppose : physique versus humaine, régionale versus générale, sociale versus culturelle, tropicale versus du développement, urbaine versus rurale, économique, politique, appliquée, historique, militaire... ou derrière un objet particulier : des transports, du commerce, de la population... voire relativement à une aire

géographique : de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique latine... Le nombre impressionnant de commissions du comité national de géographie¹² témoigne de cette nécessité éprouvée de restreindre la géographie que l'on fait à un objet, une méthode, une approche ou une idéologie.

Ce positionnement scientifique rapide a simplement pour objectif de révéler les paradoxes et le caractère vain et peut-être même contreproductif de la qualification de la géographie. Pour aller plus loin, la position que je défends ici est cohérente par rapport à mon approche de la spatialité. Si on considère les catégories comme des territoires, il est assez logique que ma géographie cherche à les transcender, à rendre les frontières poreuses, à discuter et faire discuter toutes les épithètes, à troubler les castes épistémologiques et se permette même quelques incursions « trans » et « inter » disciplinaires, révélant les discontinuités pour mieux les dépasser. Cette position scientifique, si elle se veut claire et transparente, n'est pas sans ambiguïté dans un univers académique lui-même ambigu où l'on confond souvent problématique, contexte scientifique, objet et terrain. Il m'est d'ailleurs arrivé de jouer de cette ambiguïté et ma présence dans l'enseignement supérieur provient peut-être de ce jeu inconscient qui confine à la ruse¹³.

Pour autant, il serait naïf de penser que l'objet sur lequel porte ma géographie est neutre. J'ai parfaitement conscience que sa spécificité conditionne largement les postures que j'adopte et, par là, mes constructions théoriques.

2. Au-delà de la position scientifique : la posture du chercheur

Plus que la position dans le champ disciplinaire, la distinction entre les géographes est pour moi essentiellement révélée par la posture qu'ils adoptent vis-à-vis de leur objet. En 2004, lors du colloque organisé à Rennes intitulé « *Espaces et sociétés aujourd'hui. La géographie sociale dans les sciences sociales et dans l'action* », il m'avait semblé que se retrouvaient à cet endroit, trente ans après l'émergence de cette géographie sociale, bon nombre de chercheurs qui n'en partageaient pas l'histoire et qui s'étaient retrouvés autour d'un titre et d'un appel à communication relativement ouvert. Ce qui m'a frappé dans les échanges, c'est la manière dont le dénominateur commun de la science développée par les individus qui échangeaient à cet endroit se réduisait finalement à la géographie comme science sociale, ce qui semble tout de même acquis depuis quelques décennies. En revanche, un élément de débat s'est assez vite installé et est repris dans la publication qui est issue du colloque (Séchet & Veschambre, 2006). Il s'agit de l'engagement et l'implication du chercheur. Ainsi, la géographie sociale, au-delà de l'objet très large qu'elle recouvre, se retrouverait dans l'implication du géographe social. La distinction serait donc plus posturale que problématique, s'inscrirait plus dans une manière de faire cette géographie que dans les objets qu'elle construit.

¹² Il existe 22 commissions auxquelles s'ajoute un groupe de travail sur « géographie sociale et culturelle »

¹³ Mon recrutement en 1997 à l'université de Bordeaux 3 sur un poste dont le profil affiché était « géographie urbaine » a sans doute été possible du fait d'une confusion entre ce qui était mon terrain d'étude (les réseaux de villes) et ce qui était mon objet : le politique. En effet, je ne pense pas faire de la géographie urbaine au sens où on l'entend dans la sphère scientifique de la géographie. Les cours dispensés en première année de géographie sous ce label étaient d'ailleurs bien différents de ceux que les étudiants pouvaient avoir les années précédentes. Le choix d'un terrain autre (les « pays » issus de la LOADT par exemple) m'aurait fait basculer dans le camp des ruralistes.

La géographie que je pratique est une géographie impliquée, cette posture m'oblige au terrain, m'impose d'être là. C'est peut-être dans cette proximité à son objet que se situe la différence. On peut imaginer observer de loin, les outils modernes poussent d'ailleurs les chercheurs à le faire. Les géographes ont aujourd'hui des instruments qui montrent des situations, qui renseignent sur des processus, sur des phénomènes et qui autorisent même à modéliser, à créer des situations virtuelles. Mais l'instrument n'implique pas forcément la distance, même dans des conditions de laboratoire, c'est bien le chercheur qui détermine l'importance de l'accès à son objet et son implication vis-à-vis de lui. Dominique Laffly (2005) montre combien l'outil, en l'occurrence l'image, n'a pour lui de sens qu'associé à un énorme travail de terrain, à une connaissance fine des sociétés, à des incursions dans les plis les plus fins de l'espace, surtout lorsqu'il s'agit, comme pour lui, de fournir des éléments pour une géographie de la santé, nécessairement impliquée. Pour filer une métaphore photographique, lorsqu'on regarde un objet de loin, soit il est perdu au milieu des autres et, si on capte aisément le contexte, on a peine à le comprendre et même à le voir. Soit, on utilise un « zoom » puissant qui va permettre une netteté forte sur l'objet, mais la faible profondeur de champ va l'isoler complètement de son contexte, sans toutefois l'appréhender vraiment, sans le toucher, en saisir la texture, en comprendre les mouvements. Il s'agit ici de considérer des postures de recherche qui prennent le parti de la proximité voire de l'implication. La difficulté supplémentaire vient de l'objet de la recherche : l'acteur public. Celui-ci, s'il accorde à cette posture plus de pertinence, la rend aussi plus délicate, voire dangereuse. Compte tenu, mais au-delà de ces considérations, la question que je souhaite poser ici revient à se demander si on peut opposer une géographie impliquée, plaçant le géographe dans une situation participante à une géographie fondamentale pour laquelle le chercheur adopterait une posture distanciée ?

Pour Michel Phlipponneau, qui est souvent considéré comme un des précurseurs de la géographie appliquée, « le terme de géographie appliquée doit simplement différencier des travaux de « science pure » qui peuvent certes donner lieu à des applications, mais ne sont pas conçus à cette fin, des travaux qui sont conçus pour une finalité pratique, pour répondre à la demande d'un utilisateur, ou pouvant du moins déboucher directement sur une utilisation » (1999). Sa réponse est ici assez claire de ce point de vue, les deux démarches sont disjointes pour ne pas dire inconciliables puisqu'elles visent deux objectifs différents. Pourtant ne peut-on pas imaginer une (des) posture(s) de recherche qui autorise(nt) le chercheur à se situer dans les deux dimensions ? Ne peut-on pas concevoir à la fois une application, ou plutôt une implication de la géographie, et un enrichissement de la connaissance et de la compréhension du rapport à l'espace des individus et de la société ? La question n'est pas nouvelle dans les sciences en général et lorsqu'on regarde la bibliographie de l'ouvrage précité, on se rend compte de l'importance accordée à l'application de la géographie par de nombreux géographes considérés, chacun en leur temps, comme des références disciplinaires. Mais cette question impose également une attitude réflexive, une capacité du chercheur à comprendre où il se situe relativement à son objet. Et la géographie, au sein des sciences sociales, semble manquer d'une véritable posture réflexive sur sa pratique de recherche. C'est sans doute pour cela que mon propos est tourné vers cette réflexivité.

Pour moi, ce questionnement renvoie à trois niveaux de réflexion : l'objet d'étude, la posture de recherche et le discours du chercheur. L'objet va totalement conditionner la démarche. En effet, c'est bien en fonction de la nature de l'objet, de ce sur quoi je cherche, que je

vais pouvoir déterminer la distance à laquelle je peux l'aborder. Mon objet privilégié est l'acteur public, essentiellement l'élu local. Et ma problématique géographique qui se rapporte à cet objet consiste à comprendre comment évolue sa spatialité. De par son statut, travailler sur l'acteur public, induit un rapport particulier, complexe, surtout lorsqu'il est politique. Pour m'y être confronté à de nombreuses reprises j'ai vite compris que travailler « sur » le politique implique souvent travailler « avec », voire parfois travailler « pour ». Cet objet est donc particulier et on peut se demander s'il autorise le chercheur à rester le clerc dont Alain Caillé (1993) dénonce la démission. Je reviens dans le point suivant sur les spécificités de cet objet.

En ce qui concerne la posture, Jacques Ardoïno offre une définition à laquelle je souscris. Je considérerai posture « *au sens de position [...] le système d'attitudes et de regards vis-à-vis des partenaires, des situations, des objets dans le cadre de recherches [...] une telle posture dépend au moins autant des caractéristiques de la situation où elle vient s'inscrire, et des représentations que s'en donnent nos partenaires que de notre intentionnalité, de nos stratégies et de nos procédures. La relation entre posture et implication est donc très forte* » (Ardoïno, 1990 : 31). Ne peut-on pas imaginer une (des) posture(s) de recherche hybride(s), métissée(s) qui ouvre(nt) une relation forte avec son objet sans toutefois rendre « impures » toutes les conclusions scientifiques qui pourraient en découler ?

Enfin vient le discours du chercheur ou plutôt les discours du chercheur. Je ne crois pas au mythe du discours universel qui parlerait en même temps à la sphère scientifique et à la sphère de la recherche. Je pense qu'il est indispensable que le chercheur manie plusieurs discours, parle plusieurs langages. En fait il faut qu'il soit lui-même un hybride, mais que sa production reste ciblée sur le public qu'elle vise. Il s'agit pour lui de parler plusieurs genres de discours qui lui permettraient d'être à la fois reconnu par ses pairs pour l'avancée scientifique qu'il propose et de garder le contact avec son objet en répondant à sa demande. M. Phlipponneau reste, sur ce point, un peu en retrait : « *On peut même considérer que tout ouvrage, article, carte, peut avoir une utilisation pratique, même si ce n'est pas sa finalité. Encore faudrait-il que son auteur prenne la peine de montrer à un utilisateur éventuel comment en tirer profit* » (Phlipponneau, 1999). Il est indispensable que l'auteur fasse un peu plus que « prendre la peine », mais intègre totalement la nécessité de changer de genre de discours. Pour autant les différents discours du chercheur s'appuient sur les mêmes résultats, sur la même structure théorique. Il n'est pas rare que ce soit cette conceptualisation qui soit transférée, sur laquelle porte l'échange. Ainsi, si les écritures sont nécessairement distinctes, la conceptualisation et la théorisation gagnent à dialoguer avec l'objet de la recherche pour que le discours soit intelligible en dehors du champ scientifique et que l'acteur puisse s'en saisir.

Ce questionnement sur la posture est en fait très contextualisé et vient clairement de la formation à la recherche dispensée à Pau dans un contexte de géographie sociale comme je l'ai rappelé dès l'introduction. Il est donc assez logique, au final, que cette géographie à laquelle je m'identifie soit impliquée. Ce contexte me positionne finalement comme sujet. Un sujet inscrit dans le monde et conscient de sa posture qui construit une relation dialectique avec son objet qui s'incarne dans le lien qu'il entretient avec celui « avec », « sur » et « pour » lequel il travaille.

3. Territorialités et réticularités politiques : les paradoxes de la problématique

Pour finir ce premier chapitre, il est important de revenir sur les paradoxes de la problématique associée à cet objet. En effet, il peut paraître surprenant de travailler sur l'hypothèse d'une prégnance de la territorialité comme registre de spatialité dominant de l'acteur politique pour deux raisons contradictoires. La première renvoie au *territorial trap* de John Agnew (1994) qui met en garde contre une analyse de l'action politique par le prisme du territoire au moment où l'essentiel se passe ailleurs et autrement. Il semble acquis en effet aujourd'hui que la mondialisation et ses discours, associés à l'idée de cosmopolitisme (Beck, 2006 ; Tarrus, 2000), ont imposé une norme déterritorialisée dont les grandes organisations internationales sont aujourd'hui les témoins et les acteurs, mais qui se joue aussi dans les plis les plus fins de la société actuelle, mobile et connectée (Appadurai, 2001). Ainsi, affirmer que la spatialité de l'acteur politique est dominée par le registre territorial peut laisser penser que je tombe moi aussi dans le piège. Je m'attacherai à discuter de cette position peu orthodoxe dans un premier temps. La seconde raison est totalement perpendiculaire à la première et se heurte quant à elle au discours politique pour lequel travailler la spatialité de l'acteur politique local à partir du registre territorial confine à la tautologie tant la structure même de l'action politique est enfermée dans le cadre territorial institutionnel. Ce second niveau de surprise, qui renvoie aux causes structurelles qui induisent l'action politique, sera discuté dans un second point.

3.1. L'acteur politique, un homme de réseaux ?

Il est donc acquis que l'acteur politique est marqué par les réticularités, qu'il intègre la mondialisation et adapte son discours à la globalisation économique et écologique. La démonstration de John Agnew est difficilement réfutable et les arguments transforment aisément l'hypothèse en postulat. Deux dimensions de ces réticularités sont à prendre en considération et, selon moi, à discuter. La première concerne l'organisation politique qui magnifie le réseau dans la dimension sociale du concept. La seconde reprend la démonstration d'Agnew et s'attache à la manière dont l'acteur politique est obligé de transcender le territoire et ses frontières pour s'engager dans l'action, notamment internationale et singulièrement sur des aspects très isolés de ses prérogatives : défense, économie, écologie. Pour autant, chacune de ces dimensions mérite d'être discutée dès lors que l'on s'intéresse à l'acteur politique local. En effet, pour ce dernier, ces grandes préoccupations résonnent souvent comme des remises en cause. Ainsi, son positionnement peut se révéler très défensif de ses prérogatives locales que je présenterai par la suite comme marquées par la territorialité.

311. Les réseaux politiques ne sont-ils pas aussi des territoires ?

Dire d'un homme politique qu'il est un homme de réseau est un truisme, et on pourrait sans doute évaluer la qualité d'un élu à son carnet d'adresse qui, pour reprendre la définition de Salvador Juan (1991), correspondrait à sa « *communauté potentielle d'action* ». La capacité à mobiliser d'autres élus et personnalités influentes présentes dans son carnet d'adresse, localement ou non, est pour beaucoup dans la réussite d'une carrière politique. L'expression même de « parachutage » pour désigner l'atterrissage d'un candidat investi par un parti dans une circonscription signifie qu'il est plus important d'avoir un bon carnet d'adresses qu'un réel ancrage local. L'appartenance à une famille politique est prépondérante si on en croit la faible proportion d'individus réellement sans étiquette dans les assemblées, du conseil général jusqu'au sénat. Les candidats « sans étiquette » sont d'ailleurs souvent des « exclus », car « non investis », maintenus face au « parachuté », et leur argument essentiel réside dans leur ancrage local, leur attachement à la circonscription. En se maintenant, ils engagent une confrontation entre les logiques réticulaires des partis politiques et la légitimité territoriale de leur spatialité, entre réseau et territoire.

Mais cette dimension du réseau est ambiguë. Acceptons de poser l'hypothèse que les réseaux politiques fonctionnent non tant comme des réseaux : souples, horizontaux, choisis, à géométrie variable ; que comme des territoires avec : leurs règles, leur exhaustivité, leurs héritages et leurs hiérarchies complexes. On s'éloigne certes des acceptions classiques et géographiques du territoire et du réseau, pourtant l'idée n'est peut-être pas si saugrenue. Elle se rapproche de la complexification du concept de territoire. Par exemple, lorsque les chercheurs parlent des territoires du jazz (Pailhé, 1998; Taddei, 2011)¹⁴ ou des diasporas (Bruneau, 1998) ils imaginent comme possible la mobilisation du concept de territoire pour aborder des organisations dont la matérialité de l'identité ne fait pas référence à l'espace, mais à d'autres composantes. Le Livre, comme le rappelle Yves Barel (1986) est régulièrement présenté comme la matérialité du territoire de la diaspora juive, comme leur « *patrie portative* », selon l'expression de Heinrich Heine : « ... *les juifs qui avaient sauvé la Bible lors du grand incendie du second temple, et qui, pourchassés d'un pays à l'autre durant tout le Moyen-Âge, l'avaient transporté avec eux dans toutes leurs pérégrinations de l'exil, pour ainsi dire comme une patrie portative* » (1855 : 310). À cette lumière, la lecture des partis politiques peut prendre une autre tournure. J'ai d'ailleurs déjà employé le terme de famille pour nommer les partis politiques qui, eux-mêmes, se qualifient d'appareils. « Famille », « appareil », ces deux termes renvoient bien à des organisations régulées et hiérarchisées qui confinent au territoire dès lors qu'on accepte la dérive du concept vers les sphères du pouvoir.

Ainsi, à une lecture réticulaire des organisations politiques, on peut opposer une approche territoriale, en acceptant quelques arrangements avec le concept de territoire que j'ai retenu. Cette hypothèse gagne en crédit lorsqu'on considère l'action politique au sein même de la circonscription.

¹⁴ Notons que « les territoires du Jazz » est aussi le nom donné par le festival de Marciac à une de ses manifestations.

312. L'acteur politique peut transcender le territoire, mais dans le local il le magnifie

Il est impossible aujourd'hui de remettre en cause la remarquable démonstration de John Agnew qui a fait émerger la nécessité de considérer l'action politique par d'autres prismes que celui du territoire. Ce dernier, omniprésent dans les analyses des relations internationales n'est effectivement plus totalement opératoire pour comprendre les actes politiques. De grandes organisations internationales transcendent les pouvoirs territoriaux des États pour se projeter dans le registre réticulaire afin d'aborder les grands problèmes mis à jour par la mondialisation. Je partage assez largement ce point de vue, même si, au moins en ce qui concerne les questions de défense, les alliances qui se nouent ne sont sans doute que des reterritorisations. Mais mon objet me pousse à changer d'échelle pour essayer de comprendre comment s'organise l'atterrissage local de ces grandes politiques dont la dimension internationale impose une approche réticulaire. Et, à ces multiples échelles locales et régionales, en tout cas infranationales, dans les espaces dominés, les différents objets sur lesquels j'ai pu travailler ont révélé que cette connexion à l'espace se faisait dans un registre territorial. Cet atterrissage forcé concerne bon nombre de problématiques, mais la plus emblématique reste la question environnementale dont l'évidente dimension internationale et a-territoriale est « recyclée » voire « digérée » par le local dans un registre éminemment territorial.

De nombreux chercheurs (Arnauld de Sartre & Albaladejo, 2003 ; Arnauld de Sartre & Berdoulay, 2011)¹⁵ ont montré comment la problématique environnementale, typiquement mondiale et traitée à cette échelle de manière réticulaire, dont l'animation, elle-même réticulée, est prise en charge par des organismes mondialisés, se trouve recyclée par les territoires locaux et même digérée par eux. Cette digestion s'incarne dans la mobilisation territoriale du concept de développement durable, souvent limité à sa dimension environnementale, qui investit les discours à vocation performative de la petite fabrique des territoires et de leur résilience, notamment en France. Ainsi, l'interprétation de la durabilité du développement est territoriale, au point qu'au-delà du développement c'est le territoire lui-même qui se pare des atours de la durabilité. Cette territorialisation des politiques environnementales ou cette environnementalisation des politiques territoriales procèdent de deux mouvements. Le premier est national et s'inscrit dans la loi avec les deux volets du Grenelle de l'environnement¹⁶. Le second est local et mobilise le développement durable, essentiellement sa dimension environnementale, pour habiller les modes de faire territoriaux des acteurs politiques. Si le premier mouvement tente d'ouvrir la boîte noire territoriale en suggérant des outils qui viennent transcender les frontières des territoires institutionnels (SCOT élargi, INTERSCOT, PLUI, trames vertes et bleues...), le second organise un atterrissage forcé en se servant de l'environnement pour donner légitimité aux territoires construits ou à construire. Les « pays » ont été les chantres du développement durable, les EPCI construisent leurs projets sur ces principes. D'une clé susceptible d'ouvrir la boîte territoriale, le développement durable s'est transformé en cadenas efficace de sa fermeture.

¹⁵ Le colloque organisé à Pau les 21, 22 et 23 novembre 2007 par Xavier Arnauld de Sartre et Vincent Berdoulay : « Territoire, modernité et développement durable – Problèmes dans l'appropriation territoriale du développement durable : une modernité réinventée ? », faisait de cette question son objet.

¹⁶ Les lois Grenelle I du 3 août 2009 et Grenelle II du 12 juillet 2010.

Pourtant la dimension participative intégrée au concept semble pouvoir lui donner une chance. Mais, sans réels outils, sans poids majeur dans la décision et avec l'*a priori* territorial comme norme, cette participation organisée et cosmétique n'a servi qu'à réifier les territoires projetés par des édiles en quête de pouvoirs sur des territoires nouveaux ou ceux en quête de légitimité pour leur territoire ancien. L'intégration du développement durable dans le champ politique local ressemble à un « *green washing* » politique du territoire. Le tour de force réalisé par les acteurs politiques locaux a consisté à imposer le territoire comme incarnation du développement durable alors même que ses principes portent en eux la nécessité de le transcender.

Cela ne remet pas fondamentalement en cause les ouvertures suscitées par ces grandes causes, ni même le postulat d'un territoire transcendé par la mondialisation. Il s'agit simplement ici d'une histoire d'échelle chère au géographe, qui fait que les principes généraux issus d'une société mondialisée sont recyclés et digérés dans le local à travers la territorialité qui apparaît comme l'unique registre de spatialité mobilisable par les acteurs politiques locaux. Pour tenter d'expliquer ce mécanisme, le troisième chapitre de ce volume s'attachera à mettre en scène les processus de fabrication territoriale à l'œuvre, autrement dit montrera les conditions de la mobilisation de ce registre territorial. Mais avant de travailler dans la finesse des replis territoriaux, il est nécessaire de présenter quelques éléments structurels de cet attachement viscéral au registre territorial de spatialité dans le cadre local français.

32. Les attaches structurelles de l'acteur politique local au territoire

L'agenda politique organise régulièrement des rendez-vous avec la maille à travers les modes d'élections dont la variété et la richesse ne transcendent jamais pour autant le respect du cadre institutionnel. La permanence des périmètres, à l'exception notable de ceux des circonscriptions législatives¹⁷, favorise une lecture par l'ancrage. Ainsi, même si j'ai montré plus haut la dimension réticulée des atterrissages politiques au moment des investitures par les grands partis, il n'en reste pas moins que le territoire finit par s'imposer comme le cadre principal de la légitimité politique, l'espace de toutes les attentions, celui qu'il faut construire. Mais au-delà de cette caractéristique incontournable, d'autres mécanismes jouent en faveur de l'attachement au territoire. Jacques Beauchard (2003) évoque une anthropologie politique qui attribue à l'homme politique un fond sédentaire et un besoin de penser le monde en aires comme le souligne justement Denis Retailé (2011) dans d'autres contextes. Pourtant les fonctions électives, à l'exception des conseillers municipaux et du président de la République, impliquent une nécessaire ubiquité qui confine parfois à la schizophrénie. Les élus représentent une circonscription, mais leur mission concerne singulièrement la gestion et/ou le développement

¹⁷ La permanence des circonscriptions sur la longue durée n'est pas assurée, mais si les cantons ont bougé légèrement pour créer des cantons urbains plus nombreux afin de mieux représenter la ville dans les conseils généraux, ce sont carrément les modes d'élections qui varient pour les autres mandats. La proportionnelle à plus ou moins haute dose, le périmètre des circonscriptions électorales pour les conseils régionaux... Ces évolutions, en même temps qu'elles annihilent les velléités clientélistes, politisent les scrutins et déconnectent les élus de leur territoire d'élection fluctuant et illisible.

d'un autre territoire. Du canton au département, du département à la Région, de la circonscription législative à la nation, et aujourd'hui de la commune à l'EPCI, les élus sont écartelés entre le territoire dont ils ont la charge et celui, largement englobé, duquel ils détiennent leur légitimité. C'est aussi ce principe singulier qui les entraîne dans un processus permanent de construction territoriale intrinsèquement lié au principe de leur désignation.

321. Le politique est sédentaire ou le besoin de penser le monde en aire

L'Afrique apporte peut-être quelques clés de lecture du problème qui me préoccupe. En effet, Denis Retaillé se questionne vis-à-vis de l'exportation de notre modèle politique dans les sociétés africaines dont le rapport à l'espace semble assez différent du nôtre. Il se demande si on peut « *imaginer un pouvoir unifié portant organisation d'une souveraineté « décentralisée » et subsidiaire pour pallier, par niveau géographiquement hiérarchisé dans des réseaux sociopolitiques plutôt que par unité de surfaces dites territoriales ? [...] Sommes-nous capables d'imaginer des formules territoriales souples ?* » (Retaillé, 1993 : 62). Il faut sans doute se confronter à un autre registre de spatialité pour révéler la singularité de la territorialité en ce qu'elle a de continu, de contigu et d'exhaustif. Mais encore faut-il être capable de le voir et de le penser. Les stratégies coloniales ne sont pas réputées ouvertes à la prise en compte de la différence, elles ont plutôt eu tendance à la réduire par imposition du modèle territorial dominant. Cette hégémonie du modèle politique du dominant est inscrite dans la démarche coloniale que l'on retrouve dans les attendus de la conférence de Berlin (1884-1885). Cependant, ce que révèle Denis Retaillé est plus profond puisqu'il doute également de la capacité occidentale à penser la spatialité autrement qu'en aire. L'hypothèse sous-jacente serait peut-être que les modèles politiques préexistants dans les sociétés africaines, nomades notamment, pourraient contenir des clés pour construire un modèle politique efficace pour nos sociétés modernes ultra-mobiles. Frédéric Giraut ne veut pas dire autre chose lorsqu'il cite l'article de Souleymane Abba sur la remise en question de la chefferie traditionnelle au Niger : « *En outre, pour mieux exercer son contrôle, elle [l'administration coloniale] imposa un redécoupage territorial en cantons et en provinces là où existaient naguère des réseaux, parfois géographiquement discontinus, liant des sujets à leur maître...* » (Abba, 1990, cité par Giraut, 1999 : 28). Son interprétation du redécoupage nigérien des années 1990 est d'ailleurs particulièrement éclairante : « *Nous passerions donc d'une organisation territoriale basée sur un réseau fonctionnel et des zones de mise en valeur spatialisées, à une organisation basée sur des territoires économico-politiques maillés* » (Giraut, 1999 : 86). Peut-être serait-il utile de déconstruire les modèles précoloniaux pour comprendre ce qui les autorisait à penser la spatialité politique dans des configurations différentes.

Mais au-delà de la quête d'une solution hypothétique, ce que révèle ce questionnement est surtout la prégnance intrinsèque du registre territorial dans la spatialité politique occidentale. Cette incapacité à penser l'organisation du monde autrement qu'en surface est tellement présente que les chercheurs sont parfois obligés de bouleverser cette grille de lecture paradigmatique pour comprendre le monde qu'ils observent. C'est ainsi, qu'Odette Louiset exprime cette difficulté à propos de la ville indienne : « *L'identité urbaine par le territoire pose ici question tant à l'échelle de la ville qu'à celle du quartier. L'organisation de la caste – comme celle de toute la société – est réticulée* » (Louiset, 2000 : 163). Il était donc pour elle indispensable de changer de paradigme pour

comprendre la spatialité de la société indienne et l'identité urbaine qui en découlait. Je retrouve également cette complexité dans la manière dont Jean-Pierre Lévy évoque « *le concept de systèmes résidentiels [...] introduit par les chercheurs travaillant sur la ville africaine pour rendre compte des pratiques géographiquement éclatées [...] le système résidentiel permet d'articuler différents lieux à partir des pratiques de mobilité* » (2009 : 119).

Inde, Afrique, il est symptomatique de voir que c'est dans la confrontation à des altérités radicales que nos paradigmes explosent alors même que c'est à partir de notre modèle qu'elles se sont constituées, qu'elles ont subi un formatage qui n'est pas parvenu à totalement effacer des spatialités alternatives.

Dire que le politique est sédentaire et qu'il ne peut pas penser le monde autrement qu'en aire, signifie donc essentiellement qu'il s'agit d'un modèle social situé, largement dominant, qui a irrigué tous les continents du fait d'une hégémonie coloniale très ancienne. La modification contemporaine des spatialités au sein de nos sociétés, si elle amène certains chercheurs à questionner le paradigme territorial, n'a pas encore percolé dans un champ politique largement marqué par le mode d'élection qui le structure. Car c'est bien le mode d'élection et l'implication qu'il a en matière de pouvoir et de domination qui sont en grande partie responsables de l'hégémonie du registre territorial de spatialité.

322. Le mode d'élection et le rapport complexe au territoire

En France le principe de la représentation territoriale domine très largement le système électif. Seules deux élections au suffrage universel investissent des élus à l'échelon territorial de leur élection. L'élection présidentielle d'abord, mais dans ce cas l'exercice du pouvoir exécutif du président est tout de même largement conditionné par la majorité du groupe politique dont il est issu à l'assemblée. Les cohabitations qui ont marqué la cinquième république l'ont rappelé ces dernières décennies. Le conseil municipal ensuite (sauf PLM), mais là aussi, d'une part le maire reste un élu indirect, d'autre part le transfert de plus en plus important de ses compétences aux EPCI, gouvernés par un conseil totalement opaque à la population en limite la portée. L'élection des conseillers communautaires au suffrage universel lors des élections municipales de 2014 ne fait que complexifier le problème par l'élection des représentants intercommunaux à l'échelon communal, les faisant eux aussi basculer dans la catégorie suivante¹⁸.

Car pour le reste, les représentants sont tiraillés entre d'une part l'institution à laquelle ils siègent, d'autre part la circonscription sur laquelle ils ont été élus. Les mécanismes clientélistes et le renforcement de castes de notables engendrés par ce système ont été très bien décrits par Pierre Grémion (1976) et ne nécessitent pas de plus amples développements. Cette relation étrange entre deux territoires impose une conception territorialisée de l'action et conduit à une survalorisation du territoire. Cette double préoccupation territoriale qui s'impose à l'élu pour assurer sa pérennité induit des biais importants quant à la destination de son action. En effet, alors même que sa fonction l'amène à prendre des décisions politiques sur le territoire englobant, il sait que son avenir politique dépend autant de la représentation qu'auront les électeurs du bien-fondé de son action globale que de la reconnaissance par ces mêmes électeurs d'une efficacité

¹⁸ Je n'aborde pas ici la question du mirage démocratique de l'élection de ces conseillers communautaires en 2014.

locale. Dit autrement, c'est bien sa capacité à faire atterrir localement des décisions globales qui va favoriser sa réélection. Ainsi, pour le conseiller général en charge des affaires du département, la construction dans son canton d'un collège ou sa rénovation, la construction d'un rond-point ou l'investissement visible de l'instance départementale dans un projet local aura toutes les chances de conforter sa position et sa légitimité. Le troisième chapitre permettra de mettre en lumière certains mécanismes qui témoignent d'un renouvellement des modalités de développement de ce rapport étroit et ambigu, notamment à travers la maîtrise de la structuration intercommunale par les élus départementaux.

323. « *La question locale* » (Bourdin, 2000)

Il me semble utile ici de faire un point sur les raisons qui me poussent à utiliser le terme « *local* » pour désigner les acteurs politiques que je constitue en objet. Reprendre le titre de l'ouvrage d'Alain Bourdin ne signifie pas que je vais en reprendre tous les attendus ni même aller aussi loin dans l'analyse. Car si j'utilise abondamment le qualificatif « local », je ne mets pas derrière toute l'épaisseur que certains pourraient penser y trouver. Pour comprendre les ressorts et le renouvellement de « *l'objet local* » je renvoie aux discussions, anciennes (Biarez, 1989 ; Mabileau, 1985 ; Sfez, 1977) et récentes (Bourdin, 2000 ; Cormerais, 2014 ; Sfez, 2014), parfois construites en dialogues passionnants. L'acception que je favorise est assez directement liée à mon objet : l'acteur politique, saisi à une certaine échelle que je nomme locale. Ainsi je me retrouve dans une approche ancienne du local, celle évoquée par Lucien Sfez dans sa relecture de ses écrits passés : « *la question du local se pos[e] en termes d'opposition entre le pouvoir central et la revendication des localités [...] d'une certaine indépendance et reconnaissance* » (Sfez, 2014 : 11). J'utilise le terme « local » parce qu'il correspond parfaitement au statut des acteurs politiques sur lesquels porte mon attention, aux échelons infranationaux auxquels je les saisis. Ils cherchent une reconnaissance et une forme d'indépendance relativement aux forces qui les dominent, qu'il s'agisse de l'État central ou de l'échelon directement supérieur voire des forces économiques globalisantes. Car il existe bien des « *déplacements* » du local (Sfez, 2014 : 13) qui interviennent depuis quelques décennies et la révélation de la globalisation/mondialisation. L'État peut souvent être déclassé en « acteur local » tant il subit le pilotage des nouveaux centres de la mondialisation que sont Wall Street et la City ou, plus classiques, le centre de « l'eupéanisation » avec Bruxelles. Mais ces déplacements ne changent pas fondamentalement la donne d'une logique de domination d'un centre, quel que soit son échelle, et de l'impact que cette domination détient sur la complexification des registres de spatialités qui en découlent.

Le local est aussi un discours sur le local. Alors même que, comme le rappelle Francis Jauréguiberry (2014), le local dans sa dimension sociale a depuis longtemps organisé la rencontre du singulier et de l'universel, le second nourrissant le premier et inversement, le discours politique local cherche à magnifier la singularité et participer à la singularisation. Cette quête implique que l'on trouve ici les acteurs qui récitent en boucle la « *fable sur le local* » (*ibid.* : 41) pour piloter leur action, avec tous les mythes qu'elle véhicule et morales qu'elle assène. La condition locale favorise ainsi l'inscription dans l'espace par le territoire et la territorialité. Mais l'État, même lorsqu'il agit depuis le centre, n'est pas forcément beaucoup plus clair dans les injonctions qu'il dicte, laissant penser qu'il n'est pas, lui non plus, capable de produire un modèle d'action autrement qu'en le

fondant sur la territorialité.

Paradoxalement, la complexité des rapports aux différents territoires qui le concernent fait de l'élu local un individu particulièrement mobile, largement au diapason avec la société nomade qui le croise dans les trains et dans les aéroports. Il en est même un des acteurs les plus représentatifs avec un don d'ubiquité renforcé par le développement des réseaux techniques qui lui permettent, moyennant un bilan carbone indécemment élevé, de participer à toutes les assemblées que le cumul des mandats lui impose. La figure du conseiller territorial, imaginée par le législateur en 2010, mais abandonnée depuis, ne faisait au final qu'entériner cette ubiquité, la transformant même en schizophrénie. Peut-être aurait-il fallu nommer ces nouveaux élus des « conseillers réticulaires » tant ils auraient été les premiers cobayes de l'efficacité de la gestion des infrastructures de communication mises en place par leurs propres décisions politiques. L'objet sur lequel je construis ma géographie est donc singulier. Il s'inscrit dans une tension palpable entre un ancrage territorial et une inclusion dans une société en réseau dont il est un des représentants les plus mobiles. Au moment de l'analyse des registres de spatialité qu'il mobilise, il est indispensable de garder à l'esprit cette condition particulière et les paradoxes qu'elle engendre.

Pour conclure sur ma position scientifique : être géographe dans le champ de l'aménagement

"Voilà pourquoi tant de textes sont rébarbatifs à la lecture. Pour s'être livrés exclusivement à l'administration de la preuve, ils ont censuré tout ce qu'il pouvait y avoir d'invention, de générosité et de risque dans la démarche du chercheur."

Michel Marié (1989)

Ce premier chapitre très bref était un détour indispensable pour planter le décor de ma quête avant d'entrer dans le sujet proprement dit. Il donne les clés de mon positionnement scientifique. La géographie que je fais est focalisée sur un objet : l'acteur politique, saisi à l'échelle locale. L'acteur politique local est dominé par un pouvoir supérieur et par la mondialisation, et il est défini par la singularité de son caractère situé, amplifiée par le mode d'élection qui lui attribue sa légitimité. Cet ensemble de contraintes multiplie les paradoxes et les injonctions contradictoires qu'il subit et qu'il ordonne. Il brouille un discours déjà complexe qui met en scène le territoire et la territorialité et se heurte inexorablement aux réticularités, registre de spatialité dominant de la sphère économique et, plus globalement de la société.

Ma quête consiste à organiser un croisement entre les spatialités de la société et les spatialités politiques qui semblent fonctionner de manière parallèle alors même que l'élu local représente la société et que son action est dirigée vers elle. J'ai pour ambition de forger deux concepts : territorialité et réticularité, qui doivent permettre de comprendre et d'exprimer les manières dont les individus fonctionnent avec l'espace et les modalités spatiales de l'action politique locale. Par ailleurs, on peut dire que je travaille « sur » l'acteur politique, et que j'accorde du crédit à l'implication pour me permettre de mener à bien mes investigations. Cette posture impliquée est un choix autant qu'un héritage d'une certaine conception de la géographie marquée par la géographie sociale dont j'accepte la filiation sans pour autant m'en revendiquer. La réflexivité fait partie intégrante de ma posture de recherche et explique sans doute cette volonté

de me départir des filiations sclérosantes.

Ainsi, la clarification que je propose dans ce chapitre a surtout pour objectif d'éviter les enfermements alors même que je prône l'ouverture, que j'essaie de comprendre les réticularités. Lorsque je remets en question la catégorisation de la géographie et notamment les références aux géographies qui s'intéressent au politique, j'exprime mon sentiment profond de ne pas faire autre chose que de la géographie, c'est-à-dire tenter de comprendre le rapport à l'espace de la société. Les catégories qui divisent la géographie peuvent être comprises comme la territorialisation de notre science alors que mon ambition est de me projeter au-delà d'elle même. C'est en me sentant pleinement géographe, bien inscrit dans la globalité de ma discipline, que je peux avec d'autant plus d'assurance me projeter dans « l'inter » et ainsi dialoguer avec d'autres disciplines et m'engager dans une relation constructive avec mon objet. Cette conception d'une géographie pleine et entière n'est pas sans rapport, vous l'aurez compris, avec les concepts de territorialité et de réticularité que je cherche à forger et avec la réflexivité et l'implication que je prône. Aussi, contrairement à Jacques Lévy qui se dit « *géographe, mais pas de part et part* » (1994a : 22), la géographie que je fais est totalement traversante. En traversant et en m'impliquant je m'inscris dans le champ de l'aménagement, je me propulse vers l'action en m'associant avec mon objet.

Chapitre 2. - Réticularités et acteurs politiques locaux : l'intuition politique de la nécessité d'ouvrir les registres de sa spatialité

D'une manière générale, la lecture proposée jusqu'ici considère l'élu local comme intrinsèquement attaché à son territoire d'élection d'une part et à son territoire d'action d'autre part. Il détient sa légitimité du premier et participe à la gestion et au développement du second. Ce double attachement induit une double territorialité qui, si elle exige une forme d'ubiquité, particulièrement renforcée par le cumul classique des mandats, impose simultanément une exigence territoriale forte qui réduit considérablement l'opportunité de diversification du registre de sa spatialité. Pourtant il est possible d'observer les élus locaux dans ce type d'ouverture. Ce sont de telles situations qui ont été à l'origine de mon entrée dans la recherche et qui nourrissent ce second chapitre. Il est indispensable de bien intégrer cet élément chronologique pour comprendre l'enchaînement que je propose. En effet, si les réticularités sont présentées ici avant même les territorialités, que vous trouverez dans le chapitre suivant, c'est bien parce qu'elles constituent ma quête initiale et finalement celle que je continue de poursuivre. Pour autant, l'inertie de mon objet me conduit de manière récurrente à revenir aux territorialités qui s'imposent à mes hypothèses et nécessitent que je tente d'en comprendre les ressorts. Ce retour récurrent aux territorialités explique aussi que les réticularités qui font l'objet de ce chapitre restent un chantier ouvert dont il faut encore assurer la stabilité. Ce second chapitre se situe dans le débat d'une science en marche, il est de l'ordre de la proposition qui ouvre à la discussion.

Avant de voir ces réticularités politiques à l'œuvre, il est indispensable de forger au préalable le concept de réticularité qui prend corps dans le champ social pour glisser vers le champ politique auquel je m'intéresse ici. Mon ambition est de forger un concept transversal qui pourra permettre aux deux sphères sociales et politiques de dialoguer. Après ce point introductif, la suite de ce chapitre sera rédigée de manière inductive. Je partirai des expériences de réseaux de villes abordées durant ma thèse pour dégager les leviers de compréhension de ce registre dans le champ politique. Les réseaux de villes ont été, pour moi, un simple terrain. Certes il a fallu les ériger en objets scientifiques pertinents, mais ils n'étaient intéressants, qu'à travers d'une part les expériences mises en œuvre, d'autre part la possibilité que celles-ci offraient de faire émerger les principes d'un registre réticulaire de spatialité chez l'acteur politique local. Ainsi, même si je ne le formulais pas ainsi, c'est bien l'hypothèse d'une possible diversification de ses registres de spatialité qui était première. De ce point de vue, ces expériences ont été un terrain particulièrement efficace. En effet, elles mettaient effectivement en scène un registre différent en positionnant d'emblée les acteurs dans une réticularité innovante. Mais au-delà d'une évidence qui aurait pu confiner à la tautologie du fait de l'affirmation réticulaire intégrée dans leur nom, elles ont aussi permis, par leur fragilité, par les tensions qu'elles ont révélées, par leurs errements et, au final, par leur disparition, de mettre en lumière l'incongruité de ce registre pour les acteurs

publics. C'est donc autant la mise en perspective de la possibilité de s'ouvrir à une spatialité réticulaire que la démonstration de la difficulté éprouvée à le faire, qui donne aux réseaux de villes une résonance particulière. C'est pourquoi, dans un second point, je construirai le registre réticulaire de spatialité des acteurs politiques locaux sur les expériences de réseaux de villes, tout en montrant, en creux, par leurs faiblesses, leur caractère à la fois novateur, dérangeant et fragile, les limites de cette ouverture.

Mais il est aussi indispensable de dépasser le contexte de ces expériences, qui, seules, ne peuvent englober l'ensemble des manifestations de ce registre. Quelques incursions dans d'autres champs, pourtant fortement et traditionnellement marqués par le territoire et les territorialités, m'ont permis de voir émerger d'autres échappatoires, plus difficiles à percevoir et à formaliser, mais d'autant plus intéressantes. De façon générale ces nouvelles expériences partent d'une ouverture, d'une confrontation subie ou provoquée avec une altérité qui, plutôt que d'être saisie comme une menace et conduire à un enfermement, provoque une évolution majeure de la conscience de l'espace. L'acteur politique élu est moins présent ici, seulement en filigrane, s'immiscant dans le jeu du fait d'une intuition plus que d'une conviction. Cette quête compose le troisième point de ce chapitre et s'appuie essentiellement sur des expériences qui animent les terroirs.

1. Réticularité : un concept pour exprimer la complexification des spatialités contemporaines



Les Indégivrables, par Xavier Gorce – dessin paru dans TGV magazine n°153 – avril 2013

Il s'agit ici de construire une proposition théorique autour du concept de réticularité qui vise à compléter le catalogue des concepts susceptibles de rendre compte de la manière dont se développent les spatialités politiques. Mais en amont de la sphère politique, ce concept prend corps dans le champ social pour apporter une distinction dans la compréhension de notre rapport à l'espace. Dans une société de plus en plus mobile, où les individus construisent leurs rapports sociaux dans un zapping permanent entre des relations virtuelles et des relations construites dans des proximités topographiques, mais aussi, et surtout, topologiques, peut-on se contenter de la seule territorialité pour comprendre et exprimer les spatialités à l'œuvre ?

La science n'est pas avare de concepts pour aborder les évolutions morphologiques et sociales qui accompagnent ces changements profonds des modes d'habiter : la ville émergente (Chalas & Dubois-Taine, 1997), la ville éclatée, la ville étalée, la ville pays (Beauchard, 1996), la

métropole (Ascher, 1995), périurbain/périurbanisation, rurbain/rurbanisation, la ville éparpillée (Bauer & Roux, 1976), le tiers espace (Vanier, 2000)... Des concepts à foison... Mais, à l'opposé, il n'existerait qu'une seule façon de rendre compte de l'être à l'espace : la territorialité. Il faut tout de même nuancer le propos en soulignant la réémergence ou la réinvention récente du concept d'habiter en tant qu'Être de l'homme à la fois spatial et ontologique, auquel il est attribué une dimension heuristique (Hoyaux, 2002a) qui permet de relever le défi de la complexité. Cette approche du concept d'habiter renvoie à « *bâtir, habiter, penser* » de Martin Heidegger (1973) et aussi à la « *poétique de l'espace* » de Gaston Bachelard et constitue une lecture philosophique de l'Être au monde.

Pour ma part, je fais l'hypothèse que « *la société des modes de vie* » (Viard, 2011) organise une combinaison de spatialités qu'il est indispensable d'appréhender dans leurs complexités pour les comprendre. Selon moi, la multiplication des registres dans lesquels se joue notre rapport spatial impose de dépasser le concept de territorialité. Continuer de nourrir ce concept conduirait à le rendre inopérant alors même qu'il est un des piliers de notre science. C'est pourquoi, comme je l'ai souligné dans l'introduction, je propose de contenir l'utilisation de la territorialité à la compréhension de ce qui se passe dans le territoire (j'y reviendrai plus longuement dans le troisième chapitre) et d'utiliser le concept de réticularité pour évoquer ce qu'il se passe dans l'espace dès lors que les individus agissent avec lui dans un registre réticulaire.

Tout l'enjeu est de limiter la territorialité au statut de concept et de ne pas l'ériger en paradigme comme le suggérait Claude Raffestin (1986). Ce basculement doit en effet tenir la nécessaire dialectique entre les deux registres et apporter une complexité supplémentaire sans remettre en cause totalement les riches apports de la territorialité issus de la géographie sociale notamment. Le concept de territorialité n'est pas exclusif de celui de réticularité, le second ne supprime pas le premier. Il ne s'agit pas d'une révolution des spatialités, mais d'une complexification qui impose de décaler le regard pour éviter de nourrir indéfiniment la territorialité de tous les comportements spatiaux que l'on observe. C'est la raison pour laquelle je vais tenter ici de forger le concept de réticularité dans le champ social ce qui me permettra ensuite de m'en saisir pour comprendre ce qui se joue et comment cela se joue dans le champ politique.

11. Réticularités : des lieux et des liens

Le point de départ de cette réflexion est la mise en évidence déjà ancienne de l'hypermobilité des individus. Sur ce point, le triptyque de Manuel Castells sur « *l'ère de l'information* » est particulièrement intéressant, notamment les deux premiers volets. Ainsi, « *la société en réseau* » (Castells, 1998) est incontournable, même si la tendance à considérer cette évolution comme un avatar de la société moderne est sans doute excessive. Le tome suivant révèle d'ailleurs le paradoxe de cette société, puisqu'il souligne « *le pouvoir de l'identité* » (Castells, 1999). Si l'on associe la pensée de Manuel Castells à celle de Jérémy Rifkin (2005), pour lequel la société serait entrée dans l'âge de l'accès, on débouche inexorablement sur une société de fin du monde, avançant à grands pas vers son apocalypse. Si l'on ajoute la virtualité croissante des liens sociaux démontrée par les laudateurs du cyberspace, la montée en puissance de Facebook, Twitter, Second Life, la dématérialisation de l'information, la multiplication des non-

lieux (Augé, 1992)¹⁹ et des artefacts de villes (Chivallon et al., 1998), on a tôt fait de considérer notre société comme à la dérive, « marchant sur la tête », au bord du précipice individualiste et du mirage de l'hyper-réalité (Crozat, 2007). Ce sentiment est largement présent dans l'interprétation qui est faite du désengagement politique actuel matérialisé par la faible participation aux élections, en dehors du « show présidentiel ». Ainsi la société qui se fabrique est effrayante. Elle renierait tous ses fondements et courrait à sa perte.

Cette vision apocalyptique d'une société des réseaux autant qu'en réseau, qui foule au pied les valeurs essentielles sur lesquelles repose notre « être ensemble traditionnel », inquiète. Je ne mets pas en question tous les avatars de la société contemporaine et notamment les figures de la souffrance qu'elle engendre (Foucart, 2009), mais cette inquiétude ne se nourrit-elle pas aussi d'une nostalgie bienveillante ? Peut-on indéfiniment persister dans cette quête nostalgique des valeurs passées et dépassées ? N'est-il pas temps de participer à l'émergence des valeurs propres à façonner, en l'acceptant, la société en marche et, de fait, lui donner une identité autonome ? Cette vision pourrait être taxée de moderne, avec la connotation positiviste ou néo-positiviste attribuée à la modernité, c'est un risque qu'il me semble indispensable de prendre tant l'urgence est grande. Un éclairage particulier sur ma posture m'a été apporté par la découverte récente de l'ouvrage déjà ancien²⁰ de Nikos Dimou (2012). Cet auteur, dans « *Du malheur d'être Grec* », montre à quel point un peuple peut oublier de construire sa propre identité en vivant dans le passé. « *Quel que peut-être le peuple descendant des Grecs anciens, il aurait été malheureux. À moins qu'il ait pu les oublier ou les dépasser* » (*ibid* : 33). Ne sommes-nous pas, en France, également frappés par ce syndrome grec qui conduit à vivre dans une nostalgie permanente d'un monde meilleur et passé, meilleur parce que passé ? Pour lui la société grecque pâtit des mythes qu'elle a forgés et du complexe d'infériorité qui résulte de la comparaison inéluctable qui en découle entre une société actuelle qui se perd et une société antique qu'on estime s'être trouvée et qui a participé à la grandeur Grecque en régnant sur le monde connu. Il fait émerger une catégorie minoritaire de Grecs, inconscients de la grandeur passée, qui a permis, à la marge, de façonner les bases d'une nouvelle société. « *Ce sont les innocents qui ont créé la tradition populaire dans l'art. Eux seuls qui ont vécu sans l'angoisse de l'héritage* » (*ibid* : 35). N'est-il pas urgent de faire confiance aux innocents, d'être ces naïfs vivants sans le poids du passé, construisant le présent pour faire avancer une société sans la nostalgie excessive de valeurs traditionnelles dépassées et plus à même de fabriquer des valeurs qui correspondent à la société en marche ?

Dans cet esprit et relativement à ce qui me préoccupe, mon hypothèse consiste à considérer qu'on assiste à une complexification de notre manière de créer et de vivre le lien social. Alors que la société traditionnelle, en France, créait le lien dans la proximité topographique du territoire, la société contemporaine se détache de cette contrainte topographique pour développer les liens sociaux dans des proximités topologiques. Les réseaux techniques ne sont que les facilitateurs d'une société « en réseau ». Cette dimension réticulaire de ces nouveaux modes de fabrication des liens sociaux me conduit à utiliser le concept de réticularité pour traduire cette complexification. Au sein de la société contemporaine, les individus ne subissent plus le lien social hérité imposé par la proximité topographique. Cette société s'ouvre à l'espace, ouvre l'espace, joue avec lui, utilise ses ressources, ruse avec les réseaux techniques pour déjouer

¹⁹ À noter la traduction récente en anglais de l'ouvrage « non place »...

²⁰ 1975 pour la première édition

la contrainte de la distance topographique.

Appréhendées ainsi, les réticularités ne seraient plus simplement des spatialités mécaniques dépourvues de contenu social et résultant uniquement de la mobilité des individus et de leur utilisation performante des « tuyaux ». En partant des réseaux sociaux, construits par les individus dans les multiples sphères de leur être au monde, de cette « *communauté potentielle d'action* » (Juan, 1991) propre à chacun, les réticularités seraient la combinaison des arcs de mobilité et des points d'accroche spatiaux au sein desquels se réalisent ces liens. Ainsi, les réticularités associeraient des temps de coprésence avec des partenaires choisis relativement à un projet et à une fonction sociale et des temps creux nécessaires au parcours de la distance qui sépare l'individu de ses partenaires. Ces temps creux acquièrent leur valeur dans la globalité, par le rôle qu'ils remplissent dans la réalisation sociale de l'individu, ils ne peuvent être isolés. En dehors de quelques figures de la mobilité perpendiculaires comme la promenade, l'errance, la flânerie et surtout le pèlerinage (Turner, 1973 ; Zapponi, 2010) qui accordent une valeur singulière au chemin, l'individu est en « mouvement depuis et vers ». Potentiellement, ce temps peut-être réduit lorsque ce partenaire est choisi dans une proximité topographique, voire quasi nul, ou en tout cas transparent, lorsque le lien passe par le truchement d'un réseau technique virtualisant la rencontre et/ou l'échange (téléphone, Skype, MSN...). Mais il peut aussi être long lorsque la mise en coprésence nécessite la mobilité physique. Dans ce cas, les réseaux techniques assurant le transport des individus sont des outils de cette mise en relation. Il s'agit de la première acception du lien, un lien « dur » qui s'inscrit dans l'espace et dans le temps à travers les « tuyaux » techniques et technologiques.

Dans ce sens, le lien n'a de valeur que son efficacité, voire son efficience, à transporter l'individu « depuis et vers », dans une évaluation du rapport temps/coût/confort propre à chacun. L'entrée de la société dans l'âge de l'accès (Rifkin, 2005) correspond bien à l'idée d'une société qui accorde de la valeur à un lieu relativement à sa capacité à maximiser les déplacements possibles pour, potentiellement, libérer le choix des partenaires existant et à venir. Elle rejoint en cela le concept de motilité développé par Vincent Kauffmann (Kauffmann & Wildmer, 2005 ; Kauffmann et al., 2003 ; Kauffmann, 2003) qui se fonde sur la mobilité potentielle offerte par un lieu et surtout sur la prise de conscience de ce potentiel par l'individu. L'hyper-mobilité croissante entérine aussi l'idée selon laquelle la virtualisation des liens sociaux à partir des outils du cyberspace ne freine pas, bien au contraire, l'importance de la coprésence. On peut même penser que ces médias permettent d'entretenir le lien social, de le nourrir de contenu et de favoriser le désir ou le besoin de renouveler l'expérience de coprésence. Ces outils et leur accès nomade permettent également de maintenir le lien durant les temps creux de la mobilité. Les individus profitent ainsi des temps de parcours pour garder contact et se projeter en dehors de l'espace.

Les liens qui composent les réticularités sont donc matériels, ils se traduisent en mobilités effectives et utilisent les « tuyaux » qui permettent à l'individu de parcourir les arcs de son graphe global. Mais cette dimension physique et technique du lien s'inscrit aussi dans une dimension sociale. L'éclatement du graphe individuel de nos relations sociales souligne la mobilisation des multiples opportunités qui sont offertes à l'individu de construire ses liens sociaux. Les « tuyaux » ne font qu'accompagner nos choix, en même temps qu'ils rendent possibles l'éclatement des relations interindividuelles et des fonctions essentielles de l'individu socialisé. Ces liens sociaux

construisent le graphe individuel et dessinent l'archipel des points d'accroche spatiaux de la communauté de chacun, de sa tribu (Maffesoli, 1988), mais aussi des diverses fonctions que l'individu remplit et dont les activités s'inscrivent à son agenda. Ce sont au final ces réseaux sociaux qui se matérialisent dans le mouvement. Ainsi, les réticularités ne sont dépourvues ni d'humanité ni de socialité. Avant de dégager les principes constituant les réticularités et ainsi tenter de forger le concept et son intérêt, il est indispensable de comprendre ce qui se passe dans les tuyaux. En effet, parler de réticularités impose de considérer de façon singulière la manière dont les individus vivent cette discontinuité, ou plutôt cette «discontinuité».

111. Ce qui se passe dans les « tuyaux » : postures pour vivre le mouvement dans les « non-lieux »

« On est toujours quelque part, mais de moins en moins là » (Jauréguiberry, 1994 : 117).

Marc Augé (1994) a bien montré comment les itinéraires des individus étaient jalonnés de non-lieux. Comment les espaces de transit étaient volontairement construits pour fluidifier le mouvement : espaces fonctionnels impersonnels et génériques, niant *a priori* la possibilité de construire un lien social même éphémère. Gares, aéroports, aires d'autoroutes, stations et rames de métro, de TER ou de TGV, avions, mais aussi multiplexes cinématographiques, hôtels de chaînes... tout est organisé pour laisser la possibilité à l'individu de ne pas se connecter à l'autre, à celui avec lequel il partage l'espace mis en commun, durant le temps du déplacement voire de l'arrêt momentané. En dotant ces espaces d'un vocabulaire générique ils sont ici comme ils peuvent être ailleurs, non pas utopiques, mais *atopiques* (Gillet, 2006)²¹, dépourvus d'identité spatiale ils adoptent une identité propre et générique, repérable partout. Dormez dans un hôtel Campanille et vous avez dormi dans tous les hôtels Campanille ; les normes²² instaurées par la SNCF permettent de comprendre la signalétique de toutes les gares françaises sans jamais être perdu ; et les MacDo sont tous organisés de la même façon ou presque²³. Je ne prétends pas que cette fabrication d'un univers générique atopique réduit à néant toute possibilité de créer du lien social ou de le faire naître, les contre-exemples sont nombreux, de la même façon ces lieux peuvent être investis et habités par des populations singulières qui les construisent en territoires, je soutiens simplement qu'en fonction de sa propre trajectoire, chaque individu va pouvoir choisir la posture qu'il va adopter dans ce lieu. Et choisir sa posture donne déjà du crédit à la réticularité. L'anonymat va garantir la capacité de l'individu à adopter la posture qu'il souhaite. De plus, si ces lieux ne sont pas structurés pour provoquer la rencontre, ils sont dotés de connexions

²¹ Si Alexandre Gillet fait, dans cet article, une critique acerbe de l'utilisation du « non-lieu » par Marc Augé, il me semble qu'il s'agit essentiellement d'une posture académique, une « lutte des places », entre celui qui est parvenu à imposer son concept et celui qui construit dans l'ombre. À la lecture on sent bien en effet qu'au-delà de critiques sans doute fondées, mais peu convaincantes, l'auteur affirme surtout sa distinction.

²² La certification par l'AFNOR des gares et des lignes SNCF par l'intermédiaire de la marque « NF service » va bien au-delà de la signalétique. Elle constitue une grille de référence qui finit par homogénéiser les gares et les rendre atopiques, entérinant par là le « non lieu » qu'elles sont devenues.

²³ Sans tomber dans une autosocioanalyse de mes propres comportements, en naviguant entre Bordeaux et Pau, il m'est souvent arrivé de ne pas me rappeler dans quelle ville je me trouvais en sortant d'une séance de cinéma dans un MégaCGR... encore dans le film, transporté hors de l'espace global, le micro-espace dans lequel je débouchais en sortant de la salle ne m'apportait aucun signe susceptible de me relocaliser...

WiFi et 3G (aujourd'hui 4G) qui permettent à l'individu en transit de rester connecté au reste du monde et surtout à son propre monde éclaté alors qu'il est en mouvement entre deux points²⁴.

Une partie de ce qui constitue la réticularité se joue ici : la possibilité offerte à l'individu de choisir sa place (Lussault, 2009), de ne pas subir la coprésence, mais de développer des stratégies très fines de positionnement spatial qui vont lui permettre de « faire le chemin entre », éventuellement en s'extrayant de l'espace. Théo Fort-Jacques (2010) a bien montré dans sa thèse comment cette coprésence subie, dans une rame de métro notamment, était mise à profit pour resserrer la bulle individuelle et s'extraire de l'espace physique. Il a aussi mis en évidence les ruses utilisées par l'individu pour optimiser son parcours piéton en fonction de son humeur, de la météo, du temps dont il bénéficie... Les règles collectives qui s'imposent dans le code tacite de l'urbanité (Goffman, 1973), si elles inscrivent l'individu dans un ordre social, autorisent aussi cette extraction par la construction d'une enveloppe minimaliste, quasi corporelle, une pellicule protectrice garantie par l'anonymat urbain (Petonnet, 1987). Cette possibilité de ne pas entrer en contact est exacerbée par les instruments actuels qui permettent de réserver sa place, de payer sa chambre ou son repas sans avoir à adresser la parole à qui que ce soit. On peut aujourd'hui traverser la France sans avoir besoin d'adresser la parole à un seul opérateur. D'aucuns diront que l'on atteint le paroxysme de la déliquescence du social, mais peut-être est-ce simplement l'urbanité poussée à l'extrême : coprésence neutre et anonyme laissant chacun dans son monde tout en partageant l'espace commun (Joseph, 1984) public ou privé et développant des stratégies individuelles, des tactiques, des ruses (Certeau, 1990), une *métis* (Détienne & Vernant, 1974) pour organiser l'évitement ou la rencontre en fonction de ses désirs ou de ses besoins. Pour autant, les individus qui se croisent ne sont pas froids, ne sont pas dépourvus d'humanité, ils décident simplement de ne pas subir la coprésence et de choisir les moments où ils vont s'ouvrir à l'altérité. La civilisation automobile dans laquelle est plongée aujourd'hui la société témoigne du choix que font les individus de ne pas se confronter à l'autre lors de leurs déplacements. La voiture constitue une extension de la bulle individuelle à la personnalisation de laquelle on attache beaucoup d'importance (Dupuy, 1995). Au-delà de cette possibilité, il est indispensable de considérer aussi la capacité de l'individu à faire ses choix. Pour autant, dans son mouvement, l'individu est en transit « depuis » et « vers » des espaces au sein desquels s'épanouit son être social et qui constituent son territoire. En ce sens, je ne suis pas loin de penser que le concept de réticularité forgé ainsi pourrait accompagner une approche en termes de « *territoires multisitués* » tels que le proposent Geneviève Cortès et Denis Pesche (2013) ou de « *réseau aréolaire* » tel que le suggère Jean Remy (2002). On pourrait même aller un peu plus loin en considérant que les réticularités engendrent ce que Rogério Haesbaert appelle la « *multi-territorialité* » (2001) vécue au sein des différents sites.

Je souhaite m'attarder un instant sur ce qu'il se passe dans l'espace commun traversé, lorsque l'individu utilise les transports collectifs et traverse donc ces non-lieux en utilisant les « tuyaux ». Les postures des individus dans ces espaces communs sont multiples et diverses, propres à chacun et évolutives : « *Il (l'individu en ville) ne perçoit que certaines données qui a priori viennent*

²⁴ Les efforts technologiques et les investissements développés par la SNCF pour proposer une connexion wifi dans les rames de TGV en mouvement témoignent de l'importance accordée à cette question, même si le défi technique n'a pas encore été relevé et qu'il est indispensable de trouver le modèle économique qui permettra une rentabilité du service. Certaines lignes de bus moyenne distance parviennent néanmoins à offrir ce type de connexion et en font un élément de leur promotion (LondonTube par exemple).

tout autant à lui qu'il va vers elles. De même, il peut penser à d'autres lieux, à d'autres personnes, sans que ses pensées ne soient forcément déterminées par le monde environnant immédiat. Car ces choix perceptifs et d'imagination résultent une nouvelle fois de l'intentionnalité de l'être dans le monde tel qu'il apparaît à lui » (Hoyaux, 2002a : 8–9). Mais l'individu peut renforcer sa distanciation et adopter une stratégie « d'extraction de l'espace » en se réfugiant dans la bulle corporelle, réduisant au maximum les prises sur son univers, retrouvant ainsi la posture de l'automobiliste. « La faculté que chacun porte à s'abstraire de l'ici-présent pour se plonger dans des ailleurs n'est certes pas nouvelle, mais l'actuelle performance des nouvelles technologies de communication permet de la vivre de façon inédite : non plus seulement mentalement (par l'imagination, le rêve ou la construction intellectuelle), mais aussi sensitivement (par le prolongement artificiel de l'ouïe et de la vue) et verbalement (par la voix et l'écrit) » (Jauréguiberry, 1994 : 117). Le casque d'un iPod® sur les oreilles pour écouter sa propre musique est un artifice efficace pour occuper un des sens majeurs de la mise en relation. On est dans la *métis* (Détienne & Vernant, 1974), la ruse spatiale et sociale, mais aussi un peu au-delà puisque ce casque sur la tête peut également servir à échanger avec un membre de sa tribu soit par la voix soit par le texte. Les nouveaux outils portables permettent de mobiliser la vue en regardant un film ou en conversant avec quelqu'un en « chat vidéo ». L'ouïe, la vue, deux des sens du contact rapproché trouvent des artifices pour s'extraire de l'espace présent, pour autonomiser sa perception du monde. Il s'agit bien de postures volontaires, de manières de s'inscrire dans l'espace pour mieux s'en extraire (Frétigny, 2011) ou se plonger dans d'autres espaces comme Internet (Beaude, 2008) et se soustraire de la prise que le monde extérieur a sur l'individu. Dans ces situations, il n'y a guère que l'odorat qui reste prisonnier de l'espace.



Figure 2 : la campagne de la RATP contre les incivilités

À gauche la campagne telle qu'elle a eu lieu, à droite une des propositions des internautes recensées sur le site <https://www.chervoisin2transport.fr>

La campagne publicitaire de la RATP intitulée « *cher voisin de transport* » contre les incivilités dans le métro parisien²⁵ (Figure 2) est intéressante, car elle met en scène plusieurs situations qui

²⁵ Cette campagne a donné lieu à une participation des internautes pour trouver des slogans originaux -

révèlent justement la capacité des individus à s'extraire totalement de l'espace (la femme pulpeuse qui se coiffe, le cadre dynamique qui lit le journal ou hurle dans son téléphone...). Ces situations sont problématiques du fait du trouble qu'elles occasionnent, mais aussi, comme le suggère Francis Jauréguiberry, à propos de l'usage du téléphone portable dans un lieu public, cette « attitude rompt « l'être là », « l'être ensemble » du lieu et dénoue par là même la forme de civilité qui lui était jusqu'alors associée » (2003 : 79). Abordée ainsi elle s'inscrit comme « une offense territoriale » (Goffman, 1973 : 62). Mais si l'on raisonne en terme de réticularité, ne peut-on pas considérer que le problème majeur lié à ces situations vient du fait qu'elles obligent les autres à être là, qu'elles leur font subir leur position spatiale ? Alors même que celui qui fait preuve d'incivilité se permet de s'extraire de l'espace, il interdit aux autres d'en faire autant. La mise en scène ostentatoire de cette extraction constitue autant « une violence » à destination des co-présents qui se « sentent niés » (Jauréguiberry, 2003 : 84), qu'une interdiction pour eux d'être co-absents. La co-présence pacifique et civile signifierait ainsi moins la manifestation d'un « être ensemble » qu'une capacité préservée à chacun de ne pas être là.

Cette campagne évoque aussi le fait que le lien social peut naître dans l'exception. La panne d'une rame et la conversation s'ouvre. L'événement ramène l'individu « ici et maintenant », l'oblige à se rappeler qu'il est en transit dans LE monde, depuis et vers SON monde.

Mais l'individu peut aussi faire le choix de tenter l'aventure d'un lien social éphémère durant ce temps de mobilité. La SNCF a d'ailleurs intégré cette diversité des comportements en proposant dans son offre IDTGV des rames « IDzen » où doit régner le calme et le silence, et des rames « IDzap » où les individus choisissent de jouer le jeu du lien social (Figure 3).



Figure 3 : IDzap et IDzen.

La SNCF propose de choisir son ambiance

Je conçois aisément que l'on puisse voir dans les postures choisies au sein des déplacements des bribes de territorialités ou du moins de territorialisation. La manière dont Erving Goffman caractérise les « territoires du moi » (1973 : 43) est lumineuse. Les individus qui se ferment dans leur bulle individuelle se construisent un territoire en le limitant temporairement à leur enveloppe corporelle voire parfois, par extension, à la place de train adjacente en positionnant un sac ou un livre sur le siège, interdisant l'intrusion dans ce périmètre lorsque la place ne manque pas. Il arrive même que les individus les plus téméraires finissent par déroger à

<https://www.chervoisin2transport.fr>. Je remercie ici Sandrine Depeau d'avoir porté à ma connaissance cet objet, dont nous faisons une lecture assez différente. Sa communication et l'échange qui a suivi m'ont permis de mesurer l'intérêt que cette campagne pouvait avoir pour mon propos (séminaire sur « la territorialité mobile » organisé à Tours par l'UMR CITERES et l'UMR PACTE en partenariat avec le CIST, le 5 avril 2013).

la règle qui assigne une place à un individu dans un TGV, choisissant une autre place offrant moins de promiscuité. Cette territorialisation peut être collective lorsque le voyage est lui-même collectif. Si on suit André-Frédéric Hoyaux on peut dire que ces postures, en territorialisant, permettent à l'individu d'habiter sa mobilité : « *l'être-là* (l'habitant) *habite donc tout d'abord l'espace pour autant qu'il le territorialise, c'est-à-dire, pour autant qu'il circonscrive, qu'il institue justement ce monde auprès duquel il a cette sécurité ontologique qu'il s'est lui-même constitué par le sens* » (Hoyaux, 2002a : 6). Mais pour l'essentiel, si ces postures semblent territorialisantes, elles passent par des arrangements qui consistent à s'extraire de l'espace présent au point que l'individu choisit de ne plus être-là et ainsi de ne plus habiter, à proprement parler, l'espace physique qui le contient à ce moment-là. Bien entendu, comme l'exemple des incivilités vu plus haut le suggère, de nombreux éléments viennent rappeler l'individu à l'espace, le resituer, l'obliger à faire acte de présence. Un congénère qui parle fort au téléphone ou qui l'interpelle ostensiblement voire l'agresse, une panne dans le système de transport, le passage du contrôleur... sont autant d'éléments qui vont ramener à l'individu dans l'espace, qui vont interrompre momentanément son évasion volontaire, son « *envol* » (Jauréguiberry, 2003 : 71), qui vont l'obliger à prendre conscience de son *hic et nunc*. Cela ne transforme pas cet espace en territoire, ni ce moment de sa spatialité en territorialité, ni son fonctionnement global avec l'espace en territorialité, il reste dans sa réticularité englobante qui le conduit d'un point à un autre de son archipel sociospatial où il retrouve les conditions et les postures de la territorialité.

Pourtant, la dimension collective peut aussi naître dans le voyage, surtout lorsque celui-ci est récurrent. Les migrations pendulaires entre le domicile et le travail sur des distances relativement longues en transports collectifs occasionnent ce type de comportements, surtout si le mode de transport n'est pas cadencé et que le bus ou le train est à une heure fixe. Dans ces conditions particulières, il arrive que des individus qui se retrouvent quotidiennement dans le même wagon dans leur trajet « vers et depuis » leur lieu de travail « colonisent » le même « carré » (Lanéelle, 2004). Ils organisent une rencontre éphémère, mais récurrente sans partager, *a priori*, autre chose qu'une mobilité similaire. Ces liens sociaux éphémères construits au sein de ses réticularités constituent des bribes de territorialité pour l'individu. En effet, c'est bien la coprésence dans une proximité topographique qui provoque l'émergence de ce lien social, ce dernier se créant dans une négociation au sein de cette communauté ainsi mise en présence de manière récurrente dans le même espace. Ainsi, collectivement, le groupe s'approprie l'espace, lui donne du sens et une valeur, instaure des règles tacites qui s'ajoutent à la règle formelle initiale acceptée par l'acquiescement du prix du billet (Frétilly, 2011). Ces caractéristiques confèrent à cet espace un statut de territoire temporaire où l'individu joue le jeu de la territorialité. Il a comme spécificité d'être limité dans le temps même s'il n'est pas exclu qu'il se pérennise, qu'il acquière une consistance à l'extérieur de cette scène, mais cela relève du choix de chacun et non d'un héritage territorial extérieur au wagon. En fait, cette scène relève d'une « *territorialité nomade* » (Piolle, 1990) ou plutôt ici la « *territorialité mobile*²⁶ » et entre dans les opportunités offertes à l'individu de construire un lien social. Les espaces de la mobilité intègrent le champ des espaces potentiellement générateurs de liens sociaux et d'appropriation spatiale collective, même si les conditions de récurrences sont plus difficiles à retrouver dans ce contexte.

²⁶ Pour reprendre le titre du séminaire de Tours . Voir la note précédente.

À ce stade de la démonstration, il est important de comprendre que les réticularités ne sont pas exclusives des territorialités. L'individu vit l'une et l'autre successivement et/ou simultanément. Il vit des territorialités multiples au sein des points d'accroche spatiaux où se réalisent ses liens sociaux. Mais ces spatialités lui imposent de jouer avec l'espace dans un registre réticulaire et non plus strictement territorial. S'il développe des territorialités éphémères, parfois récurrentes au cours de ses déplacements, qui peuvent parfois relever du jeu, ces formes de territorialités sont totalement emboîtées dans les réticularités. Elles dialoguent ensemble en interpellant les échelles. En effet, la position dans l'espace global devient neutre et se trouve remplacée par la position dans le micro-espace du wagon, du bus ou même de l'automobile dans les cas de covoiturage. Ainsi, l'itinéraire est sans valeur autre que son efficacité temporelle au sein du projet global. Dans un transport collectif, le véhicule peut changer d'itinéraire sans que l'individu s'en rende compte puisque l'essentiel réside dans l'efficacité de la relation entre les deux points de son graphe. La seule matérialité est paysagère, lorsqu'il fait jour et que le réseau est aérien, elle accroche le regard, nourrit l'imaginaire comme le suggère la publicité pour le TGV italien « *Comment est le paysage à 300 à l'heure* » (Frétigny, 2011). Mais ce qui importe dans cette territorialité éphémère est concentré dans l'espace restreint de la scène où se déroule le voyage et les voyageurs habitués à se retrouver seront peut-être plus affectés par une reconfiguration de la rame qui viendrait troubler leur rendez-vous quotidien, reconfigurant ce qui se révèle à cette occasion être un territoire.

Mais en dehors de ces cas singuliers de territorialisations éphémères, l'essentiel des territorialités des individus se développe dans les points d'origine et de destination, ceux qui donnent du sens à ces mobilités de transit (Martouzet, 2013) qui nourrissent nos réticularités individuelles. Dans ces points l'individu s'investit socialement et se réalise en tant qu'être, c'est ici et là qu'il habite l'espace le faisant devenir territoire.

112. De la « discontiguïté » des nœuds et de leur différence de valeur

Ces points d'accroche spatiaux n'ont pas tous la même valeur pour l'individu. Certains sont strictement fonctionnels, obligatoirement récurrents, pas forcément bien vécus et peuvent ne pas inclure de lien social. Mais en imposant un « être là » à l'individu, ils renvoient au territoire et à la territorialité dans une de leurs dimensions oubliées, la coprésence subie. Tels sont généralement les lieux de consommation de masse comme les supermarchés, même s'ils peuvent combiner la fonction loisirs par l'intermédiaire du shopping (Germes, 2007) dans des artéfacts de villes (Chivallon et al., 1998). Le rituel du marché, de plus en plus à la mode, est une approche positive de cette même fonction qui peut intégrer la rencontre et confine au loisir. Le lieu de travail peut également être vécu comme une contrainte et renvoyer à des attendus similaires même s'il peut aussi être considéré comme un espace d'épanouissement pour certaines catégories sociales.

L'essentiel de notre spatialité est engendré par, ou implique la mobilisation de, liens sociaux. Ils peuvent être subis dans le cas du cadre familial avec le fonctionnement exclusif que peut entraîner le couple et les devoirs que chacun décide de s'imposer vis-à-vis de ses ascendants avec plus ou moins de liberté et plus ou moins de plaisir. Dans ce dernier cas, si la décohabitation

juvénile est de plus en plus tardive au sein des sociétés contemporaines, l'augmentation de l'espérance de vie et les mobilités résidentielles post-retraites combinées à l'augmentation des mobilités de travail, conduisent à des mises à distance familiales qui entraînent des coprésences moins régulières, des mobilités plus importantes et des connexions virtuelles plus fréquentes. Mais ces liens sont généralement choisis notamment lorsqu'ils concernent les relations amicales ou de « connaissances », généralement mobilisées dans le cadre des loisirs. Ces derniers prennent une place de plus en plus grande dans nos sociétés contemporaines et représentent une part croissante des projets des individus.

Ainsi, les mobilités des individus les conduisent « depuis et vers » des points d'accroche spatiaux qui n'ont pas le même statut dans leur être au monde. Ils peuvent abriter des liens forts, mais aussi des liens plus faibles dont la pérennité, la fréquence des recours et les types de projets qui les animent seront différents. Ces liens peuvent être subis, mais ils sont de plus en plus choisis dans une société contemporaine qui valorise l'autonomie de l'individu dans ses choix de vie. Ces lieux ne sont pas « discontigus » par essence, mais, de fait, pour une part de plus en plus importante de la population, ils le deviennent. Cette non-contiguïté effective engendre et multiplie les mobilités et conduit à faire de la réticularité le registre de spatialité dominant.

113. De l'intérêt de forger le concept de réticularité

Réticularité est un terme peu usité en sciences sociales et en géographie il ne bénéficie d'aucune entrée dans les dictionnaires disciplinaires à l'exception du très intéressant chapitre 5 qui lui est consacré dans une des multiples « *géographie[s] des transports* » (Bavoux et al., 2005). Elle y est définie comme « *la capacité d'une structure à s'organiser et à fonctionner en réseau* » (*ibid.* : 82). Je dirais plutôt, après avoir poussé un peu plus loin la lecture, à fonctionner avec les réseaux. En effet, sans surprise dans un ouvrage portant sur les transports, sont favorisés les « tuyaux » physiques qui limitent un peu l'efficacité du concept. De fait, on le trouve essentiellement dans des textes de publications concernant les réseaux de transport, souvent de manière presque incidente et entendue, pour signifier leurs effets. Une exception notable est constituée par la thèse récente de Guillaume Carrouet (2013) qui utilise le terme dans le titre même : « *Du TGV Rhin-Rhône au "territoire" Rhin-Rhône : réticularité, mobilité et territorialité dans un espace intermédiaire* ». Mais celui-ci n'est jamais défini et il ne peut l'être puisque les trois seules occurrences, sur les 522 pages de la thèse, concernent... le titre. De la même façon, si l'on s'éloigne des transports, il est parfois utilisé, mais rarement défini, il accompagne généralement le concept de réseau, un peu comme territorialité a longtemps accompagné celui de territoire sans bénéficier d'un traitement spécifique avant le tournant des années 1990. On le retrouve chez Manuel Castells (1998) qui le caractérise par les « *effets réseau* » qui affectent les comportements sociaux des individus. Il rejoint alors les préoccupations que j'ai mises en avant puisque les réticularités sont pour lui marquées par l'effacement des communautés territoriales, l'horizontalité des rapports sociaux, des liens sociaux déterminés librement et une absence d'intégration sociale.

Pourquoi, au final, est-il utile de forger ici le concept de réticularité ? Peut-être, à la manière dont Vincent Kauffmann légitime « sa » motilité (Kauffmann & Jamelin, 2008), pour reconceptualiser et traduire une complexité accrue des comportements sociospatiaux que les concepts éprouvés dans d'autres contextes ne permettent plus d'appréhender et de comprendre.

En effet, si l'on aborde à travers le concept de territorialité, des spatialités hypermobiles, composées de temps sociospatiaux intenses, dans des lieux que l'on peut qualifier d'anthropologiques, alternant avec des temps de latence, de transit, à travers des espaces atopiques, sans valeur, desquels les individus cherchent systématiquement à s'extraire et dont l'investissement éventuel est temporaire et/ou conjoncturel, alors tout est territorialité, donc tout est territoire et, de fait, rien n'est territoire.

On considère souvent la territorialité comme englobante. En son sein, les réseaux participeraient simplement de la composition et la recomposition des territoires. Parce que les individus sont mobiles, et que les lieux qu'ils fréquentent et s'approprient dans le cadre de leurs différentes fonctions sociales sont de plus en plus éloignés, leur territoire devrait simplement être élargi pour englober l'ensemble de ces lieux, dans une mécanique qui attribue au territoire les vertus de continuité et de surface dans une forme de « poldérisation²⁷ » des interstices de leur archipel. Cette manière de voir les choses est tellement prégnante qu'elle est devenue un réflexe dans l'action publique qui conduit aux élargissements multiples que nous sommes en train de vivre en France, comme je le montrerai plus loin.

Ne peut-on pas inverser la proposition en considérant les territorialités comme englobées par les réticularités ? Ces dernières dessinent des formes génériques d'arcs reliant des points singuliers. La territorialité des individus se développerait au sein de ces points singuliers, identifiés, appropriés, mais disséminés dans l'espace, constituant un archipel de territoires voire un seul « *territoire multisitué* » (Cortes & Pesche, 2013), qui représente les points d'origines et de destinations de l'ensemble de leurs mouvements. Raisonner de cette façon autorise la dissociation spatiale des temps forts de l'être à l'espace qui peuvent continuer à être appréhendés à travers le concept de territorialité. Considérer les territorialités comme emboîtées dans les réticularités permet aussi d'utiliser le concept de territorialité pour évoquer les processus collectifs de territorialisation que j'ai abordés plus haut au sein des espaces de transports en commun. En effet, lorsque les conditions de transport le permettent (collectifs, récurrents, réguliers...) et sont associées à la volonté des individus de jouer le jeu du lien social dans une appropriation collective et éphémère de ce « *non-lieu* » devenant « *territoire mobile* », alors ce qui se joue sur cette scène renvoie sans doute à de la territorialité. Mais celle-ci n'est pas le prolongement de celles qui se nouent aux extrémités, même si elle peut le devenir, elle n'est qu'une parenthèse spatio-temporelle incluse dans la réticularité, qui permet aux individus de « passer le temps » comme ils l'auraient fait en prenant un livre, un journal, un baladeur mp3 ou mp4... Aussi plaisant soit le voyage, il serait intéressant de voir combien d'individus, migrants pendulaires, refuseraient un coup de baguette magique les transportant directement sur leur lieu de destination²⁸.

Lorsqu'on est en mouvement, en dehors de quelques cas particuliers déjà évoqués (la promenade, l'errance, la flânerie ou le pèlerinage) ce qui compte, ce qui a une valeur sociale, ce

²⁷ L'expression a été employée par Laurent Cailly et Marie-Christine Fourny lors du séminaire sur « la territorialité mobile » déjà cité.

²⁸ Depuis 20 ans, dans les cours que j'assure au sujet de l'aménagement du territoire, je fais régulièrement discuter les étudiants sur le mythe, récurrent en science fiction, de la téléportation pour essayer de comprendre ce qu'une telle avancée technologique apporterait en matière d'aménagement du territoire. Le débat est toujours riche et il nous est arrivé de conclure, au cours d'un débat particulièrement intense cette année-là, que la téléportation avait déjà été inventée et que le chercheur était séquestré par un puissant consortium de lobbies associant l'industrie automobile, aérienne et ferroviaire, les entreprises de construction routière, ainsi que les pays producteurs de pétrole et les multinationales qui les alimentent.

sont les lieux d'origine et de destination. Le chemin se transforme en temps à passer. Les réticularités sont cet ensemble de points et d'arcs, en cela elles ne sont pas mécaniques et impersonnelles, elles témoignent au contraire d'une volonté étonnante de vivre ses propres territoires et d'un investissement démesuré des rapports aux lieux qui les composent puisque l'individu est prêt à un investissement à la fois financier et temporel considérable pour les joindre. Les espaces fluides taxés de « non-lieux » qui jalonnent les arcs du graphe participent pleinement de la capacité des individus à vivre leur spatialité réticulée dans les meilleures conditions et, par leur truchement, à s'inscrire durablement dans des espaces, qui peuvent ainsi acquérir le statut de territoire. On retrouve là l'expression « *réseau aréolaire* » de Jean Rémy (2002) qui témoigne de la manière dont s'organise l'accès à la ville : « ... *de multiples aréoles naissent, qui sont discontinues, et dont le sens résulte d'une bonne accessibilité réciproque à travers le réseau* » (*ibid.* : 304).

En inversant le regard et en intégrant les territorialités aux réticularités, le réflexe territorial qui consiste à élargir le territoire du fait de l'éloignement des lieux de l'archipel, perd de son sens. Vues ainsi, les territorialités ne se jouent-elles pas dans des espaces de plus en plus resserrés ? Si l'on considère un individu hypermobile, le temps passé sur les arcs de son graphe ne réduit-il pas mécaniquement le capital-temps utile pour s'approprier l'espace autour de ses nœuds ? N'assiste-t-on pas de fait à un resserrement des points d'accroche spatiaux autour des lieux au sein desquels se déroule la fonction à laquelle ils sont destinés ? C'est peut-être là une des explications de l'importance accordée par l'individu au logement (Viard, 2011), à son confort, à sa capacité à accueillir sa tribu et même parfois à y travailler. Mais s'agit-il d'un repli sur soi, d'un individualisme comme il est commun de le dénoncer, ou d'une ouverture sélective à l'autre, un autre choisi et non subi, dans une proximité topologique et non topographique, un autre pour lequel on est prêt à dépenser du temps et de l'argent lorsqu'on veut le rencontrer et qu'on autorise à pénétrer durablement l'intimité de sa maison ?

La capacité de l'urbain à rendre l'individu anonyme favorise la fluidité des transferts entre nos multiples territoires, et la froideur relative de ces espaces neutres, dotés d'un vocabulaire normé que l'individu acquiert facilement, autorise un transit efficient.

12. Translation : vers les réticularités politiques...

Comment passer des réticularités dont je viens de présenter les principes aux réticularités politiques qui m'intéressent ? Le premier pont que l'on peut faire est assez trivial : les acteurs politiques sont des individus. En cela, ils vivent aussi leurs spatialités sur le double registre territorial et réticulaire. On peut même aller plus loin en considérant que les élus, par le jeu complexe du cumul des mandats à différents niveaux territoriaux, font sans doute partie des individus les plus mobiles de notre société contemporaine. Aujourd'hui président un conseil municipal, le lendemain siégeant à l'Assemblée nationale, au conseil régional ou général, voire européen, l'élu parcourt la France et/ou l'Europe en emportant avec lui son bureau mobile dans les avions, les TGV ou sa voiture. Jean Lassalle, député des Pyrénées Atlantiques et maire d'un village de la vallée d'Aspe, expliquait dans la presse locale comment le retrait de son permis de conduire, lui qui voyageait essentiellement par la route, l'avait conduit à utiliser un chauffeur qui lui permettait de travailler pendant les trajets... Où était-il dans l'espace dans ces moments-là ? Au téléphone avec Paris ou sa mairie, avec sa famille ou ses amis, plongé dans les divers dossiers

de ses diverses fonctions, dans l'habitacle de la voiture, quelque part en France, ici et ailleurs, utilisant le temps que lui ménageait l'espace pour être partout à la fois. Dans ces moments-là, qu'importe le chemin que choisissait son chauffeur... Pourtant, il est difficile de considérer Jean Lassalle comme un déconnecté du territoire et son image à l'assemblée nationale en témoigne. Sa grève de la faim en 2006 contre la délocalisation d'une usine... à 30 km de son village et son hymne béarnais entonné dans l'hémicycle en 2003 pour obtenir que le peloton de gendarmerie prévu pour surveiller le tunnel du Somport soit installé dans la vallée et non à Oloron-Sainte-Marie... à 10 km de là, l'ont ancré plus que nécessaire dans sa vallée, lui ont collé à la peau l'image territoriale du montagnard... un peu rustre. Son dernier éclat en date l'a d'ailleurs rapproché encore symboliquement du territoire puisqu'il a cheminé pendant plusieurs mois, à pied, à travers la France pour rencontrer les Français. Le mode de déplacement choisi avait sans doute comme objectif de revenir à l'idée de la surface, de l'appréhension des continuités que l'automobile n'autorise pas. À moins qu'à l'image du pèlerinage, la marche soit mise à profit pour une extraction de l'espace vers l'intérieur, un moment rare d'introspection qu'elle seule permet. Au final, territoriaux et réticulaires, tels sont les élus de la République dans leur vie quotidienne à l'instar des individus.

Mais il est indispensable de dépasser cette évocation pour organiser le transfert du concept de réticularité dans le champ politique. Les réticularités politiques dépassent cette dimension en se projetant dans l'action. Pour cela, considérons les caractéristiques fondamentales des réticularités :

- la déconnexion possible de la surface,
- la dimension élective de la création du lien,
- l'intentionnalité de l'acteur,
- le primat du projet,
- la géométrie variable potentielle de l'alliance en fonction du projet
- le caractère potentiellement éphémère ou du moins la remise en cause possible du lien...

Il s'agit donc de trouver dans le champ politique des expériences qui mettent en scène des comportements qui répondent à ces caractéristiques. Il s'agit en fait de chercher des moments où l'acteur politique délaisse les territoires traditionnels pour s'engager dans une autre logique d'action. *« Seuls les champs du politique et des organisations administratives ont gardé l'essentiel de leurs découpages traditionnels, comme si les frontières des communes, dessinées à pied, et celles des départements (et par extension des régions), dessinées à cheval, pouvaient organiser la société de l'automobile, des futures "autoroutes technologiques" et de l'avion ! »* (Viard, 1994 : 36). En posant l'hypothèse que les réseaux de villes sont potentiellement porteurs d'une dynamique de ce type, je propose d'en faire une lecture approfondie et plus inductive qui permettra de dégager ce que peuvent être les réticularités politiques. Mais il faut garder à l'esprit que cette translation est une adaptation et qu'il faudra sans doute, au final, faire évoluer le concept.

2. Réticularités politiques : les réseaux de villes

J'ai déjà beaucoup écrit sur les réseaux de villes et il n'est pas dans mon intention de reprendre ici l'ensemble de mes travaux qui sont présents dans le volume des annexes et auxquels je renverrai lorsque ce sera utile. L'objectif est de resserrer l'analyse autour de quelques clés de lecture qui permettent de placer l'élu local et plus globalement ici les acteurs locaux dans un registre de spatialité réticulaire. Il s'agit de comprendre la manière dont ils imaginent comme possible et souhaitable, à un moment donné, de dépasser les contraintes imposées par une territorialité généralement subie, même si elle peut être rassurante, pour se projeter dans un autre registre. Mais au-delà de cette analyse, que je développerai dans le premier point, il est surtout intéressant de s'attarder sur les fragilités de cet outil. Celles-ci traduisent le caractère exceptionnel d'un raisonnement politique de ce type. L'hypothèse qui est posée ici porte sur la difficulté pour l'élu local, de dépasser son intuition profonde qui le conduit à considérer comme possible et efficace le registre réticulaire, et l'amène à une confrontation insoluble avec une anthropologie politique (Miossec, 2008) qui le confine dans le registre territorial. Ces indicateurs de fragilités pourront apparaître pointillistes, dans la manière dont ils apparaissent, furtivement, dans l'histoire de cet outil. Ils concernent autant les acteurs locaux que les instances nationales dans leur gestion, parfois approximative, de l'aménagement du territoire. Je montrerai, dans le second point, les mécanismes qui ont conduit à la mort des réseaux de villes et qui témoignent, en creux, de la difficulté pour l'élu local de jouer la partition du développement local sur un registre réticulaire. L'inflexion majeure de mes recherches se nourrit de ce constat et m'a conduit vers un retour à l'analyse du registre territorial qui structure le second chapitre. Concernant les réticularités politiques, l'approche que je privilégie dans l'écriture de cette partie est inductive, tant le concept de réticularité reste à construire et ne s'impose pas comme une évidence de notre science. Je chercherai donc dans la conclusion de ce point à faire émerger ces caractéristiques principales et ainsi le forger.

21. Cadrage : retour rapide sur une politique éphémère

La nécessité que j'éprouve de présenter à nouveau la politique des réseaux de villes appuyée par la DATAR au cœur des années 1990, témoigne à elle seule de son caractère exceptionnel, voire confidentiel. Pourtant, au même titre que les « pays », largement médiatisés et dont l'abandon en 2010²⁹ a suscité bien des émotions, les réseaux de villes, en tant que politique nationale, figurent dans la LOADT de 1995 : « *Le schéma national propose une organisation du territoire fondée sur les notions de bassins de vie, organisés en pays, et de réseaux de villes* » (LOADT du 4 février 1995, chapitre 1^{er}, article 2). Ce moment de gloire éphémère ne les a pas pour autant installés durablement dans la conscience collective. Mon hypothèse concernant cette confidentialité repose sur leur caractère volontariste et électif qui ne les imposait pas comme une norme, mais plutôt comme une opportunité. Là où les « pays » avaient vocation à paver le territoire national³⁰,

²⁹ Cette disparition est actée dans la loi portant réforme des collectivités territoriales de 10 décembre 2010

³⁰ L'évolution du traitement des pays dans la LOADDT de 1999 va dans ce sens.

les réseaux de villes apparaissaient comme une politique « à la carte » dépourvue de caractère obligatoire et de véritable démarche incitative. Dit autrement, si les « pays » jouaient la partition du développement dans un registre *a priori* territorial, les réseaux de villes se plaçaient d'emblée dans un registre réticulaire.

211. Petite histoire des réseaux de villes en France

Pour reprendre la chronologie telle que j'ai pu la reconstituer (Tesson, 1996a, 2000), les réseaux de villes sont nés d'expériences locales menées en Poitou-Charentes et Champagne-Ardenne à la fin des années 1980. La publication d'un nouveau « rapport Guichard³¹ » en 1986 (Guichard, 1986), présentait l'avenir de la France comme intrinsèquement lié au renforcement de pôles de croissance centrés sur de grandes villes à caractère métropolitain. Ce retour en grâce cyclique de la métropole, après la politique des métropoles d'équilibre un quart de siècle plus tôt, intervenait dans un contexte nouveau du fait d'une décentralisation qui donnait aux maires d'une part des pouvoirs accrus, d'autre part la conscience d'une capacité d'action élargie. Peut-être peut-on dire que la décentralisation a constitué le premier acte de la « compétitivité des territoires » politiquement promue au rang de norme dans la dernière décennie, notamment avec la transformation de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action régionale (DATAR) en Délégation interministérielle à l'Aménagement et la Compétitivité des Territoires (DIACT) entre 2005 et 2009, avant un retour vers une DATAR dont l'acronyme signifie aujourd'hui : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité régionale.

Dans ce contexte, là où les exclus des métropoles d'équilibre n'avaient que l'État comme interlocuteur de leur plainte, les exclus des pôles de croissance pouvaient prendre en main leur destin pour proposer une alternative dans l'action. C'est ainsi que Reims, Troyes et Châlons-Champagne (sur Marne à l'époque) d'un côté et Poitiers, Niort, Angoulême et La Rochelle, de l'autre, ont fait valoir leur volonté et leur capacité à devenir des « métropoles multipolaires » en regard des polarisations préconisées par le rapport Guichard, les villes moyennes champenoises se baptisant même « *secteur de croissance* ». L'idée était que trois ou quatre villes, fonctionnant ensemble, pouvaient dégager une masse critique susceptible de concurrencer les métropoles sur un certain nombre de services pour peu que ces villes négocient leurs concurrences et organisent leurs complémentarités.

Parallèlement, la DATAR menait une réflexion sur les villes en réseau à travers l'analyse des expériences devenues classiques en Émilie Romagne, dans le Bade-Wurtemberg ou la Randstadt (DATAR, 1991). Portées par les travaux de Pierre Beckouche, Pierre Veltz, Michel Savy et Roberto Camagni (Beckouche et al., 1988 ; Beckouche, 1991 ; Camagni & Gibelli, 1994 ; Camagni, 1993a, 1993b), ces réflexions ont poussé Jean-Louis Guigou, alors directeur à la DATAR, avant d'en devenir le délégué, à accompagner ces expériences françaises et même à les susciter. Ainsi, la rencontre s'opérait entre les préoccupations naissantes à la DATAR sur la mise en réseaux des villes et des expériences en marche qui portaient en elles la capacité à réaliser le concept. La DATAR attribuait donc à ces expériences le « *label réseau de villes* » qui ne les désignait pas encore et mettait en place un cahier des charges et une procédure pour le financement à 50%

³¹ Après le rapport « vivre ensemble », très médiatisé à l'époque, remis à V. Giscard d'Estaing en 1976

de ce qu'elle nommait une « étude de faisabilité » destinée aux réseaux de villes qui souhaitaient être reconnus comme tels.

Lors d'une rencontre organisée à Pau en avril 1991, en partenariat avec le SET dans les locaux de l'université, à l'occasion du lancement de la réflexion autour d'un réseau de villes entre Pau, Tarbes et Lourdes, les premiers réseaux de villes venaient présenter leurs démarches en présence des chargés de mission de la DATAR qui trouvaient là une chambre d'écho de la politique qu'elle souhaitait promouvoir. Cette même année, le ministère de la Recherche m'attribuait une allocation de recherche, sur le contingent des allocations « fléchées » par la DATAR, pour réaliser ma thèse sur les expériences de réseaux de villes lancées dans le cadre de cette politique.

Cette procédure a débouché sur une vingtaine d'expériences labellisées « réseaux de villes » et cette politique a donc connu son heure de gloire le 4 février 1995 à travers son intégration dans la LOADT, la veille des troisièmes rencontres nationales des acteurs de réseaux de villes organisées à Saint-Dizier. Elle s'est peu à peu éteinte ensuite en tant que politique nationale pour disparaître de la révision de la loi en 1999 (LOADDT), sans avoir été officiellement abandonnée. On peut attribuer cette éclipse à la montée en puissance de la question intercommunale à partir de 1999 avec la promulgation de la loi sur la simplification et le renforcement de la coopération intercommunale (SRCI). Avec le retour du territoire « *continu et sans enclave* », le réseau de villes ne faisait plus partie des priorités nationales et était mis entre parenthèses dans le local, sans forcément totalement disparaître. Car si la politique disparaît, les expériences perdurent parfois notamment à travers les habitudes de travail commun nées de cette époque. Elles ont d'ailleurs parfois tenté de se recycler dans de nouvelles politiques qui ont émergé peu après, notamment les « *contrats de coopération métropolitaine* » lancés en 2005, même s'ils n'ont jamais été signés, voire dans les pôles métropolitains issus de la loi de décembre 2010. Je reviendrai sur cette disparition un peu plus loin tant elle est signifiante.

212. Principes et gouvernance

L'idée développée par les édiles des villes lancées dans cette dynamique reposait sur le principe simple d'une métropolisation partagée. Si leur ville seule ne pouvait prétendre à être considérée comme une métropole, l'association de plusieurs villes moyennes au sein d'un système urbain régional peu hiérarchisé pouvait permettre d'atteindre un seuil métropolitain. Mais, conscients que la prise en considération de l'existence de ce système ne pouvait suffire à « faire métropole », les réseaux de villes misaient sur l'organisation des complémentarités et la négociation des concurrences au sein du système urbain considéré. Cette dimension volontariste imposait un accord préalable entre les élus et se démarquait ainsi de l'emprise des cadres territoriaux. Il s'agissait donc d'élus de ville-centre qui se choisissaient dans la discontinuité topographique pour mener à bien une politique de développement concertée et complémentaire qui concernait leurs villes avant tout. L'hypothèse qui prévalait faisait de ces complémentarités dégagées un levier d'entraînement territorial du système dans son ensemble.

La souplesse de l'idée était renforcée par un principe de gouvernance lui-même très souple. En effet, dépourvus de compétences légalement attribuées, les réseaux de villes se sont structurés de manière souple, généralement associative. L'essentiel des ressources humaines était

concentré sur l'animation, celle-ci étant parfois déléguée à une des villes, parfois externalisée dans une structure partenaire (CCI par exemple).

Souvent considérés comme des lobbys, les réseaux de villes étaient aussi des espaces de discussion et de négociation voire des forces de proposition en fonction des circonstances et des contextes.

213. L'intermédiarité comme dénominateur commun

Il est intéressant de remarquer que la politique des réseaux de villes est née dans des espaces sous-métropolisés au sein desquels les villes, que l'on peut considérer comme « moyennes » dans une définition à la fois démographique et fonctionnelle, avaient bien du mal à s'émanciper de l'influence parisienne qui leur interdisait de jouer un autre rôle (Figure 4). Le relatif équilibre urbain au sein de ces espaces régionaux, que l'on peut attribuer à une forme de concurrence entre ces villes, leur donnait l'occasion de jouer la complémentarité afin de franchir un seuil dans la reconnaissance nationale par le développement de fonctions spécifiques dont chacune ne pouvait espérer se doter seule.



Figure 4 : carte de localisation des réseaux de villes – 1995 (Tesson, 1996a)

à la fois dominées par des métropoles plus importantes et dominantes au sein d'un système

Ce principe a ouvert la démarche à d'autres types de villes répondant aux mêmes caractéristiques, mais à un autre niveau de la hiérarchie. Ainsi, des villes moyennes voire des petites villes se sont saisies de cette politique pour jouer l'émancipation régionale face à la métropole (Tesson, 2011a)³². Souvent sur les marges régionales, suffisamment éloignées de leurs métropoles respectives pour développer une forme d'autonomie, elles ont développé des alliances « transfrontalières », dépassant les cadres institutionnels.

C'est donc le caractère intermédiaire des villes concernées par la politique des réseaux de villes qui constitue le ciment de ces réseaux, et la volonté de franchir un seuil qui en est le moteur. Des villes

³² Cet article, intégré à un dossier consacré aux villes moyennes par la revue Urbanisme, revient sur cette caractéristique singulière des villes qui se sont saisies de la politique des réseaux de villes

pouvant abriter des villes plus petites. Je ne reviendrai pas sur les exemples d'actions menées dans le cadre de ces expériences, je renvoie pour cela aux publications qui en font état (Guérit & Tesson, 1996 ; Tesson et al., 1996 ; Tesson, 1996a, 1997a , 2000), mais on peut ajouter ici tout de même que les préoccupations étaient sectorielles même si la combinaison avait pour objectif d'animer le système.

La carte de France des réseaux de villes en 1996, au plus fort de la politique (Figure 4) montre quelques invariants qui renvoient à cette intermédiation et permettent d'en saisir la logique. Globalement les expériences ne sont donc pas contraintes par la taille des villes. En revanche, le poids démographique et fonctionnel détermine fortement la distance maximale qui sépare les villes. Lorsque les villes sont de dimensions importantes et que le seuil visé est celui d'une lisibilité européenne de cette métropole multipolaire, la distance peut être importante. On est là dans une logique christallérienne puisque l'idée de la coopération favorise l'horizontalité entre des villes de niveaux semblables. Ainsi, le système urbain mobilisé par des petites villes va induire des distances relativement faibles. Le paramètre de la distance topographique est en effet relatif aux complémentarités recherchées qui concernent des niveaux de fonctions différents pour lesquels la distance a des effets distincts. Par exemple, on comprend facilement que dans le cadre d'une coopération entre des grandes écoles du type de celle mise en place entre les grandes villes de l'Ouest (AGRENA), des distances de l'ordre de la centaine de kilomètres sont possibles, voire souhaitables, pour maintenir une forme d'autonomie de chacune des composantes. En revanche, sur ce même type de fonction, lorsqu'il s'agit de mettre en cohérence une offre de filières courtes type BTS et IUT, comme se fut le cas entre Bar-le-Duc, Saint-Dizier et Vitry-le-François, il est indispensable d'avoir une certaine proximité topographique pour donner du sens à l'offre de formation, relativement au public visé de l'intégrer dans un système.

Cette carte montre aussi que la distance à la métropole dominante est un facteur essentiel de l'émergence d'un réseau de villes et que cette naissance est souvent réactive face à ce que les élus de ces villes considèrent comme une hégémonie. On trouve même des réseaux de villes réactifs à d'autres réseaux de villes dont ils ont été exclus. Ce fut le cas en Poitou-Charentes avec l'émergence de Cognac-Océan³³ directement issu de la dynamique mise en place par les villes chef-lieu dans le cadre du réseau de villes AIRE 198³⁴. On retrouve le phénomène en Bretagne et aux confins de la Champagne et de la Lorraine. Les réseaux de villes peuvent globalement être compris comme des coopérations réactives face à des puissances existantes ou émergentes.

22. Débordements : Genèse réactive et intuition politique, conscience pratique et culture du réseau

Ce travelling un peu rapide avait simplement pour objectif de présenter cette politique dont vous trouverez les détails dans les publications déjà citées et consignées dans le volume d'annexes. Il s'agit maintenant de rassembler les éléments qui témoignent du changement de registre de spatialité révélé par ces expériences. Dans ce cadre, il est édifiant de constater que l'essentiel des arguments mobilisables est factuel et relèvent d'une « *conscience pratique* », pour faire

³³ Cognac, Rochefort et Saintes

³⁴ Poitiers, Niort, Angoulême et La Rochelle

référence à Anthony Giddens (1987) ou d'une intuition politique. Ils s'inscrivent dans une dynamique de l'urgence décrétée par des élus visionnaires, mais dont les discours sont bien souvent rattrapés par le territoire comme je le montrerai par la suite. Il s'agit donc ici de dépasser une approche tautologique qui consisterait simplement à affirmer que ces expériences font référence au registre réticulaire de spatialité uniquement parce qu'elles se disent « réseaux » de villes, dans des discours souvent peu réflexifs.

221. Réaction et intuition : conscience pratique d'une urgence

Comme j'ai pu le montrer plus haut, les expériences de réseaux de villes sont réactives. Cette réaction est intéressante dans la mesure où elle se fonde sur ce que les acteurs politiques locaux considèrent comme une urgence. En effet, le moteur de cette politique est le concept d'urgence. Si ce dernier a déjà été fondateur de politiques locales d'aménagement notamment en milieu rural, dans les zones de montagne (contrats de pays des années 1970) ou dans les zones de reconversion industrielle, il n'avait pas réellement pénétré le vocabulaire du développement concernant des objets plutôt valorisés tels que les villes moyennes à propos desquelles le discours était plutôt « tranquille » et positif même lorsque l'État décidait de mener une politique de développement dans leur direction, comme en 1975 (Michel, 1977). Il était jusque-là bien difficile de trouver quelqu'un pour décréter un quelconque état d'urgence les concernant. Car une urgence se décrète, doit être portée par des leaders politiques, elle n'est pas une évidence, un fait avéré, elle nécessite une prise de conscience. La décentralisation a donné aux leaders locaux cette capacité à décréter l'état d'urgence et à mobiliser l'ensemble des acteurs dans le sens du développement. L'origine des réseaux de villes renvoie à une forme de prise de conscience d'un danger. Ce danger s'incarne ici dans le retour à une politique d'aménagement tournée, une nouvelle fois, vers une polarisation territoriale centrée sur les grandes villes à dimension métropolitaine. La nouveauté vient du fait que la réponse à cette urgence n'est pas cherchée dans le territoire lui-même et ses ressorts classiques, mais dans l'alliance à distance.

Ce choix est directement conditionné par la forme du danger. Clairement, les villes intermédiaires ne peuvent concurrencer les métropoles et les élus de ces villes ont conscience de la faiblesse de leurs cités sur les leviers essentiels du développement. Mais plutôt que de jouer une nouvelle fois la partition du développement en élargissant le territoire à leur hinterland, ce qui ne résorberait pas la faiblesse de leurs centralités fonctionnelles, ils choisissent de passer par dessus cet hinterland pour aller chercher l'alliance avec leur semblable. Le premier adjoint au maire de Troyes exprime cette évolution assez bien, même si l'on ne sait pas réellement ce qui se cache derrière cette phrase pourtant lourde de sens : « *L'avenir de ma commune ne se joue pas uniquement sur son territoire, ni même dans la continuité de l'intercommunalité classique* »³⁵. On voit émerger la conscience pratique de l'existence d'un système dont les lieux ne se trouvent pas dans la continuité spatiale, mais on sent aussi qu'il s'agit plus d'une intuition politique que d'une réelle conscience discursive.

Cette intuition politique repose sur le fait que l'acteur politique local sent que le destin de sa ville s'inscrit dans un système spatial discontinu, à l'instar du destin des entreprises et de celui

³⁵ Intervention de Jacques Palencher, premier adjoint au maire de Troyes et président du district, présentant le réseau de villes Reims-Troyes-Chalon sur Marne au séminaire Synergie organisé par l'association Estelle (Réseau de villes Rodez-Aurillac-Mende) en 1993.

des individus. Le jeu du développement local se déroule sur d'autres scènes que celle du territoire qu'il croit dominer. En cela, ces expériences s'inscrivent dans la déterritorialisation du processus de développement soulignée par John Agnew (1994). Quelque part, les acteurs politiques locaux qui s'engagent ici cherchent à se libérer du piège territorial en s'émancipant de l'héritage de leur proximité topographique. Par là, ils changent de registre dans leur spatialité agissante et cherchent dans le discontinu, le souple et l'électif une réponse à l'urgence qu'ils décrètent. Le choix des élus des chefs-lieux du Poitou-Charentes de fermer la porte aux petites villes qui souhaitaient les accompagner dans la démarche est une façon d'affirmer qu'ils sont maîtres de leur propre action et que personne ne peut leur imposer une alliance qu'ils ne souhaitent pas. Le phénomène est encore plus intéressant dans les Pyrénées-Atlantiques puisque l'alliance entre Pau, Tarbes et Lourdes exclut Bayonne pourtant d'un niveau sensiblement identique. Si l'État souhaitait ardemment que la cité basque intègre le réseau de villes pour de multiples raisons stratégiques ayant entraîné quelques anecdotes savoureuses³⁶, le refus des partenaires, aussi bien que celui du maire de Bayonne d'ailleurs, témoignent de la volonté de se choisir. De plus, si en Poitou-Charentes l'homogénéité de la couleur politique pouvait justifier la restriction du réseau face aux injonctions d'un conseil régional politiquement opposé, la pluralité politique de Pyrénées Métropole donnait un relief particulier à l'hypothèse réticulaire. Dans ce cas, on assistait à une double émancipation « territoriale ». Tout d'abord vis-à-vis du territoire institutionnel, ensuite relativement aux « territoires politiques ». Le maire socialiste de Pau, le maire communiste de Tarbes et le maire centriste de Lourdes se positionnaient dans « l'inter » voire le « trans » et déjouaient les catégories avec, par ailleurs, un certain plaisir³⁷.

La participation à la démarche d'organismes privés, notamment les CCI qui ont parfois abrité et financé l'animation du réseau de villes³⁸, traduit une autre façon de dépasser le registre territorial. Sans compétence, sans territoire, dépassant les frontières politiques, organisant la rencontre entre la sphère publique et la sphère privée dans la gouvernance du développement local, les réseaux de villes ont été un concentré de l'émancipation locale vis-à-vis du registre territorial de spatialité politique.

Mais cette dynamique s'est enclenchée sans réelle conscience, même si la DATAR a tenté de formaliser cet objet en mettant en place, à la hâte, une procédure de « labellisation ». En l'absence de conscience, les acteurs politiques locaux ont animé cette intuition avec beaucoup de

³⁶ Parmi ces anecdotes on peut retenir celle racontée par Isabelle Bertrand, chargée de mission à la DATAR sur les réseaux de villes, qui, lors d'une visite à Pau pour une réunion de mise en place de l'étude de faisabilité du réseau de villes, avait été conduite dès la sortie de l'avion dans le bureau du préfet qui lui intimait l'ordre d'associer Bayonne à la démarche. Il est vrai que les velléités d'émancipation du Pays basque étaient une épine dans le pied de l'État que l'exclusion du réseau de villes venait légitimer. Rompre l'isolement du Pays basque a toujours été une préoccupation majeure de l'État. L'anecdote est d'autant plus savoureuse que le ministre de l'Intérieur était également en charge à l'époque de l'aménagement du territoire. Le préfet avait donc une double consigne, celle de favoriser les réseaux de villes et celle de maintenir l'unité de Pyrénées-Atlantiques.

³⁷ La lecture politique de cette alliance doit être complétée par une analyse plus personnelle des individus qui la portent. En effet, chacun à sa manière trouve dans cette alliance *a priori* « contre nature » des motivations très personnelles. Ainsi, on peut comprendre l'engouement du maire de Tarbes comme un moyen de montrer qu'une municipalité communiste peut être innovante et s'allier avec d'autres partis politiques. Dans une période où le parti communiste était moribond, la démonstration politique a du sens. Pour les deux autres protagonistes, c'est un moyen de se positionner vis-à-vis de François Bayrou, président du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques à l'époque et en pleine ascension politique. Ce positionnement relatif joue à la fois pour Philippe Douste-Blazy, maire de Lourdes, qui accédera durant la période au ministère de la Santé, au sein de la même famille politique, et pour André Labarrère, maire de Pau, au sein du territoire institutionnel.

³⁸ C'était le cas du Triangle, réseaux de villes entre Bar-le-Duc, Vitry-le-François et Saint-Dizier

liberté, ont développé un club d'échanges³⁹ pour partager leur expérience et mettre en commun leur mode de faire. Dans l'esprit de l'objet qu'ils faisaient vivre, ils ont « bricolé » sans jamais totalement faire de ces expériences une priorité locale politiquement consciente. Si c'était l'esprit de l'objet, cela en montrait aussi les limites sur lesquelles je reviendrai.

Il est intéressant d'observer que, vingt ans après, l'importance d'un fonctionnement réticulé des villes moyennes apparaît comme une évidence soulignée par les experts européens. Le rapport ORATE/ESPON 1.1.4 sur les SMETOS (small and medium towns)⁴⁰ fait de l'émergence de réseaux de villes moyennes complémentaires la clé du développement des interstices sous-métropolisés européens. Cette expertise intervient pourtant au moment où les réseaux de villes ont disparu depuis une grosse décennie et que leurs tentatives de recyclage, notamment dans les contrats de coopération métropolitaine, mis à l'étude en 2005, ont en grande partie échoué.

222. Le réflexe réticulaire comme héritage

Que reste-t-il des réseaux de villes ? Cette question un peu directe signifie en premier lieu qu'ils ont disparu. Mais avant de revenir dans le point suivant sur les causes de la disparition de cette politique d'aménagement du territoire au tournant des années 2000, je voudrais m'interroger sur les traces qu'elle a pu laisser dans les villes où elle a été expérimentée. L'essentiel de cette empreinte réside dans le réflexe réticulaire qu'elle a introduit chez les acteurs locaux. Ce réflexe touche les acteurs politiques, mais peut-être avant tout la sphère technique pour laquelle la possible connexion horizontale a révélé son efficacité. Les réseaux de villes ont été des lieux qui ont rendu certains échanges possibles entre des services techniques au sein des appareils municipaux, mais aussi plus globalement entre des responsables locaux de structures publiques, voire parfois privées. Peu formalisés, ces échanges ne sont pas spectaculaires et ne peuvent être directement attribués au réseau de villes lui-même, mais ils n'en constituent pas moins des évolutions majeures des modes de fonctionnement locaux. En s'affranchissant de la continuité et de la hiérarchie, ils renvoient au concept de réseau dans son acception sociale. En devenant un lieu, les partenaires qui se retrouvent là deviennent une communauté potentielle d'action. Mais une communauté choisie au sein de laquelle la qualité des relations est plus importante que la proximité imposée d'un héritage territorial. S'ils constituent une innovation, celle-ci doit être considérée comme une « *innovation ordinaire* » (Alter, 2005).

Laurent Thoviste, directeur du Triangle⁴¹, exprimait à travers une anecdote locale, ce que provoquait ce lieu. Il évoquait comment une réflexion menée au sein du réseau autour de la mise en complémentarité des formations courtes, de types BTS et IUT, avait enclenché une habitude de travail collectif efficace. Ces réunions régulières des directeurs d'IUT et des proviseurs de lycée, sur la base du volontariat au sein d'un périmètre élargi et transrégional, avaient pour objectif de réfléchir à une mise en cohérence des formations pour éviter les doublons et proposer

³⁹ Je reviendrai sur le « club des réseaux de villes » et sa genèse dans le quatrième chapitre dans la mesure où il constitue une des formes de l'interface entre la recherche et l'action

⁴⁰ Voir sur le site de l'UMS RIATE (<http://www.ums-riate.fr/141.php>) le rapport ainsi que l'évaluation qui m'a été confiée

⁴¹ Réseau de villes entre Bar-le-Duc, Vitry-le-François et Saint-Dizier. Il est aujourd'hui rédacteur en chef de *la lettre du cadre territorial* et très impliqué dans la vie politique locale.

une offre plus large au sein de cet espace. L'anecdote révèle qu'au moment de sa mutation, un proviseur qui participait à ses rencontres avait loué la démarche au point de souhaiter la mettre en œuvre là où il allait prendre ses nouvelles fonctions. Cette anecdote n'est peut-être pas très signifiante, je suis bien incapable d'ailleurs de donner des éléments sur la suite donnée à cette volonté, cependant, elle permet de comprendre que ce type de démarche n'appartient pas à la culture des acteurs locaux, quels qu'ils soient. On peut également évoquer la rencontre entre les directeurs des centres de formation pour adultes de Pau et de Tarbes à l'occasion des réunions mises en place par le cabinet chargé de l'étude de faisabilité du réseau de villes Pyrénées Métropole. Cette rencontre avait révélé une méconnaissance réciproque assez effarante. Les échanges ont amené les acteurs à comprendre que, par exemple, si un adulte des Pyrénées Atlantiques cherchait une entreprise dans un domaine précis pour une formation en alternance, il avait accès à l'ensemble des propositions situées en Aquitaine, mais pas à celles qui se trouvaient dans les Hautes-Pyrénées... En poussant le trait jusqu'au bout, si cet individu habitait à Pontacq, il pouvait se retrouver en mobilité à Périgueux, avec le coût social, familial et financier que cela induit, alors qu'une entreprise potentiellement intéressée pouvait se trouver à Lamarque, la commune jumelle de l'autre côté de la « frontière ». Paradoxalement, au moment de ces échanges, cette situation ubuesque était en passe d'être réglée par la mise en commun des fichiers au niveau national... On peut voir ici le paradoxe de l'effet territorial, la solution passant par un élargissement du territoire et non par un réflexe de transgression de la frontière. Les réunions organisées dans le cadre de la rédaction de la charte du réseau de villes Pyrénées Métropole ont au moins eu pour effet de permettre aux acteurs locaux ce type de prise de conscience.

Dépasser les limites territoriales institutionnelles n'est jamais une évidence et acquérir ce type de réflexe est un héritage légué par ces expériences peut-être plus fondamental que les quelques actions qui ont effectivement été menées en leur nom. J'ai par ailleurs évoqué la manière dont cette nouvelle culture avait pénétré les sphères locales de l'État à travers les préfets et surtout les sous-préfets, souvent plus souples du fait de leur affectation régulière sur des missions thématiques, qui ont accompagné ces expériences, allant parfois jusqu'à les initier (Tesson, 2002a).

Le second point sur lequel je voudrais insister concerne ce que l'on peut appeler « l'effet de lieu » plus que « l'effet réseau ». Les réseaux de villes ont joué localement le rôle d'un lieu d'échange, d'espace de rendez-vous qui autorisait la prise de parole politique en dehors des scènes classiques et institutionnalisées. Michel Delebarre, président du réseau de villes de la Côte d'Opale⁴², disait très justement que le réseau de villes permettait de se retrouver autour « *des sujets qui ne fâchent pas* ». Il ajoutait qu'en apprenant à discuter et à se positionner collectivement sur ce type de sujet, on pouvait ensuite évoquer les sujets qui fâchent avec plus de sérénité. Jacques Santrot, maire de Poitiers et président du réseau de villes AIRE 198, aimait à dire que le réflexe du réseau de villes et les actions menées collectivement entre Poitiers, Niort, Angoulême et La Rochelle lui avaient permis d'accepter l'idée d'un terminus TGV à La Rochelle ou du développement de l'université rochelaise a priori considérée comme concurrente de celle, historique, de la préfecture de région.

Il est important ici de se rendre compte à quel point le régime de spatialité réticulaire offre

⁴² Calais, Boulogne-sur-Mer, Dunkerque, Saint-Omer

la possibilité de s'affranchir de la norme. Cette mise à distance n'est pas sans répercussion sur mon propre texte puisque le caractère informel, non écrit de la plupart des arguments que je propose ici est directement lié à ce mode de fonctionnement souple et diffus. Il est donc bien difficile de construire une pensée à valeur scientifique sur ces quelques anecdotes. Même en ce qui concerne les actions proprement dites, il est presque impossible d'attribuer quoi que ce soit aux réseaux de villes puisque ceux-ci n'étaient quasiment jamais maîtres d'œuvre, simplement un lieu d'émergence et de négociation locale avant que les institutions dotées des compétences nécessaires prennent le relais pour la réalisation du projet. Ainsi, pour comprendre un peu mieux la manière dont les réseaux de villes ont bousculé le registre territorial de spatialité, il faut peut-être s'attacher au processus qui a conduit à leur disparition de la scène politique. En effet, leur disparition témoigne, en creux, d'une incompatibilité avec la norme territoriale.

23. *Délits de réticularité*

L'analyse que je propose de la disparition des réseaux de villes comme politique d'aménagement du territoire s'appuie sur l'hypothèse que ces expériences étaient trop perpendiculaires au registre territorial pour subsister. L'essentiel des charges qui ont été retenues contre elles montre que les maires engagés dans la démarche ont commis ce qu'on peut comprendre comme un « *délit de réticularité* ». Je suis déjà revenu sur cette disparition en tentant d'en saisir les leviers techniques (Tesson, 2010a). J'avais d'ailleurs à cette occasion montré comment leur caractère éphémère constituait un argument intéressant dans la démonstration que je propose ici. Le registre réticulaire de spatialité propose en effet une redistribution perpétuelle des partenariats. À l'inverse des territorialités dotées d'une forme d'inertie imposée par l'héritage, les réticularités sont en permanence en train de se renouveler et de se construire. Les alliances sont éphémères, à durées déterminées et prennent fin lorsque l'objectif est atteint. Elles pourraient même être envisagées, pour aller au bout de la logique, dans une géométrie variable sur laquelle je reviendrai. Que les réseaux de villes aient disparu peut donc être compris comme intrinsèquement lié à leur nature même. Mais il faut sans doute aussi aller plus loin pour comprendre leur fragilité vis-à-vis des procédures classiques du développement.

Trois grandes familles de processus peuvent être isolées dans cette quête d'explication. La première famille concerne les modalités de l'émergence de ces expériences et de l'exercice du pouvoir en leur sein. Elle touche à la fois à la conscience des élus engagés et constitue un argument pour leurs détracteurs. Il s'agit du délit de démocratie qui est difficile à accepter pour les acteurs politiques locaux, même lorsqu'ils sont engagés dans la démarche. Ce sera le premier point que je développerai et qui aura des répercussions sur la suite.

J'aborderai ensuite la seconde famille de processus qui nourrit la fragilité interne de ces expériences. Elle dévoile les petits arrangements que les acteurs politiques s'autorisent avec cet objet difficilement identifiable pour le faire entrer dans un cadre plus acceptable et mieux en phase avec les pratiques habituelles... territoriales. On retrouve ici la question de l'invisibilité politique d'une telle démarche et des contorsions nécessaires pour la faire admettre, mais aussi l'admettre soi-même. Ces arrangements conduisent aussi à des réinvestissements territoriaux des projets suscités par les réseaux de villes qui témoignent de la difficulté de penser les actions autrement qu'en aires. Les expériences de réseaux de villes ont agi comme si en entrant dans cette

démarche, les acteurs politiques faisaient sortir le territoire par la porte, mais le faisaient systématiquement revenir par la fenêtre.

La troisième et dernière famille que je traiterai pour finir, renvoie à la position de l'État dont les errements et les revirements montrent clairement qu'il n'est pas parvenu à changer de registre et a été le fossoyeur d'une politique peut-être trop innovante qu'il avait pourtant lui-même incitée. Ou sans doute faudrait-il dire que l'Etat n'est pas parvenu à suivre le rythme du changement insufflé par la DATAR, son administration de mission (Bodiguel, 2006 ; Pisani, 1956), dont la liberté d'innover colle mal avec l'inertie des cadres gestionnaires ? Peut-être enfin, comme l'avouait Jean-Louis Guigou, à l'origine du soutien de cette démarche à la DATAR alors qu'il n'en était qu'un des directeurs, les réseaux de villes sont-ils arrivés trop tôt ? Il fallait peut-être d'abord construire les villes avant de les pousser au réseau. En tout cas, ce dernier point sera l'occasion de mettre en lumière quelques paradoxes savoureux qui témoignent d'une posture ambiguë qui a précipité l'enterrement anonyme des réseaux de villes.

231. Délit de démocratie

Il n'est pas surprenant que le principal grief retenu contre les réseaux de villes soit l'absence de démocratie qui les caractérise. Deux dimensions peuvent être évoquées quant à ce délit majeur. La première concerne le caractère électif et restreint des expériences, alors que le second touche au mode de gouvernance qu'elles ont adopté.

L'originalité du réseau de villes réside dans le fait que les partenaires de la coopération sont d'une part des maires de villes-centres, d'autre part des individus qui se choisissent et qui, de ce fait, excluent ceux avec lesquels ils ne souhaitent pas coopérer. À une époque où la démocratie représentative est de plus en plus concurrencée par une démocratie dite participative, on assiste avec les réseaux de villes à une prise de position politique qui ne relève ni de l'une ni de l'autre. En s'alliant, les maires en question sortent clairement de leurs compétences pour se positionner sur des sujets de développement qui vont avoir des répercussions sur un système spatial qui ne les a pas désignés comme leur représentant. Deux cas de figure peuvent être isolés dans ce contexte. Le premier concerne les réseaux de villes qui s'insèrent dans un cadre régional institutionnel et dont les positions s'inscrivent dans des domaines de compétences qui relèvent de prérogatives déjà attribuées. Le second cas de figure concerne les expériences qui dépassent les frontières institutionnelles et qui, de ce fait, s'autorisent des prises de position sur des compétences partagées entre plusieurs institutions qu'elles estiment concurrentes.

• Quand le réseau de villes veut parler à la place de la Région

L'archétype est ici AIRE 198, le réseau de villes des préfectures de Poitou-Charentes. Les quatre préfectures des quatre départements, de plus politiquement ancrées à gauche jusqu'à la fin des années 1980, se sont associées pour travailler leurs complémentarités, notamment économiques, alors que la compétence économique relevait du Conseil Régional, ancré à droite dans ces années-là. Sans que le discours ne laisse transparaître cette opposition, comment ne pas comprendre cette alliance comme une manière de prendre une position concurrentielle face à l'exécutif régional ? Au sein d'une région marquée par sa position périphérique et l'absence de

métropole, l'action régionale était jugée timide et peu tournée vers les villes moyennes qui s'en disputaient le leadership. Par leur rapprochement, les maires de ces villes ont affiché la volonté de prendre les choses en main et de jouer le lobbying auprès des instances régionales, mais aussi nationales.

Le mode de gouvernance des réseaux de villes et la souplesse de leur mode de fonctionnement étaient à la fois un handicap majeur dans leur capacité d'action, mais aussi une force dans la capacité de proposition. Leur rôle principal consistait donc à faire émerger des projets qui avaient fait l'objet d'un consensus préalable et de les confier aux autorités compétentes en la matière. Ainsi, les poids lourds de la région déposaient leurs dossiers sur le bureau des exécutifs locaux (conseils généraux et conseil régional), mais aussi des instances nationales, afin que ceux-ci s'en saisissent et en assurent la maîtrise d'œuvre. Ces prises de position peuvent être comprises comme un délit de démocratie dans le sens où l'impact de ces mesures était régional et court-circuitait les canaux de décision classiques et démocratiques territoriaux. S'installait alors un rapport de force entre les exécutifs élus pour administrer le territoire et des maires dont la légitimité est très locale et partielle, mais dont la capacité de proposition est décuplée. L'affichage médiatique de ces positions, combiné au caractère relativement consensuel des propositions accentuait la pression sur les autorités compétentes.

Par là, les villes-centres tentaient en fait de jouer le rapport de force qui existe naturellement dans les régions polarisées par une métropole forte. Dans ce type de régions, même si les conseils régionaux médiatisent leur engagement territorial global, ils accompagnent aussi fortement les investissements métropolitains au point que le conseil régional d'Aquitaine, par exemple et même si les choses évoluent lentement, a longtemps été considéré comme un instrument du pouvoir bordelais comme le souligne justement Olivier Nay en évoquant l'élection d'André Labarrère, député-maire socialiste de Pau, à la présidence de ce qui n'était encore qu'un Établissement Public régional (EPR) en 1979⁴³ : « *Ce n'est pas tant l'alternance politique qui apparaît essentielle aux yeux de nombreux conseillers régionaux, que la possibilité qui leur est désormais offerte de participer à des jeux qui demeuraient auparavant largement contrôlés par des responsables bordelais situés dans l'entourage de J. Chaban-Delmas* » (Nay, 1997 : 132).

• Dans les périphéries régionales, les réseaux de villes contre les métropoles et les régions

Lorsque les expériences transgressent les frontières régionales, il s'agit souvent de jouer le réseau contre la métropole et contre la région, voire contre le département, en fait, contre le territoire institutionnel. Ici, si le délit de démocratie est tout aussi prégnant que dans le cas précédent, les réseaux de villes se posent en victimes de la démocratie représentative qui ne les considère pas suffisamment au niveau régional. Le rapport de force qu'ils comptent mettre en place est relatif à la métropole, considérée ici comme l'incarnation de la région. Lorsque le maire de Pau s'allie à ceux de Tarbes et de Lourdes le message qu'ils envoient s'adresse autant à Bordeaux et Toulouse, leurs métropoles respectives, qu'à leurs deux Conseils Régionaux qu'ils considèrent comme ayant failli dans leur mission d'aménagement du territoire.

Pour autant, ces prises de position n'ont rien de démocratique. Elles échappent

⁴³ Il s'agit du seul élu non girondin ayant rempli cette fonction, et il ne resta en place que deux ans puisqu'il devient ministre des Relations avec le parlement du gouvernement Mauroy en 1981.

totalemment au contrôle des citoyens et même à celui de la majorité des élus locaux. Ainsi, les élus porteurs de ces expériences se retrouvent coincés entre deux feux nourris. Le premier vient des acteurs politiques locaux exclus de la dynamique dont les reproches portent justement sur le caractère exclusif et élitiste de la démarche. Ces critiques sont parfois reprises, mais finalement assez marginalement, par la sphère associative et citoyenne qui porte l'idée d'une démocratie participative qu'elle ne retrouve pas ici. D'un autre côté, ils essuient aussi les critiques des élus régionaux, voire départementaux, qui se sentent dépossédés de leurs prérogatives, voire remis en cause dans leurs choix alors même qu'ils bénéficient de la légitimité démocratique. Ce double feu est renforcé par la difficulté de mener des actions communes efficaces lorsque les instances compétentes, pour en assurer la maîtrise d'œuvre ou le financement, n'appartiennent pas aux mêmes espaces institutionnels. Toutes les structures dépassant les frontières connaissent cet effet d'inertie engendré par la nécessaire double sollicitation. C'est sans doute la raison pour laquelle les réseaux de villes ont peu bénéficié des soutiens financiers locaux alors que le volet interrégional des contrats de plan Etat-Région aurait sans doute été un levier intéressant pour appuyer ces dynamiques naissantes.

Au final, le délit de démocratie dont se montrent coupables les réseaux de villes est surtout un argument majeur de leurs détracteurs. Ces derniers sont essentiellement constitués par les cadres politiques institutionnels enfermés dans leurs territorialités que les réseaux de villes viennent bousculer dans leurs certitudes. Il n'est pas surprenant de voir que parmi les soutiens de la démarche, voire les partenaires de ces réseaux, on trouve les CCI. En effet, les réseaux de villes peuvent être considérés comme une modalité de fonctionnement proche de celui des entreprises dont les spatialités jouent depuis longtemps sur le registre réticulaire. De là à dire que les réseaux de villes sont une politique de « droite », il n'y a qu'un pas et Deleuze et Guattari les verraient sans doute comme une incarnation du capitalisme déterritorialisant. Ce pas est pourtant difficile à franchir tant la couleur politique et, au-delà, les tendances idéologiques ne sont pas discriminantes. Parmi les grandes figures politiques lancées dans les réseaux de villes on peut citer des personnalités plutôt à gauche : Jean-Pierre Chevènement, Jacques Santrot, Jean-Marc Eyrault, Michel Delbarre ou André Labarrère ; et d'autres plutôt à droite : Philippe Douste-Blazy, Dominique Perben⁴⁴,... Cette clé de lecture politique et idéologique n'est sans doute pas la bonne⁴⁵. D'ailleurs le premier acte fort de Georges Chavannes, nouveau maire centriste d'Angoulême, après son élection en 1989, a été de réaffirmer l'engagement de sa ville dans la démarche pourtant encore balbutiante d'AIRE 198, dont son prédécesseur, pourtant socialiste et poursuivi par la justice, avait été un des artisans.

⁴⁴ Il est intéressant de noter que deux des élus cités ici ont une expérience de la politique de la ville et de l'aménagement du territoire. En effet, Dominique Perben a commencé sa carrière comme chargé de mission aux villes moyennes à la DATAR en 1976 lors de la mise en place de la politique qui leur était dédiée ; quant à Michel Delebarre, qui aime à rappeler sa formation de géographe, il a été le ministre de la Ville de Michel Rocard en 1990. On peut ajouter pour l'anecdote que Raymond-Max Aubert, en quittant la DATAR en 1997, a cherché à mettre en œuvre un réseau de villes entre Brive, Limoges et la ville de Tulle dont il était le maire depuis 1995.

⁴⁵ J'ai le souvenir, durant ma thèse d'avoir passé plusieurs semaines à creuser cette question après une âpre et riche discussion avec la regrettée Colette Moreux qui me soutenait qu'il y avait là une clé de lecture évidente. Aucune constante n'avait émergé et tous les cas de figure étaient représentés...

• *Une gouvernance peu lisible*

Ce délit de démocratie s'incarne également dans les modes de gouvernance choisis pour en assurer la gestion et l'animation. L'absence de cadre a favorisé le bricolage, dans une lecture négative ou l'innovation, dans une lecture positive. La structuration associative a été le principal mode d'organisation retenu par les expériences. Mais peut-être faut-il voir dans cette norme, une simple réponse à l'injonction de la DATAR de n'avoir qu'un seul interlocuteur ? Au-delà de la forme unique, les modalités de fonctionnement de ces structures étaient toutes différentes.

Plusieurs problèmes peuvent être mis en lumière relativement à la lisibilité de ces objets. Le premier est très technique et a d'ailleurs occasionné une question récurrente de la part des élus engagés : la gestion de fait. En effet, les associations de ce type, entre élus, peuvent tomber sous le coup de la loi relativement à la gestion de fait. Ce délit est référencé dans l'article 60-XI de la loi de finances publiques n°63-156 du 23 février 1963. Il peut y avoir suspicion de gestion de fait lorsqu'une association qui gère des subventions publiques exerce un service public sans en avoir la qualité. Pour démontrer la gestion de fait, la chambre régionale des comptes évalue la dépendance de l'association vis-à-vis de la collectivité. L'indicateur pertinent pour mesurer cette dépendance est la place que tiennent les acteurs publics dans les instances de l'association. Il est clair qu'une association d'élus telle qu'un réseau de villes peut facilement faire tomber les élus engagés sous le coup de cette loi. Par là, la loi plaçait les réseaux de villes à la limite de la légalité. En jouant avec la norme territoriale, ils jouaient aussi avec la règle nationale.

Le second problème a trait aux ressources humaines mobilisées. Les modalités de l'alliance faisaient reposer la réussite des expériences sur la qualité de l'animation. La seconde rencontre des acteurs des réseaux de villes, organisée à Tarbes en juillet 1994, portait d'ailleurs sur cette question cruciale et réunissait les premiers animateurs recrutés ou « désignés » par les réseaux de villes. Dans la mesure où les réseaux de villes étaient dépourvus de ressources propres, de compétences et étaient dotés de structures minimalistes, les animateurs et le secrétariat étaient souvent intégrés à, voire directement issus de, l'organigramme d'une des municipalités. Parfois le directeur de cabinet d'un des maires faisait office d'animateur, comme c'était le cas pour Normandie Métropole. Si cette souplesse colle bien avec l'idée d'un outil efficace et réactif, il est tout de même difficile de comprendre les arcanes de ce pouvoir parallèle au sein même des structures municipales.

232. Petits arrangements locaux pour accepter l'impensable

Si le délit de démocratie montre une fragilité profonde vis-à-vis de l'extérieur, les réseaux de villes sont aussi menacés de l'intérieur, par ceux-là mêmes qui les ont créés. En effet, nées d'une réaction, combinée à une intuition politique, ces expériences ne sont pas toujours totalement intégrées par les élus qui les ont portées. Pour faire à nouveau référence à Giddens (1987), ces fragilités témoignent d'une conscience pratique qui n'a pas totalement pénétré la conscience discursive ; ou peut-être, de la conscience que ce changement de registre est politiquement trop risqué pour être verbalisé dans une forme de revendication. C'est ainsi qu'au détour de petites phrases ou de questionnements quasi existentiels on voit émerger des situations paradoxales qui révèlent la difficulté pour les acteurs publics locaux d'ouvrir leur spatialité au

registre réticulaire incarné par ces expériences.

Devant cet inconnu que l'élu ne maîtrise pas vraiment et qu'il a même du mal à penser parfois, il se réfugie dans le connu représenté par son territoire et sa territorialité. Ces petits arrangements sont destinés à faire accepter aux citoyens et aussi, peut-être surtout, à accepter eux-mêmes ce qu'ils ne parviennent pas à penser.

• *« Le réseau de villes sera celui des habitants ou ne sera pas »*

Cette petite phrase figure en lettres capitales dans un courrier, daté du 27 novembre 1992, adressé aux acteurs locaux pour les inviter à une réunion publique qui s'est tenue le 18 décembre de la même année à Tarbes. Si cette lettre est signée par les trois maires, cette phrase est le leitmotiv principal du maire de Tarbes. Elle renvoie en fait au délit de démocratie présenté plus haut. Raymond Erraçarret, maire communiste de la préfecture des Hautes-Pyrénées, est idéologiquement très attaché à la participation citoyenne dont son parti s'est fait le chantre. Il a conscience que cette politique des réseaux de villes, pilotée par les édiles des villes-centres, échappe complètement à la population tant en termes de lisibilité qu'en tant que scène du débat social. Il ressent vis-à-vis de cette situation un certain malaise même si son intuition politique le pousse dans ce sens. En écrivant ces mots, il cherche à rassurer et à se rassurer. Il recadre cette expérience dans ce qu'il estime être audible par les citoyens. Cette attitude est louable dans la mesure où, par là, il entend rester fidèle à ses principes. Pourtant elle révèle un paradoxe profond puisque les principes au fondement du réseau de villes : électivité, souplesse, discontinuité, sont totalement en phase avec la « société des modes de vie » telle que la décrit Jean Viard (Viard, 2011), une société qui a totalement intégré le registre réticulaire dans sa spatialité. Les Béarnais et les Bigourdans se meuvent dans ce système spatial, jouent avec un ensemble de ressources éclatées au sein de cet espace élargi qui enserme une partie de leurs spatialités réticulaires. Mais jouer sur ce registre est vécu par l'acteur politique comme une mise en danger par défaut de légitimité et renvoie à l'incapacité à penser l'espace autrement qu'en aire.

• *« Pau est leader du réseau de villes Pau-Tarbes-Lourdes »*

Dans le même esprit d'affichage auprès des citoyens, de l'autre côté de la frontière régionale, le maire de Pau joue sur une autre corde qui révèle à peu près la même chose. La petite phrase titre est tirée de la lettre adressée aux Palois par André Labarrère avant les élections municipales de 1996. Au moment où il remet son mandat en jeu sur son territoire, il éprouve le besoin de légitimer le réseau de villes par le leadership qu'y exerce sa cité. Or associer le leadership à ce genre d'expérience, fondée sur l'horizontalité des rapports, est incongru et pourrait laisser penser que le maire de Pau n'a pas compris ce qu'il était en train de construire. Mais il faut sans doute accorder à André Labarrère un peu plus de subtilité politique et chercher l'explication de cette phrase dans le doute qui l'habite au moment de justifier cet « investissement » auprès des habitants de son territoire qu'il sait peu informés de l'expérience. En écrivant cela, à l'inverse de son homologue tarbais, il ne fait pas de leur implication un objectif, mais il veut tout de même leur montrer qu'en assurant le leadership de l'opération ce sont bien les Palois qui récolteront les fruits de la coopération. Ainsi, le maire de Pau, au moment de revenir aux affaires territoriales essaie de rassurer son territoire en montrant que le réseau de villes joue pour lui. S'il s'agit bien d'un jeu politique, d'une rhétorique totalement maîtrisée par ce personnage rompu aux joutes locales, il témoigne tout de même du doute qui accompagne le

changement de registre en termes d'efficacité politique.

Ces deux exemples sont tirés d'une expérience, Pyrénées Métropole, qui n'a pas survécu bien longtemps aux errements de la politique qui la portait. Peut-être faut-il voir dans ces doutes, émis par les principaux protagonistes que j'avais considérés comme « *partagés* » (Tesson, 2000), les marques de sa fragilité et peut-être même les causes profondes de sa disparition.

• « Pendant un an, on était sur le 50^e anniversaire du débarquement, maintenant on relance le réseau de villes »

Un autre élément de fragilité est contenu dans cette autre petite phrase prononcée par le directeur de cabinet du maire de Caen en réponse à ma question concernant la mise en sommeil du réseau de villes Normandie Métropole. Nous sommes en août 1994 et alors que mes sollicitations régulières n'avaient pas porté leurs fruits, le cabinet du maire de Caen acceptait enfin de me recevoir alors même que je parlais pour un « tour de France des réseaux de villes », sur mon terrain de thèse. On peut comprendre cette phrase comme l'aveu que le réseau de villes n'est pas une priorité pour les acteurs locaux. Dès que des causes supérieures, considérées comme telles, entrent en jeu, le dossier du réseau de villes est le premier à disparaître de l'agenda. Il faut voir dans cette histoire une fragilité du réseau qui ne parvient pas à s'imposer comme une priorité. Pourtant cette éclipse temporaire correspond finalement assez bien aux principes du registre réticulaire. En effet, la souplesse des liens construits dans la discontinuité spatiale et leur caractère non exclusif autorisent l'éphémère et la discontinuité temporelle. Dans un parallèle avec les spatialités individuelles, cette situation n'est pas sans rappeler celles qui marquent la vie des individus. Si l'on prend l'exemple d'un couple hypermobile dont la spatialité éclatée dessine un archipel complexe au sein d'un espace très vaste, fait de points d'accroche urbains au sein d'une agglomération et de multiples points épars liés à une fonction récréative très développée, que se passe-t-il lorsqu'un enfant arrive au sein du ménage ? La spatialité du couple va nécessairement changer. Il est probable que les bribes de territorialités vécues dans la proximité de leur lieu de résidence, jusqu'ici fractionnées et minimalistes, se densifient et, à l'inverse, que de nombreux liens faibles structurant leurs réticularités soient mis en sommeil ou mobilisés de façon différente. La famille va être amenée à déterminer des priorités spatiales qui peuvent conduire à un investissement du registre territorial et à une mise entre parenthèses d'une partie des réticularités. Ce sont les pulsations de la vie qui poussent les individus à faire des choix. Le maire de Caen se retrouve finalement dans une situation identique, il doit faire le choix entre l'animation du réseau de villes, qui joue l'ouverture réticulaire, et la célébration de la mémoire du territoire, qui de plus rejoint la mémoire d'une nation tout entière. Le dossier réseau de villes est le premier à disparaître parce qu'il n'est pas considéré comme essentiel, il n'est pas du côté du besoin primaire, là où l'on trouve les compétences traditionnelles des territoires institués : ramassage des ordures, action sociale, police, instruction des documents d'urbanisme...

Si l'on y regarde de plus près, ce comportement est donc totalement en phase avec le registre réticulaire et pourrait donc être rangé dans la catégorie des arguments permettant une compréhension de l'ouverture réelle de l'acteur politique local à la réticularité. Néanmoins, on peut considérer que la mise en sommeil du réseau montre aussi que cette ouverture ne parvient pas à être considérée comme une priorité et que le défaut de maîtrise et d'expérience concernant ce registre de spatialité peut très facilement conduire à l'oubli. Une fois enfoui sous la pile des

dossiers prioritaires, celui-ci peut ne jamais refaire surface. C'est pourquoi j'avais mis en lumière très tôt le rôle de l'animateur du réseau, un individu pour lequel le réseau de villes serait la priorité et qui pourrait faire perdurer la mémoire et assurer sa pérennité minimale. Car il s'agit bien d'assurer sa pérennité, non pas dans sa forme puisqu'il peut éventuellement changer de géométrie et d'objectifs, mais dans son esprit. Le déficit démocratique repéré plus haut, la difficulté des élus à s'approprier ce mode de faire et leur doute relativement à son efficacité politique, l'importance permanente des dossiers quotidiens, plus « territoriaux » sont autant d'obstacles à son installation dans les registres mobilisables. L'animation autonome permet de maintenir le réseau de villes dans l'agenda politique pour assurer la veille des projets lancés et en susciter de nouveaux.

• *La géométrie variable vécue comme une trahison*

Parmi les principes qui structurent le registre réticulaire de spatialité figure la géométrie variable des alliances. Si l'on garde la référence à la définition que donne Salvador Juan (1991) du réseau social comme « *communauté potentielle d'action* », on peut imaginer la possibilité pour les villes de nouer des liens non seulement éphémères, mais aussi non exclusifs. Pourtant, si l'on excepte le réseau de villes très singulier baptisé « Oise la vallée⁴⁶ », animé par une structure de type Agence d'urbanisme, peu d'expériences ont tenté la géométrie variable dans le périmètre des partenariats. Le seul exemple observé concerne une fois de plus les acteurs engagés dans l'association AIRE 198. Tout d'abord, la ville de Poitiers a tenté de compléter son alliance avec Niort, Angoulême et La Rochelle en s'associant de manière ciblée avec Limoges d'une part, et d'autre part, dans une approche plus locale, avec Châtelleraut. Mais cette diversification des partenariats n'a pas rencontré l'enthousiasme des partenaires. De leur propre aveu, cette ouverture de certains vers d'autres alliés a été ressentie par les autres partenaires comme une infidélité, voire une trahison. Si l'on peut accepter que certains projets spécifiques ne concernent qu'une partie de membres du réseau, il est bien difficile de supporter l'idée qu'un des membres cherche un partenaire à l'extérieur. Quelque part, cette réticence fait apparaître le réseau originel comme une entité qui se pérennise et abandonne par là une partie de sa souplesse réticulaire pour tendre vers un fonctionnement... territorial. On peut y voir une analogie avec une certaine vision du couple et du mariage. Le mariage, ou du moins la pérennisation d'un couple, représentent culturellement une forme de territorialisation des modes de vie, l'obligation faite au couple marié de vivre sous le même toit en est une traduction. Mais au-delà de la loi, une fois en couple il n'est plus question de chercher dans son carnet d'adresses la personne avec laquelle je vais pouvoir sortir pour voir tel film au cinéma. Le choix est fait, imposé par le « territoire » dessiné par votre couple, et il ne reste plus qu'à convaincre celui ou celle dont vous avez épousé le destin et le quotidien. L'évolution de notre être en couple moderne peut aussi être comprise comme l'intégration, dans le couple, du registre réticulaire de spatialité. À partir du moment où le réseau de villes se transforme en mariage, la géométrie variable potentielle est ressentie comme une infidélité. Mais l'association ultérieure de La Rochelle et Rochefort témoigne sans doute d'une lente évolution vers l'acceptation de la variabilité de la géométrie des alliances.

⁴⁶ Réseau de villes constitué autour de Creil, Compiègne et Chantilly notamment.

• « *Et si l'on créait un SIVOM ?* »

Mais la territorialité ne rattrape pas le réseau de villes uniquement de manière incidente et extérieure, elle s'invite parfois au sein même de la structure lorsqu'il s'agit de réaliser des actions. L'absence de compétences reconnues de ces structures associatives induit une incapacité d'action. Pour agir, les réseaux de villes sont obligés, la plupart du temps, de trouver des partenaires compétents auxquels ils vont confier la maîtrise d'œuvre du projet. Ces partenariats retrouvent le territoire puisqu'il existe peu de structures compétentes qui échappent à la logique territoriale. Cette situation est souvent difficile à accepter par les acteurs politiques impliqués dans le réseau puisque cela signifie que les retombées médiatiques et donc politiques des projets leur échappent. Comment revendiquer une réalisation pourtant essentielle pour le développement alors que je n'en suis pas le porteur officiel ? Ceci explique la faiblesse du nombre de réalisations concrètes à mettre à l'actif des réseaux de villes. Ainsi, alors que les maires de Pau, Tarbes et Lourdes ont milité, dans le cadre du réseau de villes Pyrénées métropole, pour l'arrivée d'une IRM à l'hôpital de Pau, la victoire ne peut pas leur être créditée tant ce sujet ne relève pas de leur compétence. On va louer le travail des directeurs des hôpitaux, celui des conseils généraux... On peut comprendre que les élus en ressentent une certaine frustration.

C'est la raison pour laquelle il est parfois arrivé que les élus soient tentés par une structuration plus aboutie qui leur aurait permis de bénéficier des retombées des projets lancés en en assumant la maîtrise d'œuvre. Dans ce cas, lorsqu'ils cherchent la forme juridique appropriée, ils retombent irrémédiablement sur le territoire. C'est ainsi que les élus du Triangle, alors qu'ils réfléchissaient sur la question touristique, et sur ses ressources potentielles, se sont aperçus que ces dernières se trouvaient pour l'essentiel en dehors de leurs territoires et de leurs compétences. Le lac du Der, les forges rurales et le patrimoine bâti de l'interstice échappaient à leur capacité d'action. Pourtant, ils considéraient que la promotion d'un patrimoine transrégional avait du sens et ils souhaitaient s'en saisir. On peut discuter sur l'opportunité pour un réseau de villes de se saisir de cette question dont le caractère territorial est assez marqué, mais ce n'est pas la question qui m'intéresse ici. La première idée qui a traversé l'esprit des élus a été le SIVOM. En effet, en entraînant les autres élus dans l'aventure et en constituant un SIVOM pour assurer la gestion de cette promotion touristique « transfrontalière », ils maîtrisaient politiquement le projet et pouvaient en recueillir les dividendes politiques. Mais, par là, ils transformaient le réseau de villes en territoire, ils abandonnaient la réticularité pour revenir à la territorialité.

Cette option, choisie par le Triangle, pourrait avoir un sens et révéler une capacité d'adaptation, une tactique (Certeau, 1990) rusant avec le propre de l'autre, territorial. Mais il est bien difficile de faire cette lecture ici tant il semble que ce qui a piloté cette solution est bien le réflexe territorial, la quête du connu pour se rassurer face à l'impensable. Le site Internet du Triangle ne masque d'ailleurs pas cette territorialisation du réseau : « *le territoire du triangle est un territoire de fait* »⁴⁷. Cela s'affiche jusque dans l'URL choisie : « *www.territoire-triangle.fr* ». La solution réticulaire aurait été d'organiser la porosité des territoires existants en accompagnant la mise en cohérence de la gestion et de la promotion des ressources touristiques locales par les structures existantes comme cela s'est fait en Poitou-Charentes, pour les ressources touristiques et événementielles des agglomérations.

⁴⁷ http://www.territoire-triangle.fr/fr/Le_Triangle/Le_territoire_en_chiffre.php?rub=07&srub=04&ssrub=&lg=fr

Cette anecdote témoigne du réflexe territorial qui reste moteur de l'action publique. D'une part, la première solution est toujours le territoire, d'autre part, lorsqu'on tente d'aborder la question sur un autre registre, le registre territorial revient sur la table à la moindre difficulté, au moindre doute ou dès que la frustration politique est trop forte.

233. Les errements de l'État

Si les expériences de réseaux de villes ont produit elles-mêmes leurs propres fragilités, elles ont également été mises en difficulté par les errements de l'État qui les avait pourtant suscitées. Deux exemples montrent les limites de la compréhension du phénomène. Le premier renvoie aux phénomènes précédents et à l'incapacité à penser un outil jouant sur le registre réticulaire, la différence notable se situant dans le contexte d'énonciation. Le second concerne la loi sur la simplification et le renforcement de la coopération intercommunale (SRCI) qui, en 1999, a définitivement enterré la politique des réseaux de villes. Le paradoxe savoureux vient du fait que cette loi, souvent nommée « loi Chevènement », a été portée par un ministre qui avait, en tant qu'élu local, adopté la politique des réseaux de villes dans son fief belfortain.

• En voyant les réseaux de villes, Charles Pasqua aurait voulu redécouper

Il n'y a pas eu d'écrits ni même de discours officiel pour constituer en argument scientifique ce que je vais raconter ici. Ça n'a jamais été qu'un bruit de couloir, véhiculé par les chargés de mission de la DATAR et par quelques sources bien informées. Cet argument peut donc être jugé marginal, cependant il est lourd de sens sur la fragilité de l'outil réseau de villes jusque dans les arcanes du pouvoir qui l'a consacré. Charles Pasqua avait lancé en 1993 le grand débat sur l'aménagement du territoire qui a préfiguré la LOADT de 1995. Les acteurs des réseaux de villes ont participé à ce débat au point, comme j'ai pu le raconter plus haut, d'intégrer cette loi en tant qu'outil d'aménagement du territoire aux côtés des « pays ». J'ai souligné plus haut aussi l'ambiguïté de la situation qui associait l'aménagement du territoire au ministère de l'Intérieur et conduisait à demander aux préfets d'être à la fois les garants des territorialités institutionnelles et les promoteurs des réticularités à travers les réseaux de villes. La révélation de ce paradoxe prend tout son sens à travers l'intention qu'on a prêtée au ministre de proposer un redécoupage des régions sur la base des systèmes mis en lumière par les réseaux de villes. En effet, en voyant la carte des réseaux de villes, les services de l'État se sont aperçus que la plupart se situaient en périphérie des régions et associaient des villes que l'histoire des institutions avait séparées. Ils interprétaient ces alliances transrégionales comme la démonstration de l'incohérence des découpages régionaux.

Cette interprétation, si tant est que l'anecdote soit vraie (même si elle est tout à fait plausible en suivant mon raisonnement), montre l'incompréhension totale de ce qui se passait. Considérer que Pau, Tarbes et Lourdes, en s'associant au sein de Pyrénées Métropole, ne faisaient que mettre en lumière l'incohérence de la position de la frontière entre Aquitaine et Midi-Pyrénées, révélait surtout une méconnaissance de la dynamique à l'œuvre. Les réseaux de villes n'auraient été que les révélateurs des incongruités territoriales alors qu'ils révélaient, à l'inverse, l'indispensable dépassement du registre territorial. Que serait-il advenu si l'on avait redécoupé ?

L'idée aurait été de mettre le Béarn et la Bigorre dans la même région ? Où serait passée la limite ? Entre Lannemezan et Saint-Gaudens, alors séparées après vingt ans de « vie commune » au sein de la même région ? Cette posture qui consiste à gérer le territoire avec de la colle et une paire de ciseaux a vécu. Elle ne correspond plus à rien de cohérent relativement à la « *société des modes de vie* » (Viard, 2011). Les réseaux de villes révélaient tout l'inverse justement. Point n'est besoin de redécouper puisque ce qui importe c'est moins la quête impossible d'un découpage cohérent que la porosité nécessaire des frontières : rendre possible les alliances pour accompagner la mobilité des hommes. Il n'est pas venu à l'esprit des instances européennes de redécouper les États lorsque les programmes INTERREG et les Eurorégions qu'elles suscitaient atteignaient leurs objectifs et révélaient les possibilités de coopération ? À quand des INTERREG infranationaux qui autoriseraient voire susciteraient les transgressions territoriales ?

Jean-Pierre Chevènement et l'intercommunalité fossoyeurs d'un outil innovant qu'il avait adopté

La réforme de l'intercommunalité proposée par la loi SRCI de 1999 était indispensable, tout le monde en convient. Il était urgent de contourner les contournements de la loi ATR⁴⁸ de 1992 qui avait accouché d'EPCI nombreux, mais dont la forme et le fond étaient bien éloignés des attentes. Avec seulement cinq communautés de villes, cette loi avait clairement raté sa cible sur les intercommunalités urbaines qui s'étaient engouffrées dans la brèche pour adopter en chœur la communauté de commune bien moins contraignante et si peu efficace du fait d'une taxe professionnelle unique optionnelle. Si l'on ajoute les formes biscornues, voire discontinues, des EPCI ruraux ou périurbains, on a vu émerger un « bestiaire » (Bailly, 2011) bien difficile à comprendre. Sur ce point, il est clair que la mouture de 1999, avec l'introduction de seuils démographiques et d'avantages fiscaux persuasifs a nettement rempli sa mission, j'y reviendrai un peu plus loin.

Cependant, relativement à ce qui me préoccupe ici, à savoir la fragilité des expériences de réseaux de villes, cette loi a eu un effet particulièrement dévastateur sur les dynamiques réticulaires en cours. En effet, on retrouve le principe énoncé plus haut : lorsqu'une priorité territoriale intervient, le dossier « réseau de villes » est enfoui sous la pile des dossiers en souffrance. Ainsi, l'injonction intercommunale a sonné le glas de la plupart des expériences et interrompu les vellétés de villes désireuses d'entrer dans la démarche. J'ai été témoin de ce coup de frein au début des années 2000. Sollicité par le cabinet du maire d'une ville moyenne pour intervenir auprès des acteurs locaux afin de présenter la démarche « réseau de villes », j'avais répondu favorablement et attendais que l'on me propose une date. Après deux mois de silence, je reprenais contact avec mon interlocuteur pour voir où en était le dossier. La réponse était claire : « *le dossier intercommunal nous prend trop de temps et on a remis le projet à plus tard...* ». Ainsi, face à l'enjeu financier représenté par l'intercommunalité, le réseau de villes faisait pâle figure. Encore une fois, l'urgence était dans la territorialité et les réticularités imaginées retournaient à leur statut de chimères. Pourtant l'intercommunalité aurait pu revêtir les atours des réticularités si elle avait dépassé la mise en place d'un gouvernement territorial et qu'elle s'était concentrée sur le projet et l'alliance.

Jean-Louis Guigou entérinait lui-même cette mise entre parenthèses en affirmant que

⁴⁸ Loi sur l'administration territoriale de la République du 6 février 1992

l'enjeu n'était plus les réseaux de villes, mais les réseaux d'agglomération, ce à quoi l'on ne peut que souscrire et j'y reviendrai dans le chapitre suivant., mais qui, encore une fois, remettait à plus tard l'ouverture réticulaire. Quinze ans après elle n'a pas vraiment été remise à l'agenda.

•Le « polycentrisme maillé » : un scénario d'aménagement pour réconcilier réseau et territoire

Au-delà de cet abandon progressif, Jean-Louis Guigou, alors délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, en lançant au début des années 2000 son scénario du « polycentrisme maillé » (DATAR, 2000), semble remettre en cause le fondement même des réseaux de villes. En effet, comme il le confiait à Pascal Chauchefoin dans un entretien accordé à la revue Flux : « [...] la mondialisation favorise les phénomènes d'agglomération, [...] ces phénomènes dans une économie qui se spécialise et qui s'organise en réseau peuvent déboucher sur un développement en archipel, sur le modèle des villes États du Moyen-Âge et [...] pour combattre ce scénario, il convient de développer une stratégie de maillage à partir d'espaces pertinents « tricotant » le territoire pour que chaque fragment du territoire bénéficie des effets de contagion et d'entraînement des pôles de croissance. » (Chauchefoin & Guigou, 2000 : 72). Cette frilosité soudaine montre que les réseaux de villes et plus largement les réticularités font peur, renvoient à une dynamique destructrice des valeurs de notre société. C'est sans doute en partie vrai dans le sens où les valeurs défendues sont en train de disparaître lentement et qu'il s'instaure une fracture au sein de la société entre ceux qui ont accès à la mobilité et au réseau et ceux qui restent captifs des territoires. En ce sens, le polycentrisme maillé est une belle idée puisqu'il vise en fait à réconcilier réseau et territoire, à proposer des réticularités potentiellement structurantes d'un tissu de liens finissant par couvrir la surface, dans une dynamique qui s'appuie sur une valeur de solidarité spatiale. Mais cela nécessite que ces réticularités, qui perdraient la dimension élective qui en constitue pourtant l'essence, construisent leur projet sur cette solidarité. Au moment où l'injonction est celle de la compétitivité, il n'y a vraiment aucune raison que cela se produise.

24. Pour conclure sur les réticularités politiques

Vous aurez sans doute noté en arrivant à ce stade de l'argumentation que la démarche adoptée dans l'écriture de ce chapitre est plutôt inductive. Je me suis fondé, de proche en proche, sur des éléments factuels et sur des discours épars pour mettre en scène le registre réticulaire de spatialité des acteurs politiques locaux engagés dans les expériences de réseaux de villes. Je vais m'attacher dans cette conclusion à rassembler les grands principes du registre réticulaire mis en lumière dans ces expériences et les nécessaires adaptations du concept lorsqu'il bascule dans ce champ. Cet exercice permettra aussi d'expliquer la motivation qui m'a conduit à chercher les réticularités dans des objets plus continus, là où elles ne confinaient pas à l'évidence et là où, in fine, je ne les ai trouvées que par bribes, qui seront présentées à la suite, ce qui m'a conduit à analyser plus profondément le registre territorial qui fera l'objet du chapitre suivant.

241. L'absence d'exhaustivité et le caractère électif du lien

"Le voisin est un animal nuisible assez proche de l'homme. Très proche, trop proche. C'est d'ailleurs de cette proximité que naît la nuisance du voisin. Mais attention : que le voisin soit proche ne doit pas nous inciter à le confondre avec le prochain, ce dernier, contrairement au voisin, pouvant être lointain." (Desproges, 1991)

Il s'agit là du fondement même du registre réticulaire de spatialité. Il s'appuie sur la distinction, déjà évoquée dans l'introduction, faite par Jacques Lévy entre réseau et territoire. Elle est confortée par la définition du réseau social de Salvador Juan qui le considère comme « *une communauté potentielle d'action* » (Juan, 1991). Ainsi, le registre réticulaire dépasse l'héritage du voisinage qui s'impose au sein du territoire. Au-delà de la coprésence imposée, à laquelle il est difficile d'échapper, les réticularités bousculent les normes et les règles qui marquent la territorialité. Cela ne signifie pas qu'elles les éliminent totalement, mais elles en minimisent le poids et en réduisent la contrainte pour se projeter vers d'autres horizons et choisir les partenaires avec lesquels l'individu va négocier de nouvelles règles, plus souples, car construites sur un lien plus faible dont Marck Granovetter a bien montré la meilleure efficacité (Granovetter, 1973). Cette efficacité est d'autant plus grande que le lien est créé autour d'un projet. De ce fait, tout le monde n'est pas invité dans le cercle, chacun doit apporter quelque chose pour être admis. Ainsi, la réticularité n'est pas a priori le registre dans lequel se développe la solidarité. Ce principe est bien démontré par les grandes causes considérées comme mondiales et globalisées, traitées dans ce registre. Les pays qui ont à perdre dans une réticularité environnementale s'excluent eux-mêmes du réseau mondial de réflexion sur cette question. Pour autant, la solidarité peut-être le moteur du projet et à ce moment-là, elle est tout à fait à même de fonctionner selon ce registre et quelques grandes causes nationales et internationales le montrent parfaitement. Mais il s'agit alors d'un choix, d'une volonté et non d'un héritage et d'une contrainte. Les réticularités sociales n'ont d'ailleurs pas anéanti les investissements solidaires, elles ont simplement autorisé le choix des causes soutenues. Là où la charité chrétienne affectait les pauvres à leurs bienfaiteurs dans la proximité topographique du village, la solidarité contemporaine déconnecte le don du territoire pour l'orienter vers des proximités topologiques et le transformer, peut-être, en solidarité.

Cette absence d'exhaustivité et le caractère électif du lien portent aussi sur ce que les partenaires mettent en commun. On a souvent associé la notion de projet au territoire, or, comme je le montrerai plus loin à travers la construction des « pays » issus de la LOADT et des EPCI, l'essentiel du projet dans le registre territorial consiste justement à construire le territoire. Dans le registre réticulaire, le projet est premier par essence puisque c'est en fonction de lui que les liens vont se nouer, que les relations jusque-là potentielles vont advenir. C'est la raison pour laquelle la plupart des actions sont ponctuelles et plutôt sectorielles, s'attachant à résoudre un problème particulier et identifié. De ce fait aussi, les actions menées peuvent ne pas impliquer tous les partenaires d'un réseau constitué, entraînant la potentielle « géométrie variable » des configurations réticulées dont j'ai pu montrer la difficile acceptation lorsque les acteurs sont plutôt habitués à mobiliser la territorialité. Cette variabilité des problèmes et du périmètre de solutions peut amener à exclure ponctuellement un des partenaires, voire à chercher à l'extérieur

un nouveau partenariat plus efficace. Il s'agit donc, pour les acteurs politiques locaux de constituer la configuration de cette communauté potentielle d'action qui va être animée de façon ponctuelle et choisie en fonction des projets qui émergent.

La réflexion de Michel Delebarre concernant la concentration des réseaux de villes « *sur les sujets qui ne fâchent pas* » est révélatrice de ce principe. En effet, il n'y a aucun intérêt, pour un acteur politique local, à fonctionner dans le registre réticulaire s'il s'agit de retrouver les contraintes qu'il connaît dans le registre territorial qui domine son quotidien. Dans ce contexte classique, les « *sujets qui fâchent* » s'imposent à lui sans qu'il puisse y échapper. Lorsqu'il s'ouvre à la réticularité, il cible les projets consensuels pour lesquels ce type d'alliance va apporter une plus-value. Si l'on fait le parallèle un peu abrupt avec les comportements sociaux, on conçoit facilement d'aller faire du sport avec quelqu'un qui ne partage pas ses opinions politiques. Il suffit de n'animer ce lien que lorsqu'il s'agit de faire du sport et d'éviter de parler politique, de limiter ce lien au projet pour lequel il est efficace. Mais si l'individu ne peut pas s'empêcher de parler politique, alors on ne fera plus le chemin.

Les réseaux de villes ont placé les élus engagés dans ce registre, même si la proximité spatiale ou plutôt « *le non-éloignement* » (Piolle & Tesson, 1998), joue un rôle crucial tant ils sont conditionnés par la prise de conscience de l'existence d'une communauté de destin, d'un système qui renvoie à l'idée d'une certaine solidarité spatiale.

Ces éléments font écho à la présentation sociale des réticularités dans le sens où le choix de la relation permet de se déconnecter de l'espace en ce qui concerne le projet poursuivi. Les acteurs se choisissent sans que la proximité topographique leur impose de coopérer, ils se permettent de passer « par-dessus » l'espace. Ce qui distingue les spatialités individuelles des spatialités politiques concerne la relation avec l'espace proche. En effet, fonctionner dans ce registre n'affranchit pas l'acteur public de sa proximité spatiale. Ce n'est pas parce qu'il se projette avec d'autres dans le registre réticulaire pour un projet que l'espace de proximité disparaît. Contrairement à l'individu qui peut s'extraire de l'espace en utilisant des artifices, l'élu local reste totalement empreint de cette proximité topographique pour de multiples fonctions auxquelles il ne peut se soustraire ne serait-ce que parce qu'il détient une compétence sur un territoire, qu'il est englobé avec ces espaces contigus dans d'autres périmètres d'actions et qu'il reçoit des injonctions concernant l'attitude qu'il doit adopter vis-à-vis des proximités. Ainsi, penser le devenir de l'université avec des collègues des villes moyennes régionales, ne l'exonère pas de traiter la question de l'assainissement avec les élus de son agglomération, ni même de répondre à l'injonction nationale de révision du périmètre de son EPCI. La problématique est complexe, car elle est automatiquement inclusive et non alternative. L'espace continu s'impose à l'élu local et le ramène systématiquement « ici et maintenant », il ne peut pas s'autoriser la co-absence. Les réticularités politiques sont donc précisément complémentaires des territorialités et ne sont en aucun cas des alternatives globales. C'est pourquoi on peut aussi lire des mouvements sur l'espace continu par le prisme des réticularités en assouplissant quelque peu de concept.

242. L'horizontalité des rapports

Le second point, largement hérité du premier, concerne l'horizontalité des rapports entre les partenaires au sein du réseau constitué. À partir du moment où les partenaires se choisissent, ils considèrent que chacun va apporter quelque chose à la coopération. Qu'importe la taille ou le budget, les rapports sont horizontaux. Si les logiques d'exclusion citées précédemment ont souvent été motivées par l'homogénéité des partenaires, notamment en termes de taille et surtout de niveaux de fonction, certains réseaux de villes ont associé des villes de tailles très différentes. Selon un principe purement fonctionnel, associer Lourdes à Pau et Tarbes ne relève pas de l'évidence tant la cité mariale est un cran en dessous dans la hiérarchie. Mais, dans le cas présent, la renommée de Lourdes est bien supérieure à celles cumulées de ses deux voisines et apporte à l'alliance une lisibilité considérable. Il en va de même pour la ville de Cognac, dans son association à Rochefort et Saintes, c'est bien la renommée du Cognac qui l'a imposée comme un partenaire incontournable, poussant même jusqu'à donner au réseau le nom de « Cognac Océan ». On peut aussi citer l'exemple de la ville de Saint-Louis associée à Belfort, Mulhouse, Colmar, Montbéliard et Hérisson. La position stratégique de la ville aux trois frontières avec notamment l'accès à l'Euroairport, lui donnait du crédit⁴⁹.

Mais cette horizontalité, comme j'ai pu le montrer à travers la réaction surprenante d'André Labarrère affichant le leadership de sa cité, est difficile à accepter, notamment pour les acteurs de la ville qui peut être considérée comme la plus importante, celle qui apporte le plus dans l'échange et qui a donc le moins à gagner... théoriquement. Le problème que j'ai soulevé plus haut concernait le retour de l'acteur vers le territoire et la justification qu'il estime nécessaires de cette action. Mais on peut y voir aussi les réticences qu'éprouve « le puissant » à s'allier avec « le faible ». Le principe de l'horizontalité imposé par le registre réticulaire conduit la plupart du temps un individu à chercher l'alliance avec plus fort que lui, pour bénéficier justement du caractère horizontal du lien qui le valorise. La réticularité est intrinsèquement mue par le principe très à la mode du « gagnant-gagnant » qu'on essaye tant bien que mal d'appliquer au territoire alors que, par principe, la territorialité est solidaire. Le hiatus systématique entre l'intercommunalité rêvée et celle qui parvient à se développer peut être analysé comme un désir d'échapper aux solidarités territoriales obligatoires. Par là, on pourrait dire que les EPCI animent le registre réticulaire, et c'est la raison pour laquelle elles constituent aujourd'hui un terrain que je privilégie. Mais l'intercommunalité illustre également le retour des territorialités et c'est la raison pour laquelle elle figure dans le chapitre suivant.

⁴⁹ Un seul réseau de villes, considéré comme tel par la DATAR, déroge à cette règle. Il s'agit de la conférence des villes de Rhône-Alpes qui, selon moi, relève d'une autre dynamique que de celle dont je parle ici. La domination lyonnaise et le pilotage régional confèrent à cette structure des caractéristiques plus territoriales. Elle peut être comprise comme une volonté régionale d'anticiper les questions généralement posées à la région par les réseaux de villes en les intégrant (de force ?) dans un échange supposé vertueux.

243. Le jeu des temporalités : pulsations réticulaires

Si la territorialité est marquée par la permanence des liens imposés, les réticularités sont soumises à des pulsations temporelles qui les font ressurgir de façon cyclique au gré des besoins et des projets. Elles n'ont pas forcément vocation à être pérennes et permanentes. Un carnet d'adresses peut dormir un certain temps et être ranimé lorsqu'un projet important nécessite d'être abordé dans ce registre. L'erreur des réseaux de villes a peut-être été de vouloir se construire dans la durée, dans l'action permanente, ou en tout cas de faire de la durée une condition de l'alliance. Par là, leur disparition a été subie et vécue comme un échec. Ils se sont effacés devant le territoire alors qu'il suffisait peut-être, en maintenant une veille minimale par le principe de l'animation déjà évoqué, de les endormir momentanément pour les réveiller ensuite. C'est un peu ce qui s'est passé pour Normandie Métropole, dans l'anecdote racontée plus haut, même si les acteurs n'en avaient pas conscience.

Le débat actuel entre Pau, Tarbes et Lourdes au sujet d'une nouvelle collaboration dans le cadre des pôles métropolitains pourrait laisser penser que Pyrénées Métropole se trouve aussi dans ce cas de figure. Mais les discours publics et les entretiens menés avec les acteurs montrent bien que l'on repart de zéro, qu'aucune mémoire des réticularités passées n'est mobilisable. Les hommes ont changé depuis Pyrénées Métropole et lorsque Martine Lignères-Cassou, maire de Pau⁵⁰, et Bernard Trémège, maire de Tarbes, évoquaient le sujet au moment de relancer une dynamique, ils commençaient par rappeler 50 ans d'échecs de la relation, dont l'exemple le plus cité, juste après le problème emblématique de l'aéroport, était celui du réseau de villes. Ce retour imaginé du réseau de villes n'est donc pas du tout envisagé ainsi par les acteurs politiques locaux. Il n'est pas la pulsation d'une dynamique vivante, mais la résurrection d'un objet mort. Si on en croit l'ancienne maire de Pau, ce n'est même pas tout à fait cela puisqu'elle prend le soin de bien expliquer que là où seules les villes-centres avaient participé à Pyrénées Métropole, il s'agit bien ici de mettre en réseau les agglomérations... ce qui montre bien qu'elle n'a pas tout intégré du registre réticulaire qui autorise une géométrie variable des alliances, mais aussi des institutions partenaires sans pour autant remettre en cause complètement la dynamique. L'évolution locale du pouvoir avec l'arrivée de François Bayrou à la mairie de Pau et à la présidence de la communauté d'agglomération semble avoir enterré le projet. En effet, alors que David Habib⁵¹, son opposant a fait campagne sur ce thème, l'actuel maire de Pau voit plutôt l'avenir de sa ville à l'échelle du Béarn, dans un retour édifiant au territoire historique⁵². Une fracture politique intervient entre, d'un côté, les tenants d'un rapprochement avec Tarbes dans un pôle métropolitain parfois associé à l'idée d'une fusion entre Aquitaine et Midi-Pyrénées que l'on retrouve dans l'ancienne majorité municipale, dans la majorité départementale et, paradoxalement, dans les CCI ; de l'autre côté, les

⁵⁰ Avant l'élection de François Bayrou en 2014

⁵¹ Martine Lignères-Cassou n'a pas souhaité briguer un mandat supplémentaire aux élections municipales de 2014. David Habib, maire emblématique de la ville nouvelle de Mourenx et président d'une des plus importantes communautés de communes des Pyrénées-Atlantiques, a été investi par le parti socialiste pour affronter François Bayrou

⁵² François Bayrou est passé aux actes puisqu'il a lancé le 10 juillet 2014 un mouvement associatif intitulé Pays de Béarn lors d'une grande soirée au palais Beaumont. Le logo de l'association reprend le rouge et or et les deux vaches béarnaises

nouveaux militants d'un pays de Béarn rassemblés autour du maire de Pau et des centristes du conseil général.

244. Le dépassement des cadres institutionnels et la discontinuité spatiale : moteurs ou simples incidences ?

Ce dernier point ouvre vers deux dimensions plus discutables qui peuvent peut-être permettre de construire la réticularité politique en se dégageant de l'effrayante discontinuité. En effet, le dépassement des cadres institutionnels est uniquement fonction du projet porté par les acteurs ainsi liés. Ce dépassement ne peut-être un objectif, il est simplement une possibilité. De la même façon, la discontinuité spatiale n'est qu'une option possible. Cela signifie que si le lien social peut se construire ailleurs, cela n'exclut pas la possibilité de le construire ici. Mais cela signifie aussi que le projet qui préside aux réticularités peut être solidaire et que cette solidarité peut également être mise en œuvre dans la proximité topographique.

Ainsi, ne peut-on pas imaginer que les principes énoncés jusque-là se retrouvent dans le continu ? Ne peut-on pas imaginer que les réticularités puissent se construire avec les ressources du territoire ? C'est par cette quête que je terminais ma thèse en ambitionnant de chercher dans des objets spatiaux continus les marqueurs d'une spatialité réticulaire. Les « pays » créés par la LOADT de 1995 m'avaient semblé receler un tel potentiel et le rapprochement des deux outils m'avait poussé à publier un article proposant une lecture dans ce sens (Tesson, 1996b). Christophe Quéva a poursuivi cette quête dans sa thèse (Quéva, 2007) en s'appuyant sur une approche comparative des outils de développement local en France et en Allemagne. Il a montré de façon lumineuse que s'il existe des différences profondes de culture politique entre, pour faire simple, une France territoriale et une Allemagne réticulaire, les réticularités n'étaient pas tout à fait absentes des expériences de Pays qu'il a prise en considération. De la même façon Frédéric Giraut (Giraut, 2005) et avec lui d'autres chercheurs issus de l'école grenobloise (Lajarge, 2000, 2009), montrent bien que le continu peut abriter le projet de développement mettant en scène la complexité territoriale. Cette complexité est peut-être la rencontre entre la territorialité et la réticularité. De ce point de vue l'intercommunalité recèle également des éléments qui permettent de penser qu'elle est pénétrée par les réticularités. Je reste persuadé que du point de vue de l'action il s'agit bien d'un enjeu majeur que de parvenir à une percolation de ce registre dans les spatialités politiques y compris dans la continuité des espaces à laquelle les élus sont structurellement attachés.

Néanmoins, force est de constater que dès que l'on retrouve la continuité spatiale, le registre de spatialité sur lequel se joue la partition du développement local est la territorialité qui se manifeste par l'impossibilité de remettre en cause les limites des partenariats, par le processus de fabrication du territoire qui s'enclenche, devenant l'unique projet et par l'identification d'un pouvoir qui introduit une hiérarchie. Et, *in fine*, au lieu de me permettre de creuser le sillon réticulaire, les objets dont je me suis saisi à l'issue de ma thèse m'ont surtout conduit à une analyse de la prégnance de la territorialité. C'est cette inflexion de ma recherche qui structurera le troisième chapitre. Pour autant, les configurations qui composent la fin de ce chapitre-ci mettent en scène certaines postures que je qualifie de réticulaires, des bribes de réticularités vécues dans des situations de continuité et relativement à des objets que l'on imagine peu enclins à ce registre.

3. Ouvrir les territoires à l'altérité pour confronter les registres de spatialité : l'innovation dans les terroirs

Les expériences de réseaux de villes, marquées par cette supposée évidence réticulaire liée à la discontinuité qui les constitue, ne rassemblent pas tous les signes d'ouverture. Pour aller au cœur du problème, il est sans doute opportun de saisir d'autres manifestations, moins évidentes. Celles que je souhaite présenter ici affectent des domaines singuliers qui, généralement, sont très ancrés dans le territoire. Les indicateurs seront ténus, les jeux d'acteurs peu conscients et peu revendiqués, mais ils apportent leur pierre à l'édifice.

Le terroir sent le territoire, il en serait presque une composante et de toute façon il le magnifie en le nommant, en lui donnant le produit de la terre et du savoir-faire de ses hommes. Ainsi, parler de terroir dans une partie qui vise à mettre en scène les réticularités peut paraître anachronique, presque contreproductif et au moins contrintuitif relativement à l'objectif de démonstration poursuivi. Pourtant, en abordant le terroir, et en le considérant comme une sorte de territoire évident, on rencontre aussi les réticularités. Certes plus sociales et économiques que politiques, mais au final se dessinent peut-être ici quelques pistes d'une évolution plus radicale des registres de spatialités politiques.

Si je me réfère à Jean-Claude Hinnewinkel, le terroir est l'association, sur un même espace, de conditions physiques (géologie, pédologie, climatologie...), d'un produit issu de la terre auquel bénéficient ces conditions et du savoir-faire d'une société qui le transforme et le commercialise (Hinnewinkel, 2004). Ainsi, le terroir est un concept éminemment géographique puisqu'il désigne un type d'espace qui recouvre totalement la définition de la géographie comme science de la dimension spatiale des sociétés (Lévy, 1994a). En effet, il est l'incarnation de l'empreinte spatialisée d'une société agricole, révélée au monde extérieur par un produit qui en véhicule le nom en mobilisant les autres composantes de cette société et notamment le commerce. Le concept de terroir fait de l'association localisée de ces trois conditions un gage de la qualité du produit. Le terroir est donc qualifié par le produit autant que le produit est qualifié par le terroir. Leurs destins sont totalement liés et rendus indissociables. Le concept de terroir entre dans la sphère économique comme concept protectionniste d'une rente (Mollard, 2001). Si l'on considère qu'un produit n'aura une qualité optimale que s'il est fabriqué ici par des individus d'ici, il existe une plus-value à garantir l'origine du produit pour le consommateur. Ce dernier sera prêt à payer plus cher un produit dont il a l'assurance qu'il correspond bien à ce qu'il cherche. Bernard Pecqueur montre même qu'à qualité intrinsèque identique, un produit reconnu comme issu d'un terroir se vendra plus cher que son concurrent non situé ou non reconnu comme situé (Pecqueur, 2001). Cette importance accordée au terroir a été accompagnée par les pouvoirs publics (INAO⁵³) qui ont mis en place des procédures de labellisation destinées à garantir l'origine d'un produit⁵⁴, et par là (en théorie) sa qualité. Cette course aux labels s'accélère aujourd'hui pour faire face à une mondialisation agricole au sein de laquelle les nouveaux venus, qui ne peuvent se référer à un savoir-faire ancestral et s'inscrivent dans une agriculture intensive

⁵³ Institut national des appellations d'origine

⁵⁴ Appellation d'origine contrôlée (AOC), appellation d'origine protégée (AOP), indication géographique protégée (IGP)

qui s'intéresse peu aux conditions physiques des sols, cherchent à se faire une place. Cette concurrence, que les derniers venus souhaitent placer sur un terrain quantitatif en augmentant les surfaces et les rendements, est ramenée, par les plus anciens, sur le terrain qualitatif par l'intermédiaire de la notion de terroir.

Le concept de terroir appartient donc à l'héritage et à la permanence des territorialités que j'aborderai dans le chapitre suivant. Pour autant il est aussi un concept qui autorise les dépassements et les innovations comme je voudrais le montrer ici. L'hypothèse que je formule quant à cette capacité paradoxale à porter des dynamiques réticulaires est conditionnée par l'assurance de sa force. En effet, les terroirs sont des entités dotés d'une puissance considérable et d'instances finalement très efficaces dans la défense de leur identité. De plus, ils bénéficient d'une lisibilité exceptionnelle du fait des produits vecteurs de leur promotion. Promouvoir le produit participe de la promotion du terroir dans son ensemble. C'est sans doute cette force intrinsèque combinée au positionnement du produit sur le marché concurrentiel qui permet aux acteurs de ces terroirs de s'adapter à l'évolution de la société dans laquelle il évolue et qui consomme le produit qu'il fabrique. Celle-ci mobilise aujourd'hui et de plus en plus un registre réticulaire de spatialité tout en continuant à accorder du crédit aux valeurs véhiculées par le territoire et par le terroir. C'est ainsi que l'on peut observer dans ces terroirs ancestraux, lentement forgés et porteurs des valeurs d'une société paysanne, des mouvements d'hybridations qui consistent à ouvrir terroirs et sociétés agricoles aux valeurs contemporaines et à l'altérité véhiculées par les réticularités.

31. Terroir et musique : renouveler les partitions territoriales

La première manifestation de ce télescopage bienfaiteur que je souhaite mettre en évidence ici porte sur la mobilisation de la culture par les terroirs viticoles du sud de l'Aquitaine. J'ai pu montrer en collaboration avec Hélène Douence et Danièle Laplace-Treytore, comment les vignobles de Jurançon et de Saint-Mont, qui bénéficient tous les deux d'un label AOC, utilisent la culture, et notamment la musique, de façon singulière. Spontanément, le lien que l'on fait entre terroir et musique renvoie aux musiques traditionnelles issues du terroir. Que Saint-Mont, vignoble gersois qui s'affiche paysan, s'associe au festival de bandas de Condom relève de l'évidence et il le fait effectivement. En revanche, que ce même vignoble et ses acteurs, notamment la coopérative, soient associés depuis le début de l'aventure au Festival « *Jazz in Marciac* » (JIM), semble un petit peu moins « naturel ». D'autant que le festival, loin d'être un simple événement, s'est installé dans la durée pour devenir un réel outil de développement local.

Cette association a priori incongrue peut-être comprise à travers le concept de réticularité. André Dubosc, figure historique du vin de Saint-Mont, pose bien le problème. En effet, pour lui l'air du terroir et de l'authenticité marié aux sons des musiques et chants traditionnels peut être un piège : « *la figure du vieux vigneron qui fume en tirant la bouteille – ce dont rêvent beaucoup d'intellectuels parisiens – nous amène dans le folklore, nous fait sortir de la société.* » (Douence et al., 2011 : 46). Aussi, l'association choisie du terroir avec une musique américaine qui possède aussi sa tradition et sa qualité reconnue propulse le terroir dans une autre dimension où le partage et l'échange ne reposent plus sur une proximité topographique (ici éphémère), mais sur une proximité topologique fondée sur l'émotion et la passion partagées. Mais au-delà de ce partage, l'association

des deux univers « *joue le rôle d'un catalyseur d'altérité pour les vigneronns coopérateurs. Si le festival est un moyen de faire connaître ses vins au monde entier, c'est aussi une façon de faire découvrir « le monde » à ses producteurs » (ibid. : 48).*

Une mécanique un peu différente intervient dans le terroir du Jurançon. En effet, ce vignoble périurbain vise une autre ouverture qu'à Saint-Mont. Il ne s'agit pas ici de s'ouvrir sur le monde, mais plutôt de s'ouvrir sur la ville. « La route des vins de Jurançon », association structurant les viticulteurs indépendants, a décidé de devenir une scène culturelle locale en proposant une programmation musicale et théâtrale éclectique susceptible de « faire monter » le citadin dans les chais, au cœur du vignoble. Comme pour le vignoble de Saint-Mont, il s'agit bien de favoriser la rencontre autour du produit et autour d'une animation qui projette l'échange hors du terroir et de ses références. Les choix de programmation cherchent clairement à provoquer la rencontre : musique électronique en plein champ, musique de chambre dans les chais, expériences musicales à partir des outils du viticulteur, récital classique à la commanderie de Lacommande, chœur grégorien dans une église... Au fil des années la programmation s'est étoffée et les spectacles proposés intègrent désormais les agendas culturels des Palois qui n'ont plus peur de « monter » sur les coteaux⁵⁵. Le spectacle est prétexte à la rencontre et à la dégustation, une confrontation à l'altérité.

L'ouverture est donc la clé⁵⁶. Elle est sans doute possible ici du fait qu'il s'agit de terroirs identifiés, sûrs de leur force qui n'ont pas besoin de s'affirmer pour exister et qui, au contraire, gagnent à accompagner les évolutions de la société. La dimension politique de ces deux expériences n'est pas à chercher du côté de l'institution, mais les structures associatives ou coopératives sont aussi des composantes de la sphère politique. On peut tout de même voir une connexion avec l'institution dans le fait que, dans le Jurançonnais, l'association « route des vins de Jurançon » s'est vue confiée par le conseil général des Pyrénées-Atlantiques, l'animation culturelle de la commanderie de Lacommande, édifice classé dont elle est propriétaire et qui se trouve à côté des locaux de l'association. C'est la reconnaissance du statut de scène culturelle de cette association.

⁵⁵ La commune de Lacommande se situe à une trentaine de minutes du centre de Pau

⁵⁶ Il faut noter que tous les choix ne vont pas dans ce sens. La cave coopérative de Jurançon qui ne participe pas aux actions de l'association « route des vins » a fait le choix, d'une économie de cueillette à destination des touristes qui viennent pour autre chose que le vin (skieurs, randonneurs, pèlerins « lourdaïss »...) et qui s'arrêtent dans leurs locaux. Cette approche est pragmatique, elle joue sur le registre territorial et la fibre identitaire d'un vignoble bien identifié. Ces deux approches ne sont pas exclusives et sont sans doute complémentaires.

32. *Terroir et architecture*⁵⁷

Les terroirs viticoles sont parmi les plus lisibles au point d'être parfois inscrits au registre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce patrimoine est paysager, mais aussi immatériel à travers les savoir-faire qui le constituent. En ce qui concerne la dimension paysagère au-delà des vignes et de leurs alignements, la patrimonialisation concerne aussi le patrimoine bâti, châteaux et chais, qui composent les propriétés viticoles et en sont une marque parfois synecdochique (Bigando, 2006a) comme en bordelais. Ces châteaux ont été, en leur temps, les marqueurs symboliques de la puissance et constituent aujourd'hui des références patrimoniales et un modèle qui s'exporte (Roudié, 2000). Mais il est intéressant aussi de voir comment les terroirs, aujourd'hui, entrent dans une forme d'innovation architecturale en confiant à de grands architectes la réalisation de gestes d'envergures au cœur du paysage viticole. Si la tendance est surtout marquée en Espagne avec quelques réalisations célèbres comme à Elciego avec Frank Gehry ou à Laguardia avec Santiago Calatrava, elle a conquis les nouveaux pays producteurs (Argentine, Chili, Afrique du Sud, États-Unis, Canada⁵⁸) et elle gagne doucement la France.

Ce décalage s'explique sans doute par le fait que les nouveaux pays producteurs sont moins marqués par le terroir, comme je l'ai expliqué plus haut, dans la mesure où leur approche du vin est plus orientée vers le cépage. Ainsi, les gestes architecturaux qu'ils s'autorisent jouent sur une image de modernité à rebours de ce qu'est le terroir. C'est sans doute la raison pour laquelle les vignobles français, défenseurs de la notion de terroir, qui leur garantit une forme de leadership et de singularité, sont plus timides envers ces innovations architecturales. Si elles sont plus intimistes et se situent à l'intérieur des chais plus que dans l'enveloppe, il s'agit néanmoins d'une petite « révolution » (Schirmer, 2011) dans le pays « du château », qui pourrait conduire à des gestes plus ambitieux pour rejoindre par là les positions espagnoles plus radicales au sein d'un vignoble pourtant aussi piloté par le terroir.

Ce mariage entre le terroir et la modernité architecturale témoigne de l'ouverture, de l'ébranlement des codes et des normes, de la capacité des acteurs à transgresser, à s'affranchir de l'héritage, ponctuellement, sur un projet. Par là, il témoigne d'une ouverture réticulaire, d'un décentrement vis-à-vis du registre territorial de spatialité. En effet, en jouant le symbole moderne on privilégie le lieu et l'objet par rapport au terroir. Ce qui relève de la surface se cristallise soudain sur un objet qui ne peut plus être érigé en synecdoque du terroir puisqu'il ne le représente plus. Paradoxalement, les limites à cette ouverture viennent peut-être de l'investissement massif de capitaux étrangers qui vont jusqu'à devenir propriétaires de châteaux. Ils sont venus en quête d'authenticité et le respect de la tradition, poussé à l'extrême, constitue un moyen de préserver leur investissement, offrant peu de place à l'innovation architecturale.

⁵⁷ Cette idée de recherche ne s'est pas concrétisée alors que j'avais entamé une discussion avec le directeur du CAUE 64 pour la mettre en programme. La problématique était posée, les partenaires quasiment réunis, il ne restait plus qu'à trouver les financements, mais les circonstances n'ont pas permis de la mettre en œuvre.

⁵⁸ Frank Gehry s'affiche comme un des grands spécialistes de l'architecture viticole. En 2006, deux ans après Elciego, il a posé une œuvre magistrale dans l'Ontario pour la Winery du Clos Jordan.

33. Les terroirs traversants qui bousculent

La relation entre les territoires institutionnels et les terroirs n'est pas évidente. On peut même dire qu'a priori il n'y a pas vraiment de raison pour que les terroirs respectent les limites administratives. C'est un tout petit peu plus compliqué que cela puisqu'il est clair que la délimitation du terroir du vin de Bordeaux (AOC) a respecté scrupuleusement les limites départementales de la Gironde. Cela dit, on peut aussi considérer que l'institution est un des acteurs de la détermination du terroir, au même titre que les viticulteurs et leur savoir-faire. Mais il arrive parfois que les terroirs traversent les limites, bousculent les cadres et imposent un raisonnement délaissant l'argument territorial institutionnel. Dans le sud de l'Aquitaine et dans l'Est de la Région Midi-Pyrénées, le terroir viticole partagé par le vin rouge de Madiran et le vin blanc du Pacherenc du Vic-Bilh fait partie de ces terroirs traversants qui n'ont que faire des limites départementales et régionales. Pour autant, ils se revendiquent terroirs, ont la reconnaissance de l'INAO (AOC) et détiennent des spécificités à la fois liées aux produits qu'ils abritent, à la société qui les développent et aux paysages qu'ils façonnent.

Ce qui se joue ici ne relève pas strictement de la réticularité, on reste clairement dans l'héritage et dans les cadres historiques du territoire et des territorialités. Pourtant, en traversant les frontières administratives ces terroirs doivent composer avec la norme, doivent inventer une gouvernance un peu différente et se référer à d'autres cadres. Les acteurs du monde viticole du madirannais sont béarnais, gersois ou bigourdans et partagent le terroir pour produire un même vin qui va à nouveau traverser les frontières. C'est donc bien de souplesse dont il s'agit ici, de dépassement aussi, qui parviennent parfois à bousculer suffisamment les cadres pour qu'au moment de réfléchir à la constitution d'un « pays », après la LOADT de 1995, les acteurs de ces territoires aient réussi à penser un périmètre traversant, qui place en son cœur l'ensemble du vignoble, embrassant aussi le périmètre exclusivement gersois de l'appellation Saint-Mont (AOC). Difficile de dire si le terroir est moteur du dépassement, mais les entretiens menés semblent corroborer le fait que le vignoble a ouvert le champ des possibles, a autorisé l'affranchissement et le franchissement des frontières.

On peut se demander dans quelle mesure ces terroirs ne pourraient pas être, au bout du compte, des coins pour ouvrir les territoires, des facteurs déclenchants de la prise de conscience de la nécessité d'un dépassement des limites figées des territoires politiques. Un peu comme si une territorialité évidente au sein d'un terroir pouvait révéler la vanité de la quête territoriale de l'acteur politique. Encore faut-il que l'interprétation politique soit la bonne et se contente de ménager la porosité de la ligne sans ressortir les ciseaux. Madiran ne se contente d'ailleurs pas de cette ouverture géographique puisque la cave coopérative et les viticulteurs indépendants ont réussi à s'entendre pour mettre au point une marque commune, nommée « 1907 », destinée à l'exportation. Il s'agit là aussi d'une forme de transgression de frontière, entre coopérateurs et indépendants, pour mieux s'exporter.

On retrouve ici la question des réticularités et de leur possible manifestation dans la proximité spatiale. En effet, la proximité peut tout à fait être l'espace au sein duquel les réticularités vont se développer. Ces dernières n'ont pas besoin de la distance, elles ont besoin d'efficacité et de projet. Si ceux-ci se situent dans la proximité, les réticularités peuvent être contenues dans le local. Le texte de Jean-Louis Guigou paru dans le Monde en octobre 2013,

intitulé : « *le retour des territoires : les atouts des circuits courts* » ne fait que montrer comment les réticularités s'imposent aujourd'hui comme le registre dominant dans le monde économique. Si le local devient efficient économiquement, alors les réseaux économiques vont se développer dans le local. Il ne dit pas autre chose : « *proximité ne veut pas dire repli localiste, mais signifie plutôt des interactions nombreuses, facilitées par des territoires et des hommes partageant un projet commun* ». Je reformulerai la phrase en disant plutôt que les interactions sont facilitées par des hommes qui choisissent de partager un projet commun dans la proximité topographique du fait de sa plus grande efficacité économique. Cette reformulation insiste simplement sur le fait qu'au sein de l'espace dans lequel se déroule cette scène économique, bien des hommes ne sont pas impliqués dans le projet. Il ne s'agit pas d'une territorialité, intégrant un ensemble territorial et une conscience de cet ensemble par tous les « habitants ». Il n'y a pas la construction d'un territoire, mais bien la mobilisation d'un réseau dont la durée de l'animation correspondra à la durée de l'efficacité économique du projet.

Pour ouvrir et conclure sur les réticularités

La question des terroirs montre à quel point ces réticularités peuvent être complexes et conduire à des lectures fines des spatialités y compris dans la continuité topographique et à propos d'objets parfois ambigus. Considérons, par exemple, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA). Elle est multisite (Pau, Bayonne, Tarbes, Mont-de-Marsan) et la présence de Tarbes parmi les sites la rend interrégionale. Cette répartition géographique des sites légitime sa dénomination puisque l'Adour passe à Tarbes, au sud de Mont-de-Marsan pour se jeter dans l'Océan Atlantique à Bayonne. Cette inscription spatiale dans l'ensemble sous-régional flou et quasiment mythique des Pays de l'Adour⁵⁹ (Chadefaud, 1987 ; DiMéo & Guérit, 1992) dont elle véhicule le nom, lui confère le statut d'acteur singulier et presque unique d'une réalité spatiale non institutionnalisée, dont la revendication a été abandonnée depuis longtemps. C'est donc bien dans le registre de la réticularité que se développe la spatialité des acteurs universitaires notamment dans leur relation avec le tissu économique local (Moreau & Tesson, 2011). L'UPPA dessine un réseau local de compétences scientifiques mobilisé par les grands pôles d'activités de cet espace que ce soit à Bayonne, Tarbes, dans le bassin de Lacq ou à Pau. Si l'inscription locale est forte, les chercheurs sont également totalement insérés dans leurs réseaux disciplinaires nationaux et internationaux. Leur spatialité est donc clairement réticulaire et ils considèrent le local comme une ressource parmi d'autres, comme des éléments de leur carnet d'adresses qu'ils vont mobiliser en fonction du projet qu'ils veulent animer. Les ressources locales peuvent conduire à un recours privilégié qui dépasse la performance et s'inscrit dans la solidarité. Lorsque l'entreprise Total discute avec le laboratoire SET pour comprendre ce que l'on fait et ce qu'elle pourrait retirer d'une coopération, elle entre par la proximité, de façon solidaire, mais ne reste que si la compétence est aussi présente.

Il apparaît dans ce second chapitre que les réticularités forment un registre de spatialité largement présent au sein de la société contemporaine. On peut aussi le voir pénétrer le champ

⁵⁹ Le discours sur les Pays de l'Adour est récurrent et a même, un temps, abrité quelques velléités régionales jamais concrétisées, accompagnant aussi la légitimation d'un département basque à côté des départements béarnais et bigourdans (associés au Gers et aux Landes) qui auraient pu ainsi composer la région. Ces rêves ont été dissous dans la tendance plutôt expansionniste des régions.

politique à la lumière de quelques expériences singulières. Ce registre se fonde sur des proximités topologiques qui rendent caduques l'unique référence à la surface et aux héritages de la proximité topographique. Les réticularités sont dessinées par les projets qui jalonnent notre vie et ne se satisfont pas de l'espace qui entoure notre lieu de résidence pour se construire. D'un point de vue politique, les réticularités se caractérisent par la primauté du projet qui oriente les partenariats et dépasse ainsi le poids de l'héritage territorial pour se projeter dans un schéma ouvert, électif, à géométrie potentiellement variable et potentiellement éphémère. Ces réticularités ne nient pas systématiquement la continuité et la contiguïté, qui restent des champs de coopération potentiels. Pour autant ces coopérations de proximités doivent être considérées à travers un projet pour lequel le partenariat mis en œuvre va être efficace. Lorsqu'elles font de la construction du territoire le moteur du projet, elles retrouvent la territorialité, surtout si elles viennent nourrir une incarnation du pouvoir.

La difficulté de la transposition du registre réticulaire de spatialité dans le champ politique est double. Tout d'abord, la mobilisation des réticularités n'exonère pas l'élu local de sa préoccupation territoriale. Celle-ci s'impose à lui dans la gestion de son espace légitime. En effet, si la maîtrise de ce dernier lui donne la légitimité de construire sa spatialité dans un registre réticulaire, ses compétences lui imposent une gestion quotidienne de ce territoire dont il ne peut s'affranchir. Elle s'impose aussi dans la préoccupation obligatoire qu'il doit avoir pour les espaces contigus au sein desquels il développe son action. Contrairement à l'individu, il ne peut totalement s'extraire de l'espace et doit maintenir le dialogue. De la même façon, il est inscrit dans un emboîtement d'espaces de pouvoir constitués de territoires englobants dont il reçoit parfois des injonctions et dont il subit souvent les décisions. Si l'on peut imaginer qu'il adopte également dans le contexte de son espace légitime et dans ces relations de proximité une spatialité réticulaire, il semble prématuré de le concevoir comme une norme.

Mais cette difficulté provient surtout de l'incapacité pour les acteurs politiques de penser l'espace et leur rapport à l'espace autrement qu'en surface (Retailé, 1993). Cette limite fondamentale est parfaitement apparue dans les difficultés rencontrées par des expériences innovantes qui plaçaient, *a priori*, les élus locaux dans un registre différent. Ainsi, les réseaux de villes, qui remettaient en question la prégnance du territoire comme unique mode d'action politique, ont montré, dans leur disparition prématurée, et avant cela dans leur fragilité, les limites d'un modèle non territorial, non pas alternatif, mais complémentaire. Ainsi, alors que mon entrée dans la recherche visait à mettre en lumière l'innovation spatiale chez l'acteur politique, j'en suis arrivé à me retourner vers la façon dont les territorialités s'imposaient comme le registre dominant, finissant par annihiler les velléités d'émancipation. Si j'ai insisté en cherchant des objets hybrides mettant en scène des ouvertures vis-à-vis des spatialités, que ce soit, paradoxalement, dans le terroir, je suis revenu vers le territoire pour essayer de comprendre la puissance du modèle qu'il véhicule et la manière dont il impose son registre de spatialité. C'est ainsi que le chapitre suivant, s'il persiste à chercher des objets de l'ouverture, organise un retour vers le territoire pour mieux comprendre la manière dont il s'impose à la fois comme modèle de l'action et peut-être aussi comme paradigme de la recherche.

Chapitre 3. Territorialités ou la performativité de la ritournelle territoriale pour l'acteur politique local

Après ces ouvertures réticulaires innovantes et relativement rares, il est temps de revenir sur l'attachement de l'élu local au territoire en dépassant les causes structurelles mises en évidence dans le premier chapitre. En effet, la disparition des réseaux de villes, mais, bien avant, leur fragilité intrinsèque et leur remise en cause permanente ont mis en lumière la difficulté pour l'acteur public, de jouer la partition de sa spatialité dans un registre réticulaire. Au fur et à mesure que je me confrontais à de nouveaux objets et terrains, je me heurtais à un retour spectaculaire de l'aire et de l'exhaustivité. La « *petite fabrique des territoires* », selon l'expression de Martin Vanier (1995), semble laisser peu à peu la place à une gigantesque entreprise dans laquelle l'État est le principal actionnaire et les préfets des directeurs zélés, distribuant les dividendes aux bons élèves sous forme de contractualisation (Pays) ou de bonification de la dotation générale de fonctionnement (DGF) dans le cas des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). La norme redevient l'exhaustif et le continu incarnés par l'expression « *d'un seul tenant et sans enclave*⁶⁰ » et à la quête de l'optimum territorial. Les élus locaux, artisans des réticularités observées plus haut, rentrent dans le rang avec un certain empressement voire peut-être un soulagement.

Ce chapitre veut témoigner de la prégnance des territorialités dès qu'on évoque la spatialité des acteurs politiques locaux, lorsqu'ils sont dominés, et aussi et peut-être surtout nationaux dans leur position de domination. Mais il est indispensable d'aller au-delà des simples origines électives et politiciennes pour chercher ailleurs les ressorts de cette difficulté à élargir les registres de leur spatialité. Pour aller plus loin, je reviendrai dans un premier temps sur le concept de ritournelle cher à Gilles Deleuze et Félix Guattari (1980) qui me semble particulièrement éclairant pour comprendre la manière dont agit, profondément, le territoire pour les acteurs politiques. Il s'agira en fait de mettre en scène d'autres clés du blocage, entraperçues en creux dans le second chapitre lors de l'analyse du caractère novateur des réseaux de villes.

Après ce préalable théorique, il sera indispensable de s'arrêter un moment sur le concept de territoire pour tenter de comprendre les éléments clés de son ressort politique. L'hypothèse qui structure cette partie pose la fabrique des territoires comme une prophétie créatrice (Merton, 1997) alimentée par un discours à vocation performative (Austin, 2002) porté par les élus et plus largement par l'ensemble des acteurs, y compris les chercheurs. Ainsi l'autoréalisation de la prophétie est d'autant plus efficace que les conditions de son énonciation sont réunies et que la légitimité des acteurs qui la portent est reconnue. Il s'agit d'une inflexion majeure de ma recherche qui a pris corps au tournant du siècle. À partir de ce moment, j'ai focalisé mon attention sur les ressorts de ces discours, sur les lieux de leur énonciation, sur la légitimité de leurs

⁶⁰ Expression introduite dans la loi sur la simplification et le renforcement de la coopération intercommunale de 1999 qui est devenue aujourd'hui un lieu commun repris comme un principe et que l'on retrouve par exemple dans la définition des SCOT (schéma de cohérence territoriale).

porteurs et sur les conditions de leur réception. La dernière hypothèse, lancinante, porte sur le fait qu'au-delà de l'empathie que l'on peut éprouver envers la volonté nostalgique de retrouver les territorialités perdues, ou du moins aujourd'hui non exclusives, cet enlèvement voire cet aveuglement présente le défaut de nous interdire d'accompagner l'évolution des spatialités contemporaines. Une double lecture oppose alors d'une part un regard bienveillant qui loue la résilience de notre société territorialisée et voit dans cette fabrique incessante le maintien de nos valeurs ; d'autre part une approche plus critique qui réfute un aveuglement interdisant l'accompagnement de la société vers le renouvellement de ses propres valeurs. Il ne s'agit pas de choisir, ce n'est pas le rôle du chercheur, mais de mettre simplement en lumière ces paradoxes. Je propose d'aborder cette question à travers l'idée qu'il existe, pour la sphère politique, une « température du territoire » qui affecte diversement les quatre instances de la formation sociospatiale (FSS) imaginée par Guy Di Méo (1998).

Il s'agira, au cœur de ce chapitre, de montrer comment la question intercommunale vient compléter la problématique territoriale en ciblant sa dimension fonctionnelle, et comment elle embrasse l'essentiel des enjeux de ma problématique. En effet, tout en ouvrant l'élu local vers les réticularités du fait du mode de construction volontariste et relativement libre privilégié en France, elle révèle comment l'État, par la quête de l'optimum territorial, mais aussi les acteurs locaux, du fait d'une mobilisation de la ritournelle, l'ont ramené clairement du côté de la territorialité. On entre dans une nouvelle dimension, plus froide, qui poursuit la quête mythique d'un optimum dimensionnel (Ortiz, 1994) toujours territorial. Les errances des acteurs de l'aménagement, tant au niveau national que local, apporteront de précieux éléments sur le caractère vain de cette quête qui, si elle a entrouvert les réticularités politiques, les refermant aussitôt, ne rencontre pas les réticularités sociales.

Pour finir sur l'illustration de ce principe territorialisant, j'ouvrirai l'analyse sur les réseaux techniques vers lesquels j'étais aussi parti chercher un autre terrain potentiellement vecteur de réticularités et qui se sont révélés de façon inattendue et abrupte, grands artisans de la fabrique territoriale. Ils illustrent selon moi le caractère réactif de l'acteur politique, et le principe du réflexe territorial à l'œuvre, renvoyant ainsi, pour boucler la boucle, à la ritournelle.

1. Le territoire comme ritournelle politique et sociale

« Un enfant dans le noir, saisi par la peur, se rassure en chantonnant. Il marche, s'arrête au gré de la chanson. Perdu, il s'abrite comme il peut, ou s'oriente tant bien que mal avec sa petite chanson. Celle-ci est comme l'esquisse d'un centre stable et calme, stabilisant et calmant, au sein du chaos. »
(Deleuze & Guattari, 1980 : 382)

Il s'agit ici d'une proposition théorique qui plaide pour une lecture de la domination actuelle des territorialités sous l'angle revisité de la ritournelle. Cette « chansonnette » du territoire agirait comme une manière de rassurer la société dans un monde qui change et qui perd les vieux repères lentement forgés, un monde que certains qualifient de postmoderne, mais dont je préfère souligner la modernité en crise. Ainsi, le piège territorial de John Agnew (1994) pourrait être

déplacé vers la sphère de l'action et considéré comme une barricade visant à préserver l'Ancien Monde sédentaire, tel que le voit Denis Retailé (2011), des coups de boutoir de la mondialisation et assurer ainsi sa résilience.

En suivant Gilles Deleuze et Félix Guattari, la ritournelle « *est territoriale, c'est un agencement territorial* » (1980 : 383). Cette considération amène à envisager le territoire lui-même comme un agencement spatial rassurant, une organisation qui permet à chaque individu de considérer son être au monde comme possible et paisible. Cela dit, « mille plateaux », et c'est sans doute cela qui en a fait un des livres cultes de la géographie sociale, semble faire du territoire, de la territorialisation et de la déterritorialisation/reterritorialisation l'unique mode de construction du rapport à l'espace de l'individu, sa spatialité unique, sa spatialisation exclusive. Ainsi, la ritournelle, qu'elle soit « *territoriale* », « *de fonction territorialisée* », « *comptine* » ou « *cosmique* » (Deleuze & Guattari, 1980 : 402–403), n'est qu'une façon de retrouver le territoire, de reconstruire son territoire, lorsqu'on a le sentiment de l'avoir perdu, ou plutôt de s'être perdu dans un monde déterritorialisé que nous reterritorialisons. Si la ritournelle intègre la capacité à « *sortir de l'agencement territorial, vers d'autres agencements, ou encore ailleurs : inter agencement, composantes de passage ou même de fuite* » (*ibid.* : 384), elle occulte en partie la possibilité offerte aux individus de recomposer leurs spatialités selon un registre réticulaire en combinant des temps forts territoriaux et des temps réticulaires, plus incertains, au cours desquels l'individu choisit sa posture et peut aller jusqu'à s'abstraire de l'espace. À moins de considérer ces attitudes d'extraction comme la simple manifestation d'une forme de ritournelle qui ramène l'individu au « *territoire du moi* » d'Ervin Goffman.

Deux mouvements sont à considérer dans cette perspective. Le premier renvoie aux territorialités de vie, ou peut-être plutôt aux localités de l'archipel que se forment les individus. Elles ne sont pas négligeables et revêtent les atours du territoire. Elles témoignent de recentrages, de rétrécissements spatiaux sur les modules de base de notre connexion aux agencements de l'espace. L'extrême est marqué sur le corps, Gilles Deleuze et Félix Guattari évoquent les tatouages pour illustrer cette extrémité, mais pour élargir la pellicule, on peut aussi évoquer les fonctions identitaires endossées par les marques vestimentaires qui opèrent comme des ritournelles pour inscrire chacun dans l'espace, lui assignant une place sociale (Goffman, 1973). Mais il faut sans doute aller plus loin dans ces recentrages sur les îlots de l'archipel en évoquant les exigences posées par les habitants urbains des communes périphériques qui imposent des orientations en matière de services et de normes notamment en termes d'accessibilité numérique. Ces exigences témoignent du resserrement des périmètres de vie pour les individus mobiles qui peut aller jusqu'au renouveau du quartier dans les centres anciens pour les populations plutôt aisées, mobiles et dynamiques (Authier, 2001). Ce recentrage concerne aussi les exclus, assignés à résidence, dont les besoins se concentrent sur de petits espaces que ce soit dans les quartiers dits « sensibles », les plus visibles, ou dans les recoins des campagnes périurbaines où sont installés des familles en difficulté, même si elles sont en accès à la propriété du pavillon qu'elles habitent (Rougé, 2005). Comme le suggère Régis Debray (2010) et même si je ne partage que peu de ses analyses, « *ce sont les dépossédés qui ont intérêt à la démarcation franche et nette. Leur seul actif est leur territoire, et la frontière, leur principale source de revenus [...] La frontière rend égales (tant soit peu) des puissances inégales. Les riches vont où ils veulent, à tire-d'aile ; les pauvres vont où ils peuvent, en ramant [...] Le faible n'a pour lui que son bercail, une religion imprenable, un dédale inoccupable, rizières, montagnes, delta.* »

(*ibid.* : 75-76). Ce sont les exclus de la fluidité sociale, pour reprendre l'expression de Jean Foucart (2009), qui souffrent de ne pas y être intégré et pour lesquels la territorialité s'impose. Cette vision captive des exclus est toutefois à nuancer si on suit « *les fourmis* » d'Alain Tarrus (1992), moteurs d'une « *mondialisation par le bas* » (Tarrus, 2002) qui témoigne, chez une frange importante de migrants, d'une spatialité très largement réticulaire.

Le second mouvement se situe plus au cœur de ce travail et c'est de celui-ci dont il sera question dans un premier temps. Il concerne les territorialités « vécues » que je dirais ici « rêvées » de façon plus explicite. Ce sont les « identités » que l'on adopte, voire que l'on achète, et celles qu'on se fabrique. C'est dans cette perspective que l'on peut parler de ritournelles. Dans une société mondialisée qui effraie, le besoin de se territorialiser, surtout virtuellement, s'affirme dans les esprits plus que dans les pratiques. C'est dans cette optique que je parle de « réchauffement territorial », un principe, voire un syndrome, qui vise à reconstruire un paradis territorial perdu ou qui s'échappe inexorablement. Une fuite éperdue qui interdit à l'individu de penser le monde autrement.

Considérer le discours territorial comme une ritournelle pourrait être considéré comme excessif, voire iconoclaste, au regard de l'histoire de la discipline. La géographie a souvent critiqué les effets de mode qui ont accompagné le concept de territoire (Séchet & Keerle, 2009), et la géographie sociale a dénoncé les dangers d'enfermement qu'il recelait. Mais elle l'a clairement repositionné aujourd'hui sur les valeurs positives de notre société. Ce mouvement peut être considéré comme un retour à la manière dont les auteurs de l'ouvrage fondateur de la « *géographie sociale* » (Frémont et al., 1984) utilisaient le concept de territoire pour évoquer les sociétés stables, que l'on dirait aujourd'hui résilientes. En effet, dans ces sociétés dites stables, c'est-à-dire « *qui s'adapte[nt] sans se renier* » (*ibid.* : 251), le sentiment d'appartenance au territoire « *était fondé sur les rapports entretenus entre la communauté et l'environnement écologique par des relations dialectiques de domination et d'adaptation réciproques [...] était ainsi structuré par l'organisation sociale [...] il existait une double stabilité du social et du spatial assurant cohésion et permanence* » (*ibid.* : 277). Abordé ainsi, le territoire peut accompagner de manière explicite la nostalgie d'une société idéale face à la « *brutalité des changements technologiques, la mobilité de plus en plus grande des populations, les désordres sociaux...* » (*ibid.* : 250) et enrichir la ritournelle.

C'est bien par ce versant que je souhaite aborder ce qui, selon moi, relève aujourd'hui du mythe. Si les mythes sont utiles, ils ont cette tendance à éloigner les individus de la « vraie vie », du principe de réalité, en interdisant le renouvellement des valeurs. En interrogeant l'action publique, les effets de cette ritournelle sont trop importants, voire dévastateurs, pour ne pas tenter d'en révéler les avatars.

2. Quand les territorialités s'inscrivent dans la tête : essai sur la température des territoires

Il ne vous a sans doute pas échappé, et peut-être m'en avez-vous tenu rigueur au fil de la lecture, que je n'ai pas proprement défini le concept de territoire. Je me suis contenté d'allusions, d'évocations en creux qui vont finalement assez bien au concept polymorphe qu'il est devenu. Je souhaitais à la fois laisser votre propre esprit se saisir du propos tout en recentrant l'idée générale sur la question de la spatialité et de sa complexification. Mais il arrive un moment où le territoire s'impose, où je ne peux plus me dérober et après avoir tenté de fuir dans le second chapitre, comme au début de mon aventure de chercheur, je suis bien obligé d'admettre dans ce troisième chapitre qu'il me faut moi aussi m'en (re)saisir.

Territoire : lâcher ce mot pour un géographe note, dénote, connote (menotte ?) la parole et la pensée. Avec lui on s'inscrit nécessairement dans une filiation, dans une école et par tant, dans une définition. Nous avons tous fait l'expérience d'une assemblée qui somme l'imprudent orateur de s'expliquer sur ce qu'il entend par là. Chaque usage insulte une école voire deux. Il est curieux d'observer, si l'assemblée en question abrite aussi des juristes, politistes ou, mieux encore, des élus, leurs visages incrédules devant ce débat très disciplinaire tant pour eux le territoire est une évidence.

Même en s'en tenant à une définition minimaliste qui pourrait être : portion d'espace délimitée et appropriée par un groupe, on ne résout pas tous les clivages. D'un côté se trouvent les tenants d'une acception politique de l'appropriation qui renvoie au pouvoir qui s'exerce sur cet espace, que celui-ci soit social, économique ou politique (Raffestin, 1980 ; Sack, 1986) et qui s'incarne surtout dans la légitimité reconnue d'un pouvoir politique (Cox, 2002b). De l'autre se situe une famille pour laquelle l'appropriation est plus souple, mais introduit une nouvelle distinction. Soit cette appropriation se fait « par les pieds », à travers les pratiques et on reconnaît là les ambigus « *territoires vécus* »⁶¹ de l'INSEE. Soit elle se fait dans la tête, animant les représentations fondées sur une multitude d'indicateurs complexes parmi lesquels l'histoire et la culture, avec leur épaisseur, jouent un rôle déterminant, mais où on trouve aussi la nature, le tout associé à la toponymie (Giraut et al., 2008) qui identifie. Face à ce débat, j'en viens à regretter de ne pas avoir été un défenseur plus zélé de la « *formation sociospatiale* » (FSS) formalisée par Guy Di Méo (1991). Imposer cette construction, que l'on peut comprendre, avec une certaine liberté, comme un outil permettant de tester la qualité territoriale d'un espace, aurait sans doute permis de partager une clé de compréhension plus féconde au sein de notre science.

En effet, cet outil, en combinant des instances relevant de l'infrastructure et des instances composant la superstructure, permet de comprendre ce qui « fait territoire ». Dans une société

⁶¹ Les « territoires vécus » de l'INSEE, dont la première mouture date de 1996, ont pour objectif de faire émerger les pratiques spatiales relevant de l'emploi et des services. L'ambiguïté du terme vécu vient de la confusion avec les « espaces vécus » de la géographie sociale qui prennent en considération la dimension idéelle du rapport à l'espace. Ainsi, ces « territoires vécus » correspondent en fait à ce que la géographie sociale appelle « espaces de vie », dont la dimension territoriale est loin d'être évidente, notamment dans la conscience discursive (Giddens, 1987) de leur appropriation. Il faut ajouter que ces territoires vécus sont en fait la traduction aréolaire d'une somme de mouvements reliant la résidence aux services... dans une logique éminemment réticulaire.

que l'on décrit comme de plus en plus mobile, au sein de laquelle le registre des réticularités domine les spatialités, elle autorise à continuer de penser la chose territoriale en analysant son investissement par les instances de la superstructure. Aujourd'hui, le territoire est une construction essentiellement façonnée par les instances politiques et idéologiques. Sa survivance peut donc être abordée par le jeu des curseurs affectés à chacune des instances, sur une échelle signifiant l'intensité. Lorsque les pratiques effectives de l'espace de proximité se complexifient et font exploser les limites des cadres territoriaux traditionnels, les instances idéologiques et politiques prennent le relais pour faire perdurer les images et le souvenir de ces territorialités. Parmi les mains qui actionnent les curseurs, celles de l'acteur politique sont particulièrement efficaces puisque sa légitimité électorale donc... territoriale, lui confère une capacité énonciative qui fait de lui un acteur (Lévy & Lussault, 2003). Sa légitimité d'acteur confère à son tour à son discours une capacité performative (Austin, 2002).

À partir du moment où l'acteur politique local inscrit son discours dans un cadre spatial institutionnalisé, au sein d'un espace pour lequel l'instance politique est en place, légitime, le jeu des curseurs s'applique essentiellement à l'instance idéologique. Agir sur ce curseur correspond, pour moi, à une montée en température du territoire, si l'on accepte d'affecter à l'histoire et à la culture une certaine chaleur. Je ne partage pas le point de vue général, issu de la géopolitique, que porte François Thuillat (1999) sur le territoire, mais la terminologie qu'il emploie pour évoquer l'attachement identitaire au territoire abonde dans le sens de cette idée d'une montée en température. En effet, son « *désir de territoire* » se décline en « *ardeur* », « *passions* », « *libido* », « *obsessions* » (*ibid.* : 183) qui confèrent au territoire identitaire une certaine forme de chaleur. Cette idée d'une température des territoires repose aussi sur la dimension affective qu'on lui attribue généralement dès lors que sont convoqués le passé, la culture et les symboles. Elle permet de traduire cet effet de nostalgie véhiculé par cette dimension identitaire d'un territoire que certains qualifient de postmodernes (Giraut, 2005). C'est dans cette perspective que je souhaite engager le débat sur la question de la température des territoires. En conclusion de ce débat, je proposerai une schématisation commentée de l'intensité de chacune des instances de la FSS pour les principaux types de territoires abordés ici.

21. Territoires « chauds » versus territoires « froids »

Tout comme les chansonnettes évoquées par Deleuze et Guattari qui constituent des ritournelles pour les enfants qui se les murmurent dans le noir, les histoires que se racontent les acteurs des territoires sont très anciennes. Elles traversent l'histoire pour parvenir jusqu'à nous et sont rééditées sans cesse, réinventées souvent. Elles ont l'épaisseur d'un édredon un peu lourd qui nous recouvre de sa quiétude. Elles apportent à la société cette chaleur dont la modernité serait dépourvue. Ainsi, telle la belle touriste qui croise Jacques Tati dans Playtime, l'individu en guette le reflet sur les murs de verre froids de la cité moderne.

Cette chaleur résonne dans les noms anciens connus de tous, au moins localement : Gascogne, Berry, Provence, Quercy, Soule, Pays basque, Bigorre, Béarn, Périgord... Ce sont des territoires « chauds », des territoires nourris aux légendes, aux mythes et aux personnages qui les ont enchantés : Jacquou le Croquant, Gaston Fébus, les Chouans... Ils s'imposent par leur centre et par les légendes qui les ancrent (et les encrent) plus que par leurs limites géographiques. Ils

sont légitimes par culture et leur chaleur enveloppe la société et la rassure.

Parmi ces territoires « chauds », certains se distinguent en ajoutant la nature à la culture. Les terroirs, en plus des légendes, ont la nature pour eux et le produit issu de la terre comme évidence, surtout si, pour les définir, on ajoute aux conditions naturelles le savoir-faire vernaculaire, comme le suggère Jean-Claude Hinnewinkel (2004). La viticulture a donné à la France des terroirs d'exception pourvoyeurs de produits d'exception puisant dans des savoir-faire ancestraux. Mais à côté des Médoc, Champagne, Saint-Émilion et autre Chateaufort du Pape, la France regorge de petits terroirs qui composent un patchwork de microterritoires porteurs d'une identité dont on observera plus loin le retour. Tursan, Irouléguy, Madiran et Pacherencq du Vic-Bilh pour rester dans le Sud-Ouest, mais chaque région a son vin, pas nécessairement bon, chaque région a son vignoble, pas nécessairement labellisé, mais connu et reconnu, au moins localement comme une entité traditionnelle qui compose la France « chaude » qu'on aime à aimer. « *Il faut ajouter les petits vignobles pleins d'esprit qui aujourd'hui renaissent de leurs cendres dans toutes les régions de France [...] Autant de petits crus originaux et le plus souvent bon marché. Les déguster sur place, dans leur paysage et leur contexte socioculturel, est un plaisir auquel les touristes français ou étrangers sont de plus en plus sensibles* » (Pitte, 2004 : 31).

Ces territoires « chauds » sont des territoires vernaculaires qui pavent le territoire national et résistent à tout. Au temps d'abord, traversant les âges, sans cesse remémorés. Mais surtout aux divers épisodes de la modernité dont ils sont les ennemis, ressurgissant dès qu'elle est en crise. Jean-Marie Miossec rappelle la survivance de la « province » aux coups de boutoir de l'ancien régime : « *L'entité nous ramène plus en amont, dans l'histoire de France, aux anciens fiefs, aux démembrements successifs, dont l'esprit a perduré* » (Miossec, 2008 : 8). Parmi les épisodes modernes les plus marquants figure la Révolution française qui signe une mise en ordre de l'organisation territoriale initiée par la monarchie. Elle se manifeste par une attaque explicite et organisée de l'agencement territorial préexistant. Avec l'avènement de la République, la quête supérieure est celle de la nation. Pour créer l'unité nationale, le choix est fait de « détricoter » les territoires issus de l'ancien régime, marqués par le sceau de la noblesse et de la religion. Finis les baillages, prévôtés et autres généralités ou gouvernements, mais finis aussi, définitivement (?) le recours aux anciennes provinces chargées d'histoire. Place à des outils territoriaux révolutionnaires. La République fabrique et installe de nouveaux territoires. Communes, cantons et départements vont dorénavant paver le territoire national de manière exhaustive, contiguë et emboîtée dans un carroyage volontairement déconnecté de l'histoire et imposé par le sommet. Je ne me permettrai pas de refaire leur histoire, ni même de souligner les paradoxes et les tensions qui ont traversé leurs découpages qui montrent parfois que la chaleur des histoires locales a gardé la main sur les froids ciseaux. Je me contenterai pour cela de renvoyer à Marie-Vic Ozouf-Marignier (1989), Marcel Roncayolo (1997), Jean-Marie Miossec (2008) ou dans un tout autre style à « *la composition française* » de Mona Ozouf (2009) qui ont largement et brillamment analysé cette mécanique.

Ces outils territoriaux sont des territoires « froids ». Ils ont évacué l'histoire jusque dans leurs noms qui font référence exclusive à la nature et mettent en scène les rivières, fleuves et montagnes français. Ils ont remplacé le culturel par le naturel supposé faire consensus en imposant son ordre. Ils participent de la volonté un peu folle de faire commencer l'histoire de France à la Révolution, dans l'esprit hypermoderne de l'éphémère calendrier républicain (Hazareesingh, 2011).

22. *Le principe du réchauffement territorial et ses ressorts*

Mais à cet épisode révolutionnaire et moderne, a succédé une crise cyclique de la modernité qui a conduit à des velléités de retour à la monarchie, à l'empire et autre avatar, mais aussi au bon vieux calendrier grégorien (Cabet, 1840 ; Hazareesingh & Nabulsi, 2010). Cette crise connaît un pic depuis quelques décennies (Berdoulay & Soubeyran, 1994 ; Berdoulay, 1997) qui a pour effet de conférer au territoire des vertus cathartiques qui l'érigent en refuge facile de notre mal-être ou de notre culpabilité devant notre incapacité chronique à retrouver un vivre ensemble que l'on ne peut se résoudre à croire dépassé. Plus on s'éloigne de notre voisin plus on veut montrer au monde qu'on est proche de lui. Plus on s'éloigne de l'histoire de notre société traditionnelle, plus on souhaite afficher sa pérennité. Plus on bouge, plus on veut montrer notre ancrage. Ne peut-on pas traduire ces mouvements contradictoires comme une incapacité de notre société postmoderne (Lyotard, 1979) à assumer son évolution surmoderne (Augé, 1992; Ascher, 1995) ? On stigmatise la perte des valeurs anciennes sans se donner les moyens de construire les valeurs de la société en marche. Ce syndrome se manifeste ici moins par le fait que les territoires « chauds » perdurent et traversent les siècles envers et contre tout, que par le crédit illimité donc ils jouissent pour réinventer des territoires nouveaux. Comme l'exprime Jacques Beauchard : « ...en profondeur, l'ancien territoire n'est-il pas toujours là ? Non seulement en raison d'une identité qui persisterait, mais aussi en raison d'une anthropologie politique attachée aux lieux et aux pays » (2003 : 9).

De leur côté, les territoires « froids » révolutionnaires ont également traversé l'histoire en se renouvelant et surtout en se multipliant. Leur installation dans le paysage territorial français est liée à un triple mouvement qui a enclenché un processus que je nomme « réchauffement territorial » et que je souhaite ériger ici en principe. Le réchauffement territorial désigne le mouvement qui consiste, pour les territoires froids, à s'inscrire durablement dans les représentations sociales par divers procédés discursifs performatifs. Cette performativité est effective du fait de contextes d'énonciations maîtrisés par des acteurs politiques légitimes.

Le premier mouvement consiste dans leur réification par une organisation administrative qui a inscrit leurs centres et leurs limites dans l'espace de vie, celui déterminé par les pratiques d'individus longtemps restés captifs de la proximité topographique. Les services installés dans les chefs-lieux de canton et dans les préfectures de département ont drainé les populations vers ces centres, uniques recours pour les fonctions administratives banales ou plus spécifiques. Trésor public, gendarmerie et plus tard collège ont donné au chef-lieu de canton un rôle incontournable dans la structuration des espaces de vie. À la fois cause et conséquence, les fonctions économiques se sont aussi concentrées dans ces lieux centraux qui ont structuré les campagnes françaises par un tissu de bourgs-centres au dessin christallérien (Christaller, 2005 ; Jousseume, 1998). De leur côté, les départements ont construit un maillage de villes moyennes, parmi les plus denses d'Europe, en dotant les préfectures de fonctions spécifiques, dopant la démographie par les emplois de fonctionnaires associés à l'État déconcentré puis décentralisé (Behar, 2011 ; DIACT, 2007). Préfectures, directions départementales diverses, lycées, hôpitaux, casernes... ont été les moteurs, parfois isolés, de la prospérité tant démographique qu'économique de ces villes moyennes. Que seraient Mende, Aurillac ou Le Puy si elles avaient manqué ce casting ? La réorganisation en marche des services publics touche d'ailleurs au premier

chef ces villes monofonctionnelles dont la raison d'être est avant tout de mailler le territoire d'une fonction publique surtout administrative. Cet « *effet chef-lieu* » (Giraut, 1999, 2005) est puissant dans une société sédentaire dont le recours au centre proche est premier. Ce premier réchauffement joue sur les curseurs des instances géographiques et économiques, imposant des pratiques, structurant une économie et des services publics, produisant des cartes.

Le second mouvement de ce processus de réchauffement des territoires institutionnels révolutionnaires, renvoie à leur intégration dans un discours performatif (Austin, 2002) particulièrement puissant et efficace, véhiculé en premier lieu par l'éducation nationale qui a imposé sa légitimité énonciatrice (Berdoulay, 1981). En même temps que les programmes scolaires évacuaient les spécificités locales, ils participaient à l'unité de la nation par l'apprentissage de ces nouvelles composantes et la négation des anciennes (Ozouf, 2009) participants de l'autoréalisation de la prophétie révolutionnaire (Merton, 1997). Nos parents ou grands-parents devaient être capables de citer toutes les préfectures, voire les sous-préfectures des départements français. Et dans l'organisation scolaire, le canton avait un sens particulier dans l'imaginaire des élèves⁶². J'ai pu montrer par ailleurs (Tesson, 2011), et j'y reviendrai un peu plus loin, comment le numéro de département, pourtant typiquement « froid »⁶³, s'était peu à peu inscrit dans l'inconscient collectif au point de devenir le support de marques vestimentaires identitaires. Il est intéressant de noter que pour en arriver à incarner une identité territoriale, le numéro de département a été véhiculé par l'instrument du développement de nos réticularités, à savoir les plaques minéralogiques des véhicules. Ce second mouvement de réchauffement est à la croisée des instances géographiques et idéologiques. La réification par la carte et la description des paysages sont paradoxalement accompagnées par la géographie vidalienne pourtant plutôt conservatrice des petits pays, fondés sur les petites régions naturelles, qu'elle a elle-même découpés, avant de promouvoir plus tard des régions polarisées (Orain, 2002 ; Ozouf-Marignier & Robic, 1995). Il faut, compléter ce tableau en soulignant que la mode du développement durable, qui s'impose dans les agendas politiques, redonne par ailleurs du crédit à la nature comme levier du réchauffement. Alors que les entités naturelles incarnaient la modernité froide, elles deviennent des éléments d'identification susceptibles d'enclencher un processus de réchauffement.

Pour autant, ces deux mouvements de réchauffement ne suffisent pas à assurer la pérennité de ces territoires que l'on peut qualifier « d'outils ». Ces derniers sont en permanence remis en cause par deux postures radicalement opposées. Tout d'abord, il leur est reproché une inadéquation croissante avec les réalités économiques. Ce grief est totalement en accord avec les raisons qui ont présidé à leur naissance. À ce titre, s'ils n'étaient que des territoires « outils », ils auraient effectivement toutes les raisons de disparaître. La mythique barrière de la journée de cheval pour rejoindre le chef-lieu de département n'a effectivement plus de sens aujourd'hui quand les « chevaux-vapeur » nous amènent en une journée au cœur de l'Europe voire à l'autre bout du monde. C'est d'ailleurs la position des experts qui conseillent les politiques et qui ont renouvelé maintes fois la préconisation du démantèlement du département (Attali, 2008 ;

⁶² Ma mère, née en 1931, qui a longtemps connu sur le bout des doigts « ses » préfectures, racontait souvent comment elle était arrivée deuxième du canton à son certificat d'études primaires.

⁶³ Pour faire référence à la froideur du numéro, il suffit de se remémorer la célèbre phrase du « prisonnier » dans la série culte du même nom : « je ne suis pas un numéro, je suis un homme libre ».

Roncayolo, 1997 ; Warsmann, 2008), de l'abandon des cantons et des regroupements communaux (fusion et intercommunalité). Cette posture prend finalement en considération le jeu du curseur qui affecte l'instance géographique et entame le crédit de ces territoires qui perdent leurs pratiquants. Mais à l'opposé, certaines voix réclament leur tête au prétexte qu'ils ne répondent pas à l'histoire. Loeiz Laurent (2002) préconise le remplacement des départements, « froids » et imposés par le pouvoir central, par les « pays », construits sur les fondements retrouvés de l'histoire et de la culture dans une construction ascendante, décidée dans la chaleur du local. On téléporte la bataille entre jacobins et girondins dans le contexte de notre société contemporaine hypermobile. Par ailleurs, cette idée d'accorder une température au territoire permet aussi, à l'inverse, de comprendre les quartiers sensibles comme des territoires « chauds », réchauffés par des pratiques et une identification voire une stigmatisation exacerbée. L'objectif affiché par les pouvoirs publics est, paradoxalement, de les refroidir en changeant leur nom, en les ouvrant sur la ville, en mixant les populations, en dédensifiant, en détruisant les symboles qui leur étaient attachés.

Cette remise en cause a provoqué un dernier mouvement dans le processus de réchauffement. Il consiste, pour l'instance politique légitimement installée et en charge de ces territoires « froids » patiemment réchauffés, à les nourrir avec les références identitaires de territoires « chauds » parfois englobés, parfois englobants, pour leur conférer une légitimité supérieure. La légitimité perdue des pratiques habitantes doit être reconquise sur le terrain idéologique. Qu'importe si le Français ne pratique plus le territoire, l'important est bien qu'il y croie encore. Ainsi, lorsque l'instance géographique, en partie fondée sur les pratiques des individus, se déconnecte du territoire, l'instance politique actionne le levier de l'instance idéologique pour raviver la flamme et réchauffer son territoire. Il faut, compléter ce tableau en soulignant que la mode du développement durable, qui s'impose dans les agendas politiques, redonne par ailleurs du crédit à la nature comme levier du réchauffement. Alors que les entités naturelles, relevant de l'instance géographique, incarnaient la modernité froide révolutionnaire en servant de fondement aux dénominations révolutionnaires, elles deviennent des éléments d'identification susceptibles d'enclencher un processus de réchauffement. Pour autant, ce recours reste une composante de l'instance idéologique tant la nature est mobilisée pour réifier un territoire évident. Il ne s'agit pas de découper précisément un territoire naturel, mais plutôt de convoquer la nature comme argument idéologique. Les Parcs Naturels Régionaux pourraient être compris comme relevant de cette quête, on voit aujourd'hui qu'ils sont surtout les véhicules d'une identification culturelle et qu'ils ont emboîté le pas du réchauffement.

Le département et ses acteurs, comme je viens de l'esquisser, sont totalement inscrits dans ce processus et c'est sur cet exemple édifiant que je vais appuyer ce principe.

23. Quand la menace gronde, le département rallume la flamme

Les travaux que j'ai menés depuis 2005 sur l'institution départementale⁶⁴ avaient pour objectif de comprendre les ressorts de la résilience de cette institution aujourd'hui vénérable. Le département a été pour moi un laboratoire au sein duquel j'ai pu mettre en lumière les principaux leviers territoriaux mobilisés par les acteurs politiques, vérifiant ainsi la prégnance du registre territorial dans la compréhension de leurs spatialités. C'est à travers cet objet que j'ai pu dégager le principe de réchauffement territorial présenté ici. L'hypothèse qui m'a conduit à travailler spécifiquement sur le département pose comme fondement le principe de l'urgence. Face à une adversité multiforme qui travaille à leur disparition, les conseillers généraux trouvent dans les territorialités anciennes et dans des identités (re)construites, les ressorts de leur pérennité. Je souhaite ici, après avoir présenté les menaces qui pèsent sur le département, montrer comment les conseillers généraux se saisissent de toutes les opportunités d'identification qui s'offrent à eux pour alimenter un discours territorial à vocation performative. Ce dernier vise, par réchauffement, à conforter la résilience départementale. Dans ce jeu identitaire, j'insisterai sur trois éléments qui participent de trois logiques distinctes. Le premier est très réactif et concerne la mobilisation des élus départementaux autour de la modification du système d'identification des véhicules (SIV) et de la disparition de l'identification départementale sur les plaques minéralogiques. Cet obscur et très administratif élément d'identification est devenu en quelques mois de débats un puissant vecteur d'identité pour lequel il fallait se battre. Le second creuse la question de l'identité départementale numérologique, mais cette fois à travers la mobilisation du secteur privé ; qu'il s'agisse de l'accompagnement de la lutte précédente ou de l'avènement de marques vestimentaires reprenant le numéro départemental. Ces deux premiers volets montrent comment tout élément d'identification devient un enjeu majeur propre à réchauffer l'institution départementale par l'identité qu'il véhicule. Le dernier élément a pour objet le recyclage des terroirs locaux, à des fins de réchauffement territorial sous couvert de développement économique, selon un modèle proche du panier de biens formalisé par Bernard Pecqueur (2001).

231. Déclarations d'une guerre permanente

La métaphore guerrière peut être jugée excessive, pourtant force est de constater qu'il s'agit bien d'une « *lutte armée entre groupes sociaux* »⁶⁵. Les défenseurs du département et ceux qui souhaitent sa disparition se livrent bataille en déployant des stratégies souvent élaborées ou des tactiques, selon leur position sociale d'acteurs et leur capacité à agir ou à réagir (Certeau, 1990). Chacun fait valoir ses armes, brandissant la loi, construisant des outils ouvertement destinés à provoquer la perte de l'adversaire ou, plus sournoisement, avancés pour le déstabiliser. Dans cette

⁶⁴ Ces travaux sont organisés en une trilogie dont les deux premiers volets ont été publiés dans les *Annales de Géographie* (Tesson, 2006 ; 2011)⁶⁴ et le troisième a fait l'objet d'une communication à un colloque à Clermont-Ferrand non éditée. Ils sont ici revisités et mobilisés spécifiquement pour alimenter l'argumentation au sujet du principe de réchauffement territorial.

⁶⁵ Selon la définition du Petit Robert

lutte, si on s'en tient à l'histoire récente, le rapport Mauroy (2000) avait donné des orientations et surtout marqué une volonté et une urgence à résoudre les problèmes posés par l'empilement des structures territoriales jugé très coûteux pour l'État et donc pour les citoyens. En revanche, il n'avait pas encore franchi le pas d'une réelle mise en chantier de la déconstruction du « *millefeuille* » selon la terminologie dorénavant employée (Behar et al., 2009).

Depuis 2008 et la publication du rapport Attali (2008), le mouvement a connu une singulière accélération et, dans cette escalade, le département semblait vivre ses derniers soubresauts. Publié en mai, juste avant que le monde ne perçoive les premiers signes de la crise financière latente, ce rapport déclinait un champ très large de mesures susceptibles de « *libérer la croissance* ». Au milieu des 300 décisions tous azimuts, « *la décision fondamentale n°19* » (*ibid.* : 18) et « *la décision n°256* » (*ibid.* : 196) proposaient, en dix ans, la suppression du département pour laisser les coudées franches aux régions et aux agglomérations et réaliser des économies dans l'administration territoriale.

La différence entre ce rapport et celui remis par Pierre Mauroy se situe au niveau du contexte. Jacques Attali publie ses conclusions au cœur du quinquennat de Nicolas Sarkozy qui a fait de la réforme de l'État un de ses thèmes de campagne. Libéral, grand pourfendeur des conservatismes, peu soucieux et peu au fait des problématiques du monde rural et surtout souhaitant marquer sa politique par la rupture, le département semblait une victime désignée. Ce rapport n'est donc pas resté lettre morte et un déchaînement politique a suivi. Tout d'abord, le 8 octobre 2008, la commission des lois de l'Assemblée nationale rendait public son rapport rebaptisé « *pour un big bang territorial* » (Warsmann, 2008). Le 15 octobre, Gérard Larcher, président du Sénat, lançait une « *mission temporaire du Sénat sur l'organisation et l'évolution des collectivités locales* » présidée par Claude Bélot (Krattinger & Gourault, 2009). Et, le 22 octobre⁶⁶, le chef de l'État installait à l'Élysée le « *comité pour la réforme des collectivités locales* » dit « *comité Balladur* ». Ainsi, chaque organe du pouvoir mettait en place sa propre cellule de réflexion et allait procéder durant près de six mois à une vaste consultation nationale pour résoudre le problème posé par les collectivités territoriales, leur nombre et leur empilement. Il faut ajouter à ce panorama la prise de position du président du groupe UMP à l'Assemblée nationale qui a mis en place un « *groupe de travail interne au groupe UMP sur la réforme des collectivités territoriales* » supposé remettre ses conclusions en janvier 2009, soit un mois avant le comité Balladur. Il est intéressant de remarquer au passage à quel point une réforme de l'empilement des structures territoriales révèle l'empilement des organes de l'État lui-même. Ce parallèle laisse penser que les différentes structures de l'État fonctionnent peut-être elles-mêmes comme des territoires, si l'on accepte d'assouplir le concept. Dans cette cacophonie, le département, s'il ne concentrait pas tous les maux, était dans tous les collimateurs et a subi l'essentiel des attaques. Jean-François Copé, le 1^{er} octobre, soit une semaine avant la publication du rapport « Warsmann », était le premier à ouvrir le feu dans les médias⁶⁷, avec le slogan du « *big bang territorial* » promettant l'engloutissement du département dans un trou noir. Mal né, trop petit ou trop grand, trop rural, déconnecté des réalités économiques, concurrencé par les agglomérations et les « pays », le département semblait faire l'unanimité contre lui et le temps du sacrifice politique sur l'autel de l'efficacité, ou de l'efficience diront certains, de l'économie de moyens diront d'autres, avait sonné. Cette déclaration de guerre politique

⁶⁶ Au journal officiel du 24 octobre 2008

⁶⁷ Lefigaro.fr du 1^{er} octobre, Nouvelobs.com du 3 octobre et l'Express.fr du 9 octobre.

promettait de nouvelles batailles. En 2014, le gouvernement de Manuel Valls, après la pause présidentielle, a repris le chantier pour porter, semble-t-il, l'estocade à l'horizon 2021⁶⁸.

D'autres attaques, plus ou moins orchestrées, sont venues se joindre à ces joutes politiques. J'ai pu évoquer, plus haut, la position et l'implication des chercheurs et notamment l'ouvrage de Loëiz Laurent (2002), promettant la fin des départements en prônant le recours au « pays ». Relativement confidentiel et limité à un public scientifique, ce discours anti-départementaliste a été relayé depuis par un autre ouvrage écrit par un fonctionnaire territorial, Mathias Guanz (2009). Le titre : « *faut-il supprimer le département ?* » revêt une certaine ambiguïté si on considère que le point d'interrogation est cosmétique ou marketing puisque la réponse qu'il donne ne souffre d'aucune équivoque, comme en témoigne la citation introductive empruntée à Tocqueville fustigeant le conservatisme constitutionnel. Cet ouvrage, publié chez un éditeur grand public (Larousse), dans une collection abordable (« *à dire vrai* »), a sans doute plus de chance de trouver un lectorat, surtout dans le contexte politique actuel. Depuis les annonces de Manuel Valls (premier ministre) en 2014 sur la réforme territoriale, on ne compte plus les articles de presse et interventions publiques enterrant le département et justifiant cette disparition. L'ultime secousse subie par le département a été le déclencheur de l'intérêt que j'ai pu trouver à poursuivre mes investigations sur ce niveau institutionnel, elle concerne la refonte de l'immatriculation des véhicules avec la disparition du numéro du département comme référent obligatoire de la localisation du propriétaire sur la plaque minéralogique. Cette mesure, a priori technique, a suscité une forte émotion nationale qui a conduit à quelques aménagements sur lesquels je reviendrai.

Cette conjonction d'éléments et ce discours fourni sur des scènes de plus en plus publiques semblaient devoir conduire à une inéluctable disparition de cette institution parmi les plus anciennes de France. Pourtant, petit à petit, en observant les débats, auditions après auditions, au fil des négociations menées sur tous les fronts, le département a refait surface. Au final il a fini par sauver sa tête une fois de plus. Une petite phrase tirée du discours du chef de l'État lors de la clôture du 91^e congrès de l'assemblée des maires de France, le 27 avril 2008, laissait déjà entrevoir une porte de sortie pour ce vénérable territoire avant même le début du grand chambardement annoncé par les rapports sortis peu après : « *Faut-il hésiter entre l'immobilisme le plus total dont on voit bien que ça pose un problème considérable de compétitivité de notre pays et le changement qui conduirait à supprimer les départements ce que personne de vivant n'arrivera à faire ? Parce que l'identité départementale dans un grand nombre de nos régions, notamment dans les départements ruraux, ça compte* »⁶⁹. Ne peut-on pas voir dans ces mots une approche diplomatique en période de conflit ? La métaphore guerrière n'est pas loin d'être utilisée par le chef de l'État lui-même. Le département avait gagné une bataille et le gouvernement de Jean-Marc Ayrault lui avait même rendu la clause générale de compétence et avait éliminé les conseillers territoriaux. Le Conseil général se voyait même rebaptisé conseiller départemental pour accroître la légitimité territoriale de sa fonction. Mais la guerre n'est pas finie et le dossier a été rouvert par le gouvernement de Manuel Valls qui programme maintenant leur disparition.

C'est ce contexte qui m'a conduit à voir dans le département un laboratoire efficace pour

⁶⁸ Il est bien difficile d'écrire un texte sur cette question tant l'actualité est mouvante, rendant caduc le propos à la minute où il est écrit. L'entreprise est d'autant plus compliquée que la résilience du département est grande et rend, à son tour, caduques toutes les mesures de destruction que l'on pensait voir aboutir. J'ai l'habitude de dire qu'à l'enterrement des départements, je ne verserai une larme qu'une fois le cercueil recouvert.

⁶⁹ La vidéo du discours était accessible sur le site de l'Élysée

identifier les contours de la territorialité politique. Toute la discussion porte en effet sur la survivance d'un territoire, mais, qu'on le juge obsolète ou qu'on le considère comme la bonne échelle, jamais n'est réellement remis en question le registre territorial de spatialité de la sphère politique. Quels que soient les arguments mobilisés, les réticularités ne sont pas prises en considération, le seul levier d'action concerne la taille de la maille.

232. L'étrange et inattendu jeu du numéro

On peut sans doute voir aujourd'hui dans la résilience du département 220 ans après sa création, la rencontre rare de deux dimensions du territoire : celle fondée sur le pouvoir politique et sur la limite spatiale et celle, historiquement portée par les géographes, fondée sur le sentiment d'une appartenance, sur l'espace vécu cher à la géographie sociale, lentement façonnée par des discours performatifs multiples et intégrée par les populations comme une réalité. Le département n'incarne-t-il pas un des rares niveaux de conscience spatiale collective et partagée pour les Français ? Mais la persistance des attaques montre que la guerre est loin d'être finie et les acteurs du département cherchent encore à renforcer sa légitimité selon le principe du réchauffement territorial présenté plus haut. Dans ce jeu permanent, une bataille récente a eu lieu autour de la question du numéro qui identifie le département et participe de son identité. Deux dimensions sont à prendre en considération. La première concerne la restructuration du SIV dont la refonte a fait disparaître l'identification départementale. La seconde est incarnée par la marque vestimentaire identitaire « 64 » dont le succès participe de l'intégration du département dans un imaginaire identitaire collectif.

•Le département : un numéro à usage public utilisé à des fins d'identification

Avant la réforme survenue en 2009, le numéro du département était associé à la plaque d'immatriculation des véhicules depuis 1950. Chaque véhicule était ainsi localisé, arborant le numéro du département dans lequel habitait son propriétaire. Le changement de département du propriétaire ou la cession du véhicule à un individu habitant dans un autre département entraînait son changement d'immatriculation et une nouvelle localisation. Au-delà de l'immatriculation des véhicules, ce numéro est avant tout utilisé pour désigner un territoire administratif, c'est un code qui simplifie la désignation. Cet usage public n'est pas sans répercussion sur l'identité des individus puisque ce numéro figure également dans chaque adresse à travers les deux premiers chiffres du code postal de la commune⁷⁰. Pendant de nombreuses années, le concours d'entrée aux « PTT » passait par une connaissance parfaite des correspondances entre le numéro et le nom, assortie de la préfecture et des sous-préfectures. Au-delà de ce concours, cette connaissance faisait partie des programmes de géographie du primaire, ce qui a participé à son inscription dans la société. Il apparaît aussi dans le très individuel et très identifiant « numéro de sécu ». Dans ce dernier cas, il figure après le genre, l'année et le mois de la naissance et avant le code de la commune et le numéro d'enregistrement. Ce numéro est donc à usage public et il est très répandu

⁷⁰ Pour être tout à fait précis quelques communes françaises ont un code postal qui ne correspond pas au département dans lequel elles sont situées, mais à celui du bureau de poste qui distribue leur courrier. Dans un souci de rationalité, ces communes, rares et plutôt dans des zones de montagnes, sont desservies par le bureau de poste le plus facilement accessible.

pour désigner les différents services de l'Etat ou les structures ou associations ayant des antennes départementales. On va parler, par exemple, de la DDTM 64 ou du SDIS 33.

L'intérêt que je porte à cette plaque minéralogique provient du changement intervenu le 15 avril 2009⁷¹ qui a marqué l'entrée en vigueur d'une nouvelle numérotation faisant disparaître la localisation du véhicule. En effet, la logique du nouveau SIV est radicalement différente de la précédente. Chaque véhicule se voit désormais attribuer une identification définitive dès sa mise en service et jusqu'à sa destruction, ou sa cession à l'étranger. Composé d'une séquence de « deux lettres – trois chiffres – deux lettres » (AA-111-AA), la localisation départementale n'entre plus dans le SIV. Cette mesure technique a suscité une levée de boucliers de la part d'une grande partie de la classe politique qui a vu dans cette disparition une nouvelle atteinte à cette institution déjà fragilisée. En effet, le numéro de département est largement entré dans les mœurs des citoyens, et les plaques d'immatriculation ont largement contribué à l'inscription sociale de ces numéros. Les acteurs départementaux ont usé de cette corde identitaire pour obtenir le maintien de l'identifiant départemental et sont parvenus à une victoire relative dont il est aussi intéressant d'analyser les conséquences.

• *Ce que révèle la lutte contre la disparition du numéro*

L'annonce de la disparition des numéros sur les plaques d'immatriculation a tout de suite conduit à une mobilisation des élus locaux, mais aussi des parlementaires. Un collectif baptisé « *jamais sans mon département* » s'est constitué en lobby avec site Internet⁷², pétitions et sondages.

Le collectif fait état d'une abondante participation des élus, avec 221 parlementaires (soit à peu près un quart⁷³), 34 conseils généraux en tant qu'institution (9 membres et 25 associés) et le soutien de l'assemblée des départements de France, sans compter de nombreux maires essentiellement ruraux. Dans cette opération de lobbying, ce collectif a reçu le soutien du magazine Auto Plus, allié inattendu (?) qui a commandé un sondage à l'IFOP concernant l'attitude des Français relativement à la disparition annoncée des numéros de départements sur les plaques d'immatriculation. Publiés le 20 mars 2008, les résultats ont été largement repris par la suite et ont fait office de référence pour l'association et pour la presse dans son ensemble. En effet, une lecture rapide des résultats montre que 71% des Français regrettent cette suppression contre 7% seulement qui l'approuvent. Les 22% restants se montrent indifférents. Automatiquement ce sondage est devenu une arme pour les départementalistes et donnait des arguments en faveur d'un compromis.

Ce lobby a été suffisamment puissant pour, non pas faire reculer totalement l'administration, mais pour la faire fléchir. En effet, la ministre de l'Intérieur de l'époque⁷⁴ fut très attentive à la mobilisation nationale orchestrée autour de cette question devenue sensible, et, sans finalement (étrangement ?) beaucoup opposer de résistance, a proposé une mesure de compromis qui avait déjà été suggérée par le ministre des Transports en 2007. Comme le soulignait R. Maillé,

⁷¹ Initialement prévu au 1^{er} janvier 2009 ce changement a été différé. Les raisons invoquées font état d'un répit accordé aux concessionnaires durement touchés par la crise économique de la fin de l'année 2008. Cette mesure ne concerne que les véhicules neufs, les véhicules plus anciens ne sont entrés dans le système qu'à partir du 15 octobre 2009 et seulement lors de leur cession ou du déménagement du propriétaire.

⁷² <http://www.jamaissansmondepartement.fr/>

⁷³ Sénat et assemblée nationale confondus

⁷⁴ Michèle Alliot-Marie

coprésident du collectif « *jamais sans mon département* », lors d'un entretien accordé à LCI.fr le 28 octobre 2008⁷⁵, la victoire acquise dans cette bataille est celle du politique sur le technocrate : « *la politique a primé sur la technocratie* ». Mais la mesure prise a des conséquences qui ne sont pas anodines et n'a pas réellement satisfait les élus mobilisés. Ces derniers ont manifesté leur mécontentement sur deux points précis, mais n'ont finalement pas pu développer un discours sur le fond du problème.

Le premier point de désaccord, dans ce qui n'a semble-t-il pas été une réelle négociation, porte sur la mention elle-même. Si celle-ci est obligatoire, le propriétaire pourra choisir le département indépendamment de son lieu d'habitation et, en cas de cession, le nouveau propriétaire ne sera pas tenu de modifier la plaque d'immatriculation. Cette désolidarisation du lieu de vie du propriétaire et de la mention figurant sur sa plaque correspond finalement assez bien aux réticularités marquant les spatialités de la société actuelle et à la manière dont l'individu vit sa territorialité rêvée et déconnectée de ses pratiques spatiales. Ainsi, chacun pourra afficher son département de cœur, participant de son espace vécu et d'une identité peu visible, sans pour autant que celui-ci corresponde à son espace de vie, pratiqué au quotidien. C'est la raison pour laquelle on rencontre aujourd'hui en métropole des plaques minéralogiques portant les logos et numéros des départements d'outre-mer, mais aussi beaucoup de plaques corses⁷⁶. Par ailleurs, et plus probablement, l'individu pourra aussi ne pas attacher d'importance à cet identifiant et laisser le concessionnaire choisir l'identification locale lors de l'achat d'une voiture neuve et ne pas changer la plaque lors de l'achat d'un véhicule d'occasion... sauf incompatibilité identitaire majeure.

Le second point de désaccord est intéressant, car l'argumentaire développé ne peut pas, au final, porter sur le fond du problème. En effet, le décret a adjoint au numéro de département le logo de la région dans laquelle il se trouve. Ceci a pour effet de réduire considérablement la taille du numéro puisque celui-ci se situe en dessous du logo régional. Le collectif s'est mobilisé sur la taille du numéro qui ne sera pas lisible à distance réglementaire sur un véhicule en mouvement. Même si on peut se demander où est le problème puisque cette partie de la plaque n'est pas « officielle ». Pourtant le problème est sans doute ailleurs. En ouvrant la plaque d'immatriculation à un identifiant régional, le gouvernement donne aux régions un support de visibilité dont elles étaient exclues. Au moment où la question de la suppression d'un niveau du « *millefeuille* » semble donner du poids aux régions, la solution choisie n'est pas anodine. Je n'ai pas trouvé de traces évidentes d'un réel lobby régional, la manœuvre a donc été soit très souterraine, soit descendante. Si la seconde hypothèse était vérifiée, la mesure technique initiale s'est bel et bien transformée en arme politique de mise en scène de la région. Ceci expliquerait peut-être la faible résistance du ministère de l'Intérieur. Les élus mobilisés, s'ils ont été tentés de ne pas accepter cette solution et de poursuivre leur combat, ne pouvaient décemment pas se positionner sur le fond dans la mesure où l'institution régionale a une légitimité tout aussi grande que le département. De plus, cette cohabitation était finalement en phase avec l'éphémère figure du

⁷⁵ <http://tf1.lci.fr/infos/france/societe/0,,4141033,00-le-politique-a-prime-sur-la-technocratie-.html>

⁷⁶ Certaines enquêtes (Figaro du 10 avril 2014) montrent que le choix des plaques 2A ou 2B avec la tête de maure renvoie essentiellement à une image véhiculée par les corses : « *avec un 2A ou un 2B les automobilistes sont persuadés qu'on ne les embêtera pas* » *quelqu'un que l'on embête pas* », « *on dit le Corse prompt à réagir et peu enclin à se laisser marcher sur les pieds* ». Les conducteurs s'emparent de cette image qui vaut message de mise en garde adressé aux autres automobilistes. On est loin d'une identité revendiquée mais proche de l'image qu'une identité véhicule.

conseiller territorial promue par la loi du 16 décembre 2010, mais enterrée par le gouvernement suivant. Pourtant cette solution fait directement entrer les deux collectivités en concurrence sur un média dont on pourra sans doute, à terme, évaluer la performativité du discours qu'il véhicule. Certes, aujourd'hui les logos régionaux sont peu connus en dehors de leur propre espace, mais cette publicité inespérée ne va-t-elle pas conduire à une reconnaissance plus forte alors même que le département, qui a aussi parfois investi dans des figuratifs du même type, restera un numéro ? Le conseil général de Vendée, dont le double cœur est relativement connu et reconnu et qui s'est impliqué dans le collectif « *jamais sans mon département* » a même demandé sans succès à voir figurer son logotype en lieu et place du numéro 85. Il faut passer par des artifices autocollants, très répandus en Vendée, pour remédier à ce problème. Le double cœur venant d'ailleurs plutôt remplacer le logo régional.

Ainsi, la bataille du numéro en tant que référent public a montré l'effet d'une mobilisation politique accompagnée d'une expression citoyenne révélée par le sondage IFOP, mais aussi par de nombreux échanges sur de nombreux forums qui lui ont été consacrés sur Internet. Mais elle a montré aussi comment une mobilisation a débouché sur un compromis qui vient fragiliser au final l'institution départementale. Cette fragilisation passe non pas par une disparition, mais par le partage de l'espace dédié à la localisation géographique avec l'institution régionale. Ce partage de l'affichage fait entrer dans un jeu, dont elle était exclue, une collectivité qui a les faveurs de l'État et qui est désignée par tous comme le niveau pertinent de la décentralisation du pouvoir. La région, beaucoup plus jeune que le département, ne jouit pas de la même reconnaissance que lui, la nouvelle plaque d'immatriculation lui offre un support de communication supplémentaire. Dans l'ère actuelle de la compétitivité et de la compétition des territoires, cette petite victoire dans la bataille du numéro pourrait, au final, piéger le département au profit de la Région. Reste à savoir comment la question des plaques et de leur renouvellement va être réglée avec la réforme des régions en discussion.

Mais le numéro de département bénéficie aujourd'hui d'un nouveau ressort identitaire porté par le secteur privé qui entre dans le jeu et participe du discours performatif.

• *Le secteur privé au secours du département assiégé*

Le meilleur signe de l'importance symbolique du numéro départemental est la pénétration de ce dernier dans la sphère privée. Ce passage témoigne du potentiel du numéro comme vecteur de profits en même temps qu'il lui garantit une grande visibilité. Or les numéros de département ont connu récemment un regain d'intérêt de la part de la sphère marchande qui a relancé leur intérêt identitaire tout en montrant la réserve symbolique qu'offre toujours l'identification départementale. Deux manifestations de cet usage privé du numéro peuvent être isolées. La première se situe dans la continuité du propos du point précédent. En effet, la presse locale, mais aussi une nuée de petites entreprises ont pris le relais de la sphère publique pour appuyer le maintien du numéro sur les plaques d'immatriculation ou, du moins, favoriser son affichage. La seconde change de registre puisqu'elle fait du numéro une marque qui s'affiche. Dans le mouvement global des marques vestimentaires à vocations identitaires, les marques exploitant les numéros de département se développent en jouant sur des valeurs identitaires conférées à cette institution et confirmant son puissant réchauffement.

Lorsque la décision de changer le SIV a été prise, les conseils généraux se sont mobilisés. Au-delà des pétitions et des mobilisations dont j'ai pu parler, certains d'entre eux ont choisi d'éditer un autocollant reprenant le numéro, souvent associé à un slogan pour que les habitants puissent afficher leur identité départementale, ainsi que leur mobilisation pour la préserver à l'arrière de leur véhicule (Figure 5)⁷⁷. On remarquera que le département de l'Aude ne s'est pas contenté de reproduire le numéro en lui adjoignant « *le Pays Cathare* » marque déposée à l'INPI par le Conseil Général. La distribution de ces autocollants s'est faite généralement par le biais du magazine du conseil général et/ou par une démarche volontariste à partir du site Internet du conseil général.



Figure 5 : réactions des institutions au nouveau SIV

Quelques exemples d'autocollants proposés par les conseils généraux

Dans cette démarche d'affichage, la presse locale a parfois pris le relais. Ainsi, dans sa zone de distribution, le journal Sud-Ouest a diffusé, avec le numéro de « *Sud-Ouest Dimanche* » daté du 28 septembre 2008, un autocollant propre à chaque département sur lequel figurait le numéro ainsi que le slogan « *mon [numéro de département], je le garde* ». Cette initiative est intéressante pour mon propos, mais aussi parce qu'elle fait écho localement au positionnement du groupe « Pyrénées Presse », concurrent de Sud-Ouest, qui milite ouvertement pour le Béarn

⁷⁷ Sur cette question des identités automobiles, je renvoie à mon blog - <http://identiteautomobile.over-blog.com/>

avec le logo et le slogan « *le Béarn, j'y crois* » lancé par la République des Pyrénées, journal local desservant les parties béarnaise et souletaine du département des Pyrénées-Atlantiques.

De nombreux articles ont accompagné le changement du SIV et la presse locale a largement véhiculé un discours favorable au maintien du numéro de département. Dès octobre 2007, soit un an avant que la ministre de l'Intérieur dévoile la manière dont la localisation géographique allait apparaître sur la plaque, le ministre des Transports avait laissé entendre qu'une identification locale pourrait figurer sur la plaque. Le journal Sud-Ouest s'est immédiatement saisi de l'information pour lancer la question fondamentale dans les Pyrénées-Atlantiques : « *quel emblème pour le 64 ?* ». En effet, à ce moment-là, il semblait que le choix allait être laissé au département pour faire apparaître soit le numéro, soit un logotype. Dans un département bicéphale et bi-identitaire, la question se posait de savoir si on allait choisir la croix basque, l'Ikurriña (drapeau basque) ou les deux vaches béarnaises. Bien entendu, le Conseil Général, par la voix de son président, défendait le « 64 » fédérateur des deux identités et considéré comme « *un symbole* » disposant « *d'une véritable notoriété* ». Le 13 mai 2008, Sud-Ouest publiait un article occupant deux de ses pages régionales intitulé « *touche pas à ma plaque* ». Si les bienfaits du nouveau SIV, notamment la simplification de la procédure administrative sont évoqués, il est surtout fait état de la mobilisation des élus et des diverses opérations mises en place dans les départements.

Sans être exhaustif dans cette revue de presse, il est important de souligner que la République des Pyrénées s'est aussi mobilisée, avec peut-être plus de ferveur encore. On peut citer un article paru le 20 mars 2008, intitulé « *le 64 poussé à côté de la plaque* » dont la teneur est très offensive contre le nouveau SIV. Les propos s'appuient sur de nombreuses citations d'élus évoquant leur attachement au numéro. Il met également en scène la position du comité départemental du tourisme qui accueille la mesure comme une mauvaise nouvelle, évoquant là aussi la notoriété de ce numéro 64 qui s'affiche comme une marque.

On peut considérer ces soutiens comme relativement cohérents de la part d'une presse revendiquant assez facilement un attachement local qui se reporte ici sur l'échelon départemental. Cette presse locale épouse volontiers l'opinion de son lectorat autant qu'elle la façonne. Mais elle participe de ce fait à la performativité du discours départemental.

D'autres initiatives plus anecdotiques, même si elles témoignent d'une mobilisation privée, ont vu le jour. On peut citer, sans soucis d'exhaustivité non plus, l'émergence de groupes sur le réseau social Facebook, notamment autour du « 64 », et d'un site Internet : « *jaimemondepartement.com* » qui propose d'éditer un autocollant avec le numéro de département pour la modique somme de 2,5 euros tout de même. Cet autocollant reprend l'esprit d'une plaque d'immatriculation pour compléter la plaque officielle. Il faut noter que, depuis la mise en place du nouveau SIV, une véritable économie de la plaque d'immatriculation a vu le jour sur Internet ou dans les stations services proposant des décalcomanies qui peuvent être collées à la place du numéro ou du logo de la région pour afficher une identité autre. Sans avoir mené d'enquête approfondie à ce sujet, les premières observations montrent que c'est bien le logo de la Région qui est masqué par l'Ikurriña ou les deux vaches béarnaises et non le numéro du département. Ces exemples ne sont pas isolés, j'aurais pu en présenter d'autres, mais leur importance dans le discours départemental est relativement faible, même s'ils témoignent tout de même du frémissement du marché. Lorsque le marché se saisit d'une opportunité, cela signifie souvent qu'il

y a du profit à trouver là. Mais l'initiative la plus marquante est sans doute la prospérité de la marque « 64 ».

Les marques vestimentaires : une mode qui sert les desseins départementalistes

La mode des marques vestimentaires, explicitement ou implicitement fondées sur une identité géographique, s'est développée à la fin des années 1990. Le Sud-Ouest de la France regorge de ce type de marques, qu'elles soient associées à la fête ou à des références culturelles très marquées. Ainsi, ont fleuri sur des tee-shirts, chemises et autres vêtements ou accessoires de multiples références culturelles du Sud-Ouest. On trouve la marque Paseo fondée à Bayonne en 1999 et inspiré par la tauromachie avec trois têtes de taureaux comme emblème. Le concept est également décliné dans la restauration avec deux bars-restaurants à Anglet et Bordeaux. Plus récemment, en 2002, la marque « *Adisbatz* » (bonjour et au revoir en occitan) met en scène des personnages coiffés du béret occitan. Le Sud-Ouest n'est pas la seule « région » de France où on défend l'identité par le vêtement. Pour évoquer deux exemples, la célèbre coiffe bretonne est mise en scène sur un personnage pour la marque « *A l'aise Breizh* » fondée en 2003 et, dans l'esprit du « parler patois », la marque « *A'rvî Pâ* » (au revoir savoyard) a été déposée en 2007 à l'INPI. Ainsi, si l'identité « banlieue » est plutôt fondée sur les marques internationales réappropriées par les groupes, ou si les vêtements identitaires produits en banlieue ont des références plutôt urbaines et globales⁷⁸ (Chapignac, 2003), l'identité des marques en province repose sur la culture et la géographie.



Figure 6 : le logo de la marque déposée par Bil Toki

Dans ce contexte identitaire, le département a trouvé une place par l'intermédiaire du succès de la marque « 64 » créée à la fin des années 1990 (Figure 6). En effet, si les marques évoquées plus

haut, qui sont de plus généralement postérieures, convoquent l'identité culturelle, « 64 » fait explicitement référence au numéro du département. Le directeur de Bil Toki, la société propriétaire de la marque, a vite compris qu'il tenait un concept fort et a accompagné les lignes de vêtements siglées « 64 » d'accessoires et autres « goodies ». Les autocollants distribués lors de l'achat de vêtements sont vite apparus sur les véhicules. Si le « swoosh » de Nike est plus connu que le « 64 », ce dernier est devenu un véritable signe de reconnaissance, notamment pour les Basques et les Béarnais exilés dont le véhicule n'est pas immatriculé dans les Pyrénées-Atlantiques. Mais au-delà de son existence, qui pourrait la ranger dans la catégorie des coups marketing, comme certaines marques évoquées plus haut, c'est bien le succès du concept qui impressionne. Je ne reviendrai pas sur les éléments clés de cette saga ni sur les prolongements juridiques qui sont très

⁷⁸ Sauf pour le 93 qui a fait l'objet depuis une dizaine d'années de multiples dépôts de marque sous la forme numérique avec le même figuré que 64 (dans un cercle, à noter que le dépôt a été fait à l'INPI à Toulouse) en 2003, ou sans en 2006, ou en décomposant les termes « neuf-trois » (avec un tiret) en 2000, « neuf trois » (sans tiret), mais aussi par la même personne « neuf 3 » ou « 9 trois » en 2004, ou « I love 93 » en 2008, le tout par des individus différents.

signifiants, vous trouverez une analyse plus circonstanciée dans la publication déjà citée (Tesson, 2011).

Il est important de retenir ici que le fait qu'une société comme Bil Toki se saisisse du numéro de département comme marque identitaire témoigne de l'efficacité d'un processus de « réchauffement territorial » orchestré par les acteurs nationaux d'abord et locaux ensuite. Mais au-delà de cet élément générateur, le discours porté par cette marque rejoint le discours territorial initial pour renforcer son caractère performatif. Et, finalement, qu'importe si les valeurs véhiculées par cette marque sont plutôt basques et surf, et que le département des Pyrénées-Atlantiques n'est, de fait, ni totalement englobant ni totalement englobé par le concept développé. C'est peut-être même ce décalage qui a provoqué l'adhésion, car finalement, les Béarnais ont adopté la marque sans réticence puisqu'elle les représentait aussi, et les Landais l'ont adoubee également puisqu'elle portait des valeurs partagées. Au final, la marque « 64 » est devenue en quinze ans une référence locale et nationale⁷⁹. Les tee-shirts, chemises et sacs siglés du logo sont présents un peu partout et chacun met derrière l'identité qu'il souhaite : basque souvent, béarnaise parfois, surf, rugby et vacances la plupart du temps. Il est intéressant de noter que cette marque est souvent le signe de reconnaissance de ceux qui sont passés par là, notamment les touristes. Comme une identité fugace qu'on achète et que l'on va afficher ailleurs avec peut-être un peu plus d'épaisseur territoriale et de chaleur que les tee-shirts siglés « *Hard Rock café* » ou « *I love London* ». C'est aussi un signe affiché par les « exilés », étudiants ou travailleurs, obligés de quitter le « pays » pour continuer leurs études ou trouver du travail. Par là, cette marque devient la référence d'une des accroches spatiales de nos réticularités. D'ailleurs, de « vrais » Basques en viennent à déplorer sur certains forums Internet que cette marque soit un souvenir comme un autre, quelque chose qu'on ramène, qu'on arbore fièrement sur soi et/ou sur son véhicule. Toujours est-il que, sans prétendre défendre le département comme entité, la société Bil Toki a profité d'une référence partagée et a réussi un coup marketing impressionnant. Ce dernier vient, au final, alimenter le discours départemental et renforcer de manière inattendue sa performativité et son réchauffement alors même qu'il est, la plupart du temps, mobilisé par des individus mobiles, touristes et expatriés, portant sur leur corps la marque d'un des points d'ancrage de leurs réticularités.

• En guise de conclusion : les troubles identitaires d'une société mobile

Qui a gagné la bataille du numéro ? Le département par le biais des acteurs publics et privés a fait montre, une fois de plus, d'une belle mobilisation, certains parleront d'inertie. Mais il semble que le gouvernement ait abandonné la stratégie pour faire preuve d'un étonnant sens tactique, pour reprendre les deux concepts développés par Michel de Certeau (1990). En effet, en imposant le logo régional au-dessus du numéro de département sur la plaque d'immatriculation, il offre une visibilité inespérée au niveau territorial qu'il souhaite promouvoir. Par-là il déroge à « *la règle des 1-3/2-4* » (Giraut, 2005 : 217) puisque le premier niveau s'associe au second pour dévaloriser le troisième⁸⁰. Dans notre société postmoderne ou hypermoderne, en tout cas

⁷⁹ Peugeot a sorti une série spéciale de sa 207 siglée 64

⁸⁰ Cette règle considère que les alliances sont généralement emboîtées. Deux niveaux s'associant pour fragiliser le niveau intermédiaire. Je montre plus loin que cette règle est parfaitement respectée dans le cas de la combinaison Région/Pays contre le département.

hypermobile, l'identité géographique des individus se construit presque indépendamment de leur pratique effective de l'espace, on est surtout « d'ailleurs » avant d'être « d'ici » et on s'achète facilement un attachement comme le montre le succès de la marque « 64 ». Le SIV comme les marques vestimentaires viennent à point pour accompagner cette déconnexion. Chacun peut désormais afficher l'identité qu'il souhaite sur lui comme sur son véhicule, y compris sur la partie la plus officielle de ce dernier : la plaque minéralogique. Déjà les coffres de certains véhicules témoignent de troubles identitaires ou du moins d'identités complexes⁸¹.

La cacophonie et la multi-identification ne favorisent pas, selon moi, le département. Les défenseurs de ce dernier ne peuvent pas avoir de stratégie, ils sont sur la défensive, obligés d'aiguiser leur sens tactique dont l'épisode de la plaque a montré les limites. On les dit conservateurs, mais ils sont, en fait, réduits à une guérilla rurale, avec des armes d'un autre temps : identité, appartenance, fierté locale, terroir... Ils bricolent un réchauffement de la dernière chance. Dans un contexte postmoderne, ces cordes sont encore sensibles, mais les registres ne sont pas les mêmes et l'accord se fait sur une méprise. En effet, alors que le numéro de département s'affiche partout, il renvoie de plus en plus à la dimension idéale de nos spatialités. Plus l'individu s'engage dans un registre réticulaire, plus il s'accroche à ce symbole qu'est le numéro. Cela témoigne tout de même d'une forme de réussite de l'opération de réchauffement territorial du département, lente et patiente, mais cela peut aussi renforcer l'idée qu'en entrant au panthéon des territoires « chauds », il est peut-être temps pour lui de quitter définitivement la réalité des espaces de vie pour se réfugier uniquement dans notre imaginaire. Le département ne peut-il pas aujourd'hui disparaître tout en continuant à exister dans l'esprit nostalgique d'une société en quête d'ancrage, subissant le sort des provinces qu'il avait lui-même remplacées, mais dont on parle encore ?

Mais le département a encore quelques cordes à son arc pour organiser son réchauffement et le terroir, territoire originel et mythique issu de la terre nourricière, est lui aussi mis à contribution.

233. Quand le département recycle ses terroirs

Pour continuer sur le principe du « réchauffement territorial », une autre manière de mettre en scène le département dans une démarche identitaire consiste à organiser la rencontre entre des territoires « chauds » reconnus et labellisés (les terroirs) et le cadre institutionnel départemental. Sur ce point, le Sud-Ouest propose quelques cas assez intéressants de tentatives de ce type qui témoignent de l'émergence d'un modèle que l'on peut rapprocher du « panier de biens » développé par Bernard Pecqueur (2001). J'ai eu l'occasion de travailler sur une opération de ce type, menée dans le département des Landes, par l'intermédiaire de l'association « *Qualité Landes* ». Hébergée par la Chambre d'Agriculture des Landes et essentiellement financée par le Conseil Général des Landes, cette association regroupe les organismes de défense et de gestion (ODG) des produits bénéficiant d'un signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Depuis quelques mois, on a pu remarquer une recrudescence de ce type de démarche, portées par des structures institutionnelles différentes et qui ont connu des accueils mitigés (un label Sud-

⁸¹ Voir mon blog (op.cit.)

Ouest imaginé par les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées ; une marque Pays basque initiée par le Pays Pays basque). Il est intéressant de revenir aussi sur ces démarches dans la mesure où elles proposent des formes de convergences territoriales qui ont pour objectif un soutien mutuel entre terroir et territoire institutionnel, même s'il ne s'agit pas du département. L'hypothèse qui conditionne ces rapprochements repose sur l'idée que cette association sera « gagnant-gagnant » en dépit des petits arrangements territoriaux nécessaires pour que cela fonctionne.

Je propose de partir du département et de l'exemple de « Qualité Landes » pour ensuite ouvrir sur ces quelques cas plus récents dont le succès est plus mitigé. Il sera intéressant d'analyser les réticences qu'ils rencontrent dans la mesure où elles sont signifiantes pour mon propos.

• « *Qualité Landes* » : le panier de biens labellisés pour réchauffer le département⁸²

L'idée de départ est assez simple : mettre dans le même panier l'ensemble des produits bénéficiant d'un SIQO au sein d'un département pour en assurer une promotion collective (Sarrazin, 2007)⁸³. On retrouve le modèle du panier de biens (Pecqueur, 2001) dans lequel l'écrin serait le département. Pourtant, si on utilise le modèle dans le détail et avec la finesse que lui a attribué son créateur, on peut se demander si ce cas de figure ne comporte pas quelques aménagements susceptibles de révéler un processus de réchauffement du territoire institutionnel. En effet, alors que le panier de bien a plutôt vocation à promouvoir les produits, il semble que l'objet de la promotion glisse ici vers l'institution départementale elle-même.

Le modèle du panier de bien

Pour Bernard Pecqueur et Amédée Mollard, le panier de bien consiste en une offre de biens, composite et située, destinée à créer une valeur ajoutée du fait de l'association des biens et du territoire dans lequel ils sont produits et vendus. La valeur ajoutée est plutôt envisagée du côté des produits, le cadre institutionnel territorial offrant une lisibilité par le label et un débouché sur le marché local surtout lorsque celui-ci bénéficie d'une attractivité touristique. Il s'agit donc d'une offre située qui la distingue du label type AOC ou IGP dont le marché est plutôt extérieur. Les démarches de type « panier de biens » se développent essentiellement dans des territoires ruraux, souvent initiées par des « Pays » ou « Parc Naturels régionaux » (PNR) (Roux et al., 2006) dont la notoriété s'est installée souvent par l'intermédiaire d'un nom « chaud » qui leur confère un signe extérieur d'identité propre à en faire une destination touristique et à qualifier les produits du panier. Par l'intermédiaire du panier de biens, les produits locaux bénéficient d'un affichage d'origine avec un cahier des charges plus ou moins contraignant, mais à vocation plutôt locale⁸⁴.

L'exemple de « *Qualité Landes* » permet de revisiter ce modèle du fait, d'une part, de

⁸² Le département des Landes n'est ni le seul, ni le premier à avoir mis en place ce type de démarche et l'on assiste même à une recrudescence de l'exploitation du modèle comme le précise deux articles de presse sortis au moment de la création de la marque « Sud-Ouest » par les conseils régionaux Aquitaine et Midi-Pyrénées : *Les Echos* du 23 février 2012 et *Stratégies* du 22 février 2012.

⁸³ Je suis tombé par hasard et bien après avoir communiqué sur cette question au colloque de Clermont-Ferrand et même après avoir rédigé ce passage, sur ce texte de François Sarrazin disponible dans les pré-actes d'un colloque organisé à Mâcon en 2007, mais non publié dans les actes. Si la lecture qu'il fait est assez différente de la mienne, l'idée de départ est la même.

⁸⁴ Je renvoie ici au remarquable outil multimédia édité par le conseil régional de Rhône-Alpes dans le cadre du PSRD. Il est accessible sur demande : <http://www.psd-r.fr/spip.php?rubrique87>

l'association d'une offre de biens territorialisée à l'échelle départementale, d'autre part, d'une labellisation préalable des produits composants le panier. Ainsi, si le panier est situé, puisque le territoire départemental est le contenant, les labels (AOC et IGP) des produits leur confèrent une visibilité extérieure qui les a déjà introduits sur un marché au moins national. On peut légitimement se demander, même si l'opération est toujours dans un esprit « gagnant-gagnant », à qui profite le panier. L'hypothèse que je formule à ce propos consiste à considérer que le département des Landes, en proposant une association des produits labellisés sur son territoire et en donnant à ce regroupement le nom « Qualité Landes », s'inclut dans le panier en même temps qu'il en constitue le support. Dit autrement, le département des Landes cherche à associer son nom aux produits de qualité présents sur son territoire pour asseoir sa reconnaissance en tant que territoire, qui plus est de qualité et, au-delà, assurer sa pérennité.

Ainsi, l'association terroir-territoire, a vocation à réchauffer le territoire « froid » du département, autant qu'à promouvoir les produits qu'elle combine. Cette conjonction est d'autant plus intéressante que la mise en œuvre dévoile quelques arrangements territoriaux qui témoignent de l'artificialité du panier proposé.

Des arrangements avec le concept de terroir

Lors de mon intervention sur ce sujet au colloque de Clermont-Ferrand intitulé « *label et territoire* »⁸⁵, Jean-Paul Diry, président de séance, s'il était d'accord avec la définition du terroir que je proposais, m'a vertement et très justement fait remarquer que les terroirs dont je parlais au final n'en étaient pas. Il ne pouvait concevoir que l'espace de production de l'IGP « *asperge des sables des Landes* », par exemple, puisse être considéré comme un terroir du fait de son caractère vaste et déconnecté d'une des caractéristiques élémentaires du terroir, à savoir sa dimension nécessairement resserrée puisqu'intimement liée aux conditions climatiques qui ne peuvent être considérées comme homogènes sur une si vaste étendue. On retrouve là le grief fait aux IGP dont les périmètres sont tellement englobants qu'ils ne peuvent plus



Figure 7 : carte de présentation des « terroirs de Qualité Landes » extraite d'une brochure promotionnelle éditée le 22 février 2007

⁸⁵ Colloque « Labellisation et mise en marque des territoires » organisé par le CERAMAC du 8 au 10 novembre 2011 à Clermont-Ferrand

faire référence au terroir, mais simplement à une aire de production. J'accepte d'autant plus volontiers la critique qu'elle ne s'adresse pas à moi, mais, à travers mon discours, aux acteurs de l'association « *Qualité Landes* » qui utilisent le terme terroir pour désigner ces aires de production. Je fais référence ici à la carte des « *terroirs de Qualité Landes* » proposée sur les documents de promotion de cette association (Figure 7).

Le premier arrangement de cette opération consiste donc à élargir considérablement le concept de terroir à l'ensemble des aires de production des produits bénéficiant d'un SIQO. On remarque au passage que les Landes sont représentées comme une île au sein d'un océan vert et bleu et que les images associées (forêt et dune/océan) sont totalement déconnectées des produits référencés, mais je reviendrai sur ce point un peu plus loin.

Des arrangements avec les périmètres

Ce n'est pas là le seul arrangement proposé par « *Qualité Landes* ». En effet, cette « île » n'en est pas une et la plupart des « terroirs » dont il est question ici ne sont pas des exclusivités landaises.

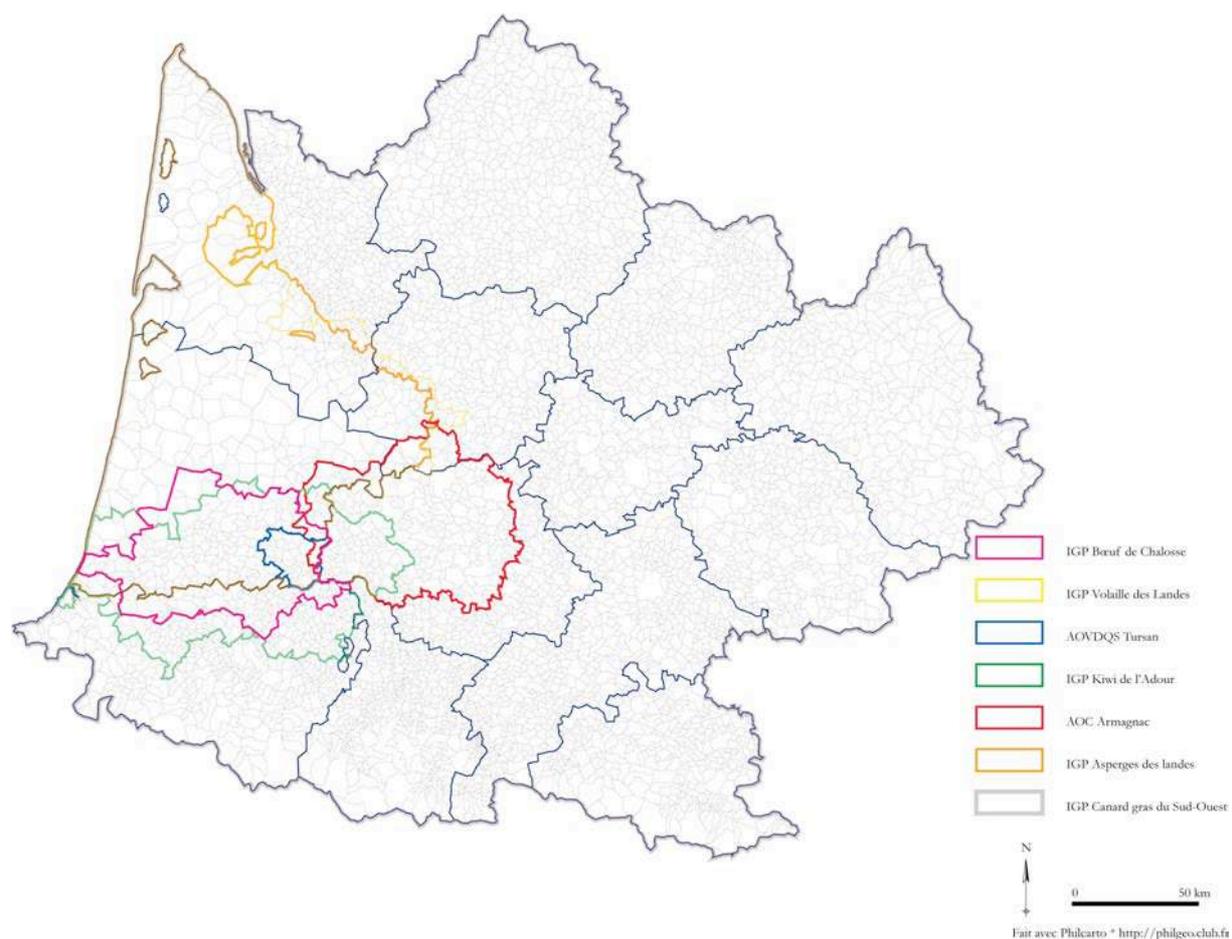


Figure 8 : carte reportant les délimitations précises des périmètres des « terroirs » de *Qualité Landes*

La carte (Figure 8) permet de remarquer que seul le terroir du Tursan est englobé dans le périmètre départemental. Vignoble de coteaux ayant récemment obtenu le label AOC lors de la réforme des appellations en 2012, il est de petite taille, de renommée essentiellement régionale du

fait de volumes réduits comparativement aux poids lourds locaux que sont les vins de bordeaux et les autres vins du Sud-Ouest (Madiran, Jurançon, Bergerac ou Cahors). Sa moindre renommée est aussi liée à une reconnaissance de qualité encore à parfaire, même si de gros progrès sont à noter de ce point de vue. C'est sans doute pour ce type de produit là que le modèle du panier de bien est le plus approprié du fait d'un marché plutôt local, donc situé, puisque la faiblesse des volumes interdit quasiment une présence du produit à l'exportation, voire sur le marché français dans sa globalité.

À l'inverse, parmi les espaces que l'association nomme « terroirs », celui de l'IGP « canard gras du Sud-Ouest » est très largement englobant. Si le département des Landes est inclus dans le périmètre, celui-ci couvre une étendue bien supérieure puisqu'il regroupe les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées dans leur ensemble (soit l'ensemble territorial représenté sur la carte de la Figure 8), ce qui relativise les effets et la légitimité d'une promotion très partielle du produit, restreinte à sa partie landaise.

À côté des terroirs englobés ou englobants, un autre cas de figure se dégage celui des terroirs partagés. Dans cette catégorie, le premier cas est celui de l'IGP « bœuf de Chalosse » dont le cœur est landais, mais dont le périmètre déborde marginalement sur le département des Pyrénées-Atlantiques. Le statut de leader du département des Landes est assez évident puisque la Chalosse est géographiquement et historiquement landaise. Cet arrangement-là peut assez facilement se comprendre. Là encore, comme pour le Tursan, le modèle du panier de biens est adapté pour comprendre son intégration. Il s'agit d'un produit local dont la consommation est elle aussi située. Il bénéficie dans ce panier de la notoriété des autres produits pour assurer une promotion plus large que celle que pourrait prendre en charge son ODG.

Un autre terroir est également partagé, mais avec un certain équilibre spatial qui conduit à considérer qu'une promotion landaise constitue une approche réductrice du produit. Ainsi, l'aire de production du kiwi de l'Adour s'étend sur trois départements avec un certain équilibre des surfaces et de la production⁸⁶, notamment entre les Landes et les Pyrénées Atlantiques.

Le dernier cas de partage est encore plus limité puisque l'Armagnac est essentiellement produit dans le Gers, département auquel son image est d'ailleurs associée, le département des Landes n'étant que marginalement concerné.

Un dernier cas de figure est représenté par deux « terroirs » englobants dont les produits portent une dénomination ambiguë. En effet, les IGP « asperges des landes » et « volaille des landes » jouent sur le toponyme Landes qui fait ici référence non pas au département, mais au massif forestier des Landes de Gascogne qui englobe une partie des Landes, mais aussi une partie de la Gironde et même un morceau du Lot-et-Garonne.

On remarque donc que les produits du panier sont assez largement débordants et que le dénominateur commun est... le département, mais de façon plutôt réductrice.

⁸⁶ Il faut noter qu'en 2009 seuls un peu plus de 15% des producteurs et de la production étaient engagés dans la démarche d'IGP

La mise en scène du département par ses paysages

Ce tour d'horizon des produits labellisés réunis sous la bannière « *Qualité Landes* » montre qu'il y a bien de petits arrangements territoriaux destinés à associer des produits landais, mais pas uniquement, d'une part à la notion de qualité, d'autre part au nom « Landes » qui présente l'avantage d'être le nom du département. Ainsi lorsque des opérations promotionnelles sont réalisées dans des salons ou des supermarchés de la France entière, par cette association, ce sont autant les produits qui sont promus que le département lui-même.

La dimension territoriale de cette promotion mutuelle est également mise en scène sur le site Internet de l'association. Profitant d'une mode culinaire particulièrement porteuse, « *Qualité Landes* » a orienté sa promotion sur la gastronomie à partir de recettes réalisées avec les produits « chapeautés » par l'association. Ces mises en scène vidéos ont trois vedettes : un grand chef local, les produits du panier et les paysages landais. Force est de constater, lorsqu'on regarde cette copie d'écran d'une vidéo de recette (Figure 9), que le paysage choisi pour décor n'a aucun lien avec le produit, mais constitue un des paysages emblématiques du département des Landes : la plage et l'océan. Cela rejoint la remarque initiale sur les deux images (forêt et dune+océan) qui accompagnaient la présentation des « terroirs landais » au début de mon propos. L'objectif semble donc consister dans la mise en scène du département par l'intermédiaire de tous ses éléments emblématiques, toutes ses ressources, de façon à lui assurer une visibilité et à « réchauffer » sa légitimité en lui adjoignant la notion de terroir synonyme de qualité. La qualité, reconnue parce que labellisée, des produits du département, est mise en scène dans des paysages de qualité, pour signifier la qualité du département et de son cadre de vie.



Figure 9 : copie d'écran d'une vidéo de présentation de recette sur le site internet de *Qualité Landes* (<http://www.qualitelandes.com/>)

Le conseil général des Landes joue ainsi une carte particulièrement travaillée qui lui permet, sans que cela apparaisse dans son budget promotionnel, d'organiser sa lisibilité. Car le

mécanisme de financement est lui aussi intéressant dans la mesure où, en finançant « *Qualité Landes* », il finance le soutien aux filières agricoles de son territoire tout en finançant aussi, et par ailleurs, les ODG dans leurs démarches individuelles.

Il semble que cette opération soit réellement dans une dynamique « gagnant-gagnant » très à la mode, flirtant avec le modèle du panier de biens et du label de qualité. À la fois située et destinée à l'exportation, au moins hors région, « *Qualité Landes* » vend aussi le département comme territoire, ici et ailleurs, au sein même du panier. Le conseil Général a d'ailleurs orné certains ronds-points situés sur des routes départementales de dispositifs publicitaires vantant un produit du panier associé au logo de l'association « *Qualité Landes* ». Ces opérations mises en place avant l'été 2014 sur des routes touristiques menant aux stations balnéaires de la côte landaise participent de la mise en scène du département autant que des produits présentés.

• *La marque Pays basque et le label Sud-Ouest : deux tentatives qui ne rencontrent pas l'adhésion*

D'autres collectivités ont tenté ce pari du développement d'une marque supposée organiser la valorisation collective de produits situés sur leur territoire. Récemment, les Conseils Régionaux d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées ont lancé la marque commune « produits du Sud-Ouest » qui doit permettre de valoriser la production agricole de qualité des deux régions. Dans le même esprit, le « Pays » Pays basque a développé la marque « Pays basque ». Il est intéressant de noter que plusieurs voix discordantes ont émergé pour s'opposer ou du moins mettre en doute la pertinence de ces opérations.

Le Sud-Ouest n'est pas concurrentiel face aux labels officiels et aux dénominations historiques des terroirs

Je montrerai plus loin la volonté des Régions de revêtir les habits des territoires « chauds ». Trop jeune et encore mal identifiée, l'entité régionale peine à s'imposer comme une référence identitaire pour les habitants. Le travail de réchauffement engagé par les conseils régionaux fait son œuvre, mais ne parvient pas encore à inverser la tendance face à un département finalement beaucoup mieux connu et reconnu. L'idée d'associer Région et terroirs a donc germé dans la tête des édiles, mais il est bien difficile de raisonner à cette échelle tant les terroirs sont identifiés comme largement englobés. Comment associer un vin à l'Aquitaine quand le fleuron porte le nom de la ville préfectorale et qu'il existe autant d'appellations concurrentes sur le territoire régional. Difficile dans l'autre sens de considérer le piment d'Espelette comme autre chose que basque. Même le département des Pyrénées-Atlantiques n'oserait pas communiquer exclusivement sur le produit. Sans compter que le département des Landes possède déjà son association identifiant comme landais les produits de qualité du département, comme on vient de le voir.

C'est donc dans l'interterritorialité que les conseils régionaux ont tenté l'aventure de la promotion collective. Cependant, il est bien difficile pour une dénomination Sud-Ouest de rassembler les producteurs. Si certains se retrouvent facilement du fait d'IGP présentant déjà l'expression Sud-Ouest dans leur dénomination, les autres n'ont pas forcément envie d'être noyés dans un territoire supplémentaire, alors que tout leur travail pour décrocher un label a justement consisté à affirmer une distinction, à construire une niche « écologique » et économique. Ainsi les réactions ont été plus que mitigées si l'on en croit les coupures de presse faisant état des positions

de plusieurs représentants des ODG sollicités pour entrer dans ce collectif.

On peut voir dans ces réticences la faiblesse des régions sur cette question. Pourtant, il s'agit d'une approche intéressante puisque tentant justement une dynamique interterritoriale donc pouvant se prêter à une interprétation plutôt novatrice de la complexification du registre de spatialité des acteurs politiques locaux. Mais il est symptomatique d'observer que l'interterritorialité n'est pas utilisée pour dépasser les contingences du territoire, mais pour créer un territoire supérieur qui engloberait tous les terroirs. Il y a sans doute bien mieux à faire avec l'interterritorialité, mais c'est peut-être en entrant par ces avatars qu'elle pourra enfin s'imposer sur les enjeux auxquels elle est destinée.

Les produits basques sont déjà identifiés comme basques et comptent plus sur les labels officiels

La marque Pays basque est une aventure initiée par le conseil de développement du « Pays » Pays basque pour parvenir à rassembler les fleurons agricoles du Pays basque derrière une étiquette commune. On aurait pu penser que tout était réuni ici pour mettre en place une belle réussite. L'histoire et l'identité, la qualité des produits, la solidarité présentée comme une valeur clé du Pays... Pourtant, au dernier moment, alors que tout le monde pensait que la chose était entendue, les principaux poids lourds du secteur agricole se sont désengagés de la démarche. Piment d'Espelette, Porc basque... ont préféré jouer la carte du label officiel qui, selon les ODG, est le seul qui leur garantit une reconnaissance. Ce retrait de dernière minute semble lié à un cahier des charges de la marque trop peu contraignant qui risquait, selon les ODG, de noyer les produits phares dans un maelstrom de « produits pour touristes » dépourvus des contraintes de la qualité. Le jeu des solidarités n'a pas été jugé suffisamment « gagnant-gagnant » pour que les produits déjà labellisés ou en cours de labellisation franchissent le pas et acceptent d'entrer dans le panier.

Si le nom Pays basque n'est pas en cause, sans doute que les produits leaders se sentent déjà suffisamment identifiés comme basque pour ne pas avoir envie d'ajouter un label officiel et présentant le défaut de faire des amalgames considérés comme contreproductifs. On retrouve là l'idée du panier de biens dans lequel on a besoin de mettre des produits déjà susceptibles de jouer le rôle de locomotive. Mais encore faut-il que la locomotive considère que les wagons ne sont pas trop lourds à traîner. La partie n'est pas tout à fait perdue tout de même puisque les filières s'organisent en cluster et que l'agroalimentaire est parvenu à une entente minimale au sein du cluster Uztartu.

24. Les vieux habits des territoires neufs : « pays » et région

Au-delà du département, tous les outils territoriaux n'ont pas l'histoire avec eux. Après la Révolution, la République a continué à découper le territoire national pour mieux en assurer l'administration et le développement. De nouveaux territoires « froids » ont été institutionnalisés sans pour autant refroidir les territoires « chauds » ni même parvenir à enrayer le processus de réchauffement des outils territoriaux révolutionnaires. Je vais m'attarder ici sur deux de ces nouveaux découpages dont les caractéristiques opposées, révèlent plusieurs ambiguïtés et témoignent de tensions entre les différents registres de spatialité de l'acteur politique. Ces

tensions et paradoxes se manifestent essentiellement dans la tentative explicite ou non de faire revêtir à ces nouvelles entités les vieux habits des territoires « chauds », les recouvrir d'une petite laine culturelle et identitaire pour les réchauffer et remédier ainsi à leur défaut historique de légitimité. Les régions, dans l'ambiguïté de leurs dénominations, et la politique des « Pays », dans sa volonté de réinventer l'histoire locale, illustrent ces relations paradoxales à la fois ambiguës et schizophrènes.

241. L'ambiguïté de la Région : territoire « froid » et noms « chauds »

Le principe même de la régionalisation repose sur l'idée que les outils territoriaux existants ne sont plus calibrés pour aborder de front la problématique économique en cours de globalisation. Dans sa « *géohistoire de la régionalisation* », Jean-Marie Miossec (2008) décline avec précision tous les mouvements régionalistes qui ont traversé les siècles. Il transparaît à la lecture que d'une part la Région est régulièrement considérée comme une arme potentielle contre un département obsolète, d'autre part que c'est la dynamique économique qui lui donne corps et légitimité. L'échelle régionale s'impose par l'économie. Aux questions posées par les réticularités économiques, la puissance publique apporte une réponse territoriale, pièce supplémentaire portée au dossier de la prégnance du registre territorial de spatialité des acteurs politiques. Étrangement, ce qui me questionne ici à propos des circonscriptions d'action régionale de 1955, qui préfigurent nos régions actuelles, ne concerne pas le choix des périmètres. En effet, dans la logique économique qui préside à leur découpage, faire en sorte que chaque grande métropole, intronisée par la suite « d'équilibre » (Hautreux, Lecourt, & Rochefort, 1964 cités par Ascher, 2002)⁸⁷ pilote sa propre région était sans doute la moins mauvaise solution, surtout si on en croit les circonstances peu glorieuses de leur découpage final réalisé, comme le raconte Jean-Marie Miossec (2008), en une journée, entre technocrates et sans véritable expertise, ni négociation. On retrouve là l'idée de la région polarisée qui était aussi à la base de nombreux projets éphémères qui ont jalonné l'histoire de la République et qu'ont fini par adopter les géographes, avec un certain décalage alors que Vidal de la Blache, en visionnaire, l'avait explicité dans son analyse des régions : « *Les villes régionales – à des degrés divers, avec plus ou moins de succès, ces tendances se manifestent d'un bout à l'autre de la France ; et partout c'est dans une sorte de ville-maitresse qu'elles trouvent un point d'appui.* » (Vidal de La Blache, 1910 : 838) et mis en œuvre dans « *la France de l'Est* » (Vidal de la Blache, 1917). On peut citer le singulier projet Belet (Miossec, 2008) en 1923 qui consistait à proposer à chaque département de se rattacher à une des 29 villes proposées au suffrage. Chaque ville obtenant l'adhésion de 3 départements (et un million d'habitants) deviendrait chef-lieu d'une région composée des départements qui l'auraient choisie. Le principe aurait pu être repris dans le débat actuel... Au final, la région polarisée avait en tout cas la cohérence pour elle, puisqu'elle plaçait ainsi un centre dans chacune de ces nouvelles cases... ou presque, car les espaces sous-

⁸⁷ Pour être tout à fait honnête envers le lecteur, ce rapport est aujourd'hui quasi introuvable et sa trace perdue essentiellement à travers les bibliographies au sein desquelles il est considéré comme incontournable, comme le souligne François Ascher dans son article. En revanche je conseille la lecture complète du numéro de STRATES duquel est issu ce papier. En effet, construit comme un hommage à Michel Rochefort, les entretiens qui sont menés avec le chercheur sont particulièrement intéressants quant à sa posture et les avatars qu'elle recèle.

métropolisés du Grand Bassin Parisien ne trouvaient pas de centre à la mesure de ceux des régions voisines et à l'ambition économique affichée. Le Poitou-Charentes et son quatuor de villes moyennes, la Picardie et son pauvre binôme, le Centre et la rivalité Orléans-Tours, et « l'entre-deux Ardenno-Champenois » font douter de l'efficacité économique de telles entités et de leur capacité à peser dans l'économie monde, voire européenne ou même simplement nationale. De la même façon, avec deux Normandie, il semblait assez évident, dès le départ, qu'il y en avait au moins une de trop. Il n'est pas étonnant de voir que dans les discussions actuelles ces régions sont considérablement restructurées.

Ce qui m'interroge relève d'une autre mécanique que de celle des ciseaux⁸⁸. Je me suis toujours demandé pourquoi la République, en créant l'outil régional de manière pourtant descendante, centralisée, avait à ce point renié les principes révolutionnaires en attribuant à certaines de ces entités des dénominations historiques. « *Le nom est l'un des attributs du territoire: il le désigne, le situe et devrait même qualifier ou symboliser sa substance, voire son essence* » (Giraut et al., 2008 : 98). Dès lors ces choix ne pouvaient qu'engendrer une confusion entre ce qui relevait de l'histoire et des territorialités d'une autre époque et ce qui relevait de l'essence de l'outil créé pour tenter d'embrasser les évolutions de l'économie contemporaine. D'autant que la rhétorique produite par la dénomination est performative (Debarbieux & Poisat, 1999). Les analyses de Gérard-François Dumont (1999) ou de Jean-Marie Miossec (2008) montrent bien que les critères culturels et historiques sont intervenus dans le processus, mais ils n'ont pas dominé au point d'en constituer le fondement. Le malaise culturel est d'autant plus grand lorsque la cohérence de l'outil impose d'exclure Nantes de la Bretagne pour donner une région à Rennes, de fabriquer une Picardie déjà difficile à circonscrire en lui adjoignant des bouts d'Ile-de-France, ou d'évincer la Corrèze de l'Aquitaine pour « doper » le Limousin. Sans compter les arrangements qui ont conduit à scinder la Normandie en une « haute » et une « basse » (notons au passage le paradoxe de l'hybridation entre le mode de dénomination « *départementaliste* » et l'approche « *culturaliste* »), et le réveil de bien d'autres conflits de confins ancrés dans les histoires locales. À cela, il faut ajouter les associations partielles, une partie de la Provence avec Alpes (?) et Côte d'Azur, les Ardennes françaises avec la Champagne... Pourquoi ne pas avoir préservé la froideur des évocations évasives qui vont parfaitement au Centre, aux Pays de Loire, à Midi-Pyrénées ou à Rhône-Alpes ?

On peut y voir une volonté de préchauffer ces territoires pour leur garantir une pérennité, une installation moins abrupte dans le paysage territorial. Ces créations ex nihilo ne s'appuyaient en définitive que sur les deux instances les plus fraîches (politique et économique) et jouer sur le curseur idéologique en insufflant la chaleur d'un nom jouait le rôle de la fée « culture » se penchant sur le berceau de la nouvelle née. Il faut y voir aussi, plus assurément, la survivance d'une société terrienne, enracinée dans la province qui défend ses vieux territoires... contre Paris. L'omniprésence de Jean-François Gravier dans le processus de régionalisation depuis 1942 n'est sans doute pas étrangère à ce mouvement dans l'esprit de la « *haine de la ville* » (Marchand, 2001). Ces choix, pilotés par le pouvoir central, ont fini par s'inscrire dans l'organisation d'un État déconcentré. « *Le plus extraordinaire a été la pérennisation, presque sans la moindre opposition, de ce nouveau découpage... En fait, très vite, l'harmonisation générale des services publics impose que toutes les administrations se moulent dans cette nouvelle configuration (décret de juin 1960)...* » (Miossec, 2008 : 399). Ils ont pris

⁸⁸ Je laisse faire les journalistes et les politiques qui ne sont pas avares de solutions.

encore un sens différent avec la décentralisation et la prise en main de ces territoires locaux par des assemblées élues. À partir de là, le processus de réchauffement se met en route. On a fabriqué un blason ou logotype en fonction des choix locaux d'afficher l'histoire ou la modernité (Dumont, 1999) que l'on retrouve comme par enchantement sur les plaques minéralogiques, se partageant l'espace avec le numéro du département comme je l'ai montré plus haut. On a trouvé un slogan, on a promu, vendu, cherché à attirer des habitants, des touristes, des entreprises sur le fondement d'une histoire recomposée et choisie, voire de terroirs englobés, combinés avec une modernité indispensable. L'outil se réchauffe et le discours de réification territoriale se développe avec une efficacité performative parfois douteuse, mais avec une régularité de métronome. Donner à des élus locaux la maîtrise des curseurs de la fabrique territoriale entraîne le jeu idéologique inévitable du réchauffement. Aussi, lorsqu'il est question, au détour d'une rumeur échappée des travaux du comité Balladur sur la réforme des collectivités territoriales de démanteler la Région Picardie, l'âme picarde s'insurge, mobilisant une histoire déconnectée de la raison économique qui avait présidé à sa création. La Picardie avait-elle besoin d'être réifiée en Région pour exister ? Et est-ce la Picardie qu'on assassine quand on recompose l'outil régional ? Le ton ironique de l'article du journal Libération⁸⁹ relatant les émotions picardes est en soi une réponse. La Gascogne, la Guyenne ou le Quercy n'ont pas décroché le Graal institutionnel, mais continuent pourtant de figurer sur l'écharpe de leur Miss France qui reste un indicateur très sérieux de leur survivance et de la chaleur qu'ils dégagent culturellement.

Ces ambiguïtés favorisent les télescopes entre d'une part ce qu'on essaye de construire pour répondre à l'évolution des spatialités, qu'il faut envisager comme potentiellement mouvant, évolutif ; d'autre part ce qui renvoie à nos territorialités perdues, mais encore rêvées, sans doute importantes pour notre équilibre, mais nécessairement décalées aujourd'hui et qu'il est vain, voire dangereux ou contreproductif, de chercher à réifier.

Le problème provient peut-être du paradoxe qui consiste à apporter une réponse territoriale à un problème qui ne l'est pas. La complexification des spatialités conduit à une quête incessante d'un optimum dimensionnel que l'on sait mythique (Ortiz, 1994) et qui pousse à envisager des périmètres toujours plus vastes. La question posée par Jean-Louis Guigou (2007), ancien DATAR, prend ici tout son sens : redécoupage ou coopération interrégionale ? Mais ma réponse diffère de la sienne, car peut-être est-il temps de « faire avec » les découpages existants qui ne sont ni bons ni mauvais puisque la surface, la continuité et l'exhaustivité ne sont plus les clés uniques de nos spatialités ? La solution est sans doute dans le lien au moins « inter » (Vanier, 2005, 2008), peut-être « trans » (DATAR, 2010)⁹⁰, tel qu'évoqué dans le second chapitre. *« Ce plaidoyer pour une complexité territoriale évidente et nécessaire, mais à maîtriser, passe donc par la reconnaissance et l'invention d'échelons et de cadres territoriaux politiques subsidiaires, c'est-à-dire qui se substituent aux autres pour des fonctions de régulation potentielle des efforts de développement. Échelons et cadres territoriaux qui osent le « supra » et « l'inter » lorsqu'ils sont nécessaires, et les préfèrent toujours au « para » et à « l'infra » quand il s'agit d'arbitrer. Il en va de la valorisation de la diversité territoriale et d'une certaine garantie contre les risques d'enfermement inhérents à la territorialité »* (Giraut, 2005 : 296).

⁸⁹ « La Picardie existe-t-elle ? », article paru dans le journal Libération daté du 27 février 2009

⁹⁰ Dans les actes de ces rencontres, c'est Nathalie Blanc qui évoque des projets transterritoriaux. Cette expression a aussi été érigée en concept par Nadine Cattan lors des rencontres organisées en octobre 2011 à l'occasion des 30 ans du SET.

Les comités d'expansion des années 1950 proposaient une alternative réticulaire à la régionalisation, et aujourd'hui, des outils comme la conférence permanente des Pyrénées (CTP) montrent qu'il est possible de raisonner dans « l'inter ». Encore faut-il le comprendre ainsi et ne pas systématiquement rechercher l'identité comme raison. Pour revenir sur la CTP, la mise en scène culturelle rapportée par Gérard-François Dumont (1999) ne fait qu'occulter la raison première de l'intérêt de la chose : l'opportunité géographique d'avoir la chaîne des Pyrénées en partage.



La recomposition territoriale : les Français a priori peu favorables aux différentes hypothèses testées

Dans le cadre des vœux de François Hollande pour l'année 2014 et de l'élaboration d'un nouveau projet de loi sur la décentralisation, une possibilité de recomposition de la carte des régions françaises a récemment été évoquée.

Q14. Pour chacune des possibilités suivantes, y seriez-vous très favorable, assez favorable, assez défavorable, très défavorable.

Base : à tous

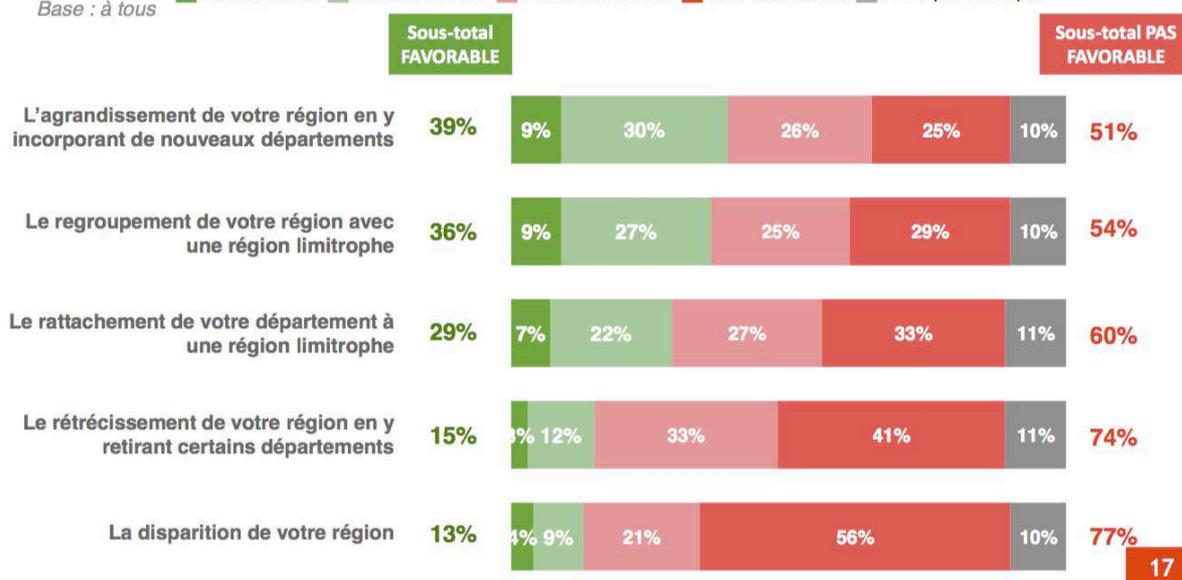


Figure 10 : résultats du sondage LH2 du 10 avril 2014 pour la Presse régionale et France Bleu

Il est difficile de ne pas évoquer ici le redécoupage régional en discussion après la présentation du projet du gouvernement de réduire le nombre de régions (en 2014), même s'il est en cours de discussion et qu'il est bien difficile aujourd'hui de prévoir ce qu'il adviendra au final. On peut simplement dire qu'il ne prend pas le chemin d'une prise en compte des spatialités contemporaines. À partir d'un objectif comptable, les divers scénarios envisagent des fusions de régions entières dans une perspective d'élargissement et d'économie de moyens. Pour montrer la complexité du problème, il est intéressant de noter les résultats des consultations nationales commandées aux différents instituts de sondage par les organes de presse et les médias régionaux ou nationaux. Ainsi, un sondage IFOP⁹¹ du mois d'avril 2014 montre que 60% des Français approuvent l'idée d'une réduction du nombre de régions, ce chiffre monte à 63% dans un sondage IPSOS⁹² réalisé un mois plus tard. Mais ce dernier sondage fait apparaître que 62% des

⁹¹ Sondage IFOP pour le journal Sud-Ouest Dimanche

⁹² Sondage IPSOS pour France Télévision, Radio France, LCP/Public Sénat, Le Point et France 24. Ce sondage était

Français sont favorables à la fusion de leur région avec une région voisine, ce qui contredit un sondage LH2⁹³ réalisé le 10 avril pour lequel cette idée n'est acceptée que par 36% des personnes interrogées. Ce sondage montre même que globalement les différentes modalités possibles de modifications des régions ne dépassent jamais 39% d'approbation (Figure 10). Ce qui rejoint le sondage IFOP⁹⁴ de juin 2014 qui montre que 46% des Français seulement approuvent la nouvelle carte des régions. Dit autrement, les Français sont d'accord pour que ça bouge, mais ils n'ont aucune idée de comment il faut que ça bouge et sont globalement opposés à tout ce qu'on leur présente à partir du moment où ça les concerne.

Ces différents éléments témoignent d'une déconnexion entre une société en mouvement, une mondialisation qui semble imposer l'action, une redistribution strictement comptable et les questions identitaires qui ne manquent pas de ressurgir derrière des bonnets rouges bretons par exemple pour réchauffer les territoires en construction. Aujourd'hui le débat est inaudible.

Le second outil qui permet d'illustrer cette mécanique est représenté par les « pays » au sens de la LOADT de 1995 et surtout de la LOADDT de 1999.

242. Les « Pays », à la poursuite d'un mythe : retrouver les territoires « chauds »

Le mouvement qui a conduit à la renaissance des « Pays » est un peu différent. En effet, la loi (LOADT⁹⁵) fait explicitement référence à l'idée de communauté culturelle, même si cette option n'est pas exclusive : « *le développement local [...] favorise au sein de pays présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale la mise en valeur des potentialités du territoire en s'appuyant sur une forte coopération intercommunale et sur l'initiative et la participation des acteurs locaux* » (LOADDT du 25 juin 1999, article 2⁹⁶). De ce fait, ils portent en eux cette volonté de retrouver le paradis territorial perdu et s'inscrivent à contre-courant de la globalisation économique. Ils nient les réticularités sociales et se réfugient dans les territoires hérités, louant les territorialités. Ils incarnent à eux seuls la ritournelle territoriale évoquée plus haut.

Pourtant en incitant les « Pays » à s'autodéterminer, à (re)trouver eux-mêmes leur périmètre originel la loi ouvre vers l'alliance choisie et de fait vers les réticularités. Cet esprit plaît particulièrement aux géographes et aux historiens, car d'une part il les renvoie aux découpages de leurs maîtres, vidaliens et épigones, grands descripteurs des territoires ruraux et de leurs territorialités captives du début du XX^e siècle ; d'autre part il les place en position d'expert de ces réalités. On va pouvoir ressortir Desfontaines, par exemple, pour enfin construire le « Pays de

beaucoup plus global puisqu'il portait sur les élections européennes et comportait un volet (le dernier) sur « la perception de la réforme territoriale ».

⁹³ Sondage LH2 pour la Presse régionale et France Bleu

⁹⁴ Sondage IFOP pour le Midi Libre

⁹⁵ Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT dite aussi loi Pasqua) du 4 février 1995 remplacée le 25 juin 1999 par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT, dite aussi loi Voynet).

⁹⁶ Il est intéressant de noter que le « et » inclusif de l'article 2 se transforme en « ou » potentiellement exclusif dans l'article 25 : « *Lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, il peut être reconnu à l'initiative de communes ou de leurs groupements comme ayant vocation à former un pays* » (LOADDT 1999, article 25). Pour compléter cette remarque, il faut souligner que le passage cité de l'article 2 n'existait pas dans la première mouture de la loi en 1995, alors que l'article 25, bien que renommé, existait déjà...

Serres » en Lot-et-Garonne⁹⁷, inventer la Bresse-Louhannaise (Bleton-Ruget, 2001, 2004) et plus globalement ressusciter par réinvention les « petits pays » et la culture chaleureuse des terroirs (Bleton-Ruget et al., 2002). Mais on va pouvoir aussi réifier les territoires vécus que des « experts » pourront faire émerger comme des évidences scientifiquement démontrées. Dans un dernier soubresaut, le territoire, dans toute son épaisseur et sa chaleur, réinterprète sa ritournelle pour faire face à l'hydre de la mondialisation. Ce phénomène correspond, dans le processus de dénomination, à la catégorie des « *révélation, constructions* » (Giraut et al., 2008) qui participent de la renaissance des territoires par le biais du développement local (Antheaume & Giraut, 2005)

Mais à la cible planétaire théorique de la mondialisation galopante s'est très vite substituée la cible plus classique des territoires « froids », les territoires « outils » dont j'ai parlé plus haut. Les conseillers généraux, qui ont aiguisé leur paranoïa et ont appris à se méfier des innovations, ont très tôt compris que ces « Pays » réinventés étaient une menace pour leur institution. Pilotée par les Conseils Régionaux, la politique des « Pays » était avertissement quant à leur intégrité dans une attaque conforme à la règle des « 1-3/2-4 »⁹⁸ déjà évoquée (Giraut, 2005). De plus, en convoquant l'histoire et la culture les pays étaient susceptibles de transcender leurs limites et endossent une petite laine identitaire propre à les réchauffer. Cette chaleur envers laquelle les départements nourrissent, comme j'ai pu le montrer, un complexe récurrent. De plus, potentiellement ouverte à de nouvelles élites issues de la fameuse et effrayante « société civile », par l'intermédiaire des conseils de développement, cette politique était taillée pour les achever. Certaines passes d'armes dans des assemblées locales ont montré à quel point le risque était grand⁹⁹. Si on complète ce tableau par le plaidoyer anti-départementaliste et pro-Pays, déjà cité, de Loeiz Laurent (2002) on comprend le danger. Alain Rousset, président du Conseil Régional d'Aquitaine et président de l'association des régions de France, fervent militant de la fin des départements, semble reprendre ce discours. Il a profité de la discussion lancée par le gouvernement au sujet de la réforme territoriale en 2014 pour évoquer à plusieurs reprises la possibilité de relancer les pays pour gérer les compétences dans la proximité.

Vingt ans plus tard, la machine départementale a fait son œuvre et la loi du 16 décembre 2010, portant réforme des collectivités territoriales, a retiré le « Pays » du catalogue des outils territoriaux de développement. On arrête la production et on interrompt le service après-vente. Cette météorite institutionnelle récurrente (on se souvient de la première mouture des contrats de pays en 1975) révèle, à elle seule et entre autres choses, la capacité de résilience du département. Elle est aussi, sans doute, la manifestation des incapacités locales à retrouver les périmètres consensuels des territoires « chauds ». Ces derniers, enfouis, géographiquement concurrents, relèvent de territorialités rêvées. Caractérisés par leurs centres, leurs légendes et leurs valeurs plus que par leurs limites ils animent des morceaux d'histoires qui ont participé à l'évolution de leurs contours, interdisant une résurgence univoque et évidente. Seuls quelques un font vraiment

⁹⁷ Ce « Pays » n'a jamais vu le jour, mais, au début des années 2000, un groupe de recherche piloté depuis Bordeaux par Guy Di Méo et depuis Toulouse par Anne-Marie Granier et auquel j'ai participé s'est penché sur la mécanique discursive de cette chimère.

⁹⁸ Les régions (2) s'associant avec les pays (4) pour affaiblir le département (3). Cette équation avait déjà participé à la mise en œuvre des pays en 1995 et les conseils généraux avaient réussi à gagner la bataille

⁹⁹ Lors d'une réunion de présentation de la politique des « Pays » à la préfecture de Dordogne, un élu local (député-maire, mais pas conseiller général) louait, dans une prise de parole publique, l'action de l'État qui, avec cette politique, allait enfin permettre au local de déterminer la maille pertinente de sa gestion, 200 ans après lui avoir imposé les départements.

consensus, sont à la bonne échelle et parviennent à trouver les leaders susceptibles de porter leur dynamique. Pour un Pays basque qui parvient enfin à trouver là une scène politique, combien de Béarn, pourtant évidents, ne parviennent pas à se trouver un moteur, ou combien de Chalosse, trop petites, doivent composer avec les voisins (Pays Adour-Tursan-Chalosse) pour entrer dans le cahier des charges qui faisait de l'arrondissement la matrice implicite idéale de ces « pays » ?

Mais leur défaite vient aussi d'ailleurs. Un noyautage soigneux par les conseillers généraux qui s'imposent par leur légitimité cantonale, des alliances politiques qui font douter de la quête identitaire et la confiscation par les nouveaux pouvoirs politiques de dynamiques socio-économiques pourtant impressionnantes par endroit¹⁰⁰ ont eu raison des velléités territoriales confiées à cet outil.

243. Le pays et les réticularités

Étrangement, ceux qui s'en sortent ne sont pas forcément nés de cet engouement historique et culturel. Le Pays du Val d'Adour, par exemple, écartelé entre trois départements et deux régions aux confins de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, s'il affiche sa qualité territoriale, survit et s'impose en revendiquant autre chose qu'une identité historique comme le souligne Jean Glavany, son président : « *Le Pays est un concept ! Soit de traditions et de culture comme le Pays basque, soit un Pays de volonté. C'est dans le deuxième cas que s'inscrivait le Pays du Val d'Adour* »¹⁰¹. Il s'est simplement imposé comme un périmètre de réflexion dont la pertinence est issue d'une habitude de coopération lentement construite au sein d'un Groupe d'Acteurs locaux (GAL) réunis dans le cadre d'un programme européen Leader autour de la thématique de l'eau¹⁰² qui justifie son nom plutôt froid. Sans la chaleur ancestrale, il n'est qu'un outil et repose justement sur le développement d'une ingénierie territoriale efficace¹⁰³. Il ne parie même pas de façon excessive sur la ressource potentiellement motrice représentée par les terroirs viticoles du Madiran et du Pacherenc du Vic-Bilh qui en constituent pourtant le cœur géographique, et celui de Saint-Mont, dans le Gers, totalement inclus dans le périmètre¹⁰⁴. Quelques références paysagères, quelques emprunts pour incarner une légitimité politique, un jeu économique pour en déterminer le périmètre et englober la totalité de l'appellation Saint-Mont, et c'est tout (Tesson, 2010b). On pourrait dire qu'ici, à l'image de ce qu'a montré Christophe Quéva (2007) dans sa thèse, on approche les réticularités politiques dans le sens où l'orientation, certes développementaliste, est finalement ciblée et choisie, sans quête d'exhaustivité. On retrouve les analyses des pays comme

¹⁰⁰ Le travail mené autour de Terrasson dans le cadre de l'observatoire de l'A89 a bien montré l'investissement de la société civile dans le projet de « Pays du Périgord Noir » alors même que le découpage en était peu évident... Il a aussi mis en lumière la confiscation politique de ce nouvel outil et la déception compréhensible des acteurs locaux engagés.

¹⁰¹ Entretien de Jean Glavany pour la Dépêche du Midi, édition Hautes-Pyrénées du 22 septembre 1998

¹⁰² EURADOUR, association loi 1901 créée en 1994 pour porter un Groupe d'Action Locale (GAL) dans le cadre d'un programme Leader. Elle se double en 2001 d'un Groupe d'Intérêt Public d'Aménagement et de Développement du Territoire (GIP ADT). Outre le programme Leader (contractualisation renouvelée pour la période 2007-2013), EURADOUR porte également la structure du Pays.

¹⁰³ SEMADOUR est une agence de développement dont l'essentiel des missions concerne l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour le compte du GIP ADT EURADOUR.

¹⁰⁴ En revanche, la communauté de communes du Val d'Adour Madiranais, qui représente une partie de la zone bigourdane du pays du Val d'Adour, s'appuie très largement sur le vignoble dans sa communication touristique, alors même que cette activité reste marginale sur le territoire communautaire.

territoires de projet (Antheaume & Giraut, 2005 ; Lajarge, 2000 ; Tesson, 1996b) au-delà du projet de territoire qui permettent d’imaginer trouver dans certains de ces objets des élus, et plus globalement des acteurs, mobilisant un registre réticulaire de spatialité avec une démarche orientée vers la solidarité. Car, finalement ce registre est potentiellement présent du fait de l’autodétermination qui préside à l’alliance même si la continuité spatiale impose son carcan. Seules la quête identitaire et la référence à l’histoire et à la culture font pencher la construction vers une territorialité perdue à retrouver et éloignent les acteurs d’une réalité sociale réticulaire qui pourrait fonder leur projet.

25. Ouvertures : quand le réchauffement territorial est paradoxalement suscité par les spatialités réticulaires - réticularités touristiques et résurgences patrimoniales

Pour ouvrir mon propos sur d’autres objets non encore explorés, les questions touristiques et patrimoniales pourraient être de nouveaux terrains intéressants pour creuser la question du réchauffement territorial. Elles sont d’ailleurs en filigrane dans les interrogations sur les terroirs. En effet, la société contemporaine n’en est pas à un paradoxe près. L’augmentation du temps libre ou du temps choisi fait partie des évolutions qui contribuent à faire basculer nos spatialités dans le registre réticulaire. Selon les sources classiques, le Français moyen multiplie les « escapades » au détriment des séjours longs qui marquaient les vacances des premiers congés payés (Dauphin et al., 2008). Ce faisant, il part moins loin, moins longtemps, mais plus souvent. Parmi les cibles privilégiées de ces nouveaux vacanciers « RTT », le tourisme national, dans des lieux « typiques », « pittoresques » et « chaleureux » est à la mode, bien relayé par une presse spécialisée en constant développement¹⁰⁵. À mesure que le Français perd contact avec sa proximité résidentielle en vivant sa spatialité dans un registre réticulaire, il met à profit sa mobilité pour retrouver, chez l’autre, une territorialité perdue, à la manière dont il pratique finalement le tourisme exotique (Réau & Cousin, 2009). Cette quête alimente la thèse d’une évolution radicale du registre de spatialité des individus puisqu’elle souligne l’étrangeté représentée par cette authenticité qu’ils estiment ne pas trouver chez eux. Il est probable d’ailleurs que les individus se croisent pour aller voir chacun chez l’autre ce qu’ils ne trouvent plus chez lui. Le Basque part visiter les Cévennes authentiques pendant que le périurbain cévenol va se ressourcer à l’authenticité du Pays basque.

Ce mouvement est le moteur d’une catégorie particulièrement active de processus de réchauffements territoriaux. La mise en patrimoine, la réinvention des traditions et la résurgence des terroirs portent en eux ce potentiel touristique propre à replacer les territoires historiques sur la carte des territoires qui comptent économiquement. Dit autrement, il s’agit d’organiser la rentabilité économique de notre quête identitaire. Mais celle-ci est dès lors tournée vers l’autre plus que destinée à soi.

Sans être un spécialiste des questions touristiques et patrimoniales, il me semblerait utile

¹⁰⁵ On peut noter par exemple, à côté des grands titres comme Géo qui ne manquent pas d’accompagner ce mouvement, les éditions Milan qui déclinent des magazines territoriaux (Bretagne magazine, Pyrénées magazine,...) en vantant généralement les destinations authentiques, ou des éditeurs locaux comme le Festin, à Bordeaux, dont la ligne éditoriale reprend ces thématiques du pittoresque et de l’authentique.

de revisiter cette rencontre tant elle constitue argument dans ce propos. Les types de territoires dont il a été question jusque-là investissent tous cette question, indépendamment des compétences qui leur sont attribuées. Labellisations multiples de villages ou sites, communication et mise en scène de modes de vie folklorisés, préconisations architecturales, souvent minimalistes, mais orientées sur les éléments de vocabulaires précis et jugés emblématiques, mesures de préservations du patrimoine (ZPPAUP), réinventions de traditions, relance de productions locales, sont autant de moyens dont l'unique objectif est de s'inscrire sur la carte des destinations potentielles pour touristes en mal d'authenticité. Être attractif pour « l'autre » par l'identité de mon territoire, quand bien je ne me retrouve pas dans cette identité réductrice affichée de mon propre territoire, tel est l'objectif.

Cette question s'est révélée comme le cœur d'une opération singulière de recherche menée en partenariat avec la CPAU Pays basque au début des années 2000 (Bidart & Tesson, 2003). L'objectif était au départ de réfléchir à ce que signifiait « *habiter la maison individuelle aujourd'hui au Pays basque* ». Financée dans le cadre du PUCA, l'équipe franco-espagnole, je devrais plutôt dire composée de Basques du Nord et de Basques du Sud, a montré comment, après des siècles d'innovations architecturales permanentes, nourries d'importations multiples issues de modèles appréhendés par une diaspora tous azimuts, le style architectural basque s'était figé, au point de se réduire à quelques éléments de vocabulaire considérés comme typiques. Ce faisant, sous prétexte de préserver un paysage homogène et considéré dans son esthétique, ces éléments ont investi aussi bien la commande publique (bâtiments publics et logement collectif) que la commande privée individuelle à travers les maisons de constructeurs, mais aussi celles produites par les architectes. Le style « néo-basque », avec la dysmétrie, les colombages, les volets rouges ou verts, les murs blancs et quelques autres éléments typiques, représente en fait un lent appauvrissement destiné à mettre en scène un caractère choisi et devenir un objet anthropologique (Bidart, 1995).

Deux remarques s'imposent ici, dans le cours de mon argumentation.

Tout d'abord je voudrais souligner que je ne porte aucun jugement esthétique sur ce phénomène. Il faut même avouer qu'un bel « *etxe* »¹⁰⁶ au sommet d'une colline, même s'il s'agit d'une maison contemporaine néo-basque, est souvent du plus bel effet dans le paysage. Néanmoins, il reste à démontrer qu'un lotissement périphérique composé de maisons de constructeurs réalisées dans un style « néo-basque » est plus esthétique qu'un lotissement classique et surtout qu'il vieillit mieux.

Ensuite, on peut questionner le succès de ce modèle affiché et considéré comme identitaire qui en vient, du fait de l'étalement urbain bayonnais, à coloniser largement le sud des Landes dans une hybridation dite « basco-landaise » empruntant à l'*etxe* et à la ferme landaise. Développé dans les années 1920 sur la côte et notamment à Hossegor et Capbreton pour des maisons de villégiature, associé à des noms basques, ce style s'est imposé dans un vaste espace landais proche de l'Adour, jusqu'à Saint-Vincent de Tyrosse. Les bâtiments publics depuis les années 1930 adoptent ce style caractéristique que les touristes assimilent souvent au style basque. Pour les édiles du sud des Landes, la « basquité » est vendeuse et constitue une référence identitaire forte sur laquelle reposent certains documents promotionnels, car si l'identité gasconne

¹⁰⁶ L'*Etxe* désigne la maison en basque, dans une traduction très réductrice que je pense pouvoir m'autoriser ici dans le propos que je tiens

est présente, on ne manque pas de signaler la proximité du Pays basque. Parmi les véhicules de l'identité basque, la pelote dite basque et ses équipements (la *kantxa* : fronton en place libre, *Jai alai* ou trinquet) sont aujourd'hui présents au cœur des villages bien au-delà du Pays basque. Si cette diffusion peut-être considérée comme celle d'un sport, les marqueurs identitaires ne manquent pas entre les différents chisteras (gants en osier), l'uniforme blanc (avec la touche et rouge ou de vert) et le chant des points en *euskara* (même s'il se perd). La ville de Pau, en finançant un somptueux complexe de pelote capable d'accueillir des compétitions internationales, s'est dotée d'une infrastructure sportive de haut niveau tout en renvoyant l'image d'une ville qui accompagne les traditions, quand bien même celles-ci seraient légèrement détournées. Mais si, vu d'ici, le Béarn n'est pas le Pays basque, tant s'en faut, vue de loin, l'association identitaire est positive et authentifie le territoire.

Mais la revendication d'une « basquité » va bien au-delà de la question touristique ou sportive évoquée ici. Il suffit pour s'en convaincre de considérer la rugosité basco-gasconne autour de Bayonne. La capitale actuelle du « Pays basque nord » est en fait une ville historiquement gasconne et elle s'est peu à peu basquée d'une part du fait de la volonté des édiles d'afficher une culture forte, la culture basque l'emportant sur la culture gasconne, d'autre part d'une action des indépendantistes basques qui ont, depuis quelques décennies, durci leur mouvement en incluant toutes les communes situées dans les Pyrénées-Atlantiques en dehors de la partie béarnaise bien entendu. Comme l'évoque Barbara Loyer, « *il y a cinquante ans, pour accueillir les voyageurs en gare de Bayonne, la SNCF faisait passer une chanson locale en gascon. Aujourd'hui, le groupe des activistes abertzales appelé démos bloque les trains pour que soit assuré un accueil en langue basque à l'un des guichets...* » (2003 : 113). Les lobbies basques sont parvenus à imposer le bilinguisme sur toute la signalétique du Pays basque, mais des acteurs gascons influents à Bayonne, Anglet et Boucau ont réussi à obtenir le trilinguisme en ajoutant l'occitan. Il faut d'ailleurs souligner l'incongruité d'attribuer un nom basque (*Bokale*) à la commune de Boucau dont le nom signifie « la bouche » en occitan (la bouche de l'Adour). D'autant plus qu'il s'agit en fait d'un quartier de Tarnos (commune landaise) devenu commune autonome en 1857 et intégrée aux Basses-Pyrénées. Il faut bien entendu nuancer le propos si on traverse la frontière. L'identité du Pays basque sud s'est construite sur d'autres leviers et notamment en réaction à l'oppression franquiste (Jauréguiberry, 1986).

Pour conclure sur la température des territoires

Attribuer une température aux territoires a donc pour objectif de qualifier des espaces repérés et identifiés comme des territoires. Cette qualification permet de comprendre la manière dont ils se sont inscrits et s'inscrivent aujourd'hui dans la société. L'idée qui guide cette construction théorique consiste à considérer que les découpages spatiaux ont des capacités inégales à « faire territoire » pour les sociétés. La territorialisation de ces espaces passe donc par une montée en température dont le premier levier a été la pratique spatiale des individus lorsque la société était « sédentaire » et appréhendait quotidiennement cet espace de vie. Les pratiques et les représentations de ce type de société étaient intimement liées, les premières informant les secondes de façon directe, construisant une unité territoriale à laquelle les individus se référaient. Ces territoires se sont donc inscrits dans l'espace et dans le discours socioculturel, nourrissant les légendes d'un territoire vernaculaire rassurant et chaud qui perdure aujourd'hui. Sur cette matrice territoriale lentement construite sont venus s'inscrire, en France, les territoires révolutionnaires dont l'origine hyper-moderne renvoie à des territoires que l'on peut qualifier de froids. Ceux-ci ont structuré une nouvelle organisation administrative qui, en imposant des pratiques, a contribué à un premier processus de réchauffement lié à l'instance géographique et à l'espace de vie nouvellement imposé. Mais la mobilité croissante de la société a dissocié les espaces de vie de ces territoires et a imposé aux acteurs qui en avait la charge de mettre en œuvre un discours performatif efficace que je considère comme la volonté de faire monter ces territoires en température. Le réchauffement passe ainsi aujourd'hui par l'énoncé récurrent d'un discours à vocation performative qui, de surcroît, s'appuie sur les valeurs des territoires vernaculaires dont l'identité perdure alors même qu'ils ne détiennent aucune autre vertu que l'histoire et la culture, la pratique des individus les débordants largement et le pouvoir politique se jouant à d'autres échelles. Ainsi, il me semble qu'une lecture de ces différents types de territoires à la lumière de la FSS (DiMéo, 1998) pourrait permettre de comprendre les basculements qui s'opèrent aujourd'hui

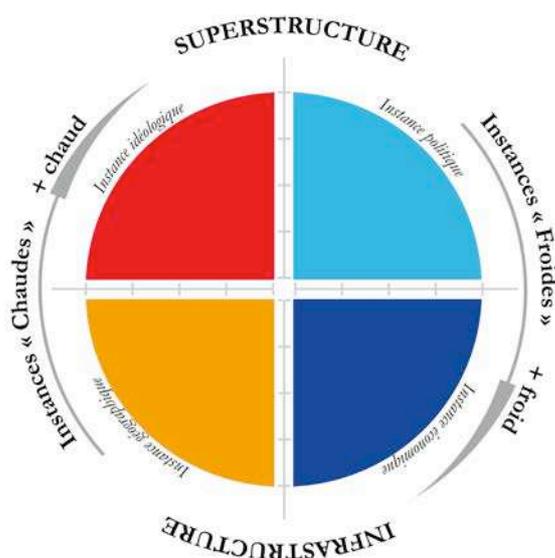


Figure 11 : schématisation de la FSS – les territoires historiques avant la Révolution française

dans les équilibres des quatre instances qu'elle met en scène. Je me propose de conclure cet essai sur la température des territoires à travers une schématisation commentée des types de territoires présentés et du jeu de curseurs qui affecte les différentes instances.

Avant la Révolution française (Figure 11), l'organisation des territoires était dominée par les territorialités traditionnelles. L'ensemble des instances de la FSS était donc réuni dans la même enveloppe spatiale continue, contiguë et exhaustive. Les provinces, duchés et autres territoires dominés par des instances politiques aux noms évocateurs

constituaient des références identitaires fondamentales. Il faut tout de même relever parfois le télescopage de plusieurs histoires, à des moments différents, qui ne permet pas une lisibilité qui permettrait aujourd'hui de reconstruire une référence identitaire univoque. Dans une société à dominante rurale, peu mobile dans son quotidien, les pratiques spatiales informaient totalement les représentations de l'espace et le territoire générait ses propres territorialités. Cette figure représente l'idéal type du territoire dominé par une spatialité territoriale.

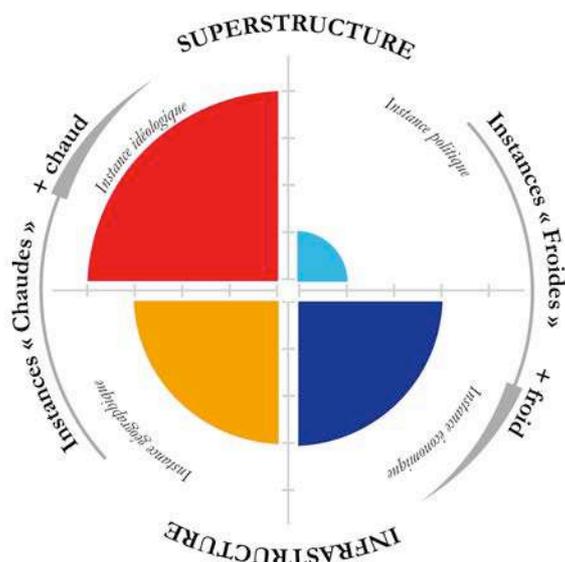


Figure 12 : schématisation de la FSS – les territoires historiques après 1789

dans les centralités imposées par les nouveaux découpages, ceux-ci affectant également l'instance économique.

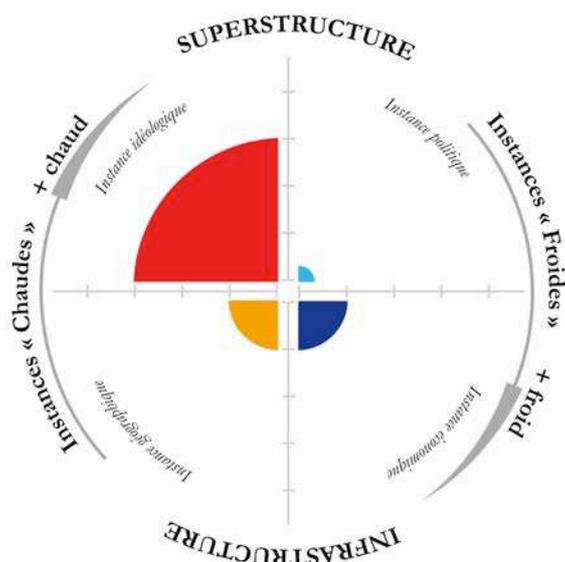


Figure 13 : schématisation de la FSS – les territoires historiques aujourd'hui

qui leur donne une certaine légitimité économique à travers le tourisme. Il est intéressant de noter que ce renouveau économique est lié à l'inscription des pratiques individuelles dans la réticularité.

Si la date de la Révolution française peut faire débat du fait de découpages territoriaux administratifs antérieurs, 1789 marque le passage à l'offensive de l'unité nationale, désormais républicaine. Ainsi, après 1789 (Figure 12), ces territoires historiques issus d'une période révolue dont la République veut faire table rase perdent totalement leur légitimité politique au profit des nouveaux territoires institutionnels installés par la République (Communes, départements, cantons). En revanche, la culture ne s'efface pas et la chaleur identitaire reste vivace. Néanmoins, si les pratiques sociales demeurent marquées par les territorialités, elles se redistribuent

Aujourd'hui (Figure 13), ces territoires historiques ont totalement perdu leur légitimité politique, si on excepte la survivance ambiguë de certaines dénominations régionales (Alsace, Picardie...) ou l'emprunt à l'histoire de quelques noms de « Pays » (Pays basque...). Ils sont également coupés des espaces de vie et de l'instance géographique par l'effet des réticularités contemporaines qui les dépassent. Leur dimension idéologique reste néanmoins importante même si elle devient de l'histoire choisie, souvent reconstruite et épurée, confinant parfois au folklore. C'est la patrimonialisation de ce folklore

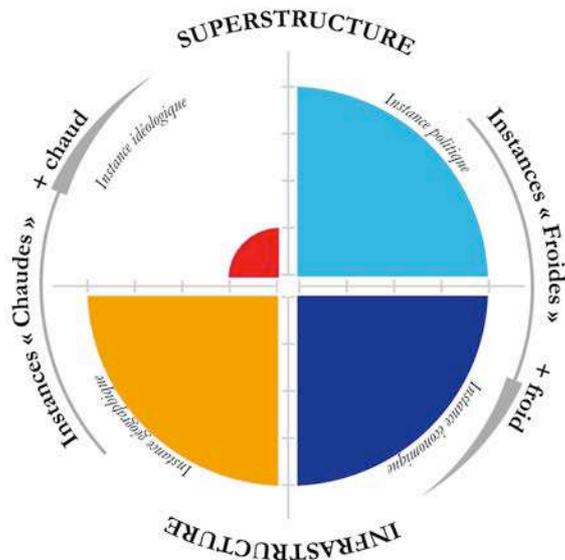


Figure 14 : schématisation de la FSS – les territoires de la République en 1789

fonctionnelle dépouillée des apories de l'identité locale.

Les territoires institutionnels révolutionnaires (communes, cantons, départements) (Figure 14) se démarquent volontairement de la dimension culturelle, même si on peut considérer la modernité comme idéologique, productrice d'une forme de culture. En structurant l'organisation politique sur les bases de ces nouveaux territoires et en redistribuant les centralités et les services qui les animent (chef-lieu de canton, préfecture), ils ont supplanté les anciens cadres dans les dimensions géographiques et économiques. Au moment de leur création, ces territoires incarnent l'idéal-type républicain et moderne, fondé sur une approche

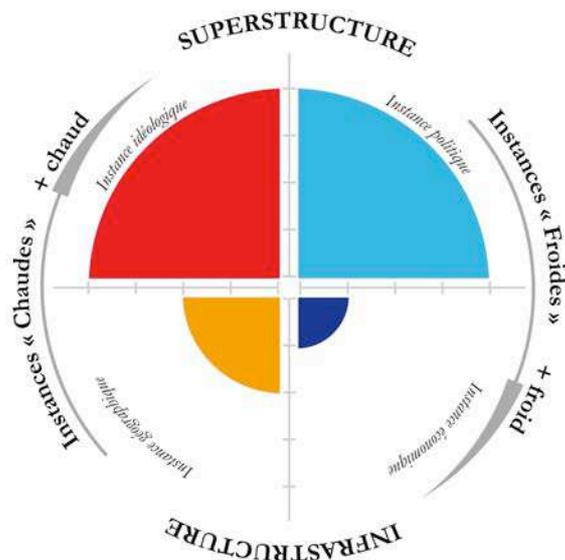


Figure 15 : schématisation de la FSS – les territoires de la République aujourd'hui

débordés par les réticularités tant sur le plan géographique qu'économique. C'est d'ailleurs au nom de ce débordement qu'ont émergé des territoires englobants (EPCI et Régions) qui menacent aujourd'hui de les remplacer.

Aujourd'hui (Figure 15) ces territoires restent politiquement légitimes même s'ils sont singulièrement et régulièrement menacés (voir la fin programmée des départements et le redécoupage des cantons) et que leur pouvoir est affaibli par l'émergence de territoires nouveaux qui les regroupent (EPCI, Pays) ou les englobent (Régions,...). Cette menace qui pèse sur leur légitimité politique est en partie compensée dans le champ idéologique par un mouvement de réchauffement qui a marqué leurs deux siècles d'histoire et qui leur a octroyé une dimension identitaire propre à assurer leur résilience. En revanche ils ont été

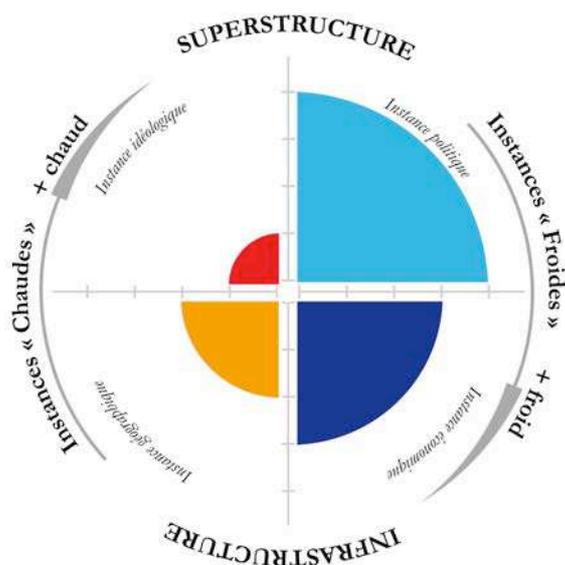


Figure 16 : schématisation de la FSS – les Régions

leur périmètre en dépit d'un discours à vocation performative au final relativement peu efficace. Les velléités actuelles de redécouper également ces territoires ne plaident pas pour une installation sereine dans le paysage institutionnel. D'un point de vue géographique, certaines compétences, comme les TER, ont permis d'influencer certaines pratiques.

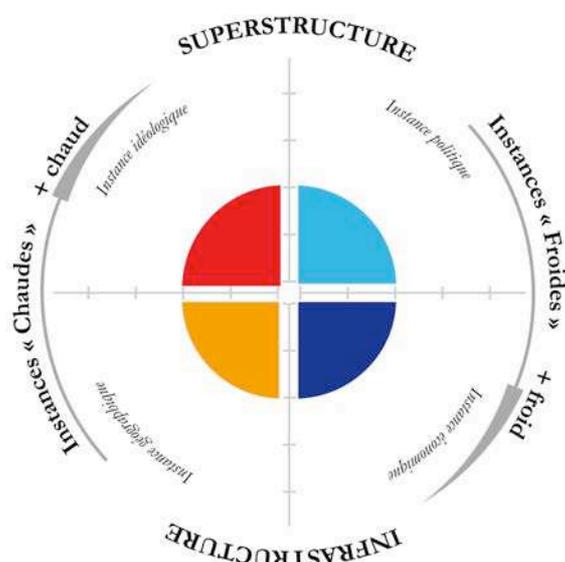


Figure 17 : schématisation de la FSS – les « pays » issus de la LOADT de 1995

identitaire permet de jouer sur le ressort économique par l'intermédiaire de la patrimonialisation à vocation touristique. C'est un des nombreux paradoxes qui marquent cet objet éphémère, mais récurrent : construit sur l'identité il s'affiche par son extériorité. Si on retrouve l'équilibre de l'idéal-type historique, la faible intensité des quatre instances ne lui a pas permis de s'affirmer comme une alternative et la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales a signé sa disparition progressive.

C'est ainsi que les régions (Figure 16) se sont installées dans le paysage politique. En leur attribuant la compétence économique, la décentralisation a confirmé la destination principale de cet échelon et lui a permis d'agir afin de développer des politiques économiques régionales. Pour autant, il n'y a pas de prise en compte réelle des réticularités économiques à l'œuvre. Le principal défaut de la Région se situe sur le plan culturel et identitaire. Certaines régions ont trouvé dans leur nom un ressort de réchauffement construit sur un malentendu, mais globalement elles ne sont pas encore parvenues à réchauffer

À travers le « Pays » installé par la LOADT de 1995 (Figure 17), certains acteurs locaux rêvaient de voir s'incarner le retour au territoire originel, réactivant les leviers culturels des territoires chauds. Mais, peu influent et contesté, il n'est pas parvenu à s'imposer comme une vraie scène politique si on excepte quelques cas intéressants (Pays basque). Ce faisant, le discours culturel visant à les réchauffer a peine à remplir sa vocation performative. Déconnectés des pratiques habitantes, en dépit d'un discours fort sur le « vivre ensemble », ils ne sont pas non plus très performants sur le plan géographique. En revanche, la clé

3. La problématique intercommunale : de la réticularité à la territorialité – les incohérences de l'État dans sa quête d'un optimum territorial

À travers le principe du réchauffement territorial, j'ai souhaité montrer à quel point le registre de spatialité des acteurs politiques se complaisait dans la territorialité nostalgique d'une société dépassée. L'écho social rencontré par ces discours territoriaux est sans doute à chercher dans la crise cyclique de la modernité qui se double aujourd'hui d'une crise économique permanente amplifiant l'image de l'impasse dans laquelle se trouve le monde. Ainsi, les recettes anciennes ressurgissent laissant croire à un possible retour des valeurs d'un monde perdu et interdisant de construire les valeurs du monde de demain. Mais la ritournelle territoriale ne se compose pas uniquement d'airs anciens. L'État a parfaitement intégré l'évolution des spatialités contemporaines et cherche des solutions pour réorganiser son territoire national à la lumière de son analyse de cette nouvelle situation.

Ainsi, la problématique intercommunale place le débat territorial sur un autre plan. Même si le principe de réchauffement n'est pas absent, comme on pourra le voir, la mécanique intercommunale trouve son moteur dans une approche fonctionnelle de la spatialité. Mais plutôt que de la comprendre comme réticulaire, elle est encore présentée comme territoriale. En effet, les velléités de regroupement sont présidées par le principe de rationalité et l'intercommunalité s'affiche comme la quête renouvelée de la maille territoriale idéale. Une maille qui aurait la capacité de s'adapter à la vie des habitants, donc à leurs pratiques de l'espace. On quitte donc, *a priori*, les territoires « chauds » puisque l'objectif est de prendre en considération les spatialités contemporaines et que, même s'il n'est pas encore question de les considérer comme réticulaires, il est intégré qu'elles dépassent les limites communales et ne s'inscrivent dans plus rien de connu.

Fondée au départ sur une approche gestionnaire et pragmatique, la coopération intercommunale a glissé, à partir de la loi relative à l'Administration territoriale de la République de 1992, vers une logique développementaliste. Cette loi et les outils qu'elle instaurait ont été présentés, un peu rapidement et, selon certains juristes un peu abusivement (Douence, 2003), comme le passage d'une intercommunalité de gestion à une intercommunalité de projet. L'intercommunalité s'est fondue dans le moule très « tendance » de l'équation de l'époque : un territoire + un projet = un contrat. Par là, et en considérant la liberté que l'État laissait aux élus communaux de se choisir, ces derniers étaient incités à développer leur spatialité dans un registre réticulaire, sortant de leur territoire pour s'inscrire dans « l'inter » et développant des projets à une autre échelle. Mais, à la manière des Pays évoqués plus haut, de « territoires de projet » les EPCI sont très vite devenus des « projets de territoire » et les instances de gouvernement de ces nouveaux objets les ont transformées en espaces de pouvoir à conquérir et en territoires à construire. Ce processus n'est pas une fatalité et l'on trouve heureusement bien des exemples qui ont préservé une dimension réticulaire dans la spatialité politique, mais il domine assez largement.

Le paradoxe de la problématique vient du fait que si les EPCI montrent les élus locaux dans une ouverture réticulaire, ils poursuivent, dans l'esprit de l'État, la quête d'un territoire optimal/idéal qui embrasserait la totalité de l'être à l'espace de l'individu. Ce souci du périmètre idéal renvoie à nouveau à la ritournelle que j'évoquais au début de ce chapitre. La singularité de

cette chansonnette-ci vient du fait qu'elle ne s'appuie plus sur les valeurs du passé, mais plutôt sur l'idée que l'évolution des modes de vie actuels plutôt que d'échapper à la continuité du territoire ne fait que le recomposer. Ainsi, la ritournelle territoriale résonne encore pour perpétuer l'idée selon laquelle notre spatialité se développe dans la continuité et l'exhaustivité de la surface. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales conservait à la seule commune la fameuse clause générale de compétence. Ce simple fait montre que si l'État considère que les échelons départementaux et régionaux sont fonctionnellement distincts, la commune, et par le jeu des transferts de compétences, les EPCI, recouvrent, pour l'État, la totalité de l'être à l'espace de l'individu.

L'idée n'est pas de vous imposer ici une nouvelle histoire de l'intercommunalité pour laquelle je renvoie aux multiples ouvrages déjà parus au fil de ses évolutions et auxquels j'ai parfois participé (Bernard-Gelabert, 1997 ; Boino & Desjardin, 2009 ; Caillosse, 1994 ; LeSaout & Madoré, 2004 ; LeSaout, 2002 ; Steckel-Assouère, 2014). Je vais me saisir de la loi du 16 décembre 2010 et de certaines de ses évolutions, pour en dégager les principaux éléments qui permettent de comprendre ce que la quête intercommunale enseigne à propos des spatialités politiques actuelles. L'hypothèse consiste à considérer que l'intercommunalité telle qu'elle est revisitée par cette loi cherche à contraindre l'élu local à revenir à la territorialité pour répondre à l'évolution de la société. Cette quête est d'une part décalée relativement à aux spatialités individuelles, d'autre part naïve quant à la capacité du local à produire de la cohérence territoriale selon la grille de rationalité construite par l'État. L'État montre là une incapacité à considérer que les spatialités individuelles ne dessinent plus des territoires continus et qu'il est vain de tenter de les réifier en territoires institutionnels. D'un autre côté, les élus locaux ne semblent pas conscients du registre dans lequel ils évoluent dans le cadre intercommunal, se chantonnant à leur tour la ritournelle.

31. Le contexte intercommunal et le retour de l'État

La réforme des collectivités territoriales portée par la loi du 16 décembre 2010, si l'on en croit le calendrier, a fait une priorité de la rationalisation de l'intercommunalité et de ses périmètres. Cette quête de rationalité passait par un retour de l'État qui a confié à ses préfets de département la mission de refonder le paysage intercommunal avant le mois de juin 2013. Pour ce faire, ils bénéficiaient, jusqu'à cette date, de « super pouvoirs » faisant d'eux les maîtres du jeu intercommunal dans leur département. Cette reprise en main par l'État, d'une question qui était jusque-là dévolue aux acteurs locaux, a retenti comme la fin de la « récréation territoriale » et le retour de la quête d'une cohérence tant géographique que fonctionnelle venant rationaliser les stratégies d'alliances à l'œuvre.

Car dans ce lourd dossier de la résorption de l'émiettement communal, ouvert quasiment au lendemain de la révolution¹⁰⁷, la France a systématiquement fait le choix de l'alliance volontaire. Même la loi « Marcelin », du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes, restait incitative. Force est de constater que dans cette entreprise, les incitations récentes, initiées par la loi sur l'Administration territoriale de la République (ATR) de 1992 et

¹⁰⁷ Les communautés de canton instaurées en 1795 et abolies en 1800 témoignent de l'ancienneté du débat

surtout prolongées par la loi sur la Simplification et le Renforcement de la Coopération intercommunale (SRCI) de 1999, peuvent être considérées comme des réussites. En effet, en 2010, soit onze ans après cette dernière loi, 95% des communes françaises étaient membres d'un Établissement Public de Coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, englobant ainsi 90% de la population française. Certes l'État a dû manier la carotte fiscale associée à la bonification de la Dotation globale de Fonctionnement (DGF), et des bâtons multiples, mais il est parvenu à ses fins, à savoir une France redécoupée par le collage de ses plus petites parties (les communes), le tout initié par le local.

Ce type d'alliance, même s'il est très fortement suscité et qu'il fait de la continuité territoriale une obligation, s'appuie sur un registre réticulaire dans la mesure où les partenariats restent libres. Mais cette liberté est justement à l'origine du retour actuel de l'État à partir du leitmotiv de la rationalisation d'une carte intercommunale qui, même quasiment complète, est jugée irrationnelle et incohérente. Comment pouvait-il en être autrement ? Dans un État décentralisé au sein duquel les collectivités territoriales, après trente ans de pratiques, commencent à maîtriser le système qu'on leur impose et les leviers de l'exercice de leurs compétences, il était illusoire de penser qu'en suscitant les alliances volontaires et choisies, on allait construire des territoires répondant à la cohérence souhaitée. Comment imaginer qu'avec la continuité et l'absence d'enclave¹⁰⁸ comme seuls éléments contraignants du cahier des charges, on allait « fabriquer » le territoire idéal, celui qui aurait répondu à l'ensemble des besoins des individus ? Surtout lorsqu'en parallèle l'injonction est faite à ces mêmes collectivités d'être compétitives. On peut d'ailleurs souligner que cette illusion n'a pas duré bien longtemps puisqu'au moment de la mise en œuvre des contrats de villes prévus dans la Loi d'Orientation sur l'Aménagement et de Développement durable du Territoire (LOADDT) de 1999, la ministre de l'époque spécifiait déjà que ces contrats ne seraient signés qu'avec des EPCI dont le périmètre serait jugé cohérent¹⁰⁹ ce qui sous-entendait qu'il pouvait ne pas l'être, voire qu'il y avait de fortes présomptions qu'il ne le soit pas.

32. L'illusion de la rencontre naturelle de la stratégie d'alliance et de la cohérence territoriale

Le postulat de départ de la résorption de l'émiettement communal par l'intercommunalité repose sur l'idée que l'alliance entre les communes permettra de dégager le territoire idéal, un territoire « froid » mais fonctionnel qui serait simplement réchauffé par les pratiques quotidiennes des individus à partir desquelles il serait construit. Ainsi, l'intercommunalité dite de projet, celle qui se développe à partir de 1992 et de la loi ATR poursuit le mythe d'un possible accès à un optimum dimensionnel (Ortiz, 1994) qui rassemblerait en son sein l'ensemble des fonctions

¹⁰⁸ « Un territoire d'un seul tenant et sans enclave » selon l'expression désormais consacrée par la loi de SRCI de 1999

¹⁰⁹ « 51 communautés d'agglomération se sont créées avant le 31 décembre 1999. Cela les rend potentiellement éligibles à la contractualisation. Encore faut-il que les objectifs d'aménagement du territoire et les termes de la loi correspondante soient respectés :

- représentativité de l'aire urbaine considérée, ce qui suppose que la structure regroupe la ou les communes principales et une proportion significative de l'aire urbaine. J'imagine mal que les communautés de Nogent-Le Perreux (2 communes) ou de Vichy (3 communes), répondent à de tels critères.... ». Déclaration de D. Voynet, ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement sur la coopération intercommunale et la mise en œuvre des dispositions urbaines de la LOADDT, le 6 janvier 2000.

essentielles de l'individu. Mais choisir le redécoupage du territoire national par l'alliance entre ses briques de base (les communes), en ouvrant les élus locaux aux réticularités, peut-il garantir une quelconque cohérence territoriale ?

321. L'optimum dimensionnel territorial comme quête

Dans le contexte sociétal de spatialités de plus en plus réticulaires, que deviennent nos vieux territoires politico-administratifs, réchauffés par le temps, mais dont les principes originels ne correspondent plus à rien ? L'hypothèse qui semble prévaloir, et qui préside à l'ensemble de l'action publique territoriale, consiste à répondre à cette nouvelle donne sociétale par un élargissement des aires, avec la conviction bien ancrée que la réponse territoriale reste la seule issue. Si les cadres territoriaux existants ne correspondent pas à la vie des individus, ce serait simplement parce qu'ils sont trop petits. Ainsi, depuis maintenant plus d'un demi-siècle, on élargit les périmètres. De façon schématique, on a construit l'Europe pour dépasser les états, les régions pour dépasser les départements et les EPCI pour dépasser les communes. Aujourd'hui, pour aller encore plus loin, on veut fusionner départements et régions, et maintenant les agrandir, élargir les EPCI, élargir l'Union Européenne. Comme on a pu le voir, parallèlement, et non sans paradoxe, on a essayé de retrouver les territoires « chauds » historiques avec la politique des « Pays ». Il s'agit à chaque fois de la même quête qui préside à ces mouvements, celle de la bonne maille, de la maille mythique qui permettra d'agir de façon « rationnelle » et « cohérente ».

À aucun moment la question n'a été de savoir si le problème était bien posé et s'il n'était pas nécessaire de considérer que l'important ne résidait peut-être pas dans la taille de la maille. La politique des réseaux de villes, dans les années 1990 avait tenté ce pari de construire les alliances à partir des centres, dans la discontinuité, sur projet, dans la souplesse, pour accompagner les modes de vie des individus qui pratiquaient ces espaces de cette façon. Force est de constater aujourd'hui que ces expériences se sont effacées. Et même si j'ai évoqué plus haut le caractère inéluctable de cet effacement il n'en reste pas moins qu'ils ont été rattrapés par l'injonction : « *un seul tenant et sans enclave* » de la fabrique territoriale à l'œuvre (Tesson, 2010a).

Pourtant, dans une perspective de gestion, le pragmatisme a, depuis longtemps, imposé la multiplication des périmètres d'action. Le développement, certes excessif, des Syndicats intercommunaux à Vocation unique (SIVU) ou Multiple (SIVOM), et la multi-appartenance qu'ils autorisent, sont peut-être les témoins du nécessaire ajustement des périmètres de l'action à l'action elle-même. Il est intéressant de voir que ces syndicats font partie des épouvantails pourchassés par la réforme actuelle. L'État souhaite rationaliser ces services en les intégrant aux nouveaux EPCI. Il serait d'une naïveté excessive de considérer ces syndicats comme systématiquement pertinents. Les charges qui pèsent sur eux sont bien trop lourdes pour tenter de les défendre et les logiques de pouvoirs sont trop prégnantes pour les sauver. Cependant, ce combat témoigne également d'un déni de singularité de l'action et de l'incapacité à considérer que la territorialisation pouvait se limiter à quelques fonctions clés, que l'aire n'était pas la seule approche globale possible et que la territorialité n'était pas le seul registre de spatialité en vigueur. De la même façon, les périmètres des Schémas de Cohérence territoriale (SCOT), beaucoup plus récents et souvent structurés en Syndicats mixtes (SM), sont intégrés dans la loi comme des périmètres potentiels et peuvent être utilisés par les préfets pour justifier l'évolution des EPCI. Ils

représenteraient ainsi le territoire ultime alors qu'ils ont été fabriqués dans un objectif spécifique qui ne peut pas systématiquement, et comme une évidence, porter un projet global intercommunal. En outre, le développement des INTERSCOT illustre bien le fait que, même pour l'objectif qu'ils se fixent, ils ne sont pas une panacée. Pourquoi ne peut-on pas imaginer que les questions traitées par ces structures ne nécessitent pas forcément que les communes soient associées systématiquement au sein d'un même périmètre, simplement parce que les échelles auxquelles se posent les problèmes traités ne sont pas les mêmes ?

Au final, les attendus de cette nouvelle réforme montrent que l'État considère que les réponses apportées par le local à travers les alliances intercommunales existantes, n'ont pas permis d'accéder à cet idéal territorial. Comment aurait-il pu en être autrement ?

322. Quand les réticularités construisent un territoire... mais pas celui auquel rêve l'État

En choisissant l'alliance volontaire entre les acteurs locaux, l'état semble laisser le choix au local et invite finalement les élus locaux à construire leurs alliances dans un registre réticulaire : électif et sur projet, à défaut d'autoriser la discontinuité et la souplesse. Par là, il construit lui-même son bestiaire intercommunal, pour reprendre l'expression de Guillaume Bailly (2011). Si l'on ajoute l'injonction de « compétitivité » qui devient le maître mot de l'action publique, il donne même un fondement au projet de ces réticularités potentielles. Ainsi, il n'est pas surprenant que les alliances créées se soient fondées sur des projets peu solidaires relevant de rationalités multiples et très éloignées de l'idéal territorial poursuivi. Par exemple, les maires des villes-centres ont souvent eu du mal à convaincre leurs collègues des communes « riches » de leur proche banlieue d'être financièrement solidaires du besoin d'équipement de l'agglomération. Les élus de ces communes ont souvent préféré se tourner vers leur hinterland rural, parfois périmètre de leur canton comme à Boulazac dans la banlieue de Périgueux (Tesson, 2002b), pour profiter de leur situation privilégiée du point de vue de la taxe professionnelle et accroître leur attractivité et leur compétitivité. Ces intercommunalités dites « défensives » (Boino, 2009) encerclent généralement les villes moyennes, voire parfois les métropoles (Tomas, 1997), et ont été explicitement visées par la réforme comme en témoignent les débats au Sénat sur le projet de loi.

Ces modes de faire, aujourd'hui pourchassés, sont pourtant tout à fait conformes à l'injonction de compétitivité qui est faite aux territoires et totalement en phase avec les réticularités politiques qui se fondent sur le projet d'un territoire compétitif. Lorsqu'une entreprise veut gagner en compétitivité, elle réduit ses alliances solidaires pour choisir des alliés susceptibles d'apporter une plus-value à son développement. Clairement, les maires de ces communes périphériques choisissent de privilégier leur propre rente de situation. Les habitants sont d'ailleurs généralement plutôt favorables à cette stratégie qui limite l'impôt puisque la charge intercommunale de ces périphéries pèse (pesait ?) essentiellement sur les entreprises. Mais ces dernières sortent elles aussi gagnantes de la compétition locale du fait d'un taux d'imposition plus léger dans ces périphéries non intégrées dont les besoins sont moindres. Sans compter que la plus-value, géographique et financière, autorise également le développement d'équipements et de services de qualité sur le plan culturel, sportif, de loisirs, mais aussi dans l'animation de la vie locale, tout en bénéficiant de la proximité des équipements de la ville-centre, exactement ce que

cherchent aujourd'hui les habitants dans leurs stratégies de localisation. C'est là, à cette échelle, sur les points d'accroche spatiaux hyper-localisés constituant les réticularités individuelles, que se jouent les territorialités contemporaines.

L'intercommunalité par l'alliance volontaire, si elle propulse les élus locaux dans des réticularités incertaines et parfois effrayantes pour eux, ne peut pas conduire naturellement à la cohérence territoriale telle que le rêve l'État, celle d'un optimum renfermant les modes de vie des individus. Elle aurait même plutôt tendance à provoquer l'incohérence puisque le moteur du projet de développement est fondé sur la compétitivité. Il n'y a ainsi aucune raison que les solidarités locales intègrent le projet de ces alliances, et conduisent à une éventuelle cohérence rationnelle des territoires ainsi construits.

323. Des réticularités qui se justifient par le territoire : le retour des territorialités chez les élus locaux

L'intercommunalité telle que l'État l'a imaginée à l'origine laisse donc une place aux réticularités. On peut même dire qu'elle les suscite en laissant la liberté aux élus de se choisir. Pour autant, en créant une structure « supra », qui aujourd'hui devient même démocratiquement légitime, l'État crée aussi les conditions de développement d'une construction spatiale nouvelle dont la montée en compétence et le pouvoir qu'elle va attribuer à son leader conduiront au développement d'une nouvelle territorialité politique.

De plus, la dichotomie introduite ici, entre la logique de l'alliance et celle de la raison, peut paraître artificielle tant le discours ambiant renvoie systématiquement, et dans tous les cas, à un idéal territorial. Le brouillage du paysage intercommunal vient aussi de cette propension de la part de l'ensemble des acteurs politiques locaux à habiller la structure construite du costume traditionnel du territoire « chaud », celui que l'on a perdu et que le discours nous fait retrouver. Chaque EPCI vante un « être ensemble » historique et/ou évident à ses habitants et la cohérence de l'espace de vie retrouvé par le truchement de l'alliance. On convoque la culture, l'histoire, les légendes du territoire ou sa nature pour conférer une légitimité à cet espace essentiellement technique auquel il faut donner de l'épaisseur pour le réchauffer.

On construit un artéfact de territoire avec un discours à vocation performative (Austin, 2002) au sens où il a pour objectif de modifier les comportements et/ou les représentations des individus de sorte à faire advenir la chose énoncée, à savoir l'existence de cet espace en tant que territoire, telle une prophétie créatrice (Merton, 1997). Dans le puzzle qui se construit, on veut faire croire à l'habitant qu'il existe une image territoriale à reconstituer alors que l'être ensemble des communes au sein de l'EPCI a un fondement au mieux réticulaire, mais sur un projet généralement exclusif et parfois défensif, au pire fortuit et opportuniste.

Ainsi habillé, le territoire est vendu à l'habitant et au touriste à grand renfort de logos, magazines, slogans voire, de plus en plus, de marques territoriales qui se déclinent sur tous les supports publicitaires, parfois d'un « panier ». La compétitivité et l'attractivité se servent du territoire, mais se construisent sur de l'alliance choisie, produisant un artéfact qui brouille le message général. Si « *Pau ville authentique* » puis « *la vie rêvée des villes* » était des slogans réservés à la commune dans les années 1990 et 2000, les 3P de « *Pau Porte des Pyrénées* » embarquent toute l'agglomération dans son image de carrefour naturel et culturel.

324. La rationalité politique des conseillers généraux

Par ailleurs, la question intercommunale se connecte à la problématique de résilience départementale évoquée plus haut dans sa dimension identitaire. En effet, le mode d'élection des conseillers généraux est reconnu comme favorisant le clientélisme électoral. Pierre Grémion (1976) a parfaitement décrit les principes de ce gouvernement de notables qui mieux que n'importe quelle autre institution a su faire fructifier la position sociale qu'elle assure à ses élus pour leur permettre d'asseoir leur pouvoir. Très ancrée dans le monde rural du fait de la relative stabilité du découpage des cantons ruraux (Ozouf-Marignier & Verdier, 2009), cette fonction élective est totalement liée à une spatialité considérée comme immuable et fondée sur le registre territorial. Aussi, face à la complexification des spatialités et à l'émergence puis la généralisation des réticularités dans notre société mobile, le canton s'est peu à peu recroquevillé sur son statut de territoire d'élection. De plus, la répartition des compétences évinçant peu à peu le Conseil Général des attributions visibles liées au développement économique notamment, il est de plus en plus difficile à un conseiller général de faire atterrir la manne départementale sur son propre canton. Il reste parfois un rond-point sur une route départementale, dont la multiplication pourrait être un indicateur pertinent de l'action du conseiller général, ou mieux un collège, dans les cantons périurbains notamment. Certes la clause générale de compétence¹¹⁰ permet quelques ajustements économiques, mais la source financière de l'action se tarit dangereusement.

Ce tarissement est aussi lié à l'arrivée sur le marché de l'action de nouvelles structures dotées de ressources financières plus importantes et d'une légitimité d'action plus évidente. Ainsi, les « Pays », déjà évoqués, adoubés par l'État et les Régions, ont été dotés de moyens financiers importants du fait de leur capacité à passer contrat avec la Région pour porter des actions de développement. Avant eux, les GAL, outils de l'Union Européenne, bénéficiaient d'avantages bien plus importants encore puisqu'ils avaient la capacité de cibler leurs actions et de répartir la manne financière européenne au sein même de leur périmètre à travers les programmes « Leader ». Aujourd'hui, ce sont les EPCI à fiscalité propre qui, en bénéficiant des compétences et des moyens transférés par leurs communes membres, sont en mesure d'agir réellement sur leur périmètre. Toutes ces structures, nées dans la réticularité, voire fondées sur des territoires « froids » dont le réchauffement en cours est incertain et long, sont autant de concurrents pour le département dont les conseillers généraux sont de moins en moins des acteurs qui comptent au sein même de leur canton. Cet affaiblissement fait peser sur la réélection des incertitudes bien difficiles à accepter par des élus habitués à voir leur mandat reconduit de manière régulière. Ces incertitudes dictent des comportements qui, s'ils sont politiquement rationnels, sont peu en phase avec la rationalité de l'État, tout en n'épousant pas non plus les contours des spatialités contemporaines.

Je me suis intéressé à une manifestation de cette rationalité politique représentée par l'implication des conseillers généraux dans la construction de l'intercommunalité. Ce qui m'a

¹¹⁰ Il est symptomatique de voir que cette clause très spécifique fait partie des variables d'ajustement des gouvernements successifs. Son maintien garantit la capacité des collectivités à agir dans tous les domaines alors que sa disparition impose une spécialisation de chaque collectivité. Il faut ajouter que la commune (et les EPCI par le transfert des compétences dont ils bénéficient) n'est pas touchée par cette mesure restrictive. Cela montre bien que la bataille se situe bien entre Département et Région.

intéressé dans ce processus, c'est l'émergence de la figure politique du « conseiller général président de communauté de communes ». Si elle est déjà connue, elle prend ici une autre dimension du fait de l'injonction de généralisation des EPCI et du pouvoir qui leur est attribué. Elle montre par ailleurs les limites d'une appréhension réticulaire du registre mobilisé pour la construction de ce type d'EPCI. En effet, le périmètre de l'alliance est alors imposé par l'héritage du territoire cantonal

**•Le conseiller général président de communauté de communes :
capacité d'action et légitimité démocratique**

La figure politique du conseiller général président de communauté de communes est déjà bien connue et était déjà présente à l'époque des districts et des SIVOM. Mais la loi ATR de 1992, et surtout la loi sur la simplification et le renforcement de la coopération intercommunale de 1999, leur ont donné une actualité singulière. Elle permet, au moment où la capacité d'action du conseiller général sur son canton s'amenuise, de faire de ce simple espace d'élection un véritable espace d'action. C'est ainsi que les conseillers généraux ont été très actifs dans la construction intercommunale et ont réussi, dans de nombreux départements français, à calquer la fabrique intercommunale sur la matrice cantonale. Le Sud-Ouest est assez emblématique de cette dynamique (Tesson, 2009).

Mais l'intérêt de ce schéma va bien au-delà puisqu'il présente l'intérêt de combler les manques de chacune des deux fonctions. En effet, si la fonction de président de communauté de commune donne au conseiller général une capacité d'action qu'il n'a pas, le mandat de conseiller général donne une légitimité démocratique qui fait historiquement défaut au président d'EPCI.

•EPCI = canton : réchauffer l'EPCI et nourrir le canton

La superposition des périmètres des cantons et des EPCI produit le même effet sur le territoire lui-même. Si le canton peut-être considéré comme un territoire « froid », j'ai montré plus haut qu'il avait bénéficié d'un processus de réchauffement qui l'avait installé durablement dans le paysage territorial français, notamment en milieu rural, du fait du caractère longtemps incontournable du chef-lieu. Ce lent processus lui a permis de perdurer à travers le temps, même si sa fonction s'est réduite à une territorialité électorale pour le conseiller général. D'un autre côté, les EPCI issus de la loi de 1992 ou pire de celle de 1999, construits sur des fondements plutôt réticulaires au départ, peinent à trouver leur place dans l'esprit des habitants, même si les élus locaux ont enclenché le processus de réchauffement, faisant retourner leur spatialité vers la territorialité. Les organes de communication, parfois très coûteux et très aboutis n'ont pas encore rempli leur fonction performative. Et ce d'autant qu'ils n'ont, jusque-là, aucune visibilité démocratique.

La rencontre entre EPCI et canton tombe donc à point nommé pour réchauffer l'EPCI d'une part et nourrir le canton d'une capacité d'action propre à lui redonner une dimension fonctionnelle perdue d'autre part. Le redécoupage actuel des cantons combiné à l'élargissement imposé des EPCI n'est pas sans poser de problèmes à cette nouvelle figure qui perd de sa pertinence et de son efficacité.

33. Le difficile retour de l'État, ou l'impossible arrondissement du local

À côté du souci d'économie permanent, c'est donc bien une prise de conscience par l'État du relatif échec de l'intercommunalité, telle qu'envisagée jusque-là, à fabriquer de la cohérence territoriale qui l'a conduit à entreprendre une nouvelle réforme de cet outil. Après sa simplification et son renforcement (loi SRCI) en 1999, voici venu le temps de sa rationalisation. Il est important de noter que la réforme de 2010 ne remet pas en cause l'attendu principal développé dans le premier point, à savoir la quête de la bonne maille. Elle se contente simplement de revoir la méthode en organisant le retour de l'État. Ainsi, les préfets sont chargés de ramener les élus à la raison et de proposer une nouvelle carte intercommunale cohérente. Il s'agit là d'une quadruple confrontation entre un registre réticulaire qui a présidé à la mise en œuvre des EPCI existants ; une construction territoriale en marche menée par des élus locaux prompts à revenir au fondement territorial de leur spatialité ; une société inscrite dans un mouvement permanent qui fonctionne avec l'espace sur un registre de plus en plus réticulaire ; l'État qui fait une lecture territoriale de ces spatialités sociales. Dans ce contexte, comment l'état peut-il négocier avec des élus qui ont élaboré leurs alliances avec des visées stratégiques et qui, comme je viens de le montrer, ont passé ces premières années à construire en légitimité leur « être ensemble » ? Quels périmètres territoriaux cohérents retenir pour englober des spatialités individuelles qui de toute manière les dépassent ? De plus, le calendrier choisi engage tous ces acteurs dans une marche forcée et précipitée qui rend la négociation difficile. Cette précipitation, sans doute imposée par le calendrier électoral, a toutes les chances d'aboutir à une réforme finalement assez légère, dont les résultats seront essentiellement comptables et surtout très peu rationnels.

331. Le retour de l'État comme garant d'une cohérence enfin trouvée

Ce changement de méthode a conduit à revenir à une injonction descendante et à imposer le retour de l'État. Ainsi, il est « naturel » que le rôle de « grand réformateur » incombe au préfet doté pour l'occasion de pouvoirs particuliers. Ces « super pouvoirs », comme ils ont très vite été nommés, se déclinent en deux temps.

Le premier temps concerne la proposition du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). À partir du début 2011 et de l'entrée en vigueur de la loi, le préfet disposait d'un délai très limité et extrêmement encadré. En fixant la date buttoir pour arrêter le schéma au 31 décembre 2011, le rétro planning de la réforme était clair. La loi donnait 4 mois à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) pour émettre son avis (de septembre à décembre 2011) après avoir donné 3 mois aux communes et aux organes délibérants des EPCI (de juin à août 2011). Ce qui a conduit le préfet, à mobiliser les services de l'État et à mener la concertation avec les élus locaux durant le premier trimestre

2001 pour proposer une cartographie et un argumentaire dès le mois d'avril¹¹¹ et ainsi pouvoir soumettre sa copie finale à la fin du mois de mai.

Cette marche forcée, durant laquelle le préfet détenait les clés de la mobilisation, devait déboucher sur 17 mois (du 1er janvier 2012 au 1er juin 2013) durant lesquels ses pouvoirs étaient élargis pour la mise en application effective du schéma. Durant cette période, il pouvait avoir l'initiative de la mise en œuvre des projets de recomposition des EPCI, et les organes délibérants de ces derniers n'avaient plus les prérogatives en matière de prises de décision qui leur sont habituellement dévolues puisque seule la majorité simple était requise lors du vote de ses assemblées sur les projets de modification des statuts ou des périmètres (au lieu de la majorité des 2/3). Inversement, la majorité des 2/3 était nécessaire à la CDCI pour proposer un projet alternatif en cas de refus du schéma.

Cette reprise en main a été jugée nécessaire pour rendre rationnelle la carte intercommunale. On peut néanmoins se demander sur quels principes se fonde cette raison.

332. Une rationalité comptable : l'héritage de la République, le retour des territoires « froids »

En analysant la manière dont les services de l'Etat ont présenté les projets de schémas on remarque tout de suite qu'ils emboîtent le pas de la rationalité comptable déjà présente dans la loi par l'intermédiaire du plancher de 5000 habitants regroupés (hors zone de montagne). En effet, les documents qui ont été présentés dans les différentes réunions qui ont jalonné la procédure, comme se fut le cas dans les Pyrénées-Atlantiques par exemple, commençaient tous par positionner le département par rapport aux moyennes régionales et nationales relativement au nombre de communes regroupées, aux populations des EPCI, aux Coefficients d'Intégration Fiscale (CIF), aux compétences partagées.... Cet état des lieux montre bien que la rationalisation se veut froide, égalitaire et républicaine, on chiffre, on compare et l'on agit.

Or, cette démarche objectivante nie les singularités départementales. Et, même au sein d'un département, il est intéressant de questionner l'opportunité de comparer les intercommunalités de la Haute-Landes, par exemple, où les communes sont immenses et peu peuplées, mais où l'habitat est groupé, à celles de la Chalosse et du Tursan, où les communes sont plus petites, plus peuplées, mais où on compte parfois plusieurs hameaux sur le territoire communal. Si le législateur a pensé à la question spécifique de la montagne et a intégré dans la loi une marge de manœuvre concernant les « spécificités géographiques », l'état des lieux reste comptable.

Cette rationalité comptable trouve son fondement dans l'égalité républicaine dont les préfets sont les garants historiques et pour laquelle l'Etat central développe ses propres instruments. Parmi eux, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), qui possède le statut de direction générale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, est un des maillons essentiels de l'action sur le territoire. L'INSEE produit et formate la connaissance de l'espace national en imposant son regard froid et objectif sur les territoires. Il n'est donc pas étonnant que les catégories de l'INSEE aient été retenues pour servir de base à la

¹¹¹ Réunion du 27 avril dans les Pyrénées Atlantiques

rationalisation de l'intercommunalité. L'État fabrique ainsi sa norme territoriale nationale et circonscrit les spatialités individuelles. Le principe général voudrait, selon la loi, que les EPCI urbains retrouvent les contours des unités urbaines¹¹² alors qu'en milieu rural l'objectif serait plutôt les périmètres des bassins de vie¹¹³. Deux éléments sont à noter. Tout d'abord, en milieu rural, en se référant aux bassins de vie, l'État choisit la variable du recours aux équipements plutôt que celle du travail qui était jusque-là privilégiée. Ensuite, en milieu urbain, l'ambition est revue à la baisse. L'intercommunalité prévoyait à l'origine la rencontre avec le périmètre des aires urbaines et non des simples pôles urbains¹¹⁴. C'est-à-dire que l'État espérait lier le sort des communes à la fois morphologiquement continues et fonctionnellement (résidence et travail) interdépendantes. Le nouvel objectif correspond à un principe de réalité tant il est rare qu'une communauté d'agglomération regroupe seulement l'ensemble de son pôle urbain.

Mais la situation est, bien entendu, plus complexe. Ce retour de l'État est peu du goût des élus locaux qui comptent bien faire valoir leur point de vue et les héritages de l'histoire qui a jalonné l'édification des limites actuelles. Et la négociation promet d'être rude entre les découpages « froids » du préfet dont personne n'a conscience et que personne ne se représente et les territoires déjà « réchauffés » des élus locaux. Cette rugosité peut aussi être lue comme la confrontation entre la territorialité de l'État et les réticularités à l'œuvre dans le local même si cette lecture est sans doute un peu trop idéaliste. L'histoire dira ce qu'il adviendra de ces SDCI qui sont aujourd'hui caducs puisque l'objectif proposé par le chef de l'État dans la nouvelle réforme territoriale est de monter à 20 000 habitant le seuil des EPCI. Mais il est intéressant de se pencher sur les arguments de la négociation, d'autant que, d'emblée, la rigueur de l'État a montré des failles et soulevé les premiers problèmes.

34. La rationalité avortée : les approximations de l'État

La réforme de l'intercommunalité préconisée par la loi du 16 décembre 2010 met en lumière à la fois le sens de la quête et son caractère vain. En effet, le calendrier choisi a conduit les préfets dans une impasse irrationnelle qui décrédibilise totalement les objectifs affichés et démontre par l'absurde la vanité de cette reconstruction. Depuis la parution des données du nouveau recensement, la communauté des géographes attendait avec impatience la publication du redécoupage par l'INSEE des unités urbaines et de leurs corolaires : pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées. En effet, les unités urbaines sont fondées sur la

¹¹² « On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants » (source INSEE)

¹¹³ « Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. On délimite ses contours en plusieurs étapes. On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte. La méthode ANABEL permet enfin d'agréger par itérations successives les communes et de dessiner le périmètre des bassins de vie comme le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Le zonage en bassins de vie apporte un complément à travers l'analyse de la répartition des équipements et de leur accès » (source INSEE)

¹¹⁴ Avant 2011, le pôle urbain était, pour l'INSEE, une unité urbaine regroupant 5 000 emplois. Depuis 2011, l'INSEE considère que le pôle urbain doit offrir 10 000 emplois mais propose également une hiérarchie avec des moyens pôles urbains (entre 5 000 et 10 000 emplois) et des petits pôles urbains (entre 1 500 et 5 000 emplois)

continuité du bâti, et étant donné l'étalement urbain qui a marqué la décennie passée, il était attendu que les périmètres des unités urbaines évoluent de façon notable. De la même façon, les nouvelles formes de périurbanisation repérées ces dernières années (Roux & Vanier, 2008) laissaient penser que le seuil de 40% d'actifs travaillant dans une autre commune de l'aire urbaine allait entraîner un déplacement sensible des frontières du périurbain telles qu'elles étaient définies depuis 1999. L'accès récent à certains chiffres de migrations liées au travail laissait entrevoir cette tendance et l'émergence d'une nouvelle image de la France, pour reprendre les termes employés par Roger Brunet (1997) lors de l'introduction de ce zonage.

Ces données étaient d'autant plus attendues que le dernier recensement datait de 1999, soit douze longues années qui comptent beaucoup dans une société de plus en plus mobile où les spatialités sont de plus en plus complexes. Or les nouveaux périmètres des unités urbaines sont parus le 10 mai 2011¹¹⁵ sur le site de l'INSEE et l'essentiel des documents qui ont été présentés par les services de l'État lors des réunions préparatoires au SDCI, comme ce fut le cas dans les Pyrénées-Atlantiques¹¹⁶, faisait référence aux données de 1999. Si le caractère un peu froid de ces données ne les rend pas forcément pertinentes pour le chercheur qui aime à s'en détacher, elles correspondent parfaitement à la volonté objectivante affichée par les services de l'État. Ainsi, il aurait sans doute été judicieux de faire en sorte de caler le calendrier de la publication de ces données sur celui de la réforme qui en avait besoin. Les préfets auraient sans doute trouvé là des arguments de la raison plus puissants et surtout plus rigoureux face aux stratégies politiques à l'œuvre.

Je me contenterai ici de l'exemple de la partie béarnaise des Pyrénées Atlantiques pour appuyer ma démonstration. Il est en effet particulièrement riche d'enseignements sur les effets de ce retard, qui, combinés aux velléités traditionnellement conservatrices des élus locaux, ont conduit à vider d'une partie de sa cohérence le SDCI finalement proposé au débat. L'analyse des propositions et des discours issus des réunions préliminaires qui ont jalonné les étapes de la construction du schéma permet de mieux cerner les principes qui ont structuré la négociation et de mieux comprendre les raisons pour lesquelles le schéma final est aussi peu ambitieux, du moins dans sa partie urbaine, et traduit l'échec de la raison.

• Comment l'agglomération de Pau a manqué son rendez-vous avec la ville

Le cas palois est intéressant dans la mesure où il révèle un échec dans la tentative de rationalisation qui aurait pu conduire à adosser la communauté d'agglomération (CA) à son unité urbaine. Il n'a jamais été question de la retrouver totalement, car une communauté de communes (CC) puissante et bien structurée au Sud-Est, le long du Gave de Pau (CC Vath Vielha devenue depuis CC du Pays de Nay) la scindait déjà en deux. Mais il semblait possible d'en affiner suffisamment les contours pour s'approcher de la rationalité poursuivie. Il s'agit ici de décomposer en quatre temps et quatre cartes les relations entre, d'une part les EPCI (ceux existants, ceux proposés par le préfet et ceux finalement retenus dans le schéma), d'autre part les limites de l'unité urbaine paloise (dans les définitions de 1999 et de 2011).

¹¹⁵ En ce qui concerne le zonage en aire urbaine, celui-ci n'est annoncé que pour le mois d'octobre.

¹¹⁶ Un tour d'horizon des SDCI le confirme.

Sur la première carte (Figure 18) figurent les EPCI en place et la première proposition présentée en avril par le préfet lors d'une réunion à laquelle les élus avaient répondu présents en masse¹¹⁷. Cette carte montre une volonté de réduire de façon importante le nombre de structures puisque dans cette partie du Béarn ce sont pas moins de 9 EPCI qui auraient pu disparaître, essentiellement du fait de fusions d'EPCI entiers. Le seul démembrement envisagé, qui sera la source du problème que je souhaite soulever, concerne la CC Luy-Gabas-Souye et Lees, à l'Est de Pau, pour laquelle il était question qu'une partie intègre la CA Pau-Pyrénées.

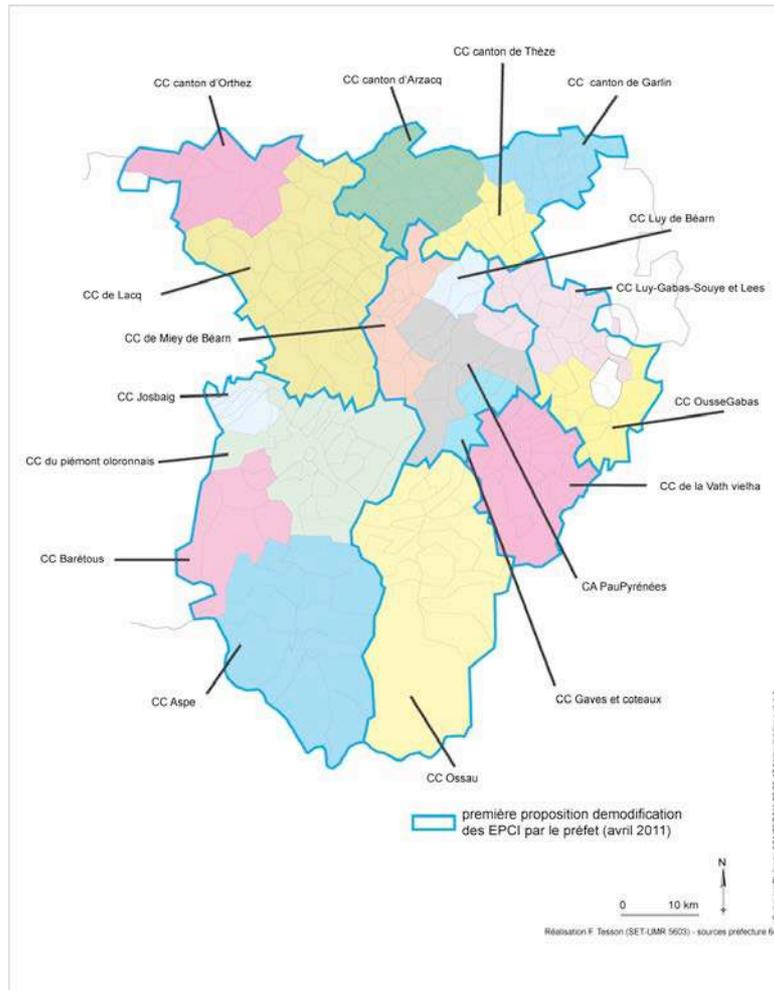


Figure 18 : les EPCI à fiscalité propre autour de Pau en 2011 et la proposition de SDCI formulée par le préfet en avril 2011

¹¹⁷ Cette mobilisation laissait déjà présager les difficultés qui allaient suivre.

Pour comprendre quelle rationalité avait conduit à ce découpage, j'ai, dans un premier temps, superposé le pôle urbain¹¹⁸ paalois dans son périmètre de 1999, celui présenté dans tous les documents accompagnant cette réunion. Il semble évident (Figure 19) que ces périmètres ont constitué la référence des services de l'État dans la mesure où l'extension de la CA Pau-Pyrénées à l'est limite le démantèlement de la CC Luy-Gabas-Souye et Lees à la partie concernée par le pôle urbain alors qu'à l'ouest le choix a été fait d'intégrer la totalité de la CC Mieux de Béarn dont 7 communes appartiennent à l'agglomération morphologique.

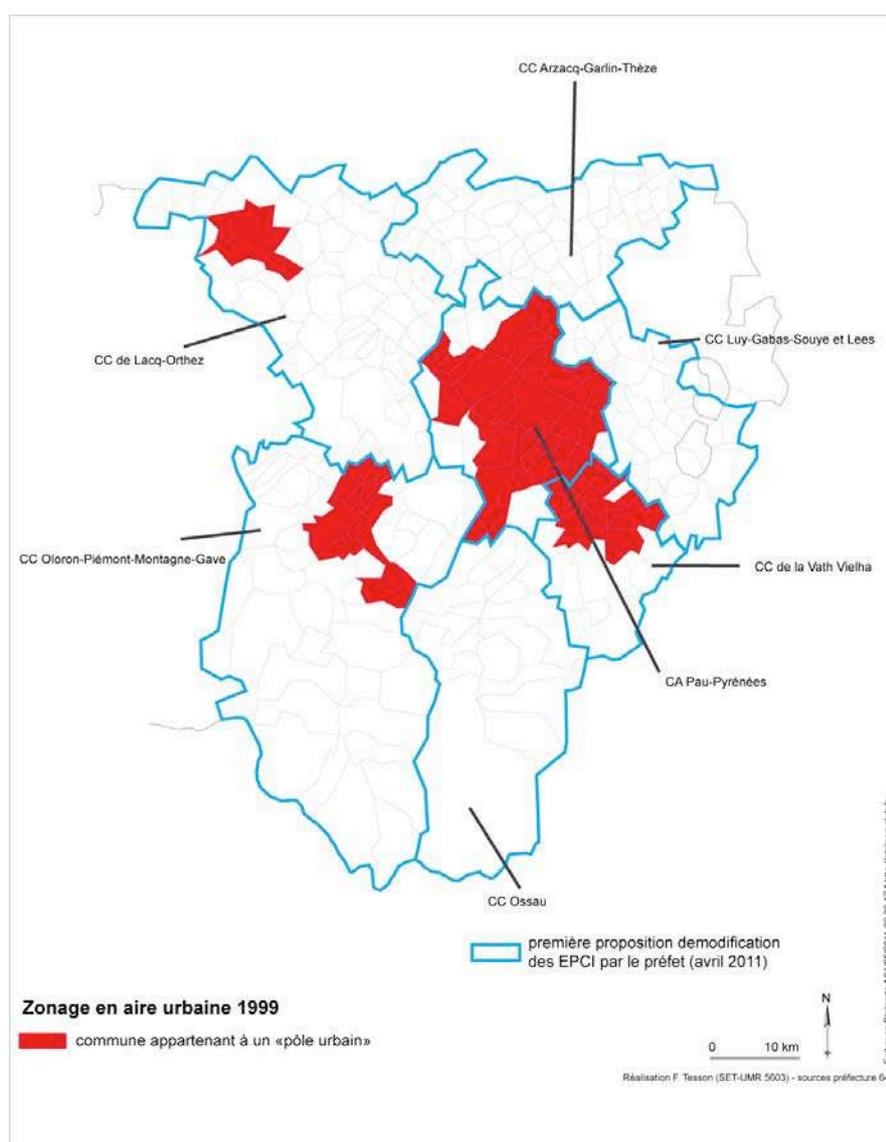


Figure 19 : la proposition de SDCI formulée par le préfet en avril 2011 et les pôles urbains de l'INSEE (définition 1999)

¹¹⁸ Selon l'INSEE, le Pôle Urbain est une unité urbaine qui compte plus de 5000 emplois. Le pôle urbain est donc une unité urbaine, l'inverse n'étant pas vrai. Cette dénomination est associée au zonage en aire urbaine, ces cartes ayant été réalisées avant la publication des nouvelles aires urbaines, j'utilise le concept d'unité urbaine pour les données de 2011.

Maintenant, la superposition des limites de l'unité urbaine de Pau dans sa définition de 2011 (Figure 20) change sensiblement la donne. En effet, dans la partie orientale de l'agglomération ce ne sont plus trois, mais six communes que la proposition aurait pu intégrer et cela aurait donné plus de crédit au démantèlement de la CC Luy-Gabas-Souye et Lees dont les autres communes auraient pu se rattacher à des problématiques plus périurbaines, voire rurales qu'elles partagent avec les EPCI environnants au Nord et au Sud.

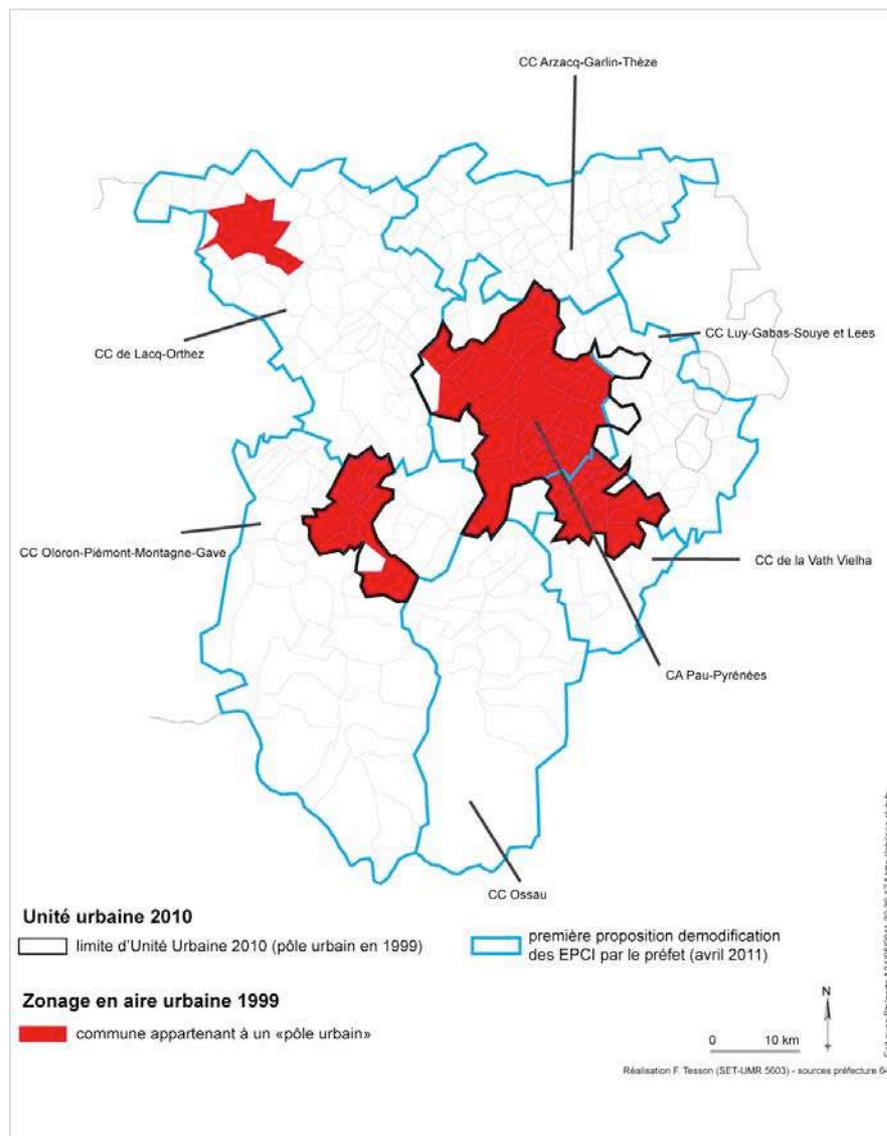


Figure 20 : la proposition de SDCI formulée par le préfet en avril 2011, les pôles urbains de l'INSEE dans les périmètres de 1999 et les pôles urbains dans leurs nouveaux périmètres (définition mai 2012)

Au lieu de cela, le SDCI proposé au débat (Figure 21), renonce aux annexions initiales et manque le rendez-vous avec la ville. Je ne soutiens pas que l'obsolescence des données initialement retenues est à l'origine de ce pas en arrière, les positions des élus concernés avaient déjà rendu fragile l'ambition initiale, comme en témoignent les propos tenus lors de la dernière réunion présentant le SDCI définitif¹¹⁹. En revanche, il est possible d'imaginer que les arguments du préfet auraient été plus tranchants s'ils avaient pu être nourris dès le départ par les données actualisées.

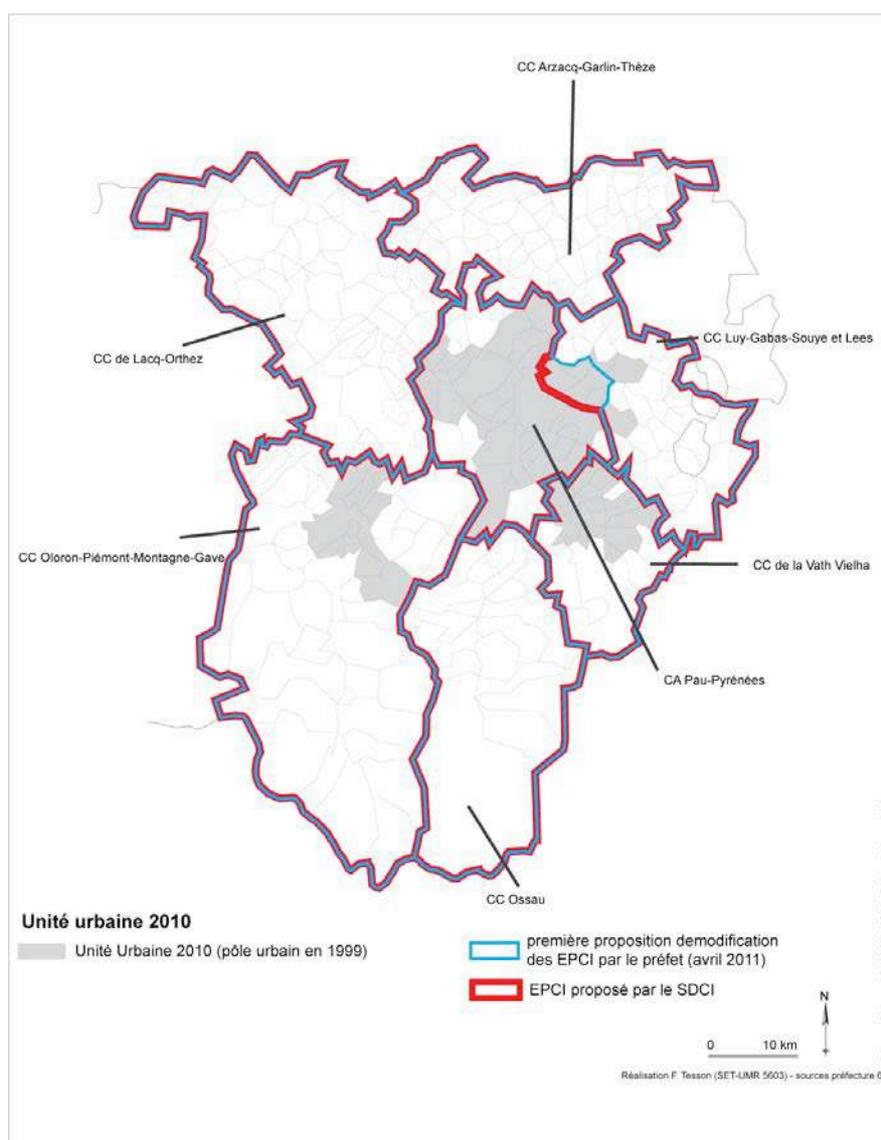


Figure 21 : la proposition de SDCI formulée par le préfet en avril 2011, les pôles urbains de l'INSEE dans les périmètres de 1999, les pôles urbains dans leurs nouveaux périmètres (définition mai 2012) et le SDCI finalement proposé

Cet exemple montre simplement qu'il est bien difficile de construire un territoire pertinent et cohérent de manière descendante et que l'État, dans sa précipitation, n'a même pas pris le

¹¹⁹ Compte rendu disponible sur le site de la préfecture des Pyrénées Atlantiques : http://www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr/sections/actions_de_l_etat/cdci/projet_de_schema_dep9391/downloadFile/attachedFile_1/Cpt_rendu_Reunion_5_mai_2011.pdf?nocache=1306830574.64

temps de réfléchir à une cohérence au moins actualisée. Si on peut s'insurger contre cette erreur d'appréciation, ou en rire, elle ne fait en fait qu'apporter la preuve de la vanité de la quête puisque tous les dix ans la rationalité sera remise en question par les nouveaux chiffres et les nouveaux calculs de l'INSEE. Ce constat devrait conduire les pouvoirs publics à relativiser la quête de l'optimum dimensionnel et prendre le parti d'une approche différente et peut-être revenir aux réticularités suscitées en premier lieu.

35. Comprendre l'intercommunalité comme une réticularité politique pour approcher les réticularités sociales

La question intercommunale est un nœud très important de la problématique qui me préoccupe. En effet, dans leurs fondements, les EPCI ouvrent aux réticularités puisqu'il s'agit bien pour les élus locaux de se choisir et de développer ensemble un projet pour un espace « supra ». Ce projet peut ne pas être global et peut laisser à chacun la possibilité de mener sa propre démarche au sein de son propre territoire communal par le jeu des subsidiarités. C'est la raison pour laquelle je me suis intéressé à cet objet dont la dénomination contenait « l'inter ». Le fait que cette évolution soit très fortement sollicitée par l'État laissait en outre présager qu'il était lui-même dans l'intégration de ce registre. Le renforcement de l'intercommunalité proclamé en 1999 avec l'intégration de l'expression « *d'un seul tenant et sans enclave* » faisait état d'un premier niveau de doute. Par ailleurs, l'empressement des élus locaux à fonder en légitimité ce nouveau territoire en le faisant entrer dans un processus de réchauffement montrait aussi la faible conscience de l'originalité que pouvait revêtir cet outil et le ramenait à un « territoire de plus », à construire et à réchauffer. Mais c'est bien le retour de l'État avec la réforme de 2010 qui a définitivement fait retourner la question intercommunale dans le registre territorial.

Ainsi, alors que j'ai montré que la quête de l'optimum dimensionnel est vaine, la réforme des collectivités territoriales est restée dans la poursuite de ce mythe tenace en s'appuyant sur les catégories forgées par l'INSEE pour trouver la bonne maille. Et alors que l'État semblait enclin à imposer sa vision des périmètres en donnant le pouvoir aux préfets de contraindre les élus à rentrer dans le rang, les résistances locales associées au manque de cohérence de l'argumentaire des services déconcentrés de l'État, ont conduit à des SDCI aux ambitions sommes toutes modestes. Pourtant les résultats apparaîtront peut-être comme positifs dans la mesure où, en milieu rural, le nombre d'EPCI sera considérablement réduit et l'objectif de rationalisation des syndicats (SIVU et SIVOM) sera également rempli. En revanche, cette réforme ne règlera vraisemblablement pas la question des intercommunalités urbaines pour lesquelles les enjeux et les résistances sont trop importants.

Les questions qui demeurent portent sur les conséquences possibles de l'élargissement parfois démesuré des EPCI ruraux et périurbains. La réforme, et son prolongement qui vise à augmenter le seuil de population des EPCI à 20 000 habitants, vont produire des « hydres territoriales » qui vont être amenées à négocier en interne un polycentrisme qu'aucune autre institution n'est parvenue à réellement faire fonctionner. Mais ce n'est pas la seule question soulevée par cette réforme et ses conséquences : la gestion des compétences sur de vastes espaces peu denses et mal connectés en leur sein, l'affaiblissement des services de proximité, la baisse de

la réactivité des services communautaires... alors même que les habitants qu'ils soient mobiles ou captifs, ne vivent pas ces ensembles territoriaux dans leur globalité et ont des préoccupations qui s'inscrivent dans des proximités toujours plus serrées.

Mais au-delà de ces conséquences possibles, cette réforme a aussi pour effet de redistribuer les cartes d'un jeu qui commençait à peine à fonctionner. Un des truismes qui s'est imposé dans la question intercommunale considère que la bonne alliance est celle qui fonctionne. Or une des conditions du « bon fonctionnement » (il faudrait débattre de ce qu'est un bon fonctionnement) n'est-elle pas une stabilité minimale des briques de base susceptibles de nouer des alliances ? Ne peut-on pas poser comme hypothèse qu'après vingt ans de recompositions territoriales, il est important de laisser les nouvelles structures trouver leur place et inventer leurs propres manières de dépasser leurs frontières pour s'adapter à l'évolution de la société ? Cette remarque est aussi totalement adaptée aux grandes fusions régionales qui s'annoncent. En dépensant leur énergie à construire les murs de leur territoire, les acteurs locaux en oublient l'essentiel : ouvrir toutes les portes pour pouvoir en sortir eux-mêmes et surtout pour aider la société à vivre son quotidien nécessairement interterritorial.

Car les enjeux des recompositions territoriale se situent sans doute plutôt du côté de l'interterritorialité (Vanier, 2008), et de la manière dont ces nouvelles briques territoriales vont créer des liens, tant horizontaux, avec les autres briques du même niveau, que verticaux avec les structures classiques de l'architecture institutionnelle, mais aussi à l'intérieur même de leurs territoires recomposés qui seront, de surcroît, de plus en plus vastes et complexes.

Quelques pistes émergent de cette loi, ouvrant le champ des possibles en attendant la prochaine. Ces ouvertures se trouvent peut-être paradoxalement dans les interstices et vont peut-être imposer un retour du registre réticulaire. Il est possible d'imaginer que l'élargissement de certains EPCI, notamment ruraux, va imposer de nouveaux modes de gouvernance et de gouvernement pour remplir les compétences dont ils vont se doter. Cela pourrait laisser la place à de l'innovation. Sans doute pas une innovation radicale, immédiatement lisible, mais plutôt une innovation ordinaire (Alter, 2005) qui s'immisce dans les plis les plus fins de l'organisation territoriale et de sa gouvernance. Ces avancées pourraient même s'imposer comme des « bonnes pratiques » qu'affectionne particulièrement la DATAR et donner lieu à des mutualisations dans l'esprit du développement local.

En outre, cet élargissement devrait entériner la déconnexion entre ces outils territoriaux mis en œuvre par le politique et les espaces de vie réels des citoyens dans notre société d'archipels, mais aussi avec les « territoires mémoires », les territoires chauds que l'on cherche systématiquement, par nostalgie sans doute, à réifier alors qu'ils n'en ont nul besoin pour perdurer¹²⁰. Cet éloignement devrait permettre de révéler que l'action ne peut se faire qu'en dépassant les frontières, en les rendant poreuses. Car il est permis de penser que c'est bien la croyance dans l'existence d'un territoire cohérent et rationnel qui finit par imposer l'idée que tout peut et doit se faire dans ce périmètre enfin trouvé. La mise en évidence de son inexistence pourrait autoriser à s'en affranchir et à enfin penser la géométrie variable, voire la discontinuité, d'une part dans des alliances vers l'extérieur, d'autre part dans le traitement des compétences et des projets à l'intérieur des périmètres. Les pôles métropolitains semblent permettre, par leur

¹²⁰ La volonté de François Bayrou, nouveau maire de Pau et président de la communauté d'agglomération d'activer une association « pays de Béarn » ne va pas dans ce sens.

souplesse, de penser cela dans les alliances externes ; l'idée parfois évoquée, d'une territorialisation des compétences au sein des EPCI, pourrait être une solution dans la dimension interne des alliances.

Un chantier plus offensif pourrait imposer à chaque territoire institutionnel de consacrer une partie de son budget à financer des projets qui franchissent ses frontières, cela permettrait de faire de la frontière une couture plus qu'une coupure (Vanier & Pelletier, 1997) et d'envisager « l'inter » de manière systématique. Cela réduirait aussi l'intérêt de la fusion en permettant de résoudre les problèmes par l'alliance. La part budgétaire allouée à ces projets pourrait être calculée en fonction du budget consacré à la promotion du territoire lui-même.

4. L'ambiguïté des réseaux techniques : de l'accès aux réticularités au renforcement des territorialités

M'intéresser aux réseaux techniques¹²¹ m'a permis d'aborder ce qui constitue le support du développement des réticularités. Le premier objectif qui m'a poussé à « observer » les infrastructures de communication, notamment dans le cadre de l'observatoire de l'autoroute A89, consistait dans l'appréhension de cette dimension concrète et physique du réseau qui manquait quelque peu à ce que j'avais développé jusque-là. Pour moi, il s'agissait d'aborder un objet dont l'inscription dans le territoire était susceptible de provoquer le mouvement et d'ouvrir les registres de spatialités des acteurs politiques de la même façon qu'il accompagne les individus dans leurs réticularités. L'autoroute, notamment, est un objet dont l'impact est considérable et renvoie d'une part au mythe développeur que ces infrastructures véhiculent (Offner, 1993) tout en abritant, d'autre part, toutes les peurs provoquées par la capacité qu'elle détient à bouleverser les cadres territoriaux préexistants.

Force est de constater que l'hypothèse d'une mise en mouvement permettant aux acteurs publics d'ouvrir leur spatialité à un registre réticulaire n'a pas été vérifiée, bien au contraire. C'est la raison pour laquelle cette réflexion sur les infrastructures de réseaux se retrouve au final dans ce chapitre sur les territorialités. L'arrivée d'une autoroute dans un territoire met essentiellement en lumière les tensions générées par les territorialités existantes, quand bien même ces dernières seraient virtuelles. Les réseaux techniques intègrent le discours territorial et alimentent la fabrique locale des territoires. En fait, ces « tuyaux » supposés accompagner les réticularités des individus, potentiellement créateurs de nouvelles spatialités, sont instrumentalisés par les discours politiques pour « infrastructurer » les territoires existants ou ceux en germes dans l'esprit des acteurs locaux.

¹²¹ L'incursion vers les réseaux techniques était une opportunité offerte d'une part par Pierre Zembri qui dirigeait un groupe de recherche financé par la DRAST auquel j'ai participé, d'autre part par Jean Varlet qui m'a proposé de diriger l'antenne bordelaise de l'observatoire de l'A89.

41. Les réseaux techniques ouvrent la voie au développement de nouvelles réticularités

Pourtant les réseaux techniques sont avant tout les supports matériels de la complexification des registres de spatialité des individus. Ils autorisent les réticularités et participent de leur multiplication. En effet, ils s'insèrent dans les territoires existants, marqués par des territorialités héritées, une histoire, une structure, des habitudes, un sentiment d'appartenance construit sur la longue durée, une identité spatiale fondée sur un vivre ensemble qui crée l'altérité avec ce qui est de l'autre côté de la limite. Cette « frontière » engendre des territorialités transgressives, jouant avec la norme pour « braconner » (Certeau, 1990). Elle révèle comment cette altérité, parfois provoquée par la formalisation du territoire dans ses limites dures, est bien à l'origine du renforcement paradoxal des liens à ses marges, renvoyant à Régis Debray (2010). Cet « effet frontière » est bel et bien provoqué par la détermination des limites et par leur interprétation comme émanant de la norme territoriale. Ce sont ces caractéristiques qui autorisent une analyse à travers le prisme du territoire considéré comme un concept opératoire pour comprendre cet état de l'espace.

Or, l'introduction d'une nouvelle donne en matière de potentialités de mobilité ouvre la spatialité à un registre réticulaire ou, du moins, offre un sentiment de liberté relativement aux territorialités auxquelles la société locale était assignée. Ces « territorialités nomades » (Piolle, 1990), construisent une société « à individus mobiles », « un habité poly-topique » (Stock, 2006) au sein de laquelle la pratique spatiale de chaque individu ne peut engendrer de délimitations collectives évidentes. L'autonomisation dans les choix d'animation du lien social fait tomber les barrières des normes, ainsi leur transgression n'est plus vécue comme une ruse, mais comme une liberté d'action consciente et réflexive (Kauffmann et al., 2003).

Les réseaux techniques portent en eux la capacité à composer différemment avec l'espace. Ils redistribuent les potentialités de mobilité, recomposent les spatialités individuelles et autorisent la multiplication des registres. Les territorialités subies sont complétées par des réticularités choisies. Cela ne signifie pas pour autant que le sentiment d'appartenance des autochtones à un territoire soit fondamentalement affecté par cette ouverture, mais les individus accroissent leur liberté dans les pratiques de l'espace qui peuvent conduire, en revanche, à une modification profonde de l'espace de vie. Les réseaux techniques ont ainsi cette capacité à distendre les liens forts qui existaient entre l'espace de vie, préreflexif et structuré par nos mouvements, et l'espace vécu, réflexif et structuré par notre imaginaire et nos représentations. Cette distance impacte de fait l'utilité effective des actions territoriales menées par les acteurs politiques locaux et menace leur efficacité. Ainsi, les réseaux techniques accompagnent les réticularités nouvelles, mais la manière de poser le problème est souvent inversée, reprenant le sempiternel débat entre réseau et territoire. Il en va de la crédibilité de l'action politique sur les réseaux techniques, ils doivent nécessairement reconstruire les territoires, notamment ceux à la destinée desquels ils président.

Mais en fait les réseaux techniques déstructurent-ils les territoires préexistants et reconstruisent-ils réellement des territoires ? Dès le début des années 1990, le rapport du Groupe

d'Etude et de Mobilisation affirmait qu' « *il est difficile d'imaginer un territoire sans réseaux [...] À l'inverse, il n'est guère de réseaux vraiment nouveau, organisé dans un espace donné, qui ne transforme progressivement cet espace en un territoire, déstructurant et restructurant les territoires préexistants.* » (GIP-RECLUS, 1993 : 17). Ce postulat s'est imposé dans le discours scientifique et est maintenant repris dans les textes qui alimentent la pacification de la relation entre réseau et territoire. Pierre Musso, par exemple, a beaucoup participé à sa diffusion (Musso, 2002) même dans sa critique des réseaux (Musso, 2003). Pourtant, cette phrase s'appuie sur deux affirmations discutables. La première concerne la transformation progressive de l'espace en territoire par le biais des réseaux, la seconde la déstructuration des territoires existants.

Ne peut-on pas considérer simplement les réseaux techniques comme des véhicules de nos réticularités ? La question que je me pose concernant les recompositions provoquées par les réseaux techniques est celle de la nature de ce qui se crée. L'hypothèse que j'oppose à l'idée de la recréation de territoires, propose que ce qui naît de l'accès démultiplié à des réseaux techniques toujours plus complexes, engendrant des mobilités physiques, sur des distances toujours plus grandes, mais aussi, et de plus en plus, des mobilités virtuelles, n'est pas de l'ordre de la territorialité, mais s'inscrit dans des réticularités. Ces réseaux techniques placent « l'entre-deux lieux », composé d'arcs et de « non-lieux » surmodernes (Augé, 1992), en dehors de l'espace pour rendre discontinue et surtout élective et affectivement neutre la spatialité ainsi engendrée.

La métrique topographique est mise à mal par la mobilité des hommes, des marchandises et par la circulation de l'information. Les « tuyaux », les réseaux techniques, sont les vecteurs de cette circulation. Ainsi, la distance euclidienne qui sépare un homme, spatialement localisé, d'un objet spatial est complétée (supplanteée ?) par les multiples distances (distance-temps, distance sociale, distance affective, altérité...) qui le séparent des points d'accès aux grands réseaux. On ne parle plus de distance, mais de connexité et de connectivité. On voit ainsi apparaître, par exemple, des cartographies isochroniques centrées sur les échangeurs autoroutiers, les gares TGV et les aéroports qui supplantent les informations fournies par les cartes classiques fondées sur la distance topographique comme je l'ai montré dans le second chapitre.

Un tel raisonnement permet de considérer que les territoires « chauds », ceux de la mémoire, ceux qui structurent nos valeurs, dont on reconnaît les noms, dont on connaît l'histoire et sont investis du sens des lieux, ne sont pas menacés par les réseaux. Ils s'inscrivent de plus en plus en dehors de notre espace de vie et sont alimentés par un imaginaire et une histoire riches qui n'ont pas besoin d'autres véhicules que les discours historiques et identitaires largement diffusés. Si ces territoires-là sont résilients relativement aux perturbations induites par les réseaux techniques, sur quoi s'appuient les nouveaux territoires que ces réseaux sont supposés reconstruire ? Chaque individu construit ses lieux forts, choisis, discontinus, parfois virtuels, qu'il charge de valeurs. Sa spatialité se compose de lieux et des liens (Veltz, 2002, 2004), il organise son propre archipel (Viard, 1994) dont les « îles » sont reliées par des ponts multiples et parfois virtuels ou numériques.

Cette recomposition affecte les registres de spatialité plus que le territoire, elle n'est donc pas essentiellement territoriale et n'a pas besoin de l'être. Mon hypothèse pour comprendre la mécanique qui conduit les acteurs et les chercheurs à la qualifier de territoriale s'appuie sur l'instrumentalisation qui est faite de ses réseaux par les pouvoirs politiques en charge des... territoires, mais aussi des réseaux. Ce que j'ai pu observer et analyser à travers les objets

réticulaires dont je me suis saisi, c'est la manière dont les acteurs politiques locaux convoquaient ces objets pour organiser leur « atterrissage » local et réenchanter leur territoire. Il s'agit là sans doute d'un nouvel effet de la ritournelle qui constitue définitivement la clé majeure de la lecture des spatialités politiques.

42. L'instrumentalisation des réseaux techniques pour « infrastructurer » le territoire et continuer à se raconter la belle histoire

Le spectre du territoire est tellement présent dans l'esprit des acteurs publics locaux que les recompositions supposées du territoire par les réseaux effraient. Cette peur conduit les acteurs politiques locaux, mais aussi nationaux, à chercher à maîtriser ces tuyaux pour limiter leur effet destructeur des territorialités préexistantes. Trois mouvements peuvent illustrer à divers titres ce besoin de maîtrise et ce que cette maîtrise induit comme comportements territoriaux. Le premier concerne l'autoroute et la manière dont elle fige les positions en construisant une rente de situation mise à profit par les « élus desservis » pour conserver leur position. Le second affecte le système ferroviaire et la manière dont les conseils régionaux exercent leur compétence sur les TER. Le dernier, plus global, est un regard sur la politique d'aménagement du territoire en France, qui fait de l'accès aux « tuyaux » une priorité dans la quête d'équité territoriale, propre à garantir l'unité de la nation. Ces trois dimensions ne seront pas traitées au même niveau. En effet, si l'autoroute a été un terrain important de mes investigations, les deux autres dimensions sont plus des chantiers. Elles ouvrent des hypothèses plus qu'elles ne participent réellement de leur vérification.

421. Observez une autoroute et vous verrez le spectre du territoire... mais pas là où on l'attend

Observer une autoroute en construction est un exercice particulièrement fécond pour comprendre comment se structure un territoire. En effet, ce type d'infrastructure possède la capacité rare de mettre les territoires en mouvement. Deux dimensions du mouvement sont à prendre en considération. La première relève des évolutions dans les pratiques de l'espace qui ne manquent pas de survenir dans une société mobile qui n'attend que de nouvelles routes pour assouvir de nouveaux besoins (désirs ?) de mobilités, pas toujours contrôlables et parfois simplement potentiels (Kauffmann et al., 2003). Elle renvoie aux réticularités de Pierre Musso (2002) déjà évoquées. La seconde s'apparente plus à « *la tectonique des territoires* » pour filer la métaphore de Claude Lacour (1993). Mais si ce dernier évoque surtout les adaptations marginales liées à des forces plutôt réglementaires (décentralisation), l'autoroute (ou la ligne TGV¹²²) constitue une force tellurique considérable du fait de son inscription paysagère (Bigando et al., 2001 ; Bigando, 2001, 2006b) - source de peurs et de conflits - et du mythe développeur qu'elle véhicule (Offner, 1993) - source de rêves et de conflits. Cette seconde dimension est particulièrement intéressante pour évoquer la territorialité des acteurs politiques locaux dans la

¹²² Cette dernière présente quelques distinctions du fait de la rareté des ouvertures sur les territoires traversés

mesure où, appelée de leurs vœux pour irriguer leur territoire et ainsi le développer, selon leur croyance, l'infrastructure va intervenir de façon très fine dans les recompositions territoriales à l'œuvre. Ainsi, alors même qu'elle évoque l'ouverture et semble autoriser une nouvelle lecture du pavage territorial, recomposé par ces réticularités potentielles, les acteurs de ces espaces traversés vont utiliser cette infrastructure pour verrouiller leur territoire à travers la rente de situation qu'elle leur confère. L'expérience de l'A89 en Dordogne est particulièrement riche d'exemples de la capacité des acteurs politiques locaux à ne pas saisir l'opportunité de l'autoroute pour ouvrir leurs registres de spatialité à des réticularités pourtant offertes.

Plusieurs exemples abordés dans le cadre de l'observatoire de l'A89 viennent illustrer cette dimension singulière du recentrage territorial autour de l'infrastructure, chacun apportant une pierre à l'édifice. J'en évoquerai quatre empruntés à cet ouvrage transversal, reliant Bordeaux à Clermont-Ferrand, achevé au début des années 2000. Le premier concerne l'agglomération de Périgueux et l'utilisation faite de l'A89 dans les discours politiques locaux pour légitimer le positionnement intercommunal. Le second met en scène l'autoroute autour de Terrasson, aux marges orientales de la Dordogne, qui sert de prétexte à un clivage urbain/rural au bénéfice du monde rural. Le troisième concerne la restructuration intercommunale autour de Mussidan du fait du positionnement d'un diffuseur. Le dernier, renvoie à un principe plus général, apparu dans l'analyse de l'inscription spatiale de l'objet autoroutier, qui amène à considérer que l'autoroute participe à l'innovation territoriale principalement dans les espaces qu'elle évite.

• *L'autoroute dans le discours intercommunal autour de Périgueux*

À l'image des villes moyennes française, Périgueux a rencontré quelques difficultés à structurer son intercommunalité lors du passage des structures de gestion aux structures de projets, notamment à l'issue de la loi SRCI de 1999 déjà évoquée. Ainsi, la communauté d'agglomération de Périgueux n'est pas parvenue à regrouper l'ensemble de l'unité urbaine morphologique continue. Au début des années 2000, au moment où se déterminent ces nouvelles structures, l'autoroute A89 en voie d'achèvement s'est largement invitée dans le débat. Le groupe bordelais de l'observatoire de l'A89¹²³ a analysé cette situation et rencontré les acteurs locaux pour comprendre la manière dont l'autoroute intervenait dans les discours. Il en est ressorti qu'elle était largement instrumentalisée par les élus locaux pour légitimer leur position et qu'*in fine*, elle a plutôt contribué à l'inertie générale.

Le contexte général est classique : celui d'une ville moyenne (Périgueux) qui ne parvient pas à fédérer les communes de sa banlieue au sein de sa communauté d'agglomération. Ainsi, la commune de Boulazac, seconde commune de l'agglomération en termes d'habitants et pourvoyeuse d'emploi de par ses nombreuses zones d'activités, n'a pas souhaité intégrer la CAP au moment de la transformation du vieux SIVOM en communauté de communes (après 1992) puis en communauté d'agglomération (2000). Si le jeu est classique, la situation est relativement complexe et politiquement délicate (Figure 22). En effet, Boulazac est directement frontalière de Périgueux, mais elle appartient à un canton « ruralo-centré » (Saint-Pierre-de-Chignac) dont le conseiller général n'est autre que le maire de Boulazac. D'un point de vue politique, ce dernier est communiste et appartenait à la majorité de gauche de l'assemblée départementale de l'époque,

¹²³ Parmi les chercheurs engagés, on peut citer notamment Olivier Ballesta, Éva Bigando, Dominique Crozat, Guy Di Méo, Laurent Gatineau, Jean-Claude Hinnewinkel et moi-même. Certains étaient doctorants à l'époque.

remplissant de surcroît la fonction de vice-président chargé des infrastructures. Il était donc politiquement opposé au maire de Périgueux. Son canton recele certaines ressources qui ont été mobilisées dans son discours. Sur la commune de Saint-Laurent-sur-Manoire se trouvent un diffuseur de l'A89 (Périgueux-Est) et une gare de triage potentiellement multimodale¹²⁴. Lors des entretiens menés auprès de ces acteurs politiques leurs positionnements sont apparus clairement opposés.

Le maire de Boulazac cherchait à éviter l'absorption en essayant de structurer une communauté de communes cantonale qui lui aurait attribué les pouvoirs élargis que j'ai pu mettre en évidence plus haut. Il faisait aussi valoir les arguments sur le niveau élevé de la taxe professionnelle de la ville-centre qui décrédibilisait la démarche d'intégration auprès des entreprises. Le maire de Périgueux, quant à lui, ne souhaitait ni accueillir en son sein des communes trop rurales qui auraient mis à mal l'économie globale de son projet, ni faire entrer dans la CAP trop de communes politiquement opposées qui auraient été susceptibles de faire basculer la majorité du conseil communautaire à gauche et lui faire perdre la présidence (ce qui s'est d'ailleurs produit en 2008 sans modification du périmètre). Mais au-delà de ce contexte de base facile à comprendre, je me suis attaché à analyser la manière dont l'autoroute était mobilisée dans ce débat.

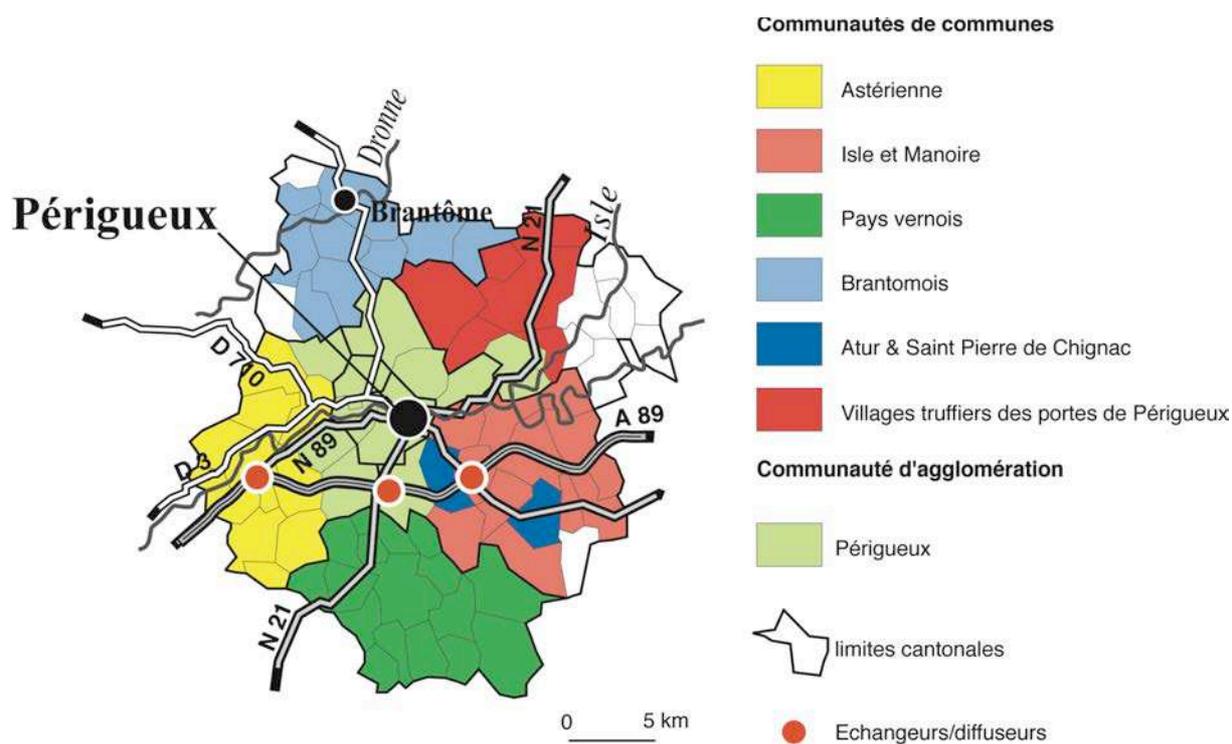


Figure 22 : EPCI et cantons autour de Périgueux (24) en 2005

En effet, si l'on considère qu'une autoroute vient bousculer les équilibres territoriaux existants et autorise une recomposition différente des forces en présence, on pouvait imaginer

¹²⁴ De manière anecdotique puisqu'en déshérence, l'aérodrome de Périgueux est aussi situé sur le canton, à Bassillac.

qu'elle allait être convoquée dans le discours. En fait, le maire de Périgueux¹²⁵ de l'époque l'occultait complètement. S'il considérait comme évident le fait que Boulazac devait intégrer la CAP, il restreignait son analyse à des arguments strictement topographiques en évoquant un cercle de 10 km de rayon autour de la ville-centre qui permettait, selon lui, d'englober ce qui « fait » la ville de Périgueux. Ainsi, il interdisait la communauté de communes cantonale envisagée par le maire de Boulazac et pouvait garder la main. Pour lui l'autoroute n'entrait dans le débat que de façon marginale. Il avait réussi à convaincre le maire de Notre-Dame-de-Salignac (au sud) d'entrer dans la CAP, ce qui lui conférait un accès autoroutier sur son territoire lui permettant de développer une zone d'activité économique. Dans le cercle de 10km qu'il dessinait, il intégrait l'échangeur de Saint-Laurent sur Manoire, mais de façon incidente, presque naturelle.

Le maire de Boulazac, à l'inverse, structurait son discours intercommunal sur l'autoroute, tout en sachant que celui-ci devenait, de fait, inaudible pour le maire de Périgueux. Pour lui, l'A89 venait bouleverser les équilibres et imposait une recomposition en profondeur de l'intercommunalité périgourdine autour de l'axe autoroutier pour englober les trois diffuseurs qui se trouvent, qui plus est, sur une partie gratuite du tronçon, puisqu'il s'agit en fait du contournement de Périgueux. Cette lecture est très intéressante pour deux raisons. La première donne du crédit à mon hypothèse de départ qui consiste à considérer l'autoroute comme une force réticulaire susceptible de bouleverser les territoires et d'intégrer les réticularités. Mais à cet intérêt-là, il faut associer l'intelligence politique de cette position. En effet, d'une part elle lui permettait de s'appuyer sur, et d'appuyer son, statut de vice-président du conseil général chargé des infrastructures. D'autre part l'enjeu était faible puisqu'il était assuré de recevoir le veto du président de la CAP, mais aussi celui du préfet qui n'avait pas cette vision de la problématique intercommunale. De surcroît, cette intercommunalité, qui serait allée de Saint-Astier à Saint-Pierre-de-Chignac, aurait assurée, à l'époque, une large majorité de gauche à cette CAP reconfigurée.

On peut donc se rendre compte à travers ce premier exemple, sans même entrer dans les détails, pourtant savoureux, que l'autoroute n'est qu'un instrument de plus pour figer des positions territoriales, quand bien même certains discours la positionnent comme un levier d'évolution des structurations existantes. Mais si le maire de Boulazac l'utilise ainsi, c'est uniquement avec l'assurance que ce discours-là n'est pas audible par la force du centre, celle qui maîtrise l'évolution potentielle. Ce jeu de dupe entre acteurs montre bien que d'un côté comme de l'autre c'est bien le registre territorial qui pilote l'inertie. Si le maire de Boulazac évoque l'ouverture, c'est pour mieux se recentrer sur son canton. En filigrane transparait le rapport de force qu'il compte faire valoir le jour où l'inclusion dans la CAP sera imposée par le préfet.

Les évolutions récentes montrent que c'est la voix du centre qui semble l'emporter puisque le SDCI présenté par le préfet fin 2011 retient l'idée d'une CAP élargie dans tous les azimuts, mais ne dépassant pas les limites de son pôle urbain, déstructurant ainsi le canton de Saint-Pierre-de-Chignac et la communauté de communes Isle et Manoire qu'avait enfin réussi à construire le maire de Boulazac. L'aire semble l'avoir emporté sur l'idée d'une intégration fondée sur le réseau technique. Reste à savoir comment vont s'organiser les débats au sein de la CDCI, dans un département calé à gauche, au sein duquel les décisions sont traditionnellement très

¹²⁵ Il s'agissait de Xavier Darcos

politisées.

• *Le clivage urbain/rural dans le Terrassonnais*

Le second exemple se situe autour de Terrasson, aux marges orientales de l'Aquitaine. Le tronçon entre Périgueux et Terrasson a été le dernier mis en service sur cet ouvrage du fait d'un contentieux ayant interrompu les travaux durant plusieurs années. Cette pause a conduit notre groupe de chercheurs associés dans le cadre de l'observatoire de l'A89 à faire du Terrassonnais un laboratoire pour tester l'ensemble des thématiques abordées jusque-là. Cela se justifiait d'autant plus que les acteurs locaux ont sollicité le groupe à plusieurs reprises pour comprendre les impacts que cette autoroute allait avoir sur leur territoire. Là encore, l'hypothèse d'une potentielle ouverture des spatialités permettant d'envisager une évolution radicale des territoires institutionnels n'a pas été vérifiée. Pourtant, aux confins du département de la Dordogne et de la région Aquitaine, là où les habitants préfèrent lire la Montagne que Sud-Ouest, où le tropisme briviste est plus fort que celui de la préfecture, dans un espace en pleine mutation économique, marqué par la désindustrialisation, on aurait pu s'attendre à un soupçon d'innovation motivée par la marginalité et l'urgence de l'action (Figure 23).

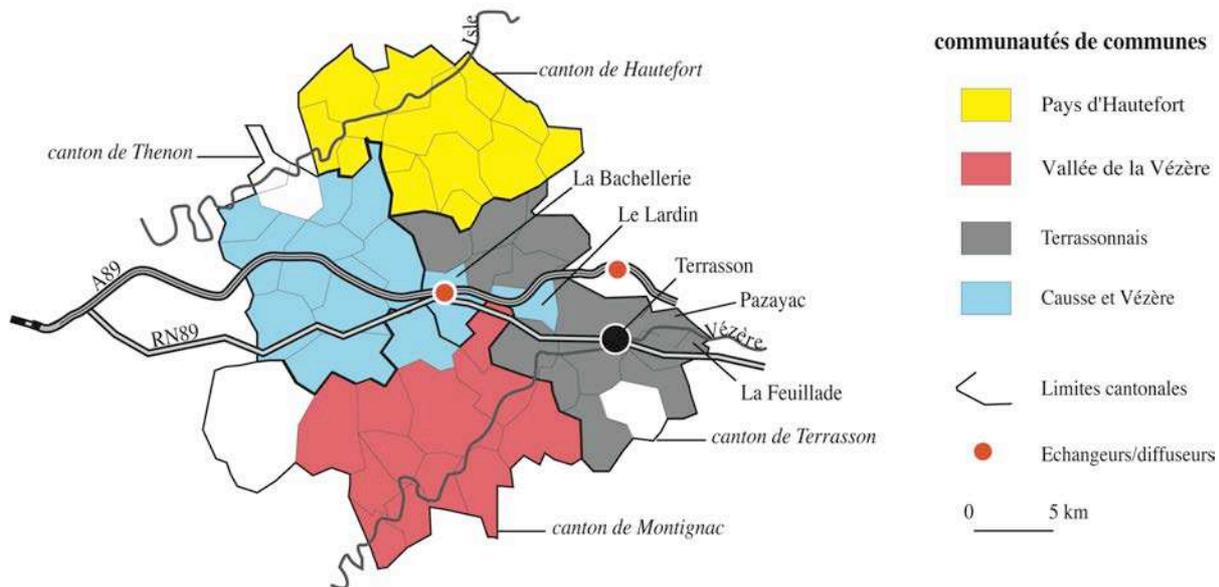


Figure 23 : EPCI et cantons autour de Terrasson (24) en 2005

Mais à l'image de ce qui s'est passé autour de Périgueux, l'autoroute n'a fait qu'accentuer les clivages existants entre un espace urbain terrassonnais marqué par la crise et des périphéries rurales, grandes bénéficiaires des diffuseurs autoroutiers, refusant toute solidarité. Ainsi, de la porte occidentale de Terrasson au petit chef-lieu de canton de Thenon, le riche EPCI de Causse et Vézère est né, regroupant, sur un territoire rural, un diffuseur autoroutier, un centre de gendarmerie lié à l'autoroute (commune de La Bachellerie), le tout associé à la commune du Lardin-Saint-Lazare qui abrite les papeteries de Condat et leurs 900 emplois. Jouxant Terrasson et du même bord politique, cette commune a sauté sur l'occasion de la création de l'EPCI cantonal de Thenon, pour se tourner vers l'hinterland rural, mais richement doté. De plus, Terrasson dont les acteurs se sont battus pour obtenir un diffuseur au nord de la commune, ne bénéficie pas de toutes les retombées potentielles de cette victoire du fait de la localisation

malencontreuse du diffuseur en question dans le département de la Corrèze.

Un EPCI Terrassonnais mordant sur la Corrèze et incluant les deux diffuseurs aurait sans doute été une bonne option, sans parler d'une association avec Brive qui aurait permis des synergies réticulaires sans doute plus efficaces. Mais là encore, même les « Pays », pourtant potentiellement transgresseurs de frontières se sont orientés Nord-Sud, à rebours des logiques préfigurées par les réseaux.

•Recompositions autour de Mussidan, bonifier la rente de situation

La situation autour de Mussidan reprend les mêmes attendus (Figure 24). Le diffuseur autoroutier, au sud de ce chef-lieu de canton, est situé sur la commune des Lèches appartenant au canton rural de La Force. Par ailleurs, un demi-diffuseur¹²⁶, est situé à l'Est sur la commune de Sourzac, canton de Neuvic-sur-l'Isle. Cette situation et la bataille occasionnées par le choix du diffuseur complet lié à la desserte de Bergerac, a fait exploser la communauté de communes existante entre Mussidan et Neuvic pour recentrer l'EPCI sur le canton de Mussidan (sous la houlette du conseiller général), tout en accueillant la commune des Lèches qui bénéficiait donc du diffuseur.

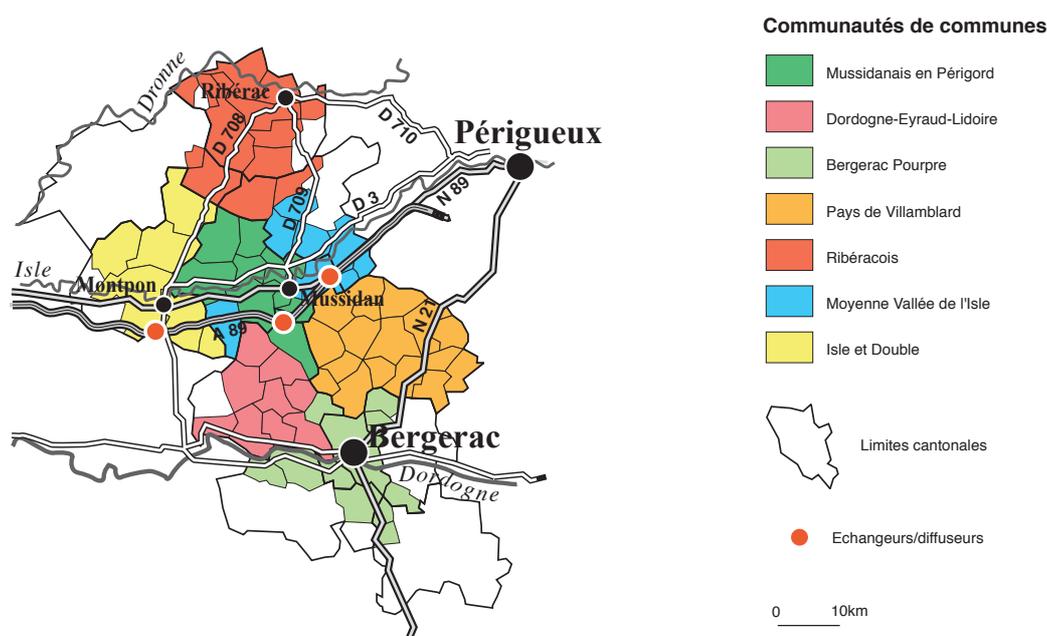


Figure 24 : EPCI et cantons autour de Mussidan (24) en 2005

La lecture que l'on peut faire de cette recombinaison renvoie à la puissance du territoire face à un objet générateur de réticularités. Alors que tout le monde prédisait le mouvement à l'issue de la mise en œuvre de cette autoroute, les acteurs politiques se sont saisis de l'objet afin de verrouiller leurs positions territoriales, allant même jusqu'à déconstruire ce qu'ils avaient commencé à fabriquer. On peut y voir le double signe, d'une part, de l'espoir qui accompagne l'objet autoroutier, d'autre part de la crainte de l'explosion qu'il promet. Les territoires connus et maîtrisés (cantons et départements) sont des ressources vers lesquelles on se tourne pour

¹²⁶ Ce diffuseur permet de sortir en venant de Bordeaux et d'entrer pour aller vers Bordeaux

appréhender ce qui fait peur. Ils constituent de fait des éléments majeurs de la ritournelle territoriale.

•Comment les infrastructures en viennent à provoquer l'innovation dans les espaces qu'elles évitent

Pour finir sur cet aspect de la question des infrastructures, je me suis demandé si les infrastructures n'étaient pas plus efficaces pour apporter du mouvement innovant dans les espaces qu'elles évitent plutôt que dans ceux qu'elles traversent (Tesson, 2002b). En observant les réactions et les actions dans le département de la Dordogne, j'ai en effet pu observer que les territoires qui semblaient avoir pris en main leur destinée par des actions de développement relativement abouties et dont les acteurs tenaient un discours offensif et relativement novateur, se situaient à la marge de l'infrastructure. C'est notamment le cas du Bergeracois, dans la vallée de la Dordogne. La ville de Bergerac a très mal vécu le choix de la vallée de l'Isle pour le passage de l'A89 qui entérinait son premier échec historique dans le duel avec Périgueux pour assurer le statut de préfecture. Sans doute mue par l'urgence décrétée par les élus locaux, il semble que Bergerac, à travers un « pays » relativement cohérent et actif et une intercommunalité plus aboutie et dépassant les cadres historiques, ait réussi à reformater quelque peu la matrice territoriale existante pour orienter son développement dans un registre plus réticulé, notamment dans sa relation à Libourne et Bordeaux.

D'un autre côté, la Double, petit pays situé au nord de la vallée de l'Isle, « évitée » par l'A89 qui traverse le « Landais », dans la vallée, a profité de cette position, à la fois proche, mais épargnée par les nuisances, pour générer une mobilisation locale autour de ses ressources propres, notamment paysagères (DiMéo & Tesson, 2001).

Il faut tout de même admettre que ces mouvements restent ténus et marginaux et que cette belle hypothèse n'a pas été creusée en profondeur. Si je m'autorise à la proposer à votre jugement, c'est pour mieux m'en saisir à l'avenir, notamment à travers de nouvelles infrastructures en marche. Ainsi, il serait intéressant d'analyser, à travers ce prisme, la mobilisation qui émerge en Béarn et Bigorre au sujet de la LGV en construction entre Bordeaux et l'Espagne qui, pour l'instant, isole ces deux anciennes provinces. En effet, les multiples échecs qui ont jalonné les tentatives de rapprochement entre Tarbes, Lourdes et Pau, sont, selon moi, la conséquence d'une forme de bénédiction de la nature qui, de Bernadette et ses apparitions, à la découverte du gisement de gaz de Lacq, en passant par les bienfaits du climat ayant attiré les Anglais et le développement des sports d'hiver, a toujours autorisé ici une économie de cueillette. Celle-ci semble aujourd'hui révolue et les acteurs d'ici sentent se refermer sur eux un piège qui conduirait à un enclavement qu'ils analysent comme rédhibitoire. Sans attendre un improbable, mais possible revirement, une autre apparition divine ou une nouvelle découverte, les acteurs semblent décidés à bouleverser leurs destinées respectives pour s'unir dans un mouvement qui pourrait inviter à nouveau le registre réticulaire, après l'éphémère réseau de villes Pyrénées-Métropole, par l'intermédiaire d'un pôle métropolitain, d'un INTERSCOT ou autres outils renvoyant à l'interterritorialité chère à Martin Vanier. Mais le retour au/du territoire n'est jamais loin avec la nouvelle association « Pays de Béarn » lancée par le nouveau maire de Pau qui formule ici une réponse territoriale au problème posé.

422. Comment les TER construisent la « Région »

Afin de poursuivre la discussion, je souhaiterais, à terme, ouvrir d'autres chantiers sur ces questions d'infrastructures. Les développements qui suivent n'ont pas fait l'objet d'investigations approfondies et ne sont pas encore des terrains de recherche. Néanmoins, un regard sur la manière dont ils sont traités dans la littérature scientifique me laisse penser qu'ils permettraient de creuser les hypothèses que j'ai pu formuler sur cette question.

La voie ferrée est un autre « tuyau » intéressant, renfermant d'autres mythes, d'autres craintes et d'autres rêves. Au niveau national, voire supranational (Europe), l'utilisation du TGV pour structurer les échanges entre grandes villes françaises et européennes relève de l'évidence et même de l'action politique, accompagnée d'un discours explicite visant à construire l'Europe. Il en va de même à l'échelle régionale, où le discours territorial est peut-être plus performatif au final. En effet, le transfert de la compétence d'aménagement du territoire aux Régions françaises a conféré à ces dernières un statut d'autorité organisatrice des transports régionaux qui a été suivi, progressivement, par la prise en charge de la compétence Train Express Régional (TER) en collaboration avec l'opérateur historique, la Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF). L'impact de ces changements a été marqué par une rationalisation et une réelle augmentation du trafic ferroviaire régional ainsi que de la fréquentation. Le Conseil Régional d'Aquitaine annonce +66,8% de passagers entre 2002 et 2012 pour 38% de dessertes supplémentaires¹²⁷. Cet essor semble indiquer que les réseaux peuvent effectivement être des aménageurs de territoires institutionnels pour reprendre les propos de Musso (2002) en leur donnant même une dimension fonctionnelle, et ce notamment lorsque ces institutions en ont la maîtrise.

Mais au-delà de la simple fonctionnalité instaurée par les réseaux techniques il est peut-être plus intéressant de noter la dimension narrative de l'exercice d'une telle compétence. Elle est en effet productrice d'un discours territorial qui commence à démontrer sa performativité. Il faut noter que se sont plus les services qui assurent cette fonction territorialisante des réseaux, que les « tuyaux » eux-mêmes, gérés par Réseau Ferré de France (RFF) et peu touchés par ces changements. On peut même dire que les rapports entre les Conseils Régionaux et RFF sont un peu froids du fait, justement, de la faiblesse de la maîtrise des institutions publiques sur les « rails » eux-mêmes. En faisant sillonner l'espace régional par des rames flambant neuves avec le logo du Conseil Régional bien visible sur leurs flancs, en maîtrisant un peu mieux la tarification par le biais de cartes d'abonnement, la Région se sert des TER comme « *une occasion de produire sa propre doctrine et d'énoncer sa propre raison d'agir* » (Barone & Ollivier-Trigalo, 2010 : 79 ; Faure, 2007). Ainsi, les Conseils Régionaux assurent leur promotion en tant que territoire au-delà même de la manière dont ils l'aménagent et en garantissent l'irrigation. Si ces effets peuvent être considérés comme parasites, l'essentiel résidant dans le potentiel de mobilité offert aux voyageurs, il n'en demeure pas moins que les réseaux techniques constituent aujourd'hui de puissants vecteurs de la réification territoriale des institutions qui les gèrent. Pour reprendre l'expression de Jérôme Monnet : « *ils réalisent le concept [de territoire]* » (2010 : 91). Pour s'en persuader, il suffit peut-être d'observer la manière dont les TER ont peu à peu investi la communication des Conseils

¹²⁷ Chiffres communiqués dans le dossier de presse annonçant la présentation à la presse, le 4 juillet 2013 en gare de Bordeaux Saint-Jean, de la première des 22 rames TER Aquitaine Régiolis commandées à Alstom

Régionaux. De la même façon, les Conseils Régionaux s'engagent auprès des usagers pour dénoncer les retards et la mauvaise gestion des TER qu'ils financent par l'opérateur SNCF : « *La région a acheté du matériel neuf, mais il est mal utilisé et mal entretenu et il ne tourne pas en permanence. Sur la ligne Oloron-Pau par exemple dont la fréquentation a augmenté de 70%, trois automoteurs sont en révision en même temps, ce n'est pas normal* » (propos d'Alain Rousset rapportés par le journal Libération du 18 février 2012). Ces sorties médiatiques¹²⁸ ont deux objectifs, d'une part bien faire savoir que le Conseil Régional n'y est pour rien, d'autre part rappeler qu'il est le maître d'ouvrage de la question ferroviaire au sein de son territoire, capable de s'insurger contre les manquements du maître d'œuvre et éventuellement lui faire supporter le poids financier de ses errements : « *La région Aquitaine dresse le même constat et met la SNCF au pied du mur. Alain Rousset cherche auprès du tribunal administratif un moyen de faire pression sur l'entreprise de service public* » (journal Libération du 18 février 2012).

Si cette mécanique peut-être considérée comme marginale dans le processus d'irrigation proposé par ces réseaux techniques, elle apparaît paradoxalement comme un élément supplémentaire dans mon argumentation sur la territorialité comme registre dominant de la spatialité des acteurs politiques locaux. Mais, plus globalement, on peut voir dans la mobilisation des réseaux techniques au sein du discours sur l'aménagement du territoire, un moteur de la ritournelle territoriale. Il s'agit ici encore d'une ouverture potentielle posée ici en hypothèse complémentaire. Il sera intéressant de voir la manière dont le discours va s'adapter lorsque les régions auront fusionné et que le conseil régional d'Aquitaine gèrera les TER de La Rochelle jusqu'à Pau et de Limoges jusqu'à Hendaye.

423. La peur du désert : les réseaux techniques pour aménager le territoire

« *Oser le désert* » suggérait Jacques Lévy (1994b) dans un numéro du magazine « *sciences humaines* ». Force est de constater que l'acteur politique n'est pas prêt à cette audace et que le désert fait peur. La rupture qu'il induit dans le contrat territorial accompagnant l'histoire de l'aménagement du territoire est politiquement insoutenable. Mais plutôt que de considérer le fond du problème soulevé par Jacques Lévy, les acteurs politiques se sont lancés dans la mise en œuvre d'un système d'irrigation complexe et coûteux dont les effets pervers conduisent parfois au drainage (Zembri, 1997). Cette lecture de l'aménagement du territoire pourra paraître excessive tant il semble politiquement correct de considérer que l'égalité d'accès aux réseaux est devenue un droit pour tous les citoyens, où qu'ils se trouvent... sur le territoire national.

Évoquer une possible déstructuration/restructuration des territoires par les réseaux techniques conduit les acteurs politiques à se saisir de la question. Car au-delà du classique pouvoir développeur qui est conféré à ces objets, quand bien même ce pouvoir serait mythique (Offner, 1993), ils représentent un potentiel danger pour la cohérence de leur territoire. Ainsi, générateurs de réticularités, les réseaux techniques sont utilisés pour renforcer les territorialités. Dans ce même mouvement, l'aménagement du territoire en France, sans doute soucieux de

¹²⁸ Outre l'article du journal Libération, le journal Sud-Ouest a fait sa Une du ... avec le titre sans ambiguïté « ... » ouvrant un dossier à charge sur la SNCF largement alimenté de propos tenus par les élus du Conseil Général en charge du dossier.

compétitivité internationale, mais peut-être aussi poussé par le risque de dilution, se tourne essentiellement aujourd'hui vers la généralisation des réseaux techniques et la couverture maximale du territoire par tous les types de réseaux existants.

L'aménagement du territoire s'est fixé comme objectif de résorber les zones d'ombre du territoire français en partant sur la base d'une « distance-temps » maximale acceptable aux nœuds autoroutiers et TGV (Projet Pasqua 1993). Dans le contexte français, les autoroutes nécessaires au « marché » sont déjà réalisées et même saturées. Celles que l'on construit aujourd'hui ne sont indispensables que pour connecter les territoires qu'elles traversent. Elles sont présentées comme des axes « d'aménagement du territoire », que ceux-ci soient transversaux (A89 par exemple) ou qu'ils servent à doubler des axes saturés (A75). Ils ont vocation à desservir les marges et créer connexité et connectivité.

Les lobbys économiques font d'ailleurs de l'isolement des territoires l'argument majeur de leurs revendications. Les exemples sont nombreux et se fondent sur des mailles manquantes. Les études menées par l'observatoire de l'A89 attestent de ces revendications et de ces impacts¹²⁹. Pour aller au-delà de ces travaux¹³⁰, on peut évoquer la mobilisation des CCI de cinq départements le long de la RN21 (Haute-Vienne, Dordogne, Lot-et-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées). Associées à plusieurs institutions aragonaises, elles ont créé l'association « Euro 21 » dans le but de transformer l'axe Limoges-Somport en 2X2 voies, voire en autoroute. Elles appuient leur argumentaire sur l'existence d'une zone d'ombre dans un axe Nord Sud entre l'A10 et l'A20 qui serait équivalent à un « territoire de la taille de la Belgique ». La référence à un État est particulièrement intéressante, car, d'une part elle renvoie à l'idée qu'un territoire de la taille d'un État ne peut pas ne pas être traversé dans son axe méridien par une autoroute, d'autre part elle invoque le territoire pour générer du réseau dans une relation de dépendance directe. Elle transpose à un espace « régional », transmué de fait en territoire par la métaphore nationale, la nécessité d'être aménagé par les réseaux. En revanche, cette association insiste peu sur le fait que cet espace est non seulement encadré par deux grands axes, mais surtout traversé par deux autoroutes transversales : l'A89 (Bordeaux-Clermont-Ferrand-Lyon) et A62 (Bordeaux-Toulouse), auxquelles il faut ajouter la nouvelle A65 (Langon-Pau) ouverte en 2011. Elle n'évoque pas non plus le vide relatif de cet ensemble si on le compare à la densité urbaine de la Belgique. Cela revient à considérer les arcs du réseau indépendants des nœuds qui le composent.

Cet exemple montre en fait que la problématique aujourd'hui dépasse la simple connexité pour affirmer l'importance de la connectivité. Autrement dit, il ne suffit plus d'être connecté à un lieu central, il faut être connecté à plusieurs pôles et par plusieurs modes. Cette logique est dictée par l'importance accordée aujourd'hui à la liberté de choix. C'est moins la réalité des relations qui est évaluée que la possibilité et la liberté de les utiliser. Avec ces infrastructures, on cherche à augmenter « la communauté potentielle d'action », pour reprendre l'expression de Salvador Juan (1991)

¹²⁹ Les rapports remis à ASF par l'observatoire : Tesson Frédéric (dir.) (2000, 2001), Bigando Éva, Di Méo Guy et Tesson Frédéric (2001), Ballesta Olivier et Tesson Frédéric (2001). Les articles scientifiques produits à partir de ces analyses : Bigando Éva (2001), Ballesta Olivier (2001), Hinnewinkel Jean-Claude (2001), Gatineau Laurent (2001), Di Méo Guy et Tesson Frédéric, (2001), Di Méo Guy et Gatineau Laurent (2001), Tesson Frédéric (2002).

¹³⁰ J'aurais pu évoquer l'association CATHARE qui militait dans les années 1990 pour une autoroute entre Albi et Carcassonne et qui fut à l'origine du réseau de villes Albi, Castre, Mazamet, sans jamais parvenir à associer Carcassonne. Dans cet esprit il n'est pas inintéressant de noter que l'association EURO 21 (l'exemple développé en suivant) associe des villes déjà en réseau : le réseau de villes de Guyenne (même si celui-ci est en sommeil) et que le principe de sa réactivation par l'intermédiaire de cette nouvelle mobilisation est affiché comme un objectif.

qui définit ainsi le réseau dans une acception plus sociale. Cela renvoie aussi, bien évidemment, à la logique de l'accès évoquée par Jérémy Rifkin : « *Ces hommes et ces femmes d'un type nouveau commencent tout juste à laisser derrière eux l'univers de la propriété. Leur monde est de plus en plus celui de l'hyperréalité et de l'expérience éphémère. Un monde de réseaux, de passeurs et d'interconnexion généralisée. Pour eux, c'est la logique d'accès qui compte avant tout. Être déconnecté, c'est la mort.* » (2005 : 243). Si Jérémy Rifkin fait cette lecture à propos du cyberspace, on se rend compte ici que la question des réseaux « plus lourds » renvoie aux mêmes attendus. Cette importance de la potentialité évoque également la motilité (Kauffmann & Jamelin, 2008). Pour finir, on retrouve aussi les modèles économiques bien connus, mais très peu questionnés et largement diffusés auprès des acteurs locaux qui restent bouche bée devant tant de potentialités et en oublient presque d'agir. La CCI Pau-Béarn a, par exemple, mandaté Jean Poulit pour accompagner son lobbying sur les infrastructures. Ce consultant multicarte au curriculum vitae particulièrement fourni¹³¹ s'appuie simplement sur la conjecture de Zahavi pour justifier la nécessité de développer les infrastructures intra et interrégionales (A65, LGV,...).

On comprend bien ici comment le réseau, dans sa dimension la plus concrète, matérialisée par les infrastructures lourdes, peut être une ressource complémentaire du territoire, se superposant à lui pour lui apporter connexité et connectivité. Il est symptomatique de voir que le jeu consiste en un maillage le plus fin possible pour tisser un réseau dont la densité le rapprochera de la surface, de l'exhaustivité... bref du territoire. Aménager le territoire par les réseaux consiste donc, *in fine*, à tenter d'annuler l'effet déstructurant que les réseaux peuvent avoir sur le territoire national en assurant sa couverture exhaustive, indépendamment de l'usage qu'ils vont générer.

Cette relation est encore plus flagrante dans le domaine des télécommunications. En effet, si on considère le réseau de téléphone cellulaire, la proximité aux points de relais des ondes produit un effet aréolaire qui conduit à la cartographie bien connue, car médiatisée de la couverture spatiale des différents opérateurs. La conséquence est donc plus directe que les nœuds autoroutiers puisque la distance au relais ne conditionne plus le temps d'accès au réseau, mais directement sa capacité à l'utiliser et, parfois, son efficacité. Il en va de même pour la couverture ADSL ou, plus généralement, le « haut débit » pour l'accès à Internet. Dans ce cas, connexité et connectivité se confondent. Être ici, connecté, revient à gagner le droit d'accès à la communauté planétaire et, par là, la liberté de virtualiser une partie de ses réticularités. Cette ubiquité (Jauréguiberry, 1995) s'ajoute à la schizophrénie. Ces deux types d'infrastructures sont, de plus, peu marquants dans l'espace, leur impact paysager est nul ou faible au regard des autoroutes, des lignes TGV ou haute tension¹³². Il est symptomatique de voir qu'ils font partie des chantiers majeurs de l'aménagement du territoire affichés par l'État et relayés par les collectivités territoriales. La création en 2003 de la Délégation aux usages d'Internet lance les bases d'une politique offensive « *Pour l'aménagement numérique du territoire : la « République numérique » implique de ne laisser personne à l'écart de la société de l'information. D'ici 2007, Le Gouvernement s'engage à offrir le haut*

¹³¹ Père de « bison futé » et de la « chasse au gaspi », ancien préfet, ancien directeur régional de l'équipement d'Ile de France,...

¹³² Je ne néglige pas les nuisances, réelles ou supposées, causées par les antennes nécessaires à la diffusion des ondes. Il n'est d'ailleurs pas inintéressant d'observer les mécanismes de proximités qui induisent les controverses, tout comme les discours développés par les opposants.

débit à toutes les communes de France à un prix acceptable. Depuis le CLADT du 14 septembre 2004, la DUI gère avec la DATAR l'appel à projets « Accès et usages à haut débit pour les territoires », afin d'orienter davantage vers les usages la mise en œuvre des technologies alternatives, en mettant en valeur les expériences ayant un impact concret dans la vie quotidienne des usagers. Il s'agit de conforter l'avance prise par la France, aujourd'hui au troisième rang mondial pour l'équipement WiFi, dans l'usage des technologies alternatives, notamment le couplage satellite/WiFi, ou les courants porteurs en ligne. Grâce notamment aux appels d'offres lancés auprès des constructeurs, 50% des universités seront équipées en WiFi dès la rentrée 2004. » (extrait du site Internet de la délégation¹³³).

Cette politique est clairement une politique d'aménagement du territoire dans la mesure où aujourd'hui, pour une entreprise ou même un individu, ne pas avoir accès à un réseau haut débit est un handicap important, voire une situation rédhibitoire. Cet état de fait rend les territoires non couverts totalement exclus du champ des implantations possibles. Faute de rentabilité, les opérateurs privés ne veulent/peuvent faire l'effort. Se sont donc l'État et les collectivités territoriales qui doivent, sous peine d'exclure ces zones de l'accès potentiel au développement, prendre en charge de façon solidaire, mais coûteuse, l'équipement de ces espaces. Encore une fois, on peut interpréter cette course à la connexion comme une impossibilité, pour l'acteur politique, de considérer qu'une carte de France, puisse ne pas être couverte de manière exhaustive par quoi que ce soit, cette attitude se décline à toutes les échelles. Le pouvoir de ces cartes présentant des zones blanches est fondamental et renvoie à l'inacceptable, l'inhabitable : pour un élu, considérer qu'il y a, sur le territoire dont il a la charge, des espaces qui n'ont pas accès au « haut débit » ou au réseau de téléphonie mobile... quand bien même personne n'habiterait ces espaces, n'est pas tolérable... la couverture doit être exhaustive, sous peine de voir s'effondrer l'idée du territoire lui-même.

Mais la problématique est complexe dans la mesure où certaines de ces zones, notamment les grandes périphéries des métropoles ou des villes moyennes, sont « colonisées » par des individus qui font, en s'installant ici, un choix de vie dont les conséquences en matière d'accès aux réseaux sont prises en charge financièrement par l'ensemble de la société. Pour autant, cette même société peut-elle marginaliser volontairement ces espaces sous prétexte qu'ils coûtent chers à connecter ? « *Oser le désert* » est une logique extrême qui regarde le monde depuis les centres des métropoles et ne tient pas compte de ceux qui vivent dans ces espaces et qui ne souhaitent pas en partir¹³⁴. On peut souligner le bon mot même s'il a fait couler de l'ancre... (Hoyaux, 2002b ; Lévy, 2002)

Ce que je retiendrai de cette politique d'aménagement du territoire c'est le paradoxe qui existe entre la capacité de ces réseaux à ouvrir vers de nouveaux horizons notre spatialité et le leitmotiv territorial qui les porte. Il est intéressant de voir que les pays totalitaires cherchent en premier lieu à maîtriser cette ouverture pour maintenir un « en soi » territorial, alors que les pays dits « démocratiques » font de l'ouverture la condition même de leur propre résilience.

¹³³ <http://delegation.internet.gouv.fr/HD/delegation.htm>

¹³⁴ On pourra également lire l'article de Jacques Lévy (2000) publié dans le Monde intitulé « après la tempête : territoires contre réseaux ? » qui est à l'origine du débat entre André-Frédéric Hoyaux et Jacques Lévy.

Pour conclure sur les territorialités

Dans ce troisième chapitre, j'ai souhaité mettre en évidence la prégnance de la territorialité comme registre de spatialité de l'acteur politique local. Il faut comprendre cette quête comme une inflexion majeure de ma recherche, presque un revirement. En effet, c'est en partant à la recherche de positions politiques innovantes, de réticularités émergentes, que j'ai été rattrapé par le territoire et la territorialité. Si j'ai bien trouvé, dans certaines conditions singulières, l'ouverture à un registre réticulaire, comme j'ai pu le montrer dans le second chapitre et comme certaines expériences dans continuité spatiales le laissent entrevoir, les difficultés rencontrées par ces expériences innovantes, restées à l'état d'expérimentation, m'ont conduit à reconsidérer le registre territorial et à chercher à comprendre les causes profondes de sa domination et les leviers de sa mobilisation. C'était l'objectif affiché de ce troisième chapitre.

Il a fallu pour cela dépasser l'évidence de la détermination territoriale intrinsèque de l'élu local, celle de l'élection et du mode de scrutin. Si elle est fondamentale, elle ne peut endosser à elle seule la responsabilité du processus permanent de territorialisation à l'œuvre aujourd'hui. Je suis parti de l'idée que la construction territoriale était avant tout un discours « sur » et « pour » le territoire. En entrant par ce prisme, j'ai utilisé le concept de ritournelle forgé par Deleuze et Guattari pour comprendre comment le développement de ce discours était avant tout un moyen pour l'acteur public de se rassurer, de ré-assurer sa légitimité et la maîtrise d'un savoir-faire, au moment où sa pratique d'élu est bousculée de toutes parts par la mondialisation, la participation habitante, les nouvelles spatialités et les cosmopolitismes.

Entrer par la ritournelle donne du crédit à l'hypothèse selon laquelle il existe une température des territoires et que le principe qui guide le discours politique réside globalement dans un réchauffement. En effet, face à des territoires très anciens, politiquement vides, mais toujours vivaces, dotés d'une aura certaine, de noms évocateurs et chauds et d'une pérennité jalouée, les territoires institutionnels font figure de constructions artificielles, sans fondement et dépourvues d'identités. Ainsi le travail mené par les acteurs politiques locaux consiste à oublier les raisons profondes qui ont présidé à la création et à la délimitation de ces objets spatiaux, pour tenter de les inscrire dans l'histoire des territoires et de les faire advenir en tant que territoires chauds. Des territoires déjà anciens comme les départements aux nouvelles constructions intercommunales, en passant par les « Pays » et les Régions on assiste à une surenchère de références historiques et culturelles, de discours sur le vivre ensemble et sur une nature culturalisée destinés à asseoir la légitimité de ces territoires qui ne sont en fait que des instruments de l'action : des territoires « outils ». La formation sociospatiale formalisée par Guy Di Méo est un bon outil théorique pour comprendre le basculement qui s'opère entre des territoires anciens construits sur les instances géographiques et économiques qui informaient, dans une société sédentaire, l'instance idéologique ; et les outils territoriaux républicains, dépassés par les pratiques sociales et économiques, dont la construction repose sur la capacité performative, sur l'instance idéologique, du discours développé par l'instance politique. La mobilisation dans ce discours d'éléments fondateurs des territoires chauds, comme l'histoire et la culture, alimente l'idée du réchauffement territorial. L'instance politique, le plus souvent ramenée ici à sa composante électorale (les élus locaux), mais souvent accompagnée par un tissu associatif militant, prend donc

le relais des instances géographiques et économiques pour fonder idéologiquement le territoire dont elle a la charge.

Pour terminer mon propos, j'ai analysé la manière dont les réseaux techniques, théoriquement supports des réticularités, sont réinvestis dans le champ politique pour renforcer la territorialité. Il s'agissait d'un étonnement puisque l'idée de départ était bien de comprendre comment ces objets allaient mettre les territoires en mouvement et imposer la complexification des spatialités. Mon hypothèse envisageait leur développement comme des vecteurs d'ouverture des acteurs politiques locaux vers les réticularités. Ils se sont avérés de parfaits véhicules des territorialités allant jusqu'à participer, dans le discours des élus, à la ritournelle territoriale.

Ce chapitre aussi fait une place singulière à la construction intercommunale qui se situe en son cœur. Cet objet est révélateur de l'essentiel des enjeux de la lecture que je fais des spatialités politiques et de leur croisement avec les spatialités individuelles. La mise en œuvre initiale de l'intercommunalité, en laissant la liberté d'association aux élus locaux, semblait autoriser une lecture réticulaire du registre de spatialité animé par ces acteurs quand bien même elle se développait dans la continuité spatiale. Cet espoir d'une évolution, notamment du fait de la logique de l'« inter » qui privilégie l'alliance par rapport à la fusion, est aujourd'hui assez largement déçu.

Tout d'abord, en s'appuyant sur un organe de gouvernement englobant doté de pouvoirs et de compétences, les EPCI sont devenus des territoires à construire et non des espaces de rencontre et d'émergence de projets « inter » communes. Le processus de démocratisation de ce pouvoir revendiqué par toutes les composantes de la société et mis en œuvre en 2014 ne fait que renforcer cette nouvelle entité identifiée. Dès lors, les élus locaux ont enclenché le processus de réchauffement qui vise à transformer ces espaces de l'action en territoires.

Ensuite, l'État met aujourd'hui tout en œuvre pour faire de ces EPCI de nouveaux territoires, vastes et omni-compétents, fondés sur un optimum territorial mythique révélé par l'INSEE. Ainsi, alors que la société mobile transgresse les frontières en permanence en fonction des multiples projets qui animent son être au monde, les acteurs politiques nationaux et locaux interprètent ce mouvement non pas comme un dépassement, mais comme un déplacement. La crispation sur une cohérence territoriale introuvable conduit aujourd'hui à une course à l'élargissement des territoires qui va, au final, à l'encontre des attentes des individus. En élargissant les outils territoriaux, le chantier de construction intérieur associé au processus de réchauffement, déjà à l'œuvre dans les constructions intercommunales initiales pourtant réticulaires, finit par prendre le dessus sur l'organisation du dépassement de la nouvelle frontière ainsi créée qui devrait pourtant être la priorité. Dit autrement, en déployant toute leur énergie à construire des murs, les acteurs politiques propulsés à la destinée de ces territoires en oublient d'envisager les ouvertures.

De la question intercommunale émergent deux éléments importants concernant ma quête. Le premier porte sur le fait qu'il est peut-être temps de changer la brique de base. La commune ne peut plus être le noyau originel de l'alliance, le plus petit élément du puzzle, les experts sont formels. Ainsi, l'enjeu de la construction solide d'une entité plus large qui pourrait être érigée en territoire a du sens... si elle vient remplacer la commune dans l'ensemble de ses compétences et qu'elle ne cherche pas à englober tout l'être au monde de ses habitants. En effet, ce n'est qu'à ces deux conditions qu'elle pourra efficacement se projeter en dehors de son

enveloppe pour travailler dans « l'inter ». Car c'est là le second élément révélé par la question intercommunale : la logique de « l'inter » peut-elle être structurée dans une forme englobante dotée d'un organe de pouvoir démocratique sans devenir un nouveau territoire à construire ? Force est de constater que dès qu'on associe un périmètre à un pouvoir ce dernier, en fondant une hiérarchie, cherche à construire son identité et sa légitimité avant de se projeter vers l'alliance. Les alliances sont généralement illégitimes, elles n'ont que la légitimité du discours qui les créent, mais elles ne peuvent être mises en œuvre que par des éléments qui ont acquis une assurance de leur existence.

On revient là aux spatialités individuelles. Les réticularités ne sont pas exclusives des territorialités ne serait-ce que parce que le « *territoire du moi* » constitue l'enveloppe minimale de l'individu et que, de manière générale, les points d'accroche spatiaux de son être au monde représentent des poches territoriales importantes et identifiées. Dans le cas des spatialités politiques, cette enveloppe originelle est le territoire légitime vers lequel l'élu se tourne et depuis lequel il affirme son identité. Si on veut imaginer la rencontre et la logique de « l'inter », favorisés par les réticularités, il faut nécessairement éviter de faire de cet « inter » un nouveau territoire légitime et lui laisser souplesse et absence de gouvernement.

Ce retour de la territorialité dans mes préoccupations du fait de sa prégnance dans le champ politique, se double d'une résurgence plus générale dans le champ scientifique qui renforce ma conviction de l'utilité d'interroger la posture du chercheur et sa responsabilité. Le nationalisme méthodologique dénoncé par les laudateurs des cosmopolitismes ne se transforme-t-il pas en un « territorialisme méthodologique » qui conduit le chercheur à alimenter le discours territorial et à renforcer sa performativité ? C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à terminer mon propos sur un quatrième chapitre plus réflexif qui d'une part questionnera la territorialité comme paradigme et d'autre part interrogera mes postures de recherche pour faire entrer le lecteur dans les plis les plus fins de la construction de mes objets.

Mais avant de basculer sur le dernier chapitre, au moment de boucler la boucle de la dichotomie entre réticularité et territorialité, il me semble important de laisser la porte entrouverte. En effet si on suit Jacques Lévy, « *on se retrouve alors face à un couple [territoire et réseau] à la fois simple et très productif : avec des territoires et des réseaux on fait le tour de l'espace.* » (1993 : 114). Avec des territorialités et des réticularités, on ferait donc le tour des spatialités. Pourtant, j'aime à penser qu'il existe d'autres registres possibles, moins rationnels, plus intimes, non exclusifs des autres, mais qui autorisent à penser une société de manière encore plus complexe. Cette ouverture permet d'envisager des perspectives de recherche qui conduiraient à faire émerger d'autres principes guidant les spatialités. Certains éléments aperçus en Polynésie me conduisent à laisser ouvert le champ des possibles.

En effet, au début des années 2000, sur l'île de Makatéa¹³⁵ (voir encadré Figure 25), le maire adjoint a enclenché un processus de reconstruction qui s'appuyait sur des modalités hybrides liées à sa propre histoire et à des références quasi ésotériques qui dépassent les registres territoriaux et réticulaires de spatialité tels que j'ai pu les présenter dans les deux chapitres qui

¹³⁵ Cette opportunité de me rendre à Makatéa m'a été offerte par Pierre-Marie Decoudras, professeur à l'université de Bordeaux 3 puis de Polynésie française et enfin de la Réunion, dont j'ai partagé le bureau pendant deux ans à Bordeaux. J'ai animé avec lui plusieurs stages de formation au développement local avec des étudiants polynésiens à Mooréa (de 2000 à 2003) et à Makatéa (2004).

s'achèvent. Si l'idée de refondation territoriale (Despin, 2003) est présente et que l'on peut sans doute lire les actions menées comme relevant de l'instance idéologique de la FSS, ce qui semble guider cette hybridation relève de puissances surnaturelles qui s'imposent à lui pour le conduire vers ce qui ne peut être qu'un destin. Prédestiné, à la fois dans l'ancrage et dans le mouvement, il déjoue les codes des territorialités et des réticularités pour se positionner ailleurs.

Je me laisse volontiers déborder par cet objet non identifié. Je ne m'en saisis que pour de conclure de cette aventure polynésienne que les registres de spatialités ne sont pas fermés, qu'il existe sans doute d'autres clés de compréhension du rapport des individus et des sociétés à l'espace qui bousculent intuitivement nos cadres ethnocentrés. Dit autrement, territorialités et réticularités n'embrassent sans doute pas l'ensemble des spatialités. La culture polynésienne et l'ouverture à un registre de spatialité, que je me risque à qualifier de mythologique, permettent de relativiser tout le reste et de me plonger dans le doute constructif qui m'oblige à retourner à ma quête, enfin persuadé qu'elle n'est pas terminée.

Figure 25 : Makatéa : un point d'accroche spatial éphémère du réseau économique mondial

Au sein de l'archipel des Tuamotu, légèrement décrochée des autres atolls, à environ 200 kilomètres de Tahiti, il existe une île étrange qui a profondément marqué l'histoire de la Polynésie Française. Makatéa présente la spécificité d'être un atoll surélevé, c'est-à-dire qu'il a connu un mouvement tectonique qui a perché à environ 80 m d'altitude le fond de l'ancien lagon. Des falaises de calcaires coralliens connectent l'île à l'océan et si quelques plages existent à leur pied, le sable laisse vite la place au platier corallien et la baignade dans l'océan est au moins désagréable au pire dangereuse. Cette spécificité géologique lui interdit d'intégrer le catalogue des destinations touristiques polynésiennes tant elle place Makatéa en décalage vis-à-vis du modèle vendu dans ce coin du monde. Le développement extrême de cette île mystérieuse et sa reconnaissance dans tout l'archipel viennent de l'exploitation du phosphate qu'elle a abritée durant la première moitié du XX^e siècle. Makatéa détient un avantage important sur les atolls voisins également dotés de ce minéral. En effet, la surélévation de l'île a autorisé une exploitation du phosphate à ciel ouvert, beaucoup moins contraignante et moins coûteuse. Ainsi, pendant un demi-siècle la Compagnie Française des Phosphates d'Océanie (CFPO) a « gratté la terre » en installant sur cette île quasi déserte jusqu'à 3000 ouvriers et les équipements nécessaires à une vie moderne (Decoudras et al., 2005). La plupart des familles polynésiennes ont eu un aïeul qui a travaillé sur l'île pour la CFPO et connaissent donc Makatéa.

Mais l'exploitation du phosphate a été faite selon un modèle colonial et le développement éphémère a cessé dans les années 1960 laissant une île exsangue et quasi déserte. Elle est aujourd'hui une gigantesque friche industrielle éventrée où on trouve au détour d'un chemin une locomotive rouillée, des moteurs diesel colossaux, les vestiges d'une blanchisserie ou une enfilade de wagonnets rouillés au milieu des pandanus qui ont repris leurs droits. Elle abrite aujourd'hui une cinquantaine d'habitants, qui partagent leur vie et souvent leur retraite entre Makatéa et Papeete. Quelques enfants, la plupart du temps confiés à des grands-parents, font vivre la classe unique d'une école primaire. Le maire adjoint (l'île est rattachée à la commune de Rangiroa) fait lui aussi la navette entre l'île et Papeete où vit sa femme et ses plus jeunes enfants. Un bateau par semaine environ permet de venir sur l'île et d'apporter les provisions nécessaires à la vie locale. Cet approvisionnement se fait par une goélette cargo qui relie Papeete à Rangiroa et fait « escale » au large de Makatéa. En effet, la configuration de l'île interdit l'accostage, et le débarquement compliqué et aléatoire, parfois annulé si les conditions ne le permettent pas, se fait en barge plate par une ouverture creusée à la dynamite dans le platier. Il faut ajouter que le bateau, transportant du fret et notamment des hydrocarbures, ne peut légalement embarquer qu'une vingtaine de passagers commerciaux à bord. Le voyage depuis Papeete est généralement de 13 heures par mer calme, mais mon expérience montre qu'il peut durer 20 heures si la houle n'est pas bien orientée.

Ce tableau peu amène fait penser au sacrifice, à une île perdue. Elle a été un temps au centre d'un réseau, totalement inscrite dans une dynamique économique, choisie relativement à un projet d'exploitation éphémère et délaissée lorsque le projet a disparu, dès lors qu'elle n'a plus eu de fonction. En ce sens elle était un lieu au sein d'un réseau mondial et constituait pour les individus qui y travaillaient un point d'accroche temporaire de leurs réticularités. La territorialisation de cet espace strictement économique n'a pas été suffisante pour lui accorder une identité intrinsèque autre que celle d'une mine de phosphate. Si elle intègre aujourd'hui le patrimoine polynésien, c'est en tant qu'incarnation de l'âge d'or du développement et avec une certaine nostalgie.

Pour autant, ce délaissement n'a pas totalement entraîné sa désertion. Parmi la cinquantaine d'habitants, le maire adjoint est une figure locale qui cherche à reprendre en main le destin de cette île en l'inscrivant dans un processus de développement. Le discours global de ce personnage est très complexe. S'il a une analyse parfaitement rationnelle de la situation et qu'il a rédigé de multiples rapports très argumentés pour obtenir des aides gouvernementales, son investissement semble guidé par des voix surnaturelles qui attribuent des significations très particulières aux événements qui adviennent. La mort de sa mère annoncée par la venue d'une baleine a été le point de départ de sa quête et il a construit une mythologie autour de cette île que Roggeven, son découvreur en 1721, appelait « île de la guérison », même si, là aussi, la traduction faite par l'édile est un peu arrangée puisqu'il s'agirait plus sûrement de « l'île de la distraction ». Cette idée de la guérison vient sans doute de la « légende de la princesse espagnole » (*ibid.*) qui raconte l'arrivée sur l'île d'une princesse mourante qui aurait guéri et vécu sur l'île des jours heureux. Il emploie d'ailleurs beaucoup d'expressions médicales pour signifier, par exemple, le coma dans lequel est plongée l'île depuis le départ de la CFPO.

Chapitre 4. – Réflexivité : retour sur les postures de recherche

« Puis il me confia son terrible secret : chaque fois qu'il écrivait un livre, il était frappé du plus grand des malheurs. Quand il avait épuisé toutes les preuves en faveur de sa thèse, il se croyait obligé de développer également toutes les objections que pourrait faire valoir un adversaire. Il recherchait alors les arguments les plus subtils sous un point de vue contraire, et comme ceux-ci prenaient à son insu racine dans son esprit, il advenait que son ouvrage achevé ses idées s'étaient peu à peu modifiées, et à tel point qu'elles formaient un ensemble de convictions diamétralement opposées à ses opinions antérieures ; mais alors aussi il était assez bonhôte homme pour brûler le laurier de la gloire littéraire sur l'autel de la vérité, c'est-à-dire pour jeter bravement son manuscrit au feu. »
(Heine, 1853 : 9)

Je n'imaginai pas terminer cet exercice sans organiser un retour réflexif sur les conditions de production de la recherche qui constitue le fondement de mon propos, sans discuter les postures que j'ai adoptées pour faire émerger les résultats que je vous ai proposés jusque-là. Le positionnement de ce chapitre à la fin de mon texte est discutable, certains trouveront peut-être que la place qui lui est accordée est excessive et qu'un positionnement en annexe aurait suffi. D'autres pourront penser qu'il aurait été mieux placé au début de mon propos, comme le premier étage de la pensée, ou au fil du texte, au fur et à mesure de l'évocation des programmes qui structurent mon argumentation. Sachez que je me suis posé toutes ces questions. Ce questionnement témoigne selon moi de la difficulté de notre science à envisager laisser une place à l'indispensable temps réflexif au moment de l'écriture. Le discours réflexif n'est pas très vendeur en géographie. Les chercheurs ne voient généralement pas forcément l'intérêt d'écrire sur leur posture de recherche. Celle-ci est considérée comme une évidence plus ou moins consciente et renvoie de façon classique à une forme d'éthique sur laquelle il n'est ni besoin de revenir ni besoin d'écrire. Certes il existe des écrits méthodologiques où les chercheurs discutent leurs outils, surtout lorsque ceux-ci sont jugés techniques et parfois taxés d'instruments. Mais il n'est que rarement question de posture. Le géographe et même l'aménageur ne conçoivent pas l'intérêt de livrer les clés de la production de leur pensée.

C'est peut-être cette rareté, cette étrangeté, qui me pousse aujourd'hui à tenter cette formalisation, à proposer un mode d'écrire sur cette question. Pour donner toutes les clés, puisque c'est la règle que je m'impose, je dois raconter ici la genèse de l'idée de ce dernier chapitre. L'idée et l'envie de passer à cette mise en ordre proviennent en fait d'un échec. En 1998 j'avais répondu à un appel à publication de la revue *Science de la société* qui préparait un numéro sur le thème « *production scientifique et demande sociale* » (Collectif, 1999). Recalé avec un article encore en chantier, j'avais revu ma copie et proposé une mouture, selon moi plus aboutie, à l'Espace

Géographique. La réponse de Roger Brunet, bien que négative, était stimulante. Très attaché à ce papier, je le soumettais à quelques collègues réunis dans un petit groupe « clandestin » de la MSHA que nous avons appelés LIS¹³⁶. Le groupe fut très réactif et intéressé par mon approche et le débat très riche autour du papier m'a permis d'aller plus loin. Cette réaction positive, presque chaleureuse, s'explique aussi par l'ouverture de ce groupe à la nécessité de la réflexivité, du réflexe réflexif, jusque dans sa formalisation par une écriture. Le parti pris réflexif de l'ouvrage initié par Christine Chivallon (Chivallon et al., 1999) en témoigne. C'est sans doute ce contexte qui m'a conduit à décréter légitime le développement de ce qui devenait, au fil des échanges, plus qu'un article et qui aujourd'hui structure ce dernier chapitre après avoir inspiré la totalité du volume.

Il ne s'agit pas d'entrer dans le modèle de l'égogéographie développé par Jacques Lévy (1995) dans la lignée des egohistoires (Nora, 1987), même si l'ouvrage de Michel Marié (1989) : « *les terres et les mots* », compris comme une « autosocioanalyse », constitue pour moi une référence incontournable. J'aspire à autre chose : tenter une formalisation, au sens littéral de mettre en forme, de ma posture de recherche.

J'entends bien la critique de Pascal Ragouet lorsqu'il s'essaye à classer les réponses à l'appel à communication lancé par Christine Chivallon pour le colloque organisé à Bordeaux en 1998 : « *Discours scientifiques et contextes culturels : géographies britanniques et françaises à l'épreuve postmoderne* ». En évoquant le type « égocentriste », il souligne que « *...partir de sa propre expérience pour en faire l'objet de l'analyse présente [...] un risque, celui de favoriser au titre de contexte pertinent de la production géographique ce qui a toutes les chances de ne constituer en fait que les conditions locales et fragmentées dans lesquelles on produit quotidiennement* » (1999 : 318). D'un autre côté, j'ai conscience que « se raconter cherchant » constitue un risque sérieux de dérive narcissique. Il faut « *échapper à la tentation de sacrifier à la réflexivité que l'on pourrait appeler narcissique, non seulement parce qu'elle se limite bien souvent à un retour complaisant du chercheur sur ses propres expériences, mais aussi parce qu'elle est elle-même sa fin et ne débouche sur aucun effet pratique.* » (Bourdieu, 2001 : 175). Je n'éviterai sans doute pas totalement ces écueils, mais il faut avoir conscience qu'ils me guettent pour atteindre tout de même mon objectif, qui est finalement le même que Pierre Bourdieu « *...fournir les instruments de connaissance qui peuvent se retourner contre le sujet de la connaissance, non pour le détruire ou discréditer la connaissance (scientifique), mais au contraire pour la contrôler et la renforcer* » (*ibid.* : 15-16).

Pour réussir ce pari, il faut d'une part dépasser le simple contexte local du laboratoire et travailler dans les plis les plus fins des ajustements tactiques qu'on est amené à faire vis-à-vis de l'objet ; d'autre part, tenter de rendre « utile » cette réflexion. Cette « utilité » est pour moi de plusieurs ordres. Tout d'abord il s'agit d'autoriser la compréhension fine des mécanismes à l'œuvre dans la mise en place des dispositifs de construction d'un objet scientifique. Ensuite elle permet une veille, elle provoque la mise en place d'un « réflexe réflexif » dans une science sociale peu encline à cet effort. Enfin, en deçà et au-delà d'une autosocioanalyse qui reste le propre du sociologue (avec lequel et laquelle on peut néanmoins ruser) ce type de réflexion doit servir à aller plus loin dans ma démarche en permettant aux autres (chercheurs, acteurs...), ceux-là même qui participent de ma propre construction, de s'immiscer dans mon monde comme je m'immisce dans le leur.

¹³⁶ LIS comme Lost in space. Ce petit groupe avait été initié par Christine Chivallon alors au laboratoire TIDE, et réunissait Thierry Berthet (politiste du CERVEL), Jacqueline Candéau (sociologue du CEMAGREF), Christian Poirier (politiste québécois finissant une thèse à l'IEP Bordeaux) et Guy Di Méo.

L'expérience réflexive par laquelle je souhaite terminer ce volume repose sur un double questionnement à propos de mon statut de chercheur. Le premier renvoie à la manière dont les discours scientifiques pénètrent le monde de l'action et renforcent la performativité du discours ambiant et du discours politique. L'hypothèse qui traverse ce questionnement est en rapport avec la question territoriale : si le registre de spatialité des acteurs politiques locaux est dominé par la territorialité, ce serait aussi parce qu'un paradigme territorial domine les sciences sociales et notamment la géographie. Ainsi, le chercheur doit sans doute mener une analyse fine de sa responsabilité dans ce processus d'auto-alimentation du discours territorial.

Le second porte plus précisément sur la posture du chercheur. Comment ménager un rapport avec son objet de recherche susceptible d'introduire une proximité, propre à permettre une implication, tout en maintenant une certaine distance lui permettant de ne pas démissionner de son statut de clerc (Caillé, 1993) ? Mon aventure scientifique est une quête permanente de solutions, d'invention de dispositifs cherchant à trouver le bon genre de discours et, par là, la bonne distance à l'objet.

Ce dernier chapitre propose donc d'une part de discuter de la responsabilité du chercheur dans la performativité du discours politique, d'autre part de tenter une formalisation des différentes postures mises en œuvre dans le cadre de ma propre recherche. Il faut lire ces dernières pages comme un retour sur expériences dont l'écriture n'a d'autre ambition que de finir de donner les clés au lecteur. Je m'autorise ce temps réflexif parce que je considère que l'exercice auquel je me soumetts ici me le permet et même m'y oblige.

1. La responsabilité des chercheurs et la performativité du discours politique

« Nous butons ici sur une question d'autoréférencement qui induit l'intérêt de faire, a posteriori, des modélisations qui ne seraient que confirmer que le territoire ressemble de plus en plus à ce qui avait été prévu. »

(Bonnefoy, 2005 : 92)

L'utilisation générique du concept de territorialité pour dire le rapport des individus et des sociétés à l'espace témoigne à lui seul de la prédominance paradigmatique du territoire dans les sciences sociales. C'est une manière d'évacuer l'idée que ce rapport pourrait être simplement une spatialité, potentiellement multiple, et la territorialité une manifestation particulière de cette spatialité, un de ces registres. Par là on évacue le doute, l'alternative et on postule que le rapport à l'espace est intrinsèquement territorial. Dès que des voix s'élèvent pour enterrer le territoire (Antheaume & Giraut, 2005 ; Badie, 1995 ; Balligand & Maquart, 1990 ; Castells, 1998 ; Rifkin, 2005), une force centripète réaffirme son existence, refaçonne la preuve. Ce retour permanent aux racines n'est pas sans rappeler l'effet de la ritournelle que j'évoquais plus haut dans sa dimension politique. N'existerait-il pas une ritournelle scientifique qui pousserait le chercheur, en particulier le géographe, à s'accrocher au territoire ? Si on va plus loin, la prédominance du registre territorial dans la spatialité des acteurs politiques, n'induit-elle pas une certaine complaisance du géographe envers un concept qu'il a forgé, façonné et poli et qui

apparaît aujourd'hui comme un « trésor » qui lui permet de s'inscrire durablement dans la société ? Par là, l'auto-alimentation du discours politique et du discours scientifique, ce dernier édulcoré lorsqu'il s'inscrit dans le champ de l'expertise, ne fonctionne-t-elle pas comme une œuvre tautologique (Banzo et al., 2012) interdisant l'innovation scientifique et politique ?

Pourtant l'innovation existe. Territoire et territorialité ont considérablement évolué, j'ai montré plus haut cette intégration d'un degré extrême de complexité confinant parfois à l'éclatement. Mais que reste-t-il de cette complexité scientifique, lorsqu'elle rencontre et se confronte au discours politique ? Que deviennent le doute et la nuance, « propres » du discours scientifique, lorsque celui-ci s'inscrit dans l'expertise dont la caractéristique principale est constituée par la vérité qu'elle assène ? N'existe-t-il pas un risque majeur d'instrumentalisation du discours scientifique pour accompagner, légitimer et asseoir la performativité du discours politique territorialisant ?

La proposition de Martin Vanier, autour du concept d'interterritorialité (Vanier, 2005, 2008) est peut-être l'innovation la plus riche de ces dernières années. Et la posture de l'auteur, à la fois chercheur et consultant, lui donne d'une part un certain crédit, d'autre part l'espoir d'un atterrissage plus efficace dans l'action. Jouer avec l'« inter » peut autoriser une alternative à l'impossible remise en cause du territoire, en permettant aux acteurs de se décomplexer vis-à-vis de son dépassement inéluctable. Mais encore faut-il que ce qui se passe dans l'« inter » ne soit pas compris comme une nouvelle preuve de la nécessité de changer la maille ? Qu'à l'image de l'État dans le dossier intercommunal ou dans celui des réseaux de villes abordés plus haut, on ne retourne pas dans la quête mythique d'un optimum dimensionnel alors même que l'objectif est justement de la dépasser, de décentrer le problème.

Le premier point de ce chapitre s'organise en quatre temps dont le rythme imprime une parabole. Le premier temps porte sur l'innovation scientifique autour du concept de territoire. L'idée est de montrer comment la recherche innove, pousse le concept dans ses retranchements en l'ouvrant, le complexifiant et lui donnant des dimensions insoupçonnées. Les deux temps intermédiaires font état des limites du paradigme et reviennent à la posture. Il sera tout d'abord question de l'instrumentalisation politique du discours scientifique territorialisant, pour ensuite évoquer l'effet de la ritournelle territoriale dans notre science. Le dernier temps reviendra sur l'innovation à travers une discussion autour de l'interterritorialité pour tenter de comprendre ses potentialités, les postures qui permettent de la mettre en lumière voire en œuvre, mais aussi les risques qui la guettent.

11. De la complexification du concept de territoire : posture de chercheur

Ce nouveau détour par le concept de territoire s'impose pour en comprendre la complexification lorsque le chercheur se place résolument dans une posture scientifique. Dans la science, le territoire en tant que concept est en mouvement, il est impossible de dire ici que c'est un concept fini. Ainsi, je ne me range pas du côté de ses fossoyeurs évoqués plus haut. En effet, les géographes n'ont eu de cesse de le complexifier, de lui apporter des dimensions supplémentaires, de l'utiliser pour comprendre et exprimer de nouveaux phénomènes. Ces

extensions, si elles ont eu pour effet d'en faire un concept protéiforme, quelque peu vidé de sa substance et difficile à circonscrire, n'en témoignent pas moins d'une science en marche qui renouvelle ses cadres théoriques, une science dans toute sa richesse, celle de la dispute, de la réfutation possible et du doute. Ainsi, de l'acceptation quasi éthologique rappelée par Philippe Tizon (1996), à laquelle répondrait une dimension politique univoque et figée, le territoire a acquis de nouvelles dimensions. La matérialité spatiale qui en faisait sa singularité et son ancrage dans la géographie s'est ouverte à d'autres matérialités en se frottant à d'autres sciences. Les territoires du jazz ou ceux des diasporas, déjà évoqués dans le premier chapitre, ont contribué à lui donner une dimension heuristique et à embrasser un large spectre. Par ailleurs, la dimension sociale de son appropriation a lentement glissé vers un collectif beaucoup moins rigide, de la famille au petit groupe voire à la tribu. La pérennité de son histoire longue a laissé la place à des appropriations éphémères et au mouvement (Gwiazdzinski, 2012). Les spatialités de groupes de jeunes dans l'espace public (Deville, 2007), d'abonnés de la SNCF dans un wagon (Lanéelle, 2004), de SDF (Zeneidi-Henry, 2002), sont appréhendées aujourd'hui par le prisme de ce concept de territoire. Le remarquable texte de Jean-Didier Urbain (Figure 26) narrant l'installation d'une famille sur la plage pousse à l'extrême ce glissement en utilisant jusqu'au vocabulaire de la dimension politique, voire militaire, du territoire pour évoquer cette implantation éphémère et anodine (Urbain, 1994). Si on pousse l'idée vers une définition minimaliste qui se limiterait à une matérialité, une appropriation collective et une régulation, bien des phénomènes que l'on nomme réseau deviennent des territoires. Qu'est-ce qu'une mafia, au-delà de sa maîtrise territoriale (Maccaglia, 2004), sinon un collectif régulé et hiérarchisé qui s'approprie un espace social et s'appuie sur des signes de reconnaissance matérialisés ? C'est aussi l'esprit dans lequel j'ai présenté les partis politiques dans le premier chapitre.

Au-delà de ces évolutions qui ne font que jouer avec les caractéristiques du concept, on trouve chez des chercheurs qui s'intéressent au politique une réelle volonté d'apporter de la complexité. Frédéric Giraut ne se contente pas de considérer que le concept de territoire se complexifie, même s'il le montre de façon lumineuse (2005 : 41–48), il développe l'expression de complexité territoriale pour signifier qu'au-delà du concept c'est la société qui complexifie ce qu'elle fait avec le territoire. Et sa quête théorique est « *de rendre compte de la complexité territoriale et permettre d'envisager des modalités de régulations et d'articulations internes* » (*ibid.* : 5).

Compris et utilisé dans ces nouvelles dimensions, le territoire devient un concept riche qui permet d'aller très loin. Mais cette dimension heuristique, qui pousse les géographes à considérer aujourd'hui qu'il existe des « sciences territoriales¹³⁷ », impose désormais beaucoup de

“Sur la plage..., des stratégies d'occupation du sol, des logiques territoriales, des relations, des rôles et des gestes primordiaux, chaque jour se répètent. Ils instaurent des frontières, des zones de convivialité ou de rivalités, qui sont sources d'alliances, d'accords tacites ou, au contraire, de conflits ouverts. Car ici, au fond, se rejoue un des premiers épisodes de l'histoire humaine : le partage de l'espace [...].

“La naissance des territoires. C'est ce à quoi nous assistons à ce niveau d'observation. Rapprochons-nous. Voici un homme qui arrive sur la plage, armé dans la main droite d'un parasol plié, et, dans la main gauche, d'une glacière : le butin. À la tête d'un commando qui le suit de près, c'est un éclaireur. Que fait-il ? Il s'avance parmi les installés. Inspecte les lieux. Apprécie la situation, espionne et repère l'ennemi. Soudain, dans un geste fondateur, plantant son parasol comme un drapeau en terre conquise, il instaure un centre. Il le déploie. L'ombre portée étend d'autant son territoire. Arrive le reste de la troupe, armée de serviettes et de rabanes qui, rapidement étendues tout autour de l'étendard, agrandissent et matérialisent les limites du bastion [...].

“Si, symbole totemique de la tribu ou du clan, le parasol est un sémaphore qui résiste aux agressions extérieures, les frontières, sous peine de modifications subreptices, doivent en revanche être l'objet d'une surveillance et d'un entretien vigilants : être remarquées en permanence par une serviette redéployée et autres bornes de signalisation susceptibles de prévenir, de briser ou du moins de freiner les tentatives d'expansion qui menacent l'intégrité du territoire. Le pâté de sable moulé avec un seau retourné est un signe de démarcation fragile mais efficace. Il incite le plus souvent arrivants et passants à l'éloignement ou au contournement”.

Figure 26 : extrait de *Sur la plage* (Urbain, 1994 : 262–267)

¹³⁷ CIST : collège international des sciences territoriales

précautions dans son usage. Or ces évolutions dans la sphère scientifique débouchent très vite sur une méprise dès lors que la science se connecte à l'action... dès lors que l'on change de posture. Il est en effet bien difficile de caler cette définition polymorphe et complexe sur la définition vernaculaire, utilisée dans le langage courant par les individus et surtout par les acteurs politiques dans le quotidien de leur action. Sous ce même vocable, qui plus est largement fédérateur, comme j'ai pu le montrer dans le troisième chapitre, chercheurs et acteurs placent des aspirations voire des espérances différentes. Ainsi, la rencontre, lorsqu'elle est suscitée, se fait sur une méprise. Là où le chercheur mettra l'éphémère et le doute d'une construction scientifique en marche et sa complexité intrinsèque, l'acteur politique entendra l'évidence, la pérennité, l'identité collective et le pouvoir¹³⁸. La porte est ainsi ouverte à une instrumentalisation du discours scientifique par un acteur politique de bonne foi, soucieux d'asseoir son discours politique sur des vérités alors même que le chercheur ne lui propose que le doute d'un concept en construction permanente. Aussi, quand le chercheur se transforme en expert du territoire, comme c'est aujourd'hui souvent le cas, il ne peut que se tromper (Certeau, 1990).

12. L'instrumentalisation : changement de posture - quand la recherche fournit les paroles

Je voudrais ici insister sur la question de la responsabilité du chercheur dans la réalisation de la prophétie territoriale évoquée plus haut. Si la compétence énonciatrice de l'acteur politique donne à son discours un poids susceptible de « réaliser la chose dite » (Merton, 1997), le chercheur détient lui aussi une position sociale qui lui confère une légitimité de parole permettant elle aussi de participer à la performativité de l'énoncé. Mais l'effet de ce discours n'est pas forcément conscient puisqu'il est souvent intégré au discours de l'acteur public dans le but de renforcer la performativité de celui-ci. Ainsi, c'est bien de l'instrumentalisation dont il est question ici et de la responsabilité du chercheur vis-à-vis de ce principe souvent considéré comme inéluctable et duquel il est bien difficile de se prémunir.

Mais cette responsabilité va plus loin, notamment lorsque le chercheur se trouve en position d'expert, position sur laquelle je reviendrai, et que ses préconisations vont donner lieu à des actes dont il n'aura pas forcément à subir les conséquences. Paul Pellissier rappelait, lors de la conclusion du colloque « tropicalités en géographie » organisé à Bordeaux en janvier 2007 (Vélasco-Graciet (dir.), 2008), combien le contexte particulier de la géographie tropicale avait renvoyé au chercheur la responsabilité de ses paroles. L'utilisation des travaux des chercheurs à l'époque coloniale, mais surtout post-coloniale, dans des contextes locaux, africains notamment, où leur position sociale et scientifique leur conférait une autorité immédiate, entraînait une responsabilité très importante. Paul Pellissier insistait sur le fait qu'il fallait être très vigilant « *de ne pas préconiser des choses dont on ne subira pas les conséquences parce qu'on aura pris l'avion pour le retour* »¹³⁹. Cette responsabilité historique du chercheur sous ces latitudes témoigne finalement de la

¹³⁸ J'ai le souvenir d'une remarque d'un préfet des Pyrénées Atlantiques lors d'un colloque organisé à Pau au sujet de la question intercommunale. Celui-ci, découvrant un géographe à la tribune, m'interpelait en aparté pour me confier qu'il adorait la géographie qui lui avait permis de comprendre les identités territoriales, notamment lorsqu'il était passé par la Corse.

¹³⁹ Il s'agit d'une transcription personnelle de son propos tenu lors de la conclusion du colloque.

performativité du discours savant dont on attend tout : la compréhension du monde (de son propre monde) et les réponses aux maux qui touchent la société. Ce préalable est très illustratif de ce que je souhaite faire passer comme message dans ce point particulier de mon propos, même si ce dernier se déroule sous des latitudes où le politique n’attend pas autant de la science et surtout considère que l’action relève de sa propre responsabilité. On peut également ajouter que les enjeux des objets sur lesquels je travaille sont moins lourds de sens historique. En revanche le lien qui se tisse entre la recherche et le pouvoir recèle ici comme ailleurs, maintenant comme avant, cette ambiguïté entre le discours du chercheur et l’usage que va en faire l’acteur pour agir ou légitimer son action et donner une efficacité performative supplémentaire à son discours prophétique.

Jacques Ardoino résume assez bien la méfiance qui règne inévitablement entre le chercheur et le politique : « *C’est sans doute pourquoi, en dépit de leurs rapports inéluctables, le scientifique et le politique ont toujours fait mauvais ménage. Les « mains sales » de celui-ci troublant le regard voulu plus lucide, quand ce n’est pas « objectif » de celui-là* » (1990 : 22). La posture de Michel Rochefort au moment où on lui confie l’étude qui vise à configurer la politique des métropoles d’équilibre en 1963, est totalement impliquée, comme il l’exprime de façon lumineuse dans les entretiens qu’il a accordés à la revue STRATES (Paix, 2002). Je reviendrai plus en détail sur ses propos qui montrent les doutes vis-à-vis de l’expertise, mais son analyse de l’instrumentalisation dont ses travaux ont fait l’objet a toute sa place ici. Il explique notamment comment « *pour éviter les contestations, le politique s’est [...] abrité derrière ce qu’il a présenté comme le scientifique, en se servant hâtivement comme caution, de premiers résultats de la recherche, et, de fait, les scientifiques ont dû, dès lors, renoncer à mener à son terme la discussion sur le nombre de villes à choisir.* » (Cohen & Rochefort, 2002 : 117). On peut analyser ce renoncement comme une prise de conscience du problème engendré par la posture impliquée adoptée par le chercheur. Le discours politique se nourrissant des travaux du chercheur de façon libre et autonome, quitte à gommer la part de doute et surtout à interpréter les résultats.

13. *Le territoire comme ritournelle scientifique*

Mais le chercheur se trompe-t-il vraiment ? Est-il réellement instrumentalisé ? Ou profite-t-il simplement d’une situation qui lui donne, à travers un concept qui devient un modèle pour l’action, une légitimité, une reconnaissance sociale, bref une place dans la compétition scientifique dont la géographie a longtemps été exclue ? Dans « *la lutte des places* », pour reprendre l’expression de Michel Lussault (2009), ici scientifiques, le territoire ne garantit-il pas au géographe une certaine audience propre à lui redonner un lustre perdu, alors même qu’il se sent partout menacé¹⁴⁰ ? À l’instar du rôle rassurant qu’il joue auprès de l’acteur politique, le territoire peut sans doute être aussi compris comme une ritournelle scientifique propre à rassurer le chercheur. Quand la menace d’une globalisation déterritorialisante gronde, faisant perdre du crédit à une science de la surface, il est sans doute bon de se murmurer la petite chanson du territoire qui ré-assure notre place dans le champ scientifique comme dans le champ social. Dans leur analyse de la relation au concept de territoire de ce qu’ils nomment « *l’équipe de géographie sociale de la France de*

¹⁴⁰ On peut citer ici l’Italie où la géographie est peu à peu évacuée des enseignements depuis la fin des années 1990. Mais la France n’est pas épargnée avec le glissement de l’histoire-géographie vers les épreuves anticipées de certains baccalauréats qui prive les élèves d’enseignements durant l’année de terminale.

l'Ouest», Raymonde Séchet et Régis Keerle soulignent la réserve de cette équipe « *quand le territoire est devenu à la mode en géographie puis critique quand il s'est imposé sur les agendas politiques* » (Séchet & Keerle, 2009 : 92). De la même façon, Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre soulignaient que « *le succès de la notion de territoire est significatif de cette tendance récurrente en géographie, et bien au-delà, à tenir des discours globalisants sur la société en raisonnant à partir de catégories géographiques qui nient ou même négligent la complexité et le caractère conflictuel des rapports à l'espace* » (Ripoll & Veschambre, 2006 : 300). Mais cela n'empêche pas Jean-Marc Fournier d'avouer que « *...le mot territoire... en dépit des nombreuses critiques émises à son égard, peut être utile pour faire la géographie sociale dans une perspective de recherche-action* » (Fournier, 2007 : 29) et d'ajouter « *le mot territoire est un outil de communication et de médiation de la géographie en général* » (*ibid.* : 30). Si territoire perd ici son statut de concept, les positions scientifiques de ces chercheurs, héritiers de la géographie sociale, montrent à quel point le mot a pénétré le discours scientifique pour accompagner le discours politique et s'inscrire comme une ritournelle. Ce constat n'est pas une critique, on peut même dire que cette évolution est normale et que l'analyse est plutôt lucide. J'aurais pu prendre bien d'autres exemples qui auraient témoigné eux aussi de certains arrangements avec le concept de territoire qui permettent au géographe de trouver sa place dans le débat social. Je ne suis pas certain de totalement maîtriser mes propres interventions utilisant ce concept dans les assemblées composées d'acteurs publics. Frédéric Giraut rappelle également que bien des géographes « *contempteurs de la complexité territoriale* » (2005 : 78) accompagnent la quête de l'optimum territorial et s'en font même les experts. La crise de la modernité et le tournant postmoderne viennent à point nommé pour accorder une légitimité à ce retour vers l'essence territoriale, mais c'est oublier notre mission scientifique qui impose au chercheur d'accompagner le monde qui change et non de donner trop de crédit aux résistances. De ce point de vue le choix de Boris Beaudé de lire Internet comme un espace (Beaudé, 2008) peut être considéré comme une ouverture possible de la géographie à des objets nouveaux abordés avec les concepts de notre science, mais au-delà du territoire. De la même façon l'engouement autour des cosmopolitismes (Beck, 2006 ; Tarrus, 2000) devrait permettre à la géographie, au sein des sciences sociales, de se détacher d'un paradigme territorial envahissant et sclérosant. Car le nationalisme méthodologique, dénoncé par ces auteurs, reprenant par là les thèses de John Agnew (1994), se transforme parfois en « territorialisme » méthodologique.

14. Fabrique territoriale (Vanier, 1995) vs interterritorialité (Vanier, 2008) : territorialité vs réticularité

Parmi les chercheurs qui tentent de relever le défi paradigmatique, on trouve, il me semble, Martin Vanier. On peut en effet comprendre le concept d'interterritorialité (Vanier, 2008) qu'il développe depuis quelques années, comme une tentative de dépasser la problématique territoriale envahissante et sclérosante, pour se projeter dans « l'inter », plus incertain, mais susceptible de développer une pensée féconde nourrissant une action efficiente. Cette belle idée est stimulante d'un point de vue scientifique, mais permet-elle pour autant de dépasser complètement le modèle territorial ancré dans l'action ?

L'interterritorialité est d'abord une idée, presque une vision, quasiment un programme qui autoriserait l'acteur politique à penser sa spatialité dans un « rapport entre les espaces » et non

plus dans une redéfinition systématique du périmètre territorial de son action. L'idée interterritoriale est issue du même mouvement que celle qui structure la pensée que j'ai proposée jusque-là et c'est sans doute pour cela que je m'y retrouve. En effet, l'interterritorialité part du constat d'une déconnexion croissante entre les territoires en tant que sujets sociaux et économiques et les territoires comme sujets politiques. Ces derniers « *ont désormais moins à organiser et exercer le pouvoir sur l'étendue qu'ils délimitent chacun en et pour eux-mêmes [...], qu'à contribuer à organiser et exercer le pouvoir interterritorial, lequel est, par définition, partagé.* » (Vanier, 2008 : 7). Selon l'auteur, il manque aujourd'hui une politique publique de l'interterritorialité qui permettrait de mettre en phase le champ politique avec les champs sociaux et économiques. Pour cela, il est indispensable de se projeter dans « l'entre » et d'adopter ce qu'il appelle « *une épistémologie de l'entre* » (*ibid.* : 12) qui a été à l'origine des changements de paradigme dans la plupart des sciences dites dures, comme il le rappelle.

Mais Martin Vanier lui-même pose les limites de la question interterritoriale en évoquant ce qu'il nomme le « *sur-régime territorial* ». Celui-ci se décline en « *sur-production territoriale* », « *sur-territoire* » et « *sur-investissement territorial* » pour signifier comment, au moment même où l'on considère comme, d'une part indispensable, d'autre part imminent le basculement interterritorial, le territoire réaffirme sa prégnance et sa constance dans le champ politique. L'hypothèse que l'on peut proposer pour comprendre cette montée en régime est complexe tant il existe de faux-semblants dans les discours politiques, tant le « politiquement correct » impose une inventivité argumentaire. Comment un acteur politique peut-il argumenter en faveur du maintien d'un découpage préexistant en invoquant la sauvegarde de son pouvoir ? Il sera donc enclin à chercher d'autres arguments : l'identité, la culture, dans le processus de réchauffement évoqué plus haut et/ou la proximité, la garantie de service... Martin Vanier parle des concepts d'autonomie et de subsidiarité comme arguments majeurs d'un maintien des souverainetés territoriales. Son hypothèse « *est qu'on a là une pure manifestation de refus des territoires politiques devant l'obstacle de l'interterritorialité.* » (*ibid.* : 78). Ainsi, confrontée à la réalité des pratiques politiques, l'interterritorialité semble se heurter au modèle territorial. Submergées par le territoire, les tentatives interterritoriales que l'on peut voir émerger à travers la question intercommunale par exemple, refabrique le territoire tout en maintenant les territoires existants dans une dynamique introvertie. Il ne s'agit donc plus au final d'interterritorialité, mais plutôt de sur-territorialité.

L'espoir d'une politique publique interterritoriale se dissout, à mon sens, dans une erreur d'interprétation par les gouvernements nationaux successifs des évolutions sociales qui sont à l'œuvre. Si Martin Vanier, mais avant lui bien d'autres auteurs déjà convoqués dans le second chapitre, parlent de l'évolution de la société en termes de discontinuité, d'électivité, de territorialités multiples et discontinues, les gouvernants semblent interpréter ses mouvements comme un élargissement des aires occupées par chaque individu. Et cette interprétation conduit à considérer les territoires politiques actuels non pas déficients en termes de connexions, mais trop petits. Les solutions sont alors, non pas dans l'interterritorialité, mais dans le redécoupage. Si le choix de l'intercommunalité pouvait laisser penser que l'État jouait une partition interterritoriale, les dernières évolutions réglementaires, avec la reprise en main de la question par l'État à travers la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, laisse penser que l'objectif est, au final, territorial.

Si l'interterritorialité est une belle idée, sa confrontation à l'action politique ne semble donc pas totalement neutre. En effet, là où le concept et son épistémologie évoquent la capacité à penser la spatialité comme non exclusivement aréolaire, non systématiquement contiguë, élective et à géographie potentiellement variable, son atterrissage le transforme en une nouvelle fabrique territoriale. La capacité des territoires politiques existants à se projeter dans une gouvernance interterritoriale efficiente n'est pour l'instant pas démontrée, quand bien même le chercheur, le citoyen et même le consultant, voire l'élu dans son discours, l'estiment indispensable. Pour ma part, l'hypothèse que je formule vis-à-vis des réticences interterritoriales, au-delà d'une anthropologie politique dont j'ai déjà relevé les inerties, porte plutôt sur la référence explicite que fait le concept au territoire. Même s'il suggère « l'inter », il évoque le territoire, et cette seule évocation permet à l'acteur politique de s'en saisir pour se réfugier dedans, sur le principe de la ritournelle déjà évoquée. Peut-être faudrait-il passer à « l'inter » en éliminant la référence au territoire. On pourrait proposer la réticularité comme les réseaux de villes l'avaient tentée et comme certains travaux le suggèrent aujourd'hui (ESPON/ORATE, 2006).

Par ailleurs, l'engagement de Martin Vanier dans le conseil aux élus au sein de la coopérative ACADIE peut être compris comme l'investissement du concepteur dans la réalisation même du concept. Cela va dans le sens d'une intervention pour « *hâter l'émancipation spatiale* » (Vanier, 2005). Ce changement radical de posture est peut-être indispensable pour permettre aux territoires politiques de basculer enfin dans cette dynamique. Par là, on en revient à la posture, à une recherche impliquée, celle dont je souhaite maintenant révéler quelques facettes, mais aussi quelques avatars.

2. Postures : pour une formalisation des postures de l'implication

Dans cet ultime développement, il s'agit de dresser une typologie des postures de recherche que j'ai adoptées dans les contextes des divers programmes, opérations et dispositifs qui m'ont permis de produire et de construire ma réflexion. Ainsi, après un retour sur les deux postures classiques de l'expert et du consultant, j'insisterai davantage sur des postures hybrides qui font, à mon sens, l'originalité de mon travail de chercheur.

J'ai choisi volontairement de terminer ce texte en revenant sur mes terrains et sur la manière dont j'ai mené ces diverses expériences de recherche, parce que c'est de là que tout part et c'est ici que tout revient. La théorisation n'est qu'un passage qui permet au chercheur de faire l'expérience, c'est-à-dire d'accéder à ce qui s'offre à lui, de le comprendre et d'en faire quelque chose. Dans le souci de ne pas trop alourdir la lecture, j'ai opté pour un style bref et direct, presque narratif, qui devrait permettre de saisir les grands principes sans trop s'attarder sur la mécanique. C'est peut-être un moyen d'éviter la dérive narcissique qui me guette (Bourdieu, 2001).

21. Postures classiques : le chercheur expert ou consultant

Mon objectif n'est pas de proposer une grande synthèse des nombreux travaux qui traitent de cette question¹⁴¹. Il s'agit simplement ici de comprendre les enjeux et les risques que recouvrent ces deux grandes postures classiques et largement balayées par la littérature scientifique. Cette étape est indispensable dans la mesure où l'essentiel des postures hybrides que j'ai adoptées et dont il sera question par la suite sont issues ou utilisent de façon transitoire celles de l'expert et/ou du consultant.

211. L'expert : compétence scientifique *versus* reconnaissance sociale

*« Goût de l'aventure, séduction des hommes sont passions étrangères aux hommes de sciences »
(George, 1961 : 346).*

L'expert est une figure classique du rôle que le commanditaire public ou privé attribue au chercheur. Jacques Ardoino le définit « ...comme un spécialiste, choisi pour sa compétence, parce que susceptible d'apporter au traitement d'une question un certain capital de connaissances, constituées par ses soins, mais souvent élaborées par d'autres. [...] L'expert obéit donc, d'une certaine manière, à une demande, mais il ne sait traiter celle-ci que dans les limites de sa technicité propre, pour la rendre conforme à des « modèles », en fonction de cadres préexistants. » (1990 : 28)

Mais si le chercheur ne rechigne pas à endosser ce costume, c'est aussi du fait de la reconnaissance de sa compétence qu'il implique *a priori*, même implicitement, et de la notoriété que l'étiquette lui confère *a posteriori*. Ainsi, la demande en expertise se développant, on voit émerger quantité de « chercheurs experts » reconnus ou se réclamant comme tels. Pourtant il existe un paradoxe fondamental dans cette collusion entre recherche et expertise. Alors que la recherche est pour moi synonyme de questionnement et de mise en doute permanents, l'expertise se veut l'expression de LA vérité. Michel de Certeau exprime de façon magistrale le glissement de la recherche vers l'expertise et dénonce au final la translation de la compétence vers l'autorité.

« C'est vrai que l'expert prolifère dans cette société, au point d'en devenir la figure généralisée, distendue entre l'exigence d'une croissante spécialisation et celle d'une communication d'autant plus nécessaire. Il efface (et d'une certaine façon il remplace) le philosophe, hier spécialiste de l'universel. Mais sa réussite n'est pas tellement spectaculaire. La loi productiviste d'une assignation (condition d'une efficacité) et la loi sociale d'une circulation (forme de l'échange) se contredisent en lui. Certes, de plus en plus, chaque spécialiste doit être aussi expert, c'est-à-dire l'interprète et le traducteur de sa compétence dans un autre champ. Cela se manifeste à l'intérieur même des laboratoires : dès qu'il s'agit de se prononcer sur des objectifs, des promotions ou des financements, les experts interviennent « au nom » — mais hors — de leur expérience particulière. Comment parviennent-ils à passer de leur technique — une langue maîtrisée et régulatrice — à la langue, plus commune, d'une autre situation ? Par une curieuse opération qui « convertit » la compétence en autorité. Il y a échange de compétence contre de

¹⁴¹ Depuis 2005, je propose aux étudiants de master un enseignement qui porte sur la confrontation du « savoir savant » et du « savoir aménagiste » qui me permet de développer la question du statut de l'expert et du consultant.

l'autorité... Faute de pouvoir s'en tenir à ce qu'il sait, l'expert se prononce au titre de la place que sa spécialité lui a value. Par là il s'inscrit et il est inscrit dans un ordre commun où la spécialisation a valeur d'initiation en tant que règle et pratique hiérarchisante de l'économie productiviste. Pour s'être soumis avec succès à cette pratique initiatique, il peut, sur des questions étrangères à sa compétence technique, mais non pas au pouvoir qu'il s'est acquis par elle, tenir avec autorité un discours qui n'est plus celui du savoir, mais celui de l'ordre socio-économique... Mais lorsqu'il continue à croire ou à faire croire qu'il agit en scientifique, il confond la place sociale et le discours technique. Il prend l'un pour l'autre : c'est un quiproquo. Il méconnaît l'ordre qu'il représente. Il ne sait plus ce qu'il dit. » (Certeau, 1990 : 21–22)

On voit dans ses propos le paradoxe de cette posture. Le plus important au final devient l'autorité qui efface la compétence. Le chercheur est sollicité pour ce qu'il représente et non pour ce qu'il sait. Il est mis sur la scène pour énoncer ce qui sera rendu irréfutable du fait de l'autorité qu'il détient, alors même que ce qu'il dit n'a de sens que parce qu'il recèle une dimension de réfutabilité incompressible. Comme je l'ai déjà évoqué, ce paradoxe a été vécu comme un choc par Michel Rochefort au moment de la mise en place de la politique des « métropoles d'équilibre » sur les bases de son analyse de l'armature urbaine. Il l'exprime lui-même lors d'un entretien accordé à Jeanine Cohen dans un ouvrage hommage publié dans STRATES¹⁴² : « On me confiait une étude, on m'a rassuré sur ma liberté qui, de fait, a été absolue. J'ai eu les moyens pour faire ce que je voulais. J'ai remis mes conclusions, tout à fait indépendantes des politiques. Puis, j'en ai aperçu les limites lorsqu'il a fallu choisir les métropoles d'équilibre : cela a été le premier choc. » (Cohen & Rochefort, 2002 : 125)

Cette analyse réflexive et extrêmement lucide est riche en enseignements. Il est indéniable que cette expertise, issue d'une commande¹⁴³, a constitué un point d'orgue dans la carrière de Michel Rochefort. Son nom est d'ailleurs totalement associé à cette politique et celle-ci est enseignée par le prisme de la rigueur scientifique attribuée au chercheur. Pourtant ce qu'il exprime presque quarante ans après dans cet entretien n'est que doute et désillusion sur l'utilisation de l'expertise menée, notamment du fait d'une instrumentalisation dont j'ai déjà parlé.

Ainsi, le chercheur, grâce à l'expertise, assoit sa notoriété, presque malgré lui, et si sa compétence est la clé d'entrée, c'est bien l'autorité qui en garantit la pérennité. Dans la relation « gagnant-gagnant » qui associe le commanditaire au chercheur, la « rémunération » du chercheur est à chercher du côté de cette reconnaissance. Pour en revenir à Michel Rochefort, on voit aussi que le chercheur peut rompre le cercle présenté par Michel de Certeau et que l'on peut juger peu vertueux. Cette rupture prise comme une mise en retrait, une mise à distance entraîne aussi des frustrations. La façon dont il exprime la dépossession en évoquant la suite du travail sur l'armature urbaine française est éloquente : « Lorsqu'on est passé, pour la préparation du VI^e Plan cette fois, à la proposition, avec Hautreux, de procéder à l'étude et au choix des villes de deuxième niveau (...), on nous a permis de continuer à mener une réflexion sur ce problème, mais les études concrètes des réseaux urbains régionaux ont été confiés à des bureaux d'étude privés. Leurs chercheurs venaient me trouver pour s'enquérir de ma méthode, mais ensuite, je n'en avais plus la maîtrise. » (*ibid.* : 125)

Cette reconnaissance est par ailleurs glorifiée aujourd'hui par les organismes de recherche qui attendent la médiatisation de leur institution par l'expression de l'autorité du chercheur sur les

¹⁴² Ce type de dialogue est, selon moi, un exercice très riche et surtout précieux dans l'optique d'une réflexivité disciplinaire. J'ai trouvé dans ces discussions avec Michel Rochefort, les clés de bien des problèmes. Il serait utile sans doute que les cahiers de laboratoires renouvellent l'expérience de façon plus systématique avec les grandes figures de la géographie française.

¹⁴³ On trouvera au début de l'entretien la contextualisation de la commande.

ondes et dans les médias dans une expertise qu'ils souhaitent inscrite dans la société. Le texte auquel je fais référence ci-après est extrait de la lettre de Bernard Larrouturou, alors directeur général du CNRS, envoyé le 17 janvier 2006 à l'ensemble du personnel, après son « limogeage ».

« - Pratiquement tous les hommes politiques et tous les décideurs considèrent avec nous que la recherche est un enjeu essentiel pour l'avenir du pays. Mais, la semaine dernière, les radios et les télévisions ont beaucoup plus parlé du limogeage de l'entraîneur du Football Club d'Ajaccio que du limogeage du directeur général du CNRS !¹⁴⁴

- Personnellement, j'ai entendu une seule fois le mot « CNRS » à la radio la semaine dernière (sur France-Info). C'était... un directeur de laboratoire du CNRS qui expliquait que les chances de gagner au loto ne sont pas plus grandes le vendredi 13 que les autres jours ! L'important n'est pas que ces deux faits prouvent que ma notoriété est infime (je n'en ai cure), ni les rires qu'ils ont provoqués. Mis côte à côte, ils constituent une véritable révélation : avons-nous à ce point déserté notre société ? Sur ce sujet de l'engagement et de la responsabilité du scientifique dans la société, nous avons devant nous un chantier immense ! Comment penser que nous, scientifiques, pourrions avoir un bel avenir dans notre pays si nous n'investissons pas fortement dans ce chantier ? »

L'intégration de la recherche dans le monde passerait donc par sa médiatisation, son inscription dans la norme sociale du paraître. Certes il faut sans doute en faire plus, mieux communiquer, mais ne court-on pas le risque de considérer les apparitions télévisées sur le même plan, voire mieux, que les publications dans des revues scientifiques ? Quelque temps après, le SET devait passer entre les mains des évaluateurs du CNRS dans le cadre de la contractualisation de l'UMR. Alors directeur-adjoint de l'UMR, j'ai personnellement ressenti, lors de la visite des évaluateurs, le poids de ce discours communicant, avec quelques remarques sur la faiblesse de notre lisibilité extérieure.

Si on pousse un peu plus loin le discours de Bernard Larrouturou, on trouve ceci, en note rattachée à l'anecdote du chercheur qui parlait du loto :

« Je ne me moque pas du tout ! Ce directeur de laboratoire expliquait que la superstition du vendredi 13 n'a aucun fondement scientifique, dans des termes clairs qui m'ont paru très adaptés au grand public. Il semble bien que nous soyons dans une société où ce témoignage (je n'ose écrire : « cette expertise » !) soit nécessaire ! »

On se prend à rêver d'une société où le chercheur devient l'autorité régulatrice des croyances sociales. Ce chercheur avait sans doute bien choisi ses mots, où plutôt le journaliste avait sans doute bien choisi le passage à retenir pour qu'il soit compréhensible, mais cette caricature d'autorité montre bien à quelles extrémités la société en est rendue. L'ex-directeur du CNRS n'ose écrire « cette expertise » tout en l'écrivant. Et il s'agit bien d'une expertise... qu'un étudiant de terminale aurait pu faire dans les mêmes termes scientifiques. Mais aller chercher l'autorité ultime d'un directeur de laboratoire CNRS pour une chose aussi évidente corrobore de façon extrêmement inquiétante la représentation de la recherche en France, jusque dans le bureau du plus haut représentant du CNRS. S'il s'agissait simplement d'un témoignage, celui du cafetier prenant les paris, voire celui d'un parieur, aurait sans doute suffi, et conduit aux mêmes conclusions.

Concernant cette lisibilité extérieure qui fait défaut au scientifique, j'aurais pu faire un

¹⁴⁴ Comment imaginer que sur les ondes, le limogeage du directeur du CNRS soit aussi important que celui d'un entraîneur de football ? Voilà une question qui montre à quel point la direction du CNRS est (était ?) loin des réalités sociales et surtout n'a pas compris comment fonctionne l'information dans cette société et comment l'expert est utilisé par le journalisme d'information.

chapitre entier sur la relation étrange qui se joue entre le chercheur, qualifié d'expert, et le journaliste qui est censé médiatiser sa parole. Chaque chercheur a sa propre anecdote relatant les incompréhensions manifestes entre ces deux mondes et les nombreux pièges que le premier estime tendus par le second. Il est symptomatique de voir que le CNRS propose d'ailleurs à ses chercheurs des formations spécifiques pour parler à la presse. Je me contente donc d'une note¹⁴⁵ pour en raconter une en laissant à chacun le soin de la remplacer par la sienne.

En tout état de cause, la demande en expertise semble donc être une clé et les commanditaires potentiels comme les instances dirigeantes du CNRS placent le chercheur comme « homme ressource » de cette expertise. Pierre George a très tôt compris que l'expertise pouvait être un levier intéressant pour donner une nouvelle dimension à la géographie. Tout en s'élevant contre la géographie appliquée, il ouvre une porte à l'expertise géographique :

« Il faut, à cet effet, être initié aux méthodes de travail de ses partenaires. Savoir discuter d'un problème régional avec un économiste n'est pas rivaliser avec lui sur le plan de sa spécialité, mais connaître son vocabulaire, ses critères d'appréciation, son modèle de pensée pour pouvoir les confronter avec ses propres expériences. Le dialogue suppose toujours un chevauchement de compétence et une communauté de langage. Ceci doit être retenu lorsqu'on élabore un programme de formation « d'experts géographes ». À qui l'expert-géographe fait-il part des résultats de ses enquêtes ? À un chef d'entreprise, à un administrateur, à un économiste, à un financier représentant l'administration du budget ou du trésor, une caisse publique, un établissement de crédit, à un fonctionnaire représentant un des grands ministères de direction des travaux d'équipement et d'aménagement (agriculture, travaux publics, construction, industrie...). S'il est fermé aux problèmes et aux objections de ses interlocuteurs, son autorité sera minime. » (1961 : 344–345)

À sa façon il prône l'adaptation tactique vis-à-vis des partenaires du géographe, il invite à une ouverture à l'autre, à une écoute indispensable. Mais s'il ne donne pas réellement les clés de cette adaptation, il limite l'expertise à l'excellence, là où il déplorait dans la géographie appliquée un détournement de géographes de qualité ne poussant pas au bout leur formation. *« Discuter sur le terrain du partenaire suppose une culture allant au-devant de la technique qui est le propre du partenaire. C'est dire que le titre d'expert-géographe ne doit pas être galvaudé à n'importe quel chercheur de bonne volonté, mais réservé à un petit nombre de gens de haute formation se situant au niveau du doctorat d'État, lors même que leur apprentissage aura été très différent de la préparation d'une thèse. L'expert-géographe doit pouvoir traiter avec les fonctionnaires d'administration du grade le plus élevé. Les experts démographes ont été justement placés à ce niveau. Il reste à y hausser les experts-géographes. » (ibid. : 345)*

¹⁴⁵ Un journal national préparant un dossier sur la ville de Pau a envoyé un journaliste au laboratoire SET dont j'étais le directeur-adjoint. Ancien géographe, ce journaliste souhaitait s'entretenir avec un universitaire pour valider ses hypothèses par « une expertise ». Je trouvais l'idée intéressante et, mon directeur en mission, je me chargeais de l'accueillir. Égaré sur le campus, je suis allé le chercher et nous avons discuté en chemin avant de passer une trentaine de minutes dans mon bureau. Au final, lorsque je lis l'article (dossier de Libération daté des 18 et 19 mars 2006), j'ai le sentiment qu'il n'a retenu des trente-cinq minutes passées ensemble que les cinq premières, très informelles, que nous avons eues en chemin. Mais monsieur Larroutourou aurait sans doute été content, le CNRS était affiché dans un quotidien national et le chercheur devenait un expert, de surcroît humanisé par le récit journalistique.

212. Jouer avec l'expertise

Jouer ce rôle avec la conscience que c'est un jeu est, pour moi, une des clés de la posture impliquée du géographe. Encore faut-il que l'objectif soit sain. Au-delà de la notoriété que l'expertise procure, celle-ci doit servir le discours scientifique, doit positionner le chercheur dans sa posture initiale qui doit rester en toile de fond de son implication, celle du chercheur. La posture de l'expert n'a de sens, pour moi, que si elle constitue une tactique (Certeau, 1990) pour être un chercheur. Comme le souligne encore Jacques Ardoino : « *il faut définir le chercheur avant tout à partir de son intentionnalité explicite, de son projet de production de connaissance, assorti, toutefois, des moyens stratégiques et méthodologiques qu'il se donne pour ce faire.* » (1990 : 26). Pourquoi le chercheur ne pourrait-il pas considérer l'expertise comme un moyen pour atteindre son objectif ? Pourtant, si on poursuit les propos de cet auteur, il limite cette possibilité en évoquant les problèmes engendrés par une « recherche-action » qui prendrait délibérément la forme d'une intervention pour réaliser son projet d'investigation. Je considère simplement l'expertise comme un levier pour un accès à mon objet, le résultat de l'expertise importe finalement moins que les enseignements retirés de l'expérience qui alimentent la partie scientifique de mon projet.

C'est bien de cette dimension scientifique qu'il faut se préoccuper, car reprendre le chemin de l'écriture pour la recherche est souvent un moment difficile pour le chercheur qui s'est réellement engagé dans une posture d'expertise. Chercheur impliqué, Michel Rochefort regrette lui-même la faible exploitation du matériau de sa recherche alors même que son expertise est restée célèbre dans le monde de l'action. Il exprime ce regret, pour lui « *...dans l'aménagement du territoire, j'ai le sentiment que je n'ai pas réussi à publier tout ce que j'avais à dire...* » (Cohen & Rochefort, 2002 : 124). Peut-être que l'effet de commande, l'investissement nécessaire et la désillusion finale à laquelle il ne semblait pas préparé ont été des facteurs limitant cette expression scientifique. Bien entendu, je parle là d'un chercheur hors norme, dont la reconnaissance dans le monde scientifique, si elle n'est peut-être pas ce qu'elle aurait pu ou du être, comme le regrettent Jacques Brun et Catherine Paix (2002), est immense et les traces nombreuses. À côté de lui, combien de géographes experts se sont perdus scientifiquement dans cette posture ? Ainsi, l'expertise reste une clé majeure qui sera largement mobilisée dans les expériences que je présenterai par la suite.

Cette analyse de la posture du « chercheur-expert » est finalement peu glorieuse. Elle montre en fait la conscience, aujourd'hui avérée, de la vanité ou de la volatilité de l'expertise pour elle-même. Pourtant l'implication du chercheur dans l'expertise est inéluctable, ne serait-ce que parce que ce qui caractérise l'expertise est l'accompagnement de la décision dont elle est indissociable : « *...il y a expertise scientifique dès lors que les sciences sont convoquées pour éclairer, justifier ou fonder au moins partiellement une décision. L'expression d'une connaissance ne revêt donc valeur d'expertise que dans la mesure où elle s'articule à un processus décisionnel et c'est précisément cette articulation qui lui confère valeur d'expertise.* » (Roqueplo, 1992 : 162). Lorsque l'acteur doit prendre une décision et qu'il fait appel à un expert, il semble assez pertinent, a priori, de confier cette tâche à un chercheur compétent dans le domaine. Il serait socialement difficile de comprendre que le chercheur refuse cette implication sous prétexte « qu'il sait » et que ce savoir est indissociable du doute qui a permis de le constituer et de la réfutabilité intrinsèque qu'il contient. Ce rejet de l'expertise est

d'autant plus impensable si le chercheur, comme c'est encore le cas en France, appartient à la fonction publique et est payé par l'État (Roqueplo, 1997 : 18). Pour autant, la déontologie du chercheur impose que cette expertise, lorsqu'elle est pratiquée¹⁴⁶, garde un sens, propose un message fort et cohérent. Si elle n'est qu'un levier, elle nécessite une grande rigueur et une immense humilité pour que le doute subsiste, quand bien même l'acteur commanditaire réclame des certitudes et traduit souvent ces doutes en vérités. On en revient à une géographie applicable ou plutôt à une géographie dont on sent qu'elle peut être utilisée telle quelle et dont il faut donc soigner l'écriture spécifique et baliser le chemin. La posture de l'expert est, pour le chercheur conscient des limites fondamentales évoquées plus haut, un exercice difficile et très frustrant si ce n'est la notoriété qu'il acquiert par ce statut qui peut toutefois se retourner contre lui dans la sphère scientifique. Peut-être faudrait-il systématiquement s'interroger sur ce que signifie « savoir », à la lumière de la belle définition qu'en donne Philippe Roqueplo : « *savoir, c'est savoir ce que l'on sait en sachant pourquoi on s'autorise à dire qu'on le sait.* » (Roqueplo, 1992 : 159). C'est sans doute en effet dans l'autorisation qu'il se donne à dire qu'il sait quelque chose que réside la frontière entre le chercheur pour lequel l'expertise est le chemin de sa reconnaissance sociale et celui qui fait de l'expertise un devoir citoyen sur le chemin de sa reconnaissance scientifique.

Au final, il faut peut-être chercher une autre figure que celle de l'expert pour imaginer l'implication du chercheur. La figure du consultant, plus contraignante et moins gratifiante sur le plan de la reconnaissance, constitue une option peut-être plus intéressante dès lors que le chercheur est en quête d'une clé d'entrée efficace auprès du monde des acteurs sur lesquels il cherche.

213. Le consultant

Consulter : « *prendre conseil de quelqu'un* » dit le Littré en évoquant aussi la dimension païenne avec la consultation des oracles « *pour connaître l'avenir ou diriger le présent* ». On est donc bien au-delà de l'expertise, même si le Petit Robert ajoute « *consulter un avocat, un médecin, un expert* », on est dans le conseil. Le consultant ne résout pas les problèmes par la formulation d'une vérité avérée par la science, il aide à les comprendre, à les formuler et à les résoudre sans être lui-même le décideur (tout comme l'expert) ni même l'exclusif détenteur de la solution. Ainsi, le consultant n'a pas vocation à endosser le costume de l'autorité, il ne tire pas de son intervention le bénéfice de la reconnaissance. On pourrait même aller jusqu'à dire que la réussite du consultant réside dans son effacement et dans l'impression qu'il laisse aux partenaires que ce sont eux qui ont trouvé les solutions pour gérer voire résoudre le problème posé.

Comme le propose Jacques Ardoïno, le consultant est un praticien et « [...] *l'essentiel de sa pratique réside dans le travail sur la (les) demande(s) que lui formuleront ses partenaires concrets, immédiats [...] et dans l'obligation faite en retour à ceux-ci de travailler, eux-mêmes, cette demande pour la décanter, la faire mûrir et, par conséquent, la transformer. [...] On se référerait à l'expert [...] tandis qu'on institue dans la durée une relation avec le consultant.* » (Ardoïno, 1990 : 29). Pour autant, le chercheur en sciences sociales peut avantageusement adopter la posture du consultant. Lorsqu'il entre dans une logique de « travail

¹⁴⁶ Je ne mets pas en cause l'importance de l'accès à l'expertise pour le géographe. Celle-ci participe de son inscription dans le monde et lui donne des clés dont je montrerai plus loin l'importance.

avec » ses partenaires, il est bien dans une attitude de conseil sur un moyen terme et d'accompagnement dans la quête de solutions.

Le temps est en revanche une contrainte majeure. Une opération de « consultation » nécessite un temps long, un travail poussé avec les partenaires, une connaissance fine des jeux et des enjeux qui se nouent entre eux. On touche donc à une contrainte fondamentale liée au rôle de cette consultation dans son travail de recherche. Elle ne peut pas en être la finalité, car elle n'est pas en elle-même une recherche. Autant l'expertise ponctuelle pouvait être le recyclage d'une compétence et de connaissances qui demandaient peu d'investissement et garantissaient une rémunération, le plus souvent financière, mais de toute façon en termes de notoriété ; autant la rémunération de la consultation est plus difficile à trouver. Comment le chercheur peut-il dégager suffisamment de temps pour entrer dans cette relation de proximité si celle-ci est vaine en termes de production scientifique ? De fait, la consultation ne pourra être une posture intéressante que dans la mesure où elle est une interface susceptible de permettre au chercheur de faire avancer sa propre recherche. On peut comprendre la recherche-action (Barbier, 1996 ; Lévy, 1985 ; Resweber, 1995) comme une mobilisation très avancée de cette posture dans laquelle la relation avec le partenaire est très forte. Mais la production scientifique est négociée avec lui et ne constitue pas une production propre et distincte correspondant à une question de recherche particulière du chercheur, ou alors dans un champ qui reste très fermé ou spécifique (comme les sciences de l'éducation).

La consultation peut en revanche être vécue comme une interface où chaque partenaire, chercheur et acteur, va trouver dans la relation qui s'instaure des clés pour résoudre sa propre équation. De la même façon que l'expertise, elle pourrait être conçue comme une clé d'entrée pour le chercheur, une voie d'accès à son objet dont la situation qu'elle engendre constituerait le « terrain de recherche ». Le problème qui demeure consiste dans la démonstration de la légitimité du chercheur à être la personne ressource pour accompagner les partenaires. Aujourd'hui consultant est un métier, les bureaux d'études ont transformé une partie de leur activité en « consulting » voire « management » et les formations universitaires à vocation professionnelle forment au « consulting » autant qu'à l'expertise, en développant les qualités d'animation, de management et d'organisation autant que les connaissances fines et disciplinaires nécessaires à l'expertise.

De plus, le chercheur, s'il jouit d'une image de détenteur du savoir, ne bénéficie pas forcément d'un très fort crédit concernant sa capacité d'écoute et son intégration dans le monde. Comment un partenaire peut-il imaginer qu'un chercheur, qu'il se représente dans sa « tour d'ivoire », peut l'aider à résoudre ses problèmes concrets d'organisation ou de fonctionnement ? Le travail d'acceptation est donc difficile face à un public qui n'est pas conquis d'avance même si le coût du « chercheur-consultant » est souvent moindre que celui du professionnel.

La solution vient sans doute d'une hybridation des deux postures d'expert et de consultant. Entrer dans la relation par l'expertise et s'y installer par le conseil. Cette procédure est d'ailleurs employée par les bureaux d'étude qui proposent bien souvent les deux dimensions dans les réponses qu'ils font aux appels d'offres.

Mais au-delà de ces postures classiques que j'ai rapidement balayées, je souhaite plutôt insister sur des dispositifs plus originaux développés dans le cadre des opérations de recherche qui ont jalonné ma carrière de chercheur. Ces postures sont hybrides, empruntant parfois à

l'expertise, parfois au « consulting », elles sont toutes « bricolées » pour organiser la rencontre et leur formalisation ici est une gageure.

22. Postures hybrides : « travailler avec » pour « travailler sur »

« Il faut insister sur la dette du sociologue à l'égard de ses « objets ». Les acteurs sociaux n'ont pas vocation à être étudiés par les sociologues. »

(Dubet, 1994 : 234)

Pour moi, en tant que chercheur et avec cette intentionnalité de chercheur comme principe, les postures que j'adopte sont nécessairement hybrides. Je ne peux pas me contenter de travailler « pour » l'acteur public, que ce soit en tant qu'expert ou comme consultant puisqu'il est mon objet de recherche, que je travaille « sur » lui. Le problème qui se pose à moi concerne donc ma légitimité à être là, au cœur de l'action qu'il mène, sur ce qui est finalement mon terrain de recherche. Ma posture est donc à construire à chaque fois, s'appuyant sur les postures classiques vues précédemment, mais les hybridant ; inventant de nouvelles façons de me connecter à mon objet. Difficile, en effet, de penser que mon seul statut de chercheur puisse suffire à m'ouvrir la porte, à justifier ma présence. L'élus ne peut accepter la présence du chercheur qu'à partir du moment où ce dernier lui apporte quelque chose, une plus-value. La relation qui se noue doit être gagnant-gagnant et pour gagner cette légitimité, le chercheur va devoir ménager une interface, faire la preuve de son utilité.

L'interface est pour moi la zone à l'intérieur de laquelle s'organise la rencontre entre les deux mondes. Elle est à construire plus qu'à découvrir. Chaque situation nouvelle va amener de nouvelles opportunités pour engager la rencontre. L'objectif, au final, est de faire en sorte que la présence du chercheur soit considérée par l'acteur comme allant de soi. Cela passe nécessairement par une négociation de cette place et, de fait, une clarification de la situation avec l'acteur ou les acteurs concernés. Difficile, en effet, d'imaginer un chercheur avançant totalement masqué et cachant le véritable objectif de sa présence. Il est néanmoins peu utile et peu efficace de tenter une explicitation de la problématique de la recherche.

Lors de la réalisation de ma thèse, par exemple, il aurait été vain de tenter d'expliquer aux élus que je travaillais sur la manière dont les réseaux de villes révélaient une évolution de leur rapport à l'espace. Les acteurs avec lesquels je travaillais et qui me permettaient de vérifier cette hypothèse se souciaient peu de leur rapport à l'espace. En revanche, en insistant auprès d'eux sur le terrain « réseau de villes », nous trouvions un espace de connexion entre d'un côté celui qui le vivait, le mettait en œuvre et de l'autre celui qui l'analysait, qui le connaissait et cherchait à le comprendre. Dans ce cas, ma légitimité était fondée sur la connaissance, finalement sur ce que l'acteur considérait comme une expertise. Mais cette expertise n'était pas totalement extérieure, chaque réseau de villes était partie prenante de la connaissance, en était un morceau, une composante. Il ne s'agissait pas réellement de travailler « pour » eux comme un véritable expert, mais plutôt de travailler « avec » eux. L'intérêt de cette posture résidait donc essentiellement dans la légitimité qu'elle m'attribuait.

Je montrerai plus loin, en insistant sur cet exemple, comment il a été possible de

construire une relation à l'interface. Dans cette réflexion sur les postures hybrides, il est surtout important de souligner la nécessaire adaptation du chercheur, le fait qu'il n'existe pas une recette pour mettre en œuvre cette relation dès lors qu'on la juge indispensable. Chaque situation est nouvelle. On peut tout au plus dégager quelques constantes dans les attitudes que l'on va adopter vis-à-vis des partenaires. C'est ce que je voudrais essayer de formaliser dans le point suivant.

23. Bricoler des postures hybrides d'interface : « travailler avec » et « écrire pour »

L'interface entre le monde de la recherche et la sphère de l'action est une quête qui vise essentiellement pour moi la possibilité d'accéder à mon objet de recherche. Cette quête passe par l'adoption de postures spécifiques vis-à-vis des partenaires. Ainsi, comme j'ai pu le préciser plus haut, l'expertise, indépendamment du regard que l'on porte sur elle, est une entrée possible pour accéder à mon objet et peut ainsi s'inscrire comme une modalité de l'interface. Ainsi, le chercheur entre dans une logique du « travailler pour » l'acteur, même s'il s'agit avant tout de ménager le lien. Mais l'expertise peut aussi s'inscrire dans une dynamique hybride dont les ressorts sont multiples et au sein de laquelle elle n'est qu'une dimension, souvent transitoire et parfois bricolée. Le retour sur quelques expériences qui ont jalonné ma carrière de chercheur peut être une bonne entrée pour comprendre les mécanismes desquels procède ce type de posture. J'ai conscience qu'il s'agit sans doute ici de mettre en scène ce qui « ...a toutes les chances de ne constituer que les conditions locales et fragmentées dans lesquelles on produit quotidiennement » (Ragouet, 1999 : 318). Pourtant il me semble que ce travail réflexif, même s'il s'avère un peu narcissique, me permet de dégager les limites de ma propre recherche et d'en comprendre les méandres. Il s'agit principalement ici d'analyser la manière dont le chercheur construit cette interface, soit en créant lui-même des structures qui relèvent de cette interface, soit en investissant des sphères qui s'en revendiquent, soit, encore, en favorisant les conditions de la négociation de l'expertise elle-même.

231. Construire une structure d'interface : Le Club des réseaux de villes : la dialectique expertise/organisation de l'échange

Le Club des réseaux de villes est une démarche, structurée en association au milieu des années 1990, qui visait à construire un lieu d'échange entre les réseaux de villes lancés dans la dynamique et soutenus par la DATAR. L'intérêt de cet objet réside dans sa genèse qui s'appuie sur un scénario né au sein du laboratoire de recherche qui abritait ma thèse (le SETI).

•Un scénario pour faire parler l'objet de recherche

Cette démarche d'interface, mise en place pour mon travail de terrain, est née de contacts privilégiés noués au sein de deux expériences de réseaux de villes lancées très tôt, AIRE 198¹⁴⁷ d'une part et Pyrénées Métropole¹⁴⁸ d'autre part. Des observations de terrain m'ont permis d'accumuler les informations factuelles nécessaires pour comprendre ces réseaux de villes et

¹⁴⁷ Poitiers, Niort, Angoulême, La Rochelle, considéré comme le premier réseau de villes, il a vu le jour en 1988.

¹⁴⁸ Réseau de villes Pau, Tarbes, Lourdes.

avancer dans ma recherche. Ce travail relevait de l'expertise monographique, surtout en ce qui concerne Pyrénées Métropole, réseau de villes à l'étude de faisabilité duquel j'ai participé, avec Franck Guérit, également doctorant au laboratoire, associés à un bureau d'étude (TAD). Bien que pilotées par la DATAR, les expériences de réseaux de villes se sont développées de façon isolée. Spontanées ou impulsées par les institutions, elles se sont peu nourries les unes des autres. Il n'existait donc pas, à cette époque, de mutualisation des savoir-faire et des expériences.

La journée du mois d'avril 1991, organisée à Pau pour entériner la naissance du réseau de villes Pau-Tarbes-Lourdes, fut une des premières occasions de mettre en présence différentes alliances (AIRE 198, Orléans-Blois-Tours et Reims-Troyes-Chalon Champagne). Cette journée¹⁴⁹ a révélé la pertinence de cette méthode qui favorise et organise le partage d'expériences. De toute évidence, les acteurs (élus et techniciens) présents à Pau ont apprécié de se rencontrer et d'échanger sur leur démarche.

Les premiers entretiens concernant ma thèse, menés en 1992, ont confirmé que la demande des élus et des techniciens résidait avant tout dans l'échange. La connaissance accumulée sur les réseaux de villes me permettait d'abord de conserver le lien avec chacune des expériences par l'intermédiaire d'une des composantes de l'interface : l'expertise. En effet, ces entretiens plaçaient systématiquement le chercheur dans une position d'expert de ce qu'il se passait ailleurs. Ce statut, qui n'était pas recherché au départ, a permis d'alimenter la base de données « réseaux de villes ». Cette dernière était bien entendu nécessaire pour mener à bien ma recherche, mais elle était surtout fondamentale pour être légitime auprès de mon objet de recherche. Ces expertises monographiques, si elles servaient nécessairement la recherche, n'en constituaient pas la finalité, elles n'en étaient qu'une composante.

Le scénario commençait à se dessiner, ce besoin d'échange et d'information pouvait devenir un moyen pour le chercheur d'être impliqué dans le processus et d'avoir accès à une information riche et diversifiée. Au-delà de l'expertise, le chercheur pouvait donc trouver un autre outil d'interface en se positionnant comme le médiateur, l'organisateur de l'échange, un statut qui pouvait ressembler à celui du consultant. L'idée a germé dans l'esprit d'un petit groupe resserré autour de Xavier Piolle, mon directeur de thèse¹⁵⁰ à Pau et de Dominique Royoux, animateur du réseau de villes AIRE 198 à Poitiers, d'organiser les réseaux de villes en Club (Tesson, 1997a)¹⁵¹. En fait, il s'agissait au départ d'une réunion peu formalisée, un rendez-vous qui permettrait de développer des relations entre les expériences et de constituer une base de données plus consistante sur les réseaux de villes. Pour moi, le Club était surtout le moyen de réunir mon objet de recherche en un lieu et de façon périodique, pour mieux l'observer tout en légitimant ma présence par l'organisation de l'événement.

L'organisation de cette rencontre répondait parfaitement à la demande du groupe sans pour autant relever d'une réelle commande publique puisque ce sont les chercheurs, dépositaires de l'idée, qui ont suscité l'intérêt et finalement provoqué la demande. La position de Dominique Royoux, animateur du réseau de villes AIRE 198, mais aussi docteur en géographie et ouvert à cette posture de recherche, donne effectivement une origine résolument scientifique à l'idée du

¹⁴⁹ Cette journée fut impulsée par Prospective et Développement, association béarnaise, antenne de la CPAU Aquitaine, travaillant sur la relation entre la recherche et l'action. Michel Catuhe en était le président et Xavier Piolle était membre du bureau.

¹⁵⁰ Directeur de recherche au CNRS à Pau.

¹⁵¹ Club, au sens de lieu d'échange sur un problème ou une passion commune.

Club. Pour moi, à l'époque, cette structure d'interface n'était évidemment pas l'objet de ma recherche, mais seulement un moyen de mettre en scène mon objet, ce qu'on pourrait appeler un « terrain de recherche¹⁵² ».

Ainsi cet outil « Club » allait constituer le point de rencontre entre les intérêts des deux parties. Les acteurs trouveraient là une structure pour se réunir et échanger, pour ma part, en organisant la rencontre, j'avais toute légitimité à assister à cet échange duquel émergeraient nécessairement les discours propres à alimenter ma recherche en limitant la perturbation occasionnée par ma présence. L'échange était donc « gagnant-gagnant », chaque partenaire y trouvait son compte, sa « rémunération ». Bien entendu cette posture du chercheur n'est pas neuve. Le rôle joué rejoint celui évoqué par Michel Blanc (1995) du « *tiers impartial* » qui renvoie à Georg Simmel ou du « tiers passeur » qui fait référence aux propos de Michel Marié (1989), même si ces auteurs situent essentiellement ce rôle dans la gestion de conflit. On se rapproche aussi des postures classiques en sciences sociales déjà formalisées notamment par Emmanuel Roux et Hervé Gumuchian, notamment, dans le cadre des travaux du CERMOSEM (Roux et al., 2003) et dans des publications spécifiques (Collectif, 1999). Je mets simplement en évidence ici le fait que cette posture n'est qu'un temps de la recherche, un moyen pour arriver à des fins autres, associée à des hypothèses plus proches d'une recherche géographique fondamentale.

•Le Club des réseaux de villes : un outil pour mettre en scène l'interface

C'est ainsi que la première rencontre du très informel Club des réseaux de villes français a eu lieu les 5 et 6 juillet 1993 à Poitiers. Le choix de la ville n'est pas neutre puisque c'est Dominique Royoux qui accueillait la manifestation en s'appuyant sur la logistique de sa ville, la mobilisation des acteurs, quant à elle, revenait au chercheur, celui-ci se positionnant ainsi comme un interlocuteur privilégié au plus près des préoccupations des acteurs.

Cette rencontre fut très instructive, elle m'a notamment permis de vérifier que la demande ne se situait pas au plan théorique. En effet, pensée comme un lieu d'échange entre la recherche et l'action, la journée fut partagée entre des interventions d'acteurs racontant leur expérience, exposant leurs problèmes et présentant les solutions imaginées, ou déjà mises en œuvre pour les résoudre, et d'universitaires (politologues essentiellement) se positionnant en chercheurs. La première partie fut, à l'évidence, la plus réussie pour les acteurs qui ont profité du temps des questions autant que des repas pour renforcer les contacts. Et ce, d'autant plus que les thématiques développées étaient bien ancrées dans leurs préoccupations du moment. Le premier temps était réservé à une réflexion sur la question : « *réseaux de villes et collectivités territoriales : comment dépasser les inévitables conflits de compétences ?* », et le second temps à une autre question fondamentale : « *Réseaux de villes et territoires locaux : concurrence des sites urbains ou développement solidaire ?* ». De fait, le chercheur, dans la forme purement scientifique qui fait la spécificité de son discours, était quelque peu « hors-jeu », d'autant que son approche se situait nécessairement sur un plan théorique, voire ici juridique, du fait des thèmes abordés, et que cette politique balbutiante et très neuve lui était quasiment étrangère. Néanmoins la journée fut une réussite avec

¹⁵² Cette définition du terrain de recherche est sans doute osée et n'a pas vraiment suscité l'adhésion lors de mon passage devant la commission de la DATAR en charge d'évaluer l'état d'avancement des thèses qu'elle avait fléchées. Je me souviens de remarques un peu sèches pour ne pas dire plus, qui m'ont été faites relativement au statut de « terrain » que j'attribuais aux rencontres du club.

treize réseaux présents et un accord unanime pour poursuivre l'expérience débutée ici.

Un an plus tard, les 7 et 8 juillet 1994, une nouvelle rencontre était programmée à Tarbes à l'invitation du réseau de villes « Pyrénées Métropole » récemment reconnu par le CIAT¹⁵³. L'organisation de cette rencontre revenait une fois de plus au chercheur même si le thème était très opérationnel : « *les réseaux de villes au quotidien, quels besoins en homme ? Quels types de tâches et quels modes de gestion des ressources humaines ?* ». Les représentants de la DATAR (un directeur et une chargée de mission) avaient également été conviés pour évoquer l'avenir de l'outil. Si on tient compte du faible nombre de réseaux participants (six seulement contre treize à Poitiers), on peut penser que la rencontre fut moins réussie. Peut-être faut-il voir dans ce relatif échec la limite des compétences du chercheur dans ce rôle d'organisateur ? Peut-être peut-on également expliquer ceci par la position géographiquement excentrée de Tarbes, la dimension trop théorique de la rencontre précédente ou tout simplement par la mise en sommeil de certaines expériences ? Dans les faits, l'échange fut peut-être plus fructueux dans la mesure où, d'une part n'étaient présents que les réseaux « actifs », qui avaient donc quelque chose à dire. D'autre part ces derniers commençaient à se structurer et certains animateurs recrutés spécifiquement par et pour le réseau, accompagnaient leurs élus, répondant ainsi en partie à la question soulevée ce jour-là. De plus, tirant les leçons de la rencontre précédente, les chercheurs avaient quitté la tribune pour n'intervenir que ponctuellement depuis la salle et dans la synthèse finale par l'intermédiaire d'Alain Faure dont le discours et la posture correspondaient parfaitement à ce type de rencontre hybride.

Ainsi, au cours de ces deux rencontres, ma position au sein de cet outil d'interface m'a permis de saisir les discours des élus, ceux des techniciens et ceux de la DATAR. Par ce biais, j'ai pu également enrichir mon carnet d'adresses, et nouer des contacts nouveaux. Cet accès à l'information était pour moi indispensable pour mener à bien ma recherche. En revanche, dans ce contexte, je ne tirais pas ma légitimité de mon statut de chercheur et la demande ne se positionnait pas directement dans le créneau de ma recherche on peut dire que j'avais masqué.

Cependant, la posture adoptée m'a permis d'imposer ma légitimité sur deux points clés de la demande. D'une part, et de façon finalement marginale, j'ai mené quelques expertises spécifiques et monographiques sur certains réseaux. D'autre part, mon implication dans l'organisation de l'échange et dans la création, même informelle, du Club, s'inscrivait bien au cœur des préoccupations des acteurs, même si c'est le chercheur qui en a suscité la demande. Le laboratoire de recherche est ainsi apparu, auprès des acteurs, comme opérateur de réseau au sens de celui qui met en relation et permet l'échange. Mais, comme l'expertise, ce rôle n'était pas une fin puisqu'il me permettait seulement et surtout d'être impliqué dans la dynamique et d'avoir accès à l'information pour développer une recherche scientifique autonome.

Lors de la rencontre de Tarbes, un changement s'était opéré. En effet, la présence des animateurs constituait une nouvelle donne pour cette interface. L'animateur jouait, sur le plan local au sein de son réseau, le rôle d'opérateur que le chercheur remplissait au niveau du Club : personne ressource, détenant à la fois l'historique, les contacts et la connaissance de la procédure. De fait, la relation avec le chercheur allait nécessairement évoluer. En effet, la demande en expertise était devenue beaucoup plus forte, les sollicitations plus précises et pas toujours dans les

¹⁵³ Comité interministériel d'aménagement du territoire, le passage en CIAT était une étape de la procédure de reconnaissance des réseaux de villes par la DATAR

compétences du géographe. En outre, recrutés spécifiquement pour animer le réseau de villes, ces animateurs avaient moins besoin du chercheur pour se rencontrer et échanger. Enfin et surtout, ces animateurs intégraient la plupart du temps dans leur profil la compétence organisationnelle et l'avaient largement éprouvée dans leurs pratiques locales. De fait, l'autonomisation du Club des réseaux de villes et la mise à l'écart presque naturelle du chercheur étaient annoncées, l'interface allait disparaître.

•La réappropriation de l'outil par les acteurs et la disparition de l'interface

Cette rencontre de Tarbes fut la dernière organisée par les chercheurs et la dernière relativement confidentielle et informelle. En effet, la troisième rencontre eut lieu 7 mois plus tard, le 2 février 1995. Organisé à Saint-Dizier par le Triangle¹⁵⁴, premier réseau de villes à avoir recruté un animateur extérieur aux villes associées, le Club s'inscrivait nettement dans une autre dimension. Avec 12 réseaux représentés, cette rencontre regroupait près de 200 participants contre une petite quarantaine à chacune des rencontres précédentes. La présence du délégué à la DATAR accompagné d'un des directeurs et de trois chargées de mission, montrait bien que cette institution tenait à faire de cette rencontre un moment clé de la reconnaissance des réseaux de villes, dans la continuité de l'intégration de cette politique dans la loi pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) en passe d'être votée¹⁵⁵. Cette troisième rencontre prenait donc des airs de colloque, le logo DATAR barrant l'invitation et le Délégué en personne concluant la journée, lors de laquelle on avait débattu sur un vaste thème : « *Quel avenir pour les réseaux de villes ?* ». Les chercheurs revenaient à la tribune avec trois interventions bien distinctes sous un même titre : « *Le dire des experts* ». Cet intitulé est révélateur du repositionnement des chercheurs voulu par les acteurs organisateurs. Une lecture des clés d'entrée choisies par les intervenants fournit l'occasion de situer les différences d'approches des chercheurs vis-à-vis de la demande. Pierre Veltz pensait répondre à la question que se posaient les acteurs présents en les interpellant sur la mondialisation qui imposait ce type d'alliance entre des villes moyennes à travers une question très scientifique : « *le territoire est-il encore un support pour le développement économique ?* »; Félix Damette derrière un thème très large : « *les complémentarités entre les fonctions des villes et l'organisation du territoire ?* », s'appuyant sur son ouvrage tout juste sorti (Damette, 1994), présentait une géographie régionale et historique particulièrement précise légitimant l'alliance de Saint-Dizier (la ville hôte) avec Vitry-le-François (sa voisine champenoise), et Bar-le-Duc (la Lorraine); de mon côté, j'avais tenté un tour d'horizon des réseaux de villes français à travers quelques clés de lecture qui faisaient émerger des régularités sous un titre plus proche des expériences : « *les démarches des réseaux de villes : diversité et pragmatisme* ». Cette diversité des approches montre bien que chaque chercheur a sa propre conception de la « commande » et il est clair que ce jour-là Félix Damette avait touché le public présent constitué essentiellement d'acteurs régionaux. Pour ma part, plus que mon propos à la tribune, ce furent les fiches « réseaux de villes » que j'avais proposées dans le dossier remis aux participants qui ont eu un certain succès. Monographies d'expériences, elles répondaient parfaitement aux questions que les

¹⁵⁴ Réseau entre les villes de Bar-le-Duc, Saint-Dizier et Vitry-le-François

¹⁵⁵ Le vote de la loi pour l'aménagement et le développement du territoire 2 jours plus tard imposait une présence en force de l'institution instigatrice de la politique.

acteurs se posaient.

On peut donc dire que la demande, à ce niveau de public, est éminemment factuelle et très peu théorique. Même la dimension organisationnelle finit par échapper au chercheur, sans doute par défaut de compétence vis-à-vis des animateurs très performants en la matière. Pour moi, la réponse à la commande publique ne peut donc être qu'un temps de la recherche, mais en aucune façon sa production finale. Si je ne pouvais pas négliger une certaine forme de réponse à cette demande, je ne pouvais pas non plus faire l'amalgame entre les deux versants de cette posture réclamant chacun une « écriture » propre et différente.

Après ce colloque tout s'est accéléré, tant et si bien que ma présence à Belfort les 26 et 27 octobre 1995, si elle était encore « naturelle », devenait anecdotique. Parrainée par Bernard Pons, ministre chargé de l'aménagement, de l'équipement et des transports avec 200 personnes et 14 réseaux de villes représentés, cette rencontre voyait sceller l'avenir du Club sous la forme associative. Une association à l'intérieur de laquelle les chercheurs, bien que présents statutairement dans l'association (à leur demande), n'avaient plus réellement leur place. Présidé à l'époque par Jean-Pierre Chevènement, en qualité de maire de Belfort et de président du réseau de villes Rhin Sud¹⁵⁶, le bureau politique était de très haut niveau (Michel Delebarre¹⁵⁷ et Dominique Perben¹⁵⁸ notamment). Très vite le Club des réseaux de villes a compté une vingtaine d'adhérents se réunissant deux fois par an autour de thèmes précis. L'association¹⁵⁹ a embauché un permanent à mi-temps qui partageait son temps entre son réseau et le Club, et une secrétaire. Le budget, en 1999, était de l'ordre du million de francs.

Dès lors ma participation à la suite de l'aventure devenait moins évidente. Les rencontres suivantes furent organisées en interne par les personnels compétents des villes qui invitaient, les contacts existaient, l'habitude était prise, le Club devenait un lieu ressource et les réseaux n'avaient plus besoin de moi pour organiser l'échange.

Même la dimension d'expertise finit par échapper à la sphère de la recherche. En effet, j'étais jusque-là sollicité pour rédiger des rapports faisant suite aux rencontres et destinés à la DATAR, qui ne versait sa participation financière à l'organisation de ces journées qu'à la réception de ce rapport. Désormais, plus ponctuelles et surtout très thématiques, en fonction du calendrier des rencontres et des préoccupations traitées (NTIC, tourisme urbain, université, infrastructures de transport), ces expertises ont été confiées, selon une pratique courante et parfaitement intégrée par les politiques, à des bureaux d'études spécialisés. Seuls ces derniers garantissaient « l'efficacité » de la réponse dans un format, un langage et une temporalité dans lesquels les élus se reconnaissent. On retrouve là, à un degré moindre, ce que Michel Rochefort évoquait lors de la seconde phase de travaux sur l'armature urbaine française (Cohen & Rochefort, 2002).

De mon côté, la collaboration avait porté ses fruits, les recherches engagées avaient été validées dans la sphère scientifique (Hau-Rouchard et al., 1996 ; Piolle & Tesson, 1998 ; Tesson, 1996a, 1996b, 1997a, 1997b, 2000) et l'association à la démarche perdait de son sens et de son opportunité. Ma présence, jusqu'à la fin des années 1990, à certaines réunions n'a tenu

¹⁵⁶ Réseau entre les villes de Belfort, Montbéliard, Héricourt, Colmar, Mulhouse et St Louis

¹⁵⁷ Président du réseau de villes de la côte d'Opale entre Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer et St Omer

¹⁵⁸ Président du réseau de villes PIB'SUD entre Châlon-sur-Saône, Le Creusot et Montceau-les-Mines

¹⁵⁹ www.reseaux-de-villes.org

qu'à quelques contacts encore actifs, mais le recrutement progressif de nouveaux animateurs qui sont venus remplacer ceux avec lesquels j'avais travaillé, m'a éloigné à chaque fois un peu plus de cette structure et m'a enlevé la légitimité de mon intervention, mais aussi de ma présence, et jusqu'à la paternité de l'idée. Je n'ai d'ailleurs pas été candidat à l'appel d'offre concernant l'évaluation de cette politique ni même participé à la publication qui en a été tirée (Gazette, 2001).

Cette dépossession d'un objet à la création duquel j'ai participé et sa récupération par les acteurs était logique dans la mesure où, devenu leur outil, ils lui accordaient les fonctions qui étaient utiles à la communauté. De mon côté, l'urgence de la recherche n'était plus la même et ses orientations avaient évolué¹⁶⁰. Il reste que le Club des réseaux de villes a fonctionné, un temps, à l'interface entre la recherche et l'action.

• *Pour conclure sur le club des réseaux de villes*

Ainsi, on peut dire que la posture adoptée par le chercheur se situe bien à l'interface. On voit surtout apparaître ici la nécessité de dissocier deux types de productions, l'une destinée à la sphère scientifique, l'autre visant plus particulièrement les acteurs. Selon moi, elles ne peuvent pas toujours être réunies sous une seule et même forme et suggèrent deux écritures distinctes. Dans le cas précis développé ici, par rapport à mon objet de recherche et en fonction de l'objectif de reconnaissance scientifique poursuivi, cette nécessité de ménager deux formes « d'écritures », deux genres du discours qui répondent aux règles de chacune des deux sphères m'est apparue incontournable. Je pense que cette dissociation des genres est fondamentale, car, d'une part, elle garantit l'efficacité de l'interface, et d'autre part elle préserve la liberté de parole du chercheur dès lors qu'il se retrouve devant ses pairs. La présence de Dominique Royoux à la soutenance de ma thèse était sur ce point très intéressante. Il a très vite semblé évident à tout le monde que sa présence était indispensable. Sa thèse de géographie et son statut d'animateur de réseaux de villes faisaient de lui un acteur incontournable du débat de soutenance. Pourtant, je savais qu'il serait surpris par le contenu et l'organisation de mon propos qui poursuivaient une thèse que j'avais peu partagée avec lui. Mon questionnement sur le rapport à l'espace des acteurs politiques locaux était très éloigné de ses préoccupations d'acteurs.

En ce qui me concerne, je considère l'expertise et l'organisation de l'échange sur le même plan. Elles ne sont que les moyens, constitutifs d'une posture de recherche : l'interface. Cette dernière permet l'accès à l'objet d'étude dans un cadre scientifique choisi. En ce sens elles sont essentielles et le chercheur doit dégager un savoir-faire en la matière pour mener sa recherche.

Outre ces deux « écritures », pour la science et pour l'action, le chercheur peut adopter un troisième genre dont la formalisation est encore peu avancée : l'écriture à l'interface. Je m'y suis essayé à travers un ouvrage : « *les réseaux de villes* » (Tesson et al., 1996), dans une collection trompeusement appelée « dossier d'expert », destinée aux cadres territoriaux. L'objectif était justement de dépasser l'expertise pour apporter quelques éléments conceptuels par l'intermédiaire

¹⁶⁰ Je ne peux pas dire que je n'ai ressenti aucune frustration dans cette mise à l'écart progressive. Mais mon recrutement comme maître de conférences à l'université de Bordeaux 3 en 1997 constituait la réussite de mon projet : celui de la reconnaissance dans le champ scientifique. Et ma mise à distance dans cette aventure des Réseaux de Villes illustre parfaitement le propos que je défends ici. Concernant les réseaux de villes, je pense que même si elle est modeste, j'ai laissé une trace plus visible dans mes écrits scientifiques que par l'intermédiaire des écritures sombres et finalement peu accessibles produites dans le cadre des expertises demandées. Cela correspond aussi à la posture choisie.

d'une association d'écriture difficile et formatrice entre acteurs (animateurs) et chercheurs. Je reviendrai sur cette expérience d'écriture un peu plus loin.

232. Co-construire la commande d'expertise : l'observatoire de l'A89

L'observatoire de l'autoroute A89 était une structure souple, associative, regroupant des universitaires issus de trois universités¹⁶¹ et travaillant avec l'entreprise ASF (Autoroutes du Sud de la France) pour mener des études sur l'insertion, plus que sur l'impact, de cette infrastructure autoroutière¹⁶² dans les territoires traversés. Il s'agissait d'une démarche imposée par l'État à l'entreprise concessionnaire, même si cette obligation s'avérait relativement souple et qu'elle a disparu aujourd'hui dans un assouplissement de la loi.

Vu ainsi, on peut voir dans l'idée de ce type d'observatoire les caractéristiques de l'expertise, une expertise imposée de surcroît. L'entreprise ASF s'associait à l'université et confiait à des « experts » géographes, mais pourquoi pas économistes ou sociologues, voire biologistes, des études concernant l'infrastructure en construction ou déjà construite.

Mais dans les faits le fonctionnement était tout autre. L'obligation mutuelle était souple, la relation qui s'était installée entre les partenaires était construite sur le respect et la confiance qui autorisaient la co-construction des commandes. De fait, si l'attente du commanditaire était double, elle ne se plaçait jamais réellement sur le terrain où on aurait été en droit de l'attendre dans une relation classique de commanditaire à expert. Il s'agissait plus pour ASF de sonder des idées nouvelles et des regards neufs sur l'objet construit et d'avoir un retour de terrain sans concession sur son action. Au bout du compte la liberté que se ménageaient les chercheurs les autorisait à poursuivre des objectifs scientifiques à travers et à côté de l'écriture spécifique des rapports d'études. Il faut tout de même avoir conscience que cette relation était aussi une co-construction, négociée et acceptée avec le temps par chacun des partenaires. En ce sens, il s'agissait réellement d'un travail à l'interface pour que l'outil « observatoire » se situe dans une logique « gagnant-gagnant ».

•Une obligation mutuelle sans pression de résultat

Le premier point concerne l'obligation faite à ASF de mettre en place un observatoire universitaire pour les autoroutes qu'elle construisait. En fait, on peut dire que cette obligation était mutuelle. Les universitaires ne pouvaient pas réellement refuser de travailler avec un commanditaire comme ASF qui de son côté était obligé de trouver un terrain d'entente avec eux. Les deux mondes étaient donc obligés de s'entendre. En revanche il s'agissait clairement d'une négociation sur les modalités de l'entente. Chaque observatoire fonctionnait différemment et, même au sein de chaque observatoire, les universitaires mobilisés venaient chercher des choses différentes.

Dans le cas qui nous intéresse ici, ASF a accepté très vite l'idée qu'elle ne pourrait pas se servir de cette structure comme elle se servait d'un bureau d'étude. L'observatoire de l'A89

¹⁶¹ Bordeaux 3, Limoges, Clermont-Ferrand 2

¹⁶² L'A89 relie Bordeaux au Nord de Clermont-Ferrand (en passant par Périgueux, Brive et Ussel) avec, à terme, un prolongement vers Lyon.

fonctionnait avec un nombre de chercheurs restreint et s'appuyait essentiellement sur des travaux d'étudiants (maîtrise, DEA, thèse) par l'intermédiaire de conventions de stage. Sans parler de la qualité des études menées et des rapports fournis qui n'ont souvent rien à envier à un travail de bureau d'étude, il faut admettre que les contraintes de calendrier, les aléas de la motivation étudiante, le genre d'écriture... n'autorisaient pas ASF à confier à l'observatoire des études lourdes, comme celles qui entrent dans le cadre des évaluations réglementaires (bilan LOTTI¹⁶³ notamment).

Cette acceptation a conduit ASF à ne pas attendre réellement de résultats. Ainsi, la relation qui s'est instaurée a fonctionné sur la base d'une co-construction de la demande. Dans une enveloppe budgétaire donnée (et relativement faible pour le type de travaux), les universitaires proposaient des sujets et des thèmes qui étaient susceptibles d'intéresser ASF. L'entreprise choisissait au sein des propositions celles qui lui semblaient correspondre à ce dont elle avait besoin pour mieux comprendre l'insertion territoriale de son objet. Pour être plus précis sur le fonctionnement, il s'agissait d'un va-et-vient, une fois par an, entre ASF et l'observatoire. Des sujets proposés en séminaire par les chercheurs étaient prévalidés par le responsable de l'observatoire au sein de l'entreprise. Chaque sujet faisait l'objet d'une fiche détaillée qui était alors validée par la direction d'ASF. Assez rapidement, les deux partenaires ont à peu près trouvé leurs intérêts et peu de sujets étaient invalidés. Dans l'autre sens, il est arrivé qu'ASF fasse des propositions, celles-ci s'appuyaient généralement sur des compétences repérées ou des analyses menées sur un lieu qui méritaient de l'être sur un autre.

•Un commanditaire qui attend des idées nouvelles et une implication locale, des universitaires dont les objectifs scientifiques sont compatibles avec l'objet autoroutier

Tous les observatoires autoroutiers n'ont pas fonctionné de la même façon, et au sein de l'observatoire de l'A89 les universitaires n'avaient pas tous la même approche. Pour ma part, dans le cadre de l'antenne bordelaise, j'ai toujours considéré l'observatoire comme un outil susceptible de me permettre de financer des recherches locales. J'ai donc systématiquement proposé à ASF des programmes qui me permettaient de faire avancer mes problématiques de recherche et celle de mon laboratoire. Le contrat a d'ailleurs toujours été clair avec l'entreprise. Celle-ci était intéressée par cette démarche dans la mesure où cela lui garantissait un regard distancié et extérieur ainsi que des idées nouvelles. De plus, fondés sur des méthodes issues de la géographie sociale, à base d'entretiens, les travaux menés ne pouvaient que permettre une mobilisation locale et un retour sur la façon dont l'objet « autoroute », mais aussi l'entreprise ASF, étaient perçus sur le terrain.

La connexion a été particulièrement riche à Bordeaux 3 dans la mesure où un groupe de chercheurs s'intéressait de près aux recompositions territoriales dans les espaces intermédiaires. L'autoroute A89 traverse, en Gironde et en Dordogne, des espaces peu définis, à la fois dévastés par une crise agricole ancienne et par la désindustrialisation, tentés par le tourisme vert et déjà en partie dans l'aire de métropolisation bordelaise. Autant d'espaces de marge dont les

¹⁶³ La loi n°82-1153 dite « d'orientation des transports intérieurs » du 30 décembre 1982. Cette loi prévoit une analyse 3 ou 5 ans après la mise en service des impacts sociaux, économiques et environnementaux de l'infrastructure pour évaluer et éventuellement expliquer les écarts entre les prévisions contenues dans le dossier ayant conduit à la DUP et les impacts effectivement produits.

recompositions sont complexes. Or l'autoroute venait modifier sensiblement les données du problème et devenait, dès lors, un parfait vecteur de mise en mouvement des territoires. Ainsi, pour le groupe de recherche que j'ai mobilisé en tant que responsable de l'antenne bordelaise de l'observatoire, intégrer l'observatoire de l'autoroute permettait d'avoir la légitimité et les financements pour travailler précisément sur nos problématiques scientifiques et sur un terrain que l'autoroute rendait particulièrement intéressant et sensible.

La plupart des programmes qui ont été proposés entre 1999 et 2006 étaient totalement connectés à des travaux de recherches qui ont débouché sur plusieurs types de productions distinctes. Prenons l'exemple du programme intitulé : « *L'espace vécu des riverains de l'A89* », qui s'est étalé sur deux années. Deux rapports ont été remis (Tesson, 2000 ; 2001) deux TER de maîtrises ont été soutenus par des étudiants de Bordeaux 3 et plusieurs publications dans des revues scientifiques ont vu le jour, s'appuyant sur les enquêtes menées sur le terrain (DiMéo & Tesson, 2001 ; Tesson, 2002b). On peut évoquer également le travail que j'ai effectué avec Olivier Ballesta sur l'agglomération de Périgueux qui a donné lieu à un rapport pour l'observatoire extrêmement ciblé (Ballesta & Tesson, 2001). Il est également intégré dans son travail de thèse sur les villes moyennes en Aquitaine et il a été le support d'un article (Ballesta, 2001). Le cas de figure est identique pour Eva Bigando, avec le même triptyque de discours : rapport d'étude pour l'observatoire (Bigando et al., 2001), thèse (Bigando, 2006b), article scientifique (Bigando, 2001).

On voit donc se dégager une forme de procédure qui combine trois écritures de genres distincts. En fait, le travail mené par les universitaires et financé par ASF est revisité par trois regards, observé à travers trois prismes différents. Dans le cas du rapport d'étude remis à ASF, on se situe dans un objectif clair de traitement de données avec comme fil conducteur de décrire les faits et de comprendre comment l'autoroute intervient ou non dans le processus observé. Lorsqu'il s'agit d'intégrer les résultats à une thèse ou même à un TER de maîtrise, la démarche est toute autre puisqu'il s'agit de répondre, à l'aide des résultats obtenus, à des questions scientifiques précises. Les observations réalisées ne deviennent plus qu'un terrain parmi d'autres, à travers lequel on va tenter de répondre à un questionnement et de vérifier des hypothèses scientifiques énoncées. Enfin, lorsqu'il s'agit d'un article scientifique on a affaire à une écriture encore différente, souvent plus près du terrain d'étude, mais celui-ci est encore une fois traversé par une problématique scientifique souvent très resserrée.

On peut voir que la distinction principale se fait du point de vue du discours de restitution des résultats en fonction des publics et de l'objectif visés. En revanche, dans ce cas précis, la méthode d'enquête reste celle de la démarche scientifique classique, le recueil des données respecte également les mêmes règles de rigueur. On peut même aller plus loin en disant que le sujet validé par ASF, qui sera le support du contrat et auquel le rapport devra répondre, est lui aussi problématisé, même si cette problématique est adaptée à l'attente de l'entreprise, on ne s'est jamais contenté d'une description. Ceci était possible dans la mesure où ASF attendait plus que des simples observations. L'entreprise espérait de nos travaux des idées nouvelles, des questions différentes qui devaient lui permettre de mieux comprendre l'insertion dans l'espace de son produit et les réactions des acteurs du territoire à l'arrivée de l'autoroute. Le commanditaire se réservait donc la possibilité d'être surpris et demandait même qu'on le surprenne.

Au-delà du rapport en lui-même, un autre type de production intéressait ASF : l'implication locale. En effet, la possibilité pour l'entreprise d'être présente localement est réduite.

Elle dispose de personnels chargés de la communication, elle organise des visites de chantiers, démarche les maires, organise des réunions d'information, mais toujours en son nom, avec son étiquette. L'observatoire de l'autoroute lui permettait d'être présente par un autre canal. Le statut universitaire de la structure, la liberté que les chercheurs affichaient sur le terrain et la capacité que ces chercheurs avaient à aller partout, chez tout le monde (habitants, associations, structures publiques, entreprises, organismes consulaires...) permettait à ASF d'avoir un retour précieux sur la façon dont l'objet autoroutier et dont le comportement de l'entreprise était perçu dans les plis les plus fins du territoire.

• *la légitimité du chercheur*

On peut se rendre compte à travers ce qui vient d'être écrit que chacun y trouve son compte. ASF bénéficiait de rapports de qualité sur des sujets novateurs par rapport à son métier, et il avait, sur le terrain, des groupes de veille qui lui renvoyaient des informations sans concessions sur la réception de l'objet qu'elle construisait. De son côté, le chercheur trouvait son compte dans le financement de travaux qui lui permettaient de faire avancer ses recherches propres et conduisaient à publication et, par là, à une reconnaissance dans le milieu scientifique.

Mais on peut aller plus loin en ce qui concerne l'équipe universitaire dans le processus « gagnant-gagnant » qui s'est instauré entre les deux partenaires. Si on arrêta ici l'analyse, on pourrait considérer que l'association était déséquilibrée au détriment du chercheur. Et ce n'est pas le maigre financement qu'ASF proposait qui était susceptible de faire pencher la balance dans l'autre sens. En revanche, l'observatoire de l'A89 apportait au chercheur quelque chose de précieux : la légitimité « d'être là ». L'expérience du Club national des réseaux de villes sur lequel je suis revenu dans le point précédent, a montré que la légitimité est un des principes clés lorsqu'il s'agit de travailler « sur » les acteurs locaux et notamment sur les élus. La création du Club dans l'exemple précédent était un moyen d'être légitime. Dans l'exemple de l'observatoire de l'A89, c'était le fait de travailler « avec » ASF autant que « pour », qui nous donnait toute légitimité, qui nous autorisait à rencontrer les maires et tous les élus de haut niveau.

L'observatoire jouait donc parfaitement un rôle d'interface. Il était un lieu qui ménageait une rencontre entre le chercheur et son objet. Cette légitimité est, selon moi, le bénéfice le plus important du travail que j'ai pu mener dans le cadre de l'observatoire. Cela m'a d'ailleurs valu d'être sollicité pour d'autres types de discours que ceux que j'ai évoqués puisque j'ai participé à une réunion publique proposée par une association liée à la CCI de Brive qui s'intitulait « urgence A89 ». L'objectif était de sensibiliser les pouvoirs publics et l'État à l'urgence de débloquer la situation rapidement autour d'un conflit proche de Terrasson qui bloquait de façon dramatique, pour les acteurs locaux, l'avancée de l'autoroute. J'étais sollicité en tant qu'expert, mais présenté comme responsable de l'observatoire de l'autoroute A89, que les organisateurs avaient pris soin de qualifier d'universitaire. C'est bien parce que les acteurs locaux considéraient l'observatoire et les chercheurs qui l'animaient comme compétents et légitimes qu'ils nous sollicitaient pour des interventions d'un autre genre. On peut ajouter que les médias ont également fait appel aux membres de l'équipe pour des reportages (journaux, magazine ou télévision) du fait de ce statut d'expert qui est associé à cette légitimité. Ce type d'écriture est encore différente et peut prendre la forme d'entretiens parfois difficile à maîtriser lorsqu'il s'agit de magazines grand public

233. Pour une recherche à l'interface engagée vers le transfert

Ces postures hybrides sont donc souvent bricolées, nécessairement innovantes et singulières. Mais ne pourrait-on pas imaginer des espaces d'interface plus « officiels », ou plutôt pensés dès le départ comme susceptibles de générer une plus-value pour la recherche et pour l'action ? Plusieurs expériences ont été menées au sein du laboratoire palois pour ménager cette interface dès le départ de la relation avec l'acteur. Elles n'ont pas toutes connu le même succès, mais là encore c'est peut-être dans les échecs et les errances que l'on trouve certaines réponses. Je vais évoquer ici trois logiques distinctes. La première concerne les allocations issues d'une Convention industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE), dont le principe est tout à fait conforme à cette idée d'interface. La seconde concerne les allocations post-doctorales qui me semblent particulièrement riches si on se donne la peine de les penser dans la durée. La dernière relève de la contractualisation négociée avec les acteurs qui peut permettre de créer des espaces à l'interface efficaces.

• *CIFRE et collectivités : une culture à créer*

Les allocations CIFRE sont des procédures qui, *a priori*, permettent de mettre en place une interface. Je ne vais pas trop entrer dans le détail du dispositif, pour lequel je renvoie au site de l'agence nationale pour la recherche et la technologie (ANRT¹⁶⁴), mais on comprend vite que c'est potentiellement un cadre idéal : un doctorant est intégré dans une entreprise, en partenariat avec un laboratoire de recherche, pour réaliser une thèse sur un sujet négocié entre les deux parties. Il bénéficie d'un encadrement professionnel au sein de l'entreprise et d'un encadrement scientifique au sein du laboratoire. La recherche est, *in fine*, validée scientifiquement par la soutenance et l'obtention d'un doctorat et l'entreprise bénéficie, pendant trois ans, d'un cadre de niveau master+ qui réfléchit sur des problématiques qui l'intéressent. La plus-value est énorme si on tient compte du fait que le salaire du doctorant est très largement subventionné par l'ANRT et que les conseils régionaux abondent eux aussi sous certaines conditions. Ainsi, le doctorant ne revient vraiment pas cher à l'entreprise. Dans nos disciplines, les entreprises intéressées sont assez rares, mais le dispositif est ouvert aux associations, aux chambres consulaires et aux collectivités territoriales. On comprend vite que ces ouvertures peuvent déboucher sur un travail « avec » susceptible de constituer une interface efficace, d'autant plus si le projet de thèse est négocié entre les parties.

Les chiffres montrent que le dispositif est particulièrement utilisé par les entreprises dans une relation avec les sciences de l'ingénieur et l'informatique (près de la moitié des CIFRE pour ces deux seuls secteurs). En 2012, seuls 7% des allocations CIFRE ont été contractées en partenariat avec des associations ou des collectivités territoriales et seulement 5% en 2013. Si ce que l'on nomme SHS représentait en 2012 près de 24% des allocations (13% sciences de l'homme et 11% sciences de la société), le droit, l'économie et la gestion prédominent, en relation directe avec le monde de l'entreprise. Sans surprise, les recherches menées sur le dispositif montrent qu'il joue effectivement un rôle positif dans la médiation entre le laboratoire de

¹⁶⁴ http://www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/accueil.jsp

recherche et l'entreprise (Lévy, 2005). Néanmoins, de nombreux témoignages, résumés par la communication de Laurent Morillon au seizième congrès de la société française des sciences de la communication (Morillon, 2008), montrent que la relation est parfois ambiguë pour le pas dire difficile, surtout dans les sciences humaines et sociales. De plus, les collectivités territoriales, qui sont la principale cible dans le contexte dans lequel je travaille, ne se sont pas encore réellement saisies du dispositif dont elles ne connaissent souvent pas l'existence et surtout dont elles ne comprennent pas forcément l'intérêt. Le laboratoire SET a engagé plusieurs thèses en utilisant ce dispositif et j'ai co-encadré l'une d'elles avec Olivier Bessy en partenariat avec la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées. Jean-Christophe Coulom (2014), le doctorant, a soutenu sa thèse en juin 2014, ce qui permet d'avoir un peu de recul sur le vécu de cette thèse et la pertinence du dispositif.

À lire les quelques pages de la thèse qu'il consacre à la présentation du contexte CIFRE, on se rend compte que la situation n'a pas été tout à fait limpide et que les incompréhensions ont été nombreuses. Cela commence par une origine un peu forcée puisque c'est le directeur de la thèse qui a « démarché » l'institution pour lui expliquer l'intérêt du dispositif. Celui-ci était réel et bien compris par quelques élus qui ont appuyé la démarche. En revanche, le relais dans les services a été plus compliqué, la mission du doctorant n'étant pas totalement comprise par un chef de service qui voyait sans doute en la personne du doctorant, un œil extérieur un peu inquisiteur sans réellement percevoir la plus-value qu'il pouvait retirer de sa présence. Il me semble que l'on touche là les limites du dispositif pour les collectivités territoriales dont les élus peuvent intuitivement voir un intérêt à la présence du chercheur alors que ce dernier n'est en contact qu'avec des techniciens qui n'ont pas la même posture. Les rencontres multiples entre les directeurs de thèse et le chef de service en question n'ont pas réellement fait évoluer la situation. Si les relations étaient plutôt courtoises et les échanges parfois intéressants, ils n'ont pas permis de débloquer totalement la situation au sein du service.

Cela ne signifie pas que cette thèse soit un échec, elle a été soutenue dans de bonnes conditions. En revanche, l'interface qu'elle ménageait entre le laboratoire et la collectivité territoriale n'a pas vraiment débouché sur une pérennisation des relations même si nous continuons à travailler avec tous ces acteurs par ailleurs. L'échec relatif de ce volet de la mission de la CIFRE est sans doute imputable à des facteurs multiples qui vont de la posture des directeurs, à la personnalité du chef de service en passant par celle du doctorant. Mais on peut tout de même noter une grande distance entre les services des collectivités territoriales et un laboratoire de recherche qui ne peut pas être totalement éliminée par ce dispositif. Les élus sont en fait plus connectés au monde de la recherche que les techniciens. La longue durée (3 ans), si elle facilite l'inscription dans les habitudes, n'est pas propice à un suivi dans la continuité d'une mission souvent peu claire au sein de la structure et relativement fractionnée. D'autant que cette expérience a aussi été marquée par un changement de chef de service qui, s'il a finalement facilité la fin de thèse, avec une pression moindre sur le doctorant pendant la période d'écriture, n'a pas permis de réellement inscrire la relation avec le laboratoire.

Je reste néanmoins persuadé que le dispositif est pertinent et qu'il faudrait le renouveler en précisant peut-être mieux les objectifs et en ménageant une plus grande proximité avec le laboratoire et/ou les formations à la recherche au niveau des masters et de l'école doctorale. L'expérience de la thèse de Jean-Christophe Coulom sera précieuse pour éviter les écueils repérés

et donner toute sa force au dispositif.

• *Post-doctorats : des contrats pensés pour le transfert*

L'allocation post-doctorale est autre dispositif intéressant qui peut être saisie dans un objectif d'interface entre la recherche et l'action. En effet, on peut le comprendre comme un temps permettant le transfert de connaissances et/ou d'outils méthodologiques forgés dans la recherche fondamentale. Dans le cadre d'une convention qui lie l'université de Pau et des Pays de l'Adour avec les collectivités territoriales, ces dernières financent des thèses et des allocations post-doctorales dans le cadre de projets menés avec les entreprises du territoire. Nous avons proposé à la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées d'utiliser un de ces supports pour organiser le transfert d'un outil de recherche vers le monde de l'action.

Il s'agissait d'une méthode d'enquête photographique élaborée par Eva Bigando dans le cadre de sa thèse soutenue à Bordeaux sous la direction de Guy Di Méo. Cette méthode fondée sur la *photo elicitation interview*, avait montré toute son efficacité pour saisir la sensibilité des habitants à leur paysage quotidien. Lors de la soutenance, plusieurs membres du jury, dont Serge Morin, également élu local, avaient soulevé l'intérêt qu'elle pouvait également représenter d'une part dans la compréhension, par les élus locaux, de la manière dont les paysages sont appréhendés par les habitants, d'autre part dans la mobilisation participative qu'elle est susceptible d'engendrer. Le contrat post-doctoral était donc un espace idéal pour tester cette possibilité de transfert en considérant que l'outil pouvait être une interface intéressante. Il est à noter que l'enthousiasme a été plutôt du côté des techniciens de la mission développement durable qui ont vu dans cette expérience un moyen de mettre en œuvre des principes, notamment participatifs, qui étaient à la fois des injonctions politiques, mais aussi des convictions éthiques. D'un autre côté, l'élue de la plus petite commune de l'agglomération s'est saisie de cette opportunité pour offrir au chercheur son territoire communal comme terrain. C'est ainsi qu'Eva Bigando a été recrutée par le SET pour un contrat post-doctoral entre septembre 2007 et septembre 2008.

L'idée était triple. Tout d'abord il s'agissait de reprendre la méthode d'enquête photographique, de l'adapter et de l'administrer sur le territoire de la commune d'Artigueloutan afin de comprendre la manière dont les habitants vivaient et se représentaient leur paysage quotidien. Mais si cette partie de la mission rejoignait la recherche fondamentale déjà mise en œuvre, il s'agissait ici de tester la capacité de l'outil à engendrer une mobilisation habitante. Il fallait donc mettre en place un dispositif de retour vers l'enquêté qui permette de le responsabiliser et de lui faire comprendre qu'il détient une expertise individuelle, mais aussi collective sur les paysages de sa commune. Dans l'absolu, il y avait une troisième dimension dans ce travail qui consistait à transférer vers les services de la collectivité territoriale la compétence liée à l'outil pour que les chargés de mission puissent éventuellement renouveler l'opération dans d'autres contextes.

Je ne reviendrais pas ici en détail sur les résultats de cette opération. Ce que je peux en dire relativement à ce qui m'intéresse ici c'est que les deux premiers volets ont particulièrement bien fonctionné. En effet, l'outil s'est avéré efficace dans sa dimension scientifique, permettant au chercheur de faire émerger des éléments pertinents concernant sa sensibilité aux paysages ordinaires de son quotidien. Les résultats obtenus ont donc pu intégrer la recherche fondamentale et nourrir des publications (Bigando, 2008). Cette partie n'était pas très surprenante

puisqu'il avait déjà été éprouvé dans cet objectif et qu'il avait fait ses preuves. Plus surprenante a été sa capacité réelle à engendrer de la mobilisation qui a dépassé toutes les espérances. Il s'est avéré qu'en incluant d'emblée cet objectif dans la mise en œuvre du dispositif, il était particulièrement efficace pour mobiliser les enquêtés, mais aussi au-delà, l'ensemble des habitants (Bigando & Tesson, 2011)¹⁶⁵. Le dernier volet, en revanche, a été un échec. Il n'a pas vraiment été possible de transférer l'outil vers les services dans la mesure où il nécessite une certaine technicité et aussi du temps que les chargés de mission de la communauté d'agglomération n'ont pas. Cette partie de la mission que nous nous étions assignée était sans doute trop ambitieuse. Elle nous a aussi révélé que la recherche fondamentale pouvait offrir une plus-value en terme de méthodologie y compris dans une relation avec le monde de l'action.

La réussite de cette opération et l'échec de son dernier volet sont résumés dans la sollicitation du laboratoire par la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées pour réaliser un travail de « recherche-action » à l'aide de cet outil, mais dans le cadre opérationnel d'un projet urbain. Il s'agissait de travailler sur le Parc Naturel Urbain des berges du gave de Pau pour d'une part comprendre la relation des riverains aux paysages du gave, d'autre part les mobiliser dans la démarche de concertation que la collectivité souhaitait engager (Bercovitz et al., 2010)¹⁶⁶. La commande était précise et s'apparentait plus à une prestation de consultant qu'à un réel travail de recherche, même si nous avons négocié l'intégration d'une dimension scientifique dans la commande.

•Les limites du post-doctorat : comment inclure la valorisation scientifique ?

Il existe pourtant des limites à ce statut de post-doctorant compris dans cette logique. En effet, un contrat post-doctoral ne peut être qu'un contrat de recherche et le statut du « post-doc » est un statut de chercheur intégré dans un laboratoire et financé dans le cadre d'une convention de recherche signée entre le laboratoire et le partenaire. Il ne s'agit donc pas d'une prestation d'étude comme l'a été, en partie, le prolongement autour du PNU des berges du gave de Pau cité juste au-dessus. L'intentionnalité du docteur est d'alimenter son CV de chercheur en publiant dans des revues scientifiques à partir des éléments collectés dans le cadre du post-doc. C'est clairement là que le contrat post-doctoral montre ses limites. Si un contrat d'un an permet de réaliser le travail négocié avec la structure partenaire, le jeune docteur n'a pas le temps de valoriser scientifiquement ces acquis. Avant même la fin de son contrat, il va devoir trouver une issue, un autre point de chute. Il va devoir préparer les concours de recrutement (CNRS, Université) et/ou chercher un nouveau contrat pour vivre l'année suivante. En enchaînant les contrats de recherche ou les contrats « alimentaires » d'expertise ou de consulting, il n'a matériellement pas le temps de valoriser par des publications ces diverses expériences pourtant souvent très riches en données recueillies. L'exemple d'Eva Bigando est sur ce point édifiant. Alors qu'elle a enchaîné les contrats de recherche « post-doctoraux » mettant en scène « l'enquête photographique » comme outil, dans des partenariats entre des laboratoires de recherche divers (SET, ADES, CEPAGE) et des structures publiques (CDAPP, CG 33, Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,...), produisant de multiples rapports pour les partenaires, elle n'a trouvé le

¹⁶⁵ Cette réussite nous a même conduits à en proposer une lecture scientifique dans un article

¹⁶⁶ J'ai évoqué cette opération dans le second chapitre

temps de publier un article fondamental sur la méthode qu'une fois recrutée à l'université (Bigando, 2013).

Lorsqu'il s'agit d'un contrat post-doctoral réalisé en partenariat avec une structure extérieure au monde de la recherche (entreprise ou collectivité voire associations) et que l'objectif du contrat consiste dans le transfert d'un acquis de la recherche vers la sphère du partenaire, peut-être faudrait-il inclure un temps pour l'écriture scientifique. Ce temps permettrait de valoriser scientifiquement le travail élaboré dans le cadre du partenariat, avant que le docteur ne soit obligé de courir à nouveau pour trouver un salaire. Cela conduirait, de surcroît, à mieux intégrer les travaux post-doctoraux de ce type dans les productions du laboratoire au moment des bilans. Ils apparaîtraient ainsi à la fois dans la production scientifique objectivable et dans la dimension partenariale avec le monde extérieur.

24. Quand la posture d'interface conduit à la production d'un discours « avec »

Un des aboutissements ultimes de la posture d'interface consiste dans l'organisation d'une parole commune. Cette démarche procède d'une réflexivité maximale puisqu'elle nécessite une clarification des postures de chaque partenaire et une capacité d'hybridation du discours souvent difficile à mettre en œuvre. Cette difficulté émane de cultures d'écritures différentes qui mettent au défi le discours de chaque partenaire. L'écriture commune ne peut intervenir qu'à un stade avancé de l'interface et à un haut niveau de confiance entre les partenaires. Aussi, les expériences sont rares. Les deux situations que je souhaite partager ici relèvent de deux logiques différentes. La première consiste dans l'écriture collective, entre acteurs et chercheurs, d'un ouvrage plutôt destiné aux acteurs, paru dans une collection intitulée « dossier d'expert » (Tesson et al., 1996). La seconde est strictement inverse puisqu'il s'est agi d'associer un acteur à la parole de chercheurs lors d'un colloque plutôt issu du monde de la recherche même si la volonté des organisateurs était d'ouvrir la réflexion à l'action. Ces deux expériences montrent surtout que les opportunités sont rares. Moins intégrés, il existe d'autres supports sur lesquels les paroles se mélangent, sans forcément se croiser. La dernière expérience sur laquelle je souhaite revenir est également hybride, mais moins fusionnelle. Il s'agit d'une publication singulière pour laquelle acteurs et chercheurs répondaient à une commande précise du point de vue du format (Catuhe et al., 1999).

241. Écrire « avec » : quand le chercheur se met au défi de la co-écriture pour l'action

Lorsque le chercheur écrit pour l'acteur dans le cadre d'une commande il maîtrise son écriture même s'il n'a pas forcément l'assurance que son texte est compris. Le sort réservé à bien des rapports de recherche, oubliés sitôt remis, témoigne d'une incompréhension assez classique entre le chercheur qui écrit et l'acteur qui doit lire. Mais il en va tout autrement lorsque l'écriture est partagée et que le texte produit est destiné aux acteurs tout en revendiquant une valeur d'expertise et une dimension scientifique. Dans ces conditions, les acteurs engagés dans le processus d'écriture attachent une importance particulière à l'écriture du chercheur, car ils vont

assumer ensemble la paternité du texte final. Cette situation est celle que j'ai vécue avec les co-auteurs du « dossier d'expert » sur les Réseaux de villes publié par la Lettre du cadre territorial (Tesson et al., 1996).

Nous aurions pu convenir que Dominique Royoux et Laurent Thoviste rédigeraient tous les deux le dossier, le chercheur n'étant pas indispensable ici. Pourtant, ces deux acteurs ont tenu à ce que je participe à l'écriture tout en me signifiant qu'ils seraient attentifs à l'intelligibilité du texte par le public visé. Je ne les remercierai jamais assez de m'avoir entraîné dans cette aventure, pourtant parfois douloureuse, mais très formatrice. Les séances de travail, après les relectures croisées de nos textes, se sont transformées en ateliers d'écriture pour épurer un style trop universitaire qui devenait vite abscons. En ce sens, « écrire avec » est un réel défi qui nécessite la confiance mutuelle, le respect du travail de l'autre et une bonne dose d'humilité et d'autodérision. Je me suis rendu compte à quel point l'écriture universitaire est formatée, à quel point les idées sont entourées d'un halo de « bruits » parasites que nous finissons par éliminer à la lecture sans nous en rendre compte. Les acteurs ne peuvent pas subir ce bruit qu'ils ne reconnaissent pas comme tel et qui les empêche de faire une lecture efficace du texte. « Écrire avec » est donc un passage obligé très formateur qui m'a permis de prendre conscience de l'importance de comprendre les attendus du public auquel le texte est destiné.

242. Communiquer « avec » pour dire le travail « avec »¹⁶⁷

Il en va tout autrement lorsque c'est l'acteur qui accompagne le chercheur dans un événement à destination de chercheurs. Le colloque *Paysage et Développement Durable : Paysages de la vie quotidienne, regards croisés entre la recherche et l'action*, organisé par le ministère de l'Écologie et du Développement durable du 16 au 18 mars 2011 à Perpignan et Gérone (Espagne) avait pour objectif de réfléchir à la croisée des chemins entre la recherche et l'action. Pourtant, lorsqu'on regarde les communications proposées, on se rend compte que l'analyse du croisement de regards était essentiellement réalisée depuis le monde de la recherche. Le petit groupe qui avait travaillé sur le parc naturel urbain des berges du gave de Pau (Eva Bigando, Rémi Bercovitz, Frédéric Tesson) s'est saisi de cet appel à communication pour justement proposer un croisement de regard avec Alexia Quintin, chargée de mission sur le PNU à la mission développement durable de la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées. L'idée était de discuter de la dynamique de participation que nous avons essayé d'impulser à partir du travail mené sur les paysages ordinaires. Le titre de notre communication : « *paysages ordinaires et participation. La qualité médiatrice du paysage pour faire participer les habitants au processus décisionnel : une méthode originale mise en œuvre dans l'agglomération paloise* » cherchait à faire dialoguer la recherche et le processus décisionnel. La présence de l'acteur donnait une crédibilité au dispositif et permettait de mettre en scène les résultats obtenus. Le jour du colloque, la présentation a été partagée entre Eva Bigando et Alexia Quintin et il est clair que cette mise en scène a donné du poids au propos, un peu comme si le

¹⁶⁷ Bigando Éva, Bercovitz Rémi, Quintin Alexia et Tesson Frédéric (2011), « paysages ordinaires et participation. La qualité médiatrice du paysage pour faire participer les habitants au processus décisionnel : une méthode originale mise en œuvre dans l'agglomération paloise », Colloque - *Paysage et Développement Durable : Paysages de la vie quotidienne, regards croisés entre la recherche et l'action*, MEDDTL, du 16 au 18 mars 2011 à Perpignan et Gérone (Espagne) – Alexia Quintin était la chargée de mission PNU de la mission développement durable de l'agglomération Pau Pyrénées

fait que l'acteur se déplace qualifiait la recherche. On peut, peut-être, considérer que, dans la sphère de la recherche, la parole de l'acteur crédibilise le travail du chercheur et que cette parole hybridée est finalement assez efficace lorsqu'elle est destinée aux chercheurs. Il n'y a pas eu, en revanche, d'actes écrits de ces rencontres et cette dimension manque sans doute à l'expérience.

243. Écrire « comme » : quand acteurs et chercheurs organisent des figures imposées d'écritures

Une dernière expérience d'écriture a été menée dans le cadre de ce que Xavier Piolle avait appelé un « forum de papiers » sur le développement local. L'édition même était hybride puisqu'il s'agissait d'un numéro commun au Bulletin de la CPAU, publication plutôt destinée aux acteurs, et d'Hégoa, la revue du laboratoire SET (Catuhe et al., 1999). L'idée portée par Xavier Piolle et Michel Catuhe¹⁶⁸, était de donner la parole indifféremment à des chercheurs et à des acteurs en imposant le style d'écriture. Il s'agissait de traiter de la problématique du développement territorial en deux pages maximum. Le reste de la parole était relativement libre puisqu'elle pouvait porter sur des éléments théoriques ou sur des exemples concrets. Chaque texte était présenté, ainsi que son/ses auteur/s par le trio d'éditeurs (Xavier Piolle, Michel Catuhe et moi-même) et ils étaient ensuite mis en scène, regroupés par thématique et analysés. Le résultat avait comme intérêt principal la facilité de lecture et la clarté des propos nécessairement resserrés.

Si cette publication reste un objet mal identifié, elle présente le mérite de réunir dans un même fascicule des auteurs aussi divers qu'Angelo Turco, Bernard Leurquin, Jean-Luc Bonnefoy, Jacques Chérèque, Alain Faure, Jean-Louis Guigou ou Frédéric Giraut, entre autres. Ces quelques noms traduisent aussi une forme de pluridisciplinarité que nous avons tenté de transformer en interdisciplinarité en soulevant le débat par l'analyse de leurs productions.

Ce fut une expérience éditoriale très intéressante qui doit beaucoup à la personnalité de Xavier Piolle. Son souci de provoquer l'échange et surtout de rendre les paroles compréhensibles par tous l'a poussé sans cesse en quête de dispositifs hybrides innovants. Il ne fait aucun doute que cet héritage est moteur dans ce que j'entreprends aujourd'hui.

25. Placer les acteurs en position de chercher : le principe des universités populaires

L'idée de l'université populaire est ancienne et il ne s'agira pas ici d'en faire une archéologie. Je la définis simplement comme un lieu au sein duquel des individus se mettent en position de recherche sur un sujet partagé ayant un rapport avec une question qu'ils se posent. Les résultats obtenus après avoir mené à bien cette recherche vont permettre à chaque individu impliqué de mettre en œuvre des dispositifs expérimentaux pour résoudre le problème qui se posait à lui relativement à cette question. Ces dispositifs peuvent également être élaborés collectivement si le groupe apporte une plus-value à la résolution du problème. La recherche peut même avoir pour objectif de percoler au sein d'un groupe social pour améliorer le quotidien au-delà de la sphère des individus impliqués. La recherche et la connaissance sont produites par les

¹⁶⁸ Président de « Prospective et développement » (voir note supra)

membres du groupe. Dans ce type de dispositif, le chercheur intervient de manière régulière dans un accompagnement méthodologique des individus engagés dans la recherche. En cela, la posture se rapproche de celle du consultant. Dans cette posture, le chercheur est impliqué méthodologiquement dans le dispositif, mais moins présent sur l'objet même de la recherche. Par ailleurs, de façon ponctuelle, le groupe peut solliciter des interventions de chercheurs plus « experts » du champ de la recherche.

Ce type de dispositif peut-être mis en œuvre avec des individus, agents plus qu'acteurs. C'est exactement le cadre dans lequel évoluent les UPP (universités populaires des parents) qui sera l'objet du premier point. Mais il peut aussi réunir des acteurs *a priori*, qui viennent chercher là un supplément d'échange dans une posture réflexive. Ce fut le moteur de l'expérience de recherche IKERKETA menée avec la CPAU (conférence pour l'aménagement et l'urbanisme) Pays basque dans le cadre d'une réponse à un appel à projets du PUCA sur « habiter la maison individuelle » (Bidart & Tesson, 2003). Mais c'est surtout la posture mise en œuvre dans le groupe « Tomates ». C'est clairement dans cette dernière situation que je suis parvenu à une formalisation relativement aboutie de ce type de dispositif. Elle fera l'objet du second point.

251. Université populaire des parents : un modèle reconnu et cadré institutionnellement

Les universités populaires des parents sont un dispositif mis en place à l'initiative de l'ACEPP (association des collectifs enfants, parents, professionnels) en 2005 en France. Elles sont définies comme des groupes de parents qui mènent une recherche sur un thème lié à la parentalité avec le soutien méthodologique d'un universitaire. Le public visé est large, mais se concentre souvent sur les parents issus des quartiers ciblés par la politique de la ville et elles sont en partie financées par les crédits qui sont alloués aux structures dans ce cadre (GIP DSU...).

L'objectif est multiple. Tout d'abord donner la parole à des parents qui la prennent peu et qui n'ont pas forcément l'habitude de revenir sur leur propre expérience de parents. Ensuite, développer un savoir autour de la parentalité en formalisant une expertise de leur propre expérience et en la confrontant à d'autres expertises, notamment celles des professionnels de l'éducation et du social. Enfin, donner à ces parents la possibilité de débattre avec d'autres acteurs au niveau local, régional et national, voire européen aujourd'hui. Il s'agit aussi, de manière sous-jacente, de révéler à ces parents l'importance de leur parole dès lors qu'elle se structure en un discours porté collectivement et partagé avec d'autres. Leur parole devient audible sur la scène locale et les politiques comme les professionnels doivent les prendre au sérieux.

J'ai eu l'opportunité d'accompagner l'UPP « Pau d'Ousse » dans l'aventure et cette expérience étonnante m'a permis de dégager quelques éléments clés de ce type de dispositif. La particularité d'une UPP est de réfléchir sur la parentalité qui est un sujet bien éloigné de mes préoccupations de recherche. Pourtant il est vite apparu que c'était justement cet éloignement voire cette « incompétence » qui donnait du crédit à ma posture. En effet, d'autres chercheurs avaient été présentés aux parents réunis dans l'UPP¹⁶⁹ et n'ont pas trouvé grâce à leurs yeux parce

¹⁶⁹ Le « casting » du chercheur est une constante dans les UPP. Pas forcément agréable pour l'universitaire qui s'y soumet, il impose une grande humilité et conditionne l'échange.

qu'il ressortait assez vite que les parents n'étaient, au final, qu'un terrain de recherche pour l'universitaire sollicité qui se considérait lui comme un expert du problème. En effet, un sociologue ou un psychologue a tôt fait de transformer son investissement dans l'UPP au mieux en espace d'expertise au pire en laboratoire d'expérimentation. Pour ma part, mon incompetence sur la question de la parentalité garantissait une incapacité à jouer à l'expert et au donneur de leçons qui était une posture intenable avec les parents (mamans) réunis. Mon intervention portait simplement sur la méthode de recherche, l'accompagnement dans la formulation d'une question, dans le dégagement des hypothèses, dans la mise en place du dispositif d'investigation de terrain et, plus tard, dans l'écriture. Pour le quotidien, la gestion du groupe était assurée par l'équipe d'animation qui, tout en organisant le lien, ménageait également une mise à distance nécessaire du chercheur pour ne pas qu'il envahisse trop le groupe.

Cette expérience a été très riche d'un point de vue humain, mais aussi d'un point de vue scientifique puisque c'est bien le travail mené ici qui m'a fait comprendre que c'est sans doute ce type de dispositif que je tente de mettre en œuvre systématiquement dans ma quête d'interface avec le monde de l'action. Les expérimentations présentées jusque-là, notamment ce que j'ai pu développer dans le cadre du club des réseaux de villes, sont en fait des universités populaires non abouties du fait d'une absence de formalisation du modèle. Depuis, certaines opérations ont pu être analysées par ce prisme et donnent toute sa force au modèle.

252. « Tomates » et autres expériences : pour une université populaire d'acteurs de l'aménagement

Le groupe « Tomates » est une aventure humaine, sociale et scientifique. Il regroupe une dizaine d'individus représentant des structures, essentiellement associatives, dans le champ de l'architecture, du patrimoine, de l'environnement et du social¹⁷⁰. Il s'est constitué à la suite d'un colloque intitulé : « *carrefour sur l'étalement urbain* » organisé en 2009 à Pau, à la mise en place duquel ces associations et le laboratoire SET avaient collaboré. À l'issue de ces rencontres, les partenaires ont décidé de continuer à se voir de façon informelle pour échanger sur les thématiques qu'ils partageaient et, éventuellement, mutualiser des actions. Au fil des échanges, devenus réguliers et même mensuels, le collectif a décidé de se nommer « Tomates », essentiellement pour signifier qu'il n'était rien de connu : ni club, ni réseau, ni collectif, ni territoire, peut-être simplement un lieu. Les rencontres mettaient en présence des structures, mais aussi, et peut-être surtout, des individus qui venaient chercher là du « grain à moudre », de la réflexion et aussi, j'y reviendrai, de la capacité réflexive.

¹⁷⁰ On retrouve dans ce groupe les associations Destination Patrimoine, Ecocène, Le Pavillon de l'architecture et les petits débrouillards

Les rencontres permettaient également de structurer une pensée et un mode d'action qui consistaient, outre les échanges mensuels, dans l'organisation collective d'événements ponctuels et dans la participation des membres du groupe à des événements organisés par les autres partenaires (Figure 27).

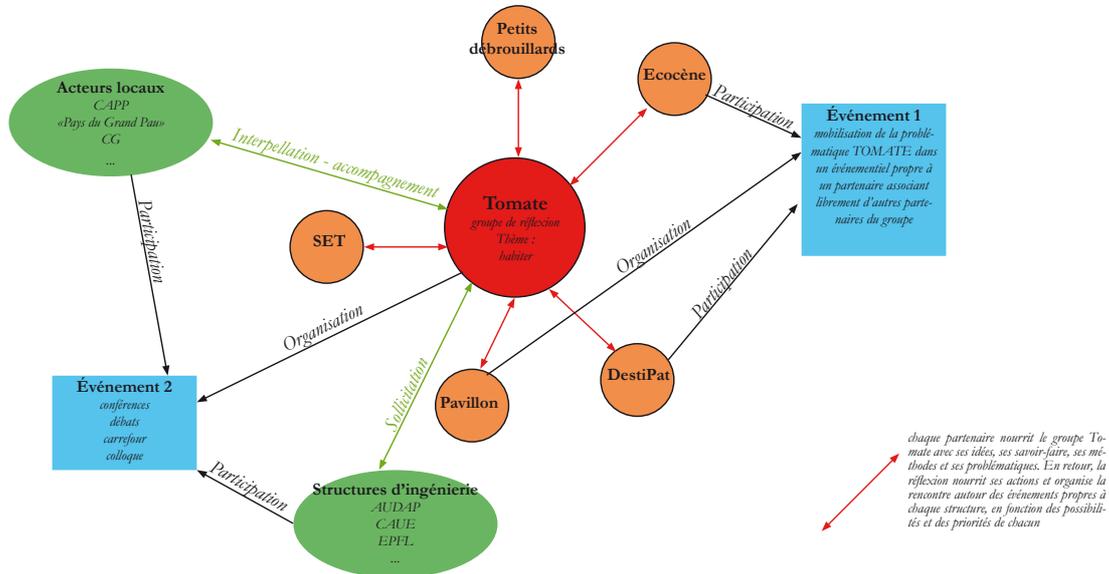


Figure 27 : schéma d'organisation du groupe Tomate

La réflexion du groupe portait de façon générale sur l'Habiter, autour du triptyque « habitat, habiter, habitabilité¹⁷¹ ». Tomates a organisé la venue de Thierry Paquot pour une journée autour d'une conférence tenue dans le quartier du Hameau (Figure 28) accompagnée d'une séance de travail avec le chercheur.



¹⁷¹ Figure 28e intitulée « La conférence de Thierry Paquot, février 2013 ». Les termes qui structurent l'ANR portée par le laboratoire PACTE à laquelle le SET est associé par l'intermédiaire d'Olivier Bessy.

Le groupe a également organisé une table ronde (Figure 29) dans le cadre de l'inauguration du Parc en Ciel, nouveau parc urbain de la ville de Pau situé au cœur du quartier de l'Ousse des Bois dont la rénovation est un des projets phares de la politique de la ville. L'idée était de questionner les acteurs de la mise en œuvre de ce parc (politiques et techniques) au sujet de sa capacité à réellement devenir un parc urbain. Par là, le groupe Tomates se positionnait sur le terrain politique en apportant son analyse de praticien et, quelque part, son expertise associative, sur un certain nombre de sujets touchant à l'urbanisme, au patrimoine et à l'environnement.

En mettant en mouvement des acteurs locaux, le groupe Tomates dessinait les contours d'une université populaire. Tout d'abord l'activité de ses membres dans l'animation locale en faisait un collectif d'acteurs œuvrant dans l'éducation du public à l'environnement au sens large. De fait, d'une université populaire tournée vers sa propre réflexion, le groupe ambitionnait clairement d'ouvrir la porte à un public large et nombreux. La venue de Thierry Paquot était tout à fait dans cet esprit puisqu'il s'agissait de faire avec lui une séance de travail pour le groupe restreint autour des concepts clés de la réflexion, mais aussi de proposer deux conférences plus larges. La première à la médiathèque de Pau, dans un format relativement réduit¹⁷² ; la seconde à la salle festive Gaston Bonheur, au cœur du quartier du Hameau, en soirée, ouverte à tous les publics. En organisant ce type de conférences, mais aussi des tables rondes plus locales autour de sujets d'actualité, le groupe voulait partager les questionnements qu'il portait, les transmettre, mais aussi se mettre au défi de l'échange, avec les acteurs politiques notamment.

Mercredi 18 septembre 2013 à 18 h 00 - Salle festive Gaston Bonheur -
136 avenue de Buros - Pau

Le groupe **tomates** présente,
avec le soutien de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées,
dans le cadre de l'inauguration du Parc en ciel,

groupe **tomates** groupe de réflexion pluridisciplinaire sur l'environnement urbain

Un parc urbain au Hameau et/ou pour le Hameau ?
Projet urbain / projet social

Table ronde - rencontres - échanges
Présentation des concours d'architecture du Parc en ciel

groupe de réflexion pluridisciplinaire sur l'environnement urbain constitué de:

DESTINATION patrimoine
EKOGENE
SET
CUP4 Prome Naturelle
selux LUDEC
PpP Pau Porte des Pyrénées Communauté d'agglomération

Figure 29 : invitation à la table ronde sur le Parc en Ciel – septembre 2013

¹⁷² Cette première conférence, prévue en milieu de journée, a été annulée du fait du retard de l'avion de Thierry Paquot.

L'apport décisif du groupe Tomates à la réflexion que je mène sur les dispositifs d'interface entre la recherche et l'action se situe aussi dans le schéma que le groupe a développé pour formaliser sa quête (Figure 30).

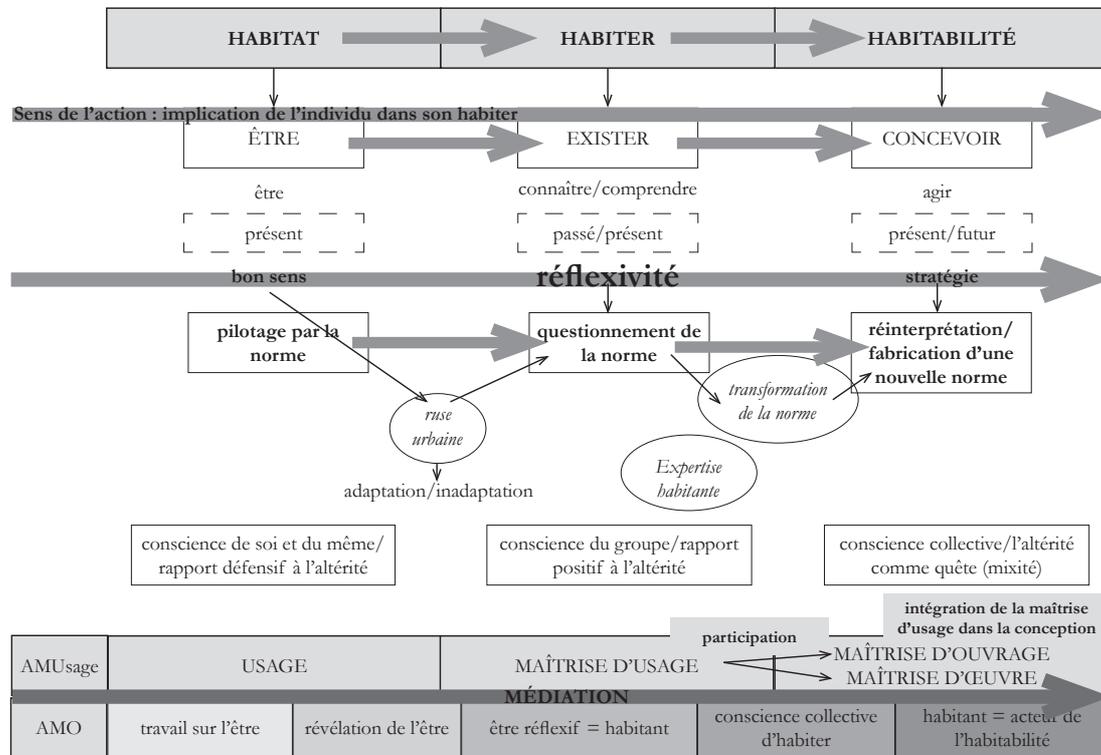


Figure 30 : schéma de pensée du groupe Tomates – février 2014

En effet, en réfléchissant sur le triptyque habitat/habiter/habitabilité, le groupe a construit un schéma de pensée qui constitue une grille de lecture efficace de son objectif de recherche, mais aussi de son action à la fois globale et propre à chaque partenaire. Mais au-delà de cette destination, je me suis rendu compte d'un phénomène particulièrement déroutant. Lorsque je regarde le schéma auquel nous sommes arrivés, je me rends compte qu'il est aussi une grille de lecture du dispositif d'implication que je tente de mettre en œuvre dans le cadre de ce groupe. Dit autrement, la réflexion menée par Tomates sur la question de « l'habiter » débouche sur un outil qui me permet de formaliser le dispositif que je cherche justement à mettre en œuvre à travers lui. Un peu comme si cette grille détenait un pouvoir heuristique et que la quête du groupe devenait la mienne... ou que ma quête devenait la sienne. Au final, sans avoir la même question de départ, on finit par se questionner sur les mêmes choses : comment faire passer l'habitant/l'acteur du stade de « l'être », dans son « habitat », « pré-réflexif » et « piloté par la norme » avec laquelle il ne peut que ruser, au stade « d'existant », développant un « habiter » et une « réflexivité » en « questionnant la norme » ; pour aller jusqu'à lui permettre de « concevoir », « maîtrisant son habitabilité », développant des stratégies pour « réinterpréter », voire « fabriquer » une « nouvelle norme ». Le processus de médiation tout au long de ce chemin s'apparente à une assistance à maîtrise d'ouvrage, posture classique du consultant auprès des acteurs, mais se transforme aussi en « assistance à maîtrise

d'usage »¹⁷³ auprès des habitants pour les associations impliquées dans leur quotidien, mais aussi auprès de ces individus/acteurs partenaires dans le cadre de Tomates et sans doute aussi pour moi, par la réflexivité qu'il m'impose au moment d'écrire ce texte.

253. L'université populaire comme modèle d'interface : une UP des acteurs locaux de l'aménagement

L'université populaire ne consiste-t-elle pas dans la capacité qu'elle offre à l'individu engagé dans ce dispositif de se placer dans une posture réflexive vis-à-vis de son action ou simplement de son existence, de sorte à développer des stratégies (donc en toute conscience) qui vont lui permettre de devenir acteur de son habitabilité pour les uns ou de sa parentalité pour les autres ? N'est-ce pas là un dispositif dans lequel le chercheur peut s'engager pour organiser une interface efficace avec l'action ? Mais il faut aller au-delà de l'aventure et de l'expérience pour se projeter dans une opération qui apporte une plus-value notable pour le chercheur dans le traitement de sa propre question de recherche. Car si l'habiter n'est finalement pas si éloigné que cela de mes préoccupations, les travaux menés au sein de ces UP ne sont pas au cœur de mon problème de recherche qui nécessiterait de mettre en place ce dispositif avec des acteurs publics élus et des techniciens de collectivités. C'était un peu l'esprit des dispositifs mis en œuvre dans le cadre de ma thèse dont j'ai parlé plus haut, mais avec d'autres biais et une moindre maîtrise. Par ailleurs, une élue¹⁷⁴ a participé à Tomates durant plus d'un an. Un peu en retrait, elle était tout de même active et semblait retirer quelque chose de l'aventure. Elle a d'ailleurs été d'un grand soutien dans nos démarches administratives pour organiser nos événements. Pour autant, elle n'a pas réellement poursuivi la démarche et a fini par abandonner le groupe au moment de la préparation de la campagne des élections municipales. Un des objectifs de ma recherche future sera de tenter la mise en place d'une université populaire ouverte aux élus et techniciens.

Pour finir, si « Tomates » est l'expérience la plus aboutie d'université populaire d'acteurs, elle est en fait héritière d'une réflexion menée au début des années 2000 avec la CPAU Pays basque dans le cadre d'une opération de recherche financée par le PUCA intitulée IKERKETA (acronyme à consonance basque) dont le sous-titre était « *habiter la maison individuelle au Pays basque* ». Cette recherche mettait en scène des acteurs et le PUCA avait retenu le groupe dans le cadre d'une expérimentation de ce type de dispositif qu'il avait nommé REX (recherche expérimentale). Le point de passage obligé fixé par le PUCA était l'accompagnement de la recherche par un chercheur et j'avais été associé au regretté Pierre Bidart, anthropologue, pour accompagner ce groupe. L'aventure fut très riche et son produit plutôt réussi (Bidart & Tesson, 2003). Les résultats des travaux ont été repris dans une publication plus académique portant sur l'ensemble du programme (Tapie, 2005).

Mais, là encore, c'est dans l'échec que l'on comprend mieux les principes qui guident un

¹⁷³ Je reprends ici l'expression souvent employée par Nathalie Torrejon, architecte et membre du groupe Tomates, expression qui est entrée dans le langage des architectes si on en croit son occurrence sur internet et même le site qui lui est dédié (http://www.maitrisedusage.eu/005_partenaires.htm)

¹⁷⁴ Il s'agissait de Madame Laban-Winnograd, maire d'Artigueloutan et vice-présidente de la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées. On peut souligner qu'il s'agit de la même personne qui a proposé sa commune comme laboratoire de l'enquête photographique dont j'ai parlé plus haut. Son ouverture aux dispositifs participatifs et à l'innovation méthodologique en fait sans doute une élue un peu à part.

dispositif. En effet, la réussite d'IKERKETA a conduit la CPAU Pays basque à renouveler l'expérience sur un sujet différent avec de nouveaux acteurs dans le cadre d'un appel à projets du Conseil Régional d'Aquitaine. Le relatif échec de cette seconde opération, beaucoup moins riche en échanges et dont le produit final n'est pas diffusable, montre surtout que ces groupes d'acteurs qui se mettent en situation de recherche sont d'abord composés d'individus et qu'au-delà de la question scientifique qui les préoccupe, ils doivent éprouver un réel plaisir à échanger et avoir une réelle volonté de participer au groupe quitte à faire pour cela quelques sacrifices. Le côté mécanique de cette seconde opération, essentiellement mise en place parce que la direction de l'association avait l'impression qu'il suffisait de poursuivre la dynamique engagée, a conduit le groupe à l'échec. Cela pose la question de la pérennisation de ce type de dispositif. Faut-il installer le groupe dans la continuité avec la difficulté de renouveler les problématiques, les questionnements et l'usure inévitable qui atteint les partenaires ou faut-il les considérer comme éphémères et les dissoudre une fois la recherche menée à bien quitte à perdre la dynamique mise en œuvre ? Si on considère l'ensemble de ce que je soutiens jusque-là concernant les réticularités, la dissolution est indispensable pour éviter que le groupe ne devienne un « territoire » porté par un héritage plus que par un projet, avec des partenariats imposés par l'habitude plus que par l'engagement.

Au-delà de ces questions fondamentales, il reste que le regard global que l'on peut porter sur l'ensemble des opérations de type « université populaire » fait de la capacité réflexive des acteurs engagés la clé du succès. Ce n'est qu'à partir du moment où ils entrent réellement dans un processus réflexif qu'ils peuvent utiliser le dispositif et le faire vivre. Reste à trouver un cadre pour assurer un financement minimum au groupe, pour lui permettre de s'installer sur la scène locale et organiser son fonctionnement et les événements qui le structurent. Si l'UPP bénéficie d'un budget, géré par le centre social du Hameau et abondé par le GIP DSU, la CAF et d'autres partenaires impliqués, Tomates n'a pas les mêmes ressources. Il a d'ailleurs expérimenté la difficulté à trouver des partenariats pour financer la venue de Thierry Paquot par exemple. La ville de Pau et la communauté d'agglomération, pourtant attentives, intéressées et même impliquées ne parviennent pas à trouver un mode de fonctionnement pour lui permettre de bénéficier de la salle Gaston Bonheur gratuitement ou de financer le voyage du conférencier. Financer une des associations pour cela posait problème dans la mesure où ces dernières bénéficient de conventions annuelles chiffrées et fléchées avec les collectivités. Le mode de faire du groupe ne correspond à rien de connu... sort des « territoires » et de leurs règles comptables.

Mais les « UP » posent une autre question au final. Développer la capacité des acteurs à porter des projets de recherche ne conduit-il pas à la disparition de l'interface en rendant le chercheur non indispensable ?

26. L'acteur a-t-il encore besoin du chercheur ?

C'est la question ultime qu'il est indispensable de se poser pour terminer ce propos. En effet, le choix de « travailler avec » et les postures mises en place visent à construire une interface, une zone de contact entre le monde de la recherche et celui de l'action. Cette interface conduit à accompagner les acteurs vers toujours plus de réflexivité de sorte qu'ils finissent par avoir une lecture assez pertinente de leur propre action. Or, à partir du moment où ces acteurs ont compris

l'importance de la démarche réflexive, ils n'ont plus besoin d'un chercheur qui accompagne le processus, mais uniquement de chercheurs qui apportent leur expertise lorsque le groupe d'acteurs éprouve un besoin de connaissances supplémentaires. Au final, le chercheur met en place un dispositif pour être au contact et se retrouve évincé du groupe du fait, justement, de la réalisation de son objectif. Dit autrement, le chercheur construit les conditions mêmes de son éviction dans un discours qui s'apparente presque à une prophétie autodestructrice (Merton, 1997). Et le lien qui demeure, s'il existe, ne repose plus que sur l'histoire, l'héritage ou l'affect (un territoire ?). Ce qui s'est produit dans le cadre du club des réseaux de villes, autre type de dispositif évoqué plus haut, a toutes les chances de se reproduire pour les « UP » ou autres dispositifs hybrides.

261. Des Tomates bien mûres

Si l'on revient sur l'expérience de Tomates dont je viens de parler, le groupe n'a clairement plus besoin de moi pour réfléchir et développer sa propre pensée. Les questions dont il s'est saisi sont au cœur des actions menées par les partenaires qui le font vivre et les événements qu'il souhaite organiser dans les prochaines années vont bien au-delà des compétences d'un chercheur. Il est vraisemblable que ma place change au fur et à mesure de l'évolution du groupe et qu'il finisse par chercher des chercheurs plus experts pour lui apporter, ponctuellement, un peu plus de matière. La venue de Thierry Paquot et le projet de recevoir Michel Serres vont dans ce sens. Gageons que les relations nouées me permettront de rester là, mais quelle sera ma légitimité et surtout y trouverai-je mon compte du point de vue de ma recherche ? Je pourrais changer de posture et militer dans une des associations parties prenantes, mais je me suis toujours refusé à le faire, en dépit des sollicitations, considérant que j'étais là en tant que chercheur avant tout. Comme j'ai abandonné peu à peu le navire du « club des réseaux de villes » à ses acteurs, il est possible que je quitte peu à peu les Tomates arrivées à maturité.

262. La puissance des compétences des « conseils de développement » : l'exemple du pays « Pays basque »

Il apparaît aujourd'hui que les acteurs sont de plus en plus réflexifs et ils en viennent à organiser collectivement cette réflexivité. Si on considère le conseil de développement du pays « Pays basque » avec lequel il m'arrive de travailler, le réflexe réflexif est totalement intégré à la culture de l'action de ses membres. Leur discours très construit, leurs compétences théoriques et leur capacité d'organisation de la réflexion font de cette instance une machine à penser collectivement l'action particulièrement performante. Ils sont capables d'analyser leurs manques qui se situent essentiellement dans une expertise ponctuelle, sur des sujets précis et souvent techniques. Pour leur apporter des réponses, ils font alors appel à des experts nationaux, voire internationaux, choisis au sein d'un réseau très performant constitué au fil des années.

En dehors de ces expertises techniques, pour lesquelles les exigences sont très importantes, le chercheur a du mal à trouver sa place. Que peut-il apporter à une telle organisation qui pense, analyse, produit de la connaissance de façon autonome ? Il peut s'effacer, tout simplement en considérant que l'acteur n'a plus besoin de lui. Il peut choisir de rester en tant

qu'acteur du jeu territorial qui se joue. Certains chercheurs basques (c'est important) sont très investis dans ces instances dans une posture militante. Ils se placent alors soit simplement comme des chercheurs, leur référence identitaire territoriale et ce statut suffisent à en faire des personnes qualifiées, devenant alors acteurs. Soit ils se positionnent d'emblée comme des acteurs en s'investissant dans la vie locale associative ou politique. Ces postures les font sortir du jeu scientifique et entraînent parfois des confusions. Ils sont en effet légitimes du fait de leur statut qui les qualifie (ils l'exercent, la plupart du temps, dans des universités extérieures au Pays basque, que ce soit à Pau, à Bordeaux ou à Paris, ou sont retraités), mais ils sont présents en tant que militants, cela peut provoquer des situations ambiguës. Toujours est-il que lorsque le chercheur est obligé de justifier de sa « basquité » ou de son implication pour être là, il n'est plus là que pour chercher.

Il arrive parfois que ce type de structures très organisées sollicite un regard extérieur pour parfaire l'analyse. Ce fut le cas pour le conseil de développement du pays « Pays basque » au moment de lancer l'opération « *dessine-moi le Pays basque de demain*¹⁷⁵ ». Le conseil de développement a mandaté l'AUDAP (agence d'urbanisme Atlantiques et Pyrénées) pour piloter l'étude. Si la méthodologie consistait à confier à trois cabinets de consultants la préfiguration du « dessin », l'AUDAP a jugé bon de solliciter d'une part le SET pour l'accompagner dans ce suivi délicat, d'autre part de confier le pilotage prospectif à Philippe Destatte, un consultant prospectiviste belge. Ce surinvestissement traduit le niveau d'exigence des partenaires sur ce territoire et la nécessité de mener une évaluation continue de l'action pour qualifier les réponses. Les consultants qui passent sur ce territoire sont souvent surpris par la réactivité des acteurs et la qualité des échanges. La mission que m'a confiée l'agence d'urbanisme était très légère et portait sur un accompagnement scientifique de la démarche. Il s'agissait de suivre les réunions et de participer à des réunions de travail avec les techniciens de l'agence pour analyser le déroulement de l'étude et proposer, le cas échéant, des noms d'experts potentiellement intéressants pour intervenir, notamment au lancement du projet. Francis Jauréguiberry, le directeur du SET, remplissait une fonction identique auprès du conseil des élus. Aucun livrable n'était inscrit dans la convention, le SET n'apparaissait pas officiellement dans les partenaires du projet, si ce n'est dans la participation à une table ronde d'un des colloques¹⁷⁶ ponctuant une phase de l'opération.

Dans une démarche comme celle-ci, alors que les acteurs ont dépassé le besoin de légitimation apporté par la présence universitaire, le chercheur joue essentiellement un rôle de réassurance. Les acteurs, qu'ils soient élus, techniciens ou personnes qualifiées au sein des instances de gouvernance, sont tout à fait aptes à mener les travaux et à piloter les études et expertises pointues demandées aux consultants. Ils font appel aux chercheurs essentiellement du fait d'une habitude de collaboration et d'une proximité géographique et scientifique. La présence du chercheur n'est donc plus aussi incontournable et il est indispensable qu'il trouve une nouvelle place, qu'il ménage un autre lien.

¹⁷⁵ <http://amenageons.lurraldea.net/presentation-du-projet/>

¹⁷⁶ <http://amenageons.lurraldea.net/blog/category/3-colloque-amenagement/>

263. Une nouvelle place pour le chercheur ou une nouvelle place pour l'acteur dans le monde de la recherche ?

On pourrait aller jusqu'à considérer que le chercheur s'efface tout simplement dès lors qu'il n'a plus de rôle à jouer auprès d'acteurs devenus autonomes. Mais cela signifierait que l'interface avec ces acteurs disparaîtrait alors même que c'est sans doute dans ces contextes très engagés, avec des acteurs très impliqués qu'il est possible de voir émerger des spatialités innovantes. Sans interface, il n'est donc plus possible pour le chercheur d'être là, le travail « sur » n'a plus le support d'un « travail avec ». Il est donc indispensable de maintenir l'interface et de trouver d'autres clés d'entrée dans l'aventure. Comme je viens de le montrer, le maintien de sa place passe par les liens privilégiés qu'il va entretenir avec les acteurs. Ces derniers, s'ils ont déjà, en partie, intégré une démarche de recherche par la réflexivité qu'ils s'imposent, sont intéressés par un échange régulier avec le milieu de la recherche. On peut même imaginer que cet échange se formalise par une association durable des individus avec le laboratoire de recherche.

Ainsi, on pourrait peut-être penser que l'interface s'inverse et qu'au lieu de conduire à une plus grande intégration des chercheurs au monde de l'action, l'objectif serait plutôt de réserver une plus grande place aux acteurs dans l'université. Cette place peut être dans le laboratoire en ouvrant les séminaires et les colloques aux acteurs, en travaillant avec eux de façon plus rapprochée. Dans le laboratoire, il peut aussi s'agir de faciliter les reprises d'études (master) et surtout les inscriptions en thèse qui constitue une aventure dans laquelle beaucoup d'acteurs souhaitent s'engager. Les comités de thèses ouverts aux acteurs et les allocations CIFRE, dont j'ai déjà parlé, peuvent également jouer ce rôle. À un autre niveau, cette ouverture peut aussi passer par l'enseignement (master notamment). Qu'il s'agisse de mener des projets collectifs d'étudiants en relation avec des acteurs, d'entretenir des relations durables dans le cadre de stages ou de solliciter des interventions dans les formations, notamment professionnalisantes, il existe de nombreuses occasions de tisser des liens. Encore faut-il aller au-delà de la simple intervention pour faire entrer l'acteur dans le processus de formation et surtout de recherche. Le statut de PAST (enseignant-chercheur associé) est intéressant pour ménager cet espace de contact, mais il est très limité en nombre et finalement peu moteur dans une relation globale avec le monde de l'action.

Il apparaît ici que cette interface, qui conduit à faire entrer les acteurs à l'université et de les connecter à la recherche, passe paradoxalement par les formations dites « professionnalisantes ». Dès lors, dans nos disciplines, les masters adossés au laboratoire doivent mixer le R et le P pour constituer une interface. En ouvrant les enseignements aux professionnels, ceux-ci pénètrent dans le monde de la recherche et sont susceptibles de mieux comprendre l'intérêt de la recherche pour leur action. La mise en place d'universités populaires autour d'acteurs publics pourrait accompagner cette connexion en donnant une légitimité globale à l'interface.

Pour conclure ce retour réflexif

Ce dernier chapitre a permis de mettre en scène les conditions de production de la recherche. Il a été globalement question de ma relation à l'objet de ma recherche. Tout d'abord, il a été question de la relation du chercheur à l'acteur public au sein d'une géographie qui fait du territoire un paradigme et qui a tendance à accompagner les acteurs publics dans leur fabrique territoriale permanente. Il s'agissait de questionner notre responsabilité collective dans la performativité du discours territorial ambiant. Ensuite, j'ai souhaité pénétrer dans la « cuisine » du chercheur pour comprendre les rouages de la fabrication de la recherche et, au-delà, de tenter une formalisation de quelques postures hybrides qui ont émergé de l'expérience.

Consacrer une place aussi importante à une réflexion sur les postures de recherche est pour moi une nécessité, et je considère que l'habilitation à diriger des recherches est sans doute l'exercice qui permet le mieux d'abriter cette réflexion. Il me semble que les outils employés par le chercheur, les dispositifs qu'il met en œuvre et les constructions méthodologiques qu'il s'autorise doivent être transmis aussi. Cette attention particulière renvoie à la manière dont Philippe Roqueplo définit le savoir « *savoir, c'est savoir ce que l'on sait en sachant pourquoi on s'autorise à dire qu'on le sait* » (Roqueplo, 1992 : 159). Les raisons qui me poussent à m'autoriser à dire que je sais se situent dans les dispositifs que j'ai mis en œuvre. Je suis globalement curieux de ce qu'il se passe « backstage ». Lorsque je lis un article, j'ai souvent tendance à passer un peu vite sur l'argumentaire, considérant que les évaluateurs de l'article et le comité scientifique de la revue ont fait leur travail de vérification de la pertinence, en revanche je prendrais bien un peu de temps pour comprendre la mécanique, pour entrer dans le détail des dispositifs mis en œuvre, au-delà des protocoles parfois exposés ou de la place que l'on réserve à ce que l'on appelle souvent la méthodologie. Parler de la méthode d'enquête ou d'entretien est pour moi moins important que de révéler les conditions dans lesquelles ces entretiens ont été mis en œuvre, la manière dont le chercheur est entré en contact, le jeu qui s'est joué entre les partenaires. Le format des articles scientifiques ne permet pas de le faire à l'exception de quelques opportunités offertes par de jeunes revues, notamment en sociologie (Bigando & Tesson, 2011). Pourtant, les publications électroniques actuelles pourraient réserver une place pour annexer à l'article une élucidation de ce qu'il s'est passé dans la « cuisine » du chercheur.

On trouverait peut-être des hybridations pertinentes, quelques dispositifs inventifs et innovants, parfois sans doute des biais et des faiblesses qui conduiraient à remettre en cause de belles démonstrations. Aujourd'hui il n'y a que dans certaines thèses particulièrement attentives à cette transparence que l'on rencontre ces morceaux de bravoure et il n'est pas certain que les membres des jurys leur aient accordé la place qu'ils méritent dans l'évaluation. Je pense tout particulièrement à la thèse d'André-Frédéric Hoyaux (2001) qui est sans doute un modèle du genre, à en devenir un manuel incontournable. Je me suis déjà essayé à cet exercice d'écriture réflexive dans le cadre d'un contrat de recherche pour la CPAU Aquitaine juste après ma thèse qui a donné lieu à un rapport inédit et aujourd'hui introuvable (Tesson, 1998). La littérature grise est en fait le seul espace dans lequel peut se développer ce type de parole, peut-être faudrait-il lui accorder un peu plus de crédit.

Conclusion

Dans l'esprit d'une habilitation à diriger des recherches, qui se doit de mettre en scène ce que l'auteur apporte à la science, j'ai pris le parti de conclure ce texte en faisant émerger dix propositions théoriques qui structurent ce que vous venez de lire et que je considère comme suffisamment stabilisées pour être partagées par la communauté scientifique. Ces propositions sont totalement en phase avec ma posture de recherche dont l'implication m'impose de faire dialoguer l'appareillage théorique avec mon objet. Ainsi, l'ambition théorique de ses propositions se situe dans la valeur qu'elles peuvent acquérir dans leur transfert vers la sphère de l'action.

Les trois premières propositions (n°1, n°2, n°3) concernent les concepts de spatialité, de réticularité et de territorialité. Les trois suivantes (n°4, n°5, n°6) portent sur les réticularités politiques et sur les conditions d'accès au registre réticulaire des acteurs politiques locaux. Les propositions n°7 et n°8 mettent en scène la relation privilégiée des spatialités politiques avec le territoire. La proposition n°9 fait entrer en résonnance les territorialités politiques et les réticularités sociales. La dernière proposition (n°10) concerne le rapport des sciences sociales au concept de territoire et la responsabilité des chercheurs dans la prégnance des territorialités politiques.

Une dernière proposition (n°0) concerne le dispositif d'implication de la recherche qui pourrait venir soutenir le chantier théorique présenté ici.

Proposition n°1 : forger le concept de spatialité pour signifier le rapport à l'espace des individus

À l'origine de ce texte se trouve la proposition fondatrice de forger le concept de spatialité pour désigner le rapport à l'espace des individus et des groupes. Ce concept est souvent limité à la désignation du caractère spatial d'un objet. Cette limitation est réductrice dans la mesure où, si on suit Michel Lussault, tout objet est spatial. Évoquer la spatialité d'un objet revient pour moi à en expliciter le positionnement spatial, à la fois absolu et relatif, tout en le considérant dans la capacité qu'il détient à se mouvoir, à se repositionner. En ce qui concerne les sujets, individus ou groupes, cette spatialité se développe de manière dynamique, traduisant un comportement relativement à l'espace, un usage, au-delà d'une simple localisation topographique. Ce comportement spatial est éminemment social, il est l'inscription spatiale de notre être social. Mais en renvoyant à l'espace, la spatialité affiche une forme de neutralité, un caractère générique. Or ce rapport à l'espace se manifeste sous différentes formes ou plutôt dans différents registres qui le qualifient.

La géographie a souvent remplacé la spatialité, pris dans l'acception que je propose, par la territorialité. Dès que l'on cherche à comprendre le rapport à l'espace d'un individu ou d'un groupe, on évoque sa territorialité. Par là, le rapport à l'espace impliquerait nécessairement une relation à un territoire. La géographie a pourtant forgé un concept de territoire, qui, s'il devient pléthorique et polymorphe, n'en demeure pas moins marqué par quelques points durs : appropriation, sentiment d'appartenance, délimitation, dedans/dehors, héritage, proximité topographique, rapport de pouvoir... qui dépassent assez largement le seul espace, et les

géographes s'accordent à considérer qu'espace et territoire ne sont pas synonymes. Ainsi traduire « rapport spatial » par « territorialité » conduit à considérer que tout fonctionnement dans et avec l'espace implique une appropriation, une identification, une territorialisation et, de fait, la fabrication par l'individu ou le groupe d'un territoire. Or si tout espace est territoire, alors le concept d'espace est inutile et celui de territoire vidé de sa substance spécifique. Je propose d'imaginer que l'espace puisse simplement être traversé sans forcément engendrer un processus d'appropriation territoriale, sans nécessairement être intégré dans le territoire global de l'individu, sans que ce dernier exerce un pouvoir. Je propose d'admettre que l'individu puisse être ici sans que cet ici implique l'appropriation consciente de cette place. Je propose de considérer que, dans la plupart de ses mouvements, l'occupation spatiale éphémère d'un individu correspond simplement à une localisation temporaire de son corps qu'il ne souhaite pas nécessairement pérenniser et, surtout, qui se déroule de plus en plus dans un temps qu'il occupe à être ailleurs culturellement, socialement et techniquement. Ainsi, la territorialité, si elle est une modalité importante du rapport à l'espace, n'est pas exclusive. **Je propose d'utiliser le concept de spatialité pour signifier globalement le rapport à l'espace de l'individu et de la société.**

Proposition n°2 : réticularité et de territorialité sont des registres de spatialités non exclusifs

Si la spatialité désigne le rapport à l'espace de l'individu et si la territorialité n'est qu'un des registres de sa spatialité, alors il faut envisager d'autres registres susceptibles de venir qualifier cette spatialité non exclusivement territoriale. **Je propose de compléter le panel des registres possibles par le concept de réticularité.** Le registre territorial serait une modalité de rapport spatial qui renverrait au territoire dans ce qu'il a de continu, d'exhaustif, d'hérité, de construit dans la durée, dans ce qu'il implique aussi d'investissement affectif, d'appropriation et de rapport de pouvoir en son sein. D'un autre côté, le registre réticulaire, la réticularité, correspondrait à un rapport spatial constitué de points d'accroche spatiaux affectivement et socialement investis, choisis et animés en fonction d'un projet. Ainsi, la réticularité est potentiellement discontinue, détachée de la surface. Les arcs qui relient ces points peuvent correspondre à des moyens de transport physiques, mais aussi à des « tuyaux » virtualisant la rencontre. Les réticularités s'opposent aux territorialités dans le sens où elles sont électives et sélectives, elles peuvent se construire de manière éphémère relativement à un projet et dans des proximités topologiques. Elles correspondent à l'animation de la communauté potentielle d'action qui définit le réseau social en aplanissant les hiérarchies et en favorisant les rapports horizontaux.

Si ces deux registres s'opposent, ils ne sont pas exclusifs l'un de l'autre. En effet, l'individu vit alternativement sa spatialité sur ces deux registres. Outre le fait que certaines périodes de la vie amènent chacun de nous à privilégier l'un ou l'autre de ces registres, ils peuvent également se succéder dans le temps court pour être parfois vécus de manière quasiment simultanée. En fait, la réticularité laisse la place à des temps territoriaux, lors desquels l'individu s'inscrit dans son espace proche, se l'approprie, exerce dessus ou est soumis à un pouvoir, accepte de construire avec lui un lien affectif et de développer en son sein des liens sociaux plus ou moins durables et plus ou moins globaux. L'ensemble des points d'accroche spatiaux peut être considéré comme le territoire global de l'individu. Il est composé d'îles au sein d'un archipel

choisi, vécu et représenté qui exprime la réticularité globale de l'individu. Ainsi, c'est par la réticularité que se révèle la complexité de nos territorialités. Par exemple, au cours d'un voyage récurrent par le train qui s'inscrit dans leurs réticularités, certains individus décident de se confronter à l'autre et de construire un lien social spécifique, d'habiter pleinement et temporairement cet espace mobile. Ce moment, autant que cet espace, peut être considéré comme un temps territorial inclus dans une réticularité globale. Ce qui compte dans ce voyage est l'origine et la destination, deux points forts de l'archipel de chacun des individus, mais ils choisissent de laisser la proximité topographique leur imposer la coprésence. Ils ne s'extraient pas de l'espace, mais, comme chacun le fait au sein d'un territoire qu'il s'est approprié, acceptent l'échange avec ceux qui partagent à la fois l'espace et la posture. Pour autant, ce lien social peut ne pas quitter cet espace et ce moment, peut rester confiné au wagon. En ce sens, ce n'est qu'un temps territorial englobé qui n'étend pas de manière continue les territoires de l'individu, mais ajoute simplement une île dans son archipel. La spécificité de cette île renvoie au caractère potentiellement éphémère, généralement limité à ce temps et cet espace, car essentiellement constitué de temps à combler entre deux lieux. Cette caractéristique *a priori* ne lui interdit pas de devenir essentiel, de s'ajouter aux (voire de remplacer une) « îles » de l'archipel territorial de chacun. Mais dans ce même voyage, l'individu peut faire le choix de s'extraire de l'espace et d'utiliser le temps passé pour se connecter à son monde, virtuellement, sans laisser l'espace lui imposer la coprésence.

Je propose de considérer territorialité et réticularité comme deux registres de spatialité distincts, mais complémentaires, opposés, mais coexistant au sein de chaque individu. Cette construction permet de redonner à la territorialité le sens qu'elle avait perdu, noyée dans la spatialité. **Je propose même de laisser ouvert le champ des possibles en considérant que territorialité et réticularité n'épuisent pas les modalités de rapports à l'espace.** J'ai entraperçu, en Polynésie Française, des spatialités relevant sans doute d'un autre registre, moins rationnel, renvoyant à une mythologie quasi cosmogonique.

Proposition n°3 : les réticularités et les territorialités marquent les pratiques et les représentations des individus

Territorialité et réticularité coexistent donc au sein de la même société voire du même individu. Mais la mobilité croissante de la société, tant quotidienne qu'à l'échelle d'une vie, conduit chaque individu à jouer aujourd'hui une partie de sa spatialité sur le registre réticulaire qui finit par devenir le registre dominant de ses pratiques spatiales. Pour autant, si la territorialité est un registre hérité d'une société « sédentaire » dans laquelle la mobilité était relativement faible, notamment au quotidien, elle n'est pas menacée par les réticularités. Les sociétés restent marquées par la territorialité qui revêt des valeurs socialement fondatrices et culturellement identifiantes. Ainsi, alors que l'individu pratique l'espace dans un registre réticulaire, il continue de se le représenter comme un territoire. Cela ne signifie pas que le registre réticulaire n'est pas lui aussi inscrit dans les représentations sociales. Qu'on le vénère sans le vivre ou alors uniquement dans ce qu'il présente comme potentialités de mouvements rêvés ou qu'on lui fasse endosser les maux de la société contemporaine, il est aussi dans nos têtes. Ce hiatus dominant ne doit pas occulter une part non négligeable de la population, assignée à résidence, qui n'a que le territoire

comme horizon. Personnes âgées, catégories défavorisées, handicapés, l'exclusion sociale implique aujourd'hui une difficulté à vivre l'espace sur le registre réticulaire. Ceci démontre d'ailleurs qu'il est bien le registre dominant nos pratiques spatiales et qu'il devient une norme.

Je propose de considérer que territorialité et réticularité jouent leur partition sur le plan des pratiques et aussi des représentations spatiales. Les pratiques spatiales témoignent majoritairement, mais pas exclusivement, de spatialités réticulaires alors que les représentations restent dominées par le registre territorial d'autant plus aujourd'hui dans une société en crise de valeurs.

Proposition n°4 : les réticularités sont accessibles à l'acteur politique local

L'acteur politique local est intrinsèquement marqué par la territorialité du fait d'un mode d'élection et d'une anthropologie politique qui font du territoire son horizon ultime dans sa quête du pouvoir. Cela ne signifie pas pour autant que les réticularités qui s'imposent dans le champ social et dans la sphère économique ne percolent pas dans le champ politique. La difficulté d'utiliser le concept de réticularité pour désigner la spatialité d'un acteur politique vient du fait qu'à l'inverse de l'individu, il ne peut pas s'extraire totalement de son espace de proximité et de son territoire légitime qui s'imposent à lui. De fait, lorsqu'on aborde la spatialité politique la territorialité phagocyte les critères de l'analyse et s'impose au regard du chercheur. Il faut dépasser cette première évidence pour observer l'acteur politique local dans le développement d'un registre réticulaire.

Certaines expériences singulières, fondées sur la discontinuité spatiale plongent les élus dans une réticularité visible. Les expériences de réseaux de villes sont de celles-là. Ainsi, à partir de l'analyse de cette politique publique on peut dégager les caractéristiques des réticularités politiques. **Je propose de considérer comme essentielles trois caractéristiques fondamentales du concept de réticularité dans le champ politique :**

- **les partenaires de l'alliance se choisissent et sont volontaires** pour construire le périmètre de l'alliance,
- **l'alliance est construite autour d'un projet** négocié entre les partenaires
- **les rapports entre les partenaires sont horizontaux.** Aussi, s'il peut exister un rapport de domination, celui-ci est accepté par les partenaires dans leur volonté de s'allier

À ces caractéristiques essentielles s'ajoutent des éléments qui découlent potentiellement de ces trois critères fondateurs.

- **la réticularité n'impose pas la continuité spatiale** et le rapport direct à l'aire. Mais ceci ne signifie pas que l'alliance continue soit exclue de la réticularité,
- dans la mesure où le projet guide le périmètre de l'alliance, l'évolution du projet ou l'émergence d'un nouveau projet peut faire varier le périmètre du partenariat. **La géométrie variable de l'alliance est donc possible en fonction du projet**
- la concrétisation du projet et sa réalisation peuvent entraîner la fin de l'alliance, ce qui induit **le caractère potentiellement éphémère du lien**

Proposition n°5 : dans la continuité spatiale, les réticularités politiques sont mises au défi de la territorialité

Les réticularités politiques sont donc susceptibles de se développer dans la continuité spatiale, la discontinuité n'étant qu'une condition révélatrice et non une condition constitutive. L'intercommunalité telle qu'elle se développe en France peut être considérée comme une expérience réticulaire pour les acteurs politiques locaux en renvoyant à une figure de l'interterritorialité. Mais la mise en œuvre de cet outil s'accompagne de la réification du périmètre de l'alliance et de la mise en place d'un pouvoir politique légitime pour en assurer la destinée. Ainsi, la construction d'un établissement public de coopération intercommunale, gouverné par une assemblée et dont le président détient de plus en plus de pouvoir et une légitimité démocratique aujourd'hui acquise, trouble le jeu réticulaire et le met au défi de la construction territoriale. La mise en place d'un mode de gouvernement et d'une hiérarchie entre les partenaires enclenche un processus de construction de ce territoire qui signe un retour vers la territorialité.

Je propose de considérer la continuité spatiale, l'institutionnalisation de l'alliance dans un périmètre et la mise en place d'un gouvernement comme des conditions fragilisant l'émergence des réticularités politiques. Si ce registre de spatialité peut s'imposer dans la continuité, il doit être mobilisé en conscience par acteurs politiques. Seule une posture réflexive peut autoriser à voir dans ces nouveaux périmètres autre chose que de nouveaux territoires à construire.

Proposition n°6 : Les réticularités politiques imposent une territorialité préalable

La réforme territoriale désormais permanente et obsolète par essence n'autorise pas la mise en place de politiques interterritoriales efficaces qui pourraient favoriser l'émergence de réticularités politiques. En effet, pour développer « l'inter » l'élu local a nécessairement besoin de construire en légitimité son territoire de base, celui qu'il pourra mettre en mouvement dans des alliances réticulées (infra : entre ses composantes ; supra : avec les territoires englobants ; inter : avec d'autres territoires). Comment se projeter dans un pôle métropolitain lorsque l'injonction descendante est à la refonte de l'intercommunalité et que les pouvoirs, comme les périmètres de cet échelon, sont encore incertains ? Les réseaux de villes ont été anéantis par la loi sur la simplification et le renforcement de la coopération intercommunale qui imposait des EPCI continus et sans enclaves. Comment imaginer aujourd'hui des collaborations interrégionales alors que les régions sont redécoupées ? Combien de temps faudra-t-il pour qu'elles acquièrent une légitimité suffisante, que le pouvoir soit suffisamment stable, pour s'engager dans autre chose que leur autoconstruction et leur réchauffement ?

Le réflex territorial et la prégnance de la territorialité demandent un investissement important, une mobilisation de tous les instants, et s'imposent comme la priorité absolue des élus locaux. Devant cette urgence prioritaire de construction et/ou de protection de leurs territoires légitimes qui de surcroît a l'avantage de les rassurer et dans laquelle ils se complaisent, ils rechignent à s'engager dans des expériences réticulaires incertaines dont ils ne maîtrisent pas les leviers et dont le retour sur investissement électoral n'est pas garanti. L'accès aux réticularités

pour l'acteur politique local impose d'avoir au préalable assuré son existence donc son territoire. Cela renvoie aux spatialités individuelles. En effet, les réticularités imposent « d'être » et de se « savoir étant », c'est-à-dire de maîtriser au minimum son « *territoire du moi* », et plus globalement les différents univers de son archipel territorial, pour pouvoir se projeter dans un monde inconnu.

Les territoires politico-administratifs constituant la maille française actuelle sont sans doute peu efficaces et nécessitent, si on en croit les experts, une révision, mais les attermolements engendrés par une incapacité de l'Etat à imposer ses choix ou à en assurer une gestion décentralisée repoussent considérablement le moment où les acteurs des nouveaux territoires, constitués en espaces légitimes, pourront développer un registre réticulaire, notamment par l'interterritorialité.

Les réticularités peuvent être un registre de spatialité mobilisable par l'acteur politique à partir du moment où sa légitimité est incontestable et incontestée. La remise en cause de la légitimité politique, comme les attaques récurrentes sur le département, renvoie l'acteur ainsi affaibli à la construction de son territoire qui seul peut lui garantir une existence. Ainsi, **je propose de considérer que la territorialité est un préalable indispensable à l'émergence de réticularités politiques**, pour asseoir une légitimité propre à permettre une ouverture et un dépassement de son périmètre d'action légitime. C'est la raison pour laquelle il est indispensable de garantir aux périmètres politiques une stabilité minimale et, lorsqu'il s'agit de les réformer quand cela s'avère nécessaire, de mettre en place les moyens de leur inscription rapide et durable dans le paysage institutionnel.

Proposition n°7 : le territoire est une ritournelle qui renvoie l'acteur politique à la territorialité pour se rassurer

Le monde actuel échappe de plus en plus à l'acteur politique local. Tout d'abord, les réticularités complexifient les spatialités individuelles et troublent considérablement l'ordonnancement du monde tel qu'il est censé l'organiser. Les grands schémas économiques planétaires organisent des atterrissages dont il ne maîtrise ni les attendus ni les conséquences. À cette complexification globale de la société, il faut ajouter l'injonction de participation citoyenne qui menace sa capacité à décider. Ensuite, sa légitimité politique est mise à mal par une faible implication de ces mêmes citoyens dans les élections locales. Enfin, l'État menace en permanence les périmètres desquels il détient son pouvoir tout en lui demandant de mettre en chantier de nouveaux territoires incertains et à négocier avec d'autres élus tout aussi menacés que lui et des habitants peu impliqués, mais prompts à la revendication.

Par ailleurs, il a conscience que ses administrés ont une spatialité complexe qu'il est bien difficile de circonscrire. Lui-même vit sa spatialité individuelle, personnelle, professionnelle et même électorale, lorsqu'il cumule les mandats, selon des registres multiples, mais au sein desquels les réticularités sont dominantes. Pourtant, le discours politique, notamment au niveau local, est très largement axé sur le renforcement des territoires et de leurs identités, même reconstruites. La spatialité des acteurs politiques locaux se joue essentiellement sur le registre territorial et même lorsqu'ils développent des outils les propulsant dans un autre registre, ils sont rattrapés par la territorialité qui marque leur être à l'espace et s'impose à eux.

Cette prégnance de la territorialité chez l'élu local est la combinaison d'un mode d'élection qui impose le territoire et favorise le repli territorial, même s'il est parfois ubiquiste, et d'une difficulté à penser l'action autrement que dans l'exhaustivité de la surface. **Je propose d'utiliser le concept de ritournelle pour signifier la manière dont le territoire et sa construction en légitimité agissent sur l'acteur politique local.** Le territoire permet à l'élu de se rassurer dans un monde incertain et ré-assure la pérennité de son existence en tant qu'élu : il n'a pas d'autres moyens d'exister. Lorsqu'il entre dans une alliance sur un projet et que celui-ci est réifié par une forme de pouvoir qui lui confère une stabilité et une visibilité, alors la ritournelle territoriale enclenche le processus de construction et signe le retour de la territorialité.

Proposition n°8 : les territoires ont une température et la fabrique territoriale consiste à les réchauffer

Le territoire dont rêve la société et auquel se réfère l'élu local aujourd'hui est celui qui vient de l'histoire, qui renvoie à une identité ancienne et ancrée, qui s'est épaissie avec le temps et qui s'est inscrite dans la culture collective. Ce sont le quartier, le village, le petit pays, la province, tous ces territoires qui ont acquis leur pérennité par la vigueur de leur pratique et qui la maintiennent par la nostalgie de leurs représentations. Ils incarnent les valeurs d'une société qui disparaît et que l'on veut maintenir et/ou retrouver, ils sont des édretons qui apportent chaleur et réconfort à l'individu dans ces temps incertains de crise de la modernité. **Je propose de considérer que ces territoires anciens ont acquis une certaine chaleur.** Face à ces territoires « chauds », les territoires que les élus construisent et ceux qui leur sont donnés en gestion par la République ont bien du mal à exister et à asseoir leur légitimité. Départements, cantons, régions, Europe, EPCI, le millefeuille territorial, selon l'expression désormais consacrée, est empilement d'espaces dont les périmètres, souvent emboîtés, sont censés embrasser des réalités sociales que l'on se représente sans les percevoir. Ces périmètres sont établis selon des critères obscurs, variés et parfois contradictoires. Décidés par le haut dans un mouvement de découpage centralisé, descendant, parfois négocié ; produits d'alliances locales renvoyant aux réticularités ; hybrides, à la fois descendants et ascendants, ces territoires n'ont pour eux que le processus de construction et le dispositif de gouvernement qui les gère. **Je propose de les considérer comme des territoires « froids ».**

Sitôt construits, ces territoires « froids » auxquels personne ne peut se référer entrent dans un lent processus de réchauffement impulsé par les élus qui président à leur destinée. Alors même qu'ils n'ont que l'action et la gestion comme horizon, ils bénéficient d'une construction culturelle permanente pour que les citoyens qui vivent en leur sein se les approprient, s'y réfèrent, s'identifient : les habitent. Ce réchauffement culturel se double d'une approche naturaliste dans le mouvement du développement durable qui sanctifie la référence naturelle pour la culturaliser. À ce jeu du réchauffement, le département avait, jusque-là, une longueur d'avance sur la concurrence. Les conseillers généraux sont passés maîtres dans l'art de réchauffer. Au-delà d'une histoire longue de plus de deux siècles qui lui accorde une antériorité confortable, la performativité du discours territorial départemental est un modèle d'efficacité du fait de la menace permanente qui pèse sur son existence. Si on ajoute la capacité des conseillers généraux à assurer une présence locale de tous les instants, on a tous les ingrédients de la résilience de

l'institution française la plus menacée¹⁷⁷.

Je propose d'attribuer une température aux territoires en fonction de leur capacité à développer une appropriation sociale et je propose de considérer que le discours à vocation performative, énoncé par les acteurs politiques locaux, qui accompagne la construction territoriale constitue une volonté de le réchauffer. Au sein de ce discours, l'histoire, la culture et, plus globalement l'ensemble des éléments relevant de l'instance idéologique participent de la montée en température du territoire. Il s'agit d'un autre effet de la ritournelle qui dépasse la simple ré-assurance, pour viser la construction d'une hyper-réalité territoriale. Dans une société que l'on dira postmoderne ou plutôt dont la modernité est en crise, qui accepte l'hyper-réalité comme modalité de représentation du monde, il arrive que ces constructions territoriales hyper-réelles s'indurent et deviennent des réalités représentées.

Proposition n°9 : la quête permanente de l'optimum territorial repose sur une erreur d'interprétation des spatialités sociales

Depuis un demi-siècle, les gouvernements successifs se sont systématiquement saisis de la question de la réforme territoriale en arguant l'inadaptation des territoires existants à la société qui les vit. Les départements révolutionnaires sont jugés dépassés, les régions, tout juste créées, sont considérées comme trop petites, les communes sont trop peu peuplées et, pour la plupart, n'ont aucune capacité d'action, l'État fait et défait les « pays » et dénonce l'incohérence des EPCI, issus des lois de 1992 et de 1999, supposés pourtant résoudre les problèmes engendrés par cet émiettement communal. Qu'il soit ancien ou récent, aucun territoire ne trouve grâce aux yeux de l'État qui est en permanence en train d'en proposer/imposer de nouveaux, de chercher à détruire les anciens sans y parvenir et, de fait, à les accumuler sans pour autant gagner en cohérence.

Derrière ces mouvements désordonnés se trouve la quête mythique du territoire « total », de l'optimum territorial au sein duquel chaque individu remplirait l'ensemble de ses fonctions sociales (résider, travailler, se récréer, consommer). Car cette agitation permanente des pouvoirs publics témoigne aussi du fait qu'ils ont totalement intégré que la société est en mutation et qu'il est indispensable de reconsidérer l'organisation spatiale de l'action pour accompagner cette mobilité croissante. Ils élaborent des modèles complexes pour représenter spatialement les graphes de ces mobilités et imaginer les réponses à apporter. L'INSEE développe des concepts tels que « l'aire urbaine » ou le « bassin de vie » pour mettre en lumière ces mouvements. Mais par un tour de magie cartographique, l'ensemble de ces points et de ces arcs se retrouve matérialisé par une surface. Au final, les mouvements individuels qui s'animent au sein de cet espace sont considérés comme engendrant automatiquement une conscience de cet ensemble, de plus en plus vaste et, de fait, une réalité territoriale unique et collective réifiée par la carte.

Sur la base de ces analyses, les nouveaux territoires d'action et de gestion doivent être agrandis pour accompagner ces nouvelles réalités. C'est ainsi, que les EPCI, par exemple, doivent, selon l'objectif que leur a assigné la loi portant réforme des collectivités territoriales de 2010, embrasser les contours des unités urbaines en milieu urbain et des bassins de vie en milieu rural et

¹⁷⁷ Manuel Valls, juste nommé premier ministre en avril 2014, annonce à son tour leur disparition alors que sa propre majorité les avait renforcés quelques mois auparavant en leur réattribuant la clause générale de compétence et en instituant les conseillers départementaux.

regrouper 5 000 habitants (20 000 bientôt). Cette dynamique d'élargissement repose sur l'hypothèse qui consiste à considérer qu'il faut construire des outils territoriaux qui englobent la vie des individus pour les servir de façon cohérente.

Mais élargir les périmètres revient à traduire en surface des spatialités qui se développent selon un registre réticulaire. Ces réticularités, si elles augmentent considérablement la distance topographique entre les points d'accroche spatiaux des individus, ne signifient pas pour autant que ces derniers ont conscience de l'aire englobée par ces points. Il est même raisonnable de penser que cet accroissement de la distance entre les points de son réseau pousse l'individu à négliger la surface, à ne pas la vivre comme une continuité et ne pas non plus se la représenter comme un/son territoire. Il accorde une valeur à son point d'origine et son point de destination, mais dévalorise l'espace « entre » qui devient neutre.

Je propose d'accorder du crédit à une approche en termes de spatialité, en utilisant le concept de réticularités pour interpréter les besoins de la société en termes de gestion de l'espace. Interpréter l'hypermobilité des individus comme un élargissement du périmètre sur lequel il attend des réponses des pouvoirs publics revient à raisonner dans un registre territorial alors que l'essentiel des spatialités contemporaines se développe selon un registre réticulaire. Il y a de fortes présomptions que les besoins des individus se situent au plus près, à l'échelle du quartier, voire en deçà. Par ailleurs, dans les espaces où se concentrent les populations défavorisées, les assignés à résidence déjà évoqués, les besoins des populations ne se situent pas à l'échelle de la ville, mais plutôt à celle du quartier.

Proposition n°10 : la domination dans les sciences sociales d'un paradigme territorial alimente la performativité du discours politique construisant et réchauffant les territoires

La prégnance de la territorialité comme registre de spatialité, repérée dans le monde politique, résonne dans le domaine scientifique avec la prédominance d'un paradigme territorial. Si les cosmopolitismes remettent en cause le nationalisme méthodologique, il faut aller plus loin pour imposer dans le local une approche qui ne prend pas le territoire comme référence, mais ouvre le regard à la prise en compte de ce qu'il se passe de discontinu, d'électif et d'horizontal dans les spatialités. Il est sans doute temps, dans le champ scientifique, de dépasser ce paradigme pour éviter de renforcer la performativité des discours territoriaux visant à fabriquer le territoire et à le réchauffer. Les sciences sociales doivent participer à la révolution spatiale qui consiste à repérer et à construire les valeurs de notre société actuelle en s'appuyant sur ses valeurs et ses héritages, mais sans nostalgie excessive et en animant un principe de réalité qui consiste à considérer comme des faits de société un certain nombre de comportements que tout le monde s'accorde à condamner. Lutter contre l'individualisme supposé de notre société ne conduira pas à son anéantissement. En revanche, l'intégrer comme une donnée sociale pourra permettre d'en dégager les ressorts, les valeurs et peut-être même de faire émerger des solidarités nouvelles.

Penser le monde autrement qu'en surface implique, au-delà des petits arrangements avec les territoires pour les ouvrir vers les réticularités, d'intégrer la possibilité de la géométrie variable, de l'alliance choisie potentiellement à distance, du primat du projet et l'horizontalité des rapports entre les partenaires. En mettant cela en évidence, on pourra peut-être imaginer comme possible

que le projet soit solidaire et que cette société puisse engendrer ses propres leviers de résilience. Peut-être faudra-t-il commencer par faire de la solidarité le moteur du développement des territoires plutôt que de les évaluer à l'aune de la compétitivité ?

Je propose que les sciences sociales, et notamment la géographie, ouvrent un chantier réflexif sur leurs responsabilités d'une part dans la difficulté éprouvée par l'acteur politique local, mais aussi national à penser le monde autrement qu'en surface, d'autre part dans sa propension à considérer le territoire comme une ritournelle et à trouver des arguments qui le rassurent.

Proposition n°0 : pour une université populaire et permanente des acteurs locaux de l'aménagement

Parmi les postures impliquées que le chercheur peut adopter vis-à-vis de son objet, je propose de mettre en œuvre des « *universités populaires permanentes des acteurs locaux de l'aménagement* ». L'idée est que l'implication du chercheur peut aussi résider dans l'accompagnement de l'acteur vers une posture réflexive. L'université populaire doit permettre aux acteurs de se saisir de problèmes qui interpellent leurs pratiques d'acteurs et de les traiter collectivement comme s'ils menaient une véritable recherche dans le champ scientifique. Le chercheur intervient alors comme une assistance méthodologique, et/ou comme un appui ponctuel à la connaissance, sollicité par le groupe de recherche en marche. Pour autant il participe à l'avancée du projet de recherche qui nourrit sa propre quête.

Cette proposition de posture part du constat que l'acteur (technicien, élu, associatif, habitant...) détient une part d'expertise considérable qu'il ne mobilise pas du simple fait d'une absence de réflexivité qui lui interdit de la considérer comme pertinente et potentiellement partagée. L'idée est donc d'organiser le retour réflexif au sein d'ateliers de recherche structurés autour d'une thématique qui pose un problème à des acteurs, mais dont ils détiennent les clés de la solution. Il est indispensable, selon moi, de dépasser la simple session de formation ou la conférence éclairée d'un chercheur qui viendrait apporter le savoir. Il faut envisager pour le groupe de produire ses propres éléments de réponse à travers des sessions de co-formation durant lesquelles il sollicitera les intervenants qui sont susceptibles de fournir des clés et au bout desquelles ils devront proposer un livrable formalisé susceptible d'être partagé sur un support accessible à la sphère des acteurs et à la sphère scientifique.

Ce type de dispositif peut-être envisagé à l'échelon local de façon assez systématique et les Conseils Régionaux pourraient d'ailleurs en être des partenaires privilégiés dans le cadre de leur compétence sur les questions de recherche et avec les conseils économiques et sociaux comme pilotes. Mais on peut aussi imaginer que la DATAR ou le PUCA puisse organiser cela au niveau national, voire européen.

Bibliographie

- Abba, Souleymane. 1990. "La chefferie traditionnelle en question," in *Le Niger, chronique d'un Etat, Politique africaine n°38*, Paris : Karthala, p.51–60.
- Agnew, John. 2003. "Comtemporary political geography : intellectual heterodoxy and dilemmas," *Political geography*, vol. 22, p.603–606.
- Agnew, John. 1996. "Maps and models in political studies : a reply to comments," *Political geography*, vol. 15, n° 2, p.165–167.
- Agnew, John. 1994. "The territorial trap: the geographical assumptions of international relations theory," *Review of international political economy*, vol. 1, n° 1, p.53–80.
- Agnew, John. 1991. "Les lieux contre la sociologie politique," in Lévy (dir.), *Géographies du politique*, Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques/Espacestems, p.145–160.
- Alter, Norbert. 2005. *L'innovation ordinaire*, Paris : PUF, 284 p.
- Antheaume, Benoit & Giraut, Frédéric. 2005. *Le Territoire est mort : vive les territoires! : une (re)fabrication au nom du développement*, Paris : IRD, 384 p.
- Appadurai, Arjun. 2001. *Après le colonialisme : les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris : Payot, 333 p.
- Ardoino, Jacques. 1990. "Les postures (ou impostures) respectives du chercheur, de l'expert et du consultant," in Ardoino & Mialaret (dir.), *Les nouvelles formes de la recherche en éducation au regard d'une Europe en devenir*, Paris : Matrice-Andsha, p.22–34.
- Arnauld de Sartre, Xavier & Albaladejo, Christophe. 2003. *Mobilités et invention locales du territoire au Sud*, Toulouse : Cahiers de SICOMOR, 146 p.
- Arnauld de Sartre, Xavier & Berdoulay, Vincent. 2011. *Des politiques territoriales durables ?*, Paris : Quae, 158 p.
- Arnauld de Sartre, Xavier & Gagnol, Laurent. 2012. "Les échelles des territorialités," *Géographie et cultures*, n° 81, p.5–16.
- Ascher, François. 2002. "Une civilité métropolitaine engagée," in Paix (dir.), *Parcours dans la recherche urbaine, Michel Rochefort, un géographe engagé*, Paris : STRATES, LADYSS.
- Ascher, François. 1995. *Métapolis, ou l'avenir des villes*, Paris : Odile Jacob, 347 p.
- Attali, Jacques (dir.). 2008. *Pour la libération de la croissance - Rapport de la commission*, Paris : La Documentation française, 245 p.
- Augé, Marc. 1994. *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris : Aubier, 195 p.

- Augé, Marc. 1992. *Non-lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris : Seuil, 149 p.
- Austin, John Langshaw. 2002. *Quand dire, c'est faire*, Paris : Editions du Seuil, 183 p.
- Authier, Jean-Yves. 2001. "Les rapports au quartier," in Authier (dir.), *Du domicile à la ville - vivre en quartier ancien*, Paris : Anthropos, p.133–169.
- Badie, Bertrand. 1995. *La fin des territoires : essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris : Fayard, 276 p.
- Bailly, Guillaume. 2011. "Périmétrage des intercommunalités et rationalisation du discours Etatique," *La semaine juridique, administrations et collectivités*, vol. 2134, n° 14, p.4.
- Ballesta, Olivier. 2001. "Recompositions territoriales, enjeux politico-économiques et autoroute A89 dans l'agglomération de Périgueux," *Sud-Ouest Européen*, n° 12, p.37–51.
- Ballesta, Olivier & Tesson, Frédéric. 2001. *Zones d'activité et autoroute dans l'agglomération de Périgueux : état des lieux et perspectives*, [Rapport], Bordeaux : Observatoire de l'A89 - ASF, 20 p.
- Balligand, Jean-Pierre & Maquart, Daniel. 1990. *La fin du territoire jacobin*, Paris : Albin Michel, 221 p.
- Banzo, Mayté; Bigando, Eva; Couderchet, Laurent & Tesson, Frédéric. 2012. "J'imagine pour vous! Le recyclage des imaginaires dans les périphéries urbaines," in Augustin et al. (dir.), *L'imaginaire géographique - perspectives, pratiques et devenirs*, Québec : Presses universitaires du Québec, p.79–96.
- Barbier, René. 1996. *La recherche-action*, Paris : Anthropos, 112 p.
- Barel, Yves. 1986. "Le social et ses territoires," in Auriac & Brunet (dir.), *Espace, jeux et enjeux*, Paris : Fayard, p.129–139.
- Barone, Sylvain & Ollivier-Trigalo, Marianne. 2010. "La régionalisation de l'action publique en France au prisme du transport ferroviaire," *Politique et sociétés*, vol. 29, n° 2, p.65–82.
- Bauer, Gérard & Roux, Jean-Michel. 1976. *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris : Seuil, 192 p.
- Bavoux, Jean-Jacques; Beaucire, Francis; Chapelon, Laurent & Zembri, Pierre. 2005. *Géographie des transports*, Paris : Armand Colin, 232 p.
- Beauchard, Jacques. 2003. *Génie du territoire et identité politique*, Paris : L'Harmattan, 144 p.
- Beauchard, Jacques. 2000. *La bataille du territoire - Mutation spatiale et aménagement du territoire*, Paris : L'Harmattan, 144 p.
- Beauchard, Jacques. 1996. *La Ville-pays : vers une alternative à la métropolisation*, La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, 125 p.
- Beaude, Boris. 2008. *Éléments pour une géographie du lieu réticulaire - avoir lieu, aujourd'hui*, [Thèse] Knafou (dir.), Université de Paris 1, 574 p.

- Beck, Ulrich. 2006. *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*, Paris : Flammarion, Aubier, 378 p.
- Beckouche, Pierre. 1991. "Les réseaux de villes à l'épreuve de la réalité économique," in Collectif (dir.), *Réseaux de villes en région Rhône-Alpes. Quels contenus, quelles stratégies ?*, Lyon : INUDEL, p.3–19.
- Beckouche, Pierre; Savy, Michel & Veltz, Pierre. 1988. "Nouvelle économie, nouveaux territoires," *La lettre de la DATAR*, Supplément, n° 3, p.1–4.
- Behar, Daniel. 2011. "Bricolage stratégique et obligation d'innovation," *Urbanisme*, n° 378, p.50–51.
- Behar, Daniel; Estebe, Philippe & Vanier, Martin. 2009. "Alléger le millefeuille territorial n'est pas la bonne recette," *Le Monde*, du 7 mars.
- Bercovitz, Rémi; Bigando, Eva & Tesson, Frédéric. 2010. *Regards d'habitants sur les berges du Gave de Pau au sein de l'agglomération paloise*, [Rapport], Pau : SET et CDAPP, 36 planches A3 et 7 posters p.
- Berdoulay, Vincent. 1997. "Le lieu et l'espace public," *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, n° 114, p.301–309.
- Berdoulay, Vincent. 1981. *La formation de l'école française de géographie : (1870-1914)*, Paris : Bibliothèque nationale, 245 p.
- Berdoulay, Vincent & Soubeyran, Olivier. 1994. "Retour de la prospective et crise de la modernité," *Espaces et sociétés*, n° 74-75, p.3–10.
- Bernard-Gelabert, Marie-Christine. 1997. "Intercommunalité et intercommunalités," in LeSaout (dir.), *L'intercommunalité, logiques nationales et enjeux locaux*, Rennes : PUR, p.109–122.
- Biarez, Sylvie. 1989. *Le pouvoir local*, Paris : Economica, 309 p.
- Bidart, Pierre. 1995. "Le style néo-basque comme objet anthropologique," *Ethnologie française*, vol. 25, n° 4, p.681–686.
- Bidart, Pierre & Tesson, Frédéric (dir.). 2003. *IKERKETA recherche transfrontalière : analyse des évolutions de l'habitat individuel en Pays Basque Nord et Sud, construire la maison basque au XXI^e siècle*, Bayonne : CPAU Pays-Basque/PUCA, 200 p.
- Bigando, Eva. 2013. "De l'usage de la photo elicitation interview pour appréhender les paysages du quotidien : retour sur une méthode productrice d'une réflexivité habitante," *Cybergeo : european journal of geography [on line]*, n° 645, p.1–30.
- Bigando, Eva. 2008. "Le paysage ordinaire porteur d'une identité habitante : pour penser autrement la relation des habitants au paysage," *Projets de paysage*, n° 1, p.1–9.
- Bigando, Eva. 2006a. "La synecdoque paysagère, une notion pour comprendre les représentations des paysages bordelais et bourguignon," *Sud-Ouest Européen*, n° 21, p.83–93.

- Bigando, Eva. 2006b. *La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise*, [Thèse] DiMéo (dir.), Université de Bordeaux 3, 503 p.
- Bigando, Eva. 2001. "L'autoroute : un événement producteur de représentations paysagères ?," *Sud-Ouest Européen*, n° 12, p.61–72.
- Bigando, Eva; DiMéo, Guy & Tesson, Frédéric. 2001. *A89 et sensibilité paysagère aux changements paysagers dans la basse vallée de l'Isle*, [Rapport], Bordeaux : Observatoire de l'A89 - ASF, 82 p.
- Bigando, Eva & Tesson, Frédéric. 2011. "Quand la recherche se connecte à l'action et fait du retour vers l'enquêté une condition de l'interface - à propos d'une démarche d'enquête sur les paysages du quotidien," *Interrogations*, n° 13, p.32.
- Billard, Georges; Chevalier, Jacques & Madoré, François. 2005. *Ville fermée, ville surveillée : la sécurisation des espaces résidentiels en France et en Amérique du Nord*, Rennes : PUR, 235 p.
- Blakely, Edward James & Snyder, Mary Gail. 1997. *Fortress America, gated communities in the United States*, Washington, DC; Cambridge (Mass.) : Bookings institution press & Lincoln Institute of Land Policy, 209 p.
- Blanc, Michel. 1995. "Politique de la ville et démocratie locale," *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 68/69, p.98–106.
- Bleton-Ruget, Annie. 2004. "Les pays et l'écriture de la localité : l'histoire des lieux et l'aménagement du territoire," *Les études sociales*, n° 139-140, p.139–160.
- Bleton-Ruget, Annie. 2001. "'Pays' et nom de pays : l'invention de la Bresse Louhannaise (XIXe-XXe siècle)," *Ruralia*, vol. 8, p.19.
- Bleton-Ruget, Annie; Bodineau, Pierre & Sylvestre, Jean-Pierre (dir.). 2002. « Pays » et territoire. *De Vidal de la Blache aux lois d'aménagement et de développement du territoire*, Dijon : EUD, 142 p.
- Blondiaux, Loïc & Veitl, Philippe. 1999. "La carrière symbolique d'un père fondateur. André Siegfried et la science politique française après 1945," *Genèse*, n° 37, p.4–26.
- Bodiguel, Jean-Luc. 2006. "LA DATAR : quarante ans d'histoire," *Revue française d'administration publique*, vol. 3, n° 119, p.401–414.
- Boino, Paul. 2009. "Logique de champ et intercommunalité," in Boino & Desjardin (dir.), *Intercommunalité : politique et territoire*, Paris : La Documentation française, p.13–38.
- Boino, Paul & Desjardin, Xavier (dir.). 2009. *Intercommunalité : politique et territoire*, Paris : La Documentation française, 225 p.
- Bonnefoy, Jean-Luc. 2005. *Etude de géographie théorique et expérimentale*, [HDR], Ferrier (dir.) : Université de Provence, Aix en Provence, 224 p.
- Bonnemaison, Joël. 1989. "L'espace réticulé. Commentaire sur l'idéologie géographique," in Collectif (dir.), *Tropiques, lieux et liens - florilège offert à Gilles Sautter et Paul Pelissier*, Paris : ORSTOM, p.500–510.

- Bourdieu, Pierre. 2001. *Science de la science et réflexivité*, Paris : Editions Raisons d'agir, 239 p.
- Bourdin, Alain. 2000. *La question locale*, Paris : PUF, 254 p.
- Brun, Jacques & Paix, Catherine. 2002. "La place de Michel Rochefort dans la recherche urbaine française," in Paix (dir.), *Parcours dans la recherche urbaine, Michel Rochefort, un géographe engagé*, Paris : STRATES, LADYSS, p.73–97.
- Bruneau, Pierre. 1998. "Les réseaux de villes en France : quels acteurs ? quelles finalités ? quel avenir ?," *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 42, n° 116, p.177–193.
- Brunet, Roger. 1997. "La ZPIU est morte, vive le ZAU !," *Mappemonde*, vol. 3, p.18–21.
- Bussi, Michel & Badariotti, Dominique. 2004. *Pour une nouvelle géographie du politique*, Paris : Anthropos/Economica, 301 p.
- Cabet, Etienne. 1840. *Histoire populaire de la Révolution française*, Paris : Pagnerre éditeur, 636 p.
- Caillé, Alain. 1993. *La démission des clercs : la crise des sciences sociales et l'oubli du politique*, Paris : Éditions La Découverte, 296 p.
- Caillosse, Jacques. 1994. "Quelle(s) intercommunalité(s) ? Invariance et mutation du modèle français d'administration locale," *Pouvoirs locaux*, n° 21, p.99–101.
- Cailly, Laurent. 2009. "Des territorialités aux spatialités : pourquoi changer de concepts ?," in Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes : PUR, p.151–156.
- Camagni, Roberto. 1993a. "Organisation économique et réseaux de villes," in Sallez (dir.), *Les villes : lieux d'Europe*, Paris : DATAR, Éditions de l'Aube, p.107–128.
- Camagni, Roberto. 1993b. "Réseaux de coopération et réseaux de villes : éléments pour une théorisation et une taxonomie," in Collectif (dir.), *Métropoles en déséquilibres ?*, Paris : Economica, p.65–85.
- Camagni, Roberto & Gibelli, Maria Cristina. 1994. "Réseaux de villes et politiques urbaines," *Flux*, n° 16, p.5–22.
- Carrouet, Guillaume. 2013. *Du TGV Rhin-Rhône au "territoire" Rhin-Rhône : réticularité, mobilité et territorialité dans un espace intermédiaire*, [Thèse] Bavoux, Jean-Jacques, 522 p.
- Castells, Manuel. 1999. *Le pouvoir de l'identité*, Paris : Fayard, 538 p.
- Castells, Manuel. 1998. *La société en réseaux*, Paris : Fayard, 671 p.
- Catuhe, Michel; Piolle, Xavier & Tesson, Frédéric. 1999. *Développement et territoire : chance ou illusion ? Acteurs et chercheurs en forum*, Pau, Bordeaux : Cahiers du SET n°21, bulletin de la CPAU n°35, 80 p.
- Certeau, Michel de. 1990. *L'invention du quotidien - 1- l'art de faire*, Paris : Gallimard, 350 p.

- Chadefaud, Michel. 1987. *Aux origines du tourisme dans les Pays de l'Adour : du mythe à l'espace : un essai de géographie historique*, Pau : Université de Pau et des pays de l'Adour-CRISSA, 1010 p.
- Chalas, Yves & Dubois-Taine, Geneviève. 1997. *La ville émergente*, La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, 284 p.
- Chapignac, Pierre. 2003. "Marques de banlieue : made in Sarcelles," *Admirable design*, p.3.
- Charmes, Eric. 2011. *La ville émiettée - essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, Paris : PUF, 288 p.
- Chauchefoin, Pascal & Guigou, Jean-Louis. 2000. "Réseaux et territoires : regard sur quelques aspects de la politique nationale d'aménagement du territoire. Un entretien avec Jean-Louis Guigou," *Flux*, n° 39-40, p.68-75.
- Chivallon, Christine. 1999. "Les modalités de la conduite d'un travail réflexif," in Chivallon et al. (dir.), *Discours scientifiques et contextes culturels*, Talence : MSHA, p.11-16.
- Chivallon, Christine; Marme, Nathalie & Prost, Dominique. 1998. "Artéfact de lieu et urbanité," *Annales de la recherche urbaine*, n° 78, p.28-37.
- Chivallon, Christine; Ragouet, Pascal & Samers, Michael. 1999. *Discours scientifiques et contextes culturels : géographies britanniques et françaises à l'épreuve post-moderne*, Talence : MSHA, 340 p.
- Christaller, Walter. 2005. "Les lieux centraux en Allemagne du Sud. Une recherche économico-géographique sur la régularité de la diffusion et du développement de l'habitat urbain (1933)," *Cybergeo : european journal of geography [on line]*, n° 300, p.1-17.
- Cohen, Jeanine & Rochefort, Michel. 2002. "Métropoles d'équilibre, un géographe face au politique (entretien avec Michel Rochefort)," in Paix (dir.), *Parcours dans la recherche urbaine, Michel Rochefort, un géographe engagé*, Paris : STRATES, LADYSS, p.111-126.
- Collectif. 1999. *Production scientifique et demande sociale, science de la société*, n°49, Octobre.
- Corbusier, Le. 1957. *La Charte d'Athènes*, Paris : Éditions de Minuit, 189 p.
- Cormerais, Franck. 2014. "L'objet local à l'heure des réseaux : pour une politique symbolique de la contribution," in Cormerais & Musso (dir.), *La société éclatée - le retour de l'objet local*, La tour d'Aigues : Editions de l'Aube, p.18-29.
- Cormerais, Franck & Musso, Pierre (dir.). 2014. *La société éclatée*, La tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 234 p.
- Cortes, Geneviève & Pesche, Denis. 2013. "Territoire multisitué," *L'espace géographique*, vol. 4, n° 42, p.289-292.
- Coulom, Jean-Christophe. 2014. *La dynamique structurante des sports de nature pour les territoires urbains. Le cas palois*, [Thèse] Bessy & Tesson (dir.), Pau et des Pays de l'Adour, 372 p.
- Cox, Kevin R. 2003. "Political geography and the territorial," *Political geography*, vol. 22, n° 6, p.607-610.

- Cox, Kevin R. 2002a. *Political geography - territory, state and society*, Oxford : Blackwell, 382 p.
- Cox, Kevin R. 2002b. “La structure territoriale de l’Etat : quelques réflexions critiques,” in Antheaume & Giraut (dir.), *Le territoire et mort : vive les territoires!*, Paris : IRD, p.175–201.
- Cox, Kevin R. 1969. “The voting decision in a spatial context,” *Progress in geography* 1, p.81–117.
- Cox, Kevin R & Low, Murray. 2003. “Political geography in question,” *Political geography*, vol. 22, n° 6, p.599–602.
- Crozat, Dominique. 2007. *Une géographie de l’engagement culturel*, [HDR], Lussault (dir.) : Université François Rabelais, Tours, 502 p.
- Cusset, François. 2007. “Questions pour un retour de Dubaï,” in Cusset & Toulouse (dir.), *Le stade Dubaï du capitalisme (Mike Davis)*, Paris : Les prairies ordinaires, p.49–88.
- Damette, Félix. 1994. *La France en villes*, Paris : La documentation Française, 152 p.
- DATAR. 2010. *Des systèmes spatiaux à l’heure du changement - actes du Prospective info du 1er juin 2010*, Paris : DATAR, 35 p.
- DATAR. 2000. *Aménager la France de 2020 - mettre les territoires en mouvement*, Paris : La documentation française, 87 p.
- DATAR. 1991. *En Europe, des villes en réseaux*, Paris : La documentation française, 109 p.
- Dauphin, Laurence; Garrec, Marie-Anne Le & Tardieu, Frédéric. 2008. “Les vacances des français depuis 40 ans,” in *Le tourisme en France*, Paris : INSEE, p.31–40.
- Davis, Mike. 2007. “Le stade Dubaï du capitalisme,” in Cusset & Toulouse (dir.), *Le stade Dubaï du capitalisme*, Paris : Les prairies ordinaires, p.3–47.
- Debarbieux, Bernard & Poisat, Jacques. 1999. “La rhétorique des artefacts territoriaux,” in Gerbaux (dir.), *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité?*, La Tour d’Aigues : Éditions de l’Aube, p.35–63.
- Debray, Régis. 2010. *Eloge des frontières*, Paris : Gallimard, 97 p.
- Decoudras, Pierre-Marie; Laplace, Danièle & Tesson, Frédéric. 2005. “Makatea, atoll oublié des Tuamotu (Polynésie Française) : de la friche industrielle au développement local par le tourisme,” *Les Cahiers d’Outre-Mer*, n° 230, p.189–214.
- Deleuze, Gilles. 2003. *Pourparlers*, Paris : Éditions de Minuit, 250 p.
- Deleuze, Gilles & Guattari, Félix. 1980. *Mille plateaux - capitalisme et schizophrénie* 2, Paris : Éditions de Minuit, 647 p.
- Despin, Laurent. 2003. *La refondation territoriale, entre le monde et le lieu*, Paris : L’Harmattan, 244 p.
- Desproges, Pierre. 2001. *La seule certitude que j’ai, c’est d’être dans le doute*, Paris : Seuil, 77 p.

- Desproges, Pierre. 1991. *Vivons heureux en attendant la mort*, Paris : Seuil, 168 p.
- Détienne, Marcel & Vernant, Jean-Pierre. 1974. *Les ruses de l'intelligence : la métis des grecs*, Paris : Flammarion, 316 p.
- Deville, Julie. 2007. "Investir de nouveaux territoires à l'adolescence," *Sociétés et jeunesses en difficulté [en ligne]*, n° 4, p.12.
- DIACT. 2007. *Les villes moyennes françaises*, Paris : La documentation française, 64 p.
- DiMéo, Guy. 1998. *Géographie sociale et territoires*, Paris : Nathan, 320 p.
- DiMéo, Guy. 1991. *L'homme, la société, l'espace*, Paris : Anthropos, 319 p.
- DiMéo, Guy & Guérit, Franck. 1992. *La ville moyenne dans sa région : Pau, les Pays de l'Adour et l'Aquitaine*, Talence : Éditions de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 217 p.
- DiMéo, Guy & Tesson, Frédéric. 2001. "Autoroute A 89 et espaces vécus dans les aires de faible densité de la Double et du Landais (Dordogne)," *Sud-Ouest Européen*, n° 12, p.81–95.
- Dimou, Nikos. 2012. *Du malheur d'être Grec*, Paris : Payot, 125 p.
- Douence, Hélène; Laplace-Treyture, Danièle & Tesson, Frédéric. 2011. "De nouvelles partitions pour faire chanter le terroir : polyphonies viticoles en Jurançon et en Saint-Mont," *Le Festin*, Hors série, p.46–49.
- Douence, Jean-Claude. 2003. "IX. Intercommunalité et service public local," *Annuaire des collectivités locales*, vol. 23, p.119–141.
- Dubet, François. 1994. *Sociologie de l'expérience*, Paris : Seuil, 272 p.
- Dumont, Gérard-François. 1999. "Le dessein identitaire des régions françaises," in Bonnemaïson et al. (dir.), *Les territoires de l'identité (I)*, Paris : L'Harmattan, p.125–139.
- Dupuy, Gabriel. 1995. *Les territoires de l'automobile*, Paris : Anthropos, 216 p.
- Entrikin, J. Nicholas. 1991. *The betweenness of place : towards a geography of modernity*, Baltimore, Md. : Johns Hopkins University Press, 196 p.
- ESPON/ORATE. 2006. *The Role of Small and Medium-Sized Towns (SMESTO) - 1.4.1*, [Rapport], Vienne (Autriche) : EPSON/ORATE, 435 p.
- Estebe, Philippe. 2008. *Gouverner la ville mobile : intercommunalité et démocratie locale*, Paris : PUF, 76 p.
- Faure, Alain. 2007. "Doctrine ferroviaire et différenciation régionale : la décentralisation en chantier," in Ollivier-Trigalo (dir.), *Six régions à l'épreuve des politiques de transport*, Arcueil : INRETS, p.55–71.
- Fort Jacques, Théo. 2010. *Mettre l'espace en commun*, [Thèse] Berdoulay & Tesson (dir.), Université de Pau et des Pays de l'Adour, 357 p.

- Foucart, Jean. 2009. *Fluidité sociale et souffrance*, Paris : L'Harmattan, 283 p.
- Fournier, Jean-Marc. 2007. "Géographie sociale et territoire, de la confusion sémantique à l'utilité sociale," *La lettre d'ESO*, p.29–35.
- Frémont, Armand. 1976. *La région, espace vécu*, Paris : PUR, 223 p.
- Frémont, Armand; Chevalier, Jacques; Hérim, Robert & Renard, Jean. 1984. *Géographie sociale*, Paris : Masson, 387 p.
- Frétigny, Jean-Baptiste. 2011. "Habiter la mobilité: le train comme terrain de réflexion," *L'information géographique*, vol. 75, n° 4, p.110–124.
- Gallois, Pierre Marie. 1990. *Géopolitique - les voies de la puissance*, Paris : Plon, 474 p.
- Gazette, La. 2001. *Réseaux de villes, réseaux de vies, un maillage porteur d'avenir*, Paris : La Gazette des communes, des départements et des régions, 48 p.
- George, Pierre. 1961. "Existe-t-il une géographie appliquée?," *Annales de géographie*, n° 380, p.337–346.
- Germes, Méлина. 2007. *Expériences vécues et espaces du shopping dans l'agglomération bordelaise*, [Thèse] Di Méo (dir.), Université de Bordeaux 3, 466 p.
- Giblin, Béatrice. 2008. "Éditorial," *Hérodote*, vol. 3, n° 130, p.3–16.
- Giblin, Béatrice. 1984. "Stratégies politiques dans le bassin houiller du Nord de la France," *Hérodote*, vol. 29, n° 77.
- Giblin, Béatrice (dir.). 2005. *Nouvelle géopolitique des régions françaises*, Paris : Fayard, 976 p.
- Giddens, Anthony. 1987. *La constitution de la société: éléments de la théorie de la structuration*, Paris : Presses universitaires de France, 474 p.
- Gillet, Alexandre. 2006. "Dérives atopiques. Le 'non-lieu' ou les errances d'un concept," *EspacesTemps.net*.
- GIP-RECLUS. 1993. *Réseaux et territoires (groupe d'études et de mobilisation)*, Montpellier : GIP RECLUS, 176 p.
- Giraut, Frédéric. 2005. *Fabriquer des territoires : utopies, modèles et projets*, [HDR] : Université de Paris 1, Paris, 290 p.
- Giraut, Frédéric. 1999. *Retour du refoulé et effet chef-lieu*, Paris : PRODIG, 100 p.
- Giraut, Frédéric; Houssay-Holzschuch, Myriam & Guyot, Sylvain. 2008. "Au nom des territoires ! Enjeux géographiques de la toponymie," *L'espace géographique*, vol. 2, n° 37, p.97–105.
- Goffman, Erving. 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne- 2. les relations en public*, Paris : Editions de Minuit, 371 p.

- Goix, Renaud Le. 2003. *Les gated communities aux Etats-Unis. Morceaux de villes ou territoires à part entière ?*, [Thèse] Saint-Julien (dir.), Université de Paris 1 - Panthéon Sorbonne, 491 p.
- Granovetter, Marck. 1973. "The strenght of weak ties," *American journal of sociology*, vol. 68, n° 6, p.213–233.
- Grémion, Pierre. 1976. *Le pouvoir périphérique : bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris : Seuil, 477 p.
- Guanz, Mathias. 2009. *Faut-il supprimer le département ?*, Paris : Larousse, 90 p.
- Guérit, Franck & Tesson, Frédéric. 1996. "Discours politique ou renouveau territorial, le réseau de villes Pau-Tarbes-Lourdes," in DiMéo (dir.), *Les territoires du quotidien*, Paris : L'Harmattan, p.163–184.
- Guichard, Olivier (dir.). 1986. *Propositions pour l'aménagement du territoire*, Paris : La Documentation Française, 61 p.
- Guigou, Jean-Louis. 2007. "Redécoupage des limites régionales, ou coopération interrégionale ? Le cas de la Bretagne," *Cybergeog : european journal of geography [on line]*, débat, p.1–12.
- Guillorel, Hervé. 1989. "70 ans de géographie électorale," *Politix*, vol. 2, n° 5, p.57–68.
- Gwiazdzinski, Luc. 2012. "Temps et territoires : les pistes de l'hyperchronie," *Territoires 2040*, 6 - des facteurs de changement, p.75–97.
- Haesbaert, Rogério. 2001. "Le mythe de la déterritorialisation," *Géographie et cultures*, n° 40, p.53–75.
- Hartog, François. 2003. *Régimes d'historicité, présentisme et expériences du temps*, Paris : Seuil, 257 p.
- Hau-Rouchard, Marie-France; Royoux, Dominique; Tesson, Frédéric & Thoviste, Laurent. 1996. "La politique des réseaux de villes de la DATAR," in Pumain & Godard (dir.), *Données urbaines*, Paris : Anthropos, p.333–340.
- Hautreux, Jean; Lecourt, Roger & Rochefort, Michel. 1964. *Le niveau supérieur de l'armature urbaine française - V1*, Paris : commissariat général du plan, 60 p.
- Hazareesingh, Sudhir. 2011. "L'imaginaire républicain en France, de la Révolution française à Charles de Gaulle," *Revue historique*, n° 659, p.637–654.
- Hazareesingh, Sudhir & Nabulsi, Karma. 2010. "Entre Robespierre et Napoléon : les paradoxes de la mémoire républicaine sous la monarchie de juillet," *Annales. histoire, sciences sociales*, vol. 65, n° 5, p.1225–1247.
- Heidegger, Martin. 1973. *Essais et conférences*, Paris : Gallimard, 349 p.
- Heine, Heinrich. 1855. *De l'Allemagne - Oeuvres complètes (Tome 2)*, Paris : Michel Lévy frères Editeurs, 341 p.

- Heine, Heinrich. 1853. *Les dieux en exil*, Bruxelles : Alphonse Lebègue éditeur, 99 p.
- Hinnewinkel, Jean-Claude. 2004. *Les terroirs viticoles*, Paris : Féret, 228 p.
- Hoyaux, André-Frédéric. 2002a. "Entre construction territoriale et constitution ontologique de l'habitant : Introduction épistémologique aux apports de la phénoménologie au concept d'habiter," *Cybergeo : european journal of geography [on line]*, n° 216, p.1–21.
- Hoyaux, André-Frédéric. 2002b. "La dérive du géographe. De la théorie à la rhétorique : où poser les limites de l'argumentation à propos de l'aménagement du territoire," *Annales de géographie*, n° 626, p.380–394.
- Hoyaux, André-Frédéric. 2001. *Habiter la ville et la montagne : essai de géographie phénoménologique sur les relations des habitants au lieu, à l'espace et au territoire*, [Thèse] Debarbieux (dir.), Université de Grenoble 1, 765 p.
- Jauréguiberry, Francis. 2014. "Le local ne disparaît pas : il devient mondial," in Cormerais & Musso (dir.), *La société éclatée - le retour de l'objet local*, La tour d'Aigues : Editions de l'Aube, p.41–49.
- Jauréguiberry, Francis. 2008. "Democracia y sentimiento de pertenencia en el País Vasco Norte," in Letamendia et al. (dir.), *Democracia, ciudadanía y territorialidad*, Bilbao : IVAP, p.391–405.
- Jauréguiberry, Francis. 2003. *Les branchés du portable*, Paris : PUF, 195 p.
- Jauréguiberry, Francis. 1995. "La société d'ubiquité : riche en informations, pauvre en communication," *Communication et langages*, n° 115, p.72–79.
- Jauréguiberry, Francis. 1994. "De l'appel au local comme effet inattendu de l'ubiquité médiatique," *Espace et société*, n° 74-75, p.117–134.
- Jauréguiberry, Francis. 1986. "Espace et identité basques," in Bidart (dir.), *La production sociale des espaces*, Pau : Presses universitaires de Pau, p.91–103.
- Joseph, Isaac. 1984. *Le passant considérable*, Paris : Méridiens Klincksieck, 146 p.
- Jousseume, Valérie. 1998. *L'ombre d'une métropole*, Rennes : PUR, 212 p.
- Juan, Salvador. 1991. *Sociologie des genres de vie : morphologie culturelle et dynamique des positions sociales*, Paris : Presses universitaires de France, 281 p.
- Kauffmann, Vincent. 2003. *Re-thinking mobility : contemporary sociology*, Aldershot : Ashgate, 128 p.
- Kauffmann, Vincent & Jamelin, Christophe. 2008. "La motilité, une forme de capital permettant d'éviter les irréversibilités socio-spatiales," in Séchet et al. (dir.), *Espaces en transactions*, Rennes : PUR, p.83–93.
- Kauffmann, Vincent; Schuller, Martin; Crevoisier, Olivier & Pierre, Rossel. 2003. *Mobilité et motilité, de l'intention à l'action*, Lausanne : Cahier du Lasur n°4, 76 p.

- Kauffmann, Vincent & Wildmer, Eric D. 2005. "L'acquisition de la motilité au sein des familles," *Espaces et sociétés*, vol. 2, n° 120-121, p.199–217.
- Korinman, Michel. 1983. "Friedrich Ratzel et la Politische Geographie (1897)," *Hérodote*, n° 28, p.128–148.
- Krattinger, Yves & Gourault, Jacqueline (dir.). 2009. *Rapport d'information de la mission temporaire sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales*, [Rapport], Paris : Sénat, 292 p.
- Lacoste, Yves. 2012. "La géographie, la géopolitique et le raisonnement géographique," *Hérodote*, vol. 3, n° 146-147, p.14–44.
- Lacoste, Yves. 2008. "La géographie, la géopolitique et le raisonnement géographique," *Hérodote*, vol. 3, n° 130, p.17–42.
- Lacoste, Yves. 2005. "Préface," in Giblin (dir.), *Nouvelle géopolitique des régions françaises*, Paris : Fayard.
- Lacoste, Yves. 1976. "Pourquoi Hérodote ? Crise de la géographie et géographie de la crise," *Hérodote*, n° 1, p.8–70.
- Lacoste, Yves (dir.). 1986. *Géopolitique des régions françaises*, Paris : Fayard, 1114 p.
- Lacour, Claude. 1993. "La tectonique des territoires : entre intégration et éclatement," in Dupuy & Gilly (dir.), *Industrie et territoire en France*, Paris : La documentation française, p.173–181.
- Laffly, Dominique. 2005. *Approche numérique du paysage : formalisation, enjeux et pratiques de recherche*, [HDR], Brossard (dir.) : Université de Franche Comté, Besançon, 420 p.
- Lajarge, Romain. 2009. "Pas de territorialisation sans action (et vice versa)," in Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes : PUR, p.193–204.
- Lajarge, Romain. 2000. "Les territoires aux risques des projets. Les montagnes entre Parcs et pays," *Revue de géographie alpine*, n° 1.
- Lanéelle, Xavière. 2004. "Va et vient. Entre deux lieux, entre recherche et récit," *EspacesTemps.net*.
- Laurent, Loeiz. 2002. *La fin des départements, le recours aux pays*, Rennes : PUR, 151 p.
- LeSaout, Rémy. 2002. *Méthodologie de la note de synthèse : concours administratifs, épreuves, catégories B et A : concours internes et externes : méthode, exercices d'entraînement, sujets de concours, corrigés*, 3e éd., Paris : Vuibert, 223 p.
- LeSaout, Rémy & Madoré, François (dir.). 2004. *Les effets de l'intercommunalité*, Rennes : PUR, 224 p.
- Lévy, André. 1985. "La recherche-action : une autre voie pour les sciences humaines ?," in Boutinet (dir.), *Du discours à l'action, les sciences sociales s'interrogent sur elles-mêmes*, Paris : L'Harmattan, p.50–68.

- Lévy, Jacques. 2002. "Sur les conditions d'habitabilité de l'espace," *Annales de géographie*, n° 626, p.395–405.
- Lévy, Jacques. 1995. *Egogéographies : matériaux pour une biographie cognitive*, Paris : L'Harmattan, 188 p.
- Lévy, Jacques. 1994a. *L'espace légitime : sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 442 p.
- Lévy, Jacques. 1994b. "Oser le désert, des pays sans paysans," *Sciences Humaines*, hors série, p.6–9.
- Lévy, Jacques. 1993. "A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire?," *Espaces Temps*, n° 51:52, p.102–142.
- Lévy, Jacques (dir.). 1991. *Géographies du politique*, Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques/Espacestems, 220 p.
- Lévy, Jacques; Guillorel, Hervé; Duboscq, Pierre; Kofman, Eleonore; Pailhé, Joël & Buléon, Pascal. 1991. "Espèces d'espaces politiques," in Lévy (dir.), *Géographies du politique*, Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques/Espacestems, p.17–40.
- Lévy, Jacques & Lussault, Michel. 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin, 1033 p.
- Lévy, Jean-Pierre. 2009. "Mobilités urbaines : des pratiques sociales aux évolutions territoriales," in Dureau & Hyli (dir.), *Les mondes de la mobilité*, Rennes : PUR, p.107–136.
- Lévy, Rachel. 2005. "Les doctorants CIFRE : médiateurs entre laboratoires de recherche universitaires et entreprises," *Revue d'économie industrielles*, n° 111, p.79–96.
- Louiset, Odette. 2000. "L'urbanité ailleurs," in Lévy & Lussault (dir.), *Logiques d'espaces, esprit des lieux*, Paris : Belin, p.157–164.
- Loyer, Barbara. 2003. "Identités et pouvoir local : le cas de la revendication d'un département Pays Basque," *Hérodote*, vol. 3, n° 110, p.103–128.
- Lussault, Michel. 2009. *De la lutte de classes à la lutte des places*, Paris : Grasset, 222 p.
- Lyotard, Jean-François. 1979. *La condition postmoderne : rapport sur le savoir*, Paris : Éditions de Minuit, 109 p.
- Mabileau, Albert. 1985. "Les institutions locales et les relations centre-périphérie," in Grawitz & Leca (dir.), *Traité de science politique- volume 2 : Les régimes politiques contemporains*, Paris : PUF, p.553–598.
- Maccaglia, Fabrizio. 2004. "Territoires parallèles. Pouvoir et contre-pouvoir criminels dans l'Italie contemporaine," in Vallat (dir.), *Autres vues d'Italie*, Paris : L'Harmattan, p.19–50.
- Maffesoli, Michel. 1988. *Le temps des tribus : le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Paris : Méridiens Klincksieck, 226 p.

- Marchand, Bernard. 2001. "La haine de la ville : 'Paris et le désert français' de Jean-François Gravier," *L'information géographique*, n° 3, p.234–253.
- Marié, Michel. 1989. *Les terres et les mots: une traversée des sciences sociales*, Paris : Méridiens Klincksieck, 214 p.
- Martouzet, Denis. 2013. "Mobilités résidentielles, parcours professionnels et déplacements quotidiens," in Gerber & Carpentier (dir.), *Mobilités et modes de vie*, Rennes : PUR, p.49–65.
- Mauroy, Pierre (dir.). 2000. *Refonder l'action publique locale - Rapport au premier ministre de la commission pour l'avenir de la décentralisation*, Paris : La Documentation française, 192 p.
- Melé, Patrice. 2009. "Identifier un régime de territorialité réflexive," in Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes : PUR, p.45–55.
- Merton, Robert K. 1997. *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris : Armand Colin, 384 p.
- Michel, Michel. 1977. "Ville moyenne, ville moyen," *Annales de géographie*, vol. 86, n° 478, p.641–685.
- Miossec, Jean-Marie. 2008. *Géobistoire de la régionalisation en France*, Paris : PUF, 602 p.
- Moles, Abraham & Rohmer, Elisabeth. 1972. *Psychologie de l'espace*, Paris : Casterman, 162 p.
- Mollard, Amédée. 2001. "Qualité et développement territorial: une grille d'analyse théorique à partir de la rente," *Economie rurale*, mai-juin, n° 263, p.16–34.
- Monnet, Jérôme. 2010. "Le territoire réticulaire," *Anthropos*, vol. 1, n° 227, p.91–104.
- Moreau, Myrtille & Tesson, Frédéric. 2011. "Modalités et enjeux de l'insertion territoriale d'une université en ville moyenne. Approche à partir de la recherche scientifique à l'université de Pau et des Pays de l'Adour," *Cybergeo : european journal of geography [on line]*, n° 570, p.1–23.
- Morillon, Laurent. 2008. "De l'idylle au détournement, quels apports des CIFRE en Sciences de l'Information et de la Communication?," in *Seizième congrès SFSIC de Compiègne*. en ligne http://www.sfsic.org/congres_2008/spip.php?article42.
- Morin, Edgar. 2005. *Introduction à la pensée complexe*, Paris : Seuil, 157 p.
- Musso, Pierre. 2003. *Critique des réseaux*, Paris : PUF, 374 p.
- Musso, Pierre. 2002. "Introduction," in Musso (dir.), *Le territoire aménagé par les réseaux*, La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, p.5–27.
- Musso, Pierre (dir.). 2002. *Le territoire aménagé par les réseaux*, La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, 278 p.
- Nay, Olivier. 1997. *La région, une institution - La représentation du pouvoir et la règle dans l'espace régional*, Paris : L'Harmattan, 377 p.

- Newman, Oscar. 1973. *Defensible space: crime prevention through urban design*, New York : Collier books, 264 p.
- Nora, Pierre (dir.). 1987. *Essai d'égo-histoire*, Paris : Gallimard, 375 p.
- Offner, Jean-Marc. 1993. "Les 'effets structurants' du transport : mythe politique, mystification scientifique," *L'espace géographique*, vol. 3, n° 22, p.233–242.
- Offner, Jean-Marc & Pumain, Denise. 1998. *Réseaux et territoires, significations croisées*, La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, 281 p.
- Orain, Olivier. 2002. "Démarches systémiques et géographie humaine," in Robic (dir.), *Les causalités en géographie : déterminisme, possibilisme, approche systémique*, Paris : CNAM, p.1–64.
- Ortiz, Laure. 1994. "Espace et efficacité de l'action, le mythe de l'optimum dimensionnel," in Némery (dir.), *Le renouveau de l'aménagement du territoire en France et en Europe*, Paris : Economica, p.183–200.
- Ozouf, Mona. 2009. *La composition française*, Folio, Paris : Gallimard, 270 p.
- Ozouf-Marignier, Marie-Vic. 1989. *La formation des départements : la représentation du territoire français à la fin du 18e siècle*, Paris : Editions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 363 p.
- Ozouf-Marignier, Marie-Vic & Robic, Marie-Claire. 1995. "La France au seuil des temps nouveaux. Paul Vidal de la Blache et la régionalisation," *L'information géographique*, vol. 59, p.46–56.
- Ozouf-Marignier, Marie-Vic & Verdier, Nicolas. 2009. "Le canton d'hier à aujourd'hui. étude cartographique d'un maillage," in Lagadec et al. (dir.), *Le canton un territoire du quotidien*, Rennes : PUR, p.281–295.
- Pailhé, Joël. 1998. "Le jazz, mondialisation et territorialité," *Mappemonde*, vol. 51, n° 3, p.38–43.
- Painter, Joe. 2009. "Territoire et réseau : une fausse dichotomie ?," in Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes : PUR, p.57–66.
- Paix, Catherine (dir.). 2002. *Parcours dans la recherche urbaine, Michel Rochefort, un géographe engagé*, Paris : STRATES, LADYSS, 336 p.
- Pecqueur, Bernard. 2001. "Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés," *Revue d'économie rurale*, n° 261, p.37–49.
- Pettonnet, Colette. 1987. "L'anonymat ou la pellicule protectrice," in Pontalis (dir.), *La ville inquiète (le temps de la réflexion VIII)*, Paris : Gallimard, p.247–261.
- Phlipponneau, Michel. 1999. *La géographie appliquée, du géographe universitaire au géographe professionnel*, Paris : Armand Colin, 288 p.
- Piolle, Xavier. 1991. "Proximité géographique et lien social," *L'espace géographique*, vol. 4, n° 19, p.349–358.

- Piolle, Xavier. 1990. "Mobilité, identité, territoire," *Géocarrefour*, vol. 65, n° 3, p.149–154.
- Piolle, Xavier. 1979. *Les citadins et leur ville : approche de phénomènes urbains et recherche méthodologique*, Toulouse : Privat, 432 p.
- Piolle, Xavier & Tesson, Frédéric. 1998. "Les expériences françaises de réseaux de villes : un exemple de projet de développement entre le territoire et le réseau," in INSEE (dir.), *Les découpages du territoire*, Paris : INSEE méthodes, p.150–158.
- Pisani, Edgard. 1956. "Administration de gestion, administration de mission," *Revue française de science politique*, VI, n° 2, p.315–330.
- Pitte, Jean-Robert. 2004. "La nouvelle géographie des vins français," *Bulletin de la société de géographie de Liège*, n° 44, p.25–31.
- Quéva, Christophe. 2007. *Entre territoire et réseaux : la requalification des territoires locaux en France et en Allemagne*, [Thèse] Di Méo (dir.), Université de Bordeaux 3, 465 p.
- Raffestin, Claude. 1986. "Territorialité : concept ou paradigme de la géographie sociale?," *Geographica Helvetica*, n° 41, p.91–96.
- Raffestin, Claude. 1980. *Pour une géographie du pouvoir*, Paris : LITEC, 249 p.
- Raffestin, Claude; Lopreno, Dario & Pasteur, Yvan. 1995. *Géopolitique et histoire*, Lausanne : Editions Payot, 329 p.
- Ragouet, Pascal. 1999. "Des géographes face à l'exercice réflexif : regards d'un sociologue," in Chivallon et al. (dir.), *Discours scientifiques et contextes culturels*, Talence : MSHA, p.313–327.
- Réau, Bertrand & Cousin, Saskia. 2009. *Sociologie du tourisme*, Paris : Éditions La Découverte, 128 p.
- Rémy, Jean. 2002. "Ville visible, ville invisible : un réseau aréolaire?," in Lévy & Dureau (dir.), *L'accès à la ville - les mobilités spatiales en questions*, Paris : L'Harmattan, p.299–328.
- Resweber, Jean-Paul. 1995. *La recherche-action*, Paris : PUF.
- Retailé, Denis. 2011. "Du paradigme sahélien du lieu à l'espace mondial mobile," *L'information géographique*, vol. 75, n° 1, p.71–85.
- Retailé, Denis. 2009. "Malaise dans la géographie : l'espace est mobile," in Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes : PUR, p.97–114.
- Retailé, Denis. 2005. "L'espace mobile," in Antheaume & Giraut (dir.), *Le territoire et mort : vive les territoires!*, Paris : IRD, p.175–201.
- Retailé, Denis. 2004. "Afrique, géographie spontanée et espace mobile," *Bulletin de la société de géographie de Liège*, n° 44, p.5–24.

- Retainé, Denis. 2000. "Penser le monde," in Lévy & Lussault (dir.), *Logiques d'espaces, esprit des lieux*, Paris : Belin, p.273–286.
- Retainé, Denis. 1998. "L'espace nomade," *Revue de géographie de Lyon*, vol. 73, n° 1, p.71–82.
- Retainé, Denis. 1993. "Afrique : le besoin de parler autrement qu'en surface," *Espaces Temps*, n° 51/52, p.52–62.
- Rifkin, Jérémy. 2005. *L'âge de l'accès, la nouvelle culture du capitalisme*, Paris : Éditions La Découverte, 296 p.
- Ripoll, Fabrice & Veschambre, Vincent. 2006. "L'appropriation de l'espace : une problématique centrale pour la géographie sociale," in Séchet & Veschambre (dir.), *Penser et faire la géographie sociale*, Rennes : PUR, p.295–304.
- Rochefort, Renée. 1961. *Le travail en Sicile. Etude de géographie sociale*, Paris : PUF, 364 p.
- Rogers, Suzan Carol. 2002. "L'anthropologie en France," *Terrain*, n° 39, p.141–162.
- Roncayolo, Marcel. 1997. "Le département," in Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, Paris : Gallimard, p.2937–2974.
- Roqueplo, Philippe. 1997. *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris : INRA, 112 p.
- Roqueplo, Philippe. 1992. "L'expertise scientifique, consensus ou conflit?," in Theys & Kalaora (dir.), *La terre outragée, les experts sont formels !*, Paris : Autrement, p.157–169.
- Rosière, Stéphane. 2007. "Comprendre l'espace politique," *L'espace politique*, vol. 1, n° 1.
- Roudié, Philippe. 2000. "Vous avez dit château? Essai sur le succès sémantique d'un modèle viticole venu du bordelais," *Annales de géographie*, vol. 109, n° 614-615, p.415–425.
- Rougé, Lionel. 2005. "Les 'captifs' du périurbain. Voyage chez les ménages modestes installés en lointaine périphérie," in Capron et al. (dir.), *Liens et lieux de la mobilité*, Belin, Paris : , p.129–144.
- Roux, Emmanuel; Gumuchian, Hervé; Grasset, Eric & Lajarge, Romain. 2003. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris : Economica, 186 p.
- Roux, Emmanuel & Vanier, Martin. 2008. *La périurbanisation problématiques et perspectives*, Paris : la Documentation française, 87 p.
- Roux, Emmanuel; Vollet, Dominique & Pecqueur, Bernard. 2006. "Coordinations des acteurs et valorisation des ressources territoriales. Les cas de l'Aubrac et des Baronnie," *Economie rurale*, n° 293, p.20–37.
- Rozenblat, Céline. 2004. *Tissus de villes - réseaux et systèmes urbains en Europe*, [HDR] : Université Paul Valéry, Montpellier, 191 p.
- Sack, Robert D. 1986. *Human territoriality*, Cambridge : Cambridge university press, 272 p.

- Sarrazin, François. 2007. *La chambre d'agriculture coordinatrice de l'offre du panier de biens et de services agro-touristique landais*.
- Schirmer, Raphaël. 2011. "La révolution dans les chais," *Le Festin*, Hors série, p.72–75.
- Séchet, Raymonde & Keerle, Régis. 2009. "Petite histoire des délicatesses de l'équipe de géographie sociale de la France de l'Ouest' avec le territoire," in Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes : PUR, p.83–93.
- Séchet, Raymonde & Veschambre, Vincent (dir.). 2006. *Penser et faire la géographie sociale. Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes : PUR, 397 p.
- Sfez, Lucien. 2014. "L'objet local au XXI^e siècle," in Cormerais & Musso (dir.), *La société éclatée - le retour de l'objet local*, La tour d'Aigues : Editions de l'Aube, p.11–17.
- Sfez, Lucien. 1977. *L'objet local*, Paris : Union Générale d'éditions, 445 p.
- Shumer-Smith, Pamela. 1991. "Anthropogéographies," in Lévy (dir.), *Géographies du politique*, Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques/Espacestems, p.49–56.
- Steckel-Assouère, Marie-Christine (dir.). 2014. *Regards croisés sur les mutations de l'intercommunalité*, Paris : L'Harmattan, 484 p.
- Stock, Mathis. 2007. "Théorie de l'habiter. Questionnements," in Lussault et al. (dir.), *Habiter. Le propre de l'humain*, Paris : Éditions La Découverte, p.103–125.
- Stock, Mathis. 2006. "L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiques les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles," *EspacesTemps.net*.
- Taddei, Jean-Claude. 2011. *Les territoires du jazz*, Angers : Presses universitaires d'Angers, 130 p.
- Tapie, Guy (dir.). 2005. *Maison individuelle, architecture, urbanité*, Paris : Éditions de l'Aube, 251 p.
- Tarrius, Alain. 2002. *La mondialisation par le bas : les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris : Éditions Balland, 168 p.
- Tarrius, Alain. 2000. *Les nouveaux cosmopolitismes : mobilités, identités, territoires*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 265 p.
- Tarrius, Alain. 1992. *Les fourmis d'Europe : migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, Paris : L'Harmattan, 207 p.
- Tesson, Frédéric. 2011a. "Villes moyennes, des réseaux toujours à l'ombre des métropoles?," *Urbanisme*, n° 378, p.47–49.
- Tesson, Frédéric. 2011b. "Quand le numéro de département devient une marque vestimentaire : un allié inattendu et involontaire dans la résilience de l'institution départementale," *Annales de géographie*, n° 682, p.673–682.

- Tesson, Frédéric. 2010a. “Les ‘réseaux de villes’ : l’intercommunalité du XXI^{ème} siècle, retour sur une belle idée...,” in Bleton-Ruget et al. (dir.), *Réseaux en question : utopies, pratiques et prospective*, Mâcon : Insitut du Val de saône-Mâconnais, p.333–340.
- Tesson, Frédéric. 2010b. “La gouvernance des vignobles ‘transfrontaliers’ du Sud de l’Aquitaine,” in Hinnewinkel (dir.), *La gouvernance des terroirs du vin*, Bordeaux : Feret, p.259–276.
- Tesson, Frédéric. 2009. “Quand le territoire fabrique le territoire : de l’effet des institutions territoriales sur la construction des regroupements intercommunaux,” in Desjardin & Boïno (dir.), *Intercommunalité : politique et territoire*, Paris : La Documentation française, p.51–64.
- Tesson, Frédéric. 2002a. “De la nécessité pour l’acteur public d’entrer dans la ‘culture réseau’ : élus et préfets dans les réseaux de villes,” in Allinne & Carrier (dir.), *Préfet et développement local*, Paris : Dalloz, p.199–206.
- Tesson, Frédéric. 2002b. “Autoroute et recompositions territoriales : la mise en lumière de quelques paradoxes à travers l’exemple de la Dordogne,” *Géocarrefour*, vol. 77, n° 1, p.55–64.
- Tesson, Frédéric. 2000. “Réseau de villes,” in Body-Gendrot et al. (dir.), *La ville et l’urbain, l’état des savoirs*, Paris : Éditions La Découverte, p.255–264.
- Tesson, Frédéric. 1998. *Sur la question du transfert et de l’innovation territoriale, une “méthode” d’interface chercheur/acteur*, [Rapport], Bordeaux : CPAU Aquitaine, 100 p.
- Tesson, Frédéric. 1997a. “Les expériences françaises de réseaux de villes : des dynamiques pour de nouveaux territoires,” *Flux*, n° 27/28, p.25–40.
- Tesson, Frédéric. 1997b. “Pour un partenariat au service du projet : les réseaux de villes,” in Le Duff & Rigal (dir.), *Le maire-entrepreneur ?*, Pau : Presses universitaires de Pau, p.485–493.
- Tesson, Frédéric. 1996a. *Les réseaux de villes en France, recherche sur le rapport de l’élu local à l’espace*, [Thèse] Piolle (dir.), Université de Pau et des Pays de l’Adour, 399 p.
- Tesson, Frédéric. 1996b. “Du pays au réseau de villes, le mode de fonctionnement comme lien,” *Hégoa*, n° 19, p.73–84.
- Tesson, Frédéric (dir.). 2001. *L’A89 et l’espace vécu des riverains*, [Rapport], Bordeaux : Observatoire de l’A89 - ASF, 60 p.
- Tesson, Frédéric (dir.). 2000. *L’A89 et l’espace vécu des riverains, état problématique et méthodologique*, [Rapport], Bordeaux : Observatoire de l’A89 - ASF, 40 p.
- Tesson, Frédéric; Royoux, Dominique; Thoviste, Laurent & Piolle, Xavier. 1996. *Les réseaux de villes*, Voiron : La lettre du cadre territorial, 165 p.
- Thual, François. 1999. *Le désir de territoire*, Paris : Ellipses, 190 p.
- Tizon, Philippe. 1996. “Qu’est-ce-que le territoire?,” in DiMéo (dir.), *Les territoires du quotidien*, Paris : L’Harmattan, p.17–34.

- Tomas, François. 1997. "Produire de la ville en périphérie urbaine : le cas du SICOVAL dans l'agglomération de Toulouse," *Revue de géographie de Lyon*, vol. 72, n° 2, p.143–151.
- Turner, Victor. 1973. "The center out there : pilgrim's goal," *History of religions*, vol. 12, n° 3, p.191–230.
- Urbain, Jean-Didier. 1994. *Sur la plage*, Paris : Payot, 374 p.
- Vanier, Martin. 2008. *Le pouvoir des territoires : Essai sur l'interterritorialité*, Paris : Economica, 160 p.
- Vanier, Martin. 2005. "L'interterritorialité : des pistes pour hâter l'émancipation spatiale," in Antheaume & Giraut (dir.), *Le territoire et mort : vive les territoires!*, Paris : IRD, p.317–336.
- Vanier, Martin. 2000. "Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique," *Revue de géographie alpine*, vol. 88, n° 1, p.105–113.
- Vanier, Martin. 1995. "La petite fabrique des territoires en Rhône-Alpes : acteurs, mythes et pratiques," *Revue de géographie de Lyon*, vol. 70, n° 2, p.93–103.
- Vanier, Martin (dir.). 2009. *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes : PUR, 228 p.
- Vanier, Martin & Pelletier, Philippe. 1997. "Les ciseaux du géographe; coupures et coutures du territoire," *Revue de géographie de Lyon*, vol. v.72, n° n°3, p.163–165.
- Vélasco-Graciet (dir.), Hélène. 2008. *Les tropiques des géographes*, Bordeaux : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 236 p.
- Veltz, Pierre. 2004. *Des lieux et des liens, le territoire français à l'heure de la mondialisation*, La tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, 157 p.
- Veltz, Pierre. 2002. *Des lieux et des liens, politique du territoire à l'heure de la mondialisation*, La tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, 153 p.
- Veltz, Pierre. 1996. *Mondialisation, villes et territoires : l'économie d'archipel*, Paris : PUF, 262 p.
- Viard, Jean. 2011. *Nouveau portrait de la France - la société des modes de vie*, Paris : Éditions de l'Aube, 201 p.
- Viard, Jean. 1994. *La société d'archipel ou les territoires du village global*, La tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, 127 p.
- Vidal de la Blache, Paul. 1917. *La France de l'Est*, Paris : Armand Colin, 280 p.
- Vidal de La Blache, Paul. 1910. "Régions françaises," *Revue de Paris*, vol. 6, p.821–849.
- Warsmann, Jean-Luc (dir.). 2008. *Clarification des compétences des collectivités territoriales*, [Rapport], Paris : Assemblée nationale, 119 p.

Zapponi, Elena. 2010. "Le pèlerinage vers Saint-Jacques de Compostelle," *Archives des sciences sociales des religions*, n° 149, p.73–87.

Zembri, Pierre (dir.). 1997. *Aménagement du territoire et transport : un bilan critique de la production intellectuelle des années 1990*, [Rapport], Paris : DRAST, 102 p.

Zeneidi-Henry, Djemila. 2002. *Les SDF et la ville : géographie du savoir survivre*, Paris : Bréal, 288 p.

Table des figures

Figure 1: schéma de présentation synthétique des principaux programmes de recherche	23
Figure 2 : la campagne de la RATP contre les incivilités	52
Figure 3 : IDzap et IDzen	53
Figure 4 : carte de localisation des réseaux de villes – 1995 (Tesson, 1996a).....	63
Figure 5 : réactions des institutions au nouveau SIV.....	110
Figure 6 : le logo de la marque déposée par Bil Toki	112
Figure 7 : carte de présentation des « terroirs de Qualité Landes extraite d'une brochure promotionnelle éditée le 22 février 2007.....	116
Figure 8 : carte reportant les délimitations précises des périmètres des « terroirs » de Qualité Landes.....	117
Figure 9 : copie d'écran d'une vidéo de présentation de recette sur le site internet de Qualité Landes (http://www.qualitelandes.com/)	119
Figure 10 : résultats du sondage LH2 du 10 avril 2014 pour la Presse régionale et France Bleu.....	125
Figure 11 : schématisation de la FSS – les territoires historiques avant la Révolution française.....	132
Figure 13 : schématisation de la FSS – les territoires historiques aujourd'hui.....	133
Figure 12 : schématisation de la FSS – les territoires historiques après 1789.....	133
Figure 14 : schématisation de la FSS – les territoires de la République en 1789.....	134
Figure 15 : schématisation de la FSS – les territoires de la République aujourd'hui	134
Figure 16 : schématisation de la FSS – les Régions	135
Figure 17 : schématisation de la FSS – les « pays » issus de la LOADT de 1995.....	135
Figure 18 : les EPCI à fiscalité propre autour de Pau en 2011 et la proposition de SDCI formulée par le préfet en avril 2011	148
Figure 19 : la proposition de SDCI formulée par le préfet en avril 2011 et les pôles urbains de l'INSEE (définition 1999)	149
Figure 20 : la proposition de SDCI formulée par le préfet en avril 2011, les pôles urbains de l'INSEE dans les périmètres de 1999 et les pôles urbains dans leurs nouveaux périmètres (définition mai 2012).....	150
Figure 21 : la proposition de SDCI formulée par le préfet en avril 2011, les pôles urbains de l'INSEE dans les périmètres de 1999, les pôles urbains dans leurs nouveaux périmètres (définition mai 2012) et le SDCI finalement proposé.....	151
Figure 22 : EPCI et cantons autour de Périgueux (24) en 2005.....	159
Figure 23 : EPCI et cantons autour de Terrasson (24) en 2005	161
Figure 24 : EPCI et cantons autour de Mussidan (24) en 2005.....	162
Figure 25 : Makatéa : un point d'accroche spatial éphémère du réseau économique mondial	173
Figure 26 : extrait de Sur la plage (Urbain, 1994 : 262–267).....	179
Figure 27 : schéma d'organisation du groupe Tomate.....	213
Figure 28 : invitation à la conférence de Thierry Paquot – février 2013	213
Figure 29 : invitation à la table ronde sur le Parc en Ciel – septembre 2013.....	214
Figure 30 : schéma de pensée du groupe Tomate – février 2014.....	215

Table des matières

Sommaire	5
Remerciements et avant-propos	7
Remercier	7
Avant-Propos	7
Introduction	9
<i>Mise en contexte.....</i>	9
<i>Mise en problème.....</i>	10
Pour une géographie avec l'acteur public local comme objet.....	10
La spatialité comme concept englobant pour comprendre les modes de rapport à l'espace	11
Réticularité et territorialité : deux registres de spatialités.....	13
Réticularités.....	15
Territorialités.....	17
Principe de réalité.....	19
Les registres de spatialités des acteurs politiques locaux : éviter le « territorial trap » (Agnew, 1994) ...et le revisiter.....	20
Questions de recherche, hypothèses et inflexions.....	21
Comment l'acteur politique local s'inscrit-il dans l'évolution et la complexification des spatialités au sein de la société ?.....	21
Comment comprendre que, dans une société que l'on dit de plus en plus mobile, l' élu local, mais aussi l'État en tant qu'échelon dominant, par certaines de ses interventions, sont plus que jamais marqués par la figure du territoire ?.....	22
<i>Mise en programme et mise en scène</i>	23
<i>Mise en abîme – Une « Egogéographie » d'un clerc obscur</i>	24
<i>Mise en forme : organisation du volume</i>	25
Chapitre 1. Pour une géographie avec l'acteur public local comme objet : position scientifique	27
1. <i>Géographie du politique versus géopolitique ou se positionner simplement comme géographe.....</i>	28
2. <i>Au-delà de la position scientifique : la posture du chercheur.....</i>	33
3. <i>Territorialités et réticularités politiques : les paradoxes de la problématique</i>	36
31. L'acteur politique, un homme de réseaux ?.....	36
311. Les réseaux politiques ne sont-ils pas aussi des territoires ?.....	37
312. L'acteur politique peut transcender le territoire, mais dans le local il le magnifie.....	38
32. Les attaches structurelles de l'acteur politique local au territoire	39
321. Le politique est sédentaire ou le besoin de penser le monde en aire.....	40
322. Le mode d'élection et le rapport complexe au territoire	41
323. « La question locale » (Bourdin, 2000).....	42
Pour conclure sur ma position scientifique : être géographe dans le champ de l'aménagement.....	43
Chapitre 2. - Réticularités et acteurs politiques locaux : l'intuition politique de la nécessité d'ouvrir les registres de sa spatialité	45
1. <i>Réticularité : exprimer la complexification des spatialités contemporaines.....</i>	46
11. Réticularités : des lieux et des liens.....	47
111. Ce qui se passe dans les « tuyaux » : postures pour vivre le mouvement dans les « non-lieux ».....	50
112. De la « discontiguïté » des nœuds et de leur différence de valeur	55

113. De l'intérêt de forger le concept de réticularité.....	56
12. Translation : vers les réticularités politiques.....	58
2. <i>Réticularités politiques : les réseaux de villes</i>	60
21. Cadrage : retour rapide sur une politique éphémère	60
211. Petite histoire des réseaux de villes en France	61
212. Principes et gouvernance	62
213. L'intermédiation comme dénominateur commun.....	63
22. Débordements : Genèse réactive et intuition politique, conscience pratique et culture du réseau	64
221. Réaction et intuition : conscience pratique d'une urgence	65
222. Le réflexe réticulaire comme héritage	67
23. Délits de réticularité.....	69
231. Délit de démocratie	70
• Quand le réseau de villes veut parler à la place de la Région.....	70
• Dans les périphéries régionales, les réseaux de villes contre les métropoles et les régions.....	71
• Une gouvernance peu lisible	73
232. Petits arrangements locaux pour accepter l'impensable	73
• « Le réseau de villes sera celui des habitants ou ne sera pas »	74
• « Pau est leader du réseau de villes Pau-Tarbes-Lourdes ».....	74
• « Pendant un an, on était sur le 50 ^e anniversaire du débarquement, maintenant on relance le réseau de villes »	75
• La géométrie variable vécue comme une trahison	76
• « Et si l'on créait un SIVOM ? ».....	77
233. Les errements de l'État	78
• En voyant les réseaux de villes, Charles Pasqua aurait voulu redécouper.....	78
Jean-Pierre Chevènement et l'intercommunalité fossoyeurs d'un outil innovant qu'il avait adopté.....	79
• Le « polycentrisme maillé » : un scénario d'aménagement pour réconcilier réseau et territoire.....	80
24. Pour conclure sur les réticularités politiques	80
241. L'absence d'exhaustivité et le caractère électif du lien.....	81
242. L'horizontalité des rapports.....	83
243. Le jeu des temporalités : pulsations réticulaires.....	84
244. Le dépassement des cadres institutionnels et la discontinuité spatiale : moteurs ou simples incidences ?	85
3. <i>Ouvrir les territoires à l'altérité pour confronter les registres de spatialité : l'innovation dans les terroirs</i>	86
31. Terroir et musique : renouveler les partitions territoriales.....	87
32. Terroir et architecture	89
33. Les terroirs traversants qui bousculent	90
Pour ouvrir et conclure sur les réticularités.....	91

Chapitre 3. Territorialités ou la performativité de la ritournelle territoriale pour l'acteur politique local

1. <i>Le territoire comme ritournelle politique et sociale</i>	94
2. <i>Quand les territorialités s'inscrivent dans la tête : essai sur la température des territoires</i> ..	97
21. Territoires « chauds » versus territoires « froids »	98
22. Le principe du réchauffement territorial et ses ressorts	100
23. Quand la menace gronde, le département rallume la flamme	103
231. Déclarations d'une guerre permanente.....	103
232. L'étrange et inattendu jeu du numéro.....	106
• Le département : un numéro à usage public utilisé à des fins d'identification	106
• Ce que révèle la lutte contre la disparition du numéro	107
• Le secteur privé au secours du département assiégé.....	109
Le relais de la presse locale dans la « bataille des plaques »	110

Les marques vestimentaires : une mode qui sert les desseins départementalistes.....	112
• En guise de conclusion : les troubles identitaires d'une société mobile	113
233. Quand le département recycle ses terroirs.....	114
• « Qualité Landes » : le panier de biens labellisés pour réchauffer le département.....	115
Le modèle du panier de bien.....	115
Des arrangements avec le concept de terroir.....	116
Des arrangements avec les périmètres	117
La mise en scène du département par ses paysages	119
• La marque Pays basque et le label Sud-Ouest : deux tentatives qui ne rencontrent pas l'adhésion	120
Le Sud-Ouest n'est pas concurrentiel face aux labels officiels et aux dénominations historiques des terroirs.....	120
Les produits basques sont déjà identifiés comme basques et comptent plus sur les labels officiels	121
24. Les vieux habits des territoires neufs : « pays » et région	121
241. L'ambiguïté de la Région : territoire « froid » et noms « chauds ».....	122
242. Les « Pays », à la poursuite d'un mythe : retrouver les territoires « chauds »	126
243. Le pays et les réticularités.....	128
25. Ouvertures : quand le réchauffement territorial est paradoxalement suscité par les spatialités réticulaires - réticularités touristiques et résurgences patrimoniales	129
Pour conclure sur la température des territoires.....	132
3. <i>La problématique intercommunale : de la réticularité à la territorialité – les incohérences de l'État dans sa quête d'un optimum territorial</i>	136
31. Le contexte intercommunal et le retour de l'État.....	137
32. L'illusion de la rencontre naturelle de la stratégie d'alliance et de la cohérence territoriale.....	138
321. L'optimum dimensionnel territorial comme quête.....	139
322. Quand les réticularités construisent un territoire... mais pas celui auquel rêve l'État.....	140
323. Des réticularités qui se justifient par le territoire : le retour des territorialités chez les élus locaux.....	141
324. La rationalité politique des conseillers généraux	142
• Le conseiller général président de communauté de communes : capacité d'action et légitimité démocratique	143
• EPCI = canton : réchauffer l'EPCI et nourrir le canton	143
33. Le difficile retour de l'État, ou l'impossible arraisonnement du local.....	144
331. Le retour de l'État comme garant d'une cohérence enfin trouvée	144
332. Une rationalité comptable : l'héritage de la République, le retour des territoires « froids »	145
34. La rationalité avortée : les approximations de l'État	146
• Comment l'agglomération de Pau a manqué son rendez-vous avec la ville	147
35. Comprendre l'intercommunalité comme une réticularité politique pour approcher les réticularités sociales	152
4. <i>L'ambiguïté des réseaux techniques : de l'accès aux réticularités au renforcement des territorialités</i>	154
41. Les réseaux techniques ouvrent la voie au développement de nouvelles réticularités	155
42. L'instrumentalisation des réseaux techniques pour « infrastructurer » le territoire et continuer à se raconter la belle histoire	157
421. Observez une autoroute et vous verrez le spectre du territoire... mais pas là où on l'attend.....	157
• L'autoroute dans le discours intercommunal autour de Périgueux.....	158
• Le clivage urbain/rural dans le Terrassonnais	161
• Recompositions autour de Mussidan, bonifier la rente de situation	162
• Comment les infrastructures en viennent à provoquer l'innovation dans les espaces qu'elles évitent.....	163
422. Comment les TER construisent la « Région ».....	164
423. La peur du désert : les réseaux techniques pour aménager le territoire.....	165
Pour conclure sur les territorialités	169

Chapitre 4. – Réflexivité : retour sur les postures de recherche	175
1. <i>La responsabilité des chercheurs et la performativité du discours politique</i>	177
11. De la complexification du concept de territoire : posture de chercheur.....	178
12. L'instrumentalisation : changement de posture - quand la recherche fournit les paroles.....	180
13. Le territoire comme ritournelle scientifique.....	181
14. Fabrique territoriale (Vanier, 1995) vs interterritorialité (Vanier, 2008) : territorialité vs réticularité.....	182
2. <i>Postures : pour une formalisation des postures de l'implication</i>	184
21. Postures classiques : le chercheur expert ou consultant	185
211. L'expert : compétence scientifique <i>versus</i> reconnaissance sociale.....	185
212. Jouer avec l'expertise.....	189
213. Le consultant.....	190
22. Postures hybrides : « travailler avec » pour « travailler sur »	192
23. Bricoler des postures hybrides d'interface : « travailler avec » et « écrire pour ».....	193
231. Construire une structure d'interface : Le Club des réseaux de villes : la dialectique expertise/organisation de l'échange.....	193
• Un scénario pour faire parler l'objet de recherche.....	193
• Le Club des réseaux de villes : un outil pour mettre en scène l'interface.....	195
• La réappropriation de l'outil par les acteurs et la disparition de l'interface.....	197
• Pour conclure sur le club des réseaux de villes.....	199
232. Co-construire la commande d'expertise : l'observatoire de l'A89	200
• Une obligation mutuelle sans pression de résultat	200
• Un commanditaire qui attend des idées nouvelles et une implication locale, des universitaires dont les objectifs scientifiques sont compatibles avec l'objet autoroutier .	201
• la légitimité du chercheur.....	203
233. Pour une recherche à l'interface engagée vers le transfert	204
• CIFRE et collectivités : une culture à créer.....	204
• Post-doctorats : des contrats pensés pour le transfert.....	206
• Les limites du post-doctorat : comment inclure la valorisation scientifique ?.....	207
24. Quand la posture d'interface conduit à la production d'un discours « avec »	208
241. Écrire « avec » : quand le chercheur se met au défi de la co-écriture pour l'action.....	208
242. Communiquer « avec » pour dire le travail « avec »	209
243. Écrire « comme » : quand acteurs et chercheurs organisent des figures imposées d'écritures.....	210
25. Placer les acteurs en position de chercher : le principe des universités populaires.....	210
251. Université populaire des parents : un modèle reconnu et cadré institutionnellement.....	211
252. « Tomates » et autres expériences : pour une université populaire d'acteurs de l'aménagement	212
253. L'université populaire comme modèle d'interface : une UP des acteurs locaux de l'aménagement	216
26. L'acteur a-t-il encore besoin du chercheur ?	217
261. Des Tomates bien mûres.....	218
262. La puissance des compétences des « conseils de développement » : l'exemple du pays « Pays basque »	218
263. Une nouvelle place pour le chercheur ou une nouvelle place pour l'acteur dans le monde de la recherche ?	220
Pour conclure ce retour réflexif	221
Conclusion.....	223
Proposition n°1 : forger le concept de spatialité pour signifier le rapport à l'espace des individus	223
Proposition n°2 : réticularité et de territorialité sont des registres de spatialités non exclusifs.....	224

Proposition n°3 : les réticularités et les territorialités marquent les pratiques et les représentations des individus.....	225
Proposition n°4 : les réticularités sont accessibles à l'acteur politique local	226
Proposition n°5 : dans la continuité spatiale, les réticularités politiques sont mises au défi de la territorialité.....	227
Proposition n°6 : Les réticularités politiques imposent une territorialité préalable.....	227
Proposition n°7 : le territoire est une ritournelle qui renvoie l'acteur politique à la territorialité pour se rassurer	228
Proposition n°8 : les territoires ont une température et la fabrique territoriale consiste à les réchauffer.....	229
Proposition n°9 : la quête permanente de l'optimum territorial repose sur une erreur d'interprétation des spatialités sociales	230
Proposition n°10 : la domination dans les sciences sociales d'un paradigme territorial alimente la performativité du discours politique construisant et réchauffant les territoires	231
Proposition n°0 : pour une université populaire et permanente des acteurs locaux de l'aménagement.....	232
Bibliographie	233
Table des figures.....	255
Table des matières.....	257

Résumé

Il s'agit, dans ce mémoire de synthèse, de considérer territorialité et réticularité comme deux registres de la spatialité des individus, des groupes et, par conséquent, des acteurs politiques locaux. Dit autrement, si on considère la spatialité comme un concept permettant d'exprimer le rapport à l'espace de la société, alors réticularité et territorialité en seraient deux modalités, distinctes mais complémentaires et potentiellement simultanées. Ces concepts sont ici forgés dans le champ social et transférés vers la sphère politique. Ainsi, des réseaux de villes aux terroirs en passant par les structures intercommunales (EPCI, pays), des territoires institutionnels républicains (département, région) aux infrastructures de communication, je propose de revisiter ce qui constituent mes terrains de recherche à l'aune de cette nouvelle grille de lecture.

Après un positionnement scientifique nécessaire vis-à-vis des géographies s'intéressant à la chose politique (premier chapitre), je reviens sur le concept de réticularité (second chapitre) en montrant son utilité pour comprendre les spatialités individuelles contemporaines et la manière dont il se révèle dans le champ politique. A cette lecture enthousiaste d'objets nouveaux qui viendraient bousculer le territoire, j'oppose ensuite une lecture plus pragmatique qui montre à quel point l'acteur politique en général et l'acteur politique local en particulier sont pilotés par la territorialité (troisième chapitre). Cette dernière s'appuie sur une figure singulière du territoire présentée comme une ritournelle dont l'objectif est de ré-assurer l'acteur politique dans son ancrage mais a pour effet de le déconnecter d'une société de plus en plus mobile. Ce texte se termine par un chapitre réflexif (quatrième chapitre) dans lequel je reviens sur ma posture de chercheur. En effet, en choisissant l'implication « avec » mon objet, je construis une relation complexe avec ceux-là même dont je tente de saisir la spatialité en mettant en œuvre des dispositifs qu'il est indispensable de clarifier et utile de formaliser. La conclusion de mon propos est l'occasion de présenter dix propositions théoriques qui jalonnent mon raisonnement.